This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

12943
Cn-71b

Vander Jonckheijdt
Relieur breveté
R. du Lombard, 13
ANVERS.

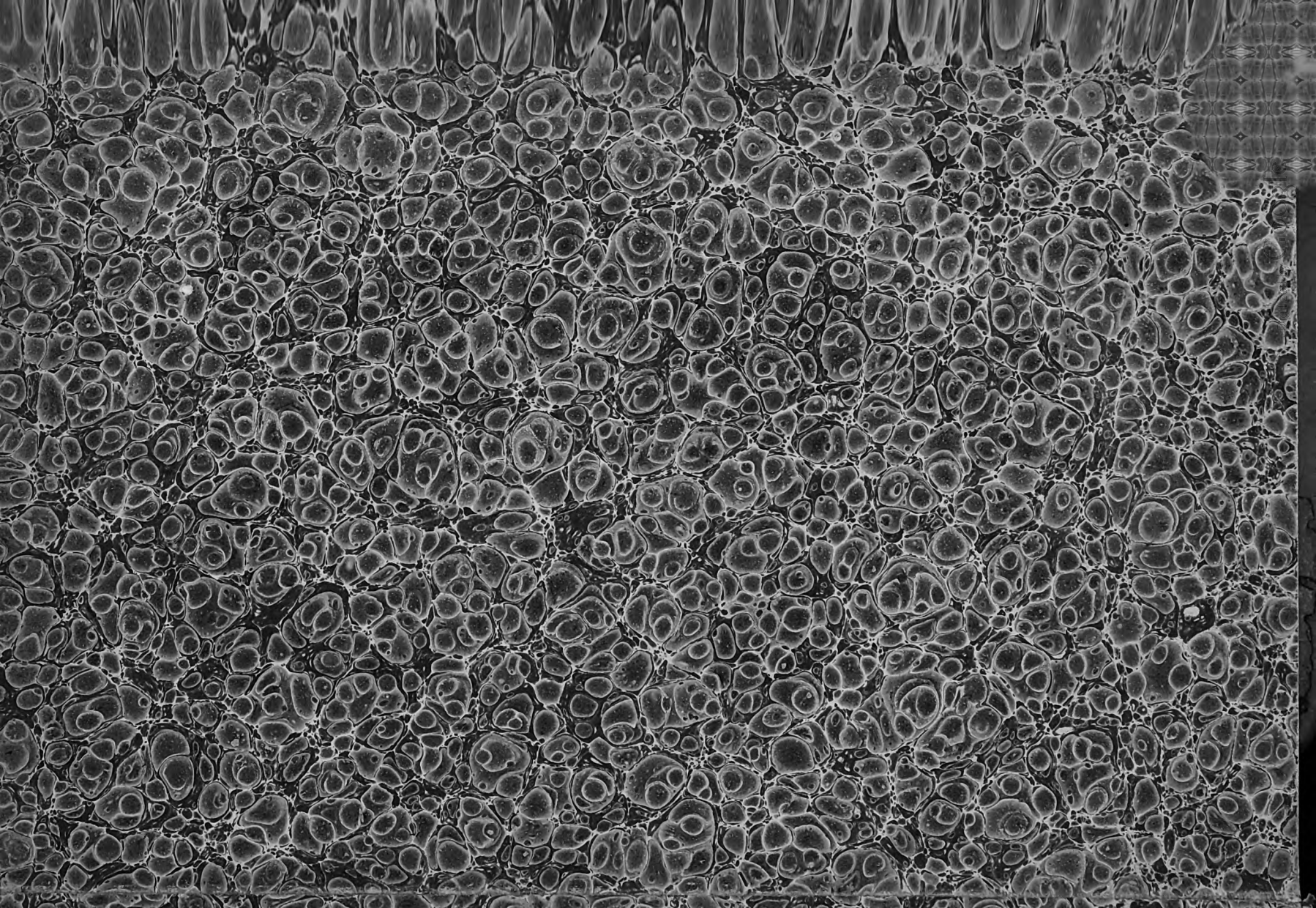

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE Mme WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— DIXIÈME ANNÉE —

TOME XXVIII

BRUXELLES
Librairie C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, ÉDITEURS
RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1878

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Digitized by Google

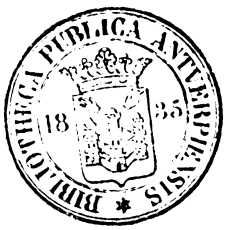

Digitized by Google

ÉCOLE ET CASERNE

En 1868, j'ai publié, dans la *Revue trimestrielle*, des considérations sur l'instruction dans l'armée. Elles furent l'objet d'appréciations diverses. Depuis lors, les événements ont démontré bien des choses : parmi ceux qui m'ont désapprouvé jadis, combien me disent que j'avais raison!

Je reprends aujourd'hui l'idée, persuadé que chacun a le devoir de fournir sa part de travail à l'œuvre de l'opinion publique qui précède toute réforme.

§ 1er. — *L'armée.*

Autrefois, l'armée était uniquement le fait d'une force au service de l'État.

Le gouvernement organisait cette force, à son gré, dans le seul but de s'en servir, au dehors et à l'intérieur. L'armée était pour la nation une charge d'hommes et d'argent : « On la doit au prince, disaient les jurisconsultes, en échange de la sécurité que le prince garantit. » Le racolage était la règle.

Le souci du prince était d'affriander les militaires et de ne pas trop mécontenter les sujets. Le souci des sujets était d'échapper, le plus possible, aux charges.

Il est évident que notre armée n'a rien de commun avec cela. L'État n'est plus distinct du peuple. Les « charges » ne sont plus l'apport de l'une des parties dans un contrat bilatéral; ce sont les obligations de chaque individu dans une communauté. La nation s'organise au point de vue mili-

Digitized by Google

taire, comme elle s'organise au point de vue de son administration politique et de son travail industriel.

On ne tire pas les conséquences de ces théories constitutionnelles pourtant incontestées :

La première est que, dans un État comme le nôtre, chaque individu est personnellement débiteur à la communauté de sa part des charges. Chacun est, en principe, soldat, comme il est citoyen ;

L'armée étant la nation elle-même, c'est dans le caractère national qu'il faut trouver les qualités militaires, sous peine de renoncer à les trouver dans l'armée ;

L'éducation militaire est une nécessité pour chaque individu, aussi bien que son éducation politique et industrielle;

L'armée doit être conçue dans le but de produire l'aptitude militaire de chaque individu, et d'en faire une partie de son éducation générale.

§ 2. — *Le soldat.*

Quand l'armée n'est pas autre chose qu'une force, le soldat n'est pas autre chose qu'une parcelle de cette force. On n'a besoin de le considérer à aucun autre point de vue. En temps de paix, on l'exerce. Pour lui faire supporter le service, on lui donne toute la dose de liberté que le service comporte. On se soucie de sa culture et de sa moralité dans la mesure de l'intérêt du service ; pas au delà.

Mais quand l'armée s'identifie avec la nation, cet individu exclusivement soldat n'existe plus. Alors le soldat est, en même temps, l'ouvrier, le commerçant, le fond de la nation ; hier, il était l'élève des écoles ; demain, il remplira toutes les fonctions auxquelles la loi appelle les citoyens.

Toutes les situations de cet homme sont donc solidaires et toutes importent également à l'intérêt public, lequel exige, au même titre, que les nationaux soient ouvriers, citoyens et soldats.

Quelles sont les qualités d'un bon soldat? Jadis on peut avoir eu sur ce point des opinions qu'il n'importe même pas

Digitized by Google

de relever. Ce que personne ne contestera, c'est qu'aujourd'hui les qualités du meilleur soldat sont purement et simplement celles qui conviennent à tous les hommes dans toutes les situations : le courage, l'honnêteté, la force physique, le bon sens qui fait accepter la discipline, l'intelligence qui fait comprendre ce qu'il faut comprendre.

N'est-il pas évident, dès lors, que les institutions doivent tendre à produire ces qualités dans la généralité de la population ?

Si on les produit à propos d'autre chose, on ne les en aura pas moins dans l'armée. Si on les produit dans l'armée, on ne les en aura pas moins dans toute la vie sociale.

§ 3. — *L'école.*

L'école primaire cultive les enfants en vue de leur destination. Leur destination est d'être ouvriers, citoyens et soldats. Donc la mission de l'école est de développer les qualités dont l'homme a besoin dans ces divers états.

Réduire la mission de l'école au fait d'apprendre à lire est niais. On en était là en 1842 : l'expérience est faite à satiété.

Il faut que l'école soit la culture des facultés, une éducation, un régime. Elle est le fondement du caractère national et, par conséquent, de la prospérité. Si elle rend les sujets plus forts, plus moraux, plus intelligents, elle a tout fait; sinon, elle n'a rien fait.

L'homme a des facultés physiques, des facultés morales et des facultés intellectuelles.

Qu'est-ce que l'école actuelle fait pour les facultés physiques ?

S'attache-t-elle à rendre les membres du garçon plus vigoureux et plus souples? Lui donne-t-elle cette attitude ferme du corps qui n'est pas indifférente à la fermeté de l'esprit? Ce serait la gymnastique, les marches et les courses réglées, l'exercice des armes ou, au moins, du bâton : on n'en fait point.

Qu'est-ce que l'école fait pour la culture morale?

Digitized by Google

Nous parlons d'enfants : il ne s'agit donc pas de science morale ni de doctrines philosophiques. La culture s'entend de la conduite réelle, de l'honnêteté des mœurs, du caractère bien ordonné.

Quand les rapports officiels disent que la morale est au programme, que le clergé visite les écoles, que les enfants apprennent par cœur le catéchisme, il semble qu'un homme sensé doit répondre aux rapports officiels que ces renseignements ne sont pas suffisants ; que la question est de savoir si les écoles produisent effectivement une culture morale. Les individus qui ont fréquenté les écoles sont-ils moins grossiers, moins libertins, moins ivrognes que les autres? Sont-ils ouvriers plus laborieux, soldats plus disciplinés? Ont-ils, plus que les autres, le sentiment de la famille, de la patrie, du travail, du devoir?

Il n'y a pas d'autre morale que la moralité de la conduite, pas d'autre culture morale que celle qui réussit à rendre meilleur.

Je suis de ceux qui pensent que le sentiment religieux exerce une puissante influence sur la moralité. Mais c'est à la condition qu'il s'agisse du sentiment religieux vrai, fondé sur le besoin qu'a l'homme de songer à l'immortalité, à l'infini, au bien absolu. L'autre esprit religieux, celui qui rend superstitieux, celui-là corrompt la conscience.

N'insistons pas sur ce point : il nous distrairait de notre but.

La moralité naît : 1° de l'esprit éclairé ; 2° du fait d'*habitudes* contractées.

Une nation qui se soucierait de la moralité des enfants, trouverait à créer un régime, une manière de vivre qui saisirait l'enfant dans sa vie réelle. C'est cela qu'elle appellerait l'enseignement primaire, et non pas le fait d'apprendre à lire. Elle soumettrait les jeunes gens à cette discipline par l'action des lois, par l'organisation sociale, par la force, comme elle soumet à la milice. Elle frapperait le jeune homme rebelle comme elle frappe le déserteur, et la complicité du père comme elle frappe l'avortement, l'abandon d'en-

Digitized by Google

fants, la débauche de mineurs et tous les autres attentats sur les enfants. Elle saurait combiner les nécessités des professions à apprendre avec celles de l'éducation nationale.

Jusqu'à douze ans, les enfants auraient l'école, où on emploierait les moyens qui peuvent former au courage, à la fatigue, au travail persévérant, à tout ce qui n'est pas couardise et mollesse.

De douze à quatorze ans, l'apprentissage des professions prendrait déjà la demi-journée; l'école prendrait l'autre demi-journée.

Après quatorze ans et jusqu'à la milice, le travail professionnel laisserait encore certaines heures à l'école et à ses exercices.

Si la morale est le règlement de la conduite, elle n'est donc pas autre chose que la saine discipline, c'est-à-dire l'observation volontaire et aisée des règles de chaque chose suivant sa nature. Dans une manufacture, dans un atelier, dans une société, dans une entreprise quelconque, partout où il y a effort commun d'une réunion d'hommes, c'est la règle, l'ordre, la discipline qui produit le succès.

Or, quelle influence peut-on exercer sur le caractère de l'enfant, au moyen d'une école où il arrive tard le matin, où il passe quelques heures nonchalamment, où la paresse, le mensonge, la malpropreté, etc., sont punis puérilement, qui le laisse vagabonder, le soir, dans les rues, qui tolère les absences, qui n'ose pas suppléer à l'incurie des parents, qui, à douze ans, abandonne l'enfant à la vie libre des adultes, à la rue, à ses propres vices et à ceux des autres?

Il reste à parler des facultés intellectuelles :

L'intelligence est-elle cultivée quand un jeune paysan ou ouvrier reçoit ses leçons de lecture et d'écriture, avec quelques notions d'arithmétique, de géographie ou d'histoire?

Distinguons :

Si, par le moyen de ces notions, on a fait observer et réfléchir; si l'on a ouvert des horizons à la pensée; si l'on a fait *savoir* quelque chose, alors les notions produisent la culture.

Mais si l'on s'est borné à faire apprendre par cœur des

Digitized by Google

mots, si l'élève n'a rien *vu*, rien *observé*, s'il n'a pas *pensé* par lui-même, s'il n'a pas été formé à chercher et à comprendre, alors ces notions ont été stériles et, de plus, les mots appris par cœur sortent de la mémoire, en n'y laissant aucune trace.

C'est le cas de nos écoles communales.

Aussi ne produisent-elles pas de culture intellectuelle.

Les écoles sont suivies par des enfants de la classe bourgeoise : nous ne parlons pas de ceux-là.

Nous ne parlons que du peuple. Or, il est tristement certain que notre peuple, paysans et ouvriers, est loin de croître en valeur intellectuelle et qu'il n'y a pas à distinguer entre ceux qui ont fréquenté une école et les autres. Quand les statistiques officielles affirment la diminution de l'ignorance, elles sont démenties par l'armée, par les chefs d'industrie, par tous ceux qui sont en contact avec les hommes du peuple.

Voilà donc l'école convaincue d'insuffisance au triple point de vue des facultés physiques, morales et intellectuelles.

A quoi cela tient-il ?

La réponse ne comporte ni difficulté ni doute.

Au point de vue physique, il faudrait la gymnastique, les marches, les mouvements réglés, les armes ou l'exercice du baton dont on connaît la puissante action pour produire la force et la souplesse.

Au point de vue moral, il faudrait soumettre toute la conduite des enfants du peuple à une discipline analogue à celle que le père impose dans les familles de la classe aisée et qui constitue la thérapeutique du vice dans ses germes.

Au point de vue intellectuel, il faudrait adopter les méthodes indiquées par la science pédagogique. C'est une matière dont cet article ne comporte pas l'examen. L'École modèle de Bruxelles a été créée pour démontrer ce qu'on peut faire de la généralité des enfants quand, au lieu de passer tout son temps à faire apprendre par cœur des choses que l'homme oubliera, on prend pour objectif de lui faire acquérir un jugement droit.

Digitized by Google

§ 4. — *De quatorze à vingt ans.*

Jadis l'*apprentissage* d'une profession avait des règles et des traditions. Un ancien ouvrier initiait l'apprenti. Un patron surveillait même sa conduite privée. Ainsi se perpétuaient ces races d'ouvriers habiles qui faisaient parfois la renommée d'une ville ou d'une nation.

Ces mœurs paternelles ont disparu avec leurs abus, mais aussi avec leurs avantages.

Les patrons sont unanimes à affirmer que les ouvriers habiles sont de plus en plus rares, et qu'il y a aggravation dans l'irrégularité de la conduite des ouvriers, en général.

D'autre part, l'emploi des machines a fait au travail des conditions nouvelles : tantôt l'ouvrier n'est plus qu'un manœuvre, tantôt il a besoin de connaissances plus générales ou plus scientifiques qu'autrefois.

Enfin, les ouvriers sont fort préoccupés de leurs droits : ils ont raison et tout honnête homme doit favoriser leurs efforts. Mais une telle disposition d'esprit exige, sous peine d'être un danger, que l'ouvrier soit capable de faire prospérer l'industrie, que sa conduite soit plus régulière, au lieu de l'être moins, et qu'il soit assez intelligent pour comprendre une situation industrielle.

L'étude des moyens propres à ramener l'habileté professionnelle ne rentre pas dans le cadre de ce travail. Mais nous avons à examiner s'il est possible d'agir sur la conduite des jeunes gens et sur leur intelligence.

L'école saisit l'homme jusqu'à quatorze ans. La milice le saisit à vingt ans.

Plus tard, la garde civique dispose encore de lui.

La seule période de la vie pour laquelle la société ne réclame rien, est l'intervalle de quatorze à vingt ans. Or, c'est cette période qui, généralement, décide de ce que l'homme sera, de sa profession, de ses mœurs, de son état intellectuel.

Dira-t-on que c'est pour cela qu'on l'abandonne à l'apprentissage des professions ?

Digitized by Google

C'est vrai. Ajoutons même que l'apprentissage exige la liberté.

Mais en résulte-t-il qu'il faille se conduire comme si le jeune homme n'existait pas? Qu'il faille renoncer à tout moyen de le contenir et de le cultiver dans l'intérêt social et dans son propre intérêt? Qu'il faille oublier qu'il est l'élément dont la nation est faite et que le sort de la nation dépend du caractère et des mœurs qu'il est en train de se donner?

Une organisation sagement conçue, loin d'entraver l'apprentissage professionnel, le favoriserait en lui fournissant des individus bien ordonnés, bien équilibrés et disposés à être laborieux.

On voit le clergé s'efforcer d'attirer les jeunes gens dans des congrégations ou sociétés, par l'appât de quelques verres de bière, de jeux, etc.

En tant que ces sociétés ont pour but de les retirer de la rue et du cabaret, elles seraient utiles si elles étaient efficaces. Pourquoi la société ne pourrait-elle agir dans le même sens, au moyen d'une organisation obligatoire et d'exercices virils? Pourquoi ne pourrait-elle obliger le jeune homme de quatorze à vingt ans, comme elle oblige le milicien et le garde civique? Ceux-ci sont astreints à des exercices dans l'intérêt public : pourquoi ne pourrait-on y astreindre les premiers? Il semble que des obligations de cette nature doivent rencontrer d'autant moins d'obstacles qu'elles s'imposent à des individus plus jeunes.

On pourrait créer, par circonscriptions territoriales, des compagnies et des bataillons de *cadets*. La loi obligerait à l'inscription, comme elle oblige à l'inscription pour la milice. Le dimanche, les compagnies se réuniraient en un point central, feraient des marches et des exercices et suivraient des leçons dans les locaux des écoles primaires. Il n'y aurait ni obstacle ni exagération à les tenir pendant six heures. Le costume serait, si l'on veut, une blouse et un ceinturon ; l'équipement, un bâton d'exercice et un havre-sac renfermant le dîner et les objets nécessaires aux leçons. Les instituteurs

Digitized by Google

du canton fourniraient les sous-officiers-instituteurs. Des officiers pensionnés seraient les chefs et réuniraient parfois le bataillon ou plusieurs bataillons. Des conseils de discipline assureraient l'observation d'un règlement édictant l'emprisonnement et prévoyant tous les faits qu'une saine éducation doit réprimer.

Une institution de cette nature serait d'une incontestable portée. Elle serait l'occasion d'une indemnité à des instituteurs communaux et à des officiers pensionnés, deux catégories de fonctionnaires qui en ont besoin. Elle permettrait d'organiser sérieusement les écoles dites d'*adultes*. Elle exigerait une dépense minime. Elle ferait une chose efficace pour l'armée, pour l'instruction populaire, pour les mœurs nationales.

§ 5. — *Ce que l'école peut faire pour l'armée.*

Qu'un jeune paysan ait, jusqu'à sa première communion, fréquenté l'école de son village, qu'il sache ou non signer son nom, qu'on l'ait rangé parmi les miliciens « sachant lire et écrire » ou parmi ceux « sachant lire seulement », il n'y a rien dans ces circonstances qui importe à l'armée.

Ce qui lui importerait, ce serait que les miliciens fussent déniaisés et agiles.

Ce qui lui importerait plus encore, ce serait que les miliciens fussent déjà exercés aux armes et aux marches réglées.

Ce qui serait encore d'une inappréciable valeur, ce serait que les miliciens fussent préparés au sentiment de l'ordre, au sentiment d'une hiérarchie et à l'intelligence de ce qu'il faudra leur enseigner : or, c'est précisément en cela que doit consister l'action de l'école primaire.

§ 6. — *Ce que l'armée peut faire pour l'école.*

Dans une circonstance récente, un officier général a causé un certain émoi, parce qu'il a paru faire peu de cas de l'instruction organisée dans les régiments.

Digitized by Google

Cependant il n'est pas un homme sérieux qui, connaissant les choses comme elles sont, puisse s'empêcher d'éprouver le même sentiment.

Des hommes fatigués de la journée et impatients de voir la rue, sont retenus, une heure, deux heures, à épeler des mots, à aligner des traits d'écriture. Ils s'ennuient. Élève et maître sentent qu'ils font une œuvre d'enfant. Il faut avoir essayé d'apprendre à lire à un adulte pour connaître l'agacement de ces deux martyrs. Comment veut-on qu'une pareille chose soit supportée par des militaires? Faut-il s'étonner qu'un chef se fatigue d'ordonner l'ennui et qu'après avoir constaté la stérilité des efforts faits, il trouve puéril ce qui est puéril?

Ce même chef aurait une autre opinion d'une œuvre qui serait virile.

Qu'on suppose des miliciens préparés comme nous l'avons dit : que ne pourrait alors faire l'armée pour l'instruction générale, sans cesser d'être militaire!

Il existe une arithmétique primaire, une géométrie primaire, une géographie primaire, une histoire primaire. Ces sciences, et d'autres, ont des applications essiellement militaires; cependant cette arithmétique, cette géométrie, cette géographie et cette histoire sont celles qui servent à tout le monde. Comprendre une carte ou un plan n'est pas une chose différente pour le soldat et pour l'ouvrier. Un élément scientifique quelconque, appris dans ses applications militaires, n'en est pas moins acquis pour toutes ses autres applications.

Si l'instruction du soldat comprenait des notions de nature scientifique, admises comme nécessaires au même titre que le reste, cette instruction serait pratiquée comme on pratique les choses dans l'armée, à savoir par des exercices et des applications tellement nombreuses que nul n'y échappe.

Ces applications et ces exercices ne se borneraient pas à fournir les notions qui en seraient l'objet direct; ils contribueraient à cultiver l'intelligence; ils continueraient l'œuvre de l'école, et la milice deviendrait, en vérité, le couronnement de l'instruction primaire.

Digitized by Google

§ 7. — *La caserne.*

De tous nos établissements d'instruction publique, le mieux entendu, le mieux ordonné, le plus efficace est l'École militaire.

Nul ne sort de là sans avoir reçu l'empreinte morale que l'école a en vue, ni sans savoir ce qu'elle veut qu'on sache.

C'est qu'il y a là un régime adapté à l'âge des écoliers :

1° A vingt ans, le jeune homme doit être rompu au travail ;

2° Il n'a pas besoin de plus de liberté que n'en accorde l'École ;

3° Il doit être soumis à une autorité dont il aperçoive la raison, mais qui soit sévère, clairvoyante et de tous les instants ;

4° Le travail qu'on lui impose doit être intéressant, viril ;

5° Il a besoin d'exercices corporels.

Voilà pourquoi l'École militaire est efficace.

Et voilà une école dans laquelle on pourrait, si on le voulait, faire entrer, chaque année, 12,000 hommes du peuple !

L'école de la Cambre est une école *supérieure*. Les écoles des 12,000 seraient des écoles *inférieures* : la différence des matières enseignées ne doit pas entraîner de différence dans le régime.

Pour faire les écoles de soldats, on possède des matériaux d'une abondance inouïe dans l'enseignement :

1° On possède un personnel admirable ;

2° On possède les locaux ;

3° On possède les élèves, avec la faculté de repousser les faibles, les mal-venus ;

4° On les possède pendant trois ans ;

5° On les possède non comme des externes, mais comme des pensionnaires, leur fournissant logement, vivres et équipement ;

6° On possède sur eux l'action disciplinaire la plus étendue qui soit, une autorité absolue consacrée par les lois et par les mœurs.

Digitized by Google

Dira-t-on que l'élève officier est un jeune homme bien élevé, tandis que le milicien est, en général, un garçon grossier qui ne se plierait pas au régime d'une école?

Il en résulte que l'école des soldats aura une physionomie plus populaire. Cette circonstance n'empêchera pas qu'un même régime produise sur le soldat un effet limité mais analogue et approprié à sa condition.

On admet cette étrange idée qu'un soldat a droit, le service fini, à la liberté, à la promenade dans les rues et à tout ce que cette promenade comporte. Pourquoi le milicien a-t-il ce droit plus qu'un autre, ou pourquoi est-il plus opportun de le lui donner? Est-ce que les ouvriers ne travaillent pas tous les jours, et toute la journée? Est-ce que la permanence du travail n'est pas justement ce qu'un jeune homme doit apprendre? On conçoit bien qu'il y ait les temps de repos que l'hygiène exige : mais l'hygiène a les mêmes exigences dans une école d'officiers et ne demande pas autre chose pour les miliciens. D'ailleurs, les repos hygiéniques sont loin d'être ceux que le soldat prend dans les cabarets qu'il fréquente.

Quand il s'agit de choisir entre deux régimes, ce n'est pas le jeune homme qu'il faut consulter, mais son père. Les jeunes gens regimbent contre ce qui empêche la liberté de leurs penchants ; mais qu'on demande aux pères s'ils aiment mieux voir leurs fils soumis au régime de l'École militaire ou à celui de la caserne actuelle!

Enfin, il n'est pas vrai que la masse des miliciens refuserait de se plier au régime plus rigoureux d'une école militaire.

La masse des miliciens, les campagnards surtout, avaient l'habitude de travailler tout le jour. C'est dans l'armée même qu'ils apprennent à avoir d'autres besoins. Il ne serait pas plus difficile de leur imposer le mode de vivre d'une école que de les assouplir au régime actuel.

On peut même présumer que ce serait moins difficile, parce qu'en supprimant les sorties journalières et les permissions de dix heures et les permissions de la nuit, on supprimerait

Digitized by Google

l'ivrognerie et les excitations qui sont les causes habituelles des désordres.

Il y aura toujours des individus rebelles à la discipline. Il y aura toujours des mesures spéciales à prendre à leur égard. Mais est-il raisonnable de ne penser qu'à ceux-là pour établir le genre de vie qui convient à la masse des miliciens, pour priver cette masse du bienfait d'une éducation qu'on a le moyen de lui donner?

La caserne actuelle est le reste d'un état social, d'une organisation et de mœurs militaires qui n'existent plus.

Quand la suppression du remplacement aura eu pour effet d'y faire entrer les fils des électeurs, elle sera bientôt modifiée; les locaux seront ce qu'ils doivent être et la milice sera comprise dans sa nature vraie.

§ 8. — *Les remplaçants.*

Le remplacement est ceci :

Dans toute population il y a une catégorie composée des *meilleurs* sujets, et une autre catégorie composée des plus *mauvais* sujets.

Chaque année, on enlève du contingent la catégorie des meilleurs et on la remplace par la catégorie des plus mauvais.

Sur cette belle opération s'est établi le commerce infâme des *marchands d'hommes*.

L'homme vendu a sa place dans l'armée.

Et le fils de l'honnête homme qui n'a pas pu l'acheter, doit se placer à côté de lui, coucher à côté de lui, vivre avec lui dans une communauté de tous les instants!

Est-ce que le père de ce garçon n'a pas le droit de dire à l'État : « Vous prenez mon fils, de force; je reconnais votre droit; mais je vous défends de le livrer systématiquement à la contagion d'un mauvais sujet ? »

Ce droit-là, on ne l'a pas!

Si l'on veut racoler les mauvais sujets, qu'on en fasse, au moins, des régiments spéciaux!

Digitized by Google

Il y a des économistes pour dire que tout commerce est bon et qu'on doit pouvoir payer au lieu de servir :

Avez-vous donc le droit de nuire à autrui?

Vous trompez l'État à qui vous livrez un mauvais soldat, quand vous en devez un bon; vous payez en fausse monnaie!

Votre co-milicien doit le service à côté de vous, non à côté de l'homme quelconque qu'il vous plaira d'y mettre.

Le cas est exactement semblable à celui d'une société où l'on repousserait assurément l'intrus qu'un associé enverrait à sa place.

Il n'est personne qui ne sache que cet odieux remplacement est la plaie vive de l'armée; qu'il y fait entrer des gens sur lesquels le pays ne pourrait pas compter; qu'il est un obstacle à toute organisation féconde de la milice; qu'il est fondé sur un privilége funeste.

L'élément électoral finira par être éclairé.

On dit que le parti politique qui entreprendrait la réforme succomberait sous son poids. Cela ne peut pas rester vrai : le pays n'est pas lâche!

L'expédient des « volontaires avec prime » a été un dernier essai. Son insuccès a fait sonner l'heure où il doit être donné satisfaction à un intérêt national si considérable.

§ 9. — *Le droit pénal militaire.*

Il y a naturellement, parmi les miliciens, des individus de l'espèce des remplaçants.

Leur distinction d'avec les miliciens honnêtes se fait par la force des choses : leur inconduite aboutit promptement à une condamnation ou à des punitions qui les classent.

Les militaires condamnés pour désertion, vente d'effets d'équipement, insubordination, vol, etc., sont envoyés pendant une ou plusieurs années dans les compagnies de correction.

Les militaires qui ont encouru certaines punitions déterminées par les règlements sont envoyés, pendant un temps fixé, dans les compagnies de discipline.

Digitized by Google

Ces mesures sont sages. Mais ce qui n'est pas sage, c'est qu'après leur terme de correction ou de discipline, ces hommes rentrent dans les régiments où ils sont, comme les remplaçants, une cause de trouble.

Il y a dans cela une chose qu'on ne comprend pas.

Quand on fait, avec raison, tant d'état de l'honneur militaire, pourquoi cet honneur s'entend-il seulement des officiers et sous-officiers? Pourquoi les soldats n'en sont-ils pas?

Il n'est pas un régiment, dans notre armée, où le corps des officiers ou des sous-officiers ne se révoltât à l'idée de conserver dans son sein un individu déshonoré : pourquoi ce même sentiment n'existe-t-il pas pour les soldats?

Si l'on suppose que les miliciens sont insensibles à un tel sentiment, on se trompe pour un grand nombre et, pour les autres, on a le tort grave d'oublier que, s'ils ne comprennent pas l'honneur, l'armée est faite pour le leur apprendre. Au lieu de cela, on les oblige à vivre en camarades avec l'homme flétri.

Toute condamnation et tout renvoi à la discipline devraient faire encourir une sorte de déchéance du rang de *soldat milicien*.

L'organisation des corps de correction et de discipline est une question spéciale. Cette organisation doit différer beaucoup de celle des régiments. Les individus incorporés dans les premiers ne sont plus propres à servir dans les seconds. La proclamation de cette incapacité frapperait l'imagination des miliciens; ce serait encore un enseignement moral par l'armée et une de ces mesures par lesquelles on élève le caractère d'un peuple.

§ 10. — *Un régiment d'essai.*

Qu'on désigne un régiment d'infanterie de ligne;

Qu'on lui donne, dans une petite ville, une caserne convenablement appropriée;

Qu'on n'y admette que des miliciens;

Qu'on n'y admette que des individus sachant lire et écrire;

Digitized by Google

Qu'on en expulse tout individu condamné ou frappé de punitions à déterminer ;

Qu'il fasse le service de garnison et tous les exercices et corvées que font les autres régiments ;

Que le régime disciplinaire y soit pour tous les soldats, aussi rigoureux qu'à l'École militaire, sans permissions de dix heures ou de minuit ;

Que l'ivrognerie y soit traitée comme elle le serait dans une école d'officiers, si le cas s'y présentait ;

Qu'on organise de véritables *classes*, en fournissant au régiment le mobilier, les livres et tout le matériel nécessaire à l'enseignement, avec les locaux, dans la caserne ou hors de la caserne, comme on les trouvera ;

Que chaque sous-officier soit l'instituteur de sa section, chaque officier un instituteur supérieur ;

Qu'il y ait des leçons d'arithmétique, de géométrie, d'arpentage, de physique, de chimie, de technologie, de géographie, d'histoire, etc. ; que la science soit élémentaire, comme il convient, établie dans ses applications militaires et pratiquée par des exercices sur le terrain, quand elle le comporte.

Si on faisait cela, voici ce qui arriverait :

1° Après un an ou deux, les demandes d'admission seraient tellement nombreuses, qu'on organiserait un deuxième régiment, un troisième, un quatrième ;

2° Puis, le public réclamerait l'extension de la mesure à tous les régiments d'infanterie de ligne ;

3° On répondrait qu'une condition nécessaire est que le milicien sache parfaitement lire et écrire : ce qui serait un moyen de pousser aux écoles primaires ;

4° On dirait que les locaux manquent ; ce qui ferait successivement construire des casernes appropriées à leur destination ;

5° L'ameublement des casernes, devenu un matériel scolaire, serait l'objet d'améliorations indéfinies ;

Et finalement, on verrait quelle puissance on aurait donnée à l'armée, en l'établissant, manifestement et largement,

Digitized by Google

comme étant l'éducation nationale et l'enseignement populaire dont elle est inséparable.

Il est utile qu'une réforme soit commencée dans de petites proportions, mais à la condition que l'essai soit bien fait.

L'avenir apprendrait ce qu'on pourrait faire pour la cavalerie et l'artillerie, qui sont dans des conditions spéciales.

§ 11. — *L'instituteur communal.*

Le défaut d'instituteurs est un des obstacles au progrès des écoles primaires.

La profession déplaît aux jeunes gens ; elle leur semble être ennuyeuse, exiger beaucoup de travail et produire peu d'argent.

Dès que l'âge de l'école normale est passé, la carrière est fermée.

Parmi ceux qui ont refusé d'y entrer, combien n'en est-il pas qui, à trente ans, mariés et éclairés sur les choses de la vie réelle, apprécieraient les avantages incontestables de l'existence d'un instituteur, surtout à la campagne?

L'instituteur d'aujourd'hui n'est plus le vieux magister, terrible aux enfants, morigénant, taillant des plumes et jaunissant dans un air impur! Il a de larges horizons. Il pratique la science dans sa nature élémentaire, mais précise, appliquée, générale et, par conséquent, attrayante. En cherchant les moyens de cultiver l'enfant, il fait de l'homme et de ses facultés une étude dont l'élévation ne le cède à rien. Il a la mission de former des hommes courageux et sensés : il n'est point de profession ni de fonction dont le travail ordinaire soit plus intéressant.

Non-seulement les instituteurs manquent, mais il s'en faut de beaucoup que les instituteurs possèdent, en général, les qualités nécessaires. Leur instruction est insuffisante. On leur a fait apprendre les plus minces détails de la lexicologie. Ils connaissent les méthodes les plus nouvelles pour l'épellation et la numération : mais ils n'ont pas l'esprit scientifique.

Digitized by Google

Si l'on entreprenait, dans les écoles, de cultiver l'intelligence des enfants par les éléments des sciences, en les pratiquant clairement et solidement, la généralité des instituteurs ne serait pas apte à remplir ce mandat. Il faut bien connaître la chimie, la géométrie, la technologie, etc., pour en faire pénétrer les rudiments dans la tête d'un enfant, pour faire avec lui une opération d'arpentage ou lui faire comprendre une réaction, ou lui faire appliquer les principes d'un lever de plan, ou lui faire suivre une fabrication! Il faut savoir beaucoup pour être exact et clair en un point quelconque et pour trouver à appliquer la science aux objets usuels qu'on a sous les yeux!

La lacune n'est pas moins importante sous le rapport du caractère. Si l'on voulait faire de l'école le régime de vigoureuse éducation dont nous avons parlé, on constaterait que les instituteurs, en grand nombre, n'ont pas l'ascendant nécessaire. Il en est beaucoup qui ne sont entrés dans une école normale que pour échapper à la milice. Leur aptitude les désignait pour l'Église. Les Eliacins qui ont peur d'être soldats ne sont pas les éducateurs qu'il faut à nos garçons.

L'exemption de la milice, pour les normalistes comme pour les séminaristes, a pour but de faciliter leur recrutement. Il vaudrait mieux pour les premiers, et aussi pour les seconds, qu'ils allassent dans l'armée apprendre à connaître la vie réelle. On dispense d'être soldats des gens qui doivent apprendre aux enfants à le devenir! On donne aux écoles normales des airs de séminaire, quand on a à faire acquérir le tempérament énergique, bien trempé, ce certain tour sérieux, pratique, vivant, nécessaire pour conduire les hommes franchement et hardiment! Il semble que des airs d'école militaire seraient mieux en situation et que les aptitudes à développer ne sont point ecclésiastiques, mais bien plutôt militaires! Si cette école militaire était conçue précisément pour greffer des intelligences droites sur des caractères fermes, il semble qu'elle serait la véritable école de ceux qui aspirent à instruire le peuple.

Pour appeler dans les écoles normales des jeunes gens

Digitized by Google

capables, il y a d'autres moyens à employer. En donnant aux écoles normales une physionomie plus scientifique, on leur donnerait aussi une destination plus générale. Le jeune homme y entrerait sans avoir le parti pris de devenir instituteur, persuadé qu'en aucun cas il n'y aurait perdu son temps. On verrait combien d'hommes, qui n'y songeaient pas d'abord, embrasseraient une profession pour laquelle les aptitudes et le goût ne viennent souvent que dans l'âge viril. Ceux-là seraient instituteurs qui ont la vocation : si les autres se retournent vers d'autres carrières, l'enseignement aurait à s'en féliciter.

§ 12. — *Les sous-officiers.*

Les bons cadres sont pour une armée une condition d'existence.

Les sous-officiers font défaut à notre armée, au point qu'on est obligé de nommer des miliciens qui n'ont pas reçu la préparation nécessaire et des jeunes gens de seize ans qui ne peuvent avoir d'autorité. Les hommes spéciaux voient dans cette situation un danger grave.

La raison de la pénurie est que le stage de sous-officier exige un engagement assez long, et que les intéressés ne se soucient pas de passer dans une carrière sans issue les années qui sont précisément celles où l'on doit établir son état professionnel.

La nature du mal indique le remède : il faut créer aux sous-officiers un état régulier, les placer dans une voie qui aboutisse à une position permanente.

On l'a si bien compris, que le gouvernement fait des efforts pour faire croire aux jeunes gens que les anciens sous-officiers recevront des places dans les administrations publiques. Mais des promesses ainsi faites sont trop vagues et n'inspirent pas de confiance.

Or, voici la coïncidence qui se présente :

Les instituteurs communaux ont besoin de qualités que la pratique militaire donne, — les sous-officiers ont besoin

Digitized by Google

d'une instruction générale que les instituteurs possèdent ; les instituteurs devraient pouvoir donner aux écoles un caractère éducationnel plus énergique ; — les sous-officiers devraient pouvoir donner aux miliciens une certaine instruction scientifique ;

N'est-il pas évident que l'instituteur serait complété par l'éducation de l'armée, et que le sous-officier serait complété par une instruction *normale* préalable?

Bien des jeunes gens se feraient instituteurs s'ils n'étaient repoussés par la perspective d'une vie sédentaire dans un village, à un âge où la vie de sous-officier a des attraits ; — bien des jeunes gens se feraient sous-officiers s'ils n'étaient empêchés par la perspective d'arriver à trente ans sans s'être fait de position.

Chacune des deux professions se trouve donc à merveille pour combler la lacune de l'autre.

Les deux professions se conviennent. Leur combinaison se ferait au grand avantage de l'armée et de l'école ; elle donnerait à l'école un certain caractère militaire, à l'armée un certain caractère d'enseignement : n'est-ce pas précisément ce qu'il faut?

Tout ce qu'on fera en faveur d'une vigoureuse éducation populaire renforcera l'armée.

Tout ce qu'on fera en faveur d'un enseignement sérieux dans l'armée, affermira l'éducation populaire.

La mesure aurait une autre conséquence bien importante : c'est que, si la guerre venait, on aurait sous la main une réserve de sous-officiers, connaissant le service, à la disposition de l'État parce qu'ils sont restés fonctionnaires publics, faciles à retrouver, auxquels l'école aurait conservé l'habitude des exercices et du commandement.

Qu'on y prenne garde : les mesures à prendre pour la défense du pays ne sont pas seulement dans ce qu'on peut obtenir à prix d'argent ; elles sont aussi dans les institutions. Les forteresses et les armes perfectionnées sont nécessaires ; mais elles ne sont rien à défaut d'hommes qui sachent s'en servir ; et ces hommes ne viennent pas du budget, mais d'une organisation.

Digitized by Google

§ 13. — *Une école normale de sous-officiers.*

Il faudra inévitablement que le gouvernement se décide à construire les écoles normales dont la législature a, depuis longtemps, voté la création.

Il faudra aussi qu'on trouve à recruter des sous-officiers à défaut desquels l'armée se désorganise.

Pourquoi ne pourrait-on pas faire l'essai d'une école normale, dans les conditions suivantes :

Les jeunes gens y entreraient comme dans les autres écoles normales et y resteraient jusqu'à dix-neuf ou vingt ans ;

Ils y recevraient toute l'instruction pédagogique des écoles normales, complétée au point de vue scientifique et répondant ainsi à toutes les exigences d'une instruction générale moyenne ;

Ils y pratiqueraient la gymnastique, les marches, les armes ;

Il suffirait de trois mois de la dernière année pour leur enseigner les éléments des règlements militaires qu'un sous-officier doit connaître au moment d'entrer en fonctions ;

A dix-neuf ou vingt ans, ils commenceraient un terme de service de huit ou dix ans, comme sous-officiers ;

A vingt-huit ou trente ans, ils auraient le choix de rester sous-officiers, peut-être de devenir officiers, ou de prendre un autre emploi auquel leur instruction générale les rendrait aptes ;

En cas de *bons services* comme sous-officiers, ils auraient un droit acquis à une place d'instituteur dans les écoles communales.

On aurait ainsi créé une carrière complète vers laquelle le jeune homme serait sollicité d'autant plus qu'il y trouverait l'avantage d'avoir reçu une instruction d'une portée générale, dont il pourrait profiter librement pour entrer dans toute autre carrière qui lui serait ouverte.

Une telle institution n'augmenterait en rien la dépense d'une école normale.

Digitized by Google

Elle fournirait, dans l'avenir, des instituteurs qui auraient pratiqué l'enseignement et la discipline dans les conditions les plus sérieuses.

Elle pourrait fournir annuellement à l'armée 100 ou 150 sous-officiers dont l'instruction et la conduite auraient des garanties.

Il est vraisemblable qu'une deuxième école suivrait bientôt la première.

On dira que les instituteurs sont nommés par les administrations communales auxquelles le gouvernement ne pourrait pas imposer ses anciens sous-officiers. Sans examiner la grave question de savoir s'il est opportun que des autorités de village, si peu capables de le faire, disposent du personnel des écoles, on peut répondre à l'objection qu'en cette matière et d'une manière générale, le gouvernement exerce, dans les petites communes, un ascendant prépondérant et que, d'ici à longtemps, les bons instituteurs qu'il aurait à fournir seront moins nombreux que les besoins des écoles.

§ 14. — *Récapitulation.*

Abolition du remplacement, préliminaire inévitable ;

Élévation morale de l'armée, par l'élimination de tout individu condamné ou manifestement indiscipliné ; tout au moins, son incorporation dans des corps spéciaux ;

Les écoles primaires pratiquant les exercices corporels, la marche, la course ;

Les jeunes gens, jusqu'à la milice, organisés pour continuer l'école et recevoir une éducation nationale, sous la direction d'anciens officiers de l'armée, et sans nuire à l'apprentissage des professions ;

L'armée faisant, à égal titre, l'instruction militaire et l'instruction générale, et traitant les miliciens comme les élèves d'une école ;

Les sous-officiers préparés à être instituteurs dans l'armée ;

Les instituteurs communaux recevant dans l'armée une éducation militaire :

Digitized by Google

Telles seraient les bases d'une éducation virile pour le peuple.

Il pourra se rencontrer un zouave, aux idées surannées, qui dira que tout cela s'éloigne fort du vieil esprit militaire. Il aurait raison ; mais il existe un esprit militaire nouveau où l'intelligence tient la première place, où la discipline procède du bon sens et de la bonne conduite.

Il se rencontrera aussi un démocrate ou un économiste, aux idées non moins surannées, qui dira que tout cela nous ferait une nation de soldats. Celui-là aussi aurait raison ; mais nous en sommes arrivés à savoir que la bonne démocratie est le fait d'un peuple éclairé et énergique, raisonnant juste et sachant se mettre dans les rangs pour atteindre son but; que ce caractère a une face militaire et qu'il n'est point de bon citoyen s'il n'est doublé d'un bon soldat.

Notre population est en retard pour le développement intellectuel. Le travail manufacturier déprime la race ; d'autres causes encore pervertissent le bon sens et les mœurs. Dans les hautes sphères, nous apprenons à vivre de disputes de mots. L'action manque. La nation s'affadit.

Toute institution qui tendra à allier l'intelligence et l'énergie, sera une œuvre de salut public.

L'avenir consacrera le principe de la solidarité de l'armée et de l'enseignement primaire, du patriotisme et de l'instruction populaire : ce sont les fondements de l'État.

P. Tempels.

Digitized by Google

LA FORTUNE DE MIRA TAVERNIER

I

« Recommençons, » dit la maîtresse d'école en donnant un coup de règle sur le tableau noir.

Et les voix flûtées et chantantes des vingt petites filles assises derrière les quatre pupitres brunis, reprirent en chœur le thême monotone de la table de multiplication : Deux fois deux font quatre, deux fois trois font six...

De cette mélopée traînante s'exhalait une sorte de tristesse vague qui montait le long des murs blanchis, rasait les plafonds et remplissait toute la chambre.

« Assez! dit la maîtresse d'école. Cécile, venez ici! »

Cécile, fillette de onze ans, à l'œil vif, au nez mutin, aux cheveux bruns ébouriffés, s'approcha lentement, avec un air contrit.

« Qu'est-ce que vous grignotez encore là, mademoiselle? reprit la maîtresse d'école. Bon! Une fève de cacao! C'est M. Bataille qui vous l'a donnée, n'est-ce pas? Je lui dirai de ne plus rien vous donner du tout. Petite tête de linotte que vous êtes! Vous êtes la plus grande de la classe et vous ne savez jamais vos leçons. »

La maîtresse d'école parlait doucement, d'une voix un peu lasse et voilée. Elle passa la main en souriant dans la chevelure rebelle de la petite fille.

« Va, dit-elle, et tâche de bien savoir ta multiplication par trois, pour demain matin. Et maintenant, mes enfants, assez d'arithmétique. Copiez la leçon de français! »

Digitized by Google

Un grand remue-ménage éclata tout à coup; les pupitres s'ouvrirent et se fermèrent en claquant, le fer blanc des cassettes grinça, les cahiers se déployèrent et l'on n'entendit plus que le cri-cri monotone des plumes qui couraient sur le papier.

Assise près de la fenêtre ouverte, la maîtresse d'école se mit à regarder distraitement au dehors. Soudain, sur le rebord de la croisée, parut un gai rayon de soleil d'avril; hardi comme un page, il pénétra dans la chambre, raya d'une longue traînée d'or la pénombre grise et s'approcha de la maîtresse d'école; bientôt il frôla sa nuque, envahit son front et l'enveloppa brusquement tout entière dans un flot de lumière.

Ce fut comme une apparition. Sur le fond noir de la chambre le visage de la maîtresse d'école se détacha en plein soleil, beau, ravissant, suave comme celui d'une madone du Sanzio, sous sa lourde couronne de cheveux blonds. Mais si les traits de la jeune fille rappelaient la pureté des vierges de Raphaël, ils n'en avaient pas la divine quiétude ; un voile de mélancolie les obscurcissait et de ses grands yeux d'un gris sombre jaillissaient parfois de furtives lueurs.

On eût dit que ce visage était double, et que, derrière la physionomie placide de la maîtresse d'école, il s'en trouvait une autre, aussi énergique que celle-ci était calme, aussi impérieuse, aussi passionnée, aussi débordante de séduction et de vie que celle-ci paraissait terne et comme assoupie.

La jeune fille pouvait avoir dix-neuf ans; elle était grande et svelte, de proportions parfaites. Plongée dans ce bain de soleil, elle laissait vaguer ses regards au dehors. Devant elle, de l'autre côté d'une étroite ruelle, un grand mur lépreux lui fermait l'horizon, mur bizarre et déchiqueté dont le plâtre écaillé tombait, laissant à nu la brique écorchée, tantôt rouge, tantôt verdâtre.

Sur la crête cependant, entre les tuiles disjointes du revêtement, des touffes de ravenelle s'agitaient au vent, et les branches d'un ébénier du jardin voisin laissaient traîner paresseusement leurs longues grappes de fleurs d'or, parmi

Digitized by Google

lesquelles se jouaient l'azur du ciel et les flocons blancs de nuages légers.

Ce mur, oh ! comme la jeune maîtresse d'école le connaissait ! Que de fois ne s'était-elle point oubliée dans ses rêves, en face de ces briques rouges et de ce plâtre écaillé ! Ce mur, elle en aurait décrit, de mémoire, toutes les crevasses, toutes les gerçures, toutes les taches livides et les plaies suintantes ! N'était-il pas son principal horizon depuis des mois, son domaine, son royaume, son monde ? Dans ce lacis bizarre de marbrures jaunâtres, de veines noires, de lichens squameux à reflets d'or et de pourpre, elle s'était taillé un pays à elle, un pays splendide comme la vallée de Cachemire, un pays où les bois constellés d'oranges, les palmiers et les roses se succédaient sans cesse autour de palais lamés d'argent et des colonnades de jaspe, dans des perspectives infinies !

Lentement les regards de la jeune fille se reportèrent vers la classe. Les vingt plumes agiles couraient toujours sur le papier, les chevelures blondes ou brunes, lisses ou bouclées, peignées ou ébouriffées se penchaient sur les pupitres, et de temps en temps une paire de prunelles brillantes se détournaient vers la fenêtre, altérées de lumière, ravies, elles aussi, de la splendeur vivifiante de ce doux soleil de printemps.

Chères enfants, leurs vêtements fripés, leurs manches luisantes, toute leur défroque usée d'écolières pauvres ne les empêchait pas d'être heureuses ! Que c'est bon, l'enfance ! Oh ! pourquoi ne peut-on pas toujours rester enfant, avoir toujours dix ans !

Ainsi songeait la maîtresse d'école, quand la cloche de l'église de Saint-Josse-ten-Noode sonna quatre heures. Aussitôt toutes les petites têtes se levèrent à la fois, les porte-plume retombèrent au fond des cassettes avec un bruit argentin, et les fillettes, se dressant en tumulte, saluèrent la maîtresse d'un : bonjour, mademoiselle ! prononcé sur tous les tons, et se précipitèrent dans le vestibule.

Ce vestibule donnait sur une sombre et longue impasse, bornée d'un côté par la muraille moisie, de l'autre par une

Digitized by Google

rangée de maisons basses, à un étage, construites sur le même plan. A l'un des bouts de l'impasse un grand pignon noir formait clôture; à l'autre s'ouvrait un porche obscur, en forme de tunnel, percé sous une haute maison grise, et qui débouchait dans la rue du Lait-Battu.

Pendant un instant, ce sombre couloir fut rempli d'éclats de rire sonores et de chuchotements joyeux; puis, l'essaim des petites filles se dispersa en courant dans toutes les directions.

Alors l'impasse retomba dans le grand silence, interrompu seulement par les mille bruits vagues qu'exhalent pendant le jour les maisons ouvrières; tantôt le coup sourd des fers à repasser sur la table; tantôt le tintement d'un chaudron qu'on dépose; quelques paroles flamandes à la cantonade et, par dessus tout, le piaillement des moineaux juchés sur la crête du mur et dans les branches de l'ébénier.

La jeune maîtresse d'école poussa un profond soupir, soupir de lassitude et de découragement; puis, elle se mit à rassembler les crayons et les ardoises, à épousseter les pupitres et à passer l'éponge sur le grand tableau noir.

Tout à coup, la porte s'ouvrit comme par un coup de vent, une voix caverneuse cria : « Mademoiselle Mira ! » et un grand vieillard s'élança ou plutôt bondit vers la jeune fille et la saisit vivement par le bras. C'était un homme de six pieds, robuste encore et dont les traits semblaient taillés dans un cœur de chêne. Les boucles d'une épaisse chevelure blanche rejetée en arrière flottaient sur ses épaules, comme une crinière de lion, encadrant son visage coloré, rasé, au profil dur, au nez d'aigle, aux sourcils touffus. Sans col, une cravate noire tordue autour du cou, le corps enseveli dans une longue redingote flottante, il avait l'air d'un illuminé.

« Monsieur Bataille, dit la maîtresse d'école en se retournant brusquement sous l'étreinte cavalière du vieillard.

— Mademoiselle ! mademoiselle ! reprit-il avec de grands gestes, en roulant des yeux blancs, j'ai trouvé, j'ai trouvé !

— Ah ! vous avez trouvé?

— Oui, j'ai trouvé ! Le polybaliste est fini !

Digitized by Google

— Le polybaliste?

— Oui, le polybaliste! Venez voir, je vous prie, venez voir!

— Allons! » dit la jeune femme de sa voix traînante.

Le grand vieillard bondit de nouveau jusqu'à la porte et se mit à gravir l'étroit escalier avec l'agilité d'un écureuil.

Mira le suivit à distance; au sommet de l'escalier, il prit un long couloir au bout duquel il pénétra dans une vaste chambre qui était bien le plus singulier capharnaüm qu'on pût rêver.

Dès l'entrée, une étrange odeur d'esprit de vin, de vernis, de colle forte, de sapin raboté, de poussière, de soufre et de plombagine vous serrait à la gorge, et certes le mobilier de cette chambre correspondait à ses parfums.

Deux larges fenêtres, dont les carreaux fêlés étaient parsemés de bandes de papier, de pains à cacheter et de toiles d'araignée, éclairaient la chambre, ou plutôt l'atelier. Contre une de ces fenêtres se trouvait un établi de menuisier; en face de l'autre, une planche d'architecte recouverte de plans et de papier à calquer. D'énormes rouleaux de carton gisaient contre la muraille, pêle-mêle avec un amas sans nom de ferraille rouillée, de tuyaux de plomb, de tringles de fer et de plaques de tôle et de cuivre, sur lesquels une vénérable poussière étendait ses glacis grisâtres.

Le long des murs, sur des rayons, se dressaient d'interminables rangées de vieux bouquins culbutés les uns sur les autres, entremêlés de fioles et de bouteilles de toutes les formes et de toutes les couleurs; sur d'autres rayons, dans le fond, s'alignaient une foule de rouleaux bizarres de terre cuite et de bois noirci, semblables à des boulets cylindriques.

Et, de fait, ce devaient être des boulets. Sous eux s'allongeaient sur le plancher les tubes énormes d'une vingtaine de pièces d'artillerie, canons amincis, obusiers robustes, mortiers trapus, tous sinistres, noirs, refrognés, pareils à des monstres accroupis dans la poussière et dont les gueules bâillaient.

Le vieillard traversa la chambre en enjambant un ramas

Digitized by Google

de vieilles caisses, de pots à colle, de ferrailles et de copeaux, et s'arrêtant court devant une singulière machine montée sur un trépied et qui ressemblait assez à un appareil de photographe :

« Voilà! dit-il avec un geste superbe. Le polybaliste!

— Ah ! dit Mira d'un air demi-curieux, demi-ennuyé.

— Avec cela, je pulvérise une armée ! reprit le vieillard. Voyez ! »

Et, d'un mouvement rapide, il se campa derrière son appareil ainsi qu'un artilleur derrière sa pièce, le braqua contre un ennemi imaginaire, et courbant la tête comme pour éviter les balles. « Une, deux, s'écria-t-il, je suis abrité par l'épaulement. Voilà l'ennemi ! Un bataillon s'avance. Crac! Écoutez-moi ça ! »

D'un geste saccadé, il se mit à faire jouer une sorte de crémaillère et l'on entendit dans la machine une série de petits coups secs. « Feu de file! Voilà mon bataillon par terre ! Cinquante coups!... A d'autres maintenant ! Un escadron se présente... Boum ! Feu de peloton, tout l'escadron a mordu la poussière!... Ah ! mes gaillards!... Les canons entrent en danse!... On m'a deviné ! On charge les pièces !... Mais je suis dans la tranchée!... Boum ! »

Le vieillard se baissa vivement.

« Ah! ah! les boulets passent au-dessus de ma tête! Je riposte !.... Crac! Voilà les canons démontés !... c'est à recommencer!... Nouvelle charge! Crac!... Encore! Boum!... Oh! je vais les exterminer!... Boum! Crac! Boum ! »

Et le grand vieillard se baissait, se relevait, ajustait, pointait, retirait le fond de son appareil, le remplaçait par un autre; et la crémaillère grinçait toujours, les détentes crépitaient, la canonnade, la fusillade faisaient rage, les balles, les boulets et les obus pleuvaient comme grêlons en pleine trombe.

« Ouf! dit le vieillard en se relevant enfin, le visage ruisselant de sueur, les yeux étincelants, la crinière en désordre. Qu'en dites-vous, mademoiselle?

Digitized by Google

— C'est effrayant! dit Mira.

— C'est effrayant et c'est sûr! Celui qui possédera mon polybaliste nettoiera un champ de bataille en dix minutes. Voilà ce que c'est que d'avoir des idées, et de chercher, de creuser un sujet! Voilà dix ans que j'y travaille, mademoiselle! On parle du fusil à aiguille des Prussiens! Peuh! Une misère! J'en ai dix, ici, de fusils à aiguille, tous plus parfaits que ceux des vainqueurs de Düppel! Mais le polybaliste, le polybaliste!... Comprenez-vous, mademoiselle, ce mécanisme?... Oh! c'est simple, comme tout ce qui est grand ; mais il faut le trouver! »

Il se frappa le front avec orgueil.

« Tenez, un enfant comprendrait cela! »

Là-dessus, il se mit à expliquer à la jeune fille, de point en point, les mystères du polybaliste, sans lui faire grâce d'un boulon, d'un ressort, d'un cran d'arrêt. De temps en temps, il s'interrompait pour dire à Mira : « Comprenez-vous? »

Mira faisait signe que oui, et il reprenait de plus belle. Tout à coup il s'arrêta.

« Et alors, qu'arrive-t-il? » demanda-t-il brusquement.

Elle ouvrit de grands yeux et demeura muette.

« Vous n'écoutez pas, dit-il avec impatience, sinon vous auriez déjà répondu! Je m'en vais recommencer; suivez bien le fil de mon raisonnement. »

Et, derechef, il reprit toute l'affaire.

« N'est-ce pas, que c'est beau? dit-il enfin avec enthousiasme.

— Sans nul doute, répondit Mira.

— Ça vaut des millions! continua-t-il. Je pourrais vendre mon invention. Mais je n'en ferai rien; je travaille pour l'honneur, pour la gloire de mon pays; c'est un cadeau que je veux lui faire! Je m'en vais immédiatement adresser une pétition aux Chambres pour proposer l'adoption du polybaliste dans l'armée belge. Puis-je espérer que vous voudrez bien la relire? Je suis un homme d'action, moi, et je ne sais pas tourner une phrase comme vous. Vous corrigerez ma pétition, n'est-ce pas?

Digitized by Google

— Avec grand plaisir, » dit Mira.

En ce moment, une petite vieille femme fit irruption dans la chambre; ses yeux de lynx en firent rapidement le tour. Soudain, elle aperçut par terre un long morceau de bois dont M. Bataille s'était servi, comme d'un levier, pour orienter son polybaliste.

« Bon! s'écria-t-elle d'une voix courroucée! Voilà que vous avez encore une fois cassé mon manche à balai!

— Ce n'est rien, Siska, dit le vieillard d'un ton piteux; c'est le polybaliste!

— Le *potribatiste!* reprit la vieille femme d'une voix furieuse. Il est beau, votre *potribatiste!* Jour de Dieu! Il vous faudrait une boutique de balais, avec toutes ces balivernes!

— Balivernes! dit le vieillard en se redressant d'un air piqué, Siska! Je vous ai déjà priée de respecter des choses que votre faible entendement ne peut parvenir à comprendre!

— Je ne comprends qu'une chose, dit la vieille avec humeur, en jetant au loin le manche à balai, c'est que voilà le sixième balai que vous me cassez depuis un mois, et que ça fait encore dix *censses* de jetés à l'eau!

— A l'eau! » s'écria le vieillard avec un dédain suprême en se tournant vers la maîtresse d'école. Et du haut de ses six pieds il se mit à toiser la petite vieille, mais la petite vieille lui tint bravement tête et s'adressant à Mira :

« Venez, mamselle, dit-elle, allons boire notre café! Ça vaut mieux!... Et vous, monsieur, venez-vous?

— Non, ma bonne, je suis occupé, très-occupé. Quelques petits perfectionnements au polybaliste. »

Sur quoi, le grand vieillard se jeta brusquement à plat ventre sous son appareil et, le nez en l'air, se mit à examiner avec attention je ne sais quel rouage mystérieux.

Siska haussa les épaules. « Laissons-le à son *potribatiste*, » dit-elle; et prenant sans façon le bras de Mira, elle l'entraîna hors de la chambre.

Au bout du corridor, elles entrèrent dans une petite pièce convenablement meublée, dont la propreté exquise contras-

Digitized by Google

tait agréablement avec le désordre poudreux de l'atelier.

Sur un poêle de tôle soigneusement lustré de plombagine, la bouilloire chantait. La vieille femme versa l'eau dans la cafetière et pendant que la liqueur se filtrait :

« Eh bien, mamselle, dit-elle, les petites ont-elles été sages aujourd'hui ?

— Très-sages.

— Et la petite Cécile ?

— Un peu distraite, comme toujours.

— C'est monsieur qui la gâte avec ses fèves de cacao et toutes ses drogues de l'autre monde ; mais elle est bien gentille tout de même, n'est-ce pas ? Et si bonne ! si gaie ! Un bijou d'enfant ! Son père l'aime tant. Le pauvre homme ! il n'a plus qu'elle au monde ! Quel malheur qu'il n'ait pas un peu d'argent ! Il pourrait élever cette chère petite comme elle le mérite ! Ah ! l'argent, l'argent ! Rien à faire sans ça, n'est-ce pas, mamselle ?

— En effet.

— Mais vous, vous commencez à aller bien, maintenant, avec vos vingt élèves ! Et vous en aurez d'autres encore, c'est moi qui vous le promets ! Je m'en vais battre le quartier et je vous amènerai toute la marmaille, dussé-je les prendre par les oreilles ! »

La jeune maîtresse d'école sourit et, posant la main sur le bras de la vieille femme :

« Tu es bonne, Siska, dit-elle.

— Bonne ! Je fais ce que je dois. Ne l'avais-je pas promis à votre cher papa ?

— Papa ! »

Le visage de Mira s'assombrit tout à coup.

La vieille femme se mordit les lèvres et se mit à verser le café dans les tasses, pour se donner une contenance. Puis elle servit les tartines, et changeant de conversation :

« Il fait beau, mamselle, dit-elle.

— Oui, bien beau.

— C'est le moment de prendre l'air, vous devriez sortir.

— Sortir !... Avec qui ?

Digitized by Google

— Avec moi, si vous voulez. »

La maîtresse d'école fronça les sourcils et repoussant brusquement sa tasse :

« Non, Siska, dit-elle; je te remercie; je préfère travailler; j'ai à finir plusieurs garnitures de fauteuil, ce soir. »

Elle se leva, sortit, passa dans une chambre qui donnait sur le même palier, ferma soigneusement la porte et courut s'accouder à la fenêtre ouverte.

Là, du moins, la laide muraille lépreuse ne coupait plus la vue; le regard planait librement au-dessus d'elle sur les jardins qui s'étendent derrière les maisons de la rue de l'Alliance et se reposait avec délices sur un océan de jeunes et fraîches verdures. Les arbres fruitiers, les lilas et les ébéniers en fleurs se balançaient mollement dans une buée bleuâtre, en plein soleil, au-dessus des pelouses et des parterres que leurs ombres zébraient de grandes zones mouvantes. Tout près, de l'autre côté de la ruelle et du mur noir, s'étageaient les plates-bandes d'un jardinier fleuriste. Les serres basses, accroupies contre terre, bombaient, en pleine lumière, leurs vitrages verts. Les massifs de roses, de dahlias et de rhododendrons étalaient de tous côtés leurs nuances multicolores. Le feuillage métallique et luisant des thuyas et des houx formait çà et là des taches sombres, et de cette terre échauffée montait comme une fumée odorante, où le frais parfum des jasmins se mêlait aux tièdes odeurs des serres et aux aromes amers des plantes sempervirentes.

Au milieu de ce hosannah joyeux de la jeune nature, devant ce papillotage des fleurs, ce fouillis de feuillages nuancés, ce miroitement des serres et des toitures, le voile de mélancolie qui couvrait le visage de la maîtresse d'école s'effaça peu à peu comme s'effaçaient sur les pelouses les ombres des légers nuages; ses narines mobiles aspirèrent ardemment toutes ces senteurs printanières, et sous ses longs cils, ses beaux yeux gris eurent une lueur fauve.

La jeune fille tomba dans une profonde rêverie; l'école, le

Digitized by Google

polybaliste, la vieille Siska et les sombres trivialités de la vie disparurent lentement et firent place au souvenir doux et triste des jours passés; les jardins étendus devant elle évoquèrent dans son âme le souvenir d'autres jardins, d'autres pelouses, d'une autre nature, plus fière, plus capricieuse et plus sauvage, où sa joyeuse enfance s'épanouissait librement sous le ciel, comme les arbres de la forêt et les fleurs du ruisseau.

II

Quand on descend la vallée de l'Orneau vers la Sambre, on aperçoit à mi-côte, entre le Mazy et le village d'Onoz, une petite maison, blanchie au lait de chaux et garnie de volets verts. C'est là qu'était né, qu'avait grandi le père de la maîtresse d'école, Guillaume Tavernier. Ses parents, petits fermiers propriétaires, possédaient sur la colline quelques bonniers de terre. Ils avaient deux fils; un seul suffisait pour la culture, on décida que l'autre serait curé.

Mais les parents proposent et les hasards de la vie disposent. Après avoir fait sa philosophie au collége de Floreffe, le jeune Guillaume fut tout à coup détourné de la route du séminaire par deux jolis yeux noirs de Golzinnes et, dédaigneux des liens de la prêtrise, s'engagea dans ceux du mariage.

Que faire alors! La vie des champs lui répugnait; les longs labours dans la terre gluante, les moissons en plein soleil, les odeurs d'étable et d'écurie, les mains calleuses, tout cela n'allait plus au collégien nourri de la moelle du *Gradus* et des racines grecques.

Guillaume Tavernier rêvait de plus hautes destinées; il résolut de se vouer à l'enseignement. Sa femme avait quelque bien; il vint à Bruxelles et ouvrit une école privée. Les élèves arrivèrent peu à peu et l'école commençait à prospérer, quand M^me^ Tavernier mourut en donnant le jour à la petite Mira. Ce fut un coup terrible pour le pauvre maître d'école; mais il ne se découragea pas, et se mit à travailler pour son enfant avec plus d'ardeur que jamais.

Digitized by Google

C'était une tête faible, vaniteuse et rêvant toujours la gloire : l'enfant reçut une détestable éducation ; on la gâta à outrance, on ne cessa de lui montrer à l'horizon une grande fortune et toutes les jouissances de la vie. Quand, aux vacances, Tavernier retournait au Mazy, il posait pour le grand homme ; on s'inclinait devant lui, et son école prenait aux yeux des bons paysans, grâce à ses descriptions enflammées, des proportions fabuleuses. Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales.

Malheureusement, la destinée se chargea de couper les ailes à ces rêves ambitieux; Tavernier tomba malade et devint incapable de diriger son établissement. Mira avait seize ans, elle essaya de remplacer son père; mais les élèves s'en allèrent peu à peu, si bien qu'un beau matin le pauvre maître d'école se trouva en présence de classes vides.

Sa famille ne demandait qu'à lui ouvrir les bras; il refusa; son orgueil en eût trop souffert. Il loua une chambre dans le faubourg, s'exténua à donner des leçons particulières et s'éteignit dans la misère, après de longs mois de souffrances et de privations.

Mira restait seule au monde à dix-huit ans. Toutes les économies de la famille avaient passé dans les frais de la longue maladie du père Tavernier; la jeune fille n'avait plus rien. De nouveau, les parents du Mazy lui offrirent un asile; comme son père, elle refusa, parce que, comme lui, elle avait horreur de la dépendance et de la vie rustique. S'enterrer dans un village, à dix-huit ans, jamais! Elle eût préféré mourir.

La vieille Siska, ancienne servante des Tavernier, qui avait vu naître et grandir Mira, et qui travaillait maintenant à la journée dans le quartier, ce qui lui donnait beaucoup de relations, vint au secours de l'orpheline; elle lui procura des ouvrages de couture et des élèves, et c'est ainsi qu'en 1864, Mira Tavernier vint s'établir au fond de l'impasse de la rue du Lait-Battu et y ouvrir une école d'enfants.

Depuis un an, elle végétait là, repliée sur elle-même, seule, triste, comme engourdie. Que désirait-elle? Que voyait-elle dans l'avenir? Nul n'eût pu le dire; elle-même

Digitized by Google

n'en savait rien. Son âme, recroquevillée, dormait. Ce qui s'y trouvait de bons ou de mauvais instincts sommeillait sous le malheur présent, comme ces semences enfouies dans la terre gelée et qui n'attendent que le hasard d'un rayon de soleil de printemps pour surgir à la face du ciel, ivraie ou bon grain.

La seule chose qui apparût clairement dans cette âme farouche, faussée par une éducation factice, aigrie par un malheur prématuré, c'est une sorte d'irritation amère contre la destinée, une vague aspiration vers une existence plus haute, plus libre et plus heureuse.

Par ce soir de printemps, en face de ce réveil voluptueux de la nature, ces sentiments prenaient une intensité aiguë; Mira avait le cœur serré et, pour la première fois depuis des mois, des larmes brûlantes venaient sourdre au coin de ses longs cils.

Était-il donc écrit que sa jeunesse et sa beauté se flétriraient dans ce milieu infime, que tous les bonheurs passeraient au-dessus d'elle sans même l'effleurer, et que jamais le moindre rayon de ce radieux soleil des heureux de la terre ne viendrait réchauffer son front?...

Les feux du crépuscule s'éteignaient derrière les toits de la rue de l'Alliance et de grandes ombres se déroulaient comme des manteaux le long des pelouses, des parterres et des sentiers sablés, que Mira était toujours à la fenêtre, la tête entre les mains, les doigts crispés dans les torsades de ses cheveux blonds, les yeux demi-clos, perdus et sans regard.

Une forte détonation, pareille à la décharge d'un coup de pistolet, vint la tirer brusquement de sa rêverie.

« Le polybaliste ! » murmura-t-elle.

Et, comme des bouffées d'air frais commençaient à souffler sur les jardins, elle ferma la fenêtre, alluma sa lampe et se mit à coudre les hardes amoncelées devant elle.

III

Mira se trompait; ce n'était pas le polybaliste, c'était le cataphracte, engin de guerre tout aussi formidable, qui était cause de la détonation.

Digitized by Google

Car c'était le tour du cataphracte maintenant! M. Bataille ne se reposait jamais ; chez lui, les inventions se succédaient avec une rapidité effrayante ; il avait le génie, le démon, si l'on veut, de l'invention. Aussi ne le connaissait-on dans tout le quartier que sous ce nom, le plus beau, à son avis, qui fût jamais né sur des lèvres humaines, l'Inventeur!

Oui, M. Bataille était l'inventeur, l'inventeur par excellence, l'inventeur toujours et partout! Don Quichotte d'un nouveau genre, il avait voué sa vie à la déesse de l'invention ; c'était sa Dulcinée, et cette Dulcinée-là se montrait, paraît-il, extrêmement jalouse, exigeante et absorbante. Inventer! inventer! Inventer le jour, inventer la nuit, inventer sans cesse, tel était le lot de l'infortuné Bataille. Il ne s'en plaignait pas, au contraire ; jamais cerveau ne fut plus subtil, plus alerte, plus fécond en ressources ; appareils de traction, de locomotion, d'exhaure, moteurs à air chaud, à vapeur, à gaz, machines perforantes, inspirantes et soufflantes, rien n'échappait à ses infatigables recherches ; mais son triomphe, c'étaient les engins de guerre. « La guerre est la véritable arène de l'ingénieur, disait-il avec conviction ; elle détruit, il produit; détruire et produire, toute la vie est dans ces deux termes! »

Aussi, ce que le brave homme avait imaginé de canons, de fusils, de pistolets, de catapultes et de mitrailleuses, était vraiment incalculable.

Cependant, il ne dédaignait point parfois de quitter ces hautes régions et de s'occuper d'intérêts plus infimes. Alors il corrigeait les cheminées pour établir une ventilation selon les règles; démolissait les poêles et remplissait de briques le foyer de la cuisinière de Siska, afin de répartir la chaleur avec plus d'égalité et d'économie; fabriquait des serrures diaboliques qui avaient la prétention de s'ouvrir toutes seules et qu'il fallait ensuite forcer à grands coups de marteau ; remplaçait les vulgaires charnières des portes par des charnières de haute volée qui laissaient choir le battant sur le dos des visiteurs; imaginait des lampes inexplosibles qui sautaient comme des bouchons de champagne. Ce n'était pas

Digitized by Google

tout; l'invention envahissait jusqu'à ses vêtements, jusqu'à sa toilette. Sa redingote, propre à tous les usages, capable de se transformer tour à tour en habit de soirée, en tunique militaire ou en manteau à capuchon, était un chef-d'œuvre de mécanisme, et son chapeau, machiné comme un troisième dessous de théâtre, possédait des ventilateurs, des hausses et des cheminées d'appel à rendre Vaucanson jaloux. C'est à cet ingénieux couvre-chef, croyait-il, qu'il devait la conservation de sa magnifique chevelure. Du reste, les soins de sa personne étaient l'objet tout spécial de son génie inventif. Il avait des spécifiques à lui contre toutes les infirmités possibles. Le camphre jouait un grand rôle dans cette infernale pharmacopée; il en avait toujours un grand morceau dans sa poche et s'en frottait courageusement le blanc des yeux plusieurs fois dans la journée ; le fait est que ses yeux étaient splendides et sa vue prodigieuse.

Savons, brosses, éponges, aliments, tout était marqué du même coin. Son lait, son beurre, ses œufs, son chocolat, sa viande, son pain subissaient des préparations spéciales qui faisaient le désespoir de Siska, mais qu'il exigeait avec une inébranlable fermeté.

Tel était ce robuste et singulier vieillard de soixante-dix ans. Au demeurant, un excellent homme, un cœur chaud et dévoué, d'une naïveté d'enfant. Ce n'était pas un ignorant; Liégeois d'origine, ancien ingénieur, combattant de 1830, décoré de la croix de fer, il possédait une science réelle et étendue. Avec un autre caractère, il fût peut-être devenu un homme éminent dans son pays; mais sa brusquerie, sa franchise parfois blessante l'avaient bien vite jeté en dehors de la grande route suivie par ceux qui veulent arriver. — Il manque de savoir vivre, disait-on. C'est un original!

Cependant, les autres ne se faisaient pas faute d'exploiter les idées de cet original ; il en ressentit beaucoup d'amertume, s'exagéra sa propre valeur et se mit à mépriser ouvertement le reste du genre humain. Ses sarcasmes et ses revendications un peu crues achevèrent de lui aliéner les sympathies et, dès lors, ses défauts devinrent des manies et les inventions absorbèrent tout son temps.

Digitized by Google

Heureusement il possédait quelques petites rentes qui lui permettaient de se livrer à cette innocente passion sans grand péril, grâce à la surveillance de Siska, sa femme de charge. Sans cette brave vieille, qui sait où les cataphractes et les polybalistes eussent entraîné le père Bataille !

C'est ainsi qu'il vivait tranquille depuis une dizaine d'années au fond de l'impasse de la rue du Lait-Battu. Seul, sans autre famille que le fils d'une sœur bien-aimée, il passait tout son temps dans son atelier, qu'il avait baptisé du nom d'arsenal. Quand Mira devint sa voisine, il prit plaisir à l'initier à ses découvertes, à ses espérances et à ses griefs.

Sous ce rapport, il était sans pitié; expériences, manœuvres, démonstrations, la jeune fille devait assister à tout, se prêter à tout. Elle était son interlocutrice, sa confidente obligée.

A la suite de la maîtresse d'école, les petites filles s'étaient glissées aussi dans le sanctuaire. Il ne s'en offusquait point et les régalait de friandises, à lui, parmi lesquelles les fèves de cacao, dont il faisait grand usage, jouaient le premier rôle, ainsi que les racines de réglisse. Au milieu de toutes ces espiègles, il avait sa préférée, la fille de son menuisier, la petite Cécile Bosmans. Il adorait cette enfant; on eût dit que toutes les tendresses enfouies dans le cœur de ce vieux célibataire s'étaient rassemblées autour de Cécile. A elle, tout était permis : bouleverser les plans, déranger les appareils, détraquer les machines, fouiller dans la grande caisse aux fèves de cacao, Cécile avait le droit de tout faire et ce droit, elle ne se gênait point pour en user largement !

Au milieu de cet amas de vieilleries poudreuses et d'engins bizarres, Cécile courait et s'agitait comme un papillon dans un magasin d'antiquités. Entre cette enfant rieuse et ce septuagénaire maniaque semblait exister un lien d'instinctive sympathie. Il l'appelait Cécile, elle l'appelait mon oncle !

Aucun lien de parenté ne les unissait cependant; c'était une habitude que Cécile avait prise, toute petite, quand Bataille venait chez son père, pour lui commander quelque

Digitized by Google

ouvrage de menuiserie transcendante à l'usage de ses inventions. « Voilà mon oncle, disait le père Bosmans en plaisantant, dis bonjour à mon oncle! » Et la petite disait bonjour à mon oncle, en lui faisant des risettes. Et ce nom était resté!

Cécile, Mira et Siska, telle était la société habituelle de l'inventeur. Quant à son neveu André, alors étudiant à l'école des mines de Liége, on ne le voyait guère qu'aux vacances, où sa visite était l'occasion de tournois incomparables, à propos de calcul intégral et de haute mécanique.

IV

Le lendemain du jour glorieux où venaient d'avoir lieu les premières expériences du polybaliste, Mira Tavernier, en entrant en classe, trouva ses élèves grimpées sur les bancs et les pupitres, massées autour de la petite Cécile qu'elles semblaient écouter avec la plus vive émotion.

A peine eurent-elles aperçu la maîtresse d'école, qu'elles s'élancèrent vers elle comme un essaim de moineaux bavards et se mirent à lui annoncer à la fois la grande nouvelle qui les mettait en émoi.

« Oh! mademoiselle!... Vous ne savez pas?... Cécile! Elle va être riche!... Son père vient d'hériter d'un oncle d'Amérique!

— Comment, Cécile? dit Mira en se tournant vers la petite fille.

— Oui, mademoiselle, dit la petite toute joyeuse! C'est papa qui est content! Hier soir on lui a apporté une grande lettre avec cinq cachets rouges; il l'a fait lire par M. Rodolosse et puis il a crié : Ah! mon Dieu! et il est devenu tout rouge. Et il s'est mis à danser, à m'embrasser, et il a dit que nous allions être riches! Plus riches que le roi! Et que cette lettre valait quarante mille dollars?

— Quarante mille dollars!

— Et M. Rodolosse a dit que ça faisait deux cent mille francs! »

Mira se redressa un peu pâle. Un éblouissement passa

Digitized by Google

devant ses yeux. Deux cent mille francs, à cette petite? Était-ce bien vrai?

« Allons, dit-elle brusquement, assez de bavardage! Tout le monde à sa place! Et nous allons répéter la table de multiplication. Commençons! Deux fois deux font quatre!... »

Et l'on reprit en chœur la litanie monotone; mais toutes ces petites bouches ne récitaient que du bout des lèvres; les yeux brillaient, les regards se croisaient; Mira elle-même était distraite. Ces deux cent mille francs avaient rayé d'un éclair jaune les ténèbres de son esprit.

La fortune de Cécile avait mis la classe en révolution. Pendant huit jours on ne s'occupa que de cela. Dès le lendemain, la petite Bosmans arrivait à l'école en grande toilette, et tous les yeux s'écarquillaient et s'extasiaient devant elle. Du coup, elle était devenue pour ces enfants pauvres un être supérieur, digne de tous les respects; même dans ce petit monde, l'argent, ce grand enchanteur, produisait son effet accoutumé. L'argent! On ne parlait vraiment plus que de cela dans l'école de M^lle^ Tavernier. On se fût cru dans un cabinet d'agent d'affaires. Sur ces lèvres enfantines voltigeaient sans cesse les mots de notaire, consul d'Amérique, testament, dollar, héritier.

Un beau matin, Cécile annonça à M^lle^ Tavernier qu'elle ne viendrait plus à l'école. Elle allait habiter une belle maison dans la rue Liedekerke et continuer ses études dans un grand pensionnat!

Mira lui dit adieu; Cécile partit et l'école, un instant illuminée par ce brouhaha joyeux, retomba dans sa pénombre discrète et silencieuse. Plus de châteaux en Espagne, de piles d'or, de dollars et de fortune babylonienne!

Tout cet essaim de paroles ardentes qui s'étaient abattues comme une volée de moineaux tapageurs dans ces quatre murs moroses, s'était enfui à tire-d'aile, laissant après lui une solitude plus morne, un ennui plus profond.

Le rideau était retombé; l'horizon de Mira était fermé de nouveau par le grand mur noir, affreux, lugubre, pleurant l'humidité et le deuil par toutes ses crevasses et ses lézardes.

Digitized by Google

Cette triste vie n'allait-elle donc jamais finir ?

Une après-midi, dans les premiers jours de mai, apparut sur le seuil de la classe une fillette vêtue de rose, avec une ceinture rose, un ruban rose dans les cheveux. C'était la petite Cécile Bosmans ! On avait peine à la reconnaître. Elle demandait à dire un mot à mademoiselle. Mira se leva et s'en vint causer avec elle dans le corridor. Par la porte ouverte, les petites filles regardaient, curieuses, émerveillées.

« Qu'y a-t-il donc, Cécile, demanda M^lle^ Tavernier.

— C'est papa qui m'envoie, mademoiselle ; il voudrait vous parler. Auriez-vous le temps de passer chez lui tantôt ? »

Mira tressaillit ; il lui sembla qu'un pan du rideau noir qui lui cachait la vie venait de se relever tout à coup, en découvrant des perspectives infinies.

« Oui, dit-elle, j'irai tout à l'heure. »

Cécile se sauva, légère comme un oiseau, et M^lle^ Tavernier rentra dans la classe. Tout le reste de la leçon, elle se montra distraite, préoccupée. Quand l'heure eut sonné et que l'école fut vide, elle courut à sa chambre, s'habilla avec soin et se rendit rue Liedekerke.

La maison de Jean Bosmans était toute neuve ; elle avait trois fenêtres de façade et une porte cochère. Sur le seuil, une servante lavait, à grande eau, le corridor en briques rouges. Elle fit entrer Mira dans un salon sans meubles, qui sentait la couleur, le vernis et le bois fraîchement raboté. Çà et là sur le plancher, luisant comme un miroir, traînaient des rouleaux de papier, des outils de tapissier, des cordes, des patères et des contrepoids de stores.

Juché tout en haut d'une échelle, près d'une fenêtre, un gros homme en manches de chemise, le marteau à la main, des clous à tête dorée entre les dents, tapait à tour de bras. Au pied de l'échelle se tenait Cécile, le nez en l'air.

Le gros homme faisait un tapage infernal. Placé comme il était, on ne voyait que ses formes trapues, sa nuque large, son cou sanguin, sa chevelure grisonnante et en désordre.

Mira le regarda quelques instants d'un air curieux.

Digitized by Google

« Cécile ! » dit-elle enfin. L'enfant se retourna, aperçut Mlle Tavernier, courut à elle et l'amena jusqu'au bas de l'échelle en criant : « Papa ! papa ! C'est la maîtresse d'école ! »

La maîtresse d'école? Le bonhomme baissa brusquement les yeux et se trouva si ahuri en voyant cette jeune dame vêtue de noir, aux allures distinguées, qu'il laissa tomber son marteau et ses clous, et dégringola plutôt qu'il ne descendit les degrés de l'échelle.

Le visage du bonhomme ne démentait pas sa vulgaire tournure : haut en couleur, rond comme une boule, avec de gros traits irréguliers et un collier de barbe châtain foncé sous le menton, ce visage était bien celui d'un ouvrier; les yeux seuls ne manquaient pas d'une certaine malice narquoise.

Jean Bosmans s'approcha de Mlle Tavernier en trébuchant au milieu des rouleaux de papier, des rideaux et des ficelles.

« Mademoiselle, dit-il d'un ton jovial, dans une sorte de jargon bizarre où le français et le flamand se mélangeaient en proportions égales, très-honoré de votre visite! Vous voyez, je suis occupé ! On doit bien arranger sa maison, n'est-ce pas? C'est une affaire, hein ! »

Il souffla bruyamment, se mit à rire, s'essuya le front avec le bras et reprit en roulant de gros yeux :

« Vous connaissez la chose?... C'est mon cousin, le vieux Melchior? Celui qui était allé en Amérique. On n'en avait plus entendu parler depuis dix ans ! Eh bien ! voilà qu'il meurt en me laissant tout son saint-crépin !... Oui, tout. » Et se penchant à l'oreille de Mira : « Quarante mille dollars. Deux cent mille francs. C'est Rodolosse qui l'a dit, et, c'est ainsi ! Je les ai reçus ! Le notaire m'a compté sur la table deux cents billets de mille ! Qui aurait cru cela? Il y a un Dieu pour les pauvres gens, n'est-ce pas?... Deux cent mille francs !

— Vous désirez me parler, monsieur? dit tranquillement Mira.

— Vous parler?... Ah ! c'est vrai !... Hum ! Voilà l'affaire : c'est à propos de la petite... Je voudrais donner une bonne

Digitized by Google

éducation à Cécile, voyez-vous, en faire une demoiselle. Et alors, comme je n'entends rien à tout ça, moi, j'ai pensé à vous...

— A moi?

— C'est une idée de Rodolosse.

— Rodolosse?

— Oui, mon ami Rodolosse; un homme qui m'a rendu de fiers services, allez! C'est lui qui a arrangé toute cette affaire de succession; car moi, je ne connais que mon rabot; je suis menuisier et rien autre.

— Et M. Rodolosse?

— Eh bien, il m'a dit comme ça : Bosmans, mon ami, tu dois avoir une gouvernante pour ta fille. Voulez-vous être la gouvernante et l'institutrice de Cécile? Elle vous aime tant. Pauvre petite, vous lui serviriez de maman, vous iriez promener avec elle, enfin vous feriez tout ce qui vous plairait. Les conditions seront celles que vous voudrez; quand on est riche, on peut bien faire des sacrifices pour l'éducation de sa fille!... D'abord, vous logerez ici, nous sommes seuls; rien qu'une vieille tante, à moi, qui ne vous gênera guère. Acceptez-vous? »

Mira réfléchissait; le coin du rideau de la vie lui semblait se relever de plus en plus.

« J'accepte, dit-elle, et, malgré elle, sa voix avait pris un timbre plus grave, comme si un secret instinct l'eût avertie que sa destinée même se décidait en ce moment.

— Oh! merci! merci! On va préparer votre chambre! »

Le bonhomme avait les larmes aux yeux; il prit dans ses grosses mains calleuses les petites mains gantées de Mira et les secoua plusieurs fois avec une effusion comique.

« Bosmans! Bosmans! Où donc est-il passé, mon Bosmans! » cria tout à coup une voix glapissante avec un fort accent marseillais, et dans le salon déboucha comme une trombe un singulier personnage, bousculant les fauteuils, les rouleaux, les rideaux et les patères. Il avait une énorme chevelure ébouriffée, noire comme du jais, de petits yeux brillants et inquiets, une grande barbe, de grands bras, de

Digitized by Google

grands pieds, de grandes mains et sa longue échine flottait effarée dans les plis d'une blouse blanche de peintre, tachée de couleurs.

A la vue de Mira, il s'arrêta court, dessina le plus gracieux et le plus fantasque des saluts et tourna les yeux vers Bosmans comme pour l'interroger.

« Mademoiselle Tavernier, dit le menuisier, l'ancienne maîtresse d'école de Cécile, qui veut bien consentir à devenir sa gouvernante. »

Et s'adressant à Mira.

« Mon ami Rodolosse, » ajouta-t-il avec orgueil.

Mira salua légèrement.

« Alcidamas Rodolosse! reprit le Marseillais avec son plus aimable sourire. Et maintenant, s'écria-t-il en agitant ses longs bras, viens vite, mon cher; l'architecte est au jardin pour l'atelier, courons! »

Sur quoi, il rejeta ses cheveux en arrière d'un brusque mouvement de tête qui lui était familier et entraîna Bosmans dans le vestibule.

« Quel vilain polichinelle! » pensa Mira.

En ce moment, Siska entrait.

« Eh bien, mamselle, dit-elle, vous allez rester ici, comme ça?

— Mais oui, Siska.

— Quel bonheur! Bon Dieu du ciel! Quel bonheur! Je vais vous faire voir votre chambre! Venez! »

Elles montèrent, accompagnées de Cécile. La chambre était au second et donnait sur les jardins; par la fenêtre ouverte, l'air et la lumière entraient à flots. Lit, rideaux, meubles, papier, tout était blanc, clair, joyeux.

Mira parcourut la chambre deux ou trois fois, en silence, d'un pas léger, la tête haute, les narines dilatées comme un capitaine qui prend possession de son navire. Une volupté singulière soulevait sa poitrine, empourprait ses joues et faisait battre son cœur.

Elle se tourna vers Cécile et Siska et sourit d'un beau sourire triomphant, comme elle n'avait plus souri depuis des

Digitized by Google

années; puis elle s'approcha de la fenêtre et se mit à regarder l'horizon.

Dans ce temps-là, toute la colline qui s'étend derrière la rue Liedekerke était encore couverte de jardins et de prairies. Des bosquets touffus, de longues allées de peupliers et d'ormes, des blanchisseries marquetées de linge blanc qui brillait au soleil et des champs verdoyants s'étageaient sur la hauteur jusqu'aux arbres de la route de Louvain dont on apercevait la cime à l'extrême horizon. C'était charmant. On se fût cru à la campagne.

Un convoi passa dans la tranchée qui coupait la colline. Rapide, légère, la fumée s'élevait à gros flocons blancs qui se dissipaient dans le ciel. Mira les suivait d'un œil rêveur; comme eux, son âme prenait son essor.

Et les yeux baignés dans la lumière, elle laissait ses regards errer sur ce riant paysage, sur ce beau ciel, sur ces campagnes ensoleillées, sur cette longue rangée d'ormes qui se profilait sur la hauteur dans la direction de Louvain. Heureux moment! Plus tard, malgré les enivrements de l'orgueil et la splendeur de la mise en scène, Mira ne devait plus en trouver de pareil!

Longtemps encore la jeune fille se serait oubliée dans cette rêverie paisible, si Cécile n'avait proposé d'aller rendre visite à la tante Anna, dont la chambre se trouvait au même palier. La tante Anna était une bonne vieille paysanne, de soixante-dix ans, à peu près impotente. Effarouchée par le luxe subit de son neveu, elle se tenait presque toujours confinée dans sa chambre, ne descendant que pour les repas, passant son temps à marmotter ses prières et assistant à la transformation de la famille avec l'ahurissement profond des bestiaux qui voient passer un train express.

La pauvre vieille reçut M^lle^ Tavernier en tremblant, comme elle aurait reçu une reine, l'assura de tout son dévouement et pria « la jeune dame » d'avoir bien soin de sa chère petite Cécile. Après quoi l'on se quitta bons amis et Mira retourna rue du Lait-Battu, afin de prendre les dispositions nécessitées par son changement de situation.

(*A continuer.*) HERMANN PERGAMENI.

Digitized by Google

SUFFRAGE ÉCLAIRÉ

SUFFRAGE CENSITAIRE, SUFFRAGE UNIVERSEL

Nous considérerions comme profondément déplorable, dans les circonstances actuelles, toute campagne politique qui pourrait remettre en jeu l'entente si difficilement rétablie entre les diverses fractions du libéralisme. Qu'au lendemain de la victoire, nous nous en disputions les fruits, rien de plus probable, et dès maintenant on peut dire que les causes de dissension ne nous feront pas défaut. Mais, à la veille de journées électorales peut-être décisives, quand ce n'est pas trop de toutes nos forces et de toute notre discipline pour entamer le faisceau des influences ultramontaines, c'est plus que jamais un devoir pour tous les libéraux d'oublier ce qui les sépare pour se rappeler ce qui les unit. On nous rendra d'ailleurs la justice que dans cette *Revue* nous n'avons cessé de prêcher la nécessité de l'entente entre toutes les nuances du parti libéral sur le terrain d'une politique franchement et résolûment anticléricale.

C'est dire assez qu'en émettant aujourd'hui quelques réflexions sur les conditions mises à l'exercice du droit de suffrage en Belgique, nous n'avons point pour but de fournir des aliments à une agitation prématurée. Mais, tout en estimant qu'il n'y a pas lieu d'introduire cette question dans la *plate-forme* actuelle ou, si l'on préfère, dans le programme de notre parti pour les élections prochaines, nous pensons qu'à moins d'imiter la politique de l'autruche, qui se croit à l'abri pour avoir enfoui sa tête dans le sable, les libéraux,

Digitized by Google

dans l'opposition comme au pouvoir, n'ont le droit de se refuser à l'examen d'aucun problème dû au développement naturel des idées modernes ou aux complications inévitables des institutions humaines.

I

On ne peut guère contester que la pierre angulaire de notre régime électoral, c'est-à-dire la surbordination du droit de vote au payement d'une certaine quotité d'impôts, ne soit désormais viciée dans son essence et menacée dans ses fondements. Il n'est plus même nécessaire, pour attaquer le principe du cens, de mettre en lumière la bizarrerie d'un système qui attribue au premier illettré venu, sous prétexte qu'il paye 42 fr. 32 c. d'impôts directs, la capacité nécessaire pour choisir nos gouvernants, alors qu'il refuse cette aptitude au médecin, à l'avocat, au professeur qui en payeraient seulement 42 fr. 31 c. Nous avons connu des conseillers provinciaux qui n'étaient pas même électeurs; le cas doit être fréquent parmi les conseillers communaux de nos campagnes. Mais le pire ennemi du système censitaire, c'est désormais le cens lui-même, ou plutôt l'ensemble des abus auxquels il se prête. Nous voulons surtout parler de ces créations de faux électeurs qui suffiraient à justifier la condamnation du régime électoral le mieux assis sur des principes de sagesse et d'équité.

Quoi! Nos deux partis découvrent un beau jour qu'ils rivalisent de déloyauté pour fausser l'expression de la volonté nationale; le chef du cabinet reconnaît lui-même que la législation en vigueur est impuissante à réprimer cet abus; l'opposition, appuyée par tous les esprits honnêtes du pays, arrache à ses adversaires les principales mesures qu'elle juge propres à rétablir la sincérité des élections, et à peine ces dispositions ont-elles reçu un commencement d'exécution, que la fraude, passant entre leurs mailles impuissantes, se développe avec une énergie nouvelle, couvrant de faux censitaires tous les arrondissements du pays.

Digitized by Google

Comme les réclamations croissent en raison des inscriptions indues, — colléges échevinaux — juges de paix — députations permanentes — cours d'appel, — toutes ces autorités passent leur temps à trancher les contestations électorales des citoyens, au grand détriment des intérêts administratifs et judiciaires qui sont leur véritable sphère.

Dans la province d'Anvers il y a eu, l'an dernier, 4,682 réclamations, et 1,733 de ces affaires ont motivé des enquêtes devant le juge de paix avec comparution des parties, déplacements de témoins, etc. Rien que dans la ville d'Anvers, on a calculé que si les juges de paix des deux cantons urbains donnaient tout leur temps, soit dix heures par jour, aux enquêtes électorales, il leur faudrait cinq mois pour terminer cette besogne. Aussi se demande-t-on comment l'on s'y prendra pour compléter les listes avant les prochaines élections. Telle est également la situation à Gand, où la députation permanente a été saisie d'environ 3,650 réclamations. Même dans le Brabant, la députation a eu à statuer sur 1,462 réclamations, dont 681 pour l'arrondissement de Nivelles, 496 pour l'arrondissement de Louvain et 285 pour l'arrondissement de Bruxelles [1].

Notez que presque toute cette procédure est à recommencer devant nos cours d'appel. Ainsi, la cour de Gand a été saisie jusqu'à présent de 1,492 affaires, et les appels ne font qu'arriver au greffe. A Anvers, sur les 2,383 décisions déjà rendues par la députation permanente, 1,753 ont été frappées d'appel devant la cour de Bruxelles. Aussi est-ce en vain qu'on multiplie les nouvelles chambres : l'arriéré des affaires grandit de jour en jour.

Ajoutez enfin, que, parmi les autorités chargées de trancher les contestations électorales, les unes dépendent elles-mêmes de l'élection — et alors les actes de nos députations permanentes cléricales, comme celles d'Anvers et de Gand,

[1] Sur ces 285 réclamations, la commune de Laeken figure pour 76, et la commune de Liedekerke pour 89. Sur ce dernier chiffre, 83 ont été poursuivies jusque devant la cour d'appel ! Ce serait à souhaiter l'établissement d'une forte pénalité pour les appels inconsidérés.

Digitized by Google

montrent l'impartialité qu'on peut attendre de leurs décisions, — ou bien elles appartiennent à l'ordre judiciaire, et alors l'importance que prend l'opinion politique des juges pousse directement à la création d'une magistrature de parti, ce fléau que le Congrès de 1830 avait mis tant de précaution à éviter.

Et à quoi aboutissent toutes ces réclamations? Il ne reste guère de localités, en dehors de Bruxelles, de Liége et de quelques districts foncièrement cléricaux, où l'on trouve encore des particuliers taxés entre 35 francs et 42 fr. 32 c.; on nous a même cité des arrondissements où tous les contribuables au-dessus de 30 francs prétendent payer le taux du cens! Il est clair que, l'émulation aidant, le niveau de la fraude descendra plus bas encore; cela était fatal, du jour où le parti catholique, désespérant de regagner le pouvoir par le jeu loyal de nos institutions, a, le premier, jeté des faux poids dans la balance.

Passe encore si c'étaient les faux censitaires qui payassent de leur bourse l'excédant factice de leurs impôts. C'est toujours un grand mal que le droit de suffrage puisse s'acquérir à prix d'argent; mais, enfin, l'affluence des acquéreurs prouverait simplement l'importance qu'ils attachent à intervenir dans les élections, et l'on ne pourrait en tirer un argument contre l'indépendance de leur vote. Malheureusement, ainsi que tout le monde le sait, cet excédant leur est remboursé par les associations ou les candidats dont ils se font les instruments, et c'est ainsi que dans un pays libre le pouvoir finit par être le lot du dernier enchérisseur.

Aucun peuple ne pourrait s'accommoder longtemps d'un pareil régime, qui rappelle les plus mauvais jours de la république romaine. A tout prix, il faut y apporter un remède, ne fût-ce que pour arrêter la démoralisation de l'esprit public qu'on n'habitue pas impunément à confondre ainsi toute notion de légalité et de loyauté. Mais que nous reste-t-il à tenter? — Un appel à la bonne foi des partis? Ce serait aussi illusoire que naïf dans l'état de lutte et de crise où nous nous débattons. — La découverte de meilleures combinaisons légales pour

Digitized by Google

atteindre les inscriptions indues? Voici plusieurs années déjà que nos deux partis se livrent à cette recherche avec une activité facile à comprendre : la majoration volontaire des impôts est un Protée qui possède trop de déguisements pour ne pas se jouer des meilleures lois. — La suppression des impôts qui prêtent le plus à la création de faux électeurs, tels que la contribution sur les portes, les fenêtres et les foyers, sur la valeur locative, sur les chevaux mixtes, sur la patente, etc.? Ce serait la suppression de presque tous les impôts directs, c'est-à-dire, comme le faisait spirituellement observer *la Gazette*, à peu près de tout le budget, du corps électoral et du gouvernement lui-même. Du reste, de pareilles réformes n'auraient d'autre résultat que de restreindre encore le chiffre des censitaires réels, et ce n'est pas dans cette voie que nous devons chercher le salut.

Il ne reste donc d'autre moyen que l'abolition du cens lui-même, et il faudra bien qu'on y vienne. L'institution du cens a fait son temps; elle peut se maintenir quelques années encore dans nos lois, à l'instar de ces arbres qui, rongés par une pourriture intérieure, continuent à porter des fleurs et des fruits; mais le jour ne peut être loin où la plupart de ceux qui le défendent encore par sympathie ou par habitude sentiront la nécessité de porter la cognée dans ses racines, s'ils ne veulent qu'il s'effondre dans quelque tempête, au risque d'endommager la maison.

II

Ici, toutefois, surgit l'argument familier aux esprits conservateurs de tous les partis : « Vous voulez abattre l'arbre, parce que vous ne pouvez pas l'émonder. Mais que mettrez-vous à la place de ses ombrages protecteurs? — C'est bien simple; nous n'y mettrons rien, répondront certains esprits que pareille objection jamais n'arrêta. Au lieu d'un suffrage restreint, nous aurons le suffrage universel, et nos théories nous disent que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

Digitized by Google

Cette réponse serait excellente si elle ne renfermait une double erreur : l'une dans le sens qu'elle attache au mot de suffrage universel, l'autre dans les conséquences qu'elle en tire.

On peut dire que les peuples de langue française ont l'avantage de posséder, pour l'expression de leurs idées les plus abstraites, un instrument d'une limpidité et d'une simplicité merveilleuses. Mais cette précision même devient souvent un écueil, en ce qu'elle les entraîne trop aisément à des généralisations factices et à des simplifications exagérées. Voilà, par exemple, cette expression de suffrage universel qu'on oppose si souvent dans les programmes des partis aux différentes formules du suffrage restreint. Certes, l'universalité du suffrage forme une image des plus séduisantes. Mais ce qu'elle renferme de séduisant, elle le doit précisément à ce qu'elle contient de faux. Le suffrage véritablement universel n'a jamais existé qu'à l'état d'idéal. Bien plus, même là où le droit de suffrage a été étendu aux derniers rangs des citoyens, il n'a jamais appartenu qu'à une minorité des individus composant l'État, car nous le voyons partout refusé, non-seulement aux mineurs et aux fous, mais encore à la plus belle moitié du genre humain. Et, dût-on nous accuser de manquer de libéralisme ou de galanterie, nous ajouterons qu'il doit en être ainsi, car la place de la fille et de la femme est, non au forum, mais au foyer, où il leur reste à remplir des rôles peut-être plus beaux et plus méritoires encore. Du reste, les avocats du suffrage « universel » en Belgique n'en ont pas encore réclamé le bénéfice, que nous sachions, pour les femmes ni pour les enfants, et dès lors nous sommes fondés à dire que le suffrage « universel », tel qu'on le pratique notamment en France, représente encore une forme particulière de suffrage restreint. La définition la plus concise que nous pourrions en donner pour rester exacts, ce serait *le suffrage de tous les adultes mâles qui n'ont pas été frappés d'interdiction légale.*

Or, même dans ces limites, peut-on contester, sans parti pris, qu'établir actuellement le suffrage « universel » en

Digitized by Google

Belgique, c'est y achever la ruine du parti libéral en noyant nos classes intelligentes et nos populations urbaines sous un flot d'électeurs ignorants et fanatisés? C'est, en tout cas, accentuer encore l'opposition des villes et des campagnes, qui a déjà menacé de se traduire en guerre civile. C'est enfin prêter le flanc à toutes les critiques des libéraux conservateurs, trop heureux de battre le suffrage éclairé sur le dos du suffrage « universel » et de repousser le vote des capacités, parce qu'ils peuvent y voir un acheminement au vote sans capacités. Et tout cela, pour l'amour platonique d'un mot qui n'a pas même le mérite d'être exact! Quand donc cessera-t-on de faire du sentiment en politique?

Nous croyons inutile d'examiner avec quelques théoriciens si le suffrage doit être considéré comme un droit ou comme une fonction. Si, en effet, le suffrage est une fonction conférée par la société, celle-ci ne doit l'accorder qu'aux citoyens capables de l'exercer dans l'intérêt de la communauté, et, si le suffrage est un droit naturel de l'individu, non-seulement l'État peut le réglementer, mais il doit encore en retirer l'exercice à tous ceux qui lui paraissent réellement incapables d'en faire un usage convenable, absolument comme il entrave l'exercice du droit de propriété chez les mineurs et les interdits. Dans les deux hypothèses, la conclusion est donc identique : ceux-là, et ceux-là seuls, doivent obtenir le droit de vote qui possèdent l'aptitude, c'est-à-dire l'intelligence et l'indépendance nécessaires à la bonne gestion des intérêts publics. Tel est le terrain où la question doit être posée si l'on veut éviter ces aveugles engouements et ces résistances plus aveugles encore qui ont si souvent entravé, dans sa croissance régulière, l'organisme politique des peuples anciens et modernes. Aussi avons-nous vu avec joie des esprits, appartenant au libéralisme le plus avancé de notre pays, relever, dans ces derniers temps, le drapeau de ce qu'ils ont nommé le suffrage *éclairé*. La formule nous paraît heureuse, sinon nouvelle, car non-seulement elle répond à la réalité des choses qu'elle prétend exprimer, mais elle offre encore le moyen d'élargir les limites de notre corps

Digitized by Google

électoral sans jouer le jeu de l'ultramontanisme, en même temps qu'elle réduit à une simple question d'opportunité une des divergences les plus graves qui menacent de se produire entre les différentes fractions du parti libéral.

III

Mais quelles sont les catégories de citoyens suffisamment éclairées pour que leur instruction leur ouvre de plain pied l'accès de nos comices? Étendre le droit de vote aux médecins, aux avocats, aux instituteurs, à la plupart des professions diplômées, serait déjà un acte de logique et d'équité ; toutefois, ce premier pas, comme on l'a fait observer, n'amènerait qu'un accroissement insignifiant dans le chiffre des électeurs. Une solution bien autrement large serait d'inscrire sur les listes électorales tous les citoyens sachant lire et écrire. Cependant, après mûre réflexion, nous hésitons à nous y rallier, non pas tant à cause des difficultés pratiques qu'on nous semble fortement s'exagérer[1], mais surtout parce que la connaissance de la lecture et de l'écriture ne représente pas encore la véritable instruction; ce n'en est que le véhicule. Il ne suffit pas, pour faire un ouvrier capable, de lui mettre l'outil entre les mains ; il faut encore lui apprendre à s'en servir. Or, ce double rôle revient ou du moins devrait revenir à l'école primaire. Nous préférerions donc prendre pour base du droit électoral la fréquentation d'un cours complet d'enseignement primaire *dans une école publique*

[1] Dans la session de 1871, M. Couvreur, ayant déposé une proposition tendant à créer électeurs pour la province et la commune tous les habitants qui sauraient lire et écrire, suggéra le moyen suivant d'organiser le contrôle de cette instruction élémentaire :

« Art. 2. Savent lire et écrire ceux qui peuvent comprendre la pensée d'autrui dans un texte imprimé et rendre par écrit leur propre pensée.

« Art. 3. La justification de cette connaissance se fera par l'intéressé, dans la quinzaine qui précédera la formation des listes électorales, par épreuve subie devant un jury de trois membres tirés au sort pour chaque commune, l'un parmi les conseillers communaux du canton, un deuxième parmi les instituteurs communaux de la province, un troisième parmi le personnel enseignant des écoles normales et moyennes de l'État.

« Dans les comunes urbaines, il y a un jury par section. »

Digitized by Google

ou bien l'épreuve d'un examen portant sur toutes les matières du programme officiel. Sans doute, cet examen donnerait lieu à certaines difficultés d'application; mais, en somme, nous ne voyons point pourquoi l'on ne pourrait organiser, pour constater les résultats de l'école primaire, ce qu'on a pu organiser dans l'enseignement moyen et supérieur, d'autant plus qu'on aurait affaire à un nombre relativement restreint d'électeurs.

C'est le dernier cabinet libéral qui nous a lui-même tracé la voie lorsque, dans les dernières années de son passage au pouvoir, un peu pour faire pièce à la réforme proposée par M. J. Guillery, il déposa un projet de loi abaissant de moitié le cens provincial et communal pour tous les individus qui justifieraient d'avoir suivi, pendant trois années au moins, un cours d'instruction moyenne dans un établissement public ou libre : « La dérogation que cette disposition apporte à la loi « provinciale et communale, disait l'*Exposé des motifs*, « puise sa raison d'être dans le degré d'instruction des élec- « teurs appelés à en recueillir le bénéfice. Il n'y a, du reste, « rien à redouter de l'admission dans le corps électoral de « citoyens dont l'instruction se compose, non de quelques « notions élémentaires, à peine appréciables, mais de la « somme des connaissances nécessaires pour juger saine- « ment les questions qui s'agitent et se résolvent dans les « élections. »

Cette phrase renferme un hommage formel et complet aux droits de l'instruction en matière d'électorat. Il est vrai que la loi parlait de l'instruction moyenne et non de l'instruction primaire. Mais, à nos yeux, c'est l'école primaire qui fournit ou, du moins, qui devra fournir « la somme des connaissances nécessaires pour juger sainement les questions qui s'agitent et se résolvent dans les élections ». M. Frère-Orban lui-même ne doit pas être éloigné d'admettre cette thèse, si nous en jugeons d'après quelques paroles qui lui échappèrent pendant un discours de M. Funck, quand le projet fut discuté par la Chambre au mois de mars 1867.

« *M. Funck*. Pour atteindre le but que nous nous propo-

Digitized by Google

sons tous, ce n'est pas à l'instruction moyenne, c'est à l'instruction primaire qu'il faut demander le criterium de la capacité du citoyen.

M. Frère-Orban, ministre des finances. Nous admettons les écoles primaires supérieures.

M. Funck. Il n'en existe guère.

M. Frère-Orban. Et vos écoles primaires[1] ?

M. Funck. Si c'est de celles-là que vous voulez parler, nous sommes bien près de nous entendre et de nous donner la main. »

On connaît le sort de cette réforme qui, après avoir été votée dans le sens des propositions ministérielles, tomba avec le cabinet à la veille du jour où elle allait entrer en vigueur. Le gouvernement catholique, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, s'empressa de lui substituer un projet qui supprimait tous les avantages accordés à la capacité. Dans la discussion de la nouvelle loi, nous voyons notre système repris par M. Vanhumbeek, qui proposa d'accorder l'électorat pour la province et la commune, cette fois, sans aucune condition de cens, à tout individu ayant suivi pendant cinq années les cours d'un établissement complet d'enseignement primaire. Cette proposition fut repoussée à une forte majorité, comme au reste tous les amendements de l'opposition. Mais cette discussion eut du moins le mérite de montrer qu'une fraction de plus en plus notable de la gauche cessait de considérer le cens comme une garantie *indispensable* de capacité électorale. Ainsi, même M. Ch. Sainctelette, en reproduisant par voie d'amendement les principales dispositions de la loi précédente en faveur de quelques catégories sociales, telles que les employés de l'État jouissant d'un certain traitement, les avocats, médecins, professeurs, etc., fit un pas de plus, en ne leur imposant aucune condition de cens même réduit. — On voit à quel point nous nous

[1] M. Funck était échevin de l'instruction publique à Bruxelles, où l'on enseigne dans les écoles primaires, en outre du programme imposé par l'article 6 de la loi de 1842, les éléments de la géographie, de l'histoire nationale et même du droit constitutionnel.

Digitized by Google

sommes rapprochés sur cette question ; il y a, du reste, un symptôme que tout le monde a pu observer, c'est combien sont rares les défenseurs convaincus du cens parmi les générations libérales entrées depuis quelques années dans la vie publique.

On voit que notre projet n'a pas même un caractère de nouveauté. Sa seule innovation consiste à n'attacher la *présomption* de capacité qu'à la fréquentation d'une école communale. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages que cette combinaison présenterait au point de vue libéral, puisque les jeunes gens sortis des écoles communales seraient ainsi électeurs de plein droit, alors que les élèves des écoles *libres* — c'est-à-dire cléricales (car les congrégations religieuses ont seules prétendu organiser un enseignement primaire en face de l'enseignement officiel) — auraient à faire les preuves de leur intelligence et de leur instruction. La mesure serait néanmoins parfaitement juste, car il est impossible, pour l'État, d'accepter, les yeux fermés, sur un simple certificat de fréquentation, la valeur de l'instruction frelatée que donnent, dans les établissements libres, les plus violents adversaires de la science et de la société modernes. Elle ne serait pas davantage un attentat à la liberté de l'enseignement proclamé par la Constitution, car elle serait simplement une prime à la fréquentation des écoles publiques, dans le genre de la décision prise par les bureaux de bienfaisance qui refusent tout secours aux parents dont les enfants ne suivent pas les cours de l'école communale.

Sur ce point encore, nous pouvons invoquer les précédents de la réforme tentée par le dernier cabinet libéral. La loi de 1867 accordait la présomption de capacité aux citoyens ayant fait trois années d'études moyennes dans un établissement public ou libre. Mais elle la refusait à ceux qui avaient fait simplement des études particulières. Or, il est clair que la liberté de l'enseignement ne distingue pas entre les leçons particulières et les écoles publiques ou privées. Si donc elle nous interdisait de refuser la présomption de capacité aux élèves sortis des écoles libres, elle eût également interdit

Digitized by Google

en 1867 de refuser cette présomption aux élèves formés par des professeurs particuliers. On ne voit pas cependant que l'objection se soit produite au cours des débats, bien que le projet rejetât formellement les certificats d'études privées. Notre système est même beaucoup plus large, puisque, au lieu d'exclure ceux qui ont fait leurs études dans certaines conditions, elle se borne à leur imposer l'obligation de prouver la valeur de l'enseignement sur lequel ils basent leurs titres de capacité.

IV

La réforme de l'enseignement primaire est le premier devoir qui s'imposera aux libéraux, dès que les fluctuations de la politique leur auront rendu le pouvoir. Révision de la loi de 1842, sécularisation complète de l'école primaire, adoption immédiate des mesures nécessaires pour rendre sa fréquentation obligatoire, ces réformes nous sont désormais garanties non-seulement par l'accord implicite des chefs du libéralisme, mais encore par des engagements trop formels pour comporter le moindre recul, la moindre tergiversation. Nous espérons bien qu'on n'en séparera pas la réorganisation intrinsèque de l'école primaire d'après les principes de la pédagogie moderne, tels qu'ils ont été exposés à plusieurs reprises, notamment dans les travaux de la *Ligue de l'Enseignement*. Il faut que l'école primaire fasse des hommes et des citoyens; alors nous pourrons sans péril en faire des électeurs.

Après ce prologue viendra le premier acte de la réforme électorale qui consistera dans son application aux élections communales et provinciales, c'est-à-dire où l'expérience offrira le moins de danger. Nous trouverions fort impolitique de demander l'abolition du cens dans les élections législatives avant de l'avoir obtenue dans les élections provinciales et communales. La première réforme exigerait, en effet, une majorité des deux tiers au sein du parlement, tandis que la seconde peut se réaliser à la majorité ordinaire des voix.

Digitized by Google

De plus, si l'expérience est désastreuse, tout le monde devra se féliciter de n'avoir pas compromis sans retour, dans cette mésaventure, l'organisation fondamentale de l'État. Si, au contraire, ainsi que nous le pensons, la bonne gestion de nos intérêts communaux et provinciaux n'a rien à redouter d'une pareille extension du droit électoral, quels arguments pourra-t-on invoquer contre l'application de cette réforme à la sphère de nos intérêts généraux? Nous ne voyons même pas d'autre moyen de désarmer les répugnances qui, dans l'état actuel des esprits, nous empêcheraient longtemps encore de recruter dans le parlement ou dans le corps électoral la majorité indispensable à la révision du fameux article 47 de la Constitution.

On voit que la réalisation complète de ce plan prendrait assez de temps pour rassurer les gens qui redoutent, comme « un saut dans les ténèbres », toute extension subite et considérable du droit électoral. En tout cas, notre projet donnerait satisfaction aux scrupules de ceux qui ne veulent du suffrage « universel » ni en un acte, ni en deux, mais qui ne se refusent pas d'une façon absolue à reconnaître les droits électoraux de l'intelligence, comme on a pu le voir dans les discussions que nous avons citées plus haut; car ce sont là des déclarations et des précédents dont nous devons tenir compte et dont nous pouvons prendre acte.

Les progressistes, de leur côté, ne peuvent méconnaître que l'essentiel, en politique, ce n'est pas tant d'arriver vite que d'avancer sans interruption vers le but, avec la certitude mathématique de l'atteindre dans un temps donné. C'est la règle de conduite que le parti républicain a adoptée en France durant ces dernières années, sous le nom d'*opportunisme*, et qui seule lui a permis d'échapper aux intrigues sans cesse renaissantes de la coalition cléricale. Nos progressistes, d'ailleurs, ont déjà saisi, pour la plupart, la nécessité d'une alliance étroite avec les libéraux moins avancés pour accomplir, d'un commun accord, les réformes dont le suffrage *éclairé* sera le complément logique. L'union du libéralisme en vue des élections prochaines est actuellement un fait

Digitized by Google

accompli ; puisse-t-elle, à l'heure décisive, justifier les promesses de notre devise nationale !

Mais même les quelques radicaux qui veulent s'en tenir au suffrage sans condition de capacité, ne comprendront-ils pas que notre système est le meilleur, sinon le seul moyen d'arriver à la réalisation de leur idéal? S'ils s'isolent pour réclamer immédiatement et à tous les degrés ce qu'ils nomment le suffrage « universel », ils peuvent s'attendre à ne rien obtenir, du moins légalement. Qu'au contraire, ils se joignent à nous pour demander l'organisation du suffrage éclairé, leur but sera naturellement atteint du jour où, par suite des réformes scolaires, tous les citoyens auront le degré d'instruction indispensable pour exercer dignement leurs droits d'électeur. Or, à moins d'en faire une question d'amour-propre, qu'importe le mot, quand on doit avoir la chose?

Nous avons toujours soutenu que les dissentiments des libéraux reposaient sur des mots et non sur des principes. Assurément ils cessent d'appartenir au libéralisme, ceux qui renoncent à poursuivre le perfectionnement harmonique et continu de toutes les facultés individuelles, de toutes les institutions politiques, de toutes les classes sociales, par l'accord de l'ordre et de la liberté. Mais, à moins de sacrifier les intérêts du progrès à un amour irréfléchi de l'égalité, la vraie politique de la démocratie libérale pour égaliser les droits des citoyens, ce n'est pas d'abolir les priviléges de la capacité; c'est, au contraire, d'élever les incapables au niveau qui les rendra dignes de ces priviléges. On sait combien il en a coûté aux Français d'avoir, il y a quelque vingt ans, méconnu cette règle dans une heure d'ivresse révolutionnaire.

Toutefois, si les avocats du suffrage « universel » se trompent à soutenir que son établissement brusque et prématuré n'a été pour rien dans les complications dont la France semble à peine sortie, les partisans du cens n'ont pas moins tort de prétendre que cette expérience a été complète et déci-

Digitized by Google

sive dans le sens de leurs antipathies. Que les uns et les autres tournent leurs regards vers des peuples où un développement analogue du droit de suffrage, pour s'être fait avec moins de fracas, a cependant porté les meilleurs fruits, précisément parce qu'il s'y est opéré graduellement, sans secousses violentes, à mesure que le progrès naturel de la civilisation mûrissait la capacité politique de nouvelles couches sociales. L'exemple de l'Allemagne, de la Suisse et même de l'Angleterre est là pour établir que les plus larges extensions de suffrage n'offrent aucun péril, quand elles s'adressent à des nations pratiques, instruites et disciplinées. Il est vrai que chez ces peuples le catholicisme romain n'est pas assez puissant pour empoisonner le tempérament intellectuel des populations et miner les bases mêmes de l'édifice social. La principale conclusion, en ce qui concerne notre pays, c'est donc que les questions relatives à la réglementation du droit de suffrage ne peuvent s'isoler des mesures à prendre pour combattre la domination de l'Église romaine, et c'est ce qui nous ramène encore une fois à la nécessité de l'entente entre toutes les fractions du libéralisme sur le terrain d'une politique énergiquement anticléricale.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

ESTHÉTIQUE DES ARTS DÉCORATIFS

LES MÉTAUX.

Si nous appliquons à l'étude des conditions esthétiques que doivent remplir les objets en métal les principes que nous avons développés dans les études précédentes[1], nous devrons considérer les métaux sous trois formes qui exigent l'emploi de trois métallurgies différentes :

1° Nous aurons d'abord à considérer le métal comme matière plastique, malléable, ductile, susceptible d'être forgée, retreinte, étirée ;

2° Ensuite comme matière homogène, susceptible d'être coupée, taillée, gravée, estampée;

3° Enfin comme matière fusible, susceptible d'être liquéfiée et coulée dans un moule.

L'ordre dans lequel nous présentons ces trois procédés est aussi celui de leur apparition dans l'histoire ; le premier de ces procédés est, en effet, de beaucoup, le plus ancien. Les premiers ouvrages en métal étaient battus au marteau et composés de morceaux séparés, assemblés avec des clous et des rivets; les ouvrages en fonte n'apparurent que vers l'an 777 avant Jésus-Christ, dans l'île de Samos.

Quoique ce soit au point de vue esthétique et non au point de vue technologique que nous nous placerons pour étudier les ouvrages en métal, nous adoptons cette division, parce que

[1] Voir la *Revue de Belgique*, t. XXIII, 1876, p. 305, et t. XXV, 1877, p. 197.

Digitized by Google

le procédé technique a une influence prépondérante sur le caractère et la forme de l'objet d'art, nous dirons même qu'il est la source d'où celui-ci a tiré les moyens et les conditions de sa beauté. En effet, comparez deux objets identiques obtenus par des procédés différents : deux boucliers, par exemple, dont l'un aurait été travaillé au marteau et l'autre fondu.

Un connaisseur distinguera au premier coup d'œil la différence que présentera le travail des deux pièces. La première, tirée directement d'une plaque par le ciselet de l'artiste, aura un caractère plus franc, plus original que la seconde; le travail aura plus d'accent, plus de vigueur; le ciseleur aura cherché à donner à son œuvre un relief que le fondeur aura, au contraire, évité, afin que sa pièce se dépouille bien au sortir du moule. L'œuvre du fondeur est une œuvre de seconde main, une sorte de calque du modèle original exécuté d'abord en une matière non métallique et qui, déformé, rendu fruste par la fonte, doit être repris, retouché, réparé, ciselé, et cela souvent par une autre main que celle de l'auteur; de là plus de froideur que dans la ciselure repoussée, mais aussi plus de netteté, de correction, de régularité. On peut dire que la ciselure repoussée est à la fonte ciselée ce qu'un dessin de maître est à une belle gravure.

I

Abordons maintenant l'étude des objets compris dans la première division : *le métal considéré comme matière plastique, ductile, susceptible d'être forgée, rétreinte, ciselée, étirée.*

Nous avons déjà signalé l'influence des propriétés physiques de la matière sur le style de l'œuvre d'art. Cela est si vrai, qu'un œil exercé découvrira à première vue en quel métal un objet est fait, rien qu'à son aspect, à son style.

Il est évident, en effet, que l'or, si ductile, si malléable, est susceptible de prendre mille formes, auxquelles le fer rigide

Digitized by Google

et cassant se refusera; que l'acier flexible doit se prêter à des hardiesses de construction que l'on demanderait en vain au plomb lourd et mou.

Ce sont les qualités du métal qui déterminent tout d'abord les procédés qu'il faut employer pour le travailler; le métal le plus facile à recueillir et à travailler a naturellement été celui que les hommes ont le premier mis en œuvre : ce métal, c'est l'or. Comme il suffit de procédés métallurgiques très-simples pour l'obtenir, qu'on le trouve à l'état de pureté complète dans la nature, et que, quoique très-rare, il est répandu dans presque tous les terrains d'alluvion qu'habite l'homme, il n'est pas étonnant que l'or ait été employé bien avant des métaux incomparablement plus communs.

Ajoutez à ces diverses causes le goût inné qui porte l'homme à parer sa personne bien avant de satisfaire à des nécessités plus urgentes [1].

Il est donc probable que ce furent les orfévres qui les premiers travaillèrent les métaux, et cette circonstance a de l'importance pour l'histoire du style, car il en résulte que c'est des procédés techniques employés pour le travail de l'or que découlent ceux qui furent employés plus tard pour le travail des autres métaux.

L'art se nourrit, en effet, de traditions; il n'est jamais indépendant du passé; il développe et transforme les éléments que celui-ci lui fournit, mais il ne crée jamais quand il a des antécédents.

Si le fer avait été travaillé avant l'or, il est probable que les procédés techniques de sa métallurgie eussent été différents et que, par suite, l'orfévrerie eût eu un autre caractère que celui qu'elle a eu.

Cette persistance du procédé original n'a peut-être jamais pu s'observer d'une façon plus frappante qu'aujourd'hui. Par suite du progrès accompli dans le travail des métaux,

[1] Humboldt tells us that an Orinoco Indian, though quite regardless of bodely comfort, will yet labour for a fortnight to purchase pigment wherewith to make himself admired. *Herbert Spencer*. Education. Chap. I.

Digitized by Google

du perfectionnement des procédés mécaniques, de la tendance de l'industrie à fournir chaque jour des produits plus économiques, nous construisons en métal une foule d'objets qui autrefois étaient faits en d'autres matières; seulement, ces objets n'ont pas encore pu se dégager de la forme que leur avait imposée la première matière. C'est ainsi que nous faisons des bancs rustiques dont les supports figurent des branches d'arbres, bien qu'ils soient en fer; des foyers à gaz, où paraissent flamber des bûches de bois, et c'est à peine si nos appareils d'éclairage commencent à s'émanciper des formes bulbeuses qui leur étaient imposées autrefois par l'emploi de l'huile comme combustible.

Les premiers ouvrages d'orfévrerie consistèrent donc en plaques ciselées et en fils torsés ou tournés en spirale, puis ces deux éléments se combinèrent, le fil fut soudé sur la plaque, l'on y ajouta le grain et l'on eut le travail du filigrane.

Un des emplois les plus anciens de la plaque d'or est son application sur la face des personnages de distinction, au moment de leur enterrement. Cette plaque était pressée sur le visage, de façon à en mouler tous les contours; la mort pouvait alors détruire le visage du cadavre, le masque d'or conservait fidèlement les traits du défunt pour la postérité la plus reculée[1]. C'est ainsi que les Grecs, devant l'implacable destruction de la mort, cherchaient à donner le change à leur sens esthétique et à leurs sentiments religieux.

Les meubles, les ustensiles étaient plaqués de revêtements en or. Les sceptres des hérauts, les bâtons de commandement des chefs étaient formés de baguettes recouvertes de cylindres en métal. Mais ce fut seulement pendant l'enfance de l'art que, par un goût exagéré pour le faste, on recouvrit entièrement les objets de façon à faire croire qu'ils étaient d'or massif; le bel art se refuse à étaler cette fausse richesse

[1] Les fouilles exécutées en 1837, par M. Aschik, dans les environs de Glinitsche, près de Kertch, ont mis à jour le cadavre d'une jeune femme d'une trentaine d'années dont la face était recouverte d'un masque d'or reproduit dans les *Antiquités du Bosphore Cimmérien.*

Digitized by Google

et n'emploie l'or qu'avec modération, de façon à ne pas étouffer la forme sous l'ornement, mais à soumettre, au contraire, celui-ci à la première. Aux belles époques, les meubles ne reçurent plus que de légères incrustations destinées à rehausser la forme tout en lui restant subordonnée. Aux époques de décadence de l'art et alors que l'influence asiatique redevint prépondérante, on vit les meubles, les coffrets, les reliquaires se recouvrir de nouveau de plaques d'or, incrustées de chatons qui retenaient dans leurs griffes grossières des pierres précieuses, des onyx, des cornalines, des agathes taillées en cabochon. Au XVI^e^ siècle, au contraire, avec la renaissance du goût, reparaissent les incrustations légères et gracieuses ; mais alors le cuivre et l'étain prirent la place de l'or.

Aux temps les plus anciens de la Grèce, on portait beaucoup sur la poitrine, surtout en Ionie, des plaques repoussées ou ciselées ; elles servaient de parure et constituaient tantôt une marque distinctive, tantôt une amulette ; c'est la *bulla* des Étrusques et des Romains, le pendant, le médaillon des Italiens du XVI^e^ siècle et des dames de notre époque. Mais ces bijoux furent surtout remarquables quand les spirales de fil et les grains vinrent les orner ; de nos jours, les Allemands et les Anglais ont remis à la mode les médaillons et les bracelets formés de plaques unies, estampées ou embouties de façon à présenter de grandes surfaces unies. Ce qui donne à ces objets un aspect lourd et massif, alors que le bijoutier doit surtout rechercher la grâce délicate. Une erreur de goût qui a été commise même au XVI^e^ siècle a été de donner à ces objets des formes architecturales ; tels sont certains *pendants* attribués à Benvenuto Cellini et décrits par lui dans son *Traité d'orfévrerie* [1]. N'est-il pas absurde de suspendre un monument au cou d'une dame?

Les bijoutiers grecs, étrusques et romains nous ont

[1] Cabinet des antiques de la Bibliothèquenationale, à Paris. Grüne-Gewölbe, à Dresde.

Digitized by Google

laissé d'admirables échantillons de leur habileté dans les bijoux en filigrane. Comme leur nom l'indique, ils étaient décorés d'ornements formés de grains et de fils soudés sur une plaque. La plaque ciselée était la base du bijou antique, c'est d'elle qu'était formée la figurine autour de laquelle rayonnait l'ornementation, la surface sur laquelle s'étalaient les gracieuses arabesques de fils qui entraînent l'œil dans leurs capricieux méandres. Le grain, par ses rosettes et ses fleurons, arrête le regard et introduit dans l'ornementation le repos nécessaire; d'autre fois, rangé en lignes continues, il dessine avec la chaîne ou fil tordu des zones qui accusent les divisions du bijou, en déterminent la symétrie ou en forment la bordure.

L'ornement en filigrane existe tantôt pour lui-même, tantôt en vue d'encadrer un joyau central : pierre précieuse ou camée. Dans le premier cas, il n'a d'autres fonctions que d'orner une surface donnée; il y étale alors ses arabesques, ses volutes, ses rosaces et s'épanouit presque toujours vers l'intérieur. Dans le second cas, destiné à rehausser, à faire valoir les joyaux qu'il enchâsse, il se dirige vers lui et l'enserre dans ses méandres et ses volutes.

Dans les deux cas, l'ouvrage en filigrane constitue un tout inflexible, forme un réseau de fils rigides. Leur rigidité naturelle peut encore être augmentée par la torsion; cette torsion est accentuée soit par l'emploi de deux fils, soit par celui d'un fil angulaire dont les arêtes dessinent alors les spires de la torsade. Combiné avec le fil, le grain peut produire une foule d'effets variés, soit qu'il suive les contours de la spirale et l'accentue, soit qu'il divise les ornements formés par le fil et établisse ainsi une alternance et une intersécance dans le dessin.

Les profanes exagèrent souvent les difficultés que présente le travail du filigrane; on le trouve cependant chez des nations à moitié sauvages et dépourvues des moyens techniques les plus primitifs. Il n'exige, en effet, que beaucoup de patience et un certain instinct de l'ornement qui, souvent, est plus développé chez des peuples primitifs que

Digitized by Google

chez les nations civilisées. Les Indiens, les Chinois, les Japonais, les Arabes, les Juifs du Maroc, les Espagnols ont employé ce genre de bijou ; chez nous, les filigranistes de Malines ont eu longtemps une réputation presque égale à celle que les orfévres de Gênes ont su conserver.

La vaisselle d'or et d'argent procède aussi de la plaque repoussée et ciselée. Elle avait pris chez les Romains des derniers temps de la République un développement dont nous pouvons difficilement nous faire une idée; ce luxe atteignit son apogée sous les empereurs. Il n'était pas rare alors de voir paraître, non-seulement sur la table impériale, mais sur celle de particuliers, des plats d'argent et même d'or assez vastes pour contenir un sanglier rôti tout entier.

Les œuvres d'orfévrerie romaine se distinguent nettement des œuvres grecques de la belle époque. Ces dernières montrent des figures et des ornements d'un relief très-faible ; leurs saillies n'interrompent pas les lignes générales de la forme du vase, dont le galbe se dessine dans toute son élégante pureté; les Grecs ont toujours observé ce principe qui ordonne de subordonner la décoration à la forme d'ensemble [1].

Parmi les vases découverts en 1868, à Hildesheim, se trouve un grand cratère en argent, pour lequel ces règles ont été observées. Il offre même un excellent terme de comparaison avec les autres vases exhumés en même temps. Ce cratère a la forme d'une cloche renversée, toute sa surface est enveloppée d'un réseau léger de rinceaux qui prennent naissance entre deux griffons affrontés formant les parties les plus saillantes du bas-relief.

Les extrémités du rinceau s'épanouissent en fleurs ou se contournent en vrilles. La symétrie de ces rinceaux est animée et rompue par de petites figures d'enfants qui se livrent à la pêche ou luttent contre des écrevisses. Jamais le relief de ces ornements n'est assez considérable pour nuire à la pureté du galbe du vase.

[1] Voir le dessin du beau vase trouvé à Kertch, publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er mars 1868.

Digitized by Google

Les orfévres romains procèdent d'un autre principe, ainsi que le prouvent d'autres objets du trésor d'Hildesheim, par exemple, l'un des plus remarquables d'entre eux : la patère dont le fond est orné d'une figure de Minerve assise sur un rocher. Ici, l'ornement, au lieu de n'être que la chose accessoire, est devenue la principale. L'exagération de la saillie obtenue au moyen du repoussé semble même devenir un tour de force de métier. Une pièce semblable ne pouvait avoir qu'un usage ornemental, elle devait figurer en permanence sur un dressoir ou dans le trésor d'un temple, car elle est absolument impropre à un emploi pratique. Cependant, ces réserves une fois faites, on ne peut s'empêcher d'admirer la beauté de la composition et la suprême habileté de l'exécution de cette pièce remarquable. Une bordure de palmettes, d'une élégance toute grecque, entoure le médaillon de la Minerve.

Plus romaine encore de style est l'écuelle avec le buste d'Hercule enfant écrasant les serpents envoyés par Junon. Le réalisme de cette figure, la vérité de l'expression, le type un peu grossier de la face souriante du jeune dieu trahissent l'œuvre d'un artiste romain ou rhodien.

Les vases à boire représentent des attributs bachiques, des masques de théâtre, des flûtes rustiques, des thyrses. Tous ces ornements ont un relief considérable qui nuit à la pureté de leur galbe.

Le musée de Naples possède deux petites coupes ornées de reliefs très-saillants représentant un centaure et une centauresse sur lesquels chevauchent des amours. Ce sont, à notre avis, les spécimens les plus parfaits du talent exquis que savaient déployer les ciseleurs antiques.

L'orfévre a employé pour tous ces objets le système du revêtement ; les ornements en bas-reliefs sont ciselés dans une plaque mince et rapportés sur une coupe à l'aide de soudures à l'étain ; quelquefois même, le relief était doublé de plomb, afin de lui donner plus de résistance.

Les orfévres mauresques suivirent le principe grec ; les entrelacs, les arabesques dont ils couvrirent leurs coupes,

Digitized by Google

leurs aiguières et leurs bassins, respectaient le galbe de ces objets; seulement, il est rare que les contours de ceux-ci présentent la grâce et les proportions harmonieuses des objets grecs similaires.

L'orfévrerie gothique hérita des formes romanes, les rendit peu à peu bulbeuses et les surchargea de motifs empruntés à l'architecture ou de feuillages, de rinceaux fournis par la flore nationale.

Les orfévres de la Renaissance furent plus originaux dans leurs œuvres que les architectes et les sculpteurs qui s'étaient formés par l'étude des monuments et des statues antiques. Pompéi et Herculanum dormaient encore sous les laves du Vésuve, les formes de l'orfévrerie antique étaient à peu près inconnues; aussi, les ciseleurs du XVI^e^ siècle, adoucissant l'exagération des formes bulbeuses du moyen âge, arrivèrent-ils à produire les admirables coupes, les aiguières, les plats qui font l'honneur et la richesse du musée Pitti à Florence, du Trésor impérial de Vienne et de la *Grüne-Gewoelbe* de Dresde.

Les orfévres d'Augsbourg, de Nuremberg et d'Anvers s'écartèrent moins des formes renflées propres à l'art gothique, et au XVII^e^ siècle, leurs pièces d'orfévrerie présentèrent souvent des reliefs exagérés.

Au XVIII^e^ siècle, les rinceaux, les coquilles, les vrilles, les guirlandes de fruits du style rococo, vinrent étouffer tout galbe, tout contour, sous une ornementation échevelée; mais les objets qui ont échappé au creuset prouvent que les ciseleurs de cette époque étaient doués d'une habileté technique remarquable.

De nos jours, le bel art de la ciselure au repoussé est à peu près perdu. Les acheteurs ne veulent plus payer la main-d'œuvre élevée qu'elle exige. Les procédés mécaniques ont pris la place de la main de l'artiste. Les objets d'orfévrerie sont façonnés au tour ou estampés et décorés à l'aide de la machine à guillocher. Le ciseleur est un sculpteur en métal, il modèle l'or et l'argent comme le statuaire pétrit l'argile; son éducation est aussi longue et aussi diffi-

Digitized by Google

cile à faire que celle d'un sculpteur. Qui oserait, à cette époque de production à bon marché, engager un jeune homme à demander la célébrité et la fortune à l'art de la ciselure?

Si les orfévres gothiques n'ont pas toujours compris quel devait être le vrai caractère de leur art, par contre, les forgerons et les serruriers du moyen âge ont produit des grilles, des garnitures de portes, des serrures, des lutrins, des candélabres, des catafalques, des couronnes de lumière qui n'ont jamais été surpassés.

Ici, ces habiles forgerons ont demandé à la lime et au marteau les effets décoratifs qui convenaient le plus parfaitement aux procédés techniques employés pour le travail du fer. Les formes anguleuses, nerveuses, un peu sèches du style gothique se prêtent, du reste, admirablement au travail du fer; les méplats causés par le martelage, loin de devoir être adoucis, donnent un accent de plus à la forme; les larges plans coupés par la lime accusent la dureté et la rigidité du métal; il y a dans la serrurerie du moyen âge un accord parfait entre les qualités de la matière, le procédé technique et l'usage auquel les objets sont destinés. Les lanternes, les marteaux de portes, les porte-flambeaux, les grilles qui ornent les palais vénitiens et les palais florentins prouvent que les forgerons italiens de la Renaissance possédaient quelques-unes des qualités de leurs prédécesseurs germains.

C'est sans doute à la construction d'armes offensives que les métaux communs furent d'abord employés et cela sous l'antique forme de revêtement. Ils servirent à rendre les massues plus lourdes, plus solides et plus meurtrières, ou à aiguiser et à protéger la pointe des pieux qui devinrent ainsi des sortes de lances.

Les lances et les épées furent d'abord fabriquées en bronze, puis en fer; elles étaient forgées.

Les armes défensives sont de beaucoup plus importantes, par suite de la variété des conditions auxquelles elles doivent répondre. Il faut, en effet, qu'elles soient en même temps légères, souples et résistantes.

Digitized by Google

Ce problème a été résolu de quatre façons différentes par l'armurerie ; elles appartiennent toutes à la division technique du métal forgé. Ce sont : 1° le système des tissus métalliques formés de chaînons ; 2° le système des écailles à imbrications ; 3° le système des anneaux en spirale ; 4° le système tubulaire.

Les deux premiers systèmes étaient les plus anciens et furent principalement employés en Orient. Nous ne connaissons pas d'exemple d'une cotte de mailles grecque ; les cuirasses écailleuses appartiennent presque uniquement aux Grecs d'Asie, on en retrouve la trace sur les représentations de l'égide d'Athène. Les Romains empruntèrent ce genre de cuirasse à l'Asie, ainsi que le prouvent certaines statues de leurs chefs.

Les anneaux en spirale protégeant les jambes et les bras, ceux qui, sous forme d'agrafes, couvraient la poitrine, formaient un appareil de défense simple et résistant, fort employé par les guerriers germains et scandinaves ; le musée de Copenhague possède un grand nombre d'armes défensives de cette espèce.

La spirale est un ornement commun à tous les peuples ; depuis les temps les plus reculés, ils en ornèrent, d'une façon à peu près identique, leurs ustensiles en métal, leurs poteries et même leur peau.

On a cherché l'origine de cet ornement dans la nature qui en fournit, en effet, d'assez nombreux échantillons, dans les vrilles des plantes, les circonvolutions des coquillages, les vagues de la mer ; mais il est plus probable que cet ornement a une origine purement technique et découle de la propriété qu'a un fil métallique de se tourner facilement en spirale. Ce n'est que plus tard que l'art a trouvé des analogies dans le nature et lui a emprunté sa grâce, sa variété et son expression.

Ce fut le système tubulaire qui convint seul au sens plastique des Grecs. Dans ce système, l'armure est composée de larges plaques forgées, destinées à amortir les coups et à leur offrir une résistance efficace.

Chez les Grecs, la principale arme défensive était le

Digitized by Google

grand bouclier ovale, déjà cité par Homère, et le bouclier circulaire (clipeus) convexe. Ils étaient en cuir recouvert de lamelles en métal; on y peignait des serpents, des dragons, des scorpions; d'autres fois, des images planétaires symboliques.

Le casque vient ensuite; par un sentiment instinctif de la forme et par le soin, bien entendu, de la conservation, les Grecs lui donnèrent une courbure bien adaptée à la tête, de façon à n'en point dénaturer l'aspect général, tout en la protégeant suffisamment. En même temps, les idées que la guerre éveille en l'homme le conduisirent à imprimer une certaine expression à cette partie de son armure. Le souci de rehausser la taille du guerrier et de lui donner un air plus martial, le besoin pour les chefs de se faire reconnaître, le mépris du danger et le sentiment qui fait qu'on se pare pour le combat comme pour une fête ont aussi puissamment influé sur la structure des casques et sur leur décoration.

Le grand casque à forme bulbeuse, qui est la coiffure habituelle de Pallas, est un type grec caractéristique. On rapporte que Périclès s'en montrait toujours coiffé, pour dissimuler sa haute tête pointue qui lui avait fait donner le sobriquet de *tête d'oignon*.

La cuirasse grecque consistait en deux plaques d'airain qui recouvraient le dos et la poitrine, en se modelant sur leurs formes et attachées à l'aide des épaulières, de la ceinture et d'agrafes latérales. La décoration y était appliquée avec goût : à la poitrine le dessin est large et symétrique, il correspond à l'axe du corps et indique la face. La jupe, formée de languettes, présente un dessin divisé correspondant à sa disposition; les épaulières sont nettement indiquées et l'armurier a insisté sur leur formation d'attaches en y figurant des clous et des étoiles; une bordure d'oves dessine nettement aux aisselles la sortie du bras.

Les cnémides, qu'Homère admirait tant, ne portaient cependant que des ornements légèrement tracés; une tête de lion ou de méduse décorait les genouillères.

Digitized by Google

La lorique est l'armure caractéristique du fantassin romain; elle consiste en bandes de métal qui cerclent horizontalement la poitrine, et en languettes qui descendent verticalement sur les épaules et sur les pectoraux.

Cette armure est fort simple et ne prête pas beaucoup à l'ornementation, mais elle répond fort bien aux deux conditions essentielles : la souplesse et la légèreté, tout en protégeant efficacement le corps; de plus, elle accuse nettement les divisions musculaires du thorax.

Les chefs portaient la cuirasse formée de deux coquilles moulées sur les saillies musculaires du tronc; lorsqu'elle était destinée à de hauts personnages, elle se chargeait souvent de la décoration la plus luxueuse : des feuilles d'acanthe, d'où s'échappaient des hélices, s'épanouissaient sur le ventre; des griffons s'élançaient sur la poitrine, une tête de méduse hérissait sa chevelure de serpents aux épaulières; d'autres fois c'était un quadrige qu'une victoire conduisait bride abattue, de façon que la surface de la cuirasse ne laissait plus un espace vide où l'œil pût reposer.

On a trouvé à Pompéi des jambières de l'armure d'un gladiateur, d'un travail de ciselure admirable, mais où l'ornementation a pris une telle importance que la forme originelle de l'objet a presque disparu. On trouve dans ces objets cette même pompe exagérée, cette boursouflure de reliefs que nous avons déjà signalées comme un défaut inhérent à l'orfévrerie romaine.

Au VIII^e^ siècle, sous le règne de Charlemagne, l'habillement de l'homme de guerre à cheval, en Occident, était un mélange des traditions romaines et de souvenirs apportés par les populations venues du nord-est. On sait que la cavalerie des armées romaines de l'empire se composait en grande partie d'auxiliaires numides, germains, gaulois et même asiatiques. De là l'usage d'armures orientales formées de cottes de mailles, de cuirasses imbriquées ou de surtouts de cuir parsemés de clous et d'anneaux en métal.

Peu à peu, ces armures furent renforcées par des plaques en acier et, au commencement du XIV^e^ siècle, on arriva à la

Digitized by Google

cuirasse à *plates* qui enferma complétement le guerrier dans une carapace de fer.

La belle période du harnais de fer battu est comprise entre les années 1430 et 1460; il se fait alors remarquer par sa légèreté, sa souplesse, le fini de son exécution, ses formes élégantes et appropriées au corps. A cette époque, le principe gothique domine encore dans la construction de la cuirasse, elle a un caractère énergique, des formes anguleuses, elle est voûtée en ogive, de façon à ne pas donner prise aux coups et à leur résister. Les moyens techniques employés pour la fortifier sont franchement et naïvement accusés à l'extérieur, comme ils l'étaient dans l'architecture.

Durant la deuxième moitié du XVI^e^ siècle, certaines parties de l'armure commencent à s'enrichir; puis, petit à petit, la décoration se répand sur toute la cuirasse. Alors tous les arts de la métallurgie s'unissent pour produire une ornementation luxueuse : le graveur, le ciseleur, le damasquineur, le nielleur couvrent de leurs fines arabesques, de leurs méandres gracieux, de leurs bas-reliefs, non-seulement l'armure du guerrier, mais même celle de son cheval. Il faut voir au musée Ambras de Vienne, à l'*Armeria* de Madrid, au *Zwinger* de Dresde, au palais des invalides de Paris, les admirables armures venues de Pavie, de Milan, de Poitiers, de Bourges, de Paris, d'Arras, de Gand, de Nuremberg, d'Augsbourg, où se trouvaient les armuriers les plus célèbres au XVI^e^ siècle, pour se figurer le talent et l'habileté technique de ces artistes.

Parmi eux, les maîtres armuriers de Milan, qui savaient forger les armures les plus légères, les plus sûres et les plus gracieuses, et ceux de Nuremberg, qui rétreignaient si habillement les cuirasses à nerfs saillants et à cannelures, dites Maximiliennes, étaient réputés les plus habiles.

L'invention de la poudre à canon et la transformation du goût amènent bientôt la décadence de l'armure; elle devient grotesque, le plastron se réduit et s'aplatit, tandis que les longs cuissards qui ont remplacé les tassettes accentuent encore davantage les hanches.

Digitized by Google

Au lieu de faire découler la forme des qualités propres au métal, l'armurier devient tailleur et imite les vêtements de soie et de drap ; il fait des cuirasses à crevés et à bouillons et les orne de dessins qui rappellent ceux des étoffes[1]; puis vient la cuirasse à cosse de pois et les longs cuissards *écrevisses*, déjà si laids, du règne de Louis XIII.

Enfin les bottes montantes et les housseaux remplacent les grèves, sous Louis XIV, dont l'affreuse cuirasse marque le dernier terme de la décadence de l'armurerie.

II

Passons maintenant à l'examen des objets obtenus par le deuxième mode de travail.

Nous plaçons dans cette division tous les procédés qui ont pour objet de graver ou de sculpter le métal à l'aide d'un burin, d'un ciseau, d'une lime ou celui qui consiste à le presser dans un moule à l'aide du marteau, du mouton ou du balancier.

Le graveur en médailles emploie deux moyens : ou bien il grave sa figure en relief sur un poinçon d'acier qu'il frappe ensuite dans un bloc de même métal pour obtenir un creux à l'aide duquel il produira les empreintes de la médaille ou de la monnaie, ou bien il grave directement dans le creux et obtient ainsi une matrice qui lui sert à estamper la monnaie. C'est ce dernier procédé qui donne les résultats les plus beaux, c'est celui qu'employaient les graveurs anciens.

Aujourd'hui, les graveurs ont recours à des moyens mécaniques, ils modèlent leur médaille sur un diamètre de trente centimètres, envoient ce bas-relief à un pantographe qui, tout en le réduisant aux dimensions voulues, taille mécaniquement le creux de la matrice.

Les faces de la monnaie exigent chacune la gravure d'un coin; un disque en métal placé entre ces coins reçoit du même coup deux empreintes.

[1] Armure de Guillaume de Rogendorf. 1541. Coll-Ambras, Vienne.

Digitized by Google

Les Grecs, pour éviter ce qu'auraient d'uniforme deux types semblables, deux têtes, par exemple, firent contraster les petites proportions d'une figure en pied gravée au revers avec la grandeur d'une tête s'étalant sur la face.

Ainsi que l'indique le nom que l'on donne à l'image qui orne les monnaies, elle doit avoir surtout un caractère typique, c'est-à-dire qu'il faut y accentuer les caractères génériques : d'ordinaire, les extrémités de la figure sont relativement fortes, les articulations sont nettement indiquées, afin d'accentuer le mouvement. On aperçoit immédiatement la tête et son caractère, la main et s on action, le personnage pèse bien sur ses pieds et conserve ainsi dans sa petitesse une assiette monumentale.

Les Grecs ont admirablement observé dans leurs monnaies ce principe fondamental du graveur monétaire que le petit ne doit pas être une réduction du grand, ni le grand une amplification du petit. Un motif qui en grand peut être richement développé, sans paraître confus, ne conviendra pas à un petit espace s'il est seulement réduit; en même temps qu'on opère une réduction, il faut simplifier le motif, éliminer les détails accessoires et ne conserver que les traits essentiels, ceux qui mettent le caractère, la signification du sujet en relief. On évitera ainsi tout ce qui donnerait au type un aspect mesquin ou confus. Mais cette simplicité claire et compréhensible est un secret qui n'appartient qu'aux maîtres de l'art et que les artistes grecs possédaient au plus haut point, de sorte qu'on pouvait dire de leur œuvre : Vous la verrez petite, vous la sentirez grande, *parvus videri, sentiri magnus*[1] !

Le type n'est pas encore la tête humaine, sur les monnaies les plus anciennes. C'est un objet inanimé ou un animal symbolique[2]. Puis, on y grave l'image d'une divinité; plus tard, l'effigie d'un roi ou d'une reine. Le type a

[1] *Semper*. Der Stil.

[2] Tels sont la chèvre d'Égée, la grenade de Sidé, la pomme de Mélos, la rose de Rhodes, la feuille de persil de Sélinonte, l'abeille d'Éphèse, le crabe d'Himère, le poulpe d'Égine, etc., etc.

Digitized by Google

représenté une idée avant de représenter un dieu, un dieu avant de représenter un portrait, et encore, la transition fut-elle ménagée, Alexandre n'apparaît d'abord que déguisé en Hercule.

Les têtes sont généralement placées de profil, ce qui convient mieux au bas-relief; le nez, qui donne son caractère dominant à la physionomie, est franchement accusé; les ailes du nez dessinent vigoureusement leurs volutes; la bouche est enfoncée, mais les lèvres, qui affirment l'expression, sont saillantes et nettement tracées; les yeux sont cachés dans la pénombre que projette le relief du front et gagnent ainsi quelque chose de la transparence de la vie; la joue se rattache au menton par un large méplat, dont la surface unie et luisante sert de repoussoir aux détails fouillés et ombrés du profil et de la chevelure [1].

Les pièces antiques ont été frappées au marteau, sur un disque renflé au centre en forme de lentille, et le génie de l'artiste se fait sentir dans la frappe comme dans la gravure. Machine délicate, sensible, intelligente, le bras de l'homme pouvait mesurer ses coups, les modérer, les redoubler selon les parties de l'empreinte qui devaient être accusées fortement ou adoucies. Le marteau était encore un instrument de l'art, il permettait au graveur de nuancer son intention, d'achever sa pensée, de donner la dernière touche à son œuvre. Aujourd'hui, c'est une machine inconsciente, brutale, d'une obéissance aveugle, d'une monotonie mathématique et inexorable qui s'est substituée à l'artiste pensant. De plus, dans nos monnaies frappées sur un disque plat, le relief est égal partout, l'épaisseur du type est maintenue exactement au niveau des bords, afin que les pièces puissent facilement se conserver en piles [2].

En résumé, par la sobriété des détails, par le laconisme des inscriptions, par la concentration du style, par le caractère monumental et typique des figures, les monnaies grecques présentent les plus beaux spécimens de l'art monétaire.

[1] Voir les monnaies d'Alexandre, de Ptolémée Soter.
[2] Ch. Blanc. *Grammaire des arts du dessin.*

Digitized by Google

Les premières monnaies romaines montrent un art grossier; l'empreinte est plate, les figures sont lourdes, la tête de Rome présente un vilain type.

Ce ne fut qu'après l'an 700 que les monnaies devinrent vraiment belles. Ce sont surtout les médailles en bronze frappées par ordre du Sénat et des empereurs de la famille Julia et Flavia qui présentent les plus beaux spécimens de numismatique romaine.

Le réalisme propre à l'art romain trouvait sa matière favorite dans la reproduction des têtes des empereurs ; l'énergie des traits anguleux et accusés du type romain concordait avec les exigences du style monétaire; aussi les têtes sont-elles pleines de vie, leur caractère est bien exprimé et rendu d'une façon grandiose.

Les revers avec leurs compositions allégoriques sont d'une exécution moins parfaite; cependant, quoique les figures soient traitées d'une façon conventionnelle, elles révèlent un esprit inventif et ingénieux, habile à trouver une solution au problème difficile de renfermer une allégorie souvent compliquée en un espace aussi restreint que le revers d'une monnaie.

Ce furent les Romains qui introduisirent la fabrication des médailles de parade, ce qui étendit beaucoup le domaine de la numismatique.

Jusqu'au XIV^e^ siècle s'écoule ensuite une période de décadence; quelques sceaux de cette époque présentent cependant une sorte de sublimité barbare qui se retrouve aussi dans quelques belles plaques tombales dont les figures sont gravées de main de maître[1].

Avec la Renaissance refleurit la glyptique des médailles et des monnaies : Giov. Maria Mantuano, Giacomo Tagliacarne, Leonardo Milanese, Francesco Annichini, Valerio Vicentino, en faisant renaître l'art des intailles, donnèrent une impulsion nouvelle à la gravure des médailles, qui prit le style de la gravure sur pierres dures.

1 Bruges. Plaque tombale de Gunilda.

Digitized by Google

Les villes libres luttèrent alors avec les papes et les princes à qui aurait les plus belles monnaies. Le portrait du doge Memmo, par Dupré, la tête énergique de Lionel d'Est, l'effigie de Dante, par Vittorio Pisano, les médailles de Paul II, celles des Médicis, sont des œuvres célèbres dans l'histoire d'un art qu'ont illustré Francia, Caradosso, Cesari et Benvenuto Cellini. On doit à ce dernier une série de ces médaillons qu'il était de mode de porter comme agrafes de manteau ou de chapeau et qui sont de vrais chefs-d'œuvre.

Aujourd'hui nos monnaies ne sont plus des œuvres d'art, ce sont les signes représentatifs d'une valeur auxquels nous devons donner une précision mathématique; mais rien n'empêcherait les graveurs en médailles, qui ne travaillent pas pour les banquiers, de s'inspirer des beaux modèles de l'antiquité et de la Renaissance pour donner à leurs œuvres le caractère qui convient à leur destination et qui découle des procédés qu'ils emploient : le style concis, laconique, concentré, énergique, grandiose du métal.

III

Nous avons maintenant à considérer le métal comme matière fusible, susceptible d'être liquéfiée et coulée dans un moule.

Cette matière est d'ordinaire le bronze; sa composition est très-importante, car de la composition des métaux qui forment l'alliage dépendent sa résistance, sa ductilité et son aspect. Le bronze doit pouvoir couler facilement pour pénétrer dans les parties les plus délicates et les plus profondes du moule; il ne faut pas non plus que le travail du marteau puisse le briser ni que celui du burin ait pour effet de le déchirer; enfin, il doit avoir assez de ténacité pour permettre à l'artiste de produire les effets qu'il est en droit d'en attendre.

La couleur naturelle de la matière a aussi une grande importance; il faut que la patine que le temps donne au bronze rehausse le modelé de la statue et ait un aspect har-

Digitized by Google

monieux. Si l'on en croit les légendes de l'art, les Grecs étaient très-habiles à varier la coloration de leurs bronzes : Silanius avait coulé une Jocaste dont le visage montrait une pâleur mortelle, tandis qu'une statue d'Athamas semblait rouge de honte. Pausanias raconte qu'il a vu à Delphes des figures de dieux marins recouvertes d'une patine vert bleuâtre comme la couleur de la mer.

Mais le fondeur ne peut pas se suffire à lui-même pour achever son œuvre ; il doit emprunter aux deux procédés que nous venons d'examiner les moyens de faire disparaître les balèvres produites sur l'objet par les coutures du moule. Le ciseleur doit raffermir le modèle, donner à certains détails cet accent vif et délicat qui fait le mérite des objets en métal.

S'il faut en croire le bon Hésiode, l'humanité a traversé une période d'airain pendant laquelle « les hommes violents et terribles portaient des armes d'airain ; l'airain composait leur demeure, ils ne travaillaient que l'airain, car le fer noir n'existait pas encore ».

Les recherches des archéologues confirment ces expressions que l'on serait tenté, au premier abord, de considérer comme des métaphores. On a donné le nom d'âge de bronze à une époque dans laquelle la découverte du bronze et sa mise en œuvre se sont produites, et cet âge précède celui du fer.

Dès l'époque d'Homère, la race hellénique montrait un goût très-vif pour les ouvrages en bronze ; l'admiration qu'ils excitaient paraît être venue de ce que le métal se prête à donner aux objets une apparence dégagée qui fait naître l'idée du mouvement de la vie.

Les grands artistes qui rendirent célèbres les fonderies de Sicyone, d'Argos, de Corinthe, d'Égine et de Samos, menaient de front l'art et les procédés dont l'union était nécessaire pour produire ces meubles, ces vases, ces trépieds, ces candélabres, ces statues, ces colosses, merveilles de goût et d'habileté, qui ornaient les villes, les temples et les palais. Les cratères d'or du roi de Perse, les six cents amphores d'argent dédiées par César à Delphes ; la vigne d'or avec des grappes

Digitized by Google

en pierres précieuses de Théodore, l'anneau de Polycrate, le trône d'Apollon à Amiclée, les Athlètes d'Ageladas, l'Apollon de Kanachos, les six Minerves de Phidias, le Doryphore de Polyclète, les animaux de Myron, les quinze cents statues de l'infatigable Lysippe étaient des œuvres célèbres dans l'antiquité. Ce fut l'école de Sicyone, à laquelle appartenait ce dernier artiste, qui conserva le plus longtemps les traditions du grand art.

Aux époques les plus reculées, alors que les traditions asiatiques dominaient encore, le bronze fut surtout employé par les architectes comme revêtement. Homère parle souvent des seuils d'airain, des portes et des colonnes de bronze ; Pausanias cite le Trésor d'Atrée à Mycènes, le seuil de la tente d'Agamemnon conservé dans l'Aulide, le tombeau des Grecs morts à Platée, et surtout le temple de l'Athéné Poliuchos, gardienne de Sparte, entièrement construit en airain par le Lacédémonien Gitiadas.

Si à ces grands ouvrages nous ajoutons les attributs honorifiques qui figuraient sur les monuments, les accessoires de bronze qui étaient rapportés aux statues et aux bas-reliefs ou ceux qui formaient les plafonds, les lambris, les portes, les acrotères, les crêtes des temples, on pourra s'imaginer le rôle important que jouait l'airain dans l'architecture grecque.

Les fondeurs grecs, inspirés par leur sentiment délicat de l'art, ont reconnu que la nature même de la matière qu'ils employaient se prêtait ou se refusait à certains artifices. Ils soumirent tout d'abord leurs œuvres aux conditions d'équilibre et de solidité réclamées par le métal et qui sont bien différentes de celles qu'exige la pierre ou le marbre.

La ténacité du métal permet d'alléger les points d'appui, de ne pas recourir aux troncs d'arbres, aux rochers, aux tenons, aux draperies, à tous ces artifices plus ou moins ingénieux imaginés pour parer à la fragilité du marbre.

Les statues de marbre ont quelque chose d'immuable, de monumental ; solidement appuyées sur leur piédestal, elles donnent l'impression de la stabilité. La couleur et la texture cristalline du marbre laissent apparaître les finesses les plus

Digitized by Google

délicates du modelé, la lumière pénètre dans la matière et lui donne la transparence des tissus.

Les statues en bronze semblent seulement poser sur leur base ; elles sont plus propres à exprimer le mouvement, l'activité ; leur couleur sombre oblige à accuser, à animer leur silhouette, à serrer leur forme dans un contour précis. Le passage de la lumière à l'ombre ne se fait pas insensiblement comme dans le marbre, mais produit des contrastes violents. Il faut donc que le sculpteur qui travaille pour le bronze procède par de grands plans, par de grandes lignes bien déterminées, et pour faire contraste avec les surfaces qui réfléchissent la lumière, il doit accuser les détails de la chevelure et de la barbe, briser les draperies en petits plis serrés.

Le faune dansant, le buste de Platon, le Silène, l'Hercule domptant un cerf, du musée de Naples, sont des modèles excellents du style qui convient au bronze.

On voit par l'exposé de ces principes la profonde erreur dans laquelle versent nos fondeurs quand ils coulent dans le bronze opaque et sombre les statues en marbre de l'antiquité.

Les petits bronzes de Pompéi et d'Herculanum sont des spécimens excellents de l'art du fondeur, non-seulement au point de vue des qualités qui découlent des propriétés de la matière, mais encore au point de vue de celles qui dérivent de l'usage.

Il semble que l'on peut considérer le trépied comme le type des meubles en bronze. Il se compose d'une cuvette supportée par trois pieds ; ici, il y a équilibre entre ces deux parties constitutives du meuble ; la cuvette pèse de tout son poids sur les pieds, ceux-ci accusent par leur solidité l'effort qu'ils font pour supporter le poids qu'ils sont destinés à soutenir ; la coopération des trois supports est clairement indiquée et les tringles qui les relient viennent encore accentuer cette solidarité.

Deux modifications en sens opposé transforment le trépied en pied de lampe et en candélabre. Pour réaliser la première,

Digitized by Google

les trois supports se fondent, la cuvette s'aplatit en tablette; pour obtenir la seconde, les trois supports perdent toute individualité et deviennent le pied unique dont la triple origine trouve encore un écho dans les trois griffes de la base.

Les candélabres étaient destinés à élever les lampes à quatre ou cinq pieds au-dessus du sol. Cette destination détermine les trois membres dont devait se composer le candélabre-type : un pied servant de base solide, une tige destinée à élever la lampe à la hauteur voulue, un plateau ayant pour fonction de recevoir la lampe. Il y a donc ici tout d'abord un poids : le plateau et sa lampe; un support : le pied, deux membres dans lesquels nous devons retrouver la masse qui indique la pesanteur et la solidité qui doit lui résister; puis, un membre intermédiaire : la tige du candélabre reliant les deux et participant par conséquent des deux, mais devant laisser prédominer sur le caractère de pesanteur et de stabilité celui de sa fonction qui est de dresser la lumière à la hauteur voulue. Il faut donc que son élancement vertical ne soit pas alourdi par le caractère des deux membres qui forment sa base et son couronnement, il ne doit que les rappeler délicatement, comme un écho lointain rappelle le son qui lui a donné naissance.

Les pieds de ces candélabres sont admirablement conçus; à ceux de Naples il faut ajouter les trépieds à double courbure du trésor d'Hildesheim. Au premier abord, on sera peut-être tenté d'accuser les auteurs de ces petits chefs-d'œuvre de l'art décoratif d'avoir créé une forme hybride à l'aide d'éléments empruntés à deux règnes différents : au règne animal et au règne végétal. Leur invention révèle, au contraire, un goût très-délicat. Ils avaient, avant tout, à respecter les caractères qui découlent de la fonction et des usages de l'objet. S'ils avaient donné à celui-ci la base naturelle d'un végétal : un terrain, une terrasse, une sorte de pot à fleur, ils n'eussent pas conservé au candélabre le caractère de meubles, d'objet mobile, qu'ils devaient respecter en lui. Un végétal reste en place, tandis que la base élastique,

Digitized by Google

suffisante pour porter un poids léger, formé de trois pattes de lion ou de trois pieds de biche, dénote clairement la mobilité du candélabre, destiné à être transporté partout où l'on a besoin de lumière. De plus, la direction divergente des pieds écarte l'idée qu'il pourrait se déplacer de lui-même. On sent que ce n'est qu'une volonté extérieure à l'objet qui peut le faire changer de place.

Les artistes pompéiens n'ont pas toujours respecté eux-mêmes ces règles ; quant aux artistes modernes, ils les violent chaque jour.

On voit au musée de Naples des candélabres dans lesquels l'épanouissement de la tige a été arrêté par l'interposition d'une tête ou d'une figure, telle qu'un griffon ; d'autres fois, le plateau supérieur a trouvé un écho trop accentué dans le pied.

Mais une déviation plus considérable des règles que nous venons d'établir s'observe dans les cadélabres à plusieurs branches formés de troncs d'arbres qui sortent d'un tertre, ce qui supprime toute idée de mobilité.

Les formes des braseros et des seaux de Pompéi se rattachent à celles des trépieds; ils sont ornés de ces rinceaux délicats, de ces élégants entrelacs empruntés aux dessins des broderies dont les Grecs avaient l'habitude d'orner toutes les moulures liantes. Les anses ont des attaches si heureusement imaginées et d'un goût si fin, qu'elles semblent des productions naturelles. Tous ces ornements sont d'un modelé net, même un peu sec, comme l'exige le métal; les feuillages, les fleurs, les cheveux des figures, les poils des animaux, les plumes des oiseaux sont traités avec ce soin minutieux que comportent et que réclament les objets travaillés en bronze.

Byzance fut renommée pour ses fondeurs et ses ciseleurs et, quoiqu'ils employassent des formes barbares, des entrelacs fantastiques de dragons, de guivres et de végétaux de convention, la sécheresse même de l'exécution et l'habitude d'user des décorations plates firent donner à leurs objets en métal un style qui leur convenait parfaitement. Ces mêmes qualités se retrouvent dans les bronzes mauresques; les ara-

Digitized by Google

besques plates des vases, des fontaines, des portes, des palais de Perse et d'Espagne sont d'un excellent style et ont le caractère qui convient au métal. Le style oriental ne forme pas moins un contraste complet avec le style grec. Il oppose à la pondération, à l'équilibre de l'ornementation grecque, la richesse uniforme de la décoration; il cherche le repos, alors que l'art grec aspire à l'activité, à la vie.

Les fondeurs du moyen âge ne brillèrent pas par leurs œuvres, comme les forgerons; ceux de Limoges, célèbres à cette époque, produisirent des fontes compactes, aux formes lourdes, dont les surfaces étaient richement émaillées.

Mais les plus renommés furent les fondeurs de Dinant, dont les *dinanteries* étaient recherchées dans toute l'Europe occidentale. Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemi, à Liége, et le Cierge pascal de l'abbaye du Parc, à Louvain, sont les œuvres les plus remarquables qui nous restent de ces ateliers célèbres. Les premiers, dus à Lambert Patras, s'il faut en croire Jean d'Outremeuse, se classent parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture en bronze, par la sobriété du style, l'élégance et la finesse des proportions. Quant au chandelier, il révèle une habileté technique consommée et une parfaite entente du style qui convient à la fonte[1].

En Italie, où s'était conservé un germe de l'art gréco-romain, la décadence ne fut pas aussi complète, ainsi que le prouvent la *Paliotto d'Oro*, de Milan, les portes de bronze de Pise et le chandelier du dôme de Milan. Ces objets révèlent encore une influence byzantine ; mais bientôt les artistes italiens s'en émancipent et donnent un style plus plastique à leurs œuvres. Les orfévres deviennent de grands sculpteurs : Orgagna, Donatello, F. Brunelleschi, Ghiberti, Jean et André de Pise firent de la statuaire en métal ; ils écartèrent le principe gothique qui accusait la structure, pour donner à leur œuvre la vie et l'harmonie de la sculpture antique. Alors se développe cet art magique de la Renaissance, auquel l'Italie

[1] Jean Rousseau. *La sculpture flamande du* XI^e *au* XIX^e *siècle.*
Alex. Pinchart. *Histoire de la dinanterie et de la sculpture en métal en Belgique.*

Digitized by Google

doit de si merveilleux chefs-d'œuvre : les portes du baptistère de Florence, dignes de clore le paradis, disait Michel-Ange, le sarcophage en bronze des Médicis, le tombeau de Sixte IV, à Rome, celui de Marzappini, à Florence, la statue de Colleoni, les bases des mâts de Saint-Marc, les grilles et les portes de la *Logetta*, enfin les candélabres, les lutrins, les lustres, les tombeaux, les marteaux de portes, les admirables puits qui font de Venise un musée sans pareil de l'art du fondeur.

En Allemagne, le tombeau de Saint-Sebald, malgré une certaine sécheresse gothique, indique déjà que le souffle de la Renaissance italienne a touché le sculpteur Peter Ficher. Les fontaines de Nuremberg, de Prague et de Munich, par leurs éléments gothiques et une certaine incertitude dans l'emploi des symboles de l'architecture antique, montrent que leurs auteurs avaient subi la même influence sans s'affranchir cependant des traditions nationales. En France, au contraire, Jean Goujon, Germain Pilon et Jean Cousin eurent comme la subite intuition de la grâce et de l'élégance italienne.

Mais bientôt Jean de Bologne, tout en restant l'un des meilleurs sculpteurs en bronze de son époque, introduit le style baroque avec ses masques, ses coquilles et ses larges festons de fruits. Ce style boursouflé et pompeux envahit rapidement toute l'Europe et n'arrêta ses ravages que lorsque le retour vers les formes plus simples et plus reposées de l'art antique mit à la mode le style Louis XVI. La maigreur, la simplicité, la sécheresse, la netteté inhérentes à ce style le rendent très-favorable à la décoration des objets en bronze.

Aussi les candélabres, les pendules, les torchères, les foyers, les ornements de meubles de cette époque peuvent-ils être cités comme d'excellents types du style métallique.

On voit par ce rapide exposé quel champ immense la technologie du métal embrasse. Il a pris une bien plus vaste extension encore depuis que la vapeur a mis ses forces puissantes aux mains du forgeron et du fondeur. Le vrai style qui convient aux gares de chemin de fer, aux halles, aux palais d'exposition, aux ponts, aux viaducs, se dégage peu

Digitized by Google

à peu des traditions léguées par ce qu'on pourrait appeler l'âge de la pierre. L'architecture entre dans l'âge du fer, mais elle en est encore à ses premiers tâtonnements; quelque considérables que soient les travaux qu'elle a déjà accomplis, elle n'a pas encore abandonné les formes traditionnelles de la construction en pierre pour créer le style léger, nerveux, élastique qui convient aux constructions en métal.

CARL BULS.

Digitized by Google

NÉCROLOGE DE L'ANNÉE 1877

Nous nous sommes fait un devoir de consacrer, chaque année, à pareille date, un article nécrologique à ceux de nos écrivains en langue française que la mort nous a enlevés pendant l'année précédente.

Nous suivons l'ordre des dates de décès.

Nestor Considérant, né à Mons le 26 décembre 1824, mort à Bruxelles le 28 janvier 1877. — Comme le dit si bien M. Eugène Landoy en présence du cercueil de cet ami, plus jeune que lui, et dont il avait encouragé les débuts : « On ne quitte point le journalisme, on en conserve l'attache et l'on y revient toujours. » Nestor Considérant avait fait ses études de droit à l'université de Bruxelles, mais il n'exerça point comme avocat et accepta la place de professeur de rhétorique à l'athénée de Mons. Devenu plus tard rédacteur de l'*Indépendance belge*, il ne quitta pas pour cela l'enseignement et fut nommé professeur de belles-lettres à l'École militaire. Comme rédacteur de l'*Indépendance belge*, il fut envoyé en Russie lors du couronnement du czar Alexandre II et réunit ses correspondances en les complétant par des observations d'un ordre plus élevé, en deux volumes intitulés : *la Russie en* 1856. Comme professeur, il avait déjà publié, en 1851, des *Études sur la révolution du* XVI^e^ *siècle dans les Pays-Bas espagnols,* et cet ouvrage, qui eut, en 1861, une seconde édition augmentée d'une introduction par M. Gustave Frédérix, peut être regardé à juste titre comme l'aperçu le plus intelligent et le plus exact que nous ayons eu de ces grands événements avant les travaux de Prescott et de Motley. Un opuscule sur la *Mort de don Juan d'Autriche* et une introduction à l'*Histoire de l'Europe* d'Archibald Alison complètent sa carrière littéraire qui se confond avec sa carrière de publiciste. Il s'était particulièrement consacré, dans ses dernières années, aux études d'économie politique, de travaux publics et de finance.

François-Charles-Joseph Grandgagnage, né à Namur le 24 juin 1797, mort à Embourg, près de Chênée (Liége)

Digitized by Google

le 19 février 1877. — Substitut du procureur du roi à Namur, puis conseiller, président de chambre et enfin premier président de la cour d'appel de Liége, Joseph Grandgagnage, que l'on désignait souvent sous le prénom de *Justin*, à cause du pseudonyme qu'il avait pris dans ses œuvres de fantaisie, fut tout à la fois un grave jurisconsulte, un savant académicien et un humoriste de vrai talent. Ses ouvrages sur le droit sont nombreux et estimés ; il faut citer surtout : *De divortii effectibus* (1819), *De juribus liberorum illegitimorum jure romano et jure hodierno* (1820), et *De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas pendant le* XVI^e^ *et le* XVII^e^ *siècle*, couronné par l'Académie en 1831. Nommé membre de l'Académie le 7 mars 1835, il se signala par d'excellents rapports, toujours parfaitement étudiés. Toutefois, de ces rapports, au nombre de vingt-quatre, il n'en distinguait lui-même que deux : l'un sur l'ancienne constitution liégeoise (1839), l'autre sur le statut coutumier des anciens pays d'outre-Meuse (1842). Parmi les ouvrages publiés en dehors de l'Académie, une brochure intitulée : *Du duel et de sa répression*, qui parut en 1836, émet l'idée d'une sorte d'association contre le duel et propose surtout de poursuivre le duel comme tout autre fait de meurtre ou de blessures avec complicité des témoins, choses qui prévalurent depuis dans la législation. Un autre opuscule, de 1840, intitulé : *De la Belgique en cas de guerre*, est fort à remarquer. « Je vous déclare, nous écrivait l'auteur en 1858, que cette brochure d'une cinquantaine de pages est le seul de mes ouvrages auquel j'attache quelque importance. Il va sans dire que, publiée en Belgique par un Belge, elle a passé inaperçue. Mais elle n'a pas été dédaignée au dehors par des personnages très-haut placés. Il n'y a pas longtemps encore que l'honorable M. Baze, ancien questeur des chambres françaises, me disait, tout en cherchant à la réfuter : « Vous avez été prophète. » En effet, elle est de 1840, et 1848 y est annoncé tout au long. »

Mais c'est particulièrement aux *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique* (1835) et au *Congrès de Spa* qui en est la suite (1858 à 1872), que Joseph Grandgagnage dut sa réputation d'écrivain original, spirituel, caustique, plein de bon sens et de bon goût. L'œuvre n'eut que le défaut de se perpétuer, en quelque sorte, et de reproduire durant près de quarante années les mêmes critiques contre des abus et des ridicules qui tout au moins avaient changé de caractère. L'auteur en convenait quelque peu dans ce fragment d'une lettre qu'il nous

Digitized by Google

adressait : « Le tort que j'ai eu peut-être, nous disait-il, c'est d'avoir cédé aux demandes de quelques sociétés *publicatrices*, et d'avoir, tantôt pour la *Revue belge*, tantôt pour ailleurs, détaché du manuscrit telle ou telle partie, comme le *Désert de Marlagne, Chaudfontaine, Wallonnades*. Il n'en résultera pas seulement que cela ne sera plus aussi neuf, mais c'est que plus d'un lecteur pourrait bien s'aviser de confondre l'auteur avec son héros, et de rejeter sur l'auteur tout le ridicule qu'il prête à son petit don Quichotte, lequel se déclare sans façon immortel pour ses hauts faits de rimes, comme faisait son illustre aïeul de la Manche pour ses hauts faits de chevalerie. Ce n'est point à craindre de la part des lecteurs qui ont vu Alfred Nicolas, dans ses premiers voyages de 1834, inventer, caresser, mijoter sa chère wallonnade; mais il y a loin d'ici là. Nos contemporains ne sont pas au fait de ces premiers voyages, et ne pourront guère s'y mettre, car par malheur (ou plutôt par bonheur, l'œuvre n'étant pas fort avouable par un grave magistrat), l'édition se trouve épuisée. »

Jean-Michel Funck, né à Bruxelles le 6 octobre 1822, mort à Bruxelles le 8 avril 1877. — Funck avait été durant toute sa jeunesse l'un de nos publicistes les plus ardents, défendant la liberté morale et politique, et faisant même partie du petit groupe de républicains qui se constitua en 1848. Une brochure publiée en 1858, et intitulée : *De l'enseignement primaire obligatoire en Belgique*, est l'expression de ces sentiments. « Libéraux belges, disait l'auteur, rendez l'enseignement primaire obligatoire, dégagez-le de toutes les entraves du culte, améliorez la position du maître d'école, et vous aurez sauvé le libéralisme! » Élu conseiller communal à Bruxelles en 1861, et nommé échevin en 1863, il rendit à l'enseignement de la capitale les plus grands services : c'est à lui particulièrement qu'on doit l'institution des cours d'éducation pour filles, dirigés avec tant de succès par M^lle^ Gatti de Gamond. Son élection comme membre de la Chambre des représentants, le 11 août 1864, fut vivement combattue par un certain nombre de personnes qui prétendaient y voir l'avénement de la démocratie. A la Chambre, Funck étonna tout le monde par la sobriété de sa parole, mais il persista du moins à réclamer l'instruction obligatoire. Si son projet, déposé en 1870, n'a cessé d'être repoussé par les conservateurs des deux partis, il eut néanmoins le mérite de traduire en proposition de loi une idée qui finira par s'imposer d'elle-même invinciblement.

Digitized by Google

Adolphe-Ferdinand-Joseph Vansoust de Borkenfeldt, né à Bruxelles le 6 juillet 1824, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 23 avril 1877. — La carrière parcourue par Adolphe Vansoust fut longue et pénible, et peut-être faut-il voir dans ces débuts ingrats la cause de son caractère quelque peu inquiet et ombrageux. Entré à 15 ans au ministère de l'intérieur avec une rémunération annuelle de 360 francs, il n'arriva qu'à 31 ans à être nommé commis de 3e classe. Mais alors aussi il prit soudain une allure rapide. Ses œuvres de critique d'art furent surtout remarquées. Une *Revue du salon de peinture* de Bruxelles en 1853, des *Études sur l'état présent de l'art en Belgique et sur son avenir* en 1858, et de nouvelles *Études*, l'année suivante, consacrées spécialement à l'*École d'Anvers*, eurent un retentissement considérable. M. Rogier, alors ministre de l'intérieur, prit la peine de discuter, la plume à la main, avec cet employé subalterne : hommage précieux rendu à la liberté d'opinions. Vansoust ne tarda pas à occuper la place à laquelle l'appelaient à la fois son talent et son expérience des affaires administratives : il fut nommé inspecteur des beaux-arts avec rang de chef de division, et rendit en cette qualité de grands services. On lui doit l'organisation des festivals de musique classique, inaugurés avec tant d'éclat par M. Adolphe Samuel à la gare du Midi en 1869. Il avait aussi contribué fortement à la création de la commission des échanges. En dehors des critiques d'art, que sa position nouvelle ne lui permettait guère de poursuivre, il publia en 1872 une sorte de pamphlet rimé intitulé : l'*Année sanglante* et qui eut un grand succès en Allemagne, puis deux poëmes qu'il signa, comme le livre précédent, du pseudonyme de Paul Jane. Ce ne sont pas là, du reste, ses titres de gloire : la poésie, qu'il avait cultivée toute sa vie, répondait rarement à ses efforts; mais, ce qu'il faut admirer en lui, c'est l'ardeur au travail, l'intelligence et le dévouement.

Charles De Brou, né à Bruxelles le 23 mars 1811, mort à Bruxelles le 13 juillet 1877. — L'existence de Charles De Brou fut un long martyre. Couché durant vingt années sur un lit de douleur, à la suite d'une dislocation de la colonne vertébrale, il consacra ses pénibles loisirs à l'étude des beaux-arts et publia un assez grand nombre de critiques dans des recueils périodiques. Ses fonctions de conservateur des collections artistiques de la maison d'Arenberg, qui lui furent maintenues malgré sa

Digitized by Google

maladie, le mettaient à même de poursuivre ses études de prédilection. Nommé membre de la commission directrice des musées royaux, membre correspondant de la commission des monuments et membre de la société belge de numismatique, il montra toujours un esprit des plus judicieux et une science certaine. Au moment même de sa mort, le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* publiait la suite d'une polémique pleine de verve qu'il avait entamée avec M. le conservateur en chef de la Bibliothèque royale à propos d'une estampe que celui-ci considérait comme la plus ancienne œuvre gravée dans les Pays-Bas.

Honoré-Joseph Chavée, né à Namur le 3 juin 1815, mort à Paris le 16 juillet 1877. — Merveilleusement doué par la nature de toutes les qualités nécessaires au savant et à l'artiste, et parvenu par le travail à acquérir celles de l'écrivain et de l'orateur, Honoré Chavée aurait eu la plus brillante carrière si les circonstances ne l'avaient pas trop longtemps fourvoyé en le menant à se faire prêtre. Entré dans les ordres en 1838, mais déjà suspect à ses supérieurs par ses ardeurs scientifiques, il fut confiné dans un presbytère de campagne, à Floriffoux. La retraite ne fit que favoriser ses études de linguistique, qu'il avait en prédilection, et c'est alors qu'il publia, en 1841, son premier ouvrage : *Essai d'étymologie philosophique*. Il lui fallut un premier effort pour quitter sa cure et venir à Bruxelles, où il ouvrit, en 1843, un cours libre de linguistique à l'École militaire. C'est là qu'il se fit connaître et qu'il fit aimer à ses élèves (parmi lesquels se trouvait l'auteur du présent article) la science, alors nouvelle, dont il se faisait l'apôtre enthousiaste. En 1845, il se rendit à Paris, professa au collége Stanislas et à l'Athénée, et publia, en 1849, sa *Lexiologie indo-européenne,* monument considérable que la critique a souvent placé à côté de la *Grammaire comparée* de Bopp. Déjà avant cette publication, qui renfermait implicitement une rupture avec l'Église, Chavée avait renoncé à son état de prêtre, et il accentua sa conversion par son livre intitulé : *Moïse et les langues* (1855), où il établit la pluralité originelle des races humaines, thèse qui fit alors beaucoup de bruit et qu'il compléta, en 1862, par *les Langues et les Races*. D'autres ouvrages encore, comme *Français et Wallon, la Part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle* et *Enseignement scientifique de la lecture,* ne furent que la mise en pratique, en quelque sorte, de ses théories de linguistiques. Par malheur, le légitime

Digitized by Google

succès de ces livres n'eut aucune influence sur la routine. Enfin, en 1867, parut le recueil spécial fondé par Chavée avec la collaboration de ses trois meilleurs élèves, MM. Hovelacque, Gérard de Rialle et de Caix de Saint-Aymour : ce fut la *Revue de linguistique et de philologie comparée,* qui a continué de paraître. Mais Chavée n'était pas seulement un théoricien en linguistique, il savait, autant qu'Angelo Mai, toutes les langues anciennes et modernes et les parlait avec une rare facilité. Là s'exerçaient surtout ses facultés d'artiste, car c'était pour lui un art que le langage, et l'on ne doit guère s'étonner de voir le même homme s'adonner avec passion à la musique et se faire parfois aussi grand orateur. Son éloquence avait quelque chose de chaleureux et de pénétrant qui rappelait l'onction du prêtre. Ses discours dans les clubs en 1843, ses conférences littéraires dans les différents cercles de Belgique pendant l'empire, ses conférences populaires aux matinées dramatiques de M. Ballande et, plus tard, dans la salle du boulevard des Capucines, lui valurent autant de succès de la part du grand public que ses ouvrages de linguistique en avaient eu dans le petit groupe des vrais savants.

Charles-François Waelbroeck, né à Gand le 1er novembre 1824, mort à Gand le 20 juillet 1877. — La *Revue de Belgique* a inséré, en tête de sa livraison du 15 août dernier, une notice nécrologique de M. Albert Callier sur l'homme qui avait fait partie du comité de notre *Revue* durant plusieurs années. Nous n'avons ici, en résumant la notice, qu'à rappeler l'étonnante activité déployée par Charles Waelbroeck, d'abord comme avocat et publiciste, puis comme professeur à la faculté de droit de l'université de Gand, et enfin comme conseiller communal. Dans ses nombreux articles de la *Revue de Paris,* du *Messager de Gand,* de l'*Écho des Flandres* et du *Journal de Gand,* Waelbroeck, en un style sobre et précis, soutint toujours la cause du vrai libéralisme. Son *Cours de droit industriel,* dont M. Callier signale l'admirable introduction, est à la fois un livre d'histoire et de philosophie. Comme professeur, il enseigna avec un égal talent presque toutes les branches de la science juridique, et l'on peut dire que toutes les questions de ce domaine lui étaient familières. « Quelque travail qu'il entreprît, son esprit était supérieur à sa tâche et on sentait cette supériorité dans son œuvre. »

Jean-Jacques Altmeyer, né à Luxembourg le 20 janvier 1804, mort à Bruxelles le 15 septembre 1877. — Altmeyer

Digitized by Google

fut, sans contredit, l'une des personnalités les plus vives et les plus tranchées de la Belgique contemporaine, et son influence fut énorme, durant quarante-trois ans, sur la jeunesse universitaire de Bruxelles. Il était entré comme professeur à l'Université libre presque immédiatement après la fondation de cet établissement en 1834, et chargé de tous les cours d'histoire. Il venait d'Ypres, où il avait publié déjà, en qualité de professeur de rhétorique, un *Manuel d'histoire universelle* qui avait fixé sur lui l'attention publique. En 1836, il fit paraître son *Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité,* ouvrage plein de verve et d'éclat; puis, l'année suivante, son *Précis d'histoire ancienne*, compilation intelligente de ce que la science avait alors admis et reconnu. Un voyage entrepris en 1840, sous les auspices du gouvernement, lui donna l'occasion d'étudier les *Relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVI^e^ *siècle* et il en fit l'objet d'un livre rempli de révélations et de documents inédits. C'est en ce moment aussi que son rôle se dessina comme représentant du libre examen et comme expression vivante du programme de l'université de Bruxelles. Des conférences sur la *Philosophie de l'histoire*, faites à l'Université en 1840 et 1841, lui assurèrent une popularité immense. Ses élèves enthousiastes, à la tête desquels était le regretté Funck qui devait le précéder dans la tombe, lui offrirent son portrait : hommage qui se renouvela trentre-trois ans plus tard. Beaucoup d'ouvrages d'histoire se succédèrent alors en quelques années. Il convient de citer particulièrement une étude sur *Marguerite d'Autriche* (1841), un *Précis de l'histoire du duché de Brabant* (1847), une *Histoire du comptoir anséatique d'Anvers* (1848), *Du droit d'asile en Brabant au commencement du* XVIII^e^ *siècle* (1852), *Une succursale du tribunal de sang* (1853), et *Quelques mots sur l'enseignement primaire obligatoire* (1859). Bien d'autres travaux virent le jour dans des recueils périodiques comme le *Trésor national, les Belges illustres* et la *Revue trimestrielle*. Il faut y ajouter ses discours comme recteur de l'Université et comme membre du conseil provincial du Brabant. Le but suprême et la grande préoccupation de ses dernières années d'activité intellectuelle furent d'écrire une histoire complète du XVI^e^ siècle, d'après les documents certains fournis par les archives. Il n'en put malheureusement terminer que quelques parties qui furent publiées par la *Revue trimestrielle* et qui font juger de ce que le reste fût devenu. Ce sont : *les Gueux de mer*

Digitized by Google

et la prise de la Brille, le *Commencement de la réforme du* XVI^e^ *siècle, Charles-Quint et l'alliance anglaise, Charles-Quint et la confession d'Augsbourg,* et *Charles-Quint et le concile de Trente.* Toutefois, on a souvent remarqué que le style écrit d'Altmeyer n'avait nullement la vivacité d'images et l'originalité d'expressions qui donnaient à sa conversation un si piquant intérêt. C'était dans ses cours surtout qu'il se plaisait à mêler, d'une façon parfois bizarre, les réflexions toutes contemporaines aux notions historiques qui constituaient son enseignement, et, à l'époque brillante de sa carrière, ce fut pour ses élèves un puissant et irrésistible attrait.

Atlmeyer mourut en libre penseur comme il avait vécu, refusant, malgré les douleurs qui minaient peu à peu son intelligence, de finir son existence par un mensonge. Il mourut comme Considérant, comme Funck, comme Vansoust, comme Chavée, comme Waelbroeck, car il est à remarquer que, des *douze* hommes de lettres dont nous avons à parler dans ce nécrologe, *six* — la moitié — ont eu des funérailles purement civiles.

Christian Beck, mort à Liége le 24 septembre 1877, à l'âge de 57 ans. — Professeur de mathématiques supérieures à l'école industrielle et littéraire de Verviers, Christian Beck, qui signait ordinairement Beck-Mullendorff, fut, en 1862, l'un des premiers fondateurs des conférences publiques et gratuites qui prirent ensuite tant de développement à Verviers. C'est par ses soins que parut en 1864 un bulletin de ces conférences. Ce dévouement à la chose publique et au progrès des idées ne lui faisait pas négliger ses devoirs de professeur, car nous avons de lui trois ouvrages de mathématiques, publiés de 1852 à 1860 et que l'on considère comme excellents pour l'enseignement élémentaire. Ce sont : un *Traité d'arithmétique,* qui eut trois éditions, des *Éléments de géométrie* et des *Éléments d'algèbre.* Christian Beck alla plus tard habiter Liége, où il fut secrétaire de la Société royale agricole de l'est de la Belgique.

Charles-Alcée Campan, né à Bordeaux le 25 mars 1800, mort à Bruxelles le 5 novembre 1877. — Publiciste par tempérament, Campan avait fait ses premières armes à Bordeaux avec Henri Fonfrède. Arrivé à Paris dans les dernières années de la restauration, il fut chargé, par le libraire Sautelet, de diriger à Bruxelles une importante maison de librairie, destinée à lutter

Digitized by Google

avec la contrefaçon belge. Notre révolution de 1830 le trouva naturellement dans le groupe des esprits avides de liberté, et son mariage avec une Belge le fit admettre parmi les patriotes qui fondèrent la nationalité nouvelle. Il fut l'ami intime de Van de Weyer et devint même momentanément secrétaire de M. Tielemans, alors ministre de l'intérieur. Le journalisme l'attirait particulièrement : il fut l'un des créateurs de *l'Union libérale* et de *l'Indépendant*, en même temps qu'il collaborait à *l'Artiste*, à *la Sentinelle*, à *la Minerve*, au *Méphistophélès* : ce dernier journal n'avait pas alors le caractère qu'il prit plus tard en d'autres mains. Campan traitait avec un égal talent les questions d'économie politique et de littérature, et c'est surtout le sens éminemment littéraire que l'on retrouve dans ses nombreux articles de cette époque. Il retourna ensuite à Bordeaux, où il fut nommé secrétaire de la chambre de commerce, ce qui lui permit de plaider en termes éloquents la cause du libre échange. Rédacteur en chef du *Courrier de la Gironde*, il se trouva de nouveau entraîné sur le terrain politique, et combattit, après 1848, le régime républicain en même temps que la présidence du prince Louis-Napoléon. Interné dans une petite ville de la Bretagne, il demanda et obtint, en guise de commutation de peine, d'être exilé en Belgique. Les amis qu'il y avait conservés le reçurent comme un compatriote, on lui fit une nouvelle place dans le journalisme, et tout le monde se souvient des lettres qu'il publia longtemps dans *l'Étoile belge*, en les signant : *Un vieux libéral*. La Société de l'histoire de Belgique le compta parmi ses fondateurs et il prit lui-même part aux publications de cette société par les *Mémoires de Francisco de Enzinas*, et l'opuscule sur le siége de *Berg op Zoom* en 1622. Campan laisse des mémoires assez étendus, ainsi que des commentaires sur l'*Esprit des lois*, où il examine l'œuvre de Montesquieu au point de vue des constitutions modernes.

Henri-Louis-Gustave, baron Guillaume, né à Amiens le 5 mars 1812, mort à Ixelles le 7 novembre 1877. — Le baron Guillaume, lieutenant-général en retraite et ancien ministre de la guerre, fut l'un de nos écrivains militaires les plus actifs et les plus féconds. Toutes les parties de l'histoire de la Belgique, au point de vue spécial qu'il avait adopté, ont été traitées par lui dans une foule de monographies, de notices et de mémoires, et il en fit un résumé intelligent dans son article de la *Patria Belgica* consacré à l'histoire et à l'organisation militaires. Nous ne pour-

Digitized by Google

rions citer ici les nombreux travaux du général Guillaume sur les régiments nationaux, sur les gardes wallonnes, sur les bandes d'ordonnance, etc.; on en trouvera la nomenclature dans la bibliographie académique. Signalons seulement l'important mémoire, couronné par l'Académie en 1848, sur *l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne,* ouvrage d'ensemble d'une grande valeur, et le *Mémoire sur les bandes d'ordonnance des Pays-Bas* (1873). Ces occupations littéraires étaient le charme de sa vie. Lorsqu'il fut élu directeur de la classe des lettres de l'Académie en 1875, il prit comme sujet de son discours le *Mouvement intellectuel dans l'armée,* mentionnant avec bonheur les succès obtenus par les officiers belges dans les sciences, les arts et les lettres. Le discours débutait de cette façon aussi élevée que remarquable : « J'ai célébré, dans d'autres circonstances, la valeur déployée par nos soldats sur la plupart des champs de bataille de l'Europe, et souvent je me suis plu à tirer d'un injuste oubli les annales de nos anciens corps nationaux qui toujours ont justifié, par leur belle conduite, l'antique réputation militaire des Belges... Il y a d'autres luttes que celles des champs de bataille auxquelles l'armée n'est pas restée étrangère : les luttes scientifiques, les luttes littéraires, les luttes artistiques. Ces luttes sont de véritables combats qui parfois n'exigent pas moins de courage, d'abnégation et de persévérance que les combats de la guerre. Le progrès de la science est aussi une conquête : il honore autant qu'une victoire. »

Lucien-Léopold Jottrand, né à Genappe le 30 janvier 1804, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 17 décembre 1877. — L'idée de liberté avait en quelque sorte présidé à la naissance de *Lucien* Jottrand, car il reçut ce prénom à cause de la popularité acquise à cette époque par Lucien Bonaparte, lequel venait de faire acte d'indépendance à l'égard du futur empereur Napoléon. Reçu avocat à l'âge de 21 ans, à la suite d'une thèse en latin *sur le Duel*, Jottrand entra immédiatement après à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* qui fut plus tard le *Courrier belge* et dont il resta l'unique propriétaire jusqu'en 1837. Deux brochures qui datent de ses débuts protestaient déjà en faveur d'une nationalité belge ; ce furent : *Guillaume-Frédéric d'Orange Nassau avant son avénement au trône des Pays-Bas,* et *Garanties de l'existence du royaume des Pays-Bas.* Sa vive polémique lui valut les rigueurs d'une justice alors inféodée au gouvernement, mais

Digitized by Google

appela d'autre part sur lui l'attention de la révolution triomphante. Membre du Congrès national, il y joua un rôle actif, s'inspirant toujours du plus pur patriotisme. C'est ce patriotisme qui le fit persister dans l'union des catholiques et des libéraux, dont il avait vu les heureuses conséquences en 1830; mais, non moins partisan de la liberté absolue, il s'efforça de concevoir et de préconiser une Église démocratique, séparée radicalement de l'État, sans budget des cultes et surtout sans intolérance. Puis, prenant ses désirs pour une réalité, il ne cessa de se prétendre et de se proclamer catholique. Telles sont les idées qui se rencontrent dans *le Pape et la Démocratie* (1838), dans *les Églises d'État* (1849) et dans une foule d'articles disséminés. C'est également le patriotisme qui lui fit adopter, à lui Wallon, la cause flamande, et qui l'engagea à prêcher d'exemple au point d'apprendre à parler et à écrire le flamand avec une certaine facilité. La nationalité belge, selon lui, consistait précisément dans l'union de ces deux peuples; il faisait remarquer fort judicieusement que les Flamands, placés du côté de la France, et les Wallons, s'étendant du côté de l'Allemagne, avaient dû et doivent encore nécessairement s'appuyer les uns sur les autres pour résister à l'étranger. Trois volumes, qui ne semblent que des relations de voyage, renferment ces observations avec beaucoup d'autres considérations politiques d'une grande originalité de vues. Ces volumes sont : *Notre frontière du nord-ouest* (1843), *Londres au point de vue belge* (1852) et *d'Anvers à Gênes* (1854). Quelques études, plus importantes encore, révèlent le véritable publiciste; telles sont : *l'Association du peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande proposée pour modèle au peuple belge* (1838), les *Rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France* (1841) et la *Nouvelle Constitution de New-York* (1847). Nous ne parlerons pas de ses pamphlets contre la société des gens de lettres, contre « l'ordre » des avocats, ni des nombreux articles, toujours fort remarqués, qu'il insérait dans tous les journaux et toutes les revues démocratiques qui se sont succédé depuis 1830 : il n'est aucune idée de liberté qu'il n'ait défendue avec passion, il n'est aucune velléité de despotisme ou d'arbitraire qu'il n'ait attaquée sans pitié.

Eugène Van Bemmel.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Aux champs et dans l'atelier, par Félix Frenay; in-8° de 216 pages; Bruxelles, Weissenbruch, 1877. — *Zigzags poétiques*, par Georges Eekhoud; in-12 de 136 pages; Paris, librairie des bibliophiles, 1878. — *De Bruxelles à Tervueren*, poëme nouveau, par Jules Bailly; in-8° de 16 pages; Paris, A. Quantin, 1878. — *George Dandin*, opéra-comique en 2 actes d'après Molière, par Félix Coveliers; in-8° de 63 pages; Bruxelles, H. Kistemaeckers, 1877. — *Le directeur Montaque*, par Dominique Keiffer; in-12 de 280 pages, et *Une saison à Blankenberghe*, in-12 de 65 pages; Bruges, Popp, 1877. — *Le Secret de Germaine*, par H. Pergameni; Bibliothèque Gilon à Verviers; in-12 de 91 pages. — *The Reign of Rosas, or south american sketches*, by E.-C. Fernau; in-12 de 372 pages; Londres, Tinsley, 1877. — *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, par Emile Banning; 2e édition; in-8° de 224 pages; Bruxelles, Muquardt, 1878. — *Les fondateurs de la monarchie belge. Eugène Defacqz et Joseph Forgeur*, par Théodore Juste; in-8° de 70 pages; Bruxelles, Muquardt, 1878. — *L'autonomie communale*, discours de rentrée prononcé par M. le procureur général Faider; in-8° de 24 pages; Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1877.

Les livres belges, ce mois-ci, ne sont pas moins nombreux que le mois dernier. Nous parlons toujours des œuvres ayant une certaine valeur littéraire. Cette fois, par hasard, on a fait quelque peu trève à la politique : c'est la littérature proprement dite qui l'emporte.

Saluons tout d'abord un vrai, un grand poète en M. Félix Frenay, qui vient de réunir ses poésies en un recueil intitulé : *Aux champs et dans l'atelier*. M. Frenay est un artiste et un penseur; il possède toutes les ressources de la forme et toutes les énergies de l'idée, et ces rares qualités, il ne les doit qu'à la nature et au travail. Ouvrier et fils de ses œuvres, il s'est développé loin de ces milieux mondains qui font les talents factices et les esprits superficiels. Il n'y a pas de préface à ce livre, mais elle était bien inutile : on ne tarde pas à faire connaissance intime avec l'écrivain,

Digitized by Google

et, comme dit si bien Pascal, « on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme. »

M. Frenay s'est affranchi des banalités et des conventions de l'ancienne poésie française, il laisse même le romantisme loin derrière lui : il n'est pas seulement moderne, il est contemporain. Pour lui, il ne peut y avoir qu'alliance parfaite entre les merveilles de la science et la poésie nouvelle. Mais il n'en célèbre pas moins les beautés de la nature, il n'en est pas moins vivement touché des charmes de l'amitié, des douceurs du foyer domestique. Il y a dans ce recueil des choses de pur sentiment, comme des inspirations où la pensée s'élève et se déploie d'une façon saisissante, des effusions de tendresse comme des accents d'une mâle vigueur.

Ajoutons, ce qui est indispensable à la poésie considérée comme art, que le style de M. Frenay est d'une véritable distinction ; l'expression est toujours juste et l'image neuve. Il a, par-dessus tout, le sens parfait du rhythme, et ses vers sont d'une irréprochable harmonie.

Voici un autre poète, M. Georges Eekhoud, envers lequel nous avons été un peu sévère, il y a quelques mois, à propos de son recueil intitulé : *Myrtes et Cyprès*, et que nous sommes heureux de pouvoir louer aujourd'hui bien sincèrement. Ce n'est pas pourtant que nous admettions les libertés qu'il prend souvent avec la césure : sans être de l'école de Boileau, il faut nécessairement exiger pour terminer le premier hémistiche un son plein et une fin de mot. Mais il y a dans ce livre de grandes qualités de sentiment et d'imagination, et, ce qui importe le plus, cela n'est nullement banal.

Ces *Zigzags poétiques*, comme l'auteur les appelle, nous mènent, en effet, à des sujets bien divers. *La Mare aux sangsues* est un petit drame simple et rustique, très-émouvant; *Nina,* étude réaliste, nous transporte dans des bouges d'où n'est pas exclue une certaine poésie amère et profondément triste; *Tanchelin* est un poëme dramatique où domine la fantaisie parfois la plus étrange, quelque chose comme le *Songe d'une nuit d'été*. Il y a là une remarquable richesse d'imagination, et, si parfois des tournures un peu gênées trahissent encore l'inexpérience de la forme, il convient de considérer surtout la forte inspiration qui fait le poète.

M. Jules Bailly, qui a publié un grand nombre de poésies détachées dans des journaux français, particulièrement dans

Digitized by Google

la Comédie, et quelques pièces imprimées à part à peu d'exemplaires, nous a donné cette fois un petit poëme intitulé : *De Bruxelles à Tervueren.* On conçoit ce qu'un pareil sujet devait fournir à la pensée et le contraste qu'il y avait à indiquer entre les beautés pittoresques quoique mélancoliques de Tervueren et la grande infortune à laquelle le château sert actuellement d'asile. Il est inutile d'ajouter que le poète a tiré le meilleur parti de ces précieuses ressources.

Le 21 décembre dernier, a été représenté au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, un opéra-comique composé par M. Félix Coveliers d'après le *George Dandin* de Molière. Le succès a été vivement contesté, mais c'est à la musique que l'on s'en est pris, et il faut avouer que le compositeur, M. Émile Mathieu, homme de mérite d'ailleurs, ne s'était guère inspiré de son sujet. La presse a été à peu près unanime à reconnaître, d'une part, le véritable talent du musicien, et, d'autre part, son inhabileté à traduire l'esprit du grand comique français. Mais, ce qu'on n'a pas assez fait remarquer, c'est l'intelligence avec laquelle l'auteur des paroles avait approprié la comédie de Molière à un opéra-comique. C'était là un tour de force pour lequel bien des qualités étaient indispensables. Pour suivre le texte avec la fidélité, avec le respect que commande le génie de Molière, tout en élaguant des scènes qui eussent ramené plusieurs fois la même situation, et surtout pour mettre cette prose admirable en vers sans qu'il y eût trop de disparates, il fallait un goût sûr, un sens littéraire exact et fin. Nous louerons comme il convient ce travail de M. Coveliers, en disant que ses vers peuvent être comparés à ceux que Molière lui-même écrivit, dans le même genre, pour son *Amphytrion.*

La poésie et le roman se tiennent étroitement et nous pouvons passer sans transition au *Directeur Montaque* de M. Dominique Keiffer.

Une intrigue fort délicatement tournée et qui, malgré des incidents multiples, paraît simple, grâce à l'adresse que l'auteur a su mettre dans les transitions ; puis, et surtout, un style aisé, spirituel, ingénieux : telles sont les qualités de cette œuvre nouvelle de M. Keiffer. Le moraliste s'unit à l'homme d'imagination, et les personnages mis en scène ont toutes les réalités qu'exige la véritable comédie. Ces personnages, avec leurs excellentes intentions, leurs manies, leurs entraînements, mais aussi avec leurs retours aux bons sentiments, sont des êtres vivants, des caractères pris sur nature. On assiste à une représentation plutôt qu'on n'écoute un récit.

Digitized by Google

Un grave directeur de l'enregistrement, passionné pour le théâtre, oubliant ses devoirs pour courir à Paris chercher la renommée, et demeurant incorrigible malgré la leçon qu'il y reçoit; sa fille, élevée dans les mêmes idées et poussée d'ailleurs par des instincts d'artiste; un jeune surnuméraire qui, après avoir un peu courtisé la brune et la blonde, avoir été fasciné un instant par la fille de son patron, finit par en revenir à ses premières amours; quelques figures accessoires, non moins finement touchées : tout cela forme un groupe charmant qui se mêle sans confusion, qui se sépare sans laisser de vides, et qui, en dernier lieu, se retrouve à Blankenberghe dans les meilleures conditions d'entente parfaite. Quelques négligences de style, qui peuvent être des incorrections typographiques, et quelques péripéties un peu trop imprévues sont les seuls défauts que nous ayons remarqués dans cette très-jolie histoire.

Une saison à Blankenberghe, qui termine le volume, est une photographie de ce qu'était Blankenberghe en 1870, et l'auteur pense, avec raison, que les zélés habitués de cette ville d'eaux trouveront plaisir à se rappeler leurs souvenirs devant cette image fidèle.

La Bibliothèque Gilon, si bien inaugurée par les six volumes de philosophie populaire dus à M. Potvin, vient de publier, pour son septième volume, un roman de M. Pergameni, *le Secret de Germaine.* Le héros de l'histoire est un jeune avocat stagiaire nommé Paul Davereux, dont M. Pergameni a tracé le portrait et raconté les premiers pas dans la carrière avec une sollicitude toute spéciale. Le secret de Germaine, c'est que Germaine est la fille d'un forçat, ce qui semble un obstacle à son mariage; mais la passion de Paul l'emporte, et un événement inopiné dénoue la situation d'une manière satisfaisante. Cela est fort simple, on le voit, sans la moindre prétention ni complication, et c'est agréablement écrit, d'un style facile et rapide qui n'exclut pas l'expression pittoresque.

Nous avons à mentionner maintenant un roman écrit en anglais par une Anglaise et même imprimé à Londres; mais l'auteur habite Bruges et est devenue belge par son mariage, ce qui nous permet, à notre grand contentement, de revendiquer l'œuvre. Mme Fernau, l'une des femmes les plus aimables et les plus intelligentes de la société brugeoise, s'est souvenue du long séjour qu'elle avait fait dans l'Amérique du Sud, à Buenos-Ayres, au moment où le dictateur Rosas y exerçait sa mons-

Digitized by Google

trueuse tyrannie; elle a mis en scène, dans trois nouvelles du plus grand intérêt, *Juanita*, *Dolorès* et *Pepita,* les personnages, les mœurs, les événements de cette terrible époque, avec un rare talent d'observation et une aptitude plus rare encore à décrire cette contrée à demi sauvage. Ce ne sont pas cependant des romans historiques : il n'y est question que de scènes intimes, et c'est bien ainsi que procède le véritable romancier. On ne toucherait à l'histoire qu'en la défigurant, puisqu'il ne s'agit que du domaine de la fiction ; mais l'histoire peut être le fond du tableau, fond sombre sur lequel se détachent ici d'admirables esquisses pleines de vie et de lumière.

De l'Amérique du Sud à l'Afrique centrale nous passons sans peine. Et pourtant quel contraste entre la civilisation corrompue de la confédération Argentine et une civilisation tout embryonnaire dont il s'agit précisément de protéger le développement !

La deuxième édition de l'ouvrage de M. Banning, *l'Afrique et la Conférence de Bruxelles*, montre par elle-même la popularité qui s'est attachée depuis un an à l'œuvre de la conférence géographique de Bruxelles. L'initiative prise par le roi des Belges était hardie, mais elle répondait si bien à des instincts généreux, à des idées de progrès, d'humanité, que le monde entier s'en émut, et que, l'impulsion ayant été donnée d'une main ferme, le concours de tous les partis, de toutes les nations fut acquis à l'entreprise.

M. Banning a dû élargir son cadre, refondre complétement plusieurs parties; il y a ajouté des cartes plus détaillées et des planches. Sûr maintenant du succès de l'œuvre, l'auteur s'est élevé à des considérations économiques d'une grande largeur de vues. Le livre s'adresse donc au philosophe autant qu'au simple curieux, et tout y intéresse, les réflexions autant que la partie purement descriptive.

Nous arrivons à l'histoire avec le nouvel ouvrage de M. Théodore Juste, sur *les fondateurs de la monarchie belge*. Deux hommes d'élite que l'auteur a eu parfaitement raison de mettre ensemble, Defacqz et Forgeur, nous apparaissent dans ce volume. Nés et morts à peu près dans le même temps, liés d'amitié, professant les mêmes opinions et votant au Congrès national de la même façon, Defacqz et Forgeur ne pouvaient être séparés dans une étude biographique. Le travail, quoique de peu d'étendue, est complet; M. Juste caractérise très-bien l'esprit et le rôle des deux illustres membres du Congrès, non-seulement dans les délibérations qui

Digitized by Google

eurent pour objet la constitution belge, mais dans leur vie publique ultérieure, l'un dans la magistrature, l'autre au barreau. L'œuvre de Defacqz comme professeur à l'université de Bruxelles et son beau cours de droit coutumier y sont également appréciés comme ils doivent l'être; mais il nous semble que des lacunes se révèlent dans la suite des deux biographies. L'auteur n'a pas insisté suffisamment sur la tâche de Defacqz au Congrès libéral, et n'a pas signalé dans la carrière de Forgeur ses travaux de publiciste, particulièrement ses vifs plaidoyers contre la peine de mort. Il est vrai que, selon le titre même de l'ouvrage, M. Juste ne semble avoir voulu considérer que les membres du Congrès national.

Signalons, pour terminer provisoirement cette chronique, que nous devrons compléter le mois prochain, le magnifique discours prononcé par M. le procureur général Faider, à l'audience de rentrée du 15 octobre dernier. Il s'agit de l'*autonomie communale*, sujet bien digne de provoquer les méditations d'un grand magistrat, et qui se trouvait en quelque sorte amené par son discours de 1875, sur *la séparation des pouvoirs*. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus dans ce travail, de l'érudition profonde ou de la hauteur des vues, mises toutes les deux au service du patriotisme le plus éclairé.

Eugène Van Bemmel.

Digitized by Google

ESSAIS ET NOTICES

DU THÉATRE ITALIEN MODERNE, A PROPOS DES REPRÉSENTATIONS DE M. SALVINI, AU THÉATRE DE LA MONNAIE.

Le théâtre de la Monnaie tend à faire une place à la littérature, et nous devons en féliciter ses directeurs. Après *les Horaces* avec M^lle^ Dudlay, nous avons pu entendre Shakspeare : *Hamlet*, *Othello*, *Macbeth*, interprété par M. Salvini.

M. Salvini, imité bientôt par son émule, M. Rossi, a fait plus d'une fois le tour de l'Europe, est allé même en Amérique, pour représenter sur les plus grandes scènes, non-seulement des traductions de Shakspeare, mais aussi des œuvres originales de l'Italie moderne. Au moment où l'Europe se plaint de la domination du répertoire français et qu'on réagit partout, péniblement, contre cette invasion étrangère de pièces trop souvent malsaines, l'Italie affirme à sa manière son but d'indépendance, appelle Shakspeare à la rescousse, fait connaître quelques-uns de ses auteurs dramatiques, fait applaudir ses grands artistes. Il y a là plus qu'un événement de théâtre, il faut y voir, pour ce pays, à peine politiquement reconstitué, un grand acte de vitalité nationale.

La langue italienne, qui n'appartient qu'à ce peuple, y est pour quelque chose ; mais la volonté du pays, le patriotisme du public ont rendu ces succès possibles au talent des artistes et aux tentatives des écrivains.

Dès le commencement du XVII^e^ siècle, l'Italie, lasse du faux classique, se jetait, comme la France le fit un siècle plus tard, dans l'excès contraire. « L'art se portait bien, dit Scribe, mais les cerveaux étaient malades, et, comme tous les malades, cherchaient à changer de position, pour se trouver mieux... A force d'aspirer au nou-

Digitized by Google

veau, on s'éloigna tellement du but que l'on tomba dans le bizarre, dans l'absurde, dans l'extravagant, et l'on passa d'une régularité superstitieuse à une licence effrénée. L'on voyait sur la scène des duels, des échafauds, des viols !... »

Cela ne suffit pas longtemps. Après le crime, on mit en scène le patois ; puis, le chant envahit la comédie et, avec ce qui flatte l'oreille, tout ce qui parle aux yeux ; bientôt le matériel de l'art domina tout, et la rédaction fut laissée à l'improvisation des acteurs. « L'art du poète, dit encore Scribe, finissait par s'effacer entièrement pour céder la place à des charges grossières, à d'ignobles bouffonneries... »

Qui servit alors à relever le théâtre en Italie? Ce fut Molière. Une traduction de *Tartufe* marqua la renaissance du goût, et Riccoboni put rendre à la scène la comédie de caractère et ouvrir les portes au Molière de l'Italie, à Goldoni, que devaient continuer jusque dans notre siècle le comte Giraud et Alberto Nota, pendant qu'Alfieri traitait la tragédie d'une manière sévère et rigide, concise et presque brutale qui eût effarouché Racine.

La chute de l'Empire français trouva le théâtre italien glorieusement occupé. Mais l'Italie n'était pas libre, elle devait attendre sa délivrance près d'un demi-siècle. Sous la nouvelle domination autrichienne, ce peuple lutte par la pensée autant que par les conspirations. Manzoni, Silvio Pellico, Ferrari, avec les savants, les historiens et les philosophes, servaient la renaissance autant que Manin et Mazzini la préparaient. Ce peuple savait qu'on ne peut mieux s'affirmer contre l'étranger que par la culture des choses de l'esprit.

En 1859, après les tragédies de Manzoni et de Pellico, les drames de Dall'Ungaro et autres, et le succès qui se perpétuait des comédies de Giraud, un nouvel effort se produit qui s'accentuera surtout quelques années après, avec l'unité italienne, et en se rattachant au succès de Paolo Ferrari : le *Prince des lettres*.

Alors, une véritable fièvre s'empare du public et des vingt troupes ambulantes d'artistes dramatiques qui desservent avec de grandes facilités les cent théâtres environ de la Péninsule. L'enthousiasme va jusqu'à la camaraderie. Les directeurs, les auteurs et les acteurs, vivant en commun d'une vie nomade et artistique, où la corruption des mœurs a peu de place, rivalisent de zèle; les critiques du lundi suivent l'ardeur de l'opinion; les succès s'annoncent des quatre coins de l'Italie à la capitale : Florence ou

Digitized by Google

Rome, par de bruyants télégrammes ; les auteurs sont appelés et couronnés sur la scène, on leur offre des banquets où l'art et le patriotisme sont inséparables, et l'Italie croit à une ère nouvelle de créations et de gloires.

Le gouvernement n'était pas resté en arrière. Dès 1860, il avait institué deux prix annuels de 1,000 et 2,000 lires en faveur des meilleures œuvres dramatiques représentées à Florence dans le courant de l'année. Un concours quinquennal fut institué ensuite. Puis, on décora les directeurs et on osa même (ce qui ne s'est jamais vu en France) donner la croix à des artistes. MM. Salvini et Rossi furent des premiers.

Les pièces ne manquaient pas, on le comprend. De 1860 à 1875, il s'en est joué plus de cent. En 1874, il y en avait onze au concours de Florence. (Notons que ces concours sont imités des nôtres et que notre concours triennal a réuni : en 1860-1863, dix-neuf pièces, en 1864-1866, vingt-trois, et en 1867-1869, dix-sept.) L'impulsion était vive. Cette fois, ce n'est plus Molière, c'est Shakspeare qu'on prenait pour tenant d'armes ; on comptait sur la netteté et l'élévation de son génie pour combattre les invasions du mauvais goût, et l'on espérait s'affranchir du répertoire français du demi-monde, dont les traductions ou, ce qui est pire, les imitations encombraient la scène italienne. Enfin, ce mouvement a produit de grands artistes dramatiques qui l'ont soutenu, vivifié, glorifié dans les deux mondes. — Tant est puissante la foi d'un peuple en lui-même et sa volonté de prendre rang dans les arts de la pensée !

Outre les traductions de Shakspeare et de quelques œuvres allemandes, deux genres se partagent le répertoire nouveau : la comédie en prose, de mœurs nationales, et le drame réaliste historique, en vers.

Citons quelques écrivains. Dans le drame : M. Cavalotti, député radical, qu'on dit l'élève d'Al. Dumas père, qu'on a souvent comparé à Shakspeare et qui n'a pas tenu toutes ses promesses. En 1874, il obtint le premier prix du gouvernement, pour un drame en six tableaux : *Alcibiade*. Quoique « le style ne corresponde pas toujours à la hauteur de la pensée », au dire du jury, cette pièce fut couronnée « comme une œuvre originale faite, sous plusieurs rapports, pour honorer la scène italienne ». On a aussi de lui : *les Messeniens, les Gueux*, etc., etc.

M. Pietro Cossa est l'auteur du *Néron* joué à l'étranger par Rossi. Le poète l'appelle comédie; il a voulu surtout mettre en

Digitized by Google

scène le côté personnel et original du monstre couronné : le chanteur, le sculpteur, le saltimbanque. On lui a reproché d'avoir négligé l'empereur et d'avoir manqué à la loi de variété qui exige des contrastes. Rossi a montré dans ce rôle la souplesse de son talent et de grandes qualités dans la lutte du tyran lâche devant la mort.

M. Cossa est très-fécond ; on a de lui divers poëmes historiques : *Néron, Rienzi, Monaldeschi, Julien l'apostat, l'Arioste*, etc.

Ferrari, déjà célèbre en 1859, est en tête des poètes comiques par l'ordre des dates et du talent. Il a le trait, il a des mots, et il sait créer des personnages qui deviennent typiques. Depuis les *comédies de Goldoni* (1858) jusqu'au *Duel,* drame en 5 actes en prose (1868), jusqu'aux *Amis et Rivaux* (1874), il n'a guère cessé d'écrire avec succès pour le théâtre.

Torelli est le poète attitré de la compagnie Belotti-Bon, qui a trois troupes ambulantes. *Les Maris,* puis *les Femmes* ont obtenu un succès populaire.

Je ne puis tout citer, et le lecteur, que fatiguerait l'aride nomenclature des pièces, préfère toujours avoir une idée de la valeur du répertoire.

De nombreuses objections ont été faites à ce répertoire, en Italie et en France. Sauf de rares exceptions, la médiocrité y domine, dit-on, et surtout le manque d'entente du théâtre. Les auteurs y apportent un défaut d'habileté scénique, dont on a pu juger récemment à Bruxelles par *la Mort civile,* et même une naïveté artistique, qui quelquefois est aussi immorale que les pièces d'auteurs qui exploitent sciemment le vice. La plupart des comédies ont, de fondation pour ainsi dire, une grande scène de *conversation* italienne, semblable au célèbre cercle de Célimène dans le *Misanthrope;* cela sert à tout et tourne au lieu commun. Dans d'autres, à force de vouloir peindre les mœurs, on en mêle les tableaux jusqu'à la confusion, comme dans une pièce où six ménages sont en cause pour montrer les difficultés de la fidélité conjugale, et où, pour varier ses types sans doute, l'auteur a fait surprendre une duchesse avec son amant... dans une buanderie.

Le drame, de son côté, a des réalismes, qu'on dit trop hardis, en même temps qu'il affecte la négligence, le dédain même des conditions scéniques. M. Cossa ne va pas aussi loin cependant dans son *Néron* que M. Wilbrandt dans le même sujet, ou dans *Arria et Messaline*. L'auteur viennois vise à l'effet par un réalisme

Digitized by Google

d'une crudité rare, par une accumulation d'horreurs qui laisse loin derrière lui l'auteur italien.

Le public est accusé à son tour : il a tous les défauts du patriotisme; il est indulgent et partial; il joint à un juste sentiment national, à un vif intérêt pour ses écrivains, une naïveté d'impressions, une facilité d'enthousiasme qu'on satisfait à bon marché et qui fait sourire les étrangers.

Les critiques ont aussi leur part. Ils sont entrés dans la camaraderie et plus d'une fois une voix les a rappelés à la mesure, leur a remontré les dangers des éloges irréfléchis. Ces justes observations n'ont fait qu'augmenter d'abord l'enthousiasme. Mais la critique ne manquait pas d'hommes sérieux à l'abri de tout reproche, comme MM. D'Arcais, dans *l'Opinione,* et Ferrini, (Yorich), dans la *Nazione.*

Les traductions de Shakspeare méritent aussi des observations. Nous n'en sommes plus à Ducis, mais on en est encore à corriger le génie. Ce poète, si soigneux à préparer les situations, à ménager la vérité des détails, paraît forcé et invraisemblable si on coupe le fil de ses déductions de caractères. C'est en Italie cependant qu'on a fait le proverbe : *Tradettore, traditore.* Les grands artistes font réussir des traductions incomplètes ou des créations médiocres. Que de succès Talma n'a-t-il pas donnés aux mutilations de Shakspeare par Ducis et à tout le répertoire de son temps, aujourd'hui oublié! La plupart des œuvres italiennes ne tiendraient pas sans les Salvini et les Rossi. Mais en est-il autrement des trois quarts des pièces françaises? Enfin, les artistes, à leur tour, font des coupures aux traductions, et la vraisemblance boite davantage. On dirait vraiment qu'il n'y a pas là des chefs-d'œuvre à respecter.

Plusieurs des artistes sont réellement grands, mais leur jeu a soulevé de graves remarques, à Paris même où le théâtre est devenu si matérialiste, que l'on donne à la chaste Zaïre un cachet sensuel, etc. On a reproché à M. Salvini d'avoir changé la mort *spiritualiste* d'Othello en une mort toute *matérialiste,* pour produire un de ces effets réalistes, comme celui de M^lle^ Croizette ou comme ceux des *Tenori della morte,* — puis, d'avoir soumis Shakspeare à de petits moyens dramatiques en éparpillant en l'air de petits papiers (*Hamlet*), en brisant une plume (*Othello*) ou en se grattant les cheveux (*Macbeth*). C'est l'ancien directeur du Théâtre-Français, un grand admirateur du génie de Salvini, qui pense ainsi. On pourrait répondre : C'est encore un effet de

Digitized by Google

l'art moderne en France, dont M. Saint-Marc Girardin a si bien fait ressortir la tendance matérialiste. MM. Salvini et Rossi procèdent de Frédéric Lemaître.

Il y a du vrai dans ces critiques, mais le fait qui domine tout, c'est l'existence de ce répertoire, le génie de ces artistes, la vitalité de cette nation. Le public est plus patriote que juge, les écrivains plus nationaux que dramaturges, les artistes jouent comme Talma des pièces sans avenir, soit! Mais quelle facilité donnée aux auteurs, quelles portes ouvertes à l'art, quelle place faite aux essais du talent et quels moyens offerts aux débutants d'acquérir l'expérience de la scène! Le public porte la largeur d'esprit, la condescendance, la patience, si l'on veut, jusqu'à tolérer les hardiesses les plus téméraires, les innovations les plus bizarres, les tentatives les plus naïves : il laisse mettre des moines et des cardinaux en des scènes où le comique a sa part; si des longueurs ralentissent l'action, il attend que l'action reprenne son cours; si le rire est d'un goût douteux, il le souffre, pourvu qu'on lui montre un côté de la vie du pays; si des poètes négligent les lois d'optique dramatique pour peindre une figure historique : Rienzi ou Alcibiade, il leur accorde toutes les licences et se contente d'avoir des poètes, en attendant d'avoir des Shakspeare; si la comédie n'arrive pas toujours à créer des types, comme Ferrari y a réussi dans son Président d'académie, Mécène pédant et sot : le marquis Colombo, ou Berzelio dans le type populaire du petit employé (*Les Infortunes de M. Travet*), il se borne à rire de personnages moins saisis sur le vif, en attendant un Molière. Les Molière et les Shakspeare sont attendus aussi ailleurs et moins honorablement.

Ainsi l'Italie donne du temps et de la marge à ses écrivains. Vienne un homme de talent, la place est faite, les scènes existent, le public a foi, la critique est patriote, on ne le laissera pas passer sans le reconnaître et il n'aura à lutter contre aucun des obstacles qui étouffent trop souvent les hommes.

Que peut-on demander de plus?

Ceux qui y tiennent sauront d'ailleurs que la réaction s'est déjà montrée et que la patience a paru être à bout. Qu'en est-il résulté? Aussitôt on a repris les traductions de M. Al. Dumas fils! Le genre comique est tombé en défaveur. Mais MM. Cavalotti et Cossa restent encore sur le pavois, et Ferrari s'est maintenu avec le *Duel*, tandis que les artistes continuent à montrer leur puissance en Italie et à l'étranger. M. Salvini y consacre une grande

Digitized by Google

fortune etun grand talent. Cette réaction ne sera qu'une éclipse.

C'est ainsi qu'on crée une nation par les arts de la pensée.

Faut-il renvoyer l'exemple à la Belgique? Sauf une langue à elle, la Belgique pourrait avoir tout ce que s'est donné l'Italie. Ce ne sont pas les écrivains qui lui manqueraient. La traduction d'*Hamlet* en flamand vaut et au delà l'œuvre italienne et nos rares drames et comédies qu'on ne joue pas valent bien ce qu'on acclame en Italie.

La Belgique est livrée au répertoire étranger; puis, comme si cela ne suffisait pas, aux tolérances et aux craintes puériles de l'esprit de parti. Lorsque à Londres on protesta contre *les Danicheff* en jouant le drame allemand, traduit depuis trente ans en anglais, qui a été mis au pillage par les auteurs français, la presse belge veut l'ignorer et le public applaudit la contrefaçon. Au moment où j'écris, plusieurs journaux belges, de ceux qui s'occupent à peine ou dédaigneusement d'œuvres belges sérieuses, livrent leur feuilleton pour des mois entiers, à un romancier récemment convaincu, pour une série de trois romans consécutifs, de ce vol sans effraction, de ce faux en écriture littéraire qu'on nomme poliment plagiat.

Si ce n'est pas ainsi qu'on forme le goût d'une nation pensant par elle-même, c'est ainsi qu'on amuse le public, mieux que les bateleurs de la foire. *E sempre bene.* CH. P.

DE L'ABOLITION DU SERMENT PROPOSÉE AU NOM DES CHRÉTIENS.

On ne peut nier l'importance de la *question du serment* en Belgique, car elle doit être envisagée surtout au point de vue du droit constitutionnel et de la liberté de conscience.

Or, malgré l'esprit de notre pacte fondamental, on a imposé la formule religieuse d'une façon générale et l'on a refusé d'entendre ceux qui invoquaient des principes philosophiques à l'appui de leur refus de prêter le serment religieux, le tout avec adjonction d'une amende. — Il en résulte que ces philosophes n'ont pas même obtenu le privilége accordé à certaines sectes, notamment aux quakers et aux anabaptistes. Et, chose étonnante, l'on se prend à admirer aujourd'hui la tolérance de ce chancelier dont parle Voltaire, et qui, permettant aux quakers, sous le règne de Charles II, de déposer en justice *sur leur parole*, leur tint ce petit discours :

« Mes amis, Jupiter ordonna un jour que toutes les bêtes de

Digitized by Google

« somme vinssent se faire ferrer. Les ânes représentèrent que « leur loi ne le leur permettait pas. — Eh bien ! dit Jupiter, on ne « vous ferrera point; mais au premier faux pas que vous ferez, « vous aurez cent coups d'étrivières. »

Examinant l'état actuel de la question, voici les arguments présentés par les partisans de l'abolition du serment.

Dans l'antiquité, la peine du parjure était surtout morale et religieuse; elle trouvait sa cause dans l'*exécration* qui, presque toujours, accompagnait le serment. Mais aujourd'hui, en présence des dispositions de nos codes et des peines appliquées, non-seulement la formule religieuse dépouillée de l'exécration n'a plus aucun motif de subsister, mais le serment lui-même, en tant qu'acte religieux, avec l'invocation de la divinité seule ou de la divinité et des saints, devient une superfétation. En effet, qu'exige-t-on dans l'attestation ? La manifestation de la vérité. Cette manifestation doit être complète et dépouillée de toute réticence. Si celui qui atteste s'écarte de la vérité, il sera puni.

A cela il faut ajouter les principes de la Constitution belge qui a abrogé l'arrêté de 1814 en proclamant tous les citoyens égaux, libres dans leurs cultes, libres dans leurs croyances, libres dans leurs opinions.

A tous ces arguments on réplique : que le serment religieux est un frein, que l'intérêt général exige sa conservation, que la Constitution ne l'a nullement abrogé, qu'au contraire l'article 127 a maintenu le serment à condition qu'il soit imposé et sa formule déterminée par la loi, que l'arrêté de 1814 est donc toujours en vigueur [1].

Bref, ces conservateurs sont avant tout des hommes religieux. Aussi, quel a été notre étonnement en lisant une théorie nouvelle, dans une publication récente faite à Paris sous ce titre : « Études de législation comparée — le droit païen et le droit « chrétien, par M. Carpentier » !

On y fait appel aux *déistes,* aux *utilitaires* et même aux *athées,* pour réclamer, de concert avec les chrétiens, l'abolition du serment.

Pour les déistes, dit l'écrivain français, est-ce que Dieu n'est pas toujours leur témoin, qu'ils le demandent ou non, et comment croire que l'intervention de Dieu dans les choses humaines ne peut dépendre que du caprice et de la volonté des hommes? C'est même

[1] Voir notre *Exposé de la question du serment* — 1874 — Annales de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Digitized by Google

supposer que, sans cela, Dieu ne punirait pas, ce qui est une impiété.

Pour les athées, il pense que l'*univers* ou le *néant*, qu'ils pourraient invoquer, n'a rien à faire dans les conventions humaines, et que les *matérialistes* et les *naturalistes* doivent, sous ce rapport, être rangés dans la catégorie des athées.

Quant aux utilitaires, à ceux qui pensent que le serment est utile à l'ordre public, l'auteur estime que non-seulement il est impossible de prouver que, sur cent individus qui font des serments *promissoires* (témoins, experts, jurés, etc.), ces serments en retiennent un seul, mais que tout autorise à penser, au contraire, qu'ils n'en retiennent aucun.

Il ajoute qu'il n'a pas plus de confiance dans la valeur des serments *décisoires* ou *supplétifs*.

En déférant le serment aux plaideurs, le juge abdique ses fonctions entre les mains des justiciables. — Et dans le serment décisoire, rentre-t-il dans l'office du juge de régler cette transaction, et dans tous les cas, offre-t-elle plus de périls que les transactions ordinaires, l'une des parties étant à la discrétion de l'autre? Conclusion : l'institution du serment est non-seulement *inutile*, mais *dangereuse*.

Est-ce que réellement nous toucherions à la solution du problème?

Il semble peu concluant de rappeler la manière de voir des philosophes anciens, tels que Philon, Flavius, Josèphe, Pythagore, Platon, Isocrate, Cicéron, parce qu'on peut opposer à leur opinion, formulée d'ailleurs moins en thèse générale que sur des faits déterminés, l'opinion contraire d'autres philosophes, et aussi l'affirmation par serment chez presque tous les peuples de l'antiquité.

Le point le plus important de la discussion réside dans cette idée, avancée d'une façon catégorique, que *l'Évangile repousse le serment!*

Examinons les preuves apportées à l'appui de cette thèse.

D'après l'Évangile de saint Mathieu, Jésus-Christ a dit :

« Mais moi je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel,
« parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, car c'est son
« marchepied ; ni par Jérusalem, car c'est la ville du grand roi ;
« ne jurez pas non plus par votre tête, car vous ne pouvez faire
« venir un seul cheveu blanc ou noir ; mais que votre parole soit :
« *oui, oui, non, non ;* tout ce qu'on dit de plus vient de l'esprit du
« mal. »

Digitized by Google

Saint Jacques confirme cette défense de jurer.

Donc, dit-on, Jésus a mis sa doctrine en opposition avec celle de Moïse, et il a entendu que l'on ne devait pas prêter serment, ce qui a été confirmé par les docteurs, les archevêques et les saints, parmi lesquels nous voyons figurer saint Justin, Athénagore, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, évêque de Carthage, saint Grégoire le Thaumaturge, Lactance, Eurèbe de Pamphyle, saint Hilaire, évêque de Poitiers, saint Athanase, archevêque d'Alexandrie, saint Bazile, le grand archevêque de Césarée, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, archevêque de Milan, saint Épiphane, archevêque de Salamine, saint Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople, saint Jérôme...

Saint Grégoire de Nazianze disait : « Le parjure nous paraît « tellement atroce et criminel, que nous sommes les seuls aux- « quels il soit interdit de jurer. »

Quant à saint Augustin, il jetait une note discordante dans le concert en posant cette objection : « Si le serment est défendu « aux hommes, et si, en s'abstenant du serment, on irrite Dieu, « pourquoi donc déclare-t-on, dans les divines écritures, que Dieu « fait des serments? Car il a fait un serment à Abraham, comme « l'atteste Moïse et comme il est dit dans les psaumes.

« Ce langage est donc en opposition avec ce qui vient d'être dit, « ou bien il en résulte que les hommes peuvent recourir au ser- « ment. »

A cela, saint Athanase, saint Ambroise et saint Jérôme répondent que Dieu n'a point juré — de même saint Jean Chrysostome.

Donc, les arguments que saint Augustin a tirés des textes de la loi de Moïse, des prophètes et de saint Paul, pour prouver que, depuis l'Évangile, on pouvait encore jurer sans péché, ne seraient pas concluants.

Jusqu'ici, des auteurs avaient pensé que c'est la pratique consistant à substituer à la divinité des choses ne présentant aucun caractère divin qui avait fait conclure, dans les livres de la Bible, *à la simple affirmation,* et pour démontrer qu'il ne fallait jurer qu'en cas d'absolue nécessité, pour des choses sérieuses, et surtout en invoquant Dieu seul.

Mais si l'on admet que l'Évangile a réellement condamné le serment religieux, comment se fait-il que les chrétiens ne tiennent aucun compte de la défense, et jurent encore aujourd'hui?

Digitized by Google

C'est la nécessité, dit-on, qui obligea les chrétiens à faire violence à leurs principes, et en cela, ils ne sont pas coupables.

N'étaient-ils pas forcés de prêter serment comme militaires ou comme plaideurs, notamment pour refuser à un païen une somme injustement réclamée et sans preuve écrite ou testimoniale?

De même, dans les tribunaux criminels, les témoins à décharge ne pouvant être entendus sans jurer, les chrétiens étaient contraints au serment — de même aussi, comme fonctionnaires publics, contractants, contribuables, etc.

Entre la loi spéciale de l'Évangile qui interdisait de jurer, et la loi générale qui défendait également de favoriser l'iniquité et de sacrifier l'innocence, il n'était pas possible d'hésiter, et dans les tribunaux criminels, comme dans les tribunaux civils, les témoins chrétiens étaient obligés de prêter le serment requis par la loi, pour faire respecter les droits de la justice et de la vérité...

Tout cela est fort bien; mais nous trouvons étrange que les chrétiens, ne tenant pas compte de l'Évangile, soutiennent maintenant que non-seulement l'invocation faite à Dieu empêche de mentir, que l'esprit religieux ramène à la vérité, mais qu'il importe à la justice de s'environner de *formules saintes* qui imposent à l'homme...

En présence de l'autorité des docteurs, évêques, Pères de l'Église, les chrétiens modifieront-ils leur manière de voir? En un mot, ont-ils oublié, peu compris ou mal interprété l'Évangile? Il importe de le savoir, car le point religieux n'étant plus en discussion, la question du serment serait bientôt résolue.

JULES DECLÈVE.

Digitized by Google

L'EGLISE ET L'ÉTAT [1]

D'APRÈS MINGHETTI.

PREMIÈRE PARTIE.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

I

Les Italiens sont une race politique par excellence. Il a fallu la rude main du guerrier pour fonder l'unité allemande, et il faut encore la force militaire de la Prusse pour la maintenir. L'Italie était bien plus divisée que l'Allemagne. Qu'est-ce que les petits princes allemands et les petits États représentaient? Rien. Ils ne rappelaient que les souvenirs odieux de la féodalité, l'impuissance et la corruption. Les Allemands eux-mêmes rendent grâce à Napoléon d'avoir balayé cette pourriture princière et épiscopale; et ils rendront un jour grâce à la Prusse d'avoir mis fin à ces petites patries toutes factices qui empêchaient la grande patrie d'être forte et puissante. L'Italie, au contraire, a un passé glorieux. Le commerce, la littérature, les beaux-arts avaient pris un développement merveilleux dans ces petites républiques où la vie débordait. Quels souvenirs que ceux qui s'attachent aux noms de Gênes, de Venise, de Florence, de Naples et même de Turin, d'où était parti le premier cri d'indépendance et d'unité! Il n'y a pas de petite ville qui n'ait son histoire et son époque de grandeur et de gloire. Quand les Italiens réclamèrent l'unité de l'Italie, les hommes politiques haus-

[1] Minghetti. *Stato e Chiesa*. Milano, 1878.

Digitized by Google

sèrent les épaules : comment établir l'unité là où régnait la diversité la plus profonde? C'est une unité géographique, disait-on, l'unité des esprits fait défaut : là où il y a mille patries, il n'y a plus de patrie. Et voilà que les Italiens ont fait ce que les diplomates jugeaient impossible. L'unité est réalisée, l'édifice est construit; il a la grandeur et la beauté que le génie italien sait donner à ses œuvres. Il ne reste qu'à admirer ce qui s'est fait en quelques années et comme par enchantement. C'est l'esprit politique de la race italienne qui a opéré ce miracle, cet esprit politique qui brille d'un éclat incomparable chez Machiavel et chez les ambassadeurs vénitiens dont les rapports sont des chefs-d'œuvre.

Il y avait un obstacle à l'unité italienne que l'on croyait insurmontable, et, il faut l'avouer, il subsiste encore. Je n'ai pas nommé parmi les villes italiennes celle qui est grande parmi les grandes, la cité éternelle, Rome, jadis la capitale d'un empire qui se confondait avec la terre connue des anciens, et pendant des siècles la capitale de la chrétienté. Comment concilier l'unité italienne avec la papauté? C'est aux papes, disait Machiavel, que les Italiens doivent la division et le déchirement de leur patrie. Et chez les peuples catholiques il y avait cette conviction que le pape, chef de l'Église universelle, devait être indépendant de tout État particulier; partant il devait être souverain de Rome et de l'État romain. Mais Rome était aussi destinée à devenir la capitale de l'Italie. Il y avait là un conflit, plein de dangers, pour la nationalité italienne. Le comte de Cavour crut avoir trouvé la solution de ce problème redoutable : *l'Église sera libre dans un État libre.* Les Italiens applaudirent le grand ministre qui prononça cette formule magique. A l'étranger aussi on accepta l'idée en lui donnant une autre forme : celle de la séparation de l'Église et de l'État.

L'idée n'était pas nouvelle. Lamennais l'avait mise en avant, et son éloquence passionnée la répandit jusque dans le camp des ennemis de l'Église. Cependant, la destinée de Lamennais devait inspirer de graves appréhensions; la papauté le renia et elle flétrit comme une hérésie la liberté

Digitized by Google

au nom de laquelle il avait parlé. De son côté, le seul homme de génie que l'Église possédât la déserta. N'était-ce pas un signe des temps? La papauté répudia également la liberté que lui offrit le comte de Cavour. Elle lança ses foudres contre les téméraires qui avaient usurpé le patrimoine de saint Pierre. Si elle l'avait osé, elle aurait prêché une croisade contre le royaume d'Italie. Au XI^e^ siècle, la parole du vicaire de Dieu suffit pour soulever l'Europe contre les Sarrasins. Au XIX^e^ siècle, malgré toutes les excitations de la chaire, malgré toutes les fureurs des journaux catholiques, il ne se trouva que quelques milliers de champions pour défendre l'édifice ruineux de l'Église romaine. Cette poignée de croisés, et l'indifférence complète des nations catholiques en face de la papauté qui s'écroulait, voilà encore un signe des temps. Lamennais voulait régénérer l'Église : on ne rend pas la vie à un cadavre! Le catholicisme est mort dans le domaine des idées, et s'il règne encore, par-ci par-là, sur des populations ignorantes, c'est une foi sans conviction, une foi mourante; voilà pourquoi les populations dites catholiques ne s'émeuvent point de la chute du pouvoir temporel. Et le pouvoir spirituel aussi n'est plus qu'une pâle ombre de ce qu'il était alors que les vicaires du Christ excommuniaient les rois qui leur résistaient et déliaient les peuples de leur devoir de fidélité.

Là se trouve la solution définitive du problème qui préoccupe tant les hommes d'État, dans les pays catholiques et surtout en Italie. Mais il faut une solution provisoire ou, comme on dit, un *modus vivendi*. La puissance de l'Église, quoiqu'elle soit ruinée dans ses fondements, subsiste; son influence est grande encore là où règne l'ignorance, et l'ignorance règne partout où l'Église a eu une domination séculaire. C'est un fait, et il faut compter avec des faits aussi profondément enracinés que l'est la domination de l'Église sur des populations superstitieuses. Mais, si l'on doit tenir compte de la puissance de l'Église, il faut se garder de la surfaire; ce serait lui donner une force nouvelle, car c'est une puissance d'opinion, je dis plus, une puissance fictive. Minghetti avoue

Digitized by Google

que l'Église perd tous les jours, en nombre; il avoue encore que beaucoup d'Italiens, les classes lettrées, bourgeoises, commerçantes, industrielles, sont indifférentes, c'est-à-dire incrédules, et que les basses classes ne sont catholiques que par habitude et de nom. Il en est de même dans tous les pays catholiques. En France, on ne voit dans les églises, même à la campagne, que les femmes et les enfants. Si, en Belgique, tous ceux qui de fait ne sont plus catholiques osaient se séparer d'une Église à laquelle ils ont cessé de croire, les temples seraient vides, il n'y aurait plus de parti catholique et on ne verrait plus un seul représentant catholique dans nos Chambres. Voilà aussi un fait dont on doit tenir compte, quand il s'agit de déterminer les rapports entre l'État et l'Église.

Les hommes d'État croient facilement que les faits qu'ils ont sous les yeux dureront éternellement. Et cela se conçoit quand il s'agit d'un fait séculaire tel que la domination de l'Église. Macaulay, bien que protestant, a écrit que la puissance du pape serait éternelle et durerait encore alors que Londres et Paris ne seraient peut-être que des ruines. C'est dire que les ténèbres de l'ignorance et de la superstition prévaudront toujours sur la lumière de la vérité. Blasphème! Les écrivains politiques d'Italie versent, me semble-t-il, dans la même erreur. Élevés dans le catholicisme, vivant au milieu de populations catholiques, ils oublient ce qu'eux-mêmes reconnaissent, que cette apparence de catholicité est trompeuse, que le nombre des vrais croyants diminue tous les jours, qu'il ne reste plus de la religion que quelques vaines formes, et que les esprits sérieux qui voudraient conserver la foi, tout en restant attachés à la liberté, sont désavoués, répudiés par le pape. L'État a donc en face de lui, non une Église éternelle, mais une Église vouée à une irrémédiable décadence. Cette Église fait néanmoins un effort suprême pour ressaisir la domination qui lui échappe; elle invente des superstitions nouvelles pour enchaîner les âmes; elle revient aux plus folles théories du moyen âge, car elle a déclaré son chef infaillible, et Dieu sait à quelles extrava-

Digitized by Google

gances ces infaillibles se sont livrés, alors qu'ils étaient les maîtres! L'Église, dit *Minghetti*, veut regagner en force *intensive* ce qu'elle perd en force *extensive*. Ce n'est pas assez dire : par l'éducation dont elle s'empare et qu'on a l'incroyable imprudence de lui abandonner, elle regagne les fils de ceux qui l'ont désertée et, disposant des générations naissantes, elle ne désespère point de ressaisir l'empire qu'elle exerçait jadis.

Voilà des faits dont *Minghetti* ne tient pas assez compte. Il ne s'agit pas de régler les rapports entre un État abstrait et une Église abstraite. L'État n'est pas en face d'une abstraction, il est en présence d'une Église décrépite et néanmoins puissante ; cette Église est ennemie-née de l'État, car elle se prétend elle-même un État, tenant son autorité de Dieu même; que dis-je? elle est l'incarnation de Dieu, et elle proclame son chef infaillible comme Dieu. L'Église veut détrôner l'État pour se mettre à sa place. C'est un prétendant que les rois et surtout les peuples ont détrôné en se déclarant souverains : le prétendant soutient qu'à lui seul appartient la souveraineté, et il veut ressaisir sa puissance. D'ordinaire, on exile les prétendants, et s'ils tentent de revenir, on les repousse par la force des armes. Le prétendant qui s'appelle Église vit au milieu de nous, il est à l'œuvre jour et nuit, occupé à miner le terrain sur lequel l'État a établi sa souveraineté. Quels vont être les rapports du souverain véritable avec le prétendant détrôné? Il n'y en a pas d'autres que la guerre; et la guerre est à mort. Voilà encore un fait. En Belgique, cela est évident comme la lumière du jour. Si cette évidence ne frappe pas les politiques italiens, c'est qu'en Italie la guerre n'est encore qu'à l'état latent. Le pape proteste, il se tient à l'écart, il s'abstient. Mais le jour viendra où la papauté entrera en lutte; les populations catholiques se présenteront à l'urne électorale, le curé en tête, comme un vil troupeau conduit par le berger et son chien. Qu'est-ce qui sortira de l'urne? Une représentation catholique, œuvre de la violence morale et de la fraude : un gouvernement catholique, esclave des évêques : l'État, vil instrument de l'Église.

Digitized by Google

Enfin, il y a un dernier fait dont *Minghetti* ne tient absolument aucun compte. Cavour offre la liberté à l'Église. L'Église la refuse. Que devient, en face de ce refus, la formule : *Chiesa libera in libero Stato?* Où est la solution? L'Église subira la liberté que l'État lui donne. Soit. Mais s'en contentera-t-elle? Évidemment non, puisqu'elle l'a refusée. Que veut-elle donc? Chose singulière! En Belgique, l'Église, à entendre ses organes, demande aussi la liberté, rien que la liberté. Il en est de même partout; le langage de l'Église n'a jamais varié. Mais qu'entend-elle par liberté? Ici est le vrai nœud du débat, et c'est sur ce point que je me permets de critiquer l'homme d'État éminent qui a si bien développé l'idée du comte de Cavour; et ma critique s'adresse à tout le parti libéral, du moins à cette fraction qui longtemps était dominante et pour qui la liberté est un vrai culte. La liberté nous est chère à tous, mais il ne faut pas qu'au nom de la liberté l'Église nous trompe et nous réduise en servitude. Or, c'est bien là ce que l'Église entend par liberté. Elle criera à la calomnie; mais j'invoque contre elle ses propres annales, qu'elle falsifie quand elle ne les ignore point; car le clergé est aussi ignorant que fanatique. . . .

Que les libéraux ouvrent l'histoire, qu'ils connaissent trop peu, et elle leur apprendra que l'Église, au moyen âge, invoquait sa liberté pour excommunier et déposer les rois; la *liberté de l'Église* était donc l'*esclavage de l'État*. L'Église prétendait encore que la liberté laissée aux hérétiques était une atteinte à sa liberté; pour maintenir sa liberté, l'Église brûlait les hérétiques et les libres penseurs; elle exterminait des populations entières, en déchaînant contre elles les princes catholiques. La *liberté* de l'*Église* était donc la *servitude des croyants* qui refusaient de se soumettre à son joug.

Voilà ce que l'Église entendait par sa *liberté*, à une époque où elle régnait sur les âmes, à peu près en maîtresse absolue. La réforme brisa l'unité catholique. Nouvel attentat à la *liberté* de l'Église. Partout les échafauds se dressèrent; en Belgique, dans les provinces septentrionales, 80,000 hérétiques périrent, victimes de la *liberté* de l'Église. Les bûchers

Digitized by Google

ne suffirent point. La guerre avec toutes ses horreurs fut déchaînée contre les protestants. Au XVII^e^ siècle, elle dévasta l'Allemagne pendant trente ans ; cette horrible guerre est le crime des jésuites. « Brûlez et incendiez, s'écriait un père provincial, jusqu'à ce que les étoiles fondent et que les anges sentent griller leurs pieds ! » La réforme fut détruite dans la Bohême, détruite dans l'Autriche, comme elle l'avait été en Espagne et en Belgique. Néanmoins, la tolérance fut inscrite dans la paix de Westphalie. C'était violer la *liberté de l'Église*. Les papes protestèrent ; jamais ils n'ont reconnu le principe de liberté dans le domaine de la religion, jamais ils ne le reconnaîtront. Ainsi, la *liberté* que Dieu nous a donnée, la *liberté de penser et de croire*, est une violation de la *liberté de l'Église*. Qu'est-ce qu'elle entend donc par *liberté?* La *destruction* de la *liberté* véritable. Tant qu'elle n'aura pas détruit notre liberté, l'Église dira qu'elle n'est pas libre. Si elle pouvait jamais l'emporter, le mot de *liberté* disparaîtrait du langage humain. Ce sont les paroles de Lamennais ; c'est la flétrissure que l'illustre écrivain a imprimée sur le front de l'Église qui prostitue le mot de *liberté* pour signifier la plus épouvantable tyrannie qui ait jamais pesé sur les consciences. Est-il nécessaire de demander aux libéraux si c'est là la liberté qu'ils veulent accorder à l'Église? Tant qu'il y avait des catholiques libéraux, on pouvait s'y tromper. Lamennais aimait passionnément la liberté. Sa condamnation n'ouvrit pas les yeux aux libéraux ni aux catholiques qui voulaient unir la liberté et le catholicisme. Le comte de Cavour oubliait entièrement les prétentions de l'Église, quand il lui offrit d'être *libre* dans un État libre. *Minghetti* ne se fait plus illusion sur l'ambition de l'Église et sur ses tendances ; et à moins de fermer de propos délibéré les yeux pour ne pas voir, il n'y a plus moyen de s'y tromper. Le pape a refusé la liberté que l'Italie lui offrait ; il lui faut la liberté telle que l'Église l'entend, c'est-à-dire la souveraineté, la toute-puissance, la domination universelle. Voilà un fait que les politiques italiens semblent oublier et qui leur prépare d'amères déceptions ; ils font ce que firent les libéraux

Digitized by Google

unionistes en 1830; ils prêtent la main à l'ennemi de toute liberté; *l'Église libre dans l'État libre* est la reproduction de la formule belge de 1830 : *la liberté en tout et pour tous*, et elle aboutira au même mécompte. C'est ce que je vais essayer de prouver. Et ce que je dirai à nos amis d'Italie s'adresse à nos amis de Belgique et de France.

II

Minghetti commence par examiner si l'union qui jadis existait entre l'État et l'Église peut être maintenue dans l'état actuel des choses. Il a raison de dire qu'elle est devenue impossible. A vrai dire, elle n'a jamais existé. L'union est une théorie de l'Église; mais il en est de l'union de l'État et de l'Église comme de la liberté que l'Église réclame; le langage de Rome signifie toujours autre chose que ce qu'il semble dire. En apparence, rien n'est plus séduisant que l'idée de l'Église unissant ses efforts à ceux de l'État, pour conduire le genre humain à sa destinée finale, le salut ou la perfection. Mais regardez-y de près, et vous verrez que l'union veut dire la subordination de l'État à l'Église : toujours la domination de Rome. L'Église a été instituée par Dieu pour conduire les hommes au salut final; c'est donc à elle à commander et c'est à l'État à obéir. C'est la doctrine des deux glaives, comme les papes disaient jadis : l'Église a le glaive spirituel, l'État a le glaive temporel. Autre formule : l'Église est l'organe de l'âme, l'État est l'organe du corps. Il va de soi que le corps est assujetti à l'âme, et que le glaive temporel est au service du glaive spirituel. L'Église est attaquée par les hérésies : elle commande aux princes de tirer le glaive pour exterminer les hérétiques; les princes doivent obéir. Voilà l'union de l'Église et de l'État : elle sert à colorer, à masquer la domination de l'Église. Le principe même est faux : il scinde l'homme en deux, le corps et l'âme, tandis que l'homme est tout ensemble âme et corps : il scinde la puissance souveraine en deux, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, tandis que la souveraineté est indivisible. La question qui se débat entre l'Église et l'État est donc de savoir

Digitized by Google

à qui appartient la puissance souveraine. Cette question n'en est plus une ; les peuples l'ont tranchée en revendiquant la souveraineté, et si les peuples sont souverains, l'Église ne saurait l'être, car la souveraineté est une, elle ne se divise point. Telle est aussi la doctrine de l'Église ; seulement, l'Église revendique la souveraineté pour elle ; l'État, à qui elle semble reconnaître le pouvoir temporel, n'a qu'un semblant de puissance. Les rois sont les porte-glaive du pape.

Que l'union de l'État et de l'Église, ainsi entendue, soit impossible, cela est d'évidence. Cependant, telle est la ténacité de l'ambition romaine, qu'elle maintient ses hautaines prétentions en face des peuples souverains. Je devrais dire que telle est la malédiction attachée à son usurpation. Elle se dit l'épouse du Christ, elle est souveraine par institution divine : est-ce que Dieu peut être destitué par les peuples révoltés? C'est le délire de l'orgueil, et c'est aussi la condamnation qui frappe des prétentions contre lesquelles tout proteste : la raison, cette lumière divine : l'histoire, cette voix de Dieu : les aspirations des peuples, ce droit réellement divin. La papauté est condamnée à se mettre en opposition avec toutes les idées, avec tous les besoins, avec tous les sentiments qui se sont développés, sous la main de Dieu, au sein de l'humanité : c'est son arrêt de mort. L'union de l'Église et de l'État, telle que les papes la réclament, est la plus impossible des impossibilités. Vouloir arracher aux peuples leur souveraineté! Autant vaudrait arracher les astres du firmament. Qu'importent les lamentations et les cris de guerre qui partent du Vatican? Ils n'attestent qu'une chose, c'est l'état de guerre qui existe entre la papauté et la société moderne. L'issue de la lutte n'est pas douteuse ; mais elle peut se prolonger pendant des siècles, si l'État, dans son aveuglement, fournit des armes à l'ennemi. Au moins ne saurait-il être question d'unir l'État et l'Église. Les peuples n'ont aucune envie d'abdiquer leur souveraineté, et ce serait l'abdiquer que de reconnaître un pouvoir quelconque à l'Église. De leur côté, les papes n'abdiqueront jamais. Donc, les souverains réels, les nations, se trouvent

Digitized by Google

en face d'un prétendant qui veut les dépouiller. On ne s'unit pas à un prétendant, on le combat. Donc, la guerre!

III

Il y a eu, pendant des siècles, une autre solution ; c'est celle des concordats. En fait, c'est encore maintenant le système dominant. Dans mon *Étude sur l'Église et l'État*, j'ai pris la défense des concordats contre la théorie de la séparation de l'État et de l'Église. *Minghetti* ne veut plus de concordats, et il a raison. Toutefois, le régime des concordats ne mérite pas le dédain que lui témoignent les partisans de la liberté de l'Église. J'avoue, et je ne l'ai jamais contesté, que rien n'est plus illogique que les conventions qui interviennent entre les États et le pape. L'État ne peut reconnaître d'autre souveraineté que celle de la nation dont il est l'organe ; et cependant il traite de puissance à puissance avec le chef de l'Église catholique. C'est, en principe, abdiquer à moitié, et, en réalité, l'abdication est complète ; car, si le pape fait semblant de reconnaître la souveraineté temporelle, c'est avec une réserve mentale : le glaive spirituel doit toujours être à la disposition de l'Église, c'est donc elle qui est maîtresse. Mais qu'importent les prétentions de la papauté ? L'État ne les reconnaît point, tout en traitant avec elle. En réalité, l'Église, en contractant avec l'État, accepte sa protection; or, c'est le protecteur qui est le maître et non le protégé. Le régime des concordats est donc, au fond, celui de la domination de l'État sur l'Église. Il a ce grand avantage, qu'il neutralise l'influence que le clergé catholique exerce sur les esprits. L'Église est unie à un État déterminé et prend, par conséquent, le caractère d'une Église nationale ; elle participe, dans une certaine mesure, de la vie laïque, et elle subit l'influence de la société avec laquelle elle est liée; les changements qui se produisent dans l'état social, moral et politique, réagissent sur elle. La religion même s'en ressent; bien qu'elle reste immuable en théorie, elle s'accommode au mouvement des esprits ; il y a là un élément de progrès qui lui permet d'accepter le principe de liberté sur lequel la

Digitized by Google

société moderne repose; l'union entre la liberté et la religion devient possible; la religion s'en trouve bien et l'État en profite.

Ce que je viens de dire est l'histoire du gallicanisme. On l'a trop déprécié; moi-même je lui ai reproché ses faiblesses et ses contradictions. Eh! qu'importe? La vie n'est pas une logique. Grâce à ses inconséquences, le gallicanisme rendait la vie commune possible entre l'État et l'Église. Les libres penseurs ont raison de reprocher à l'État gallican son intolérance; mais les dragonnades ne tiennent pas au régime des concordats; la France est restée gallicane, en droit, et elle a cessé d'être intolérante. En tout cas, les ultramontains sont ingrats envers le gallicanisme; c'est parce que les Français étaient gallicans, qu'ils sont restés catholiques. Aujourd'hui, c'est l'ultramontanisme qui domine dans le clergé; espère-t-on faire de la France une nation ultramontaine, à l'instar de l'Espagne? Grande serait l'illusion; si l'Église reste ultramontaine, la France s'en détachera et deviendra entièrement indifférente et incrédule. Qu'est-ce que la religion y aura gagné? Ici est la raison pour laquelle je préférais les concordats à la liberté de l'Église. L'Église libre est nécessairement ultramontaine, et l'ultramontanisme est la ruine de la vraie religion : témoin la Belgique. Tandis que le gallicanisme a quelque chose de progressif qui lui permet de maintenir son empire sur les esprits, en se prêtant à des modifications que l'état social rend nécessaires. A quoi aboutit le gallicanisme après 89? A l'Église constitutionnelle : élue par la nation, l'Église s'identifiait avec elle. Elle serait devenue pour la France ce que l'anglicanisme est pour l'Angleterre, un principe de réforme, c'est-à-dire une religion progressive, seul moyen de sauver la religion en l'identifiant avec la morale. Napoléon eut tort de détruire l'Église constitutionnelle; c'était un legs de la révolution qu'il aurait dû respecter; lui y aurait gagné une puissance morale que la papauté ne lui donna point, malgré les adulations du clergé orthodoxe, et la religion surtout y eût gagné. Grâce à la complicité du second empire, l'ultramontanisme envahit la

Digitized by Google

France ; et à la suite du catholicisme romain viendron[t] n-différence et l'incrédulité. On m'assure que les classes inférieures, même dans les campagnes, se détachent entièrement de la religion, pour se faire socialistes et communistes. Qu'est-ce que l'État, qu'est-ce que la société, qu'est-ce que la civilisation y auront gagné ?

Est-ce à dire qu'il faille revenir au régime des concordats et au gallicanisme ? La chose est impossible ; les prétentions de la papauté sont d'une telle absurdité, que l'on ne peut plus songer à traiter avec elle. Elle a déclaré la guerre, et une guerre à mort, à la liberté moderne, c'est-à-dire à ce qui constitue l'essence de notre vie. Comment traiter avec le pontife-roi qui revendique la souveraineté spirituelle et temporelle ? Au moyen âge, on vit les princes de la maison de Souabe, les Frédéric, grands parmi les grands, proposer des transactions au pape : à quoi aboutirent ces tentatives de conciliation ? Les papes poursuivirent les Hohenstaufen avec une haine implacable, jusqu'à ce que le dernier rejeton périt sur l'échafaud ! Eh bien ! l'esprit de Grégoire VII, d'Innocent III et des papes fougueux du XIII[e] siècle s'est réveillé. C'est de la folie ! Mais traite-t-on avec la folie ? La folie est arrivée à ce degré que ceux qui en sont atteints refuseraient de traiter à des conditions raisonnables. Un jour viendra où ils offriront de transiger, et on refusera leurs offres avec dédain. La réaction ultramontaine aboutira fatalement à la guerre ouverte, implacable, de l'État contre l'Église. L'Église y périra. Mais je demande de nouveau ce que l'État, ce que la religion y gagneront ? Le gallicanisme modérait le mouvement des idées, il facilitait le progrès religieux, la transition d'une religion immuable à une religion progressive. Maintenant la guerre est flagrante ; plus la tyrannie du clergé ultramontain aura révolté les consciences, plus violente sera la réaction de l'incrédulité. Les hommes qui se préoccupent de l'avenir de la religion, parce qu'ils considèrent la religion comme une nécessité morale et sociale, se demandent avec effroi ce que deviendra la religion, sans laquelle il n'y a pas de morale,

Digitized by Google

et si le sens moral s'éteint, pourra-t-il encore être question de liberté et de progrès ? J'ai fait appel au protestantisme libéral. [1] Mais le feu sacré, la passion de la propagande manquent à l'Église protestante, et les populations catholiques perdent tout sentiment religieux. Je ne désespère pas, mais je n'aperçois pas la voie par laquelle s'accomplira la révolution. C'est le secret de Dieu !

IV

La conclusion de *Minghetti* est invincible : si l'union de l'Église et de l'État, telle que Rome l'entend, est une folie, si les concordats et le gallicanisme sont impossibles, parce que ceux avec lesquels il faudrait traiter sont atteints de cette folie, que reste-t-il, sinon la séparation de l'Église et de l'État? La séparation, pour le politique italien, signifie l'*Église libre* dans l'*État libre*. Mais qu'entend-il par *liberté de l'Église?* et qu'est-ce que la *liberté de l'État ?* Ici le dissentiment renaît et il est capital. Les libéraux se partagent. Les uns, et il est inutile de dire que je suis du nombre, disent que la guerre règne partout entre le catholicisme romain et l'État. C'est plus qu'une lutte de pouvoir : les bases de notre existence civile, morale, politique, sont en cause. Nous voulons la liberté : Rome la maudit. Nous voulons la sécularisation de l'ordre civil, le mariage civil, la sépulture civile : l'Église traite notre mariage de concubinage, et nos tombeaux d'enfouissement. Nous voulons le progrès, et comme condition de notre perfectionnement, le développement le plus large, le plus libre de l'individualité humaine : l'Église veut nous emprisonner dans un dogme immuable, et pour nous l'imposer, elle s'empare de l'enfance et lui inocule la superstition, elle vicie la nature humaine dans sa source en obscurcissant l'intelligence au lieu de la développer, en aveuglant la conscience au lieu de l'éclairer. Voilà l'Église telle qu'elle est en Belgique, telle qu'elle est partout !

Quelle est la situation que l'État doit faire à une

[1] *Voy.* mon *Étude sur la religion de l'avenir.*

Digitized by Google

Église qui est son ennemie mortelle, et qui est l'ennemie mortelle de toute liberté, de tout progrès? Le rapport entre l'État et l'Église est un état de guerre, et, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas l'État qui a ouvert les hostilités, c'est l'Église. En Belgique, cela est d'évidence. La révolution de 1830 s'est faite par l'union des catholiques et des libéraux; de là le nom d'unionistes que l'on donne aux libéraux qui, au Congrès votèrent la Constitution de commun accord avec les catholiques. Notre Constitution ne marchande pas la liberté à l'Église; elle la déclare complétement indépendante de l'État. C'est la séparation que Lamennais venait de réclamer. Le Congrès y ajouta une dotation; l'État salarie les ministres du culte, qu'il n'a pas le droit de nommer ni de révoquer. De là, une situation inouïe : tout le clergé, depuis l'archevêque de Malines jusqu'au vicaire de village, est l'ennemi déclaré de l'État, et c'est l'État qui le paye. Il y a bien plus : la Constitution donne à l'Église la liberté absolue d'association, sans restriction aucune; elle lui donne la liberté illimitée d'enseignement, sans aucune mesure préventive, ni condition de capacité, ni garantie de moralité, et les mesures répressives deviennent impossibles, puisque l'État n'a pas même le droit d'inspection. Enfin, l'Église a encore la liberté de pratiquer son culte, hors des temples, missions, processions, pèlerinages. Ici, il y a une restriction. La Constitution porte que les rassemblements en plein air sont entièrement soumis aux lois de police. Nos tribunaux et nos cours appliquent cette disposition à l'Église : celle-ci proteste avec violence, les évêques et leurs furibonds journaux crient à l'oppression, à la tyrannie, parce qu'il ne leur est pas permis de compromettre l'ordre public, c'est-à-dire l'existence même de la société. Périsse l'État, périsse la Belgique, pourvu que l'Église soit triomphante!

Telle est la situation que la Constitution a faite à l'Église. Elle lui a donné plus que la liberté, car, en fait, la liberté d'enseignement est devenue un monopole dans les mains du clergé; et par ses écoles, il domine sur les familles, comme

Digitized by Google

par ses confessionnaux il règne sur les consciences. Eh bien ! cette liberté privilégiée ne suffit point à l'Église. Il lui faut la domination absolue, et avant tout la destruction de la liberté de conscience qui lui est si odieuse, de la liberté de la presse que la papauté flétrit comme un crime. Il lui faut la domination absolue; toute liberté laissée à ceux qui ne sont plus catholiques est une atteinte portée à sa liberté, car la liberté de l'Église signifie tyrannie. Faut-il demander maintenant qui a rompu l'union de 1830? C'est le pape qui l'a déchirée, en lançant ses foudres contre toutes les libertés inscrites dans notre Constitution. Il en résulte que, pour être catholique, on doit être l'ennemi de nos libertés. Faut-il s'étonner si les libéraux se sont détachés d'une Église qui maudit et flétrit les libertés auxquelles ils tiennent plus qu'à la vie, puisque sans la liberté il n'y a ni vie intellectuelle, ni vie morale? Oui, l'union est déchirée, et la guerre est flagrante; mais c'est l'Église qui a déclaré la guerre à la société moderne : la société n'a-t-elle pas le droit et le devoir de se défendre? En Allemagne, on appelle cette lutte *Kulturkamf:* c'est plus qu'une lutte pour sauver la civilisation, l'existence même de l'individu et de la société est en jeu.

C'est donc très-mal poser la question que de demander quels seront les rapports entre l'État et l'Église après leur séparation; il faut demander quels sont les rapports entre l'État et l'ennemi qui l'attaque. C'est un état de guerre qu'il s'agit de régler; et la solution est très-simple. L'État se défend contre un ennemi dangereux qui veut le détruire. Cet ennemi peut-il réclamer un droit quelconque, ou ce qu'il appelle sa liberté? Ce serait une simplicité inouïe que de fournir à l'ennemi des armes pour ruiner l'État; or, tout droit que l'on accorde à l'Église, toute liberté qu'on lui laisse, devient dans ses mains une arme qu'elle tourne contre ceux qui ont eu l'imprudence de la lui donner. Il va sans dire qu'il ne peut plus s'agir de salarier le clergé : il vivra comme il pourra, c'est son affaire; seulement, il ne pourra recevoir ni don, ni legs, car il cessera d'être une personne civile, incapable d'acquérir, incapable de posséder quoi que ce soit.

Digitized by Google

Plus de subside pour le culte, cela encore va sans dire : on ne subsidie pas l'ennemi. Pas de liberté d'association : les forces de l'ennemi se décuplent et se centuplent par l'association. Plus de corporations religieuses : les moines sont les ennemis les plus dangereux, outre qu'ils sont une vraie lèpre. Plus d'écoles religieuses à aucun degré, rien que des écoles laïques : et l'enseignement laïque obligatoire. Enfin, des lois répressives contre les ministres du culte qui abuseraient de leur influence spirituelle pour violenter les consciences et pour vicier les élections.

Voilà ce que doit être la séparation de l'Église et de l'État; si l'on veut se placer dans la réalité des choses, c'est-à-dire si l'on tient compte de la guerre que l'Église a déclarée à la société moderne. On criera à la tyrannie! Ces cris ne m'effrayent point. Ceux qui crient à la tyrannie sont précisément les tyrans par excellence ; Lamennais les a stigmatisés en les accusant de ne pas laisser subsister le nom de liberté dans le langage des hommes. Ce que l'on appelle tyrannie de l'État est tout simplement le droit de défense; je dis plus, c'est le droit commun. L'Église séparée de l'État, n'est plus qu'une association. Est-ce que l'État subsidie ceux que les sociétés élisent pour leurs président, secrétaire, trésorier, bibliothécaire? Il ne doit pas plus de subside à une association religieuse qu'à une association scientifique. Est-ce que l'État reconnaît, à titre de personne civile, les sociétés qui se forment en vertu de la liberté d'association? Non. Par quel singulier renversement d'idées accorderait-il la personnification à l'Église, son ennemie mortelle? L'abolition des corporations religieuses date de la révolution française; elles n'ont jamais été rétablies légalement, mais elles se reconstituent par la fraude, par la violation permanente de la loi. Est-ce que l'État doit permettre aux moines de violer la loi par le mensonge? doit-il leur permettre de ruiner l'autorité des lois en les éludant, et de saper les fondements de l'ordre social en bravant le législateur? y a-t-il encore une société, là où il n'y a plus de respect pour les lois? L'enseignement est le premier devoir de l'État, car il s'agit de dis-

Digitized by Google

tribuer le pain de vie à des mineurs; les enfants ont un droit absolu à être instruits, élevés, moralisés; donc l'enseignement obligatoire est un devoir strict pour l'État. Qui le donnera? Le premier venu, comme en Belgique, fût-ce un forçat libéré, ou un prêtre, un moine condamné pour avoir abusé de l'innocence? Ce n'est qu'en Belgique qu'une monstruosité pareille est devenue un droit constitutionnel! Ce que l'on appelle un droit constitutionnel est la violation du droit le plus sacré, du droit des enfants mineurs, et la violation de l'obligation la plus impérieuse, celle qui incombe à l'État de veiller sur les droits des incapables. L'État a charge d'âmes; c'est lui qui organise la puissance paternelle et tutélaire; or, dans nos mœurs comme d'après nos lois, cette puissance n'est autre chose que le devoir d'éducation. Donc, l'État doit veiller à ce que ce devoir soit rempli : il le trahit en l'abandonnant. Il n'y a point de droit contre le droit, dit-on; il y a encore beaucoup moins un *droit* contre le *devoir*. C'est parce que l'enseignement est un devoir pour l'État, que lui seul a le droit de le donner à l'enfance et à la jeunesse. Personne ne peut se mettre à sa place, pas plus une association religieuse qu'une association laïque.

Restent les abus dont les ministres du culte peuvent se rendre coupables. Que les prêtres soient soumis aux lois pénales, personne ne le conteste, sauf les prêtres, qui osent réclamer, en plein XIX^e^ siècle, l'immunité ecclésiastique, à titre de droit divin. L'*immunité* a toujours signifié *impunité :* que ceux de mes lecteurs qui en doutent lisent les plaintes de la *nation germanique* contre les *malfaiteurs oints!* Et qu'il y ait des abus à réprimer, qui oserait le nier? J'y reviendrai; pour le moment, il me suffit de constater que la séparation de l'Église et de l'État, telle que je la conçois, est strictement conforme au droit commun. Le premier droit comme le premier devoir de l'État est de se défendre contre des attaques qui menacent son existence. Cette défense ne date pas d'aujourd'hui. L'histoire l'atteste : depuis que l'Église catholique existe, l'État a dû se défendre contre elle et contre ses ministres. Le régime des concordats n'est pas autre chose

Digitized by Google

qu'une défense préventive contre les usurpations de Rome. Sous le régime de séparation, les mesures diffèrent; l'État n'intervient plus dans la nomination des ministres du culte, il ne leur défend plus de se réunir, ni de correspondre avec le pape, il n'exige plus le *placet*, il permet au clergé de publier ce qu'il veut; mais il lui enlève les libertés qui sont une arme dans ses mains, et il punit les prêtres quand ils abusent de leur influence spirituelle. Le régime diffère, mais, au fond, l'État ne fait qu'user du droit de défense que l'on n'a pas encore songé à lui dénier.

V

Minghetti ne veut pas de la séparation de l'État et de l'Église telle que je viens de l'esquisser : ce serait la guerre, au moins défensive, et le politique italien voudrait maintenir l'union morale de l'Église et de l'État, alors même que juridiquement ils seraient séparés. On se demande comment il y aurait unité morale là où la guerre est flagrante, et, je le répète, c'est l'Église qui l'a allumée. L'Église maudit et condamne ce que la société civile respecte et adore. Pour l'Église, la *liberté* veut dire *domination;* pour nous, laïques, elle veut dire les droits de l'homme proclamés en 89 comme le domaine inaliénable et imprescriptible de tout être humain. Allier l'*esprit de domination* et l'*esprit de liberté!* Autant vaudrait allier le feu et l'eau! *Minghetti* avoue que, dans l'état actuel des choses, l'union de l'État et de l'Église est impossible. Pourquoi? N'est-ce pas précisément parce qu'il y a dissentiment moral? C'est plus que séparation de corps, c'est divorce. *Minghetti* espère que cet état de choses est passager, et que l'Église, hostile pour le moment aux tendances de la société moderne, finira par s'y accommoder comme elle l'a fait pour tant de régimes sous lesquels elle a vécu et vit encore. N'est-ce pas une nouvelle illusion, après tant d'autres, qui ont coûté cher aux peuples trompés? *Minghetti* oublie que l'Église se dit immuable, puisqu'elle se prétend instituée par Dieu, et pour marquer bien clairement que c'est elle, et elle seule, qui possède la vérité, elle se déclare infaillible dans

Digitized by Google

la personne de son chef. Est-ce que le droit divin change? Est-ce qu'une Église infaillible peut revenir sur ce qu'elle a proclamé comme une vérité éternelle? Des accommodements avec le ciel, comme avec la terre : oui! Mais ces accommodements sont du jésuitisme, et l'union n'a jamais été qu'une union avec la réserve mentale de la domination. L'histoire tout entière est là pour l'attester. Qu'il me soit permis de renvoyer le lecteur ainsi que *Minghetti* à mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*. Chose remarquable! *Minghetti* ne consulte pas l'histoire : c'est cependant l'histoire qui nous fait connaître l'Église et son éternelle ambition, et l'histoire condamne aussi toutes les tentatives que l'on fait pour concilier ce qui est inconciliable, une Église qui se dit souveraine, de droit divin, avec la souveraineté des peuples, une Église ennemie de la liberté avec une société dont la liberté fait la vie.

Je me hâte d'ajouter que *Minghetti* n'entend pas la liberté, comme les libéraux unionistes l'entendaient en 1830, et comme notre Constitution l'a consacrée. Les Italiens ont un sens politique trop sûr pour se laisser prendre à un mot vide de sens : la liberté en tout et pour tous, et liberté illimitée, sans restriction aucune, pas même pour la défense de l'État, pas même quand il s'agit des obligations de l'État. Je vais exposer les idées de *Minghetti*, et je me permettrai de les combattre; mais je déclare d'avance que je serais heureux de les voir adoptées par nos libéraux unionistes, s'il y en a encore. Les politiques italiens n'oublient jamais qu'ils s'appellent *Statista*, hommes d'État; ils ne perdent jamais de vue les droits de l'État, ils ne comprennent pas qu'il y ait une société civile sans un organe qui représente et défende les droits essentiels de toute association d'hommes réunis pour atteindre leur destinée. *Minghetti* aime la religion, il est bienveillant pour l'Église; mais il se garde bien de sacrifier à la religion ou à l'Église les droits de l'État, sans lesquels il n'y aurait plus d'État, et partant plus de société. La liberté que *Minghetti*, à la suite du comte de Cavour, revendique pour l'Église, est toujours subordonnée à un

Digitized by Google

droit supérieur, l'existence de l'État, c'est-à-dire de la société.

L'Église *libre* dans l'État *libre* ne veut donc pas dire l'Église *souveraine* dans l'État *souverain*. Deux souverainetés ne peuvent coexister; si les nations sont souveraines, l'Église ne saurait l'être. Pour *Minghetti*, la liberté de l'Église signifie qu'elle est libre de s'organiser comme elle l'entend; l'État n'intervient pas dans la nomination ou dans l'élection de ses ministres, pas plus qu'il n'intervient dans l'organisation ou la direction d'une société de sciences ou d'art. C'est, en apparence, le système belge; mais *Minghetti* se garde bien d'ajouter, comme le fait notre Constitution, que l'État salarie les ministres du culte. Est-ce que l'État salarie les agents ou officiers d'une société quelconque? Donc, pas de salaire. L'Église vivra des dons que lui font les fidèles. Est-ce à dire que l'Église soit, comme telle, une personne civile, capable de recevoir et de posséder? *Minghetti* distingue. L'Église est une société universelle, qui ne regarde pas l'État, et à qui l'État ne doit pas reconnaître une existence civile; il n'est en rapport qu'avec des établissements ecclésiastiques, évêchés et cures; ce sont ces établissements qui recevront les libéralités des fidèles; mais les fidèles aussi, c'est-à-dire les laïques, les géreront. Je reviendrai sur la personnification que *Minghetti* accorde aux associations religieuses, comme conséquence de leur liberté. A mon avis, il se trompe : il n'y a rien de commun entre la liberté et la personnification. En permettant aux associations religieuses de recevoir et de posséder, *Minghetti* se met en opposition avec un principe fondamental du droit public français et belge; car le droit qu'il donne aux associations religieuses, il doit l'accorder à toute association. Cela me paraît exorbitant. Mais donne-t-il au moins satisfaction à ce que l'Église appelle sa liberté? Non, car elle se dit souveraine de droit divin, capable de recevoir et de posséder, malgré l'État, tandis que *Minghetti* refuse même de la reconnaître comme personne morale, et le droit qu'il reconnaît aux laïques de gérer le patrimoine ecclésiastique blesse au suprême degré l'orgueil clérical. Cela prouve déjà que

Digitized by Google

Minghetti est loin de plier sous les exigences de l'Église. Il ne tient aucun compte de ses prétentions de droit divin. S'il permet aux établissements ecclésiastiques de recevoir, c'est que la religion a besoin de ministres, que les ministres doivent vivre, et que leur existence doit être assurée. De plus, la religion a besoin de temples et le culte nécessite des dépenses. Il ne faut pas que l'Église vive au jour le jour, car elle est de sa nature une association perpétuelle.

Il y aurait bien des objections à faire contre la personnification des établissements ecclésiastiques. Ce n'est plus là la liberté, c'est le privilége. Telle n'est pas, à la vérité, la pensée de *Minghetti;* il admet l'incorporation ou la personnification pour toutes les associations. A mon avis, c'est une erreur dangereuse ; j'y reviendrai quand j'exposerai les idées du politique italien sur le droit d'association. Pour le moment, il suffira de remarquer que la liberté de l'Église est une expression incorrecte et pleine de dangers. *Minghetti* lui-même reconnaît que l'Église, comme telle, n'est pas une personne civile ; donc, elle n'existe pas aux yeux de la loi, et partant la loi ne peut pas dire qu'elle est libre. Qu'est-ce que l'Église, dans le système de la séparation de l'Église et de l'État? Une simple association ; en droit, elle ne diffère point des autres associations, et les associations se forment en vertu du droit que la Constitution accorde aux individus de s'associer dans un but quelconque, religieux, littéraire ou de simple agrément. L'association est donc un droit appartenant aux citoyens : on peut dire du citoyen qu'il est libre, on ne peut pas dire que l'association est libre. Cela est surtout vrai de l'Église. L'expression de *liberté de l'Église* est une expression traditionnelle qui implique, comme je l'ai dit, les prétentions les plus exorbitantes de l'ambition romaine. Le législateur doit donc bien se garder de dire que l'Église est libre, et il ne peut plus le dire là où règne la liberté religieuse. En effet, les juifs, les protestants, les mahométans et les Chinois ont le même droit que les catholiques ; il n'y a plus une Église, il y a des Églises, et toutes sont sur la même ligne : ce sont des individus qui se réu-

Digitized by Google

nissent pour prier et pour adorer Dieu, chacun à sa façon. Les individus seuls sont des personnes et ont un droit; les Églises n'en ont aucun.

Voilà le point de vue juridique; il est incontestable, au point de vue des principes qui sont universellement admis en Belgique et en France, et il me sera très-facile de prouver que ces principes sont d'une vérité éternelle. Si on les admet, le système de *Minghetti* croule dans sa base. La loi reconnaît aux individus le droit de s'associer; c'est tout ce qu'il leur doit. Et il ne leur doit pas même la liberté illimitée, comme le fait notre Constitution. Il y a des associations qui, de leur essence, sont mauvaises et dangereuses ; ce sont les ordres monastiques. C'est parce qu'elles sont funestes que le législateur français les a abolies; et la sanction de l'abolition, c'est la défense de s'associer sous couleur de religion. De là, la conséquence que les associations religieuses doivent être autorisées par la loi. La loi refusera cette autorisation aux ordres monastiques, elle l'accordera aux associations formées pour les besoins du culte. Elle pourrait même, en théorie, reconnaître à ces associations le droit de posséder, dans de certaines limites, en leur donnant la personnification, comme elle peut l'accorder à toute association. Mais ici naît le danger, et il est grand, de la main-morte. Il n'est guère à redouter pour les associations scientifiques ou charitables, mais il est grand pour les associations religieuses. L'expérience des siècles l'atteste; le seul moyen de prévenir le danger, c'est de défendre aux congrégations de posséder, et si elles violent la loi, l'État confisquera leurs biens, pour les destiner à l'instruction et à la bienfaisance publiques.

C'est, dit *Minghetti*, mettre les associations religieuses dans l'impossibilité de vivre. Je pourrais répondre : Eh! qu'importe? Au point de vue du droit, la réponse, quoique brutale, est décisive. *Minghetti* croit qu'en accordant aux religieux la liberté de s'associer, on doit aussi leur fournir le moyen d'user de cette liberté. Cela n'est pas exact, et cette doctrine est grosse de conséquences funestes. La liberté est un

Digitized by Google

droit qu'on exerce à ses risques et périls; la loi ne doit rien à celui qui en use, sauf le droit. Notre Constitution permet au premier venu d'enseigner; est-ce à dire qu'elle doive aussi veiller à ce que ceux qui enseignent aient des élèves? Cela est absurde; cependant cette absurdité a été soutenue par les évêques de Belgique. Grâce à la complicité du gouvernement, l'enseignement moyen n'a été organisé qu'en 1850. Pendant vingt ans, l'Église avait couvert toutes les provinces de ses établissements. Quand l'État voulut organiser des colléges, les évêques jetèrent les hauts cris, ils se plaignirent que l'État portait atteinte à la liberté de l'Église et à ses droits acquis, en lui faisant concurrence. Voilà à quoi conduit la liberté de *fait*. Nos Constitutions proclament aussi l'égalité des citoyens : est-ce à dire que la loi doive leur garantir l'égalité de *fait?* Cette égalité nous mènerait tout droit au communisme. Non, en déclarant les citoyens libres et égaux, la loi ne leur promet qu'une chose, la liberté de *droit* et l'égalité de *droit :* qu'ils en usent à leurs risques et périls!

Il n'est pas même exact de dire que l'Église a besoin d'une dotation quelconque pour vivre. Je ne demanderai pas aux successeurs des apôtres si saint Paul et saint Pierre habitaient des palais, et s'ils avaient chevaux et voitures; ma question aurait l'air d'une satire; mais il me sera permis de leur rappeler les magnifiques paroles de Lamennais :

« Il faut que le clergé vive, cela est vrai, mais avant tout « il faut que l'Église vive, et sa vie est attachée au sacri- « fice qui lui rendra sa liberté. Alors s'éteindront les hai- « nes politiques dont elle était devenue l'objet; alors, se « renouvelant en elle-même par la discipline et par la « science, elle se présentera aux yeux des peuples, telle « qu'elle est, telle que Dieu l'a faite, élevée au-dessus de la « terre pour répandre sur elle les lumières, les consolations « du ciel, *riche de son dénuement, forte de la seule puis-* « *sance qui n'excite pas l'envie* et ne provoque pas l'opposi- « tion, *celle de la vertu... Ministres de Celui qui naquit dans* « *une crèche et mourut sur une croix*, remontez à votre ori-

Digitized by Google

« gine, *retrempez-vous volontairement dans la pauvreté*,
« *dans la souffrance, et la parole du Dieu souffrant et pauvre*
« *répandra sur vos lèvres son efficace première. Sans aucun*
« *autre appui que cette divine parole, descendez, comme les*
« *douze apôtres, au milieu des peuples, et recommencez la*
« *conquête du monde.* »

L'Église resta sourde à ce brûlant appel. Il faut à nos évêques des palais, des chevaux et des voitures. Est-ce à dire que l'État doive venir en aide à leur vanité et à leur orgueil? Il faut que le clergé vive, dit *Minghetti*, il faut que l'Église soit assurée de son lendemain. Je réponds que le clergé vivra tant qu'il conservera son empire sur les âmes, et l'Église cessera de vivre, parce que, au lieu d'apporter aux hommes la parole de vie, elle leur apporte la servitude. Mais laissons là l'avenir, il s'agit du présent. L'influence de l'Église catholique est telle, qu'il n'y a pas à craindre qu'elle manque du nécessaire; elle exploite une mine qui ne s'épuisera pas de sitôt, celle de l'ignorance humaine; elle vend le ciel, et elle trouvera toujours des acheteurs, précisément parmi ceux qui ont beaucoup à donner et beaucoup de péchés à racheter. A voir ce qui se passe autour de nous, il y aurait à craindre, au contraire, que l'Église libre ne devienne plus riche que l'Église salariée, et malheureusement elle ne devient riche qu'en cultivant l'ignorance et la superstition.

VI

La liberté de l'Église, telle que *Minghetti* la comprend, ne sera pas du goût des papes; ils la repousseront comme ils ont repoussé l'alliance de la liberté et de la religion que Lamennais leur offrait. Le comte de Cavour, et à sa suite *Minghetti*, veulent aussi que l'*État* soit *libre*. Qu'est-ce que cette *liberté de l'Etat?* C'est sa souveraineté, son indépendance de toute confession religieuse. Jamais un catholique n'admettra cette souveraineté indépendante. Il n'y a qu'un souverain, ou c'est l'État, ou c'est l'Église; or, l'Église est

Digitized by Google

souveraine en vertu de son institution divine, donc l'État lui est subordonné. C'est le fier langage de Boniface VIII, et l'on va entendre Lamennais soutenir cette même doctrine : un catholique romain n'en peut avoir d'autre. Il admet deux puissances, comme les papes l'ont toujours fait : il reste à savoir quelle mission il leur assigne : « La puissance *spirituelle* représente la *loi immuable de justice et de vérité*, fondement et règle des devoirs et des droits; la puissance *temporelle* est la *force* qui *contraint* les *volontés rebelles à se soumettre à cette loi.* »

La force est nécessairement *subordonnée* à la *loi, l'État à l'Église;* autrement, il faudrait admettre *deux puissances indépendantes,* l'une conservatrice de la justice et de la vérité, l'autre *aveugle* et dès lors *destructive*, par sa *nature*, de la *vérité* et de la *justice.* Or, qu'est-ce que cela, sinon livrer le monde à l'empire de *deux principes*, l'un *bon*, l'autre *mauvais,* et constituer un véritable *manichéisme* social? *Quiconque*, dit l'Église, homme ou peuple, adopte cette *erreur monstrueuse*, sort par cela même des voies du salut.

Voilà la doctrine catholique romaine : il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais une autre. *Cavour* et *Minghetti* sont donc des hérétiques, et ils le sont doublement; non-seulement ils proclament la souveraineté et l'indépendance de l'État, ils nient encore que l'Église soit une puissance. Il n'y a qu'un pouvoir souverain, celui de l'État, donc virtuellement l'Église lui est subordonnée. Cette subordination est plus radicale qu'elle l'était sous le régime de l'union de l'État et de l'Église. Si l'Église des concordats était dépendante à titre de protégée, par contre, elle imposait ses doctrines à l'État, et elle dominait par là l'ordre civil. Il n'en est plus ainsi dans l'*État libre* de *Minghetti.* La première conséquence de la séparation de l'Église et de l'État, c'est la *sécularisation complète de l'ordre civil.* L'État n'est plus la *force* ou le *glaive* temporel, ayant pour mission de soumettre les *volontés rebelles* à l'Église; c'est lui qui est la *loi de justice.* Il puise son droit dans les idées du juste et de l'injuste que Dieu a mis dans notre conscience; il n'est plus l'esclave

Digitized by Google

d'une prétendue révélation, il se meut librement dans la sphère morale et impose, au besoin, sa morale à l'Église, qui prétend être en possession de la vérité révélée. Pour le coup, l'hérésie est au comble : l'État est au-dessus de l'Église, au-dessus de la religion. Et rien de plus naturel. La prétendue révélation de l'Église est un amas de superstitions imaginées pour asservir les hommes. Je ne parle pas des préceptes de morale que Jésus-Christ a prêchés; l'Évangile est devenue une lettre morte, pour mieux dire, c'est un embarras pour l'Église ; si elle en avait le pouvoir, les catholiques ne sauraient point qu'il existe un Évangile.

L'État, au contraire, s'inspire de la conscience humaine ; il est plus chrétien que l'Église, car la morale universelle dont il est l'organe est fondée sur l'Évangile interprété par la raison progressive. La sécularisation de l'État ainsi entendue est toute une révolution. L'État, dit *Minghetti*, n'est pas fondé sur une révélation, et il n'a pas besoin d'une révélation pour accomplir sa mission. Voilà une parole profonde et grosse de conséquences ; je dirai quelles sont ces conséquences quand j'exposerai les idées du politique italien sur la liberté d'enseignement.

Il va sans dire que l'État libre n'est plus une *force*, un *glaive*, au service de l'Église et de son intolérance. L'Église n'existe pas aux yeux de l'État, il ne tient aucun compte de ses prétentions. Le mariage est le fondement de l'ordre moral et de la société civile : l'État le règle souverainement et il ne reconnaît plus aucune force au mariage célébré par les ministres du culte. C'est le renversement de la doctrine romaine. Les papes flétrissent notre mariage civil comme un concubinage. Non, dit l'État, c'est la seule union légitime, et c'est le mariage purement religieux qui est un concubinage. Si l'homme appartient à l'État pendant sa vie, il lui appartient encore après sa mort : la sépulture est un acte civil, et à ce titre réglée par la loi laïque. Pour nos catholiques belges, plus ultramontains et plus bornés que ceux d'aucun autre pays, la sécularisation des cimetières est une violation de la liberté de l'Église : ce qui veut dire que le

Digitized by Google

clergé est furieux de voir que les mourants lui échappent aussi bien que les vivants. L'*Etat libre* de *Minghetti* ne tient aucun compte de ces prétentions, il les ignore. Pendant des siècles, l'Église a réclamé pour les clercs l'immunité de la juridiction laïque, l'immunité des impôts, et un impôt spécial, à son profit, le plus lourd de tous, la dîme. Pour faire accepter cette usurpation, elle la rapporta à Dieu. Jamais on n'a fait du droit divin un plus ignoble abus : on faisait intervenir Dieu pour permettre à un clergé corrompu de forniquer librement, d'adultérer librement, d'assassiner librement. Les immunités sont un droit divin, donc éternel : en plein XIX^e^ siècle, on entend, dans nos Flandres, le clergé revendiquer son immunité, pour que les clercs puissent en toute sûreté corrompre les enfants que l'aveugle confiance des parents leur abandonne ! L'État libre de *Minghetti* ne sait plus ce que c'est que l'immunité ecclésiastique. Que dis-je? l'Italie a enlevé aux clercs un privilége dont ils jouissent encore en Belgique, l'exemption du service militaire, et *Minghetti* approuve : il n'y a plus de prêtres aux yeux de la loi !

La *liberté* de l'État a une conséquence bien plus grave. On objecte contre la liberté de l'Église que le comte de Cavour offre à la papauté, que c'est désarmer l'État, en face d'un rival, disons mieux, d'un ennemi. *Minghetti* répond qu'il n'entend pas désarmer l'État, et donner des armes à l'Église contre l'État. En théorie, cela est vrai : il veut que l'Église soit libre, il le veut sincèrement ; mais si elle abusait de sa liberté pour faire la guerre à l'État, l'État a le droit et le devoir de se défendre. Comment se défendra-t-il? *Minghetti* ne veut pas de mesures préventives, parce qu'elles altèrent la liberté. Soit ; mais si les mesures préventives étaient les seules efficaces? A la rigueur, le politique italien ne recule pas devant des mesures exceptionnelles, le salut public étant la loi suprême. Voilà une maxime dangereuse, et que je n'oserais pas établir comme principe : on l'a invoquée en France pour justifier tous les coups d'État, et de coup d'État en coup d'État, on en est venu à détruire le respect de la loi, le sentiment du droit : c'est la force qui règne.

Digitized by Google

Les Français du XIXe siècle ne sont pas loin de s'écrier, comme les Gaulois du temps de Brennus : « *Vive qui vainque* [1]. » Malheur aux vaincus ! » Mancini avait proposé une loi contre les abus ecclésiastiques : loi pénale, donc répressive, et la répression est certes une défense légitime. Cependant *Minghetti* la désapprouve, parce qu'elle violait, d'après lui, la liberté de l'Église, en pénétrant dans le domaine de la religion. Il y a surtout une disposition très-vague qui l'effraye : c'est l'abus qui consiste à troubler les consciences. *Minghetti* craint qu'une pareille loi n'autorise les juges à intervenir dans la distribution des sacrements, sous le prétexte que le refus des sacrements troublerait la conscience publique. Il faut s'entendre. En France, sous le régime du gallicanisme, on forçait les prêtres à accorder la sépulture ecclésiastique; on les forçait à admettre à la communion un mourant qui avait refusé d'obéir aux lois de l'Église. C'était là un abus de la puissance de l'État, pour réprimer soi-disant un abus ecclésiastique. Mancini ne songeait certes pas à le consacrer. Mais il peut y avoir abus de la religion et des sacrements, dans l'intérêt de la domination de l'Église : l'État devra-t-il se laisser démolir, devra-t-il laisser vicier la souveraineté nationale, parce que des prêtres orgueilleux font du refus des sacrements un instrument de leur domination! Ces choses ne se passent pas encore en Italie, parce que le clergé se tient à l'écart; mais elles se passent en Belgique, et on peut être bien sûr que le clergé agira en Italie comme il le fait chez nous, dès qu'il prendra part aux luttes électorales.

F. LAURENT.

[1] C'est le mot de Froissard.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LA FORTUNE DE MIRA TAVERNIER[1]

V

Le lendemain, Mira Tavernier s'installait rue Liedekerke, dans la maison du menuisier Bosmans. Les premiers jours qu'elle passa dans cette maison s'écoulèrent comme un rêve. Quel changement! Plus d'école, plus de classe, plus de leçons à donner tous les jours, aux mêmes heures, dans une chambre sombre! Plus de vilain mur gris! plus de travaux d'aiguille à faire le soir, à la lueur d'une mauvaise lampe! L'heure des leçons, c'est elle qui la fixait maintenant à sa guise! L'emploi de chaque journée, c'est elle qui en disposait! Promenades avec Cécile à pied ou en voiture, visites dans les magasins, lectures amusantes le soir, dans de belles chambres claires, fraîchement décorées, garnies de beaux meubles et de tapis moelleux, telle était la vie maintenant; c'était le luxe après la misère, la liberté après l'esclavage!

Mira goûtait délicieusement cette agréable et facile existence; ses instincts s'épanouissaient à l'aise au milieu de cette opulence et, après tant d'épreuves amères, ces biens avaient pour elle une douceur divine. Fleur du soleil, longtemps endormie dans les ténèbres, elle s'éveillait maintenant, radieuse, dans tout l'éclat de sa beauté. La joie dilatait son cœur et brillait dans ses yeux; elle était heureuse, parce qu'elle n'avait plus rien à désirer. N'était-elle pas la maîtresse absolue dans cette maison? La tante Anna ne comptait pas, et le père Bosmans s'occupait de l'installation d'un

[1] *Voir* la livraison du 15 janvier 1878.

Digitized by Google

grand atelier de menuiserie. Flanqué de l'inséparable Rodolosse, on le rencontrait cà et là dans les escaliers, dans les corridors, courant, mesurant, clouant, s'agitant dans un tourbillon fiévreux qui lui laissait à peine le temps de manger.

C'était donc Mira qui gouvernait le ménage; elle donnait les ordres aux domestiques, recevait les visiteurs et leur faisait les honneurs de la maison. Dans l'origine, ces visiteurs étaient peu nombreux, car le père Bosmans n'avait pas un cercle fort étendu ni fort brillant de relations. Quels qu'ils fussent, du reste, Mira leur faisait bonne figure; seulement elle prenait ses précautions pour empêcher l'invasion trop fréquente de certains intrus un peu trop primitifs. Deux personnes surtout avaient leurs grandes et petites entrées rue Liedekerke : Siska, qui continuait à travailler à la journée tantôt à droite, tantôt à gauche, et l'inventeur dont les cataphractes et les polybalistes continuaient à absorber des chantiers entiers de chêne ou de sapin.

Mais ce n'étaient pas seulement les nécessités de la balistique qui amenaient l'inventeur rue Liedekerke, c'était surtout le désir de voir sa petite amie, Cécile. Quand il venait, il avait toujours les poches pleines des fameuses fèves de cacao qu'elle aimait tant à grignoter; aussi l'enfant recevait-elle son « oncle » avec une joie sans bornes.

Elle était bien gentille maintenant, la petite Cécile; vêtue avec goût, mieux coiffée, moins sauvage, elle promettait de devenir une très-aimable jeune fille. La fortune n'avait, du reste, point gâté son cœur; elle aimait Mira comme on aime une mère et l'écoutait avec autant de docilité que le permettait sa pétulance native. Rien n'était plus charmant que de les voir toutes deux, l'institutrice et l'élève, assises à l'heure des leçons, l'une près de l'autre, dans la serre du premier étage. On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus, ou bien le frais minois, les cheveux bruns et les yeux noirs de l'enfant, ou bien l'éclatante beauté et l'admirable chevelure blonde de la jeune fille. Qui donc eût pensé, en les voyant causer ainsi amicalement, confondant leurs sourires

Digitized by Google

et leurs regards, qu'un jour elles devaient se rencontrer face à face, en pleine bataille de la vie?

Mais aujourd'hui, aucun nuage n'existait encore entre Cécile et Mira. Du reste, l'institutrice n'avait d'antipathie pour personne, excepté pour Alcidamas Rodolosse. Cet aventurier lui déplaisait. Que faisait-il? Il se disait ornemaniste et proscrit politique, deux qualités qu'il faisait sonner bien haut, mais qui ne paraissaient pas de meilleur aloi l'une que l'autre. Dans tous les cas, c'était un dangereux parasite, qui, par sa faconde, ses allures de faux bonhomme et ses affectations de dévouement, était en train d'acquérir sur Jean Bosmans un très-grand ascendant.

Était-ce là le motif de la répulsion que Mira éprouvait pour Rodolosse? Ou bien un secret instinct lui disait-il que ce polichinelle vantard viendrait un jour se mettre en travers de son chemin?

Quoi qu'il en soit, avant de songer à combattre Rodolosse, l'institutrice devait attendre que son influence fût mieux établie sur l'esprit du menuisier. Cela ne pouvait tarder d'ailleurs. L'aménagement de la maison et des ateliers terminé, Bosmans commençait à respirer; on le voyait régulièrement aux repas; il se familiarisait avec Mira, se laissait aller à lui demander son avis, à la consulter sur les points difficiles, qui, pour lui, étaient fort nombreux.

Ce qui l'embarrassait surtout, c'était la question de savoir quel emploi il allait faire de sa fortune.

Un soir, après le dîner, il s'en ouvrit à Rodolosse et à Mira.

« Tout est fini maintenant, dit-il; mes installations sont prêtes, mes ateliers vont s'ouvrir. Ça m'a coûté assez bien d'argent; mais, tout compte fait, il me reste une centaine de mille francs que je ne sais vraiment comment employer. Qu'est-ce que je ferais bien avec ça?

— Parbleu! dit Rodolosse en donnant une brusque secousse à ses cheveux, achète des fonds publics! Va à la Bourse! Voilà un théâtre digne de toi! En six mois, tes cent mille francs auront produit des petits, je t'en réponds!

— Comment cela?

Digitized by Google

— Tu prends des métalliques, par exemple! En voilà une fameuse, de valeur! Si tu veux, j'ai un ami qui connaît pas mal d'agents de change et je t'assure... »

Jean Bosmans fit la moue et regarda Mira.

« Qu'en pensez-vous, mademoiselle? dit-il.

— Je ne connais rien aux affaires, répondit la jeune fille de sa voix calme; mais il me paraît que les jeux de bourse sont tout aussi chanceux que les jeux de hasard. Je crois, monsieur Bosmans, qu'il vaudrait mieux placer votre argent d'une manière plus solide.

— Soit, dit Rodolosse! En connaissez-vous une? Bâtir, peut-être? »

Bosmans poussa un cri de joie et se frappant les genoux.

« Ça, c'est bien dit! s'écria-t-il, ç'a toujours été mon rêve. Bâtir! devenir propriétaire, acheter des terrains, voir grandir des maisons! Fournir la menuiserie! Oh! bâtir?... Mais, c'est difficile!

— C'est facile comme bonjour, dit Rodolosse. Je connais des agents d'immeubles, et si tu veux, je sais déjà un terrain à vendre, un petit bijou! je ne te dis que cela! »

Il porta la main à la bouche, se baisa le bout des doigts et rejeta brusquement sa tignasse en arrière.

Bosmans se tourna vers Mira d'un air réjoui, qui voulait dire : Voyez-vous ce coquin de Rodolosse! Il connaît tout!

« Où ça, le terrain? demanda-t-il.

— Tout près d'ici, à l'angle de la chaussée de Louvain et de la rue Four-à-chaux. Plein d'avenir, mon cher! plein d'avenir. Cent pour cent à gagner en un an!

— Crébleu! dit le bonhomme. Si cela était!...

— Cela est, répliqua Rodolosse d'un ton péremptoire, et se penchant à l'oreille du menuisier, il ajouta mystérieusement : On va ouvrir une large rue à travers les jardins Braemt, derrière tes ateliers. J'ai vu les plans!

— Tu as vu les plans?... Et combien ce terrain?

— Une misère, cinq mille francs!

— J'achète tout de suite! dit Bosmans, en frappant de son poing sur la table de façon à faire trembler la vaisselle.

Digitized by Google

Bâtir! c'est sûr, cela, bâtir! Quand on a de beaux écus luisants au soleil, on peut choisir à l'aise et réaliser de superbes bénéfices! N'est-ce pas, mademoiselle?

— Si l'on est prudent, dit-elle.

— Oh! dit Rodolosse, avec moi le père Bosmans n'a rien à craindre! »

Le menuisier lui serra les mains avec attendrissement.

« Ce cher Rodolosse! dit-il. Je ne sais comment te remercier!

— Me remercier? Pourquoi? Pour une maison! Attends que nous soyons à la dizaine! »

Le menuisier se tourna vers sa fille.

« Hein, Cécile! dit-il, que dirais-tu si tu voyais ton papa propriétaire d'une dizaine de maisons? »

Cécile sourit; elle ne comprenait rien, sinon que tout ce que faisait son père était bien fait.

VI

C'est ainsi que Jean Bosmans débuta dans la carrière du spéculateur en terrains. La première affaire était bonne; cela mit le menuisier en goût. Du reste, cet homme grossier, sachant à peine lire et écrire, était réellement doué pour ce genre de spéculations. Il avait le coup d'œil sûr et le flair fin. Avant l'hiver, plusieurs bâtisses s'élevaient déjà dans les environs et le nom de Bosmans commençait à être très-honorablement connu dans le monde des maçons, des serruriers, des vitriers, des ardoisiers et des agents d'immeubles.

Aussi, le brave homme était-il accablé de besogne. Visiter ses maisons, surveiller les ouvriers, diriger ses ateliers de menuiserie, la tâche était dure et, sans le secours de l'infatigable Rodolosse, jamais Bosmans n'en serait venu à bout. Mais le Marseillais était partout, rien ne lui échappait; on le rencontrait sur les chantiers, les cheveux au vent, maigre, famélique, agité; c'est lui qui choisissait les entrepreneurs et les architectes, c'est lui qui mettait Bosmans en rapport avec les agents d'immeubles, les propriétaires dans le

Digitized by Google

besoin, les mille et mille métiers bizarres qui grouillent dans les bas-fonds de la spéculation.

Comment, avec cela, lui restait-il assez de temps pour s'occuper de son état d'ornemaniste? Nul n'eût pu le dire. Le fait est qu'il en parlait beaucoup, mais qu'on ne le voyait jamais à l'œuvre. De quoi vivait-il?

Mira se le demandait souvent et ne trouvait à cette question qu'une réponse : c'est qu'il vivait aux dépens de M. Bosmans.

On le voyait sans cesse avec lui, chez lui, pérorant, mangeant et buvant. A mesure que le temps passait, il devenait plus intime, plus familier. Trop familier, même; car un jour, après dîner, Mira s'aperçut qu'il la regardait d'une étrange façon, et le regard luisant de ces petits yeux, lascifs comme des yeux de satyre, la froissa profondément.

Décidément, ce parasite devenait dangereux.

Un soir de novembre, comme Mira se trouvait seule dans la salle à manger à mettre le couvert selon son habitude, Rodolosse entra, un peu gris comme cela lui arrivait souvent après une journée de conférences d'affaires arrosées d'absinthe.

« Ah! mademoiselle Tavernier! dit-il d'un air étonné; le patron n'est pas là?

— Non.

— Il va rentrer sans doute. Quelle rude journée! Quelle rude journée!... Voulez-vous que je vous assiste?

— Si la journée a été si rude, dit Mira d'un ton mordant, vous feriez mieux de vous reposer.

— Oh! mais c'est un plaisir que d'assister les dames! Il faut être galant, que diable! Permettez! Permettez! »

Et de force, il arracha des mains de Mira les verres qu'elle allait poser sur la table et les plaça lui-même.

« Mais vous les placez tout de travers! dit Mira en riant des allures déhanchées du polichinelle. C'est ainsi qu'il faut les mettre! »

Et, se penchant sur la table, elle remit les verres en bon rodre. Elle se trouvait ainsi, le buste incliné sur la nappe,

Digitized by Google

quand, tout à coup, elle se sentit tendrement enlacée par le bras de Rodolosse, qui murmurait à son oreille avec son accent marseillais :

« Gentille comme une nymphe ! »

Mira se retourna toute pâle, et son regard dur tomba sur Rodolosse avec un tel reflet d'acier que le rire se glaça sur les lèvres du galant chevalier; il frissonna du haut en bas de sa longue échine, perdit contenance et sortit à reculons en balbutiant.

Cette aventure acheva de changer en haine le mépris que Mira ressentait pour le Marseillais. Pour qui donc la prenait-il pour oser se conduire ainsi? Est-ce que tout lui appartenait donc dans cette maison?

Dès ce moment, le sort du pauvre Rodolosse était décidé. Il ne manquait plus que l'occasion.

Mais cette occasion, le parasite se garda bien de la fournir. Instruit par l'expérience, reconnaissant avec stupeur que la petite institutrice cachait une vraie femme, il rentra dans sa coquille, se fit respectueux, discret, réservé et mit une sourdine à ses visites.

C'était autant de gagné pour Mira. Cet homme la gênait. Libre dans son intérieur, peu lui importait pour le moment que Rodolosse s'attachât aux pas de Bosmans comme son ombre; quand l'instant serait venu, elle verrait à parer à ce danger-là.

En attendant, elle régnait seule dans le ménage Bosmans et commençait à prendre sur le menuisier une influence visible.

Cependant le temps passait. Jean Bosmans devenait un personnage. Propriétaire, électeur, capitaine de la garde civique, son nom était connu dans Saint-Josse-ten-Noode; ses maisons s'élevaient partout, à Ixelles comme à Schaerbeek, à Bruxelles comme à Laeken. Elles s'élevaient même trop et la main brouillonne de Rodolosse commençait à trop bien mêler les cartes. Il était temps d'arrêter cette fièvre de bâtisses, de consolider ce magnifique patrimoine.

Malheureusement Bosmans était sourd à tous les appels de

Digitized by Google

la prudence. Il prenait un plaisir d'enfant à visiter ses propriétés, à voir surgir les murs de terre, à suivre la transformation des tas de briques en pignons superbes, à troquer une maison à peine finie contre le terrain nécessaire pour en construire trois.

Rodolosse appelait cela : la multiplication des moellons ; Mira le qualifiait de dangereux gaspillage. Seul, le menuisier ne disait rien; il se contentait de jouir.

Cependant, pendant l'hiver de 1866, un changement singulier commença à s'opérer dans le caractère du bonhomme, Lui, si jovial d'ordinaire, devenait parfois soucieux, préoccupé. Cela lui arrivait surtout quand il se trouvait seul avec Mira. Durant les longues soirées, quand elle travaillait à côté de la table à quelque ouvrage de broderie, pendant que Cécile lisait le journal à haute voix, il se mettait à pousser de gros soupirs, roulait les yeux blancs et la regardait à la dérobée en tournant ses pouces d'un air mélancolique.

Ce manége n'échappait pas à la jeune fille et la faisait rêver. Sans doute, cet homme n'était qu'un simple ouvrier, grossier, vulgaire, presque illettré, laid de visage, commun de tournure et sur le point d'atteindre la cinquantaine; mais il avait la fortune; il pouvait servir de marchepied pour entrer dans le monde !

Or, il fallait songer à l'avenir. Cécile grandissait; un jour allait venir où les soins de l'institutrice deviendraient superflus; quel serait alors le sort de Mira? Rentrerait-elle dans le néant? Rien qu'en y songeant, M^lle^ Tavernier sentait un frisson glacial courir dans tous ses membres. Le grand mur lépreux, la classe morose, les jours sans pain, les froides nuits d'hiver passaient dans son esprit comme une vision funèbre. Tout son être se révoltait contre une pareille destinée ! La mort valait mieux !

Un soir, au printemps de 1867, Bosmans, qui venait d'inaugurer une nouvelle maison et avait bu quelques verres de bon vin à la santé de la bâtisse, trouva en rentrant Mira seule dans la salle à manger, occupée à lire le journal à la lueur de la lampe.

Digitized by Google

En l'apercevant, elle leva les yeux.

« Ah ! vous voilà, monsieur Bosmans, dit-elle. Eh bien, s'est-on bien amusé ?

— Peuh ! amusé, amusé ! » dit le menuisier.

Il s'assit et poussa un gros soupir.

« Qu'y a-t-il ? continua Mira. Vous avez l'air tout triste ? Est-ce que les affaires ne marchent pas selon vos désirs ? Vous voilà pourtant propriétaire d'une maison de plus ?

— Oui, dit-il, propriétaire ! En effet, en effet... Ah ! il ne me manque plus qu'une chose !

— Laquelle ? » dit Mira en le regardant en face.

Sous ce regard clair et net qui pénétrait jusqu'au fond de son être, le bonhomme perdit son sang-froid. Il balbutia quelques mots et finit par dire :

« Cécile vous aime bien, mademoiselle !

— Je pense qu'oui. »

Il se mit à tourner ses pouces en silence ; puis il reprit d'une voix hésitante, sans lever les yeux :

« Quel dommage que vous ne puissiez rester toujours avec elle ! Pauvre petite ! Elle n'a plus de mère !... Mais vous ne voudriez pas...

— Pourquoi donc ?

— Parce que... parce que... »

Il leva la tête et regarda timidement la jeune fille.

« Parce que, reprit-il, vous ne voudriez pas être ma femme ?

— Qui vous l'a dit ? » répliqua Mira avec un calme superbe.

Le moment suprême était arrivé, et, bien que sa voix fût ferme, son cœur tremblait dans sa poitrine.

Bosmans tressaillit comme sous une décharge électrique.

« Quoi ! s'écria-t-il en se levant et en tendant les bras vers la jeune fille, vous !... vous !... mademoiselle Mira, vous consentiriez... »

Mira sourit.

« Pourquoi pas ? » dit-elle.

Il se laissa glisser à ses genoux et, lui prenant les mains, les couvrit de baisers passionnés.

Digitized by Google

Sous la pression brûlante des lèvres de cet homme, Mira demeura froide et farouche. Elle comprit qu'elle se vendait ; mais il le fallait bien pour devenir grande dame. Le sort en était jeté !

VII

Le mariage eut lieu simplement, Mira l'avait voulu. Après la cérémonie, un petit dîner intime réunit les deux époux, Cécile, la tante Anna, M. Bataille, Rodolosse et quelques amis.

L'inventeur avait revêtu son bel habit bleu à boutons d'or des grands jours et son gilet blanc à fleurs de satin rose. Le brave homme était heureux de voir son ancienne amie, la confidente qui avait assisté au laborieux enfantement du cataphracte et du polybaliste, assurée pour toujours contre les risques de la destinée. Sa pensée n'allait pas plus loin. Étranger au monde, comme aux passions du cœur, il ne se demandait pas si l'amour était possible entre cette jeune femme instruite, élégante et rayonnante de beauté, et ce gros pataud de menuisier ; il ne se demandait pas si ce mariage n'était pas un marché.

Cécile partageait ces illusions. Ses treize printemps se réjouissaient de voir son institutrice d'autrefois devenue aujourd'hui sa mère ; et ses beaux yeux noirs attendris remerciaient Mira du bonheur qu'elle voulait bien apporter à la famille.

Seule, Mira était taciturne et d'une pâleur qui ajoutait encore à sa beauté. Pour se donner du courage, elle but quelques verres de champagne, et dès lors le festin de noces prit un caractère de franche cordialité.

Au dessert, la tante Anna chanta de sa petite voix cassée une complainte du bon vieux temps, en dodelinant de la tête.

Puis l'inventeur se leva et prononça quelques paroles émues dans lesquelles il compara les époux à deux boulets

Digitized by Google

sortis du polybaliste et poursuivant leur trajectoire de conserve, à travers l'espace azuré.

Enfin Rodolosse, le poing sur la hanche, les cheveux noirs prodigieusement rejetés en arrière, de façon à découvrir son large front et ses non moins larges oreilles, prononça un grand discours incendiaire, où les revendications sociales, les sueurs du prolétaire, la sainte mission du travail et les vilenies de l'infâme capital jouèrent un rôle prépondérant et qui se termina par un toast à tout casser en l'honneur de Jean Bosmans, le travailleur que les dons de la fortune ont laissé modeste, le bienfaiteur des ouvriers!

Bosmans, fortement ému, balbutia quelques mots et se mit à pleurer.

Quand le moment vint de prendre congé, Rodolosse se glissa près de Mira et, d'un ton presque rampant, tant il était humble, lui souhaita tous les bonheurs possibles en exprimant l'espoir qu'elle avait pardonné.

Mais elle le regarda d'un air glacial et lui tourna le dos. Le polichinelle comprit que ses beaux jours étaient finis dans cette maison et se retira la tête basse.

Ainsi se termina cette soirée de noces.

Les premiers jours qui suivirent furent très-pénibles pour Mira. Son cœur était trop jeune encore, trop peu cuirassé par les combats de la vie pour surmonter sans émotion cette première épreuve. Mais l'enivrement du triomphe ne tarda pas à dissiper cette impression désagréable. Mira Tavernier était maîtresse de maison! Maîtresse de maison! C'est-à-dire qu'elle seule commandait, elle seule décidait et que tout ce qu'il y avait-là, choses et gens, lui appartenait!

Son premier esclave, c'était son mari. Cet homme rude et inculte était comme un enfant à côté d'elle; il lui obéissait avec passion, avec délices; on eût dit qu'elle n'était pas seulement sa femme, mais sa souveraine.

On comprend qu'avec un pareil ascendant, Mira eut bientôt fait de réunir sous sa main ferme toutes les rênes du ménage. Son premier acte d'autorité fut de mettre le Rodolosse à la porte.

Digitized by Google

Bosmans en ressentit beaucoup de peine; mais sa femme lui représenta Rodolosse sous des couleurs si noires, mit si cruellement à nu ses perfidies, son faux étalage de beau dévouement et les dangers qu'il faisait courir à la fortune des époux, que le menuisier courba la tête et accepta l'arrêt.

Rodolosse banni, Mira devint l'âme des entreprises de Jean Bosmans; elle tint ses écritures, dirigea ses affaires, décida en dernier ressort de la vente et de l'achat des maisons et de l'emploi des bénéfices et des capitaux.

Mais ce n'était là que le côté utile et pratique du gouvernement de Mme Bosmans; il lui fallait aussi le côté agréable.

Aller dans le monde! Se mêler à la société bruxelloise! Voir de près cette cohue brillante qu'elle avait si longtemps enviée de loin! N'est-ce pas pour cela qu'elle s'était mariée?

Seulement, à cela, il y avait une difficulté : le mari. Jean Bosmans, tout capitaine de la garde civique qu'il était, n'était pas évidemment un homme présentable; on ne pouvait décemment se présenter nulle part avec lui. En outre, Jean Bosmans montrait fort peu de goût pour les bals, le spectacle et les soirées; il s'y sentait mal à l'aise et préférait aller « faire son estaminet » à l'*Étoile*, chaussée de Louvain, en fumant une pipe avec quelques vieux amis.

Malgré cela, Mira résolut de tenter la transformation de cet ours mal léché; elle s'y prit avec un art infini, lui apprit à saluer et à se tenir à peu près proprement dans un salon, et le traîna au théâtre à sa suite. Sur les banquettes de velours de la Monnaie, le pauvre Bosmans s'endormait en regrettant le « staminet », le bon faro et la pipe de Roisin ou d'Obourg; mais qu'importe! Mme Bosmans s'amusait, elle, des splendeurs de la salle et des splendeurs de la scène; elle étalait, sous la lumière du lustre, sa blonde chevelure, sa beauté et ses épaules superbes, blanches comme le marbre. Ce monde frelaté et factice lui causait un plaisir sans mélange; elle aimait l'atmosphère surchauffée des salles de spectacle, les clartés crues du gaz, les bijoux, les costumes, le clinquant et les lorgnettes braquées sur elle; ce tourbillon malsain de la vanité humaine allait à son tempérament.

Digitized by Google

Cependant, avec le temps, une certaine lassitude la prit, quand elle commença à s'apercevoir que, loin de faire partie de ce monde qu'elle adorait, elle n'en était qu'une simple spectatrice. Cette pensée lui donna beaucoup d'ennui. Un ardent désir la prit de pénétrer dans les salons dont les hôtes venaient se révéler le soir à la bordure des loges ou sur les banquettes des stalles; elle eût voulu voir tous ces gens-là de plus près, se mêler à leur vie, ressentir leurs émotions. Mais comment faire tomber ces barrières redoutables et cuirassées de décorum, devant la femme du menuisier Bosmans?

Mira y rêvait, quand arriva l'été de 1868. Elle eut alors une idée lumineuse : si l'on allait aux bains de mer? Elle prit Cécile avec elle et partit pour Ostende ; là, du moins, les relations s'établissaient facilement et le grotesque visage du père Bosmans ne pouvait effaroucher personne!

Elle passa à Ostende un été délicieux et revint le plus tard possible, vers la fin de septembre. Cette saison lui donna assez de joies et de souvenirs de toutes sortes pour lui permettre de traverser patiemment l'hiver.

Désormais le pli était pris : chaque année, aux premiers beaux jours, elle partait pour Ostende et désormais elle s'y installait jusqu'à l'automne.

Cela dura trois ans. Peu à peu cependant, la fatigue et l'ennui s'emparaient de nouveau de Mira; elle se blasait sur ces jouissances toujours les mêmes, sur cette vie monotone sans ouvertures sur l'avenir.

Pour étouffer ces dangereuses rêveries, il eût fallu que Mme Bosmans s'attachât au foyer domestique, à son ménage, à son mari. Sans doute, elle avait essayé; en voyant Bosmans si bon, si dévoué, si aimant, elle avait fait un effort suprême pour l'aimer aussi ; mais sa nature était rebelle à toute affection de ce genre. Quoi qu'elle fît, elle ne pouvait parvenir à borner ses regards à cet horizon tranquille. C'était plus fort qu'elle!

Et puis, Cécile avait grandi. C'était maintenant une jeune fille de dix-sept ans, blanche et rose, avec de beaux cheveux bruns, la taille petite mais bien prise, l'air ouvert

Digitized by Google

et mutin et beaucoup de grâce et de distinction. A côté de cette jeune fille, Mira se sentait mal à l'aise. Non pas qu'elle redoutât la beauté de Cécile : entre le charme ingénu et la gentillesse de cette enfant de dix-sept ans et la beauté superbe, éclatante et radieuse de cette femme de vingt-cinq, aucune comparaison n'était possible. Mais la candeur virginale de Cécile se dressait comme un vivant reproche devant Mira. Et puis! La jeune fille n'allait-elle pas revendiquer bientôt à son tour sa part d'autorité et lui ravir cette domination altière qui plaisait tant à son orgueil?

En un mot, Mira commençait à sentir les effets de la situation qu'elle s'était créée. Elle se demandait si la fortune acquise était en proportion des sacrifices faits pour l'obtenir, et s'il n'eût pas mieux valu garder une position indépendante avec la chance de faire un mariage qui lui eût donné à la fois la fortune et l'entrée dans le monde?

Alors elle maudissait son imprévoyance, sa hâte, son ignorance! Maintenant qu'elle connaissait mieux la vie, qu'elle avait vu le monde de près, elle trouvait qu'elle s'était bien pressée de prendre ce chemin-là pour sortir de la misère, et qu'il y en avait d'autres.

Mais enfin, c'était fait! Pour toujours elle s'était rivée à ce vulgaire ouvrier! Pour toujours!... En y songeant, il lui prenait parfois des accès de haine féroce contre l'infortuné bonhomme qui, plus épris que jamais de sa femme, recevait ses froideurs, ses dédains, ses boutades, d'un air piteux, sans y rien comprendre.

Et ce n'était pas seulement contre Bosmans que l'amertume de Mira s'exhalait; l'inventeur, ce vieil ami de la maison et de Cécile, lui semblait maintenant un ennuyeux fantoche; Siska l'agaçait, Cécile l'agaçait, la vieille tante Anna elle-même l'agaçait.

Pauvre vieille tante! Au printemps de 1870, elle s'éteignit doucement comme elle avait vécu ; la fortune de son neveu avait passé devant elle sans l'émouvoir; elle rentra dans l'éternelle paix sans que tant d'or et de passions eussent effleuré son cœur simple.

Digitized by Google

Cette mort affecta beaucoup Bosmans; il aimait sa tante, sa compagne des mauvais jours, la première éducatrice de son enfant.

Dans les familles bien unies, la disparition d'un être aimé s'efface vite; on se serre les uns contre les autres et le cercle se reforme; chez les Bosmans, il n'en fut pas ainsi. Quelque petite qu'eût été la place occupée par la vieille Anna, cette place resta vide.

On eût dit que la désagrégation du ménage avait commencé. Cependant à l'extérieur rien ne venait encore révéler ce mal sourd; chacun continuait à vaquer à ses occupations.

IX

Un soir d'octobre, Mira se trouvait dans le bureau et transcrivait les comptes au grand-livre, lorsque son mari entra avec un monsieur tout de noir habillé. C'était un homme de vingt-huit à trente ans; il était grand, bien fait, avait une tête intelligente et fière, les cheveux bruns, un beau nez, des yeux noirs fort brillants et portait barbe et moustaches.

« Ma chère Mira, dit Bosmans avec son accent flamand et gauche, je te présente M. l'avocat Dubreuil, qui va s'occuper de l'affaire Vandenbosch. Voudrais-tu lui montrer les lettres et les quittances?

— Très-volontiers!

— Bien! c'est ça! Je me sauve; je vais à l'atelier; je suis à vous dans dix minutes. »

Bosmans sortit en faisant plusieurs saluts plus maladroits les uns que les autres, et Mira déploya sur le grand bureau de chêne tous les papiers concernant l'affaire Vandenbosch qu'elle se mit à expliquer en détail. L'avocat l'écoutait attentivement; mais, comme ceux qui ont l'habitude d'écouter, il la dévisageait tout en prêtant l'oreille. La beauté de Mira le ravissait et l'étonnait à la fois. Comment cette admirable créature se trouvait-elle être la femme de ce rustre mal dégrossi?

« Très-bien, madame, dit-il en souriant quand elle eut

Digitized by Google

fini; vous plaidez l'affaire mieux que je ne le pourrais faire moi-même.

— C'est clair comme de l'eau de roche, répondit-elle du ton froid qu'elle prenait vis-à-vis des étrangers.

— Dans votre bouche, oui, madame. »

En ce moment, Bosmans rentra.

« Eh bien, dit-il gaîment, c'est expliqué, n'est-ce pas? Qu'en dites-vous, monsieur l'avocat? Ma femme n'a-t-elle pas un véritable talent pour exposer les choses? Elle serait capable de vous en remontrer! Eh! eh! »

Il se mit à rire, l'avocat sourit et Mira se pinça les lèvres.

« A propos, reprit le menuisier, vous dînez avec nous, monsieur l'avocat?... Sans façon, là, en famille. On va servir... n'est-ce pas, Mira?

— Si monsieur n'a rien de mieux à faire, dit froidement la jeune femme.

— Oh! madame, non certes. J'accepte! »

La servante ouvrit la porte en annonçant que madame était servie; l'avocat offrit le bras à Mira et l'on passa dans la salle à manger.

Cécile s'y trouvait déjà.

« Cécile, ma fille! dit Bosmans.

— Ma belle fille, » ajouta M^me^ Bosmans.

L'avocat s'inclina; on s'assit; le dîner fut gai. L'avocat parlait bien, en homme du monde, et M^me^ Bosmans, charmée d'avoir à sa table quelqu'un de bien élevé, se départit peu à peu de sa réserve et se montra fort aimable. Quant à Cécile, elle se contentait de regarder franchement le nouvel hôte, selon son habitude.

Bosmans, tout ému de la présence de l'avocat, tout joyeux de la bonne humeur de Mira, entassait gaucherie sur gaucherie : il laissait tomber le potage sur la nappe, culbutait les salières, versait le vin à côté des verres, brouillait les assiettes et mettait dans le service le plus effroyable désordre.

Au dessert, le bonhomme devint expansif, parla de son passé, au grand mécontentement de Mira, de sa fortune, de ses projets, de sa fille. Cécile, qui lui ressemblait un peu

Digitized by Google

sous ce rapport, prit hardiment l'avocat à partie et lui tint tête avec l'aplomb et la franchise naïve qui lui étaient naturelles.

On se quitta dans les meilleurs termes. Quand M. Dubreuil fut parti et que Bosmans se retrouva seul avec sa femme, il lui dit en se frottant les mains :

« Quel charmant homme, n'est-ce pas, Mirette?

— En effet.

— Quel bon mari cela ferait pour Cécile! » ajouta-t-il.

Mira pâlit; une douleur aiguë lui mordit le cœur; toute sa gaîté tomba et, dès ce moment, elle se montra de nouveau froide et préoccupée.

Habitué aux caprices de sa femme, Bosmans ne s'inquiéta guère de ce changement d'humeur. « Quel bon mari cela ferait pour Cecile! » Ces mots, il les répétait encore en s'endormant. Et toute la nuit il rêva qu'il voyait l'avocat Dubreuil donnant le bras à Cécile, costumée en fiancée et couronnée de fleurs d'oranger.

X

Rodolphe Dubreuil appartenait à cette catégorie trop nombreuse de jeunes avocats de talent qui ne peuvent parvenir à percer. Sa jeunesse avait été éprouvée; ses parents, riches négociants de Liége, étaient venus mourir à Bruxelles en lui laissant la ruine, alors qu'il sortait à peine des bancs de l'athénée. Pour continuer ses études, il avait dû courir le cachet, et depuis quatre ans qu'il était au barreau, il n'avait pas gagné, en moyenne, autant qu'un bon contre-maître. Avide de plaisirs, dévoré de besoins, ardent et ambitieux, fort lancé dans le monde auquel le mêlaient ses relations du barreau, il ne pouvait équilibrer son budget qu'en donnant des répétitions de droit. Cependant, il plaidait bien; il avait de l'éloquence, une chaleur communicative et de solides connaissances de jurisconsulte. Plusieurs procès d'assises avaient donné la mesure de sa haute valeur, mais sans rien lui rapporter, ni l'argent, ni même la renommée. Pendant

Digitized by Google

quelques jours, son nom avait figuré dans les journaux ; on avait loué son talent, ses admirables plaidoiries, style consacré ; puis, le silence et l'oubli s'étaient faits de nouveau.

Et cependant, autour de lui, au-dessus de lui, il voyait passer triomphants tous les cancres de l'athénée, tous les fruits secs de l'université, les imbéciles et les intrigants! Pourquoi cela? C'est que, pour parvenir au barreau, la science et le talent ne suffisent point ; il faut de nombreuses relations d'affaires. Ces relations manquaient à Rodolphe ; originaires de Liége, venus tard à Bruxelles, ses parents étaient restés des étrangers dans la capitale.

Et puis, Rodolphe, en dépit de ses moustaches brunes, de son visage martial et de son tempérament ardent, manquait d'énergie, de cette énergie froide, patiente et tenace qui se plie à toutes les nécessités, tourne les obstacles qu'on ne peut franchir et ne perd jamais de vue le but qu'il faut atteindre.

Telle était la situation de l'avocat, au mois d'octobre 1870. A vingt-huit ans, seul, aigri, il voyait l'avenir en noir et commençait à trouver que la vie n'était qu'une lugubre comédie.

Sa visite chez les Bosmans le préoccupa. Depuis quelque temps, ses amis l'engageaient à faire, comme tant d'autres, un beau mariage. Cécile n'était-elle pas ce qu'il lui fallait? Jeune, aimable et jolie, sa dot serait considérable. S'il pouvait l'épouser, son rêve serait accompli!

Il revint donc chez les Bosmans et devint peu à peu fort intime dans la maison. Les affaires du menuisier propriétaire s'étaient fort embrouillées dans les derniers temps ; la mort de la tante Anna, le laisser-aller de Mira, la fièvre de la spéculation de terrains faisaient surgir des difficultés, des procès. Ces procès l'avocat les plaida, et ce fut un motif pour multiplier ses visites.

L'hiver arriva ; Bosmans, qui voyait avec plaisir l'intimité croissante de sa fille et de l'avocat, organisa une petite soirée dansante. Tous les amis de la maison y furent invités ; l'inventeur y figura avec son neveu André, revenu exprès de

Digitized by Google

Liége pour la circonstance; mais les deux héros de la fête, c'étaient évidemment Rodolphe et Cécile.

Mira faisait les honneurs avec cette grâce souveraine qui la caractérisait. Les épaules nues, des perles dans les cheveux, elle était la reine de la fête. Cependant, elle semblait préoccupée ; parfois un pli sombre se creusait entre ses sourcils et, soucieuse, distraite, comme lasse, elle s'asseyait dans un coin de la serre transformée en boudoir pour la circonstance.

C'est là que Cécile vint tout à coup la rejoindre. Elle venait de danser avec Rodolphe ; ses joues étaient roses, ses yeux brillants ; elle était rayonnante de joie.

En apercevant sa belle-mère, elle sauta à son cou et l'embrassa avec effusion.

« Eh bien, eh bien, Cécile, qu'as-tu donc? dit Mira en se dégageant.

— O maman! que je suis heureuse! » répondit Cécile, et, pirouettant sur elle-même, elle s'élança dans le salon.

Heureuse! Mira ne l'était pas, elle! Ses yeux ardents suivaient, à travers la portière de velours, les moindres mouvements de Cécile et de Rodolphe. Cet homme, ce beau cavalier aux manières distinguées, à l'intelligence cultivée, voilà celui qu'elle eût dû épouser! Avec lui la vie eût été belle, avec lui elle fût entrée de plain pied dans le monde, elle eût brillé sur un théâtre digne d'elle, tandis que maintenant!...

La fête finie, Mira s'empressa de regagner sa chambre et, debout devant la grande psyché qui la reflétait de la tête aux pieds, elle se mit à se regarder avec une sorte d'amertume farouche.

Tout à coup Bosmans entra.

« Mirette, Mirette, s'écria-t-il; cette fois-ci je crois que c'est fait!

— Quoi fait? dit-elle d'un ton bref, en se retournant à demi.

— Mais le mariage. Il va l'épouser!

— Épouser? Qui?

— Cécile, tiens! »

Digitized by Google

Un nuage passa devant les yeux de Mira; elle ouvrit la bouche; mais aucun son ne sortit de ses lèvres blanches.

« Ne crois-tu pas que ce serait un excellent mariage? continua le bonhomme.

— Peut-être!

— Mais il faudait consulter la petite. Crois-tu que l'avocat lui plaise?

— Je ne sais ce que pense Cécile.

— Non, mais tu pourrais le savoir. Enfin, nous en reparlerons! Bonsoir, Mirette, je meurs de sommeil. Bonne nuit! »

Il prit Mira par les épaules, l'embrassa sur le cou et s'en alla tout joyeux.

Ah! s'il eût pu voir à travers la muraille, comme sa joie se fût changée en terreur! La porte était à peine refermée que Mira, les yeux étincelants, les sourcils froncés, se tordit tout à coup les bras avec un sanglot rauque, arracha violemment son diadème de perles, le jeta sous ses pieds et, furieuse, haletante, désespérée, se laissa tomber sur son lit et cacha sa tête dans l'oreiller. Elle pleurait! Elle pleurait de rage, tout bas, en dévorant les larmes qui roulaient froides le long de ses joues brûlantes. Elle pleurait sa jeunesse perdue, son ambition déçue, sa vie manquée!

XI

Cécile Bosmans aimait-elle Rodolphe Dubreuil? Cela eût été difficile à dire. Comme toutes les jeunes filles qui entrent dans la vie, elle était flattée de l'assiduité de ce jeune homme; elle le trouvait beau, aimable, héroïque; son petit cœur battait bien fort quand il la regardait, ses joues rougissaient quand il lui parlait; elle prenait un plaisir extrême à l'écouter. Sans doute, c'était là de l'amour, mais de l'amour comme en ressentent ceux qui n'ont point encore éprouvé ni les orages des sens, ni les ivresses de la passion.

Quant à Rodolphe, depuis le soir du bal, il venait tous les jours. Cependant, il ne se déclarait pas.

Digitized by Google

« C'est de la timidité, disait le père Bosmans ; il faudrait mettre ce garçon à l'aise. »

Mais Mira, plus perspicace, ne croyait guère à la timidité de l'avocat ; ce silence l'étonnait. Peut-être avait-il trouvé un meilleur parti, peut-être Cécile ne représentait-elle pas l'idéal qu'il rêvait. Dans tous les cas, la réserve de Dubreuil éveillait dans l'âme de Mira une sorte de joie méchante. Cécile n'était-elle pas sa rivale, après tout? Pourquoi cette petite fille aurait-elle été heureuse, puisqu'elle-même ne pouvait l'être?

Sur ces entrefaites, une après-midi de mars, comme il neigeait bien fort et que Mira, seule, dans le petit salon, brodait au coin du feu, l'avocat Dubreuil se présenta. Il avait l'air soucieux de quelqu'un qui vient de prendre une grande résolution.

« Le moment fatal est venu, pensa Mira, il va me demander Cécile en mariage. » Mais Rodolphe ne se pressait pas de mettre la conversation sur ce terrain ; assis près du feu, il ne répondait que par monosyllabes en tenant les yeux obstinément fixés sur la flamme du foyer.

Irritée de ce silence, fatiguée de rester dans l'incertitude, Mira marcha droit à l'ennemi.

« A quoi songez-vous donc, M. Dubreuil? dit-elle. Vous avez l'air tout préoccupé.

— Moi, madame? balbutia-t-il.

— Mais, oui, vous. On dirait que vous avez quelque grave communication à me faire. Vraiment, est-ce de Cécile qu'il s'agit?

— Cécile! dit-il, comme s'il s'éveillait en sursaut.

— Mais oui. Voyons, avouez-le, vous l'aimez, n'est-ce pas?

— Moi! » reprit-il. Et, tout à coup, se levant tout pâle, hors de lui, il se jeta aux pieds de Mira, et lui prenant les mains : « Mais c'est vous que j'aime, madame, s'écria-t-il; ne le voyez-vous pas? »

Le sang de Mira reflua vers son cœur; elle se dressa frémissante et dégageant ses mains.

Digitized by Google

« Monsieur ! dit-elle.

— Oh ! laissez-moi parler ! reprit-il en retenant prisonnières les mains de la jeune femme. Laissez-moi parler ! Cet amour me dévore ! Cet amour me tue ! Madame, j'en deviens fou ! Ne l'avez-vous donc pas remarqué ! Ne voyez-vous pas que, depuis trois mois, je ne viens ici que pour vous, je ne pense qu'à vous ! Depuis que je vous ai vue, votre beauté m'a séduit ! Je ne peux plus me taire ; je ne peux continuer à jouer ainsi la comédie !... Mira, Mira ! C'est vous que j'aime, vous, dis-je ; c'est vous, et pour vous je donnerais ma vie ! »

Et serrant à les broyer les mains de la jeune femme, il les couvrait de baisers brûlants.

Mira le laissait faire ; elle le couvait d'un long et triomphant regard. A mesure qu'il parlait, l'orgueil gonflait son cœur. Ah ! c'était donc elle qu'il aimait !... Mille rêves confus, mille pensées contradictoires se heurtaient dans son esprit. Une fumée de gloire et d'espérance montait à son front... Puis, l'image du mari se dressait devant elle et dissipait d'un seul coup toute son ivresse.

Mais dans cette tête lucide, les positions étaient vite dessinées et les résolutions prises.

« Vous vous oubliez, monsieur, dit-elle d'un ton sec. Relevez-vous et songez à votre honneur !

— Non, dit-il, je ne me relèverai pas sans que vous ne me laissiez une parole d'espérance. Ayez pitié de moi ! Ayez pitié de mon amour !

— Mais vous savez bien que cet amour est impossible, reprit-elle. Encore une fois, relevez-vous et cessez ce discours qui m'offense ! »

Ces paroles sévères tombèrent comme une douche sur l'ivresse de Rodolphe ; il se leva en chancelant, balbutia quelques mots de pardon et sortit.

Mira demeura immobile, étourdie par l'événement, les yeux fixés sur la place où il s'était mis à genoux devant elle.

Était-ce un rêve ?

Hélas ! ce n'était que trop vrai. Cœur faible, imagination

Digitized by Google

ardente, Rodolphe avait été séduit, ensorcelé par cette sirène blonde, dès le premier jour qu'il l'avait vue. Sans doute, dans les premiers temps, cet amour ne s'était point révélé clairement à son esprit; mais, à mesure que ses visites se multipliaient et que son intimité augmentait avec la famille Bosmans, il avait dû reconnaître que ce n'était pas Cécile qui l'attirait rue Liedekerke, mais Mira. Le soir du bal avait été décisif à cet égard; en voyant la jeune femme dans tout l'éclat de sa beauté, la passion longtemps contenue s'était enfin déchaînée; comme un incendie, elle avait embrasé, envahi et marqué de son sceau brûlant toutes les fibres de Rodolphe. Désormais, il ne s'appartenait plus; il était à Mira, à Mira seule et pour toujours!

Que faire maintenant? Fuir cet amour sans espoir, quitter cette maison où il ne pouvait apporter que le déshonneur! Ainsi parlait la raison de Rodolphe; mais la passion parlait plus haut et plus fort, et le tenait rivé comme par une main de fer à cette situation sans issue.

C'est alors que, poussé à bout, irrité contre lui-même, sous l'empire d'une fièvre irrésistible, il avait osé avouer son amour. La façon dont Mira venait d'accueillir sa déclaration lui rouvrit un instant les yeux; la voix de sa conscience s'éleva tout à coup en lui et lui reprocha l'odieux de sa conduite. Abuser de l'innocence d'une jeune fille, insulter une femme honorable, voilà donc à quoi venaient aboutir ses projets de mariage!

Pris d'un beau mouvement d'héroïsme, il se jura de ne plus remettre les pieds chez Bosmans; puis la passion l'emporta de nouveau et fit plier comme un roseau cette âme débile; il revint, il osa reparaître dans cette maison dont chaque pierre semblait se soulever contre lui et lui dire : Infâme! Que viens-tu faire ici?

Les caractères faibles ont ceci de particulier, qu'une fois sur une voie mauvaise, ils s'y enfoncent de plus en plus; il en fut ainsi de Dubreuil. On le vit de nouveau tous les jours rue Liedekerke, causant avec Cécile, continuant la triste comédie d'autrefois, essayant de surprendre dans les regards de Mira quelque indice de ses sentiments.

Digitized by Google

Mais Mme Bosmans restait impénétrable; elle semblait avoir complétement oublié la scène du mois de mars. Elle s'en souvenait pourtant et suivait d'un œil attentif tous les manéges de l'avocat; peu à peu cependant, malgré sa prudence, elle se laissait enivrer à son tour par le parfum capiteux de l'amour; elle glissait sur la pente de l'adultère.

Avoir un amant? Pourquoi pas? Mais il fallait l'avoir sans qu'il pût devenir une cause de trouble dans la vie. Sans doute, Bosmans était aveugle; mais Cécile était là, Cécile inquiète, troublée par le silence persistant de Rodolphe! Et puis, un amant, c'est un maître. Non, cela ne pouvait être! Il fallait rompre avec l'avocat, rompre à tout prix!

XII

L'occasion se présenta bientôt. Un soir d'avril, Rodolphe était venu dîner. Bosmans était absent; il était parti pour Anvers afin de prendre une livraison de bois, et ne devait revenir que le lendemain. La soirée avançait, Cécile souhaita le bonsoir à celui qu'elle considérait comme son fiancé et se retira.

Dans le petit salon où la lampe à globe de verre dépoli répandait une clarté douce et comme assourdie, Mira et Rodolphe se trouvèrent seuls. Elle travaillait à une broderie; il feuilletait un livre d'une main distraite en couvant la jeune femme d'un regard d'adoration.

Tout à coup Mira posa sa broderie sur les genoux et fixant hardiment ses grands yeux clairs sur ceux de Rodolphe :

« Monsieur Dubreuil, dit-elle d'une voix brève, avez-vous pris une décision?

— Une décision?

— Oui, êtes-vous décidé à épouser Cécile? »

Il courba la tête et ne répondit pas.

« Dès lors, votre présence ici devient inconvenante, continua Mira; il faut cesser vos visites. »

Il tressaillit.

Digitized by Google

« Vous êtes cruelle, dit-il avec amertume. Ainsi, vous me chassez?

— Non pas; mais dans votre intérêt, dans notre intérêt à tous, je vous prie de ne plus venir ici.

— Mais je vous aime!

— Vous m'aimez, dites-vous. Eh bien! si vous m'aimez, partez! Voyons, soyez raisonnable! Quittons-nous en bons amis. »

Elle lui tendit la main, avec un geste d'une grâce enivrante.

Cette main, il la repoussa.

« Oh! dit-il d'une voix sourde, si je pouvais espérer que vous n'êtes pas insensible à mon amour, je vous obéirais avec joie!

— Si je vous aimais, répliqua-t-elle, à quoi donc cela vous servirait-il?

— Si vous m'aimiez! « Il se leva tout tremblant. » Si vous m'aimiez, je vous dirais : Venez! Partez avec moi! Quittons cette demeure, cette famille qui n'est pas la vôtre, cet homme auquel une funeste destinée a lié votre vie! Allons chercher ailleurs un asile où l'on soit libre d'être heureux ensemble! Mon Dieu! La terre est grande, et quand on s'aime, on trouve toujours une place pour s'aimer!

— Ce sont là des rêves, » dit Mira d'une voix lente, le menton appuyé sur les mains, les yeux fixés sur lui.

Sous ce regard, il pâlit; tout à l'heure, pendant que Mira lui parlait, un espoir immense avait surgi en lui; maintenant, penché sur elle, près d'elle, il sentait monter à son cerveau une brûlante ivresse d'amour.

Ils se regardèrent ainsi longtemps, en silence; tout à coup sur les lèvres de Mira parut un sourire mystérieux.

Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie. D'un élan passionné, Rodolphe se jeta aux genoux de la jeune femme et l'enlaça de ses deux bras, le visage levé vers elle, cherchant ses lèvres.

« Non, non! balbutia-t-il d'une voix haletante, ce ne sont pas des rêves! Mira, vous m'aimez! Mira, dites-moi que vous m'aimez! »

Digitized by Google

Elle renversa la tête et ses lèvres rencontrèrent les lèvres ardentes du jeune homme...

Tout à coup, la porte s'ouvrit et Bosmans parut sur le seuil.

Le bonhomme avait eu fini plus tôt qu'il ne croyaitet, désireux de revoir sa femme, il rentrait, tout rayonnant de joie, pour annoncer à Mira la bonne affaire qu'il venait de conclure.

Son regard tomba droit sur le groupe enlacé devant lui dans la pleine lumière de la lampe. La foudre ne frappe pas plus vite. Il ouvrit la bouche, un cri rauque s'étouffa dans sa gorge et, les bras étendus en avant, il s'abattit lourdement sur le parquet.

Rodolphe et Mira se dressèrent pâles comme des spectres. Un instant, ils demeurèrent là, face à face, l'œil fixe, les cheveux hérissés, comme changés en statues. Puis, l'avocat secoua la tête et courut à Bosmans pour le relever; mais le corps du menuisier pesait comme une masse de plomb, il glissa des mains de Rodolphe et retomba raide et sans mouvement; la face était rouge, presque violette, une écume sanglante passait entre les lèvres serrées.

L'avocat bondit en arrière avec un cri d'horreur.

« Il est mort! s'écria-t-il.

— Mort! »

Un éclair de joie sinistre passa dans les yeux de Mira.

« Ah! c'est le châtiment! s'écria Rodolphe en se laissant tomber dans un fauteuil.

— C'est la délivrance! » murmura Mira; et s'approchant du jeune homme, elle lui mit la main sur l'épaule.

« Partez! dit-elle. Sortez par la petite porte du jardin qui donne sur la rue Braemt. Voici la clef! Que personne ne sache que vous étiez ici! Attendez de mes nouvelles avant de reparaître! Adieu! »

Hébété, anéanti, Rodolphe prit machinalement la clef qu'elle lui tendait et se dirigea vers la porte en trébuchant. Pour sortir, il dut enjamber le corps de Bosmans.

Quand il fut parti, Mira écouta son pas qui s'éteignait dans

Digitized by Google

la maison silencieuse ; la porte de la cour grinça faiblement. Elle courut à la fenêtre : une ombre se glissait le long des murs de l'atelier ; bientôt elle atteignit le fond du jardin et disparut.

Alors Mira revint sur la pointe des pieds écouter à la porte du salon. Dans cette maison, dont le maître venait peut-être de mourir, un silence solennel régnait.

« Il est rentré avec sa clef ! » murmura Mme Bosmans. Haletante, elle se pencha sur le corps de son mari, souleva ses bras, lui mit la main sur le cœur. « On dirait vraiment qu'il est mort ! » dit-elle.

Elle se releva, réfléchit un instant, courut au secrétaire, ouvrit les tiroirs et, d'une main fiévreuse, entassa dans les poches de sa robe les valeurs, les billets de banque, les actions ; puis, elle prit les liasses des comptes, déchira quelques papiers qu'elle jeta dans les flammes du foyer et referma soigneusement les tiroirs.

« Maintenant, dit-elle, ils peuvent venir ; j'ai ma part. »

Et brusquement elle saisit le cordon de la sonnette et s'y pendit de toutes ses forces.

Le bruit argentin du timbre déchira comme une plainte le lourd silence de la maison ; on entendit des portes s'ouvrir ; des pas résonnèrent dans les escaliers et les domestiques arrivèrent effarés.

Cinq minutes après, toute la maison était remplie de gémissements. Mira jouait de son mieux la comédie de la douleur ; du reste, personne ne songeait à examiner ses traits : Cécile, couchée sur le corps de son père, poussait des cris effrayants de désespoir, et les domestiques couraient dans toutes les directions.

Le médecin arriva. Il fit placer le corps sur le canapé et pratiqua une saignée.

Le sang ne coulait pas ; enfin il vint, épais, noir, comme à regret.

Mira suivait avec angoisse ce retour à la vie. Agenouillée près du canapé, à côté de Cécile, elle épiait chaque mouvement de son mari ; une sueur froide perlait sur son front.

Digitized by Google

Tout à coup, Bosmans ouvrit les yeux. Son regard vague erra lentement sur les visages qui l'entouraient; quand il rencontra celui de Mira, il s'anima d'une lueur furtive et s'arrêta sur elle avec une fixité effrayante; désormais, il ne la quitta plus.

Elle soutint sans baisser les yeux le choc de ces yeux vengeurs tout chargés de reproches.

Alors Bosmans remua la bouche, comme s'il allait parler; mais aucun son ne sortit de ses lèvres; impassible et muet, il se remit à regarder Mira. On eût dit qu'il délibérait avec lui-même s'il allait lui jeter l'anathème ou si, par pitié pour cette femme qu'il avait tant aimée, il emporterait son secret avec lui.

Mira se sentait mourir. Tout à coup, Bosmans prit sa main, y mit celle de sa fille et dit ces seuls mots : « Songe à Cécile! »

Un vague sourire éclaira ses traits; ses yeux tournèrent; il était mort.

Plus de doute cette fois, l'arrêt était irrévocable, Jean Bosmans avait cessé de vivre.

Mira était libre!

Alors elle pleura; elle pleura de vraies larmes, des larmes sincères; elle pleura de joie, comme le prisonnier qui voit s'ouvrir les portes de son cachot, à l'instant où tout espoir l'avait abandonné.

(*A continuer.*) HERMANN PERGAMENI.

Digitized by Google

A PROPOS DU CIMETIÈRE JUIF.

Le génie inventif du XIXe siècle, doublé d'un art incomparable de féconder, d'étendre et d'utiliser toutes les découvertes, facilite journellement et multiplie, par un mouvement inépuisable de production, les moyens de communication entre les individus, les groupes d'un même peuple et les nations prises dans leur ensemble. Il abrége le temps, il raccourcit la distance, il en arrive même à les supprimer, témoin cette nouvelle et récente combinaison de procédés connus, cette conception admirable de l'Américain Graham Bell, le téléphone. Puis, comme toute médaille a son revers, toute action sa réaction, tout progrès son recul, toute joie son affliction, toute thèse son antithèse, toute apogée son déclin, toute fortune sa ruine, toute force sa fragilité, voici que, par la loi, immuable, dirait-on, des vicissitudes humaines, l'expansion matérielle de la sociabilité universelle se trouve moralement combattue et entravée. D'une part, la science rapproche les hommes et tend à les confondre dans la communauté et l'harmonie d'une seule et grande famille. De l'autre, les ingérences de la théocratie, attisant la passion politique au point de rallumer les haines de religion, éloignent, divisent, déchirent les citoyens, les poussent à des fureurs implacables, *plus quam civilia bella*, selon le mot de l'historien romain, et les arment en frères irréconciliablement ennemis.

Digitized by Google

Les théories économiques attestent, appuyées sur la certitude de faits accomplis et sur l'évidence de chiffres non contestés, la solidarité de tous les centres civilisés, si disparates ou si antipathiques que puissent être les origines de races, les influences de climats ou les vivacités et les rivalités d'intérêts.

Les droits de l'homme, déduits des abstractions philosophiques, proclamés et pratiquement traduits par la révolution française, sont aujourd'hui reconnus presque partout dans le monde officiel, consacrés et organisés par des textes de législation positive. L'ancien continent et le nouveau en ont-ils été plus préservés du fléau de la guerre? En a-t-elle moins trouvé de nos jours qu'au moyen âge d'ardents dogmatistes, des panégyristes enthousiastes? N'en est-il pas qui, méritant qu'on leur fît hommage de l'œuvre de Jacques Callot, *les Misères de la guerre*, ont répété qu'elle était un mal nécessaire, l'ont élevée, dans leur foi subtile, à la hauteur d'un bienfait, lui ont voué un véritable culte, comme à quelque divinité tutélaire?

La proclamation des droits de l'homme, si solennelle émotion qu'elle ait répandue dans l'univers, si lointain qu'en ait été l'impérissable retentissement, si profondes racines qu'elle ait jetées parmi les institutions basées sur la souveraineté nationale, la proclamation des droits naturels de l'homme est plus que jamais livrée aux démentis, mise en lambeaux, arrogamment foulée aux pieds. D'audacieux réacteurs rêvent la résurrection des siècles évanouis. Ils sapent à coups redoublés les assises de la vie moderne. Quand ils n'assaillent pas avec le bélier du pouvoir les remparts les plus solides de la société confiée à leur garde, ils se réclament et se servent de la liberté même qui les a enfantés et les a vus grandir. Ces armes qu'elle leur a données, ils les retournent contre elle, pour l'immoler d'une main parricide et restaurer sur ses débris les servitudes d'un autre âge et dont le nôtre se croyait à jamais affranchi. Ainsi renaissent, sous le régime de la liberté des opinions en toutes matières, telles questions issues des antiques compétitions entre la suprématie théocra-

Digitized by Google

tique et l'autonomie civile, longuement agitées naguère, et dont la solution définitive semblait désormais acquise sans retour. Il n'est plus, en rien, ni pour personne, de chose jugée irrévocablement. La stabilité n'existe plus, l'idéal est proscrit, c'est le relatif qui gouverne. Allez et polémisez, voilà le mot d'ordre et de combat. Et, comme si l'aliment rajeuni des vieilles controverses qui troublèrent le repos des générations passées, ne suffisait pas à remuer les nouvelles générations, des causes de discordes religieuses, à peu près inconnues auparavant, tout au moins dans leur acuité présente, sont venues s'y ajouter, pour envenimer davantage les querelles contemporaines.

L'affaire des cimetières est du nombre en Belgique.

Chacun la connaît. Elle a pris sa source dans les prétentions affichées par le clergé catholique, mais barrées aussitôt, et résolûment, par les représentants du pouvoir civil.

Comment empêcher l'invasion du champ de l'égalité dans le repos par les contestations publiques et les discussions qu'elles entraînent? Comment y faire régner en souveraine absolue la paix, ne fût-ce que par respect et pour la décence des familles qui, l'âme en deuil, viennent y pleurer? Comment ôter au clergé romain le loisir de ressusciter *ad majorem Dei gloriam,* par le plus criant anachronisme, les us et coutumes du paganisme égyptien, qui s'érigeait en juge des morts, *cadavere præsente?* Les différents ministères catholiques et libéraux qui ont alterné à de plus ou moins longs intervalles, ont toujours décliné la charge de résoudre les difficultés d'interprétation de la législation existante. Les majorités parlementaires n'ont pas montré plus de franchise. Des magistrats communaux, plus hardis, ont pris par les cornes le taureau de l'intolérance fanatique et l'ont vinculé du coup. En vertu d'une plénitude d'attributions qui ne leur était déniée d'aucune part, ils ont décrété le cimetière non confessionnel et l'ont réglementé.

Qu'est-ce que ce cimetière ouvert et constitué par l'autorité locale? L'application logique aux lieux de sépulture, et par manière de corollaire, de l'alignement observé avec

Digitized by Google

rigueur dans les registres de l'état civil, rien autre chose. La constatation des naissances, des mariages et des décès ayant été transférée de la paroisse à la commune, du curé au bourgmestre, cette première sécularisation en a amené une autre, celle des inhumations. La police des tombeaux ne pouvait être remise, en effet, en d'autres mains que la police de l'état civil. Celle-là n'est que le complément de celle-ci. L'une se comprend par l'autre et ne se comprendrait pas sans elle.

De hauts cris accueillirent cette fusion et cette unité si rationnelles dans les formes diverses d'une administration essentiellement de sûreté et de salubrité. La même clameur éclata parmi les catholiques, les protestants et les israélites. Sans qu'il y eût entente proprement dite, ils firent chorus.

Le judaïsme, à la vérité, n'a, pas plus que le protestantisme, revendiqué le privilége négatif d'un coin des réprouvés. Ils ont trop pâti l'un et l'autre de la domination ultramontaine qui, par l'invention de cette mesure et par sa qualification, a sciemment imprimé un cachet de réprobation et de pénalité au régime de la séparation des cultes, au lieu de le placer sous l'égide de la liberté nationale de conscience.

Leurs réclamations contre une réglementation inspirée par l'intérêt général n'en demeurent pas moins intempestives. Elles sont impolitiques. Elles sont au plus haut degré regrettables.

Celles des protestants n'ont pas duré longtemps. Saisi d'une motion individuelle, pour joindre leurs protestations à celles des israélites et des catholiques, le consistoire rejeta ces conclusions, à l'unanimité moins une voix.

Celles des israélites se distinguent par leur véhémence et leur ténacité. A les entendre, la proscription du cimetière confessionnel est un attentat à l'indépendance de leur foi, la méconnaissance d'un de leurs dogmes les plus sacrés, une iniquité devant laquelle ont reculé les siècles précédents, qui virent cependant se commettre les plus horribles barbaries contre leurs coreligionnaires!

Puis, les actes succédant aux paroles et aux écrits, cer-

Digitized by Google

taines démarches furent tentées, d'accord commun, par des membres du consistoire israélite et des ultramontains avérés, pour obtenir de telle commune le cimetière et au pis aller la section à part que supprimait telle autre.

Elles confirmaient cette réponse du paysan de Ferrières, à qui M. de Rothschild demandait sa voix lors des élections législatives du 14 octobre dernier, en France : « Non, vous êtes un clérical. — Moi, un juif! — Cela n'empêche, vous êtes un clérical. » Ce paysan orléanais, et quelque peu du Danube aussi, avait mis le doigt sur la plaie. Il y a des juifs ultramontains, comme des réformés papistes, Guizot, par exemple.

Mortellement ennemies les unes des autres, toutes les Églises sont liées de communion par l'intolérance. Henri Heine, dans ses *Reisebilder*, a répété après d'autres qu'une religion naissante, aussi longtemps qu'elle lutte pour conquérir sa place au soleil, inculque à ses adeptes l'esprit de sacrifice, l'abnégation, l'art de se résigner, toutes les vertus; mais est-elle fondée, se sent-elle puissante, elle ressemble aux maîtresses de grands seigneurs, elle éclabousse de son carrosse le monde, quand elle ne l'écrase pas.

La comparaison ne flatte guère. Elle a plus de vérité néanmoins que d'offense. L'auteur de l'*Esprit des lois* n'a-t-il pas dit : « L'empire a toujours des rapports avec le sacerdoce? » Et, développant l'idée de Montesquieu, l'abbé de Condillac n'affirme-t-il pas, dans son célèbre traité *du Commerce et du Gouvernement*, que « le sacerdoce et l'empire doivent concourir au maintien de l'ordre comme s'ils n'étaient qu'une seule et même puissance? » Confiscation de l'État par la religion sous prétexte de concours, omnipotence comme but, intolérance comme résultat, c'est dans la nature de tous les cultes. Tous n'y arrivent pas toujours ni partout, mais ils y aspirent avec une égale ardeur, ils se reconnaissent à ce signe commun, ils se touchent et sont solidaires par ce même vice. C'est leur tache originelle identique, qui ne s'efface en aucun d'eux; pas un ne résiste à cette inclination native et fatalement indestructible.

Digitized by Google

De là, cette improvisation d'alliances inattendues, cette ligue d'Israël et de saint Pierre, issue d'une sorte de cas fortuit ; de là, cette soudaine uniformité d'allures militantes dans les réclamations sépulcrales de la synagogue et de l'Église. A croire les théologiens, Bossuet en tête, depuis la publication de l'évangile, l'une a succédé à l'autre. L'opinion est controversable, si l'on tient compte des réalités historiques qui constatent leur coexistence et, en ce moment même, leur sympathie de sentiments et d'action. L'esprit et les tendances sortant, pour toutes deux, d'une source unique, rien d'étonnant dans leur rencontre. Mise en présence de l'Église, l'étrangeté serait que l'on ne pût dire de la synagogue, selon le mot de l'*Imitation* de Corneille : « Elle y penche, elle yglisse, elle y tombe aisément. » Gardons-nous donc de le lui imputer à grief. C'est aux juifs eux-mêmes qu'il faut en faire le reproche. Eux qui doivent tout à la liberté, ils devraient tout supporter, tout concéder, plutôt que de pactiser avec leurs séculaires ennemis, ne fût-ce que passagèrement. Ils ne sauraient trop s'en souvenir, c'est la liberté moderne qui, seule, les a émancipés moralement et intellectuellement, qui les a restitués socialement dans l'intégrité de l'état civil et de la vie politique. Ils avaient été, dix-huit cents ans durant, exclus du mouvement universel de l'humanité. Pour toute science, ils avaient été confinés dans une étroite et aride exégèse de la bible. Toute lecture récréative était réduite pour eux aux burlesques jeux d'esprit, aux gloses subtiles, aux dissertations tortueuses, aux distinctions minutieuses du talmud. Le ghetto dans lequel la tyrannie des préjugés catholiques parquait leurs familles, se renforçait de celui où les doctrines de la synagogue emprisonnaient leurs intelligences. Qui leur ouvrit à deux battants, qui brisa en mille pièces éparses les portes de cette double geôle? La liberté, qui, en 1791, dans une séance mémorable de l'assemblée constituante, déploya sur ces opprimés ses ailes maternelles. Ce fut elle qui les embrassa dans son œuvre merveilleusement généreuse de rédemption. D'ilotes livrés à la risée publique, non pas en état d'ivresse

Digitized by Google

seulement comme à Sparte, mais à jeun, elle fit d'eux des hommes d'abord, des citoyens ensuite. Ainsi se complétait admirablement pour eux le vaste et vrai symbole trinitaire de l'ère moderne, la fraternité et l'égalité préparées et fécondées par la liberté.

Il me hâte de le proclamer, la grande majorité des juifs a conscience de la dette sacrée que leur peuple a contractée. Oui, ils se souviennent du despotisme et de la servitude, des persécutions, des outrages, des confiscations, des chaînes, des bûchers, de tant de larmes versées et de tant de sang répandu dans un long et lamentable passé d'atrocités innommables et inoubliables. Ils s'en souviennent, oui, mais pour se pénétrer d'une plus profonde reconnaissance des grâces et des bienfaits de la liberté, leur sauvegarde, leur honneur et tout leur avenir, pour l'entourer de plus d'effusions d'amour et la servir de plus grand cœur.

D'autres cependant grossissent le camp de la réaction. Quelle que soit la bannière politique ou l'enseigne religieuse sous laquelle ils se rangent et combattent — et dans le nombre beaucoup ont même abjuré, ou leurs ascendants ou eux-mêmes, — ce sont ces juifs de race dont le sang s'enfiella pour toujours par l'humiliation ancestrale. Tels à Rome, dans les derniers jours de la république et sous l'empire, les affranchis, vile plèbe, plaie saignante et incurable, agents les plus actifs de décadence et de dissolution, si terriblement flétris par le vieux Corneille :

> Jamais un affranchi n'est qu'un esclave infâme ;
> Bien qu'il change d'état, il ne change point d'âme.

Bien dignes de mépris et peut-être plus à plaindre encore! Ne sont-ils pas, en quelque sorte, et à leur insu, les vengeurs des vérités foulées aux pieds et d'hécatombes de victimes innocentes! Le gésu n'a pas de réacteurs plus acharnés ni de plus souples courtisans que ces échappés du ghetto.

Heureusement ils forment l'infime exception. Répétons-le, la majorité des israélites est attachée corps et âme au libéralisme, et on le sait. Frédéric-Guillaume IV de Prusse, en

Digitized by Google

1848, ne s'est-il pas écrié : « Ce sont les juifs et les Polonais qui ont fait la révolution ! »

Ce rêveur couronné voyait juste, il disait vrai. Une secousse soudaine, partie encore de la terre française, avait bouleversé l'Europe de la Sainte-Alliance jusque dans ses fondations les plus solides. Les Polonais en avaient profité pour protester une fois de plus contre le démembrement de leur pays. Ils interrompaient la prescription. La Pologne n'était pas finie, ils tenaient à l'attester en face de la diplomatie et de l'occupation étrangères. Quant aux juifs, Frédéric-Guillaume III, en les appelant aux armes, en 1813, contre Napoléon pour la délivrance de l'Allemagne envahie, leur avait fait la promesse de les émanciper, de les assimiler aux autres Prussiens. Ils avaient écouté la voix du souverain et de la patrie. Ils avaient rejoint en masse le drapeau national. Le péril passé, Napoléon vaincu et rivé au roc de Sainte-Hélène, la promesse n'avait pas été tenue envers eux, pas plus que celle d'une constitution au peuple prussien. Les juifs trouvèrent l'heure propice pour réclamer l'accomplissement de la parole souveraine, restée à l'état de lettre morte. Avaient-ils tort d'en appeler de 1813 à 1848 ? C'était au nom du même intérêt public qu'un roi avait parlé et que son successeur était sommé d'agir désormais. L'assimilation, longtemps, trop longtemps retardée, est aujourd'hui un fait acquis.

Comment les israélites belges ont-ils pu se méprendre dès lors sur leurs traditions libérales, au point de méconnaître en Belgique la question particulière de la sécularisation des cimetières, la nécessité du sacrifice qui était réclamé de tous les cultes dans un intérêt général ?

Je voudrais esquisser une explication physiologique de leur attitude, non pas d'une façon aride et abstractivement, mais en détachant d'un roman inédit que j'ai en portefeuille : *Juif et paysan*, le chapitre qu'on va lire.

Ce récit rendra sensible et matérialisera, en quelque sorte, par un exemple vivant, la vérité spéculative de ma thèse.

Digitized by Google

Une jeune israélite aime un fils de fermier, d'excellente famille, honorable, mais protestant. Elle est recherchée par un coreligionnaire, veuf, riche, et dont l'alliance sauverait sa famille d'un désastre financier. Déjà son frère aîné est en prison, victime d'un créancier inexorable qui, pour comble d'infamie, après avoir d'abord offert vainement à la belle juive de racheter par son déshonneur la liberté de son frère, a cherché encore à lui faire violence dans un guet-apens. Au sortir de cette épreuve, dont la jeune fille n'a triomphé que par la plus virile énergie, l'émotion fait qu'elle laisse échapper son secret devant sa grand'mère. Celle-ci, pour la détourner d'un mariage avec un chrétien, a recours à un subterfuge pieux. Elle lui raconte une vieille légende et donne ainsi au sacrifice exigé de son inclination l'autorité d'une expiation attendrie et le mérite du relèvement matériel et moral d'une longue série de générations. Tel est l'empire des mœurs domestiques et des traditions familiales que la jeune fille, prête, la veille, à avouer sans détour l'homme de son choix et à braver pour lui tous les préjugés de race et de religion, y cède, soumet à sa piété réveillée un amour que sa raison encourageait et s'immole pour une fiction.

« Esther et sa grand'mère s'acheminèrent vers le cimetière juif, qui s'étageait sur une colline, à une demi-heure de la ville. La route fut pénible pour la vieille femme. Esther la soutenait en silence. Elle lui voyait une gravité inaccoutumée, qui imposait. Elle s'en inquiétait. Pour abréger, elle prit à travers les grands blés un sentier qui conduisit bientôt au but les deux femmes. La grille entrebâillée tourna, en grinçant, sur ses gonds rouillés et leur livra passage.

« De tout temps, un cimetière juif a quelque chose d'agreste et de sauvage. Un dédale de pierres grises, souvent à peine et grossièrement taillées, placées de toutes façons, dans toutes les directions. Ni fleurs, ni couronnes, ni arbres, sauf ceux dont les caprices du vent dispersèrent et firent pousser la semence. Partout l'herbe folle croît en

Digitized by Google

vigueur sur les tombes et y grandit parfois à hauteur d'homme ; la faux ne peut y toucher ; le juif orthodoxe évite même de fouler le sol où reposent les morts dans leur éternel sommeil.

« Esther pénétrait pour la première fois de sa vie dans le bon lieu, *den guten Ort,* c'est le nom qu'en Allemagne les juifs donnent au cimetière. Un jour, elle pouvait compter six ans alors, elle avait jeté un rapide et craintif regard à travers le grillage. Il lui en eût coûté encore d'y aller, sans les incidents qui l'avaient récemment agitée. Aujourd'hui cette visite ne lui inspirait pas de frayeur. Elle éprouvait un sentiment de calme, de paix indéfinissable.

« La grand'mère, en entrant dans le cimetière, avait pris les devants. Elle s'arrêta tout en haut, dans un endroit où se voyaient des pierres tumulaires, les unes debout, les autres couchées. Des inscriptions hébraïques, à demi effacées, des mains jointes sculptées çà et là, emblème auquel ont seuls droit les juifs de la tribu des *cohanim* (prêtres), les faisaient ressembler aux monuments runiques.

« L'aïeule récita d'abord les prières prescrites par le rituel à l'aspect des tombes.

« — Asseyons-nous ici, dit-elle ensuite, j'ai à te parler. Les morts peuvent m'entendre. Hier, j'aurais hésité. Mon langage n'est guère destiné aux oreilles d'une *bsule* (vierge). Il troublerait sa conscience, qui doit la protéger comme un bouclier de diamant, suivant la parole juste de nos sages. Mais l'attentat odieux d'un monstre, Dieu a heureusement détourné ses desseins, t'a ouvert brusquement les yeux. Écoute donc.

« Tu sais, Esther chérie, que notre famille est originaire de la vieille cité de Worms, où les gens de notre nation s'étaient établis déjà avant la destruction du second temple de Jérusalem. Worms avait autrefois dans le monde juif la renommée de Rome aujourd'hui parmi la chrétienté. L'ancienne synagogue, qui est déjà détruite depuis longtemps, était alors un objet de vénération. Les *chasidim* (les fidèles) rapportaient que Dieu y reposait dans les toiles d'araignée

Digitized by Google

qui, depuis des siècles, avaient recouvert le mot de Jéhovah, inscrit en lettres d'or sur la voûte. Un jour, d'après la tradition, on voulut les ôter, mais tout l'édifice résonna et parut s'ébranler et chanceler, et les ouvriers s'enfuirent épouvantés.

« Je le sais, vous autres jeunes, vous riez des miracles. Vous comprenez peu que, de près ou de loin, on pût faire un pèlerinage à Worms, pour y baiser avec ferveur d'antiques rouleaux de la bible. Songez que, dans les ténèbres de ces temps reculés, l'esprit de nos pères avait besoin de croire. Journellement, à toute heure, ils luttaient contre la terreur ou la mort. Raillés, haïs, molestés sans relâche, ne sachant pas un jour si, le lendemain, fugitifs, ils n'erreraient pas à l'aventure, trop heureux de vivre, même dans le dénuement absolu, cette ferme foi aux miracles ne leur était que trop indispensable pour ne pas désespérer de Dieu.

« Notre souche descend d'une femme dont le père, grand cabaliste, vivait à Worms au XIV^e^ siècle. Il était fort considéré, non-seulement comme docteur de la loi, mais aussi par la circonstance, rare à cette époque, qu'il était intimement lié avec une maison noble de chrétiens. On racontait qu'un ancêtre du rabbin Zacharie, lors des croisades, avait en Palestine rendu de tels services à un chevalier d'Allemagne qu'il vint avec les siens, sous sa protection, s'établir à Worms, grâce à des priviléges particuliers. Ce qui est certain, c'est que les habitants de la ville s'étaient habitués à voir bien souvent le fils unique de la noble famille au ghetto, dans la demeure du rabbin ou en compagnie de sa jeune fille. Les enfants grandirent ainsi presque côte à côte, et nul ne songeait à s'étonner de leur familiarité si fraternelle, sinon pour saluer d'un regard ami cette double fraîcheur de jeunesse et de santé. Pourquoi en eût-on pris ombrage? La barrière morale qui séparait juifs et chrétiens était si élevée, la sombre puissance des préventions l'avait formée de matériaux si résistants, les croyances religieuses étaient si intolérantes des deux parts, que les plus médisants eux-mêmes n'eussent pas soupçonné que deux

Digitized by Google

cœurs battant l'un pour l'autre la franchiraient jamais. Un gentilhomme s'éprendre d'une juive, une juive répondre à l'amour d'un chrétien, l'impossibilité naissait de l'invraisemblance.

« Les parents de Judith partageaient la sécurité générale. Les visites et les entretiens du jeune homme ne les alarmaient pas. Il entrait chez eux, il en sortait comme s'il eût été de la famille.

« Longtemps il mérita la confiance et l'affection du vénérable rabbin. Longtemps il contint les ardeurs de la passion. Maintes fois rêva-t-il peut-être de briser les liens qui l'attachaient à l'enfant d'une race méprisée, à cette fille charmante qu'il n'aurait pu nommer sa femme sans qu'ils fussent traités tous deux de lépreux par la population entière.

« Un soir, au moment où il venait de prendre congé pour retourner en ville avant la fermeture des portes du ghetto, Judith le suivit jusqu'au seuil de la maison, et là, étreignant le jeune homme : « Sauve-moi, lui dit-elle sourdement, ou je mourrai dans le plus horrible supplice, et avec moi... » Elle ne put achever et tomba presque évanouie dans les bras du jeune homme. « Pour l'amour de Dieu, pour l'amour de toi, lui répondit-il en cherchant à la calmer par ses caresses, tranquillise-toi, aie confiance, cache à tout le monde notre secret, tout ira bien. » Au même moment, le vieux Zacharie cria : Judith! Aussitôt ils se séparèrent, la jeune fille rejoignit son père et le gentilhomme quitta d'un pas hâtif le ghetto.

« Le lendemain, il retourna de bonne heure chez le rabbin. Le vieillard, absorbé dans la lecture du talmud, se balançait d'un côté, puis de l'autre, d'après d'anciens rites, et chantonnait des versets d'une voix nasillarde.

« Le moment était favorable. Le jeune homme s'assit près de Judith, lui chuchota quelques mots à l'oreille. Elle le regarda épouvantée. Sans s'émouvoir, il continua et sans doute réussit-il à la persuader, car il se leva et, s'approchant du rabbin, lui dit avec déférence : « Oserai-je vous inter-

Digitized by Google

rompre un instant? » Celui-ci fit, de la main, signe d'attendre. Puis, sa lecture achevée, il roula avec un soin presque tendre les parchemins et y appuya les lèvres. Alors seulement il tourna vers le chrétien son austère visage dont la longue barbe s'étalait en boucles blanches sur son caftan de soie noire. Le jeune homme ne cacha qu'avec peine un frémissement qui lui agitait les paupières et la bouche et que l'œil d'un étranger eût aussitôt saisi.

« — Pardonnez l'interruption, rabbin, mais je vais quitter Worms pour quelque temps et, avant mon voyage, je ne voulais pas manquer de vous annoncer le premier une bonne nouvelle. Sur la proposition de mon père, la communauté juive, moyennant une légère redevance, sera exemptée de la corvée humiliante du moulin à chevaux[1].

« — Que Dieu vous récompense, votre père et vous, de cette noble action, mon enfant! Je ne puis que prier pour la prospérité de votre noble maison. Il est vrai que vous ne prêtez pas grande créance à l'efficacité de cette prière.

« — C'est ainsi que vous êtes toujours, répondit le noble. N'est-ce pas assez des préjugés qui vous courbent le front? Faut-il vous humilier davantage? Croyez-vous ne jamais vous élever à l'égal de ceux qui...

« — Paix, jeune homme, interrompit le rabbin d'un ton sérieux et vif. N'en doutez pas, il existe aussi parmi nous des cœurs d'hommes et de femmes qui ont le plein sentiment de leur dignité. Mais d'amères expériences nous ont appris à

[1] D'après une coutume dont l'origine se perdait dans la nuit des âges, tous les juifs de Worms, hormis les notables, étaient astreints, une fois par an, sous la surveillance des archers de la ville, le fouet à la main, à remplacer les chevaux du moulin banal, pendant deux ou trois jours, pour moudre plusieurs mesures de blé destinées aux habitants.

Johann Schudt, l'annaliste francfortois du XVIIIe siècle, ajoute, en relatant le fait : « C'est quelque chose de certainement remarquable que les chers anciens, *die lieben Alten*, sans doute après mûre réflexion, aient imposé pareille mortification à ce peuple orgueilleux pour lui démontrer que la Judée ne tient plus le sceptre et qu'elle subit la domination étrangère. Il serait même à souhaiter que ce fait mémorable de juifs tournant la meule à chevaux fût représenté par la peinture ou la sculpture, sur une place publique, *ad perpetuam rei memoriam.* »

Digitized by Google

renfermer nos pensées dans le sanctuaire inviolable de notre âme. C'est notre manière de les protéger contre de mortels mépris. Cependant il nous reste une espérance, qui devient pour nous la consolation, c'est que nos descendants verront un avenir plus humain où ils vivront citoyens des pays où ils naîtront. Si je n'oublie pas la distance qui nous sépare dans nos jours de tristesse, c'est plus par orgueil que par humilité.

« — Par le Dieu qui m'entend, répliqua le jeune homme, je ne voulais pas vous blesser!

« Judith s'était élancée de son siége et placée à côté de son père, l'interrogeant d'un regard étonné. Jamais elle ne l'avait entendu parler de la sorte. Mais lui, revenant à son accent ordinairement doux et traînant, reprit :

« — Pardonnez au vieillard, il ressemble parfois à l'enfant dans sa plaisante susceptibilité. Vous remercierez votre père de sa bienveillance, et que Dieu soit avec lui et avec ses amis qui écoutent ses conseils généreux.

« Le jeune noble fit ses adieux sur ces mots, laissant le père et la fille à leurs réflexions, après un signe d'intelligence à Judith.

« La nuit qui suivit cette entrevue, tandis que la mère de famille dormait depuis longtemps, le rabbin, dans la chambre à coucher, feuilletait de grands volumes. Ses yeux brillaient; la fièvre colorait ses joues; il méditait les promesses divines, il pensait aux affronts infligés aux enfants d'Israël.

« Une ombre se dessina sur la fenêtre. Il y eut une rumeur légère. C'était comme si quelqu'un s'arrêtait au dehors et écoutait. Mais l'esprit du rabbin était trop absorbé dans le recueillement. Le bruit extérieur ne parvint pas à son oreille.

« Lorsque le jour commençait à poindre, il se coucha. Il lui sembla alors entendre dans son sommeil une voix étrange : « Zacharie, lui disait-elle, toi le juste, toi qui suis le chemin du Seigneur, lève-toi, bénis ton Dieu, sa clémence infinie pardonne à Israël en la personne de ta fille, qui enfan-

Digitized by Google

tera un fils; il sera le Messie si ardemment attendu de ton peuple. »

« Le rabbin se redressa, bondit vers la fenêtre et l'ouvrit brusquement. Rien, nulle part, il eut beau regarder. Tremblant d'angoisse, il éveilla sa femme : « Debout, mère, prions, un ange m'a parlé. » Il n'acheva pas. La voix s'éleva de nouveau. Les deux vieillards, le cœur palpitant, entendirent ces mots : « Ayez votre fille en grand respect, veillez sur elle comme sur la prunelle de vos yeux, par elle Israël sera délivré. »

« La foi profonde du vieux couple, la coïncidence de ces paroles avec une antique prophétie qui fixait à Worms le berceau du Messie, la confiance avec laquelle les juifs d'alors attendaient d'heure en heure son apparition et qui fortifiait leur résignation aux maux qui les accablaient, enfin l'amour de Zacharie pour Judith, amour qui écartait jusqu'au moindre doute sur sa pureté, tout concourait à seconder l'artifice dont les deux vieillards étaient victimes.

« Bientôt se répandit, non-seulement à Worms, mais dans le monde entier, l'annonce de la parole céleste et de la naissance prochaine du Messie. De toutes les contrées, et jusque de l'Orient, arrivèrent les coreligionnaires, pour apporter des présents du plus haut prix à la fille du rabbin.

« Celle-ci laissa tout se passer, en proie à une prostration muette. Son amant ne reparut pas dans le ghetto. Il avait réellement quitté Worms.

« Souvent la malheureuse voulut se confesser à ses parents. Elle embrassait les genoux de son père, qui la relevait avec des paroles de respectueuse tendresse. Elle tentait de parler, mais elle suffoquait, un mouvement convulsif lui serrait la gorge, sa langue s'arrêtait sèche et paralysée, les mots expiraient au moment même de lui échapper.

« Enfin sonna l'heure du terme. Dans la synagogue, la communauté entière était réunie, faisant pénitence et s'abîmant dans d'incessantes prières. Chez le rabbin, tous les docteurs de la loi attendaient l'arrivée du Sauveur. Subitement

Digitized by Google

retentit un cri aigu, puis éclata un concert de rires mêlés de sarcasmes! Judith avait mis au monde... une fille.

« Le vieux rabbin resta dès l'abord pétrifié. Une fille!

« Mais, revenant aussitôt à lui, il se précipita comme un fou furieux dans la chambre de l'accouchée, saisit à deux mains la petite créature geignante : « Je l'écrase sous ma botte, cria-t-il, ou nomme le père. »

« Les assistants étaient atterrés. Chez Judith, l'amour maternel l'emporta sur tout autre sentiment. « Rendez mon enfant, s'écria-t-elle, je dirai tout. »

« Et sous un torrent de larmes, elle confessa en peu de mots l'aventure entière.

« Cependant une femme courageuse, prise de pitié, avait enlevé l'enfant, et tandis que la jeune mère, épuisée par cette scène affreuse, retombait sur son coussin, le vieux rabbin, d'une voix saccadée, la foudroya d'horribles malédictions et s'affaissa inanimé, pour ne plus se relever.

« Le lendemain, sa vieille compagne était morte aussi.

« Quant à Judith et à sa fille, elles furent conduites secrètement à Prague, pour les soustraire à la fureur des juifs de Worms qui voulaient les tuer toutes deux en expiation d'une imposture qui avait profané la prophétie divine.

« La grand'mère d'Esther s'arrêta. Elle avait parlé sans s'interrompre, comme si les événements s'étaient passés la veille et l'eussent eue pour témoin.

« — Et la malédiction de Zacharie? demanda Esther.

« — Elle se vérifia, hélas! même jusqu'à l'heure où nous sommes. La pauvreté, la souffrance, les plus noirs soucis, et parfois toutes les amertumes de la misère se transmirent, de génération en génération, des mères à leurs filles. Toi, mon enfant, tu as en ce moment l'occasion de rompre le sort maudit.

« — Moi, gémit Esther en blêmissant, moi, pauvre fille?

« — Quand notre aïeul Zacharie, avant de mourir, proféra ses dernières paroles, il ajouta que son imprécation ne se changerait en bénédiction que le jour où une jeune fille de son sang, qui se serait encore égarée à aimer

Digitized by Google

un chrétien, sacrifierait librement, volontairement, cet amour.

« La grand'mère fixa un long regard d'attente sur Esther, qui chancela une minute comme un lis prêt à se briser sous l'aquilon. Mais elle se redressa vaillamment par un effort de suprême volonté. Elle cueillit un épi de blé sauvage qui poussait à profusion sur les tombes et le porta à ses lèvres : « Mère, dit-elle, mon amour est semblable à cet épi, une fleur sans fruit. Puis-je parler de sacrifice là où il n'y eut jamais d'espoir? »

« De sa main ridée, la grand'mère lui essuya les joues humides de larmes. Elle aussi avait le cœur gros. Elle ouvrit les bras. Esther s'y blottit, comme autrefois, toute petite fille, après quelque gronderie.

« — Rentrons, grand'mère, fit-elle ensuite, il se fait tard, hâtons-nous!

« Aux portes de la ville, elles rencontrèrent Kœppelche, espèce de faible d'esprit, être inoffensif, qui avait toujours témoigné à Esther un attachement singulier.

« — Vous venez du *Keiver Ovaus* (du tombeau de famille)? Aurais-tu cherché là, par hasard, un fiancé?

« — Les fous et les enfants disent la vérité, dit Esther à sa grand'mère.

« — Le monde est *mechugge metorv* (insensé et fou), murmura Kœppelche, en surprenant au vol l'aparté de la jeune fille. Moi seul je suis le *chochem* (le sage). »

J'ai tiré cet épisode de la vie réelle; j'en ai connu les personnages. Quant aux données principales de la légende, elles sont puisées dans des documents authentiques. On la retrouve, avec des variantes, dans les *Juedische Merckwuerdigkeiten* de Johann Schudt, dans le *Judaïsme révélé* d'Eisenmenger, dans la *Magiologia* de Anhorn de Hartwich, dans le *Pseudo-Messie* de Lent et dans l'*Histoire des Juifs* de Basnage.

J'ai voulu montrer par cet épisode quelle action durable exerce sur les âmes les mieux douées l'esprit de famille, quel

Digitized by Google

prestige il garde avec ses leçons, ses impressions et ses préventions, à travers toutes les générations et jusque parmi celles qui, de bonne foi, s'imaginent en être le plus absolument indemnes. Un homme qui était certainement philosophe et ennemi de tout dogme religieux, Michelet, l'illustre historien français, a écrit quelque part que, quand il parle de l'Église catholique, il éprouve le même sentiment que lorsqu'il soulevait sa mère du lit où une maladie mortelle l'avait étendue. Élan d'attendrissement poétique, propos d'historien fantaisiste, dira-t-on. Erreur. Michelet confessait une émotion sincère, née d'un mélange de pitié humaine et de piété filiale, nullement une défaillance de tempérament ou de force morale. Un sceptique entre tous, Henri Heine, a eu plus d'un de ces mots et noté en lui-même de ces retours pour ainsi dire invincibles. Beaucoup d'hommes, entre les plus aguerris, les plus vigoureusement trempés ou les plus virilement personnels, cachent dans les plis secrets de leur organisation spirituelle, sans même en avoir conscience, des souvenirs qui tout à coup se réveillent à certains moments de crise. On dirait quelque hérédité latente. Le plus incrédule est l'héritier lui-même, alors que lui passent sous les yeux ses titres, ignorés jusque-là, de son arbre généalogique égaré et qui se reconstitue par un coup de hasard. Ne voit-on pas physiquement de semblables phénomènes? Voici un individu dont la santé paraît à l'abri de tout accident. Une infirmité s'attaque à lui et dans son explosion le terrasse. Remontez quelques degrés de parenté, le mal est défini avec sa cause, il est congénial, c'est le legs anonyme de quelque aïeul.

N'y eût-il pas d'autre raison, elle n'en suffirait pas moins pour faire taxer de déplorable la lutte sciemment provoquée et lentement, froidement propagée par le cléricalisme militant qui ramasse des recrues, des zélateurs, des instruments, les uns passifs, ceux-là intelligents, n'importe où ils se présentent sur la route, ici droite, ailleurs de traverse. Lutte déplorable, un terme plus énergique rendrait mieux encore ma pensée, car dans les fièvres aveugles de la mêlée, quels

Digitized by Google

risques ne court-on pas, avec les intentions les plus loyales, d'abaisser et d'amoindrir la liberté, en la déniant à l'adversaire, parce qu'il en abuse traîtreusement, au lieu de s'en servir en homme probe autant que vous l'êtes et voulez l'être vous-même !

Ces appréhensions, ces regrets n'émanent pas des faux raisonnements d'un sentimentalisme de commande ou de circonstance. L'observation des faits les dicte. La réalité des choses ne les justifie que trop.

Que l'on remonte à l'histoire ancienne ou que l'on s'arrête à celle d'hier, les annales des Églises renouvellent la fable de l'hydre trop fertile de Lerne. Une tête coupée en fait renaître mille. Et l'on irait s'épuiser dans ce combat sans fin? Pourquoi ne pas neutraliser ce qu'il semble impossible de vaincre, à moins de répudier parfois le principe de liberté, critérium par excellence de la justice, seule religion rationnelle, destinée tôt ou tard, l'espoir du moins en est une force infatigable, à remplacer toutes les autres? Pour en précipiter l'avénement, la réunion de tous les efforts n'aurait pas de but plus assuré ni de plus haute récompense que la séparation absolue de l'État et des Églises. Hors de là, le conflit s'éternisera.

Un des hommes les plus sincèrement libéraux et les plus éclairés de son temps, Stanislas de Clermont-Tonnerre, qui fut deux fois président de l'assemblée constituante, écrivait en novembre 1789, dans son *Opinion sur la propriété des biens du clergé* : « La religion et l'État sont deux choses parfaitement distinctes, parfaitement séparées, dont la réunion ne peut que dénaturer l'une et l'autre... Le corps social ne doit commander aucun culte, il n'en doit repousser aucun. »

En citant ces lignes, Benjamin Constant disait de leur auteur : « On ne l'accusera pas de principes exagérés. Bien qu'ami de la liberté, il fut presque toujours repoussé des deux partis dans l'assemblée constituante... Son opinion, je pense, paraîtra de quelque poids. » Pour montrer combien cette opinion était sérieuse et à quel point il y adhérait,

Digitized by Google

Benjamin Constant ajoutait, en cherchant à formuler les devoirs du gouvernement dans ses rapports avec l'idée religieuse, même quand elle s'égare ou qu'elle s'exagère : « La superstition n'est funeste que lorsqu'on la protége ou qu'on la menace : ne l'irritez pas par des injustices..., elle s'éteindra bientôt, faute de pouvoir intéresser par ses souffrances, ou dominer par l'alliance de l'autorité. » Et ailleurs : « La religion est moins menacée lorsqu'on l'attaque de toutes parts... L'autorité fait plus de mal même, lorsqu'elle veut soumettre à sa juridiction les principes de la tolérance, car elle impose à la tolérance des formes positives et fixes, qui sont contraires à sa nature. La tolérance n'est autre chose que la liberté de tous les cultes présents et futurs. »

Donc, ni intolérance religieuse, ni intolérance irréligieuse, mais examen libre, libre pratique, c'est-à-dire éloignement de toute espèce d'autorité, absence de toute intervention collective ; l'examen des idées est essentiellement individuel ; il a pour sanctuaire la conscience des hommes dans ses raisonnements, leur imagination dans ses conjectures, leur cœur dans ses besoins ou ses faiblesses, et aucune convention sociale ne peut en exiger le sacrifice. La société peut et elle doit punir les actions coupables qu'une religion fait commettre, mais comme actions coupables, non comme actions religieuses. En d'autres termes, pour les prévenir ou les réprimer, qu'elle s'abstienne de remonter jusqu'à l'opinion religieuse qui les a inspirées, elle doit même en ignorer l'existence.

Il faut relire tous les développements de ces généreuses et judicieuses maximes sur la liberté dans l'opuscule des *Réactions politiques*, publié par Benjamin Constant en l'an V, dans ses *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs*, qui parurent en 1815.

J'y note ce passage encore et des plus caractéristiques à mes yeux, parce qu'il me ramène à ma conclusion : « Si le gouvernement veut être actif en matière d'idées, et spécialement sur ce qui touche au sentiment religieux, il se

Digitized by Google

condamne à un travail sans fin, il faut qu'il agisse contre des nuances; il se dégrade par tant de mouvement pour des objets presque imperceptibles. Ses efforts renouvelés sans cesse paraissent puérils. »

Voilà pourquoi l'État, dans ses diverses manifestations, pouvoir central, province ou commune, doit se séparer absolument des Églises, sous peine de luttes incessamment renaissantes. Elles revivent indéfiniment, parce qu'elles entretiennent en elles-mêmes un fonds de moyens illimités et indestructibles d'attaque et de résistance, aucun des deux groupes ennemis ne reconnaissant, ni même ne rencontrant de tiers arbitre qui leur soit à tous deux supérieur et qui dispose d'armes assez fortes et durables pour consacrer immuablement sa suprématie.

MAX SULZBERGER.

Digitized by Google

UN VOYAGEUR BELGE

DANS L'AFRIQUE CENTRALE AU XVII^{e} SIÈCLE.

Voyages et aventures du frère Pierre Fardé, récollet du couvent de Gand, d'après les lettres originales, par le P. F. Dirks, prêtre et religieux du même ordre. — Gand, 1878.

Heureux habitants de Gand! Voici un petit livre que le P. Dirks leur dédie « afin de ressusciter dans leurs souve-« nirs une de leurs gloires oubliées ou plutôt inconnues ». Il veut parler d'un personnage qui, « à la suite d'aven-« tures les plus extraordinaires, explorateur malgré lui et « à son insu, a accompli un fait que personne n'a osé tenter « ni avant, ni après lui : il a traversé l'Afrique dans toute « sa longueur, depuis Bône sur la Méditerranée jusqu'aux « limites des régions australes ». Aussi affirme-t-il que son héros a « un droit incontestable à une place distinguée parmi « les voyageurs célèbres » et qu'à l'heure où l'on s'occupe tant parmi nous d'ouvrir l'Afrique à la civilisation « ce petit « livre ne sera pas lu sans intérêt ».

J'irai plus loin. Si les aventures du frère Fardé sont aussi réelles que l'affirme son éditeur, ce n'est pas à une place « distinguée », mais à une place prééminente qu'il a droit dans la galerie des voyageurs célèbres. Ce n'est point assez de « ressusciter son souvenir », mais c'est une statue que lui doit sa patrie reconnaissante. Ce n'est pas seulement dans sa

Digitized by Google

ville natale, ni même en Belgique que « ce petit livre ne sera pas lu sans intérêt » ; mais c'est dans l'Europe entière qu'il est destiné à produire une profonde sensation.

Comment se peut-il qu'une telle illustration de notre pays, le voyageur belge à coup sûr le plus digne de fixer l'attention de la postérité, *le premier Européen* qui, depuis les temps de Pline, ait pénétré dans l'oasis d'Aïr, *le seul individu* qui ait jamais traversé l'Afrique en longueur de la Méditerranée au Congo, — et cela dès le XVII^e^ siècle! — soit tombé dans un si profond oubli que non-seulement les étrangers, mais encore la plupart des Belges, ignorent jusqu'au nom de cet émule des Barth et des Livingstone? Ainsi, M. E. Banning ne lui accorde aucune mention dans son récent ouvrage sur l'*Afrique*, et le major Adam ne cite même pas son nom dans sa savante étude sur l'*Histoire des explorations africaines*[1]. Et cependant les lettres originales du frère Fardé ont été publiées, deux fois déjà, à Bruges, en 1708 et en 1776, sous le titre de *Copie van de Brieven van de godvruchtigen religieus Broeder Pierre Fardé,* etc.; c'est même dans cette correspondance que le P. Dirks a puisé les éléments de sa narration actuelle.

L'éditeur n'admet pas qu'on puisse révoquer en doute l'authenticité de ce voyage. N'a-t-il pas vu, en effet, outre l'édition originale publiée « par un père récollet de la même province », une copie manuscrite de la sixième lettre ayant appartenu à une famille de Hamme, « copie évidemment contemporaine du frère Fardé »? N'a-t-il pas entre les mains « le calque de l'acte de profession de frère Pierre », conservé dans les archives du couvent des franciscains d'Amiens? Enfin, son ordre ne possède-t-il pas, « en latin et en flamand », la lettre-circulaire « par laquelle on annonce à toute la province la mort du frère », avec un résumé assez complet « de ses malheurs et de ses victoires »?

Le *Bien public*, cela va sans dire, est absolument du même avis. Après avoir opposé les « saines idées » du frère Fardé

[1] *Voy.* le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, n^os^ 1 à 4. 1877.

Digitized by Google

aux divagations des « prétendus savants et philosophes » qui se mêlent aujourd'hui de civiliser l'Afrique, il ajoute une réflexion d'une adorable naïveté qui prouve du moins sa bonne foi en cette affaire : « Beaucoup de lecteurs, moins « familiarisés avec les lieux que le P. Dirks, regretteront « l'absence d'une carte géographique comme annexe au « voyage du frère Fardé. Nous signalons cette lacune au « savant auteur pour une seconde et sans doute prochaine « édition. »

Nous doutons qu'on obtempère à cette observation du *Bien public*, et pour cause, car un simple coup d'œil jeté sur une carte récente de l'Afrique suffit pour reléguer dans le domaine de la fantaisie le voyage mis sur le compte du frère Fardé. Un élève de cinquième ne s'y laisserait plus prendre.

I

D'après son propre récit, le frère Pierre Fardé, qui avait déjà séjourné deux ans à Jérusalem, s'embarqua à Amsterdam, dans l'été de 1686, pour gagner une seconde fois la terre sainte. Le 19 octobre, le navire qu'il montait fut coulé par des pirates dans la Méditerranée et l'équipage emmené à Bône, où notre héros fut acheté comme esclave par un « grand seigneur maure », nommé Soura Belyn. Celui-ci, qui avait été sept ans esclave à Livourne, « on ne sait trop comment », parlait couramment l'italien et se distinguait par un « excellent caractère, » double avantage pour le frère Fardé qui dut bientôt suivre son maître vers sa résidence d'Agadès, dans l'oasis d'Aïr, à l'autre l'extrémité du grand désert. La petite caravane entra dans l'oasis le 27 novembre, et aussitôt que Soura Belyn fut installé à Agadès, il chargea le frère Fardé de lui bâtir une villa dans le goût italien. Cette construction prit un an environ et le frère n'aurait eu qu'à se louer de sa position, si ses tentatives de prosélytisme ne lui avaient donné maille à partir avec les autorités de la ville qui le mirent en prison, malgré Soura Belyn, et forcèrent même ce dernier à payer une amende de

Digitized by Google

200 dollars pour rentrer en possession de son esclave. Enfin, le 29 avril 1688, le frère Fardé réussit à obtenir l'argent nécessaire à sa rançon par l'intermédiaire d'un négociant hollandais établi à Saint-Georges d'Elmina, sur la côte d'Or, et, deux mois après, il se mettait en route pour ce port avec deux guides qui devaient le conduire jusqu'au delà du Niger. « C'était certes, dit le P. Dirks, une entreprise plus que téméraire. » En effet, à peine les guides étaient-ils arrivés à Ouber (probablement Ghouber, la première ville du Soudan, au sud d'Aghadès), qu'ils abandonnèrent notre voyageur à son malheureux sort. Le frère Fardé continua donc sa route *seul*, marchant *au hasard* dans la direction du sud, où, comme dit l'éditeur, « il devait nécessairement s'égarer ».

Il traverse ainsi des plaines, des montagnes, des forêts, couchant dans les arbres pour éviter les bêtes fauves, qu'il met, du reste, en fuite « en sonnant de la trompe dans le creux de la main fermée en entonnoir », pour enfin tomber sur le grand chemin du Niger au Bournou. Plusieurs jours il y marche vers l'orient, sans nous dire de quoi il vivait; mais il finit par rencontrer des Maures qui le dépouillent au point de ne lui laisser « pas même un morceau de toile pour s'abriter avec décence ». En ce triste état, il demeure quatre journées sans rien se mettre sous la dent, sauf des fruits inconnus qui l'empoisonnent, « pendant tout le jour exposé nu aux rayons du soleil et aux piqûres des moustiques, marchant au hasard, craignant les hommes et les bêtes, et cela pendant douze mortelles heures, endurant la soif, la faim, la fatigue ». — Notez qu'on était au mois de juillet sous le ciel des tropiques!

Au moment où il se croyait perdu sans retour, le pauvre diable est heureusement recueilli par une caravane de 200 *chameaux* et de 50 *éléphants* qui se rendait *du Niger au Congo*. Le chef parlait l'italien et comprenait le portugais. « Dans ses discours, écrit le frère Fardé, il répétait souvent le mot *Bracmani* et montrait du doigt l'orient, ce qui me fait supposer qu'il appartenait à la religion des Brahmanes. » Cette caravane ne mit que *cinquante-sept* jours pour

Digitized by Google

atteindre la capitale du Congo, d'où le frère Pierre gagna facilement l'établissement portugais de Loanda sur la côte de l'Atlantique. Il prit son passage à bord d'un navire qui se rendait à Elmina; mais, nouveau contre-temps, le bâtiment qui, après avoir filé deux jours dans la direction du nord-est et avoir été rejeté jusqu'à la hauteur de Sainte-Hélène, par deux jours de vents contraires, fit naufrage sur un îlot abrupt de quarante pieds sur trente, entièrement stérile et même sans eau potable. Fardé y vécut cependant un an, en se nourrissant de poisson pourri et d'eau de pluie.

Ce fut seulement au mois de novembre 1689 qu'il fut découvert par des pirates maures; mais ceux-ci se contentèrent de le transporter dans leur arsenal de Salé où ils le firent travailler en attendant une seconde rançon. Celle-ci arriva le 9 avril 1690 et, vers la fin de décembre, le frère Fardé terminait ses aventures dans le port de Hambourg. Peu après, il rentrait à Gand après quatre années d'absence; mais il n'était pas destiné à un long repos, car le 16 juin 1691 il mourait à Aix-la-Chapelle dans sa quarante-deuxième année.

II

Nous n'avons pas à insister sur les exagérations dont fourmille ce récit. Qu'un homme s'aventure *seul* dans le centre de l'Afrique, c'est un acte de pure folie; mais que cette folie lui réussisse, qu'après avoir été dépouillé de ses armes, de ses vêtements et de ses provisions, il survive à quatre jours de jeûne et de nudité sous les rayons brûlants du soleil tropical, qu'il échappe à plusieurs naufrages et qu'il trouve moyen de subsister un an sur un îlot où ne croît pas seulement un brin d'herbe, c'est là un roman qui n'a pas même la vraisemblance des voyages si ingénieusement combinés par la plume fertile de Jules Verne. Aussi l'éditeur, qui sent où le bât le blesse, s'empresse-t-il d'attribuer la « merveilleuse préservation » de son héros à « un effet évident de la protection divine », explication qui suffira certainement à la plupart de ses lecteurs.

Digitized by Google

Pierre Fardé était, en effet, un saint homme, tellement saint que, malgré « son érudition prodigieuse », il a oublié de nous donner dans sa volumineuse correspondance LE MOINDRE DÉTAIL sur la nature, l'aspect, les productions, les usages, les croyances et les mœurs de l'Afrique intérieure. Et pourtant quel voyage eût pu offrir une succession de scènes plus propres à impressionner l'imagination d'un Européen, même dépourvu de toute éducation scientifique et déjà familier avec les sites de l'Orient? Mais, ni le vaste désert des plateaux avec les luxuriantes oasis qui s'y égrènent comme les mouchetures d'une peau de panthère, — ni le désert des dunes avec son interminable labyrinthe de sables amoncelés comme les vagues d'une mer figée au fort de la tempête, — ni le pays d'Aïr avec les hautes chaînes qui le font appeler par Barth l'Helvétie du Soudan, — ni la mystérieuse ville d'Agadès, qui était alors la cité la plus riche et la plus puissante de l'Afrique équatoriale, — ni le contraste, si vivace encore aujourd'hui, entre les Arabes et les Touaregs, — ni même les populeuses vallées du Soudan et les grands fleuves de la Guinée avec leurs luxuriantes forêts infestées de cannibales et de gorilles, — aucun de ces tableaux si variés ne paraît avoir frappé l'esprit du frère Fardé. A part le récit de ses naufrages successifs et la description de ses souffrances personnelles, on ne trouve guère dans ses lettres qu'une collection d'incidents et de discussions plus ou moins édifiantes, l'exposé de ses tentatives pour convertir tour à tour les matelots de son navire, ses compagnons d'esclavage, et l'entourage de son maître, enfin de longues tirades sur l'amour de Jésus-Christ et la supériorité de la religion catholique. — Qu'on y change les noms propres, et le récit s'adaptera tout aussi bien à un voyage quelconque dans l'intérieur de l'Asie ou de l'Amérique.

L'éditeur lui-même doit reconnaître cette insuffisance, bien qu'il l'ait atténuée en introduisant dans son résumé des descriptions qui manquent aux lettres originales :

« A cet endroit de notre histoire, observe-t-il (quand le frère Fardé a été recueilli par la caravane), nous rencontrons

Digitized by Google

un problème qui nous semble insoluble. D'après les notions géographiques les plus récentes et les plus accréditées, la caravane, dans sa marche vers le sud, devait nécessairement traverser le Tchadda ou le Benoué, affluent du Niger, qui, en certains endroits, a plusieurs kilomètres de large... D'une autre part, le frère Fardé, dans sa relation, ne fait aucune mention d'avoir passé un fleuve quelconque. »

Le P. Dirks oublie ici d'ajouter au Benoué les autres fleuves qui coupent la côte de Guinée à angle droit, notamment l'Ogowai, remonté sur une longueur de 200 milles par MM. Marche et Compiègne, sans compter le Congo lui-même ou du moins ses affluents situés au nord de la capitale Banza-Congo.

Une autre omission a encore frappé le P. Dirks : « Le Congo, dit-il, depuis un siècle était chrétien. La cour et les grands du royaume avaient adopté non-seulement des usages d'Europe, mais jusqu'à des noms portugais... La capitale possédait onze églises catholiques, une mission de capucins et un collége de jésuites. N'est-il pas surprenant que le frère Pierre n'en ait rien su? » Et cependant, Fardé y séjourna quinze jours dans la maison de son protecteur !

Le P. Dirks attribue cette ignorance à la difficulté qu'avait Fardé de converser avec ses hôtes. Quant aux autres lacunes du récit, il se les explique non moins aisément par les préoccupations qui absorbaient son héros. De Bône à Agadès, « entraîné de force dans l'intérieur de l'Afrique, Fardé ne songeait qu'à faire profiter de sa captivité l'œuvre apostolique qu'il ne perdait jamais de vue ». D'Agadès au Congo, si « notre saint religieux parcourut cette immense étendue sans jeter les regards autour de lui », c'est que « il n'envisageait dans ses courses que la grande et unique chose nécessaire; ses souffrances d'ailleurs eussent suffi pour absorber toutes ses facultés ». — « *Sans cela*, ajoute spontanément « le P. Dirks, quel trésor d'observations intéressantes n'eût-« il pas recueilli ! Combien n'eût-il pas enrichi la science! « *Vraiment, nous nous surprenons à regretter* qu'il ne l'ait

Digitized by Google

« pas fait! » Le P. Dirks est bien bon! — On ne pourrait plus spirituellement se moquer du lecteur.

Il y a, du reste, dans les lettres du frère Fardé, chaque fois qu'il se hasarde à sortir de sa réserve, des invraisemblances et même des impossibilités matérielles qui suffiraient pour couper court à toute discussion sur l'authenticité de ses aventures. Inutile de relever cette bizarre plaisanterie d'un nègre *brahmane* voyageant avec deux cents *chameaux* et cinquante *éléphants* dans une partie de l'Afrique où il n'y a jamais eu de brahmanes, où le chameau n'existe pas et où l'éléphant n'a jamais paru, que nous sachions, à l'état domestique. Mais si les auteurs de ces lettres apocryphes ont pu recueillir dans les connaissances de leur temps les quelques noms géographiques qu'ils ont fait figurer dans leur roman, ils devaient nécessairement errer dans la détermination des localités et des distances. Ainsi, le frère Fardé fut débarqué à Bône le 24 octobre, pour y être vendu à l'encan, et son maître ne se mit en route pour l'oasis d'Aïr qu'après avoir terminé ses affaires. Cependant, nous les voyons atteindre, dès le 27 novembre, Targa (Tarhadjit), premier village de l'Aïr. Or, même aujourd'hui qu'un chemin de fer relie Bône à Batna et qu'une diligence roule de Batna à Biskra, cette distance ne pourrait se franchir *en moins de deux mois* [1] !

Il y a mieux encore : une lettre, envoyée de Gand *le 9 juillet*, aurait été reçue par le frère Fardé *le 7 septembre suivant*. Or, même aujourd'hui, supposant un service continu de postes à travers le désert, pareil fait serait impossible, bien que la vapeur puisse désormais transporter une missive sans interruption de Gand à Batna en quatre jours. Il faut

[1] Le colonel Mircher (*Mission de Ghadames*. Alger, Duclaux, 1863) établit que les caravanes mettent quarante et un jours à franchir la distance qui sépare Ghadames de Tarhadjit (Taghasit). Lui-même a mis treize jours pour se rendre de Ghadames à El Ouad Souf. Enfin, en 1871, il m'a personnellement fallu, de Biskra, six jours pour gagner le Souf à marches forcées ; — ce qui donne un minimum de soixante jours, sans les repos, rien que de Biskra à Tarhadjit.

Digitized by Google

noter que l'ouvrage du P. Dirks ne contient aucune mention de cette dernière lettre; mais je me souviens d'avoir relevé le fait dans l'édition flamande, lorsque je l'ai eue entre les mains, il y a quelques années.

Que dire enfin de cette caravane fantastique qui, par une route commerciale absolument *inconnue* — comme le constate le P. Dirks, qui en fait même un titre de son héros à la reconnaissance des géographes, — traverse ainsi sans encombre, du Soudan au Congo, les fleuves et les chaînes, les marécages et les forêts de la partie encore aujourd'hui la plus inhospitalière et la plus mystérieuse de toute l'Afrique? C'est à peine si des voyageurs, tels que Schweinfurt, Walker, de Compiègne, du Chaillu, Stanley, au prix de délais et de fatigues inouïes, ont réussi à soulever un coin du voile qui recouvre toujours cette page blanche de la géographie contemporaine. Mais ce qu'ils ont pu entrevoir, dans leurs explorations confinées au cours des fleuves qui sont les seules voies du pays, suffit pour réduire à sa juste valeur la route commerciale du frère Fardé. Et ce serait *en moins de deux mois* qu'il aurait ainsi franchi, du nord au sud, une distance d'au moins 900 milles à vol d'oiseau!

III

Quel a donc été le but de cette histoire? La correspondance du frère Fardé appartient probablement à la catégorie des ouvrages « curieux et édifiants », si nombreux autrefois, qui se proposaient d'amuser le lecteur tout en lui démontrant l'excellence de la religion catholique. Mais peut-être a-t-elle eu aussi un but plus pratique, car, dans une des lettres, on parle de prières et de *quêtes* à organiser pour payer les rançons du malheureux frère. Ainsi notre grand explorateur national de l'Afrique ne serait plus qu'une façon de petit Chinois! — En résumé, il est possible que le frère Fardé ait réellement existé; il est même possible qu'il soit tombé entre les mains des infidèles, et qu'on ait exploité cette mésaventure pour le profit de l'Église; toutefois, là se borne

Digitized by Google

assurément l'authenticité d'aventures que, dans l'intérêt de son héros, le P. Dirks aurait mieux fait de ne pas remettre en lumière.

A vrai dire, il s'agit d'un public facile à contenter. Les bonnes âmes auxquelles est destiné cet ouvrage de géographie catholique ne lisent guère les critiques des « prétendus savants et philosophes » qui ont la faiblesse de faire de la science pour elle-même, et d'ailleurs il n'est pas plus malaisé de croire aux voyages du frère Fardé qu'à la liquéfaction du sang de saint Janvier ou aux plaies de Louise Lateau. Mais cet ouvrage se rattache sans doute au plan général conçu par les missions catholiques pour exploiter le courant d'idées qu'a provoqué chez nous l'Œuvre de l'Afrique centrale organisée au Palais de Bruxelles. On se rappelle encore les cris spontanés d'indignation que laissèrent échapper, avec un goût douteux, les organes les plus avancés de l'ultramontanisme, lorsque, au début de l'entreprise, S. M. Léopold II caractérisa en termes si nets la portée exclusivement scientifique et humanitaire de ses projets. Toutefois, l'Église comprit vite qu'elle faisait fausse route, et, voyant qu'elle ne pouvait étouffer l'œuvre, elle s'efforça de l'accaparer. Ses journaux les plus engagés gardèrent quelque temps le silence, tandis que les autres feignaient d'exalter désormais l'idée de conquérir l'Afrique à la civilisation chrétienne, c'est-à-dire au catholicisme. Le Comité belge de l'Œuvre n'était pas encore formé, que déjà certains conseils communaux, à la dévotion du clergé, votaient des fonds « pour le développement de la civilisation *chrétienne* en Afrique ». Ensuite vinrent les frères de la Doctrine, qui ouvrirent dans leurs écoles une souscription pour la « civilisation et *la christianisation* de l'Afrique ». Enfin, il se trouva un conseil communal pour supprimer la civilisation dans la formule et accorder carrément son subside « à la christianisation » *tout court*.

C'était là une tactique facile à comprendre. Il s'agissait de décourager les libéraux, puis de revendiquer une part dans la direction de l'entreprise, sous prétexte que les catho-

Digitized by Google

liques avaient fourni la grande majorité des fonds. Mais l'Église avait compté sans ses hôtes. Le mode d'organisation adopté pour le fonctionnement de l'Œuvre ne lui laisse aucune chance de peser directement sur les actes de l'Association, et le concours apporté par des nations protestantes ou schismatiques a même déjoué son calcul de s'appuyer sur l'importance des souscriptions catholiques pour obtenir certaines concessions morales en faveur de ses intérêts particuliers. Cette diversité d'opinions religieuses chez les promoteurs de l'entreprise est même la meilleure garantie que, suivant une expression de M. A. Couvreur, dans sa conférence à l'Association libérale de Bruxelles, « l'Œuvre de l'Afrique centrale sera laïque ou ne sera pas. »

Rome l'a compris; aussi a-t-elle encore une fois changé ses batteries. Désormais elle poursuit directement, avec ses ressources personnelles, l'évangélisation de l'Afrique, en se contentant de mettre à profit les facilités particulières que vaudront à la propagande religieuse, comme au commerce et à l'industrie, le progrès de l'influence européenne et le développement des communications dans l'intérieur du continent. C'est son droit, et jusque-là il n'y a rien à redire. Mais où elle recommence à dépasser la mesure, c'est lorsqu'en demandant de son côté le concours du public, elle prétend agir de concert avec les promoteurs de l'Œuvre et même « répondre à leur appel », comme l'affirmait une circulaire récente. Elle sait bien cependant que les instructions, données aux chefs de la première expédition belge, leur interdisent formellement de se mêler à aucune propagande de secte ou d'Église. — Mais que lui importe, tant qu'elle trouvera des gens pour admettre ses allégations et surtout remplir sa sébile !

Le plus grave, c'est que les catholiques ne voient dans ces procédés absolument rien d'irrégulier. La conviction que l'intérêt de l'Église prime toute autre considération, cette pernicieuse maxime, autrefois confinée dans l'ordre de Loyola, en s'inoculant à tout le corps catholique, a oblitéré la notion du bien et du mal, comme du vrai et du faux, au

Digitized by Google

point que le sens moral y semble partout sujet aux mêmes défaillances que l'esprit scientifique. Le missionnaire répondant à l'appel de gens qui ne l'ont jamais appelé, le géographe donnant pour authentiques des voyages dont la vraisemblance ne supporte pas l'examen — tout comme le juriste qui refait ses principes d'après les injonctions du *Syllabus*, l'historien qui supprime de ses citations les passages désagréables au clergé, l'académicien qui défend la croyance à la baleine de Jonas, le médecin qui explique par le miracle les plaies de Louise Lateau, s'imaginent respectivement faire de la civilisation, de la géographie, du droit, de l'histoire, de l'exégèse, de la médecine : en réalité, les uns et les autres ne font que du catholicisme. Passe encore quand ils ont la franchise de proclamer qu'ils sont catholiques avant d'être savants : au moins de la sorte l'étiquette ne risque de tromper personne. La création de leur *Société scientifique de Bruxelles*, pour faire pièce à l'Académie et aux autres associations de la science indépendante, constitue, sous ce rapport, un exemple à encourager. Nous ne savons si le P. Dirks en est; mais, à coup sûr, son ouvrage sur Pierre Fardé lui crée tous les titres pour figurer avec honneur dans cette brillante pléiade de savants... catholiques.

Goblet d'Alviella.

Digitized by Google

UNE CONFÉRENCE DE TYNDALL.

L'illustre physicien Tyndall donne régulièrement tous les hivers, à Londres, une série de conférences où il parvient à faire comprendre, au public nombreux qui l'écoute, le résultat de ses recherches. Le 1er décembre dernier, il exposait, à la *Royal Institution* (*Finsbury Circus*) des expériences au sujet de la question si débattue de la génération spontanée. M. Tyndall est un homme de haute taille, sec, droit, qui paraît avoir dépassé cinquante ans. L'œil vif et bienveillant va fréquemment des objets et des appareils qui encombrent la table devant lui, aux coins les plus reculés de la salle. Sa voix, malgré son faible volume, porte partout d'une façon très-distincte; elle est claire, nette, mesurée et naturellement servie par des mots justes, colorés et souvent poétiques; sa main est presque toujours à la recherche de son pince-nez qu'il ouvre, ferme, rentre dans son gilet et reprend encore, sans jamais s'en servir. Des notes sont devant lui; il en agite les feuillets, les déplace, mais jamais ne les consulte. Il semble que l'activité le dévore! On reconnaît l'infatigable grimpeur dont le nom est célèbre dans les Alpes, qui le premier a gravi l'effroyable arête du Weishorn et montré le chemin au sommet jusque-là inaccessible du Matterhorn. La sympathie du public lui est tout de suite acquise; on lui sait

Digitized by Google

gré, dans un sujet aussi ardu, de n'avoir pas recours à ces moyens faciles par lesquels les conférenciers, d'ordinaire, achètent la faveur de leur auditoire. Parle-t-il des savants qui ne partagent pas ses opinions, il le fait avec une bienveillance absolue. Les amis qui l'ont aidé, le préparateur qui a partagé ses fatigues, tous ont une place dans ses souvenirs ; il n'oublie que lui-même !

L'homme n'est pas resté au-dessous de l'idée très-haute que je me faisais du savant dont j'ai tant de fois lu et relu les livres. Plusieurs points étaient restés obscurs pour moi ; le soir même de la conférence, je demandai à M. Tyndall quelques explications que la poste suivante m'apporta. On est heureux de rencontrer tant de bienveillance et de charme unis à la vraie science qui, au prix de fatigues infinies, de veilles incessantes, de dangers réels et d'une persévérance indomptable, réalise les progrès dont l'humanité profite. M. Tyndall nous raconte d'abord qu'à peu de distance du chalet qu'il s'est fait construire dans les Alpes, se trouve un petit lac formé par la fonte des neiges des montagnes voisines. Pendant les premières semaines de l'été, on ne découvre, dans cette eau, aucune trace de vie, mais, vers la fin de juillet ou au commencement d'août, une foule de petits organismes s'ébattent, sous les rayons du soleil, au bord peu profond du lac ; ils gagnent le large si quelque danger apparaît. Quelle peut être l'origine de ces petits êtres?

Depuis des années, M. Tyndall n'a pas découvert, dans ce lac, la moindre grenouille adulte ou le moindre frai de grenouille. Le vulgaire en aurait volontiers conclu, comme les anciens, que les têtards naissent de la boue des lacs, sous l'action vivifiante du soleil ! Pendant près de vingt siècles, après Aristote, personne ne se refusa à croire à certains cas de générations spontanées, qui, aujourd'hui, seraient considérées comme des hypothèses monstrueuses même par les partisans les plus fanatiques de cette doctrine.

Digitized by Google

Dès 1668, Redi, au moyen d'expériences très-consciencieuses, détruit la croyance en la génération spontanée des vers blancs dans les viandes en putréfaction. La lutte fut continuée par Vallisneri, Schwammerdam et Réaumur, qui réussirent à chasser cette idée de l'esprit des hommes de leur temps occupés de science. Dès lors, on ne crut plus à de telles suppositions; mais bientôt le microscope révéla un monde d'êtres innombrables et si infiniment petits, qu'on les regarda comme atteignant l'extrême limite où l'atome et l'animalcule semblent se confondre. Cette découverte rappela à la vie la doctrine agonisante.

Buffon et Needham (1748) s'en firent les défenseurs, tandis que, dans le camp opposé, on vit successivement : Spallanzani (1779), Schulze (1836), Schwann, Helmholtz, Schrœder et von Dusch.

En 1859, Pouchet attira l'attention en se faisant le défenseur de la génération spontanée. Se fondant sur la multitude incroyable d'atomes nécessaires à la production de semblables résultats, ce savant nia, en la ridiculisant, l'hypothèse qui faisait de ces atomes des germes répandus dans l'atmosphère. « S'il en était ainsi, disait-il, « leur nombre serait tel, que l'air en demeurerait entière- « ment obscurci et que les nuages formés par ces germes « seraient plus épais que les nuages chargés de pluie. »

Pasteur publia, en 1862, des expériences qui parurent décisives. Ce savant appliqua les résultats de ses recherches à la conservation du vin et de la bière, à la fabrication du vinaigre et au traitement de l'épidémie des vers à soie, qui menaçait d'une destruction complète les magnaneries de France. Par une lettre qui fut imprimée, le professeur Lister remercia M. Pasteur de lui avoir fourni la base d'un nouveau mode de traitement chirurgical.

Le professeur Cohn, de Breslau, est venu appuyer les conclusions de Pasteur en résumant ainsi le résultat de ses

Digitized by Google

travaux : « Aucune putréfaction ne peut se produire dans les « matières azotées où l'on a détruit les *bactéries* ou dans « celles où l'on a empêché les bactéries de pénétrer. »

Les *bactéries* (du grec *bacteria*, bâton) sont des organismes imperceptibles ainsi appelés à cause de leur ressemblance avec des baguettes et qu'on suppose exister dès le commencement d'une maladie ou d'une putréfaction. Ainsi, une fièvre contagieuse peut être regardée comme une attaque dirigée contre la personne malade par un organisme particulier qui se multiplie à ses dépens, s'approprie son air, son humidité, désorganise ses tissus, ou l'empoisonne en décomposant ses principes. De là, l'immense importance de ces études au point de vue des grands établissements publics, soit qu'ils renferment une population considérable mais saine, soit, au contraire, qu'ils servent au soulagement ou à la guérison des maladies. La science a certainement provoqué déjà des réformes favorables à la santé publique.

Après avoir résumé les travaux antérieurs, Tyndall exposa rapidement ses propres recherches, commencées en 1869, en s'arrêtant plus particulièrement aux expériences faites, l'été dernier, dans les Alpes, au-dessus de la vallée du Rhône, à une hauteur de 7,000 pieds. L'endroit a été choisi précisément à cause de la pureté de l'air qu'on y trouve et de l'absence des organismes dont il s'agit.

En expliquant ce qui suit, l'orateur suppose qu'il est accompagné de quelques-uns des éminents médecins qui ne partagent pas ses convictions. (Il leur conseille de contrôler ses expériences, parce qu'une partie de la presse médicale de Londres ne trouve pas, jusqu'ici, ses preuves complétement décisives.) Soixante flacons remplis d'infusions diverses (bœuf, mouton, navet, concombre) purifiées par l'ébullition et fermés hermétiquement, furent transportés dans les Alpes, au mois de juin qui est le plus favorable à la putréfaction.

Digitized by Google

Arrivé dans son chalet de *Bel-Alp*, Tyndall reconnut que cinquante-quatre flacons contenaient un liquide aussi limpide que de l'eau potable; les six autres étaient troubles. Dans le trajet, l'extrémité ténue du col des flacons avait été brisée et, par conséquent, l'air y était entré. Une loupe et un microscope ordinaire n'amenèrent la découverte de quoi que ce soit dans ce liquide, mais au moyen d'un instrument grossissant mille fois, que n'y vit-on pas? Leeuwenhoek évaluait à cinq cents millions le nombre des êtres contenus dans une seule goutte d'eau croupissante; peut-être celle à laquelle Tyndall avait affaire en renfermait-elle dix fois autant. « Le champ du microscope, dit-il, était rempli de ces orga- « nismes; les uns s'agitant lentement, les autres le traversant « rapidement. Ils vont d'un point à un autre, comme une « pluie de petits projectiles; ils pirouettent et filent si rapide- « ment en décrivant des cercles, qu'ils laissent, sur la rétine « de l'œil, l'impression que produirait un dévidoir en mou- « vement. » Ces êtres vivants, si nombreux, sont-ils nés spontanément dans ces six flacons, ou bien viennent-ils d'une matière vivante entrée, sous forme de germes, avec l'air? Si les infusions peuvent produire cette génération, comment se fait-il que les cinquante-quatre flacons intacts n'aient pas été fécondés et que, par conséquent, ils soient restés limpides?

On a dit, pour les besoins de la thèse opposée, que le vide laissé au-dessus de l'infusion permet la production des organismes; on a ajouté que leur absence dans les boîtes de conserves (viandes, légumes, fruits) est due à ce qu'une fermentation s'est produite dans ces boîtes, que des gaz s'y sont développés et que la pression qui en est résultée a suspendu la vie commencée en l'arrêtant dans ses développements. — Tyndall répond simplement ceci : « Chaque fois « que j'ai ouvert une boîte de conserves bien faite, en perfo- « rant la boîte au fond d'un vase rempli d'eau, j'ai vu, non

Digitized by Google

« pas le gaz s'en échapper, mais, au contraire, l'eau y « entrer. » Le savant professeur a expérimenté sur des boîtes récemment faites et sur d'autres datant de soixante-trois ans et encore excellentes. Il a également soumis les organismes à une forte pression, sans pouvoir les faire périr.

Les petits flacons dont le naturaliste se sert sont plutôt des tubes recourbés dans leur partie supérieure extrêmement allongée et pliée en forme de crochet. Il devient ainsi facile de les suspendre et de les transporter. Tyndall exposa au chaud soleil des Alpes les cinquante-quatre flacons arrivés intacts; on les rentrait, le soir, dans une cuisine bien chaude. Quatre furent brisés par accident. Au bout d'un mois, les cinquante autres étaient toujours aussi limpides et ne révélaient pas le moindre symptôme de corruption ou de génération.

Le savant voulut voir alors si l'entrée de l'air dans les flacons communiquerait aux infusions une force génératrice. Pour cela, il partagea ces flacons en deux séries, l'une de vingt-trois, l'autre de vingt-sept.

On brisa l'extrémité effilée des vingt-trois premières bouteilles, après les avoir portées dans un grenier à foin. Transportées à 200 pieds plus haut, au bord d'un précipice de 1,000 pieds environ, les vingt-sept autres furent également ouvertes avec des précautions toutes particulières : « Une douce brise « soufflait vers moi, disait Tyndall, après avoir parcouru les « sommets neigeux de l'Oberland bernois. Je me trouvais « dans un air qui, pendant quelque temps, n'avait pas subi « le contact de la vie animale ou végétale. A ceux qui opé- « reront comme moi, je conseille de se tenir sous le vent des « flacons, afin qu'aucune poussière, aucun atome de leurs « vêtements ou de leur corps ne puisse y pénétrer. Ils « devront également, avant de briser l'extrémité du flacon, « passer la pince métallique dans la flamme d'une lampe à

Digitized by Google

« alcool, afin de la purifier de tous les germes ou organismes « possibles. »

C'est ainsi que les vingt-sept flacons furent remplis de l'air pur et vivifiant de la montagne.

M. Tyndall plaça ensuite, au-dessus d'un fourneau de cuisine, à une température variant de 50 à 90 degrés Fahrenheit, les cinquante flacons, le col ouvert. Au bout de trois jours, vingt et une des bouteilles ouvertes dans le grenier à foin étaient envahies par les organismes. Au bout de trois semaines, au contraire, aucun des vingt-sept flacons ouverts à l'air pur n'était troublé, et aujourd'hui encore, ils sont aussi limpides qu'à leur départ de Londres.

Cela ne prouve-t-il pas péremptoirement que ce n'est pas l'air, mais quelque chose qui se trouve dans l'air, qui a produit les effets observés dans les flacons ouverts dans le grenier à foin? Or, quel est ce quelque chose?

Un rayon de soleil, passant à travers la moindre fente du toit ou d'une muraille de ce grenier en communication avec l'air extérieur au moyen d'une large porte, ferait voir que cet air était rempli d'une poussière extrêmement ténue. S'il en est ainsi, toutes les expériences l'autorisaient à regarder ces atomes comme les germes de la vie développée dans les vingt-trois premiers flacons.

On ne se figure pas tout ce qui se trouve dans un rayon de soleil! Le savant professeur raconte que, dans ce même amphithéâtre de *London Institution*, il fit, un jour, brûler de l'air, et qu'au-dessus de la flamme s'élevait une fumée que colorait en noir intense l'innombrable quantité d'atomes suspendus dans cet air et brûlés avec lui.

Le conférencier plaça ensuite sous nos yeux deux liquides qui, depuis six mois, étaient exposés à l'air pur, dans une boîte hermétiquement fermée. L'un est une dissolution minérale contenant, en proportions raisonnées, toutes les substances qu'on retrouve dans les bactéries; l'autre est

Digitized by Google

une infusion de navet. Les deux liquides sont aussi limpides que de l'eau distillée, et ils ne renferment, ni l'un ni l'autre, la moindre trace de vie.

Cette boîte, cette petite *chambre*, mérite d'être décrite. Elle est de forme rectangulaire, se compose de planches parfaitement assemblées et repose sur quatre pieds qui permettent aux flacons de s'ouvrir au niveau du plancher et de se présenter facilement à l'œil de l'observateur, puisqu'ils pendent extérieurement. Deux ouvertures, qui laissent la lumière pénétrer dans la chambre, ont été fermées au moyen de carreaux de verre mastiqués avec le plus grand soin. La paroi supérieure de la boîte donne entrée à un tube préparé de façon à ne laisser passer à l'intérieur que de l'air parfaitement pur. Voici l'expérience : « J'ai conservé, trois « jours, sur une assiette, dans une salle chaude, une côtelette « de mouton qui, grâce à la petite quantité d'eau dont elle fut « arrosée, ne se dessécha pas. Au bout de ce temps, elle sentit « mauvais. Une goutte de son jus fétide, vue au micro- « scope, fourmille de bactéries; car les bactéries ne vivent « que grâce à la putréfaction, et, où elles ne sont pas, la « corruption n'est pas possible. — Eh bien, si je prends « une parcelle de ce liquide vivant, que je dépose dans la « dissolution minérale, de façon à y produire une tache « presque imperceptible, le liquide, au bout de vingt-quatre « heures, sera complétement troublé. Il en sera de même « pour le flacon contenant l'infusion de navet. Tous deux « seront remplis d'atomes vivants. »

Autre expérience.

« J'ouvre la porte de derrière d'une autre petite chambre « hermétiquement fermée depuis plusieurs mois; elle con- « tient la même dissolution minérale et la même infusion de « navet parfaitement pure. Dans ces deux liquides je mets « une pincée imperceptible de la poussière ramassée dans le « laboratoire. — L'effet se produira plus lentement qu'avec

Digitized by Google

« la goutte de liquide corrompu, mais cependant, au bout « de trois jours, l'infusion de navet deviendra trouble et les « bactéries y existeront. »

Que deviendra la dissolution minérale qui, dans l'expérience précédente, s'est identiquement comportée comme l'infusion de navet? — Au bout de trois jours, comme au bout de trois semaines, elle ne contiendra pas la moindre apparence de bactéries! De là, il faut conclure que les deux liquides sont capables de nourrir les bactéries et qu'ils leur permettent de se multiplier, lorsqu'elles ont atteint un certain développement, mais aussi qu'un seul de ces liquides peut donner, à la poussière fécondante, la force de se transformer en bactéries vivantes. « La dissolution miné- « rale, pour emprunter une image à une vie plus élevée, « est capable de nourrir le jeune, mais non de faire éclore « l'œuf. »

Telle n'est pas, ajoute M. Tyndall, la conséquence que l'on a tirée des expériences faites au moyen de cette dissolution minérale. En reconnaissant que ce liquide pouvait nourrir les bactéries, une fois qu'on les y avait déposées, mais en remarquant que les bactéries n'y apparaissent pas, après la longue exposition du liquide à l'air, on conclut que l'air ne contenait ni bactéries, ni germes! Voilà l'erreur qu'il faut combattre.

Le moment où les bactéries périssent est encore un point important à traiter. Les expériences prouvent qu'il y a une différence notable entre les germes secs contenus dans les molécules de l'air, et les bactéries humides et vivantes des liquides organiques en putréfaction. Les premières se développent rapidement dans une *dissolution saline;* il n'en est pas de même pour les autres. Mais les unes et les autres se développent en grande abondance dans une infusion de navet même parfaitement épurée.

Si l'on fait bouillir, pendant cinq minutes, la dissolution

Digitized by Google

minérale troublée, c'est-à-dire avec toutes ses bactéries vivantes, pas une n'échappe à la destruction. Le résultat est le même pour l'infusion de navet dans laquelle on a déposé des bactéries vivantes, à condition toutefois qu'on en éloigne avec soin la poussière qui voltige dans l'air. Laisse-t-on l'infusion de navet en contact avec les germes et les poussières de l'air, il en est tout autrement.

Le moyen le plus sûr de tuer les germes est de faire bouillir le liquide plusieurs fois. Ceux qui ne meurent pas d'abord, commencent à se développer; alors, une seconde ébullition les fait périr, car étant devenus matière plus tendre, ils ne peuvent résister à la température de l'eau bouillante. Tout provient-il d'un germe préexistant ou bien, sous certaines influences, la matière inorganique peut-elle produire des organismes? Tel est le grand problème de l'origine de la vie. Je ne dis pas que Tyndall l'ait définitivement résolu, mais je crois que ses curieuses expériences méritent toute l'attention du monde savant.

ÉMILE LEFÈVRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA LITTÉRATURE NÉERLANDAISE EN BELGIQUE.

Frans de Cort. — *Gedichten* de Rosalie et Virginie Loveling. — *Bloemeken*, par Em. Hiel. — *Kransje zangen en gedichten*, par V. Van de Walle.

Les lettres flamandes viennent de faire une perte extrêmement sensible. Un de nos meilleurs poètes, Frans de Cort, est mort à Ixelles, le 18 janvier dernier.

Frans de Cort avait débuté par des chansons pleines de joyeuse humeur, de sentiment et de naturel. Ses deux premiers recueils de *Liederen*, qui datent de 1857 et de 1859, révélaient un artiste consciencieux et original, dont les refrains vraiment flamands ne tardèrent pas à devenir populaires. C'était un second Theodoor Van Rijswijck que nous donnait Anvers; car la grande métropole commerciale, si riche en peintres et en auteurs distingués, l'avait vu naître aussi.

En 1862, Frans de Cort publia, sous le titre de *Schoonste liederen van Robert Burns*, cinquante chansons choisies du grand poète écossais. Ces traductions se distinguent par une exactitude étonnante; elles sont d'ailleurs si réussies, leur allure est si vive et si franche, qu'on a de la peine à croire qu'elles ne sont pas l'œuvre personnelle du poète flamand. Aux connaisseurs nous recommanderons surtout la ravissante pièce intitulée *Mijn lief, mijn leven, o!* traduite du petit poëme de Burns :

When o'er the hill the eastern star, etc.

Mais pendant qu'il chantait, de Cort trouvait encore le temps de diriger avec éclat, de 1861 à 1876, la revue pédagogique *De*

Digitized by Google

Toekomst, qu'il sut rendre si fraîche et si aimable, ce qui était un véritable tour de force.

Frans de Cort publia bientôt deux nouveaux recueils de chansons à lui : en 1866, le volume qu'il avait baptisé du nom bizarre de *Zingzang,* et en 1868, un troisième volume de *Liederen,* édité en Hollande. On y remarque un soin plus scrupuleux encore de la forme et ce respect absolu du lecteur qu'aucun de nos poètes flamands ne posséda au même degré que lui.

Dans une épître rimée, adressée à son ami le poète Julius De Geyter d'Anvers, il a un jour avoué avec quelle difficulté il faisait des vers faciles. « O! Julius — s'écriait-il en proie à un découragement comique — si tu savais quel travail me coûte le plus petit poëme! que de papier je noircis, raturant sans cesse, recommençant et effaçant toujours, essayant encore et réussissant si rarement à rendre l'idée dans la forme qu'il lui faut! Comment pourrais-je parler d'inspiration poétique avec un pareil enfantement qui se prolonge des semaines et des semaines! » Puis, avec une fine pointe d'ironie, il exprimait l'admiration profonde que lui inspiraient ses confrères du Parnasse, dont la verve est intarissable, qui n'ont qu'à ouvrir le robinet pour laisser couler à pleins flots leurs rimes débordantes, et qui sont la Providence des directeurs de revues en quête de *copie.* Ils entassent volume sur volume, et leur nom est sur toutes les lèvres. Frans de Cort concluait ainsi : « Laisse-moi, ami qui m'approuves, travailler tranquillement, à mon aise, par pur amour de l'art, qui est aimable pour lui-même. J'attache plus de prix à l'approbation des connaisseurs, n'y en eût-il que dix, qu'à celle de mille braillards profanes, dont l'enthousiasme est puisé dans les comptes rendus banals de la presse. »

Et ce n'était pas une simple boutade; Frans de Cort, avec sa franchise bien connue, a fait là une confession sincère et complète. Il se respectait trop lui-même, il respectait trop le public, il était trop défiant de ses forces, pour ne pas suivre scrupuleusement les préceptes d'Horace et de Boileau sur ce chapitre.

Son enterrement a eu lieu à Ixelles, le 21 janvier, quatrième anniversaire de la mort de son ami Tony Bergmann, qui, lui aussi, est mort à la fleur de l'âge et du talent. Frans de Cort n'avait

Digitized by Google

pas encore atteint sa quarante-quatrième année, et certes sa muse n'avait pas dit son dernier mot. La mort l'a surpris pendant qu'il travaillait à une traduction des plus belles odes d'Horace.

Sur sa tombe, M. Maurice van Lee a rappelé que l'un des derniers poëmes de Frans de Cort est justement celui où il décrit d'avance son enterrement. Je ne puis résister à la tentation de traduire tant bien que mal ce petit tableau plein de vérité et de détails pittoresques, sobrement choisis.

ENTERREMENT D'UN FLAMINGANT.

« Un jour viendra où mes amis conduiront mon cercueil au cimetière éloigné. Ils seront silencieux et graves, comme l'exige la circonstance, groupés autour de la tombe béante, regardant faire le fossoyeur indifférent qui cloue à la hâte l'étiquette numérotée sur la bière.

« Ils écouteront ensuite les amis qui, avec des larmes dans la voix, s'exprimeront soit en vers ailés, soit en prose fleurie, bourrée de superlatifs, pour célébrer les louanges de celui qui s'est endormi du sommeil éternel.

« Puis, un à un, ils viendront jeter une pelletée de terre, mélangée d'ossements humains, dans l'étroite fosse; et chaque pelletée résonnera avec un bruit sinistre contre les planches du cercueil.

« Enfin, quittant le champ des morts, ils se réfugieront dans un cabaret voisin, où, devant un verre de bière moussue, le pli soucieux qui attristait leur visage s'effacera peu à peu.

« Peut-être quelqu'un rappellera-t-il alors un mot spirituel échappé par hasard au limeur de rimes, à l'ex-pédagogue; ou fredonnera-t-on quelque refrain joyeux éclos sur mes lèvres.

« Ce sera bien; car je ne désire pas faire couler de larmes. J'ai toujours aimé moi-même à m'associer au rire; jamais je n'ai de propos délibéré écrit de poëme dont chaque strophe réclame un nouveau mouchoir de poche.

« Et pourrais-je, mort, vous tirer des pleurs, moi qui, en vie, ai toujours tenté, de préférence, d'appeler le sourire sur vos lèvres et de l'y retenir?

Digitized by Google

« Quand bien même, ô mes amis, vous m'oublieriez complétement; quand bien même vous ne penseriez plus jamais à moi, en chantant mes simples refrains (sans souci des promesses contenues dans ma pathétique oraison funèbre) !

« Ce serait bien encore. Car, si toujours nous devions errer par la pensée dans le royaume des morts, où irions-nous puiser le courage qu'il faut pour goûter les joies fugitives de la vie?... »

On dirait que Frans de Cort avait le pressentiment de sa fin prématurée, en écrivant, il y a moins de deux ans, ces vers résignés et mélancoliquement railleurs. Quant à être oublié de si tôt, il peut reposer sans crainte : aussi longtemps que vivra la littérature néerlandaise, le poète des *Liederen* vivra dans la mémoire de son peuple. Le temps ne fera qu'ajouter à sa renommée, parce qu'il a produit une œuvre sincère et consciencieuse, partant durable.

Deux autres poètes flamands peuvent, avec la même confiance, attendre le jugement de la postérité : ce sont les sœurs Loveling, dont l'aînée, Rosalie, nous a été enlevée par la mort, en 1875. Leurs petits poëmes, où chaque mot porte, sont comme ces pierres précieuses dont toutes les facettes ont été travaillées avec un soin jaloux. L'année passée, une seconde édition de leurs *Gedichten* a paru à Groningue, en Hollande. Ce recueil contient une quarantaine de pièces nouvelles, dont quelques-unes comptent parmi les plus réussies de tout le volume. On a surtout remarqué la suivante de Rosalie Loveling :

LA PROPRIÉTÉ.

« Le roi s'écrie : Ces provinces m'appartiennent; je suis le seigneur et maître, je porte la couronne; ces montagnes et ces fleuves sont à moi; c'est l'héritage de mon fils.

« Le seigneur du château dit : Tous ces champs nous appartiennent depuis plusieurs générations; mon père a hérité de sa mère ces prés et cette sombre forêt.

« L'enfant montre les petites têtes des jeunes oiseaux à demi cachés dans la mousse, et dit : Ce petit nid est à moi, je l'ai déniché dans les bois.

Digitized by Google

« Comme si, pour posséder, l'homme devait posséder tout seul ! comme si toujours il devait dire à son frère : Cela est à toi et ceci à moi !

« A qui appartient le ciel étoilé? à qui appartient l'immensité de la mer? l'aurore pourprée, l'arc-en-ciel?

« A qui appartiennent les chauds rayons du soleil, le vent, les nuages du ciel, tout ce que la main ne peut atteindre et ce que notre œil contemple avec ravissement?

« A qui appartient le bourdonnement de l'abeille, le chant de l'alouette, le bruissement des feuilles, le doux murmure du ruisseau?...

« A ceux qui gardent dans leur cœur une étincelle du feu sacré et qui prêtent l'oreille aux voix, aux mille voix de la nature.

« C'est elle qui, par un temps venteux, colore l'ouest de teintes flamboyantes ; c'est elle qui fait trembler la rosée en automne aux fils de l'araignée.

« La nature appartient à tous ceux qui l'aiment dans la goutte de rosée et comme dans les nuages embrasés du soleil couchant. Cette propriété s'étend illimitée sur l'infiniment petit et l'infiniment grand. »

Ce qui distingue surtout les sœurs Loveling, c'est un goût exquis, un sentiment délicat, un art admirable à choisir les détails et à composer de petits tableaux complets malgré leur sobriété. Depuis longtemps, leurs vers et leurs nouvelles en prose ont acquis droit de cité en Hollande, et nos frères du Nord admirent les deux sœurs au moins autant que nous.

M. Emmanuel Hiel, un de nos meilleurs poètes lyriques, a publié, en 1877, un nouveau volume, intitulé *Bloemeken* (Petite fleur). Il y chante les joies de son second mariage. Mais, franchement, ce petit recueil n'ajoutera pas grand chose à sa renommée. M. Hiel a déjà célébré avec plus de fraîcheur et d'inspiration l'amour conjugal, les félicités et les angoisses du foyer domestique dans une série de poëmes plus réussis, réunis sous le titre de *Liefde in het leven* (l'Amour dans la vie). *Bloemeken* n'a conservé que les défauts de son aîné : la facilité de versification entraînant l'auteur à ne pas se surveiller d'assez près et le bizarre parti

Digitized by Google

pris d'aborder ouvertement certains côtés scabreux de l'amour. Et cependant M. Hiel est un poète d'un grand talent; sa cantate couronnée *De Wind* est un chef-d'œuvre, et l'on pourrait tirer de ses nombreux recueils de vers une anthologie très-remarquable. Mais il n'est pas assez sévère pour lui-même, et en cela il se fait le plus grand tort. Dans tout ce qu'il publie, les pièces médiocres et insignifiantes s'étalent complaisamment à côté des bonnes et impatientent le lecteur le plus bienveillant.

Citons encore un débutant, M. Victor Van de Walle, qui, dans son *Kransje zangen en gedichten* (Guirlande de chants et de poëmes), révèle des qualités sérieuses. Le sentiment est vrai et profond, et le vers est mélodieux. Mais l'originalité ne s'accuse pas encore suffisamment et les idées exprimées sont souvent trop banales. Plusieurs pièces d'un romantisme larmoyant et démodé déparent le volume; mais on y trouve aussi de petits poëmes consciencieusement étudiés, tels que *Hero en Leander*. C'est un sujet rebattu, mais présenté avec beaucoup de simplicité et de goût.

Assurément, M. Van de Walle promet, et nous comptons bien qu'il tiendra ses promesses. Qu'il travaille et ne se hâte pas trop de livrer ses vers à l'impression. Les volumes de poésie ne manquent pas dans la littérature flamande; chaque année en voit éclore au moins deux ou trois qui ne valent la peine ni d'être lus ni d'être critiqués. Que M. Van de Walle se surveille de près et ne grossisse pas le nombre de ces poètes médiocres. Il y a en lui l'étoffe d'un écrivain de mérite, s'il prend pour règle de ne faire imprimer sous son nom que ce qui mérite l'honneur de la publicité.

Notre bilan poétique de l'année 1877 sera complet si nous ajoutons aux jugements sommaires de plus haut les renseignements suivants. Une nouvelle édition populaire des œuvres de Theodoor Van Rijswijk, le mordant chansonnier, est en voie de publication à Anvers. M. Julius Sabbe, professeur à l'athénée de Bruges, l'âme du mouvement littéraire et artistique qui, depuis quelques années, se produit dans la vieille cité qu'on croyait profondément assoupie, a publié sa remarquable cantate couronnée du dernier concours de Rome, intitulée *De Klokke Roeland* (la Cloche Roland), et y a

Digitized by Google

joint une excellente traduction française en vers. M. G. Antheunis, le charmant poète des joies intimes de la vie de famille, a édité un recueil de chansons en flamand du moyen âge, composées par le poète allemand Hoffmann von Fallersleben. Ces chansons sont un tour de force de linguistique et d'archéologie; M. Antheunis, qui est musicien autant que poète, y a joint des mélodies que nous sommes incompétent à apprécier, mais qui ont été favorablement accueillies dans le monde musical. Le *Halletoren,* revue mensuelle de Bruges, a publié quelques bonnes traductions d'un poète anglais trop peu connu en Belgique, W.-C. Bryant. Le traducteur est le Dr Eug. Van Oye, d'Ostende.

Dans une prochaine chronique, nous nous proposons de passer en revue les œuvres en prose de l'année écoulée.

W. De Vlaeminck.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Précis de l'histoire cléricale de Belgique, par P.-A.-F. Gérard ; in-8° de 445 pages; Bruxelles, Vanderauwera, 1878. — *Le Pays et l'Armée*, par le général baron Goethals; in-8° de 224 pages; Bruxelles, Muquardt, 1878. — *Conférence sur Eugène Defacqz*, par Louis Hymans; Bruxelles, imprimerie bruxelloise, 1878. — *Mémoires sur les terrains crétacé et tertiaire*, préparés par feu André Dumont, édités par Michel Mourlon; tome Ier, in-8° de XX-556 pages; Bruxelles, Hayez, 1878. — *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, 1878; in-18 de LVIII-381 pages; Bruxelles, Hayez, 1877. — *Les Palmiers, histoire iconographique, géographie, paléontologie, botanique, description, culture*, etc., par Oswald de Kerchove de Denterghem; grand in-8° de 348 pages; Paris, Rothschild, 1878. — Les *Bocagères*, poésies par Octave Gillion; in-18 de 161 pages; Bruxelles, Alliance typographique, 1878. — *La Lyre des écoles belges*, paroles de Mlle L. Bourgeois; in-4°, Bruxelles, Leys.

M. Gérard, l'éminent historien, si connu par ses nombreux ouvrages sur l'histoire de Belgique et sur le droit belge, et dont la longue carrière a été une protestation incessante contre les empiétements du cléricalisme, vient de réunir ou plutôt de résumer ses travaux de plus d'un demi-siècle. Remontant à l'époque de la première invasion romaine, il démontre que tous nos maux proviennent de cette imposition de l'élément latin à des populations germaniques, et que les mœurs comme les institutions primitives des Belges ont été contrariées, faussées, dénaturées par le régime féodal, par le monachisme, par la hiérarchie catholique, qui sont les produits de l'esprit de Rome. La Gaule française avait pu accepter cet état de choses, auquel la révolution de 89 mit momentanément un terme par une sorte d'explosion de la raison humaine, mais les traditions nationales des

Digitized by Google

Belges y furent toujours hostiles : nous ne sommes et ne serons jamais Romains, quoi qu'on ait fait, quoi qu'on tente de faire encore. Ce qu'on appelle les principes de la société moderne était en germe dans nos premières institutions toutes germaniques, et l'ennemi que nous avons à combattre est un élément purement étranger.

La révolution de 1830, envisagée à ce point de vue, donne à M. Gérard l'occasion de dévoiler les tendances ultramontaines jusque dans notre Constitution, qui n'eut que trop le caractère d'une transaction. Les prétentions nouvelles de l'Église catholique, se produisant avec une véritable violence, moins d'un siècle après la révolution qui semblait les avoir anéanties, montrent bien que toute transaction est impossible. Les opinions de M. Gérard pouvaient être contestées il y a quelques années : tous les esprits sensés et libres doivent les accepter maintenant. L'ouvrage arrive à son heure, et le succès sera considérable.

La dernière partie du livre de M. Gérard est l'application de ses idées à la situation actuelle ; ce n'est plus de l'histoire, mais c'est la consécration des faits historiques, de sorte que tout se tient dans cet exposé rapide et lumineux de l'*histoire cléricale de Belgique*. On sent que l'auteur est depuis longtemps maître de son sujet, et cette unité, cette hauteur de vues donnent à l'œuvre un grand mérite.

Peut-être y aurait-il à résumer davantage encore toute cette histoire pour la mettre à la portée de tous et en faire un véritable livre populaire qui aurait la meilleure, la plus salutaire influence. Nous soumettons cette pensée à l'auteur, qui n'aurait pas de peine à condenser encore ses idées, en laissant de côté ce qui sert à les justifier aux yeux des autres écoles historiques. Ce ne serait qu'une esquisse, mais vigoureuse et saisissante, qui s'imposerait aux convictions encore hésitantes ou à demi formées.

M. Gérard a fait en quelque sorte son testament historique : M. le général baron Goethals fait ce qu'il appelle lui-même son « testament militaire ».

Une carrière de cinquante années, pendant laquelle il a passé par toute la hiérarchie des grades, a donné à M. Goethals l'expérience nécessaire pour parler avec autorité des matières mili-

Digitized by Google

taires. Les événements de 1866 et de 1870, peut-être même les événements actuels en Orient, sont de nature à faire ouvrir les yeux aux plus obstinés, à réformer bien des opinions préconçues. Les démocrates amis de la paix, et tous les démocrates doivent l'être, ne peuvent plus se faire illusion en présence des faits qui se présentent. D'ailleurs, la véritable démocratie doit accepter la réforme militaire dans le sens du service personnel obligatoire, et c'est là, de toutes manières, à tous les points de vue, la plus urgente des réformes. On sait aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que notre neutralité doit être armée, que notre défense nationale doit être organisée d'une manière sérieuse, et, placés entre l'Allemagne et la France, qui ont leurs armées formidables prêtes à entrer de nouveau en campagne, nous nous croisons les bras et fermons les yeux.

Le livre de M. Goethals est un cri d'alarme. Puisse-t-il être entendu ! Il craint que sa voix se perde devant l'indifférence et le parti pris. C'est aux hommes à idées avancées à prêter l'oreille, sans craindre l'accusation surannée de « militarisme ». D'ailleurs, n'est-ce pas l'odieuse loterie de la conscription qu'ils ont toujours attaquée, et n'est-ce pas la conscription qui devra disparaître immédiatement devant le service obligatoire? Voilà bien la réforme démocratique par excellence.

Nous n'avons point qualité pour juger les améliorations proposées dans l'état-major et dans l'organisation intérieure du service militaire, mais nous constatons que les idées du général Goethals sont puisées dans un sincère patriotisme et inspirées par une longue pratique de sa profession. A ce double titre, l'auteur mérite confiance. Mais il faut croire qu'il aura à lutter avec bien des préjugés, car toute son introduction est consacrée à des précautions oratoires ou plutôt à une sorte de justification préalable. Pour l'honneur de la Belgique, nous espérons que le service obligatoire trouvera bientôt assez de partisans dans les « classes dirigeantes » pour passer dans le domaine des faits accomplis. M. Goethals a fait acte de bon et courageux citoyen : il a droit à toute notre reconnaissance.

Avant de quitter le terrain politique, nous devons signaler une excellente conférence donnée par M. Louis Hymans, à Ath, le

Digitized by Google

13 janvier dernier, et qui avait pour sujet *Eugène Defacqz*. On sait que la ville d'Ath élève un monument à son illustre concitoyen. La conférence est, par conséquent, un éloge, mais un éloge bien justifié, auquel personne ne trouvera à redire, et le conférencier a eu un succès des plus légitimes. Les qualités éminentes qui distinguaient Eugène Defacqz y sont mises en relief et relevées par des témoignages, par des anecdotes, par des citations, qui donnent au discours le caractère de la plus intéressante causerie.

Les sciences physiques et naturelles ne sont pas précisément de la compétence d'une chronique littéraire, mais, à défaut de rubrique spéciale pour cet objet dans notre *Revue*, il nous sera bien permis de citer, parmi les publications actuelles les plus importantes, les Mémoires préparés par feu André Dumont, et édités, sous les auspices du Musée royal d'histoire naturelle, par M. Michel Mourlon. Déjà M. Ed. Dupont avait mis en évidence, dans le Bulletin de l'Académie, l'importance des manuscrits laissés par Dumont : il s'agissait de documents explicatifs destinés à compléter les grandes cartes du sol et du sous-sol qui resteront les titres de gloire du grand géologue liégeois. Le Musée royal d'histoire naturelle ne pouvait mieux faire que de confier cette publication à M. Michel Mourlon, dont l'article *Géologie,* de la *Patria belgica,* a fait apprécier par tout le monde la science irréprochable.

Nous ne pouvons que citer non plus à cette place l'*Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles*, le deuxième que publie M. J.-C. Houzeau, et le 45e de la publication. Les observations météorologiques, favorisées par un bulletin régulier, n'ont pas tardé à prendre une grande extension en Belgique et se trouvent consignées dans l'Annuaire de façon à fournir bientôt des données pleines d'intérêt. Une foule de notices, d'une grande valeur comme étude exacte et consciencieuse, font de ce recueil le guide indispensable de quiconque veut se tenir au courant du mouvement scientifique.

Une œuvre savante, mais en même temps littéraire, est le grand travail que vient de publier M. Oswald de Kerchove de

Digitized by Google

Denterghem sur *les Palmiers*. On s'étonnerait du choix de ce sujet chez un Belge qui ne doit pas avoir fait le tour des régions tropicales, si l'on ne savait que M. le comte de Kerchove de Denterghem, père de l'auteur, possède à Gand un magnifique jardin d'hiver consacré exclusivement à la culture des palmiers.

« Le palmier est l'arbre des régions tropicales, comme le sapin est l'arbre des régions froides, comme la vigne, le chêne et l'olivier sont l'ornement des régions tempérées. Le sapin donne aux solitudes des contrées alpestres et des pays septentrionaux une beauté grave, austère, mélancolique; le paysage des climats tempérés a la variété, la grâce, la fraîcheur, quelque chose de doux, d'aimable, de riant; le palmier imprime à la flore des régions tropicales un caractère indicible de force et de magnificence. Il symbolise l'incomparable puissance d'une nature pleine de fécondité, d'exubérance et de richesse. »

On voit que l'auteur est un écrivain. Au lieu d'une aride monographie, dont le caractère très-spécial eût pu rebuter la plupart des lecteurs, nous avons un livre qui se lit avec agrément, même par des profanes, et dont les gravures parfaitement exécutées rehaussent encore l'intérêt. Livre de luxe s'il en fut, et qui nous fait vivre en quelque sorte dans ces contrées splendides en nous mettant sous les yeux cette végétation luxuriante dont l'auteur nous analyse les caractères avec un talent qui dissimule habilement une étude approfondie.

De tels ouvrages peuvent servir de transition entre la science et la poésie. — Nos poètes semblent se multiplier, et nous avons lieu de nous en féliciter, car c'est toujours ainsi que se révèle une renaissance littéraire. Mais de ces poètes, il y en a que nous oublions très-volontairement, et sans doute ils comprendront que nous n'aurions eu pas assez de bien à dire d'eux. Nous l'avons souvent répété, le talent des vers consiste dans la forme non moins que dans le sentiment, et un vers mal fait gâte à nos yeux le plus beau poëme.

A ce double point de vue, nous n'avons que des encouragements à adresser à M. Octave Gillion, auteur des *Bocagères*. Lui-même nous apprend qu'il n'a que dix-sept ans et que plusieurs de ses pièces ont été composées lorsqu'il n'en avait que quinze.

Digitized by Google

Eh bien, nous pouvons lui dire avec confiance, sans craindre de trop exciter son amour-propre, que sa versification est excellente et témoignerait d'une maturité très-remarquable. Le style est aisé, la phrase harmonieuse. Nous n'avons de réserves à faire que pour les sujets, qui restent dans le domaine des banalités. Mais nous n'exigerons pas trop pour le moment d'un aussi jeune écrivain; l'originalité n'est que le fruit de l'observation et de l'expérience, et nous dirons avec Théophile Gautier :

> Il faut en ce bas monde aimer beaucoup de choses
> Pour savoir après tout ce qu'on aime le mieux.

Les chants moraux et nationaux composés par M^lle^ L. Bourgeois et mis en musique par M. Watelle nous offrent un recueil utile dont la nécessité se faisait sentir pour les écoles belges. Ici encore nous ne devons pas marchander nos encouragements, eu égard surtout aux difficultés que présente la poésie placée dans de telles conditions. On sent que le talent de M^lle^ Bourgeois, livré à lui-même, prendrait un essor bien plus vif et s'affranchirait de certaines formules que le rhythme musical amène presque fatalement.

Eugène Van Bemmel.

Digitized by Google

L'EGLISE ET L'ÉTAT

D'APRÈS MINGHETTI.

PREMIÈRE PARTIE [1].

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

VII

Notre Constitution repose sur la souveraineté du peuple. La nation exerce sa puissance souveraine dans les élections; les chambres, organes de la majorité, font la loi, et un ministère pris dans le sein de la majorité parlementaire gouverne. Eh bien! le clergé est parvenu à vicier les élections, en fabriquant de faux électeurs, en violentant les consciences, en abusant du confessionnal, en détruisant la liberté du vote. Je convie *Minghetti* à venir assister à une de nos élections; il y verra ce qui bientôt se passera en Italie : les électeurs de chaque commune arrivant en ville, le curé en tête, comme un troupeau conduit par le berger, assisté de son chien. Le curé mène son troupeau au scrutin; il a distribué des billets *marqués* à tous les électeurs, il assiste

[1] *Voir* la livraison du 15 février 1878.

Digitized by Google

au dépouillement des votes, afin de s'assurer si les brutes de son troupeau ont déposé dans l'urne le bulletin qu'il leur a imposé. Les élections étant viciées, le parlement l'est aussi : la majorité catholique ne représente pas la nation, elle représente les six évêques de Belgique, et le ministère est le très-humble serviteur des évêques, curés et vicaires. Qui donc règne en Belgique? Qui a pris la place de la nation souveraine? L'Église. Ce serait faire injure à *Minghetti* que de lui demander si c'est là ce qu'il entend par l'*Eglise libre* dans l'*Etat libre*. La *liberté de l'Etat* consiste à exécuter les ordres que lui donne l'Église libre : c'est le régime du moyen âge avec la fraude et l'hypocrisie en plus !

Voilà l'abus patent, flagrant, et les conséquences funestes auxquelles il aboutit. En face de ces abus, l'État doit-il se croiser les bras et se laisser démolir? Ce n'est certes pas l'avis de *Minghetti*. Il dit et il répète qu'il n'entend pas désarmer l'État. Mais il semble ne pas voir le péril, il refuse d'y croire. C'est une illusion funeste et qui perdrait l'Italie, si le parti libéral la partageait. Le rejet, pour mieux dire l'ajournement du projet *Mancini* est déjà un triste signe de l'état des esprits. J'aime l'Italie, et je l'admire. Je voudrais que notre expérience lui profitât. Voilà pourquoi j'insiste sur la nécessité de la défense. *Minghetti* en reconnaît la légitimité. C'est beaucoup, en droit. En fait, ce n'est pas assez. Il faut mettre la main à l'œuvre, car l'ennemi est là qui guette le moment où il pourra surprendre le libéralisme endormi et l'anéantir. *Minghetti* ne croit pas que la guerre entre l'État et l'Église soit fatale, nécessaire; il n'admet pas que le catholicisme soit en essence hostile à l'État et à la liberté. L'Église s'est accommodée à tous les régimes, dit-il, elle acceptera aussi le régime de Cavour : l'Église libre dans l'État libre. J'avoue que j'ai de la peine à comprendre ces espérances. *Minghetti* n'est pas un libéral aveugle, comme il y en a en Belgique; il ne ferme pas les yeux pour ne pas voir; il reconnaît que, pour le moment, le catholicisme romain est hostile à l'État, hostile

Digitized by Google

à toutes nos libertés, et il faut être triplement aveugle pour le nier. La lumière du soleil n'est pas plus claire que la haine de l'Église contre l'État moderne et les libertés de 89. Eh bien! *Minghetti* espère que cela changera. Quoi! le catholicisme est fondé sur une révélation divine, dont le pape est l'organe infaillible; et le pape a parlé! Il y a chose jugée. Est-ce qu'un pape infaillible peut se tromper? Est-ce qu'un pape infaillible viendra défaire l'œuvre d'un pape infaillible? Est-ce que les Italiens attendraient encore un pape libéral? Comment *Minghetti* ne voit-il pas qu'un catholicisme qui se modifierait ne serait plus le catholicisme, que ce serait le protestantisme? C'est-à-dire qu'au lieu d'être immuable, la religion deviendrait progressive. Voilà une hérésie, s'il en fut jamais. Qu'est-ce qui fait la force du catholicisme? Qu'est-ce qui lui donne tant de prestige pour les âmes faibles, et ces âmes ne manquent point? C'est qu'elles sont à l'abri des angoisses du doute; elles se reposent dans la certitude absolue; en obéissant à l'Église, elles sont sûres de leur salut. Que deviendrait cette certitude, si l'Église pouvait se modifier? Quoi! les papes disent aujourd'hui ce que disaient les grands papes du moyen âge : « Il n'y a qu'un souverain, c'est l'Église; reconnaître la souveraineté de l'État à côté et au-dessus de celle de l'Église, est une hérésie. » Et demain un pape viendrait dire : « Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, Pie IX se sont trompés. L'Église n'est pas souveraine, c'est une simple association de fidèles, à qui l'État donne et mesure la liberté. Cette Église vit dans un État libre; cet État n'a plus rien de commun avec la religion, il repose sur les principes de 89, que Grégoire XVI, que Pie IX ont flétris. » Quoi! l'Église bénirait demain ce qu'elle maudit aujourd'hui! Si elle le faisait, elle cesserait d'être l'Église catholique. Non, elle n'abdiquera pas, elle ne se suicidera pas. Elle réunit, au contraire, toutes ses forces, elle fait taire toutes ses dissidences, pour livrer un combat suprême contre la civilisation moderne. La lutte est une lutte à mort!

Minghetti a encore une autre illusion qui tient à la pre-

Digitized by Google

mière : il croit à l'harmonie de la raison et de la foi. C'est aussi mon espérance, et ma conviction profonde est que cette harmonie se réalisera. Que dis-je? Elle est déjà réalisée dans le protestantisme avancé; il s'appelle aussi moderne ou libéral, pour marquer qu'il accepte, qu'il bénit la civilisation et ses conquêtes. Mais à quel prix les protestants peuvent-ils se dire partisans sincères et dévoués des principes de 89? Lisez le beau livre du pasteur Bost sur le protestantisme libéral. Il ne s'y trouve plus un atome du dogme traditionnel; la religion est devenue une morale, et la morale devient une religion. Voilà l'harmonie de la foi et de la raison. Est-ce que le catholicisme pourra jamais accepter la raison en matière de foi? Luther appelait la raison la prostituée du diable; mais aussi il se prétendait plus catholique que le pape. Il n'y a pas un dogme du catholicisme qui ne soit un défi à la raison. Et l'on veut que la foi accepte la raison, ou que la raison accepte la foi! Autant vaudrait dire que l'eau et le feu s'uniront pour ne former qu'un seul élément. Non, la foi révélée ne s'abaissera jamais jusqu'à tendre la main à la raison; si elle l'embrasse, c'est pour l'étouffer. Que reste-t-il à faire à la raison? C'est elle qui est de Dieu, tandis que la prétendue révélation est un mensonge : la mission de la vérité est de combattre l'erreur jusqu'à ce qu'elle soit anéantie. Donc, guerre à mort entre la raison et la foi, comme entre l'État et l'Église.

Minghetti n'est pas un catholique romain, il est plutôt rationaliste, et rationaliste si convaincu qu'il ne redoute pas la guerre que l'Église fait à l'État et que la foi fait à la raison. Si l'Église s'obstine dans sa guerre, dit-il, ce n'est pas elle qui l'emportera. Qui donc sera vainqueur? La raison. Telle est aussi ma conviction : je ne comprends pas les esprits timides qui craignent la victoire des ténèbres sur la lumière. Les hommes qui ne croient pas en Dieu ni au gouvernement de la Providence, peuvent nourrir cette crainte; mais ceux qui voient dans l'histoire la main de Dieu y voient aussi la marche de l'humanité vers la liberté, et la liberté par essence est celle de la pensée. Toutefois, les hommes

Digitized by Google

timides ont raison en une chose, et je voudrais que nos amis d'Italie partageassent leurs appréhensions. Leibnitz disait : « Donnez-moi l'éducation, et je transformerai le genre humain. » Laissez l'éducation à l'Église, et ce qui paraît impossible deviendra possible. J'y reviendrai. Pour le moment, je rappellerai à *Minghetti* les leçons de l'histoire. La réforme avait pénétré en Italie ; le plus radical des réformateurs, Socino, était un Italien. L'inquisition y a mis fin. Sa puissance de destruction est telle, qu'elle est parvenue à anéantir des livres écrits par les réformateurs : il y en a dont il ne reste pas un seul exemplaire. La réforme faisait des progrès en Espagne ; les bûchers allumés par Philippe II y mirent bon ordre. Nos Flandres étaient à moitié protestantes ; le feu et les flammes y éteignirent la lumière de la raison, et la Belgique devint la Béotie de l'Europe. Au XVII^e^ siècle, l'horrible guerre de trente ans détruisit la réforme dans la Bohême et dans l'Autriche. En Belgique, il se fait une révolution plus remarquable. La Constitution a livré l'enseignement au clergé ; il en a à peu près le monopole. Eh bien ! les classes de la société qui confient leurs enfants aux établissements religieux, deviennent fanatiques comme on ne l'est pas en Espagne. Que *Minghetti* et ses amis politiques méditent ces faits, et ils n'auront plus cette superbe confiance dans la puissance de la liberté, confiance aveugle qui a perdu la Belgique et qui peut perdre l'Italie. Sans doute, les ténèbres ne parviendront jamais à détruire la lumière ; mais pour que la raison et la liberté l'emportent, il faut qu'elles combattent, et les combattants doivent bien se garder de donner des armes à leurs ennemis. *Minghetti* protestera et dira que ce n'est pas là sa politique. Non, mais à force de se faire illusion sur le catholicisme, il se fait aussi illusion sur les moyens par lesquels il faut le combattre. Il croit que la liberté suffit, et qu'il ne faut pas d'autres armes. Quand on lui oppose les faits qui se passent en Belgique, il les écarte. Ceci est un point capital. *Minghetti* ne sait pas où en est la lutte en Belgique, et il se trompe sur les causes de cette lutte qui, d'un jour à l'autre, peut devenir une guerre civile.

Digitized by Google

Quant aux États-Unis, il faut les laisser de côté, ce n'est pas un pays catholique ; le protestantisme y est vivace, et quand il verra la nécessité de combattre les prétentions de l'Église, il le fera, et l'issue de la lutte n'est douteuse pour personne. Toutefois, *Minghetti* est obligé d'avouer que le catholicisme commence à se remuer en Amérique, depuis que la populace irlandaise y émigre ; c'est la vraie matière que l'Église aime à exploiter : l'ignorance la plus crasse et le fanatisme le plus bête. Ce spectacle inspire du dégoût. *Minghetti* l'appelle une *gangrène*. Qu'il vienne en Belgique, il verra nos populations flamandes infectées de cette *gangrène*, et l'Église occupée à la répandre pour corrompre le sang et la vie de la nation entière. Les Flandres, les provinces d'Anvers et de Limbourg, sauf dans les grandes villes, sont *gangrenées ;* le clergé, ligué avec une aristocratie territoriale aussi ignorante et aussi fanatique que lui, asservit et terrorise les habitants des campagnes, à ce point qu'ils n'osent pas résister à l'Église ; ce ne sont plus des hommes libres qui votent, ce sont des troupeaux de brutes. *Minghetti* se trompe complétement sur les causes de cet état de choses. Il croit que les catholiques seuls ont fait la révolution de 1830, et que, par suite, il est assez naturel qu'ils abusent de leur victoire. Non, les catholiques n'auraient jamais eu la puissance de détruire le royaume des Pays-Bas, si les libéraux, dans leur aveuglement, n'avaient fait alliance avec leurs ennemis mortels. De là l'*union*, et le cri des unionistes : liberté en tout et pour tous. C'est la population libérale de Bruxelles qui fit la révolution ; les catholiques se montrèrent quand il s'agit de voter. La majorité du Congrès était catholique, et parmi les libéraux, le grand nombre étaient unionistes ; les libéraux unionistes, d'accord, j'allais dire de complicité, avec les catholiques, soutinrent au Congrès la séparation de l'Église et de l'État, et livrèrent la Belgique à l'Église, en lui donnant la liberté illimitée d'association, la liberté illimitée d'enseignement et, de plus, une dotation de quatre millions, sans compter les subsides pour le culte et les innombrables donations et legs, fruit de la captation religieuse, c'est-à-dire de l'abus de la religion.

Digitized by Google

Minghetti se fait encore une singulière illusion sur la guerre que l'Église fait chez nous à l'État et à toutes nos libertés. Il croit que le clergé n'est réellement pas libre : l'Église ne l'est pas, dit-il, parce que nos lois ne reconnaissent pas aux associations religieuses la personnification civile, c'est-à-dire le droit de recevoir à titre gratuit, ce qui signifie le droit de spolier les familles. Je dirai plus loin que cette prétendue liberté serait un privilége. Est-ce parce que les moines ne jouissent pas de ce privilége que l'Église se met en guerre contre l'État? Non, certes. Car le parti catholique ne demande pas la personnification pour ses congrégations religieuses ; celles-ci se trouvent beaucoup mieux du régime de liberté et de fraude ; la personnification serait nécessairement soumise à des conditions, à des limites : autant d'entraves qui gêneraient les moines dans leur œuvre de captation et de spoliation. Je dis les moines, car le clergé séculier ne reçoit guère de libéralités ; il est doté par la Constitution, et quant aux besoins du culte, l'État et les communes, au besoin, y pourvoient. Offrez aux moines la personnification, ils la refuseront, ils aiment bien mieux capter, spolier et frauder à leur aise. Et la personnification n'empêcherait pas même l'œuvre de la fraude et de la spoliation. Sous l'ancien régime, nos souverains étaient certes favorables à l'Église, c'étaient des Espagnols et des Autrichiens ; cependant ils furent obligés de réfréner la cupidité cléricale et la spoliation des familles. Est-ce que les entraves légales arrêtèrent les captations? La fraude pieuse alla son train, et chaque nouvelle loi ne fit qu'attester l'impuissance du législateur.

Si donc l'Église fait la guerre à l'État, ce n'est pas parce qu'elle voudrait avoir la personnification que nos lois lui refusent. Elle fait la guerre à l'État et elle l'a toujours faite, parce qu'elle revendique la souveraineté au nom de son droit divin. Elle parvient, il est vrai, à vicier les élections et à s'emparer du gouvernement ; mais ce pouvoir est contesté, elle n'ose pas même en profiter pour faire des lois à sa guise ; les grandes villes sont libérales ; le libéralisme règne

Digitized by Google

à l'hôtel de ville, la presse fait une rude guerre à l'Église et au catholicisme ; la libre pensée, cette ennemie mortelle de l'Église catholique, fait des progrès effrayants ; tout homme qui pense déserte la religion catholique, et le nombre de ceux qui arrivent journellement à la libre pensée est tel, que s'ils n'étaient pas terrorisés par le clergé uni à l'aristocratie, il n'y aurait plus de parti catholique. Voilà la crainte de l'Église. Elle voit qu'elle perd l'empire des âmes ; elle le perd par la liberté, elle essaye de le ressaisir en tuant la liberté. Les papes ont compris que la liberté est leur ennemie mortelle ; ils l'ont flétrie comme un crime, et tous les ténébrions sont à l'œuvre pour lui faire une guerre à mort.

Il est vrai que les chefs du parti catholique, membres de la Chambre et ministres, ne laissent échapper aucune occasion sans protester de leur attachement, que dis-je? de leur amour ardent pour notre Constitution et les libertés qu'elle consacre. Quand je parle des *chefs*, je me sers du terme officiel ; ces prétendus *chefs* sont des instruments, des machines, que les évêques font mouvoir ; il n'y en a pas un qui serait élu si le clergé lui retirait son appui. Faut-il prendre au sérieux les protestations qui se trouvaient il y a quelque temps dans l'adresse de la Chambre en réponse au discours du trône? J'ai parlé de Tartufes. Un jour je demandai à un homme politique s'il y avait des croyants à la Chambre ; il me répondit : « J'en ai connu un seul, le comte de Merode ; encore commença-t-il par être franc-maçon. » Ce sont ces hommes qui parlent de leur respect pour la liberté ! Leurs protestations excitèrent le rire dans la presse libérale. Et la presse catholique, sauf le journal du ministère, désavoua ses mandataires, scène de comédie que je recommande à *Minghetti* et à tous nos amis italiens.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION.

I

Minghetti a sur le droit d'association des idées toutes différentes de celles qui règnent en France et en Belgique. Notre Constitution consacre la liberté illimitée de s'associer; c'est un droit qu'elle reconnaît aux Belges, c'est-à-dire aux individus. Les sociétés que les individus forment ne sont que des réunions d'individus; elles n'ont pas une personnalité distincte de celle des membres qui les composent; ce ne sont pas des personnes dites civiles; elles ne peuvent pas recevoir à titre gratuit, ni acquérir à titre onéreux; elles ne peuvent pas posséder : le droit de propriété avec toutes ses dépendances n'appartient qu'à l'individu. Pour qu'une association devienne une personne civile, il faut qu'elle soit reconnue comme telle par la loi; car les personnes civiles ne sont pas des êtres réels, ce sont des êtres fictifs, et la loi seule peut créer des fictions. Le Code Napoléon, qui nous régit, les appelle des établissements publics; c'est, en effet, dans un intérêt général que le législateur les établit, en leur confiant un ministère social, tel que la bienfaisance publique. Les personnes civiles ont donc une mission spéciale qui leur est attribuée par la loi, et dans les limites de laquelle elles ont certains droits, notamment celui de recevoir des libéralités et de posséder. En dehors de la fonction publique qui leur est déléguée, les personnes civiles n'existent pas.

Tel est le droit français et le nôtre. Nous considérons ces principes comme des axiomes d'une éternelle vérité. *Minghetti* n'admet pas la liberté illimitée d'association, mais il reconnaît à toute association, sous les conditions et les restrictions établies par la loi, le droit de s'incorporer, c'est-à-dire de former un corps moral ou une personne civile. S'associer,

Digitized by Google

dit-il, est un droit naturel; or, les sociétés se fondent toutes dans un esprit de perpétuité. Il en est ainsi surtout des associations religieuses; elles aspirent à l'éternité, car c'est dans un but qui se réalise dans l'éternité qu'elles se forment, le salut des associés. Les moines notamment veulent réaliser la perfection évangélique, ou la loi de salut que Jésus-Christ est venu annoncer au monde. Or, pour être éternelles, les associations doivent être incorporées; donc, le droit de s'associer implique le droit de s'incorporer. C'est une liberté, ce n'est pas une concession; la refuser aux associations religieuses, alors qu'on la reconnaît aux sociétés civiles, c'est faire une *exception* odieuse, c'est porter atteinte à la liberté.

Voilà l'argumentation dans toute sa force. Je la trouve étrange. Il n'y a de personnes réelles que celles que Dieu a créées, les hommes auxquels il a donné pour mission de se perfectionner, dans les conditions de leur existence terrestre. Ici-bas, ce travail de perfectionnement s'arrête à la mort; ce qui se passe au delà de la tombe est un mystère. J'ai la ferme conviction que notre existence est infinie, et que le travail de perfectionnement continue dans l'éternité, puisque l'être imparfait n'arrive jamais à la perfection. Mais il est d'évidence que les associations qui se forment entre les fidèles n'ont pas en vue le perfectionnement futur, puisque dans leur croyance, la destinée de l'homme s'accomplit sur cette terre : c'est le ciel ou l'enfer. Et quand on voudrait considérer le purgatoire comme une voie ouverte au perfectionnement, toujours est-il que, pour les associations humaines, la mort est le terme fatal de l'action des associés. L'homme ne peut pas vouloir ni agir dans ce monde, quand il a cessé de vivre; s'il y a un axiome, c'est celui-là. Donc, il ne peut pas perpétuer ses aspirations, ses désirs, sa volonté, au delà de la tombe. Cette perpétuité ne regarde pas l'individu qui meurt, elle regarde de nouvelles générations, dont l'activité finira également à leur mort. Donc, toute idée de perpétuité est une fiction, à laquelle la réalité vient toujours donner un cruel démenti. Il y a eu de riches fondations pour le culte de Jupiter et d'Apollon; elles ont été faites dans un esprit de

Digitized by Google

perpétuité. L'humanité, dans sa marche progressive, ne respecte pas cette éternité. L'Église catholique s'est approprié les biens qui avaient été donnés à Jupiter et à Apollon, et elle a bien fait. De leur côté, les catholiques ont fait des fondations éternelles; la révolution se les est appropriées, et elle a encore bien fait. Si la perpétuité des associations est une fiction, la conséquence certaine est que la loi seule peut la créer; la volonté de l'homme s'arrête à sa mort; pour qu'elle dure au delà, il faut que la loi intervienne. Donc, il n'y a pas d'association perpétuelle sans loi.

Minghetti lui-même le reconnaît; seulement, au lieu d'une loi spéciale pour chaque association, il se contente d'une loi générale qui détermine les conditions sous lesquelles toute association peut s'incorporer. Voilà un premier démenti donné à sa théorie de la liberté d'association. Si s'*incorporer* est un *droit naturel,* à quel titre la loi vient-elle entraver l'exercice de cette liberté, sous couleur de la régler? Est-ce que la loi intervient pour régler et entraver la liberté de penser, la liberté d'aller et de venir, en un mot, ce que nous appelons liberté individuelle? Si *Minghetti* reconnaît la nécessité d'une intervention de l'État, quand il s'agit d'incorporer une association, c'est qu'en réalité la prétendue liberté que l'association réclame est un *privilége,* le plus grand de tous, celui qui permet aux hommes d'agir, après qu'ils sont morts. Voilà une différence radicale entre la personne réelle, l'homme, et la personne fictive, l'association. Là où tout est fiction, exception, privilége, l'État doit intervenir. C'est pour lui un droit et un devoir, parce que son existence même est en cause.

Avant de permettre à une association de s'incorporer à perpétuité, le législateur ne doit-il pas s'enquérir du but qu'elle poursuit, du bien et du mal qui en résultera? C'est presque une niaiserie que de poser la question. *Minghetti,* dans son extrême bienveillance pour l'Église, semble croire que toute association religieuse a un but licite, que dis-je? saint, la piété. Il y a des âmes pour lesquelles la solitude est un besoin : pourquoi ne pas la leur permettre et la leur

Digitized by Google

faciliter? Je pourrais répondre que c'est une fausse piété que celle qui cherche le salut dans le cloître. Dieu a créé l'homme pour vivre en société, c'est là qu'il doit remplir les devoirs que sa nature lui impose; fuir le monde, c'est déserter la famille, c'est déserter la société, où Dieu nous a placés, c'est violer les devoirs qui ne peuvent être remplis que dans la vie commune. Et l'État devrait encourager les hommes à manquer à leurs devoirs, en leur accordant le privilége de vivre oisifs et inutiles à perpétuité? J'ai supposé qu'il y avait piété, et piété mal entendue. Est-ce que telle est la réalité au XIX^e^ siècle? *Minghetti* avoue qu'en Italie il n'y a plus de religion véritable; ici l'incrédulité, là un paganisme sous des formes catholiques. Est-ce là la piété qu'il faut *perpétuer* par le privilége de l'incorporation? Ce n'est pas tout. Les corporations religieuses ont été supprimées par la révolution. Turgot, ce grand homme d'État, en avait demandé la suppression avant 89. *Minghetti* semble croire que c'est par haine pour l'Église. Il n'en est rien. Le concordat ne rétablit pas les couvents. Pourquoi? Portalis va nous en dire la raison. Portalis n'était pas un incrédule, un ennemi de la religion, c'était un croyant; ses adversaires mêmes sont obligés de lui rendre cet hommage. Au point de vue du droit, Portalis pose comme règle qu'il est contre l'*ordre public* qu'il puisse se former dans un État des associations, des sociétés, des ordres, sans autorisation de l'État : « Le droit d'approuver ou de rejeter une corporation est une conséquence nécessaire du droit essentiel qu'ont les États de veiller à leur conservation. » Portalis ajoute que tel est le droit commun de tous les États catholiques. Vient ensuite la question religieuse : « Les ordres monastiques ne sont point de droit divin, ils ne sont que d'institution ecclésiastique; il n'est pas nécessaire à la religion que ces ordres existent. Conséquemment, les établissements religieux sont de ceux que le souverain peut permettre ou refuser, sans blesser ce qui est de nécessité de salut. Pendant les premiers siècles de l'Église, il n'y avait point de profession monastique. » On appelle ces premiers siècles les plus beaux temps de l'Église. Cela ne

Digitized by Google

prouverait-il pas qu'il y a quelque chose de factice dans la piété dont parle *Minghetti* ? J'ai vu de près un exemple de ces prétendues vocations monacales. C'était un moine fanatique qui avait fanatisé les jeunes filles; supprimez les couvents, il n'y aura plus de vocation pour la solitude. Il y a encore un autre motif pour lequel on a supprimé les ordres religieux; on ne voulait plus d'une armée de moines, qui était la milice du pape et toujours disposée à propager les doctrines ultramontaines. Aujourd'hui que l'ultramontanisme a envahi l'Église, le danger est plus grand; et quand l'existence de l'État et notre liberté sont compromises par les associations religieuses, est-ce le cas de multiplier les ordres religieux, en leur permettant de s'incorporer? *Minghetti* dit qu'il ne veut pas désarmer l'État et armer l'Église; c'est cependant à cela qu'aboutit la liberté d'association avec pouvoir de s'incorporer.

Minghetti donne le droit d'incorporation à tous les établissements ecclésiastiques; il a surtout en vue de procurer des moyens d'existence au clergé non salarié. Il faut que l'Église vive, dit-il. Sans doute, et tant qu'elle aura empire sur les âmes, elle vivra. Mais faut-il pour cela qu'on lui accorde la personnification? Portalis renvoyait les partisans du monachisme aux premiers siècles de l'Église, où l'on ne savait pas ce que c'était qu'un moine. Je pourrais en dire autant de la personnification des établissements ecclésiastiques. Jésus-Christ n'aurait pas compris le mot ni la chose; et ceux qui se préoccupent tant d'assurer un lendemain à l'Église n'ont sans doute jamais ouvert l'Évangile, car voici ce qu'on y lit. Un jeune homme demande à Jésus ce qu'il doit faire pour entrer dans la vie éternelle. Jésus lui répond : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et le donnes aux pauvres, puis, viens et suis-moi. » Le jeune homme ne se sentit pas la force de renoncer à ses biens et ne suivit pas le Christ. L'Église, qui est riche ou qui veut le devenir, n'est-elle pas l'image du jeune homme de l'Évangile? Aujourd'hui l'on entend dire que l'Église ne saurait être trop riche; et telle est, en effet, sa grande préoccupation. Il y a de prétendus

Digitized by Google

catholiques qui parlent de christianiser les capitaux. Ces orthodoxes, à la façon de Rome, n'ont certes pas lu l'Évangile, car ils y auraient lu ces paroles foudroyantes : « Heureux vous qui êtes pauvres, car le royaume des cieux est à vous. Je vous le dis en vérité : difficilement un riche entrera dans le royaume des cieux. Et je vous le dis encore : un chameau passera plus facilement par le chas d'une aiguille, qu'un riche n'entrera dans le royaume des cieux. »

Il faut que le clergé vive et qu'il soit assuré de son lendemain. Qu'aurait dit Jésus à ces gens si soucieux d'amasser des richesses pour vivre. « C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez pas de votre vie, comment vous mangerez, ni de votre corps, comment vous le vêtirez. Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, et votre Père céleste les nourrit. Voyez les lis des champs, ils ne travaillent ni ne filent. Or, Salomon, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un deux. Ne vous *inquiétez* donc pas, disant : Que mangerons-nous? ou comment nous vêtirons-nous? Les *Gentils s'enquièrent de ces choses*, mais votre Père céleste sait que vous en avez besoin. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné de surcroît.* » C'est de ces paroles que Lamennais s'inspirait quand il conviait l'Église à se retremper dans la pauvreté et la foi. Si le clergé ne l'écouta point, c'est qu'il n'a plus la foi ; il ne sait même plus ce que c'est que le christianisme de Jésus-Christ.

Je reviens à la question de droit, sur laquelle je suis en désaccord avec *Minghetti*, et je le répète, il ne s'agit pas d'une opinion qui m'est particulière : pas un légiste en France et en Belgique n'admettra la prétendue liberté qui permettrait aux premiers venus de s'associer et de former une corporation. *Minghetti* se prévaut de ce qui se passe en Angleterre et aux États-Unis. Il est très-chanceux d'invoquer comme autorité des nations protestantes, alors qu'il s'agit de donner des lois à un État catholique. Le protestantisme n'a jamais prétendu à la domination de l'Église sur l'État ; loin de là, il accepte la suprématie de l'État. Et

Digitized by Google

il y a des sectes qui préfèrent la liberté; elles se contentent d'être libres et ne demandent rien à l'État; elles vivent libres, à leurs risques et périls. La séparation de l'Église et de l'État n'aurait aucun inconvénient si l'État n'avait affaire qu'à des communautés protestantes, et la loi pourrait, sans danger, leur accorder la personnification. La raison en est que le protestantisme poursuit le même but que l'État, ils sont alliés-nés. Peu importe que l'Église protestante soit unie légalement à l'État ou qu'elle en soit séparée, c'est une religion progressive et essentiellement morale; l'État n'a rien à craindre d'elle, et il a tout à attendre de son appui. On dira que l'Angleterre et les États-Unis reconnaissent cette même liberté à l'Église catholique. Je réponds que la situation de l'Église catholique dans un État protestant est tout autre que celle qu'elle réclame dans les pays catholiques. L'Angleterre n'a rien à redouter du catholicisme, ni les États-Unis; et du jour où la liberté dont jouissent les catholiques présentera un danger, les lois y mettront une fin.

J'ai une autre remarque à faire sur le droit de l'Angleterre, comparé à celui de la France et de la Belgique. L'Angleterre n'a pas eu une révolution de 89; elle est restée, à bien des égards, ce qu'elle était au moyen âge; or, le moyen âge était une époque de corporations, par la raison bien simple que l'État n'existait point. Ces corporations se sont maintenues, ainsi que le droit qui les régit, sans que l'on songe à le modifier, pour le mettre en rapport avec l'État moderne. Il en résulte de singulières anomalies. Les fondations se sont perpétuées telles qu'elles existaient au moyen âge : il y en a un grand nombre qui ont pour objet d'aider les étudiants *pauvres* et *mendiants* (ce sont les termes des actes) à faire leurs études. Qui profite aujourd'hui de ces bourses? Les *fils* des *pairs* d'Angleterre. Voilà à quoi sert la perpétuité des fondations et des corporations : à créer des abus et à les perpétuer.

Je me permets de soumettre une dernière considération à *Minghetti*. Le droit d'incorporation crée des personnes fictives. Quels seront les droits de ces êtres fictifs? Auront-ils

Digitized by Google

les mêmes droits que les personnes réelles? Cela est une impossibilité et un non-sens. Les associations se forment dans un but spécial : le commerce, l'industrie, la science, la piété. Les couvents, dit *Minghetti,* ont pour objet de donner satisfaction à une certaine piété. Soit. Les voilà incorporés, ayant le droit de recevoir des libéralités et de posséder. Les religieux pourront-ils faire autre chose que *prier?* Pourront-ils faire tout ce qu'une personne réelle a le droit de faire? Au point de vue de la liberté, il faut répondre oui. Eh bien! ce *oui* est un *non-sens*. Quoi! je fais une donation pour la fondation d'un couvent, afin de permettre aux religieux d'adorer Dieu à leur façon. Puis les religieux se mettent à trafiquer, ils se livrent à des opérations industrielles et commerciales; ils jouent à la bourse. Ma supposition est une réalité. Les jésuites ont été et ils sont encore des trafiquants; ce qu'ils font sous main et par personnes interposées, pourquoi ne le feraient-ils pas ouvertement? pourquoi ne tiendraient-ils pas boutique de choses qui sont dans le commerce, comme ils tiennent boutique de choses qui ne sont pas dans le commerce : telles que indulgences, messes, prières, purgatoire, enfer et ciel? Et la *piété,* que gagnera-t-elle à ce trafic de choses saintes et profanes ? Voilà le non-sens que je dénonce à *Minghetti.*

Toute association a nécessairement un but déterminé, en dehors duquel elle n'existe plus. Il résulte de là une différence radicale entre les personnes réelles et les personnes dites civiles. L'homme a un but infini, celui de son perfectionnement, et il jouit d'une liberté complète dans les voies qui y conduisent. La personne fictive a un objet déterminé, en vue duquel elle a été créée et en dehors duquel elle n'a plus de raison d'être. S'en rapportera-t-on aux associés en ce qui concerne l'accomplissement de leur mission? Dans le système de la liberté, il faudrait dire oui, puisqu'elles sont perpétuelles, et que cette perpétuité est leur droit. Cependant *Minghetti* n'admet pas cette conséquence qui découle logiquement de son principe; donc, le principe est faux. Je conclus que les personnes civiles, si on trouve bon d'en créer,

Digitized by Google

ne peuvent être établies que par une loi spéciale, puisqu'elles aspirent à la perpétuité, et que la volonté de l'homme s'arrête à sa mort. J'ajoute que ces personnes civiles sont des *établissements publics;* c'est le nom que le Code civil leur donne. A ce titre, le législateur a le droit de les autoriser, ou de leur refuser l'incorporation; et il a, de plus, le droit et le devoir de veiller à ce que ces corporations ne dévient pas du but pour lequel elles ont été instituées, et si elles deviennent inutiles ou dangereuses, il doit les supprimer.

II

Minghetti aboutit à peu près aux mêmes conséquences; son point de départ est la liberté, et sa conclusion est la subordination des associations à l'État. Cela n'est pas très-logique, mais peu importe. J'expose les idées de l'auteur. Il permet à toute association de s'incorporer sous les conditions et les restrictions établies par la loi. Notre législation exige une autorisation spéciale pour chaque personne civile, sauf pour les sociétés commerciales qui n'ont rien de commun avec les *gens de main-morte*, comme on disait jadis, et l'expression devrait être conservée; elle sonne moins bien que celle d'*association libre*, mais elle est plus vraie. *Minghetti* ne veut pas d'autorisation préalable, parce que ce serait une mesure préventive, ce qui est contraire à la liberté. On voit combien il importe d'avoir une notion exacte de ce que l'on entend par liberté. Les associations qui demandent l'incorporation veulent autre chose et plus que la liberté, elles demandent la perpétuité, tandis que les droits de l'individu s'arrêtent à sa mort. C'est donc une exception que l'incorporation, ce n'est pas le droit commun, et tout privilége n'existe qu'en vertu de la loi. Ce sont là des axiomes, en fait de droit; ils sont vrais non-seulement en France et en Belgique, ils sont d'une vérité éternelle.

L'incorporation d'une association a pour but d'assurer son existence, en lui permettant de recevoir des biens et de les

Digitized by Google

posséder. A qui l'administration des biens sera-t-elle confiée? A des administrateurs élus par la communauté. *Minghetti* attache une grande importance au système électif ; il y voit un principe de progrès. Il faut s'entendre. S'il s'agit de ce que nous appelons *fabriques d'église*, et si l'on appelle tous les fidèles à prendre part à l'élection, il y aura une garantie de bonne gestion, mais voilà tout. Pour que le progrès pénétrât dans l'Église, il faudrait que les communautés catholiques pussent élire les ministres du culte. Ceci serait une révolution, dans le sein du catholicisme, et *Minghetti*, comme de juste, n'entend pas imposer cette révolution. Les corporations les plus dangereuses sont les ordres monastiques. Ici l'élection ne sert à rien ; ce sont des moines ignorants et fanatiques qui élisent l'abbé et tous les officiers ou agents qui ont un ministère à remplir : comment le progrès se ferait-il dans un pareil milieu? L'élection a toujours été une loi des couvents, et l'histoire atteste ce qu'ils sont devenus.

« Les statuts de l'association, continue *Minghetti*, sont arrêtés par les associés et rendus publics ; ils ne peuvent contenir aucune clause qui soit contraire aux lois. » Si le politique italien voit là une garantie, grande est son erreur. Nous avons aussi des lois d'ordre public auxquelles personne ne peut déroger ; néanmoins les moines les violent sournoisement. *Minghetti* oublie que l'Église est au-dessus des lois, et qu'elle a toujours mille moyens de les éluder. Dira-t-il que si en Belgique les moines violent la loi, c'est qu'ils sont obligés de recourir à la fraude pour vivre? Il n'en est rien. Sous l'ancien régime, les couvents possédaient le quart du sol, et souvent plus ; le législateur s'ingénia vainement à arrêter la spoliation des familles. La fraude est plus ingénieuse que les lois ; et la plus dangereuse de toutes les fraudes, c'est celle qui se couvre du voile de la piété, la fraude pieuse ou la piété frauduleuse. En dépit des lois, les moines continuèrent à enrichir leurs couvents en dépouillant les familles.

« La corporation doit rester fidèle à son but et à ses

Digitized by Google

statuts, sinon elle cessera d'exister, comme n'ayant plus de raison d'être. » Fort bien ; mais qui sera juge ? Et si c'est la loi, comment le législateur saura-t-il que la corporation dévie de son institution ? L'État aura le droit de visite et d'inspection. Pour que l'inspection fût sérieuse, elle devrait être permanente et de tous les instants. L'Église serait donc placée sous la surveillance de la haute police. Que dira-t-elle d'une pareille liberté ? Cependant cette surveillance est une nécessité d'ordre public, ne fût-ce que pour garantir la liberté des religieux.

Toutes ces restrictions témoignent que *Minghetti* aperçoit le danger de la liberté qu'il laisse à l'Église ; il ne veut pas désarmer l'État, mais pour l'armer, il devrait lui donner une véritable autorité sur les corporations ; et que deviendra alors la liberté ? Et si l'inspection n'existe que sur le papier, que devient la garantie de l'État ? C'est un cercle vicieux qui n'a pas d'issue. Puisqu'on se défie tant des corporations religieuses, on a tort de leur accorder une liberté dont elles abusent nécessairement. A vrai dire, elles n'ont pas de raison d'être. Quelle était jadis leur mission ? La charité. Le patrimoine de l'Église était le patrimoine des pauvres. Funeste charité, là où elle était pratiquée. *Minghetti* est économiste : croit-il que l'aumône reçue à la porte des couvents est le remède au paupérisme ? C'est comme si l'on disait que le poison est le meilleur des aliments. Grâce à la charité catholique, l'Espagne est devenue un pays de mendiants. L'aumône est radicalement mauvaise ; elle dégrade les pauvres et éternise la misère, elle corrompt les riches, en leur faisant croire que l'aumône lave tous les péchés : ce sont des Pères de l'Église qui tiennent ce langage. La société moderne ne considère plus l'aumône comme l'idéal de la charité ; elle vit de travail, et elle donne à l'homme les instruments du travail, l'instruction et l'éducation : son idéal est que tout homme devienne propriétaire. Sans doute, il y a des misères qu'aucune prévoyance humaine ne saurait prévenir : des enfants en bas âge auxquels la mort vient enlever leurs parents : des crises industrielles qui amènent la cessation ou

Digitized by Google

une diminution du travail. Est-ce que l'Église a un remède à ces misères? Elle a organisé des orphelinats. Qu'on me permette de dire deux mots, à ce sujet, des orphelinats religieux qui existaient à Gand; l'orphelinat des garçons était devenu un ignoble bouge, et dans l'orphelinat des filles, on exploitait les malheureuses enfants en leur faisant faire de la dentelle au profit du couvent, de sorte qu'en sortant de l'orphelinat, les orphelines étaient sans moyens d'existence : les unes étaient à charge du bureau de bienfaisance, les autres se prostituaient. On a été obligé de séculariser les orphelinats, et la charité laïque s'est montrée bien supérieure à la charité religieuse. Il en est de même de la bienfaisance publique. Les couvents donnaient à tout venant, sans mesure ni règle : c'était comme une école de fainéantise. Nos bureaux de bienfaisance ont des agents dévoués dans tous les quartiers de la ville; ils connaissent les pauvres et secourent chacun d'eux d'après ses besoins.

Je me demande quelle serait la raison d'être des couvents dans la société moderne. S'associer pour prier? L'État ne songera jamais à défendre la dévotion, quelque stupide qu'elle soit; mais il a le droit de défendre la mendicité, et il a le droit d'empêcher la fainéantise. Que ceux qui éprouvent le besoin de se retirer dans un cloître pour prier, travaillent en même temps pour pourvoir à leur subsistance et qu'ils vivent de leur travail, la loi leur laissera une entière liberté. Mais il ne peut pas permettre que les religieux et les religieuses vivent dans l'oisiveté, aux dépens des fidèles, auxquels ils extorquent des libéralités par la captation religieuse. Les apôtres vivaient de leur travail, tout en prêchant la bonne nouvelle. Voilà le vrai idéal, et aucun disciple du Christ n'a le droit de le récuser.

Je demanderai à *Minghetti* si la piété ainsi entendue a besoin de la personnification pour perpétuer l'association? Ce n'est pas l'association qui prie et qui travaille, c'est l'individu. Et si ceux qui se retirent dans la solitude d'un cloître y veulent prier et travailler en commun, l'État n'y trouvera rien à redire. Les couvents se transformeront en béguinages; les béguines prient et travaillent, sans former un ordre

Digitized by Google

monastique et sans savoir ce que c'est que la personnification civile. A vrai dire, la piété catholique est un instrument de domination, comme la religion elle-même. On ne bâtit plus de cloîtres dans la solitude des bois : ceux qui s'appellent *moines*, c'est-à-dire *solitaires*, remplissent nos villes, et qu'y font-ils? La plupart des ordres sont devenus enseignants, et ceux qui n'enseignent pas sont des ordres charitables, et sous couleur de charité et d'enseignement, ils perpétuent l'ignorance et la superstition. Est-ce que l'État doit intervenir, et favoriser cette propagande de ténèbres, en donnant aux ténébrions le privilége de la personnification, pour les aider à perpétuer l'asservissement des classes ignorantes et superstitieuses? On dira, et *Minghetti* le dit, que ce n'est pas à l'État à juger les choses de la religion. Je réponds que le législateur doit tenir compte des faits; il ne porte pas des lois pour les habitants du septième ciel; il donne des lois à un pays déterminé, en vue des besoins et des idées de la nation. Sa mission est de procurer aux hommes les moyens de se perfectionner et d'écarter tout ce qui pourrait les entraver dans le travail de leur perfectionnement. Or, il est de fait que les couvents ne sont plus que des ateliers d'ignorance, de superstition et de fainéantise. Voilà pourquoi la révolution les abolit, et ils restent abolis, de droit, en France et en Belgique. La fraude les a reconstitués. On ne protége pas la fraude, on la punit.

III

Si *Minghetti* lit ces lignes, il dira que je sacrifie la liberté par la crainte de l'abus que les corporations religieuses en font. Il faut donc que j'ajoute quelques mots pour expliquer ma pensée. J'admets la liberté d'association, et je voudrais la voir pratiquée largement en Belgique, comme elle l'est en Angleterre. Mais je n'admets pas que la liberté soit illimitée, comme notre Constitution la consacre. *Minghetti* lui-même subordonne le droit d'association au salut public. Si par

Digitized by Google

salut public on entend l'existence même de la société, je suis d'accord. C'est plus qu'un *intérêt*, c'est un *droit* et une *obligation*. La société a le droit et le devoir de se défendre contre ceux qui menacent son existence, car si la société périssait, que deviendraient les droits des individus? Eh bien! je dis que la liberté que *Minghetti* accorde aux congrégations religieuses ruine les fondements de la société. Lui-même avoue que l'Église du *Syllabus* est l'ennemie mortelle de la liberté qui est la base de notre ordre politique et social. Et les ordres religieux n'ont-ils pas toujours été ultramontains par excellence? C'est à ce titre que l'ordre des jésuites a toujours été combattu par le clergé séculier, jusqu'à ce qu'il succombât sous la haine universelle qu'il avait excitée. C'est parce que les moines étaient des instruments aveugles dans la main du pape, que la révolution détruisit le monachisme, et c'est encore à ce titre que Portalis s'applaudit de ce que cette milice pontificale avait été licenciée. Ne sont-ce pas les jésuites qui règnent à Rome, et qui ont inspiré les dogmes nouveaux de l'immaculée conception et de l'infaillibilité, double défi lancé à la raison et à la liberté? Et l'on veut que l'État donne pleine liberté à ses ennemis mortels de décupler leurs forces, en s'associant, et qu'il les aide à se perpétuer, en leur donnant de plein droit la personnification?

Ce serait de la folie, et une folie plus insigne que celle de notre Congrès de 1830. Les libéraux se font singulièrement illusion, quand il s'agit de la liberté d'association. Ils croient que cette liberté, comme toutes celles qui sont inscrites dans nos Constitutions, sera un instrument de progrès. Ils oublient l'ennemi implacable de la liberté qui se fait une arme de la liberté pour la tuer. C'est ce que font les jésuites et tout ce qui s'appelle moines en Belgique, et ils ont entraîné le clergé régulier dans la voie funeste qui perdra l'Église. Dans cet état de choses, peut-il être question de liberté d'association pour les congrégations religieuses? On ne donne pas d'armes à l'ennemi; on le désarme. Or, au premier rang, parmi les ennemis de la liberté et de l'État, se trouvent les

Digitized by Google

moines, jésuites en tête. Il faudrait être triplement aveugle pour le nier. C'est en vue de cet état de guerre qu'il faut régler et limiter le droit d'association. Voilà ce que *Minghetti* oublie. Son illusion se comprend : il n'a pas encore vu l'ennemi à l'œuvre. Mais qu'il profite de notre expérience; nous la payons chèrement. Il ne s'agit pas de formuler des principes abstraits sur l'étendue de la liberté d'association; il s'agit, pour la société laïque, de se défendre contre l'ennemi déclaré de la civilisation moderne !

Je prie le lecteur de ne pas oublier ces explications. Je n'entends pas traiter une question de théorie. Quand on fait ou que l'on propose des lois, on doit se mettre sur le terrain de la réalité; car les lois sont destinées à régir non des êtres abstraits, habitants d'un monde imaginaire, mais la société telle qu'elle existe. Or, partout où il y a une Église catholique, il y a guerre entre l'État et l'Église, entre la liberté et la religion. C'est en vue de cet état de guerre qu'il faut limiter et restreindre le droit d'association. L'État peut aller jusqu'à défendre les congrégations religieuses en ne les permettant que moyennant une autorisation préalable. C'est le système des lois révolutionnaires, et c'est le bon, quand on se trouve en face de l'ennemi. On criera au despotisme ! Ces vaines clameurs ne m'effrayent point. Je demanderai qui a ouvert les hostilités? Qui a déclaré la guerre à la liberté et à la civilisation moderne? Qui a déchiré, en Belgique, l'union des libéraux et des catholiques? Qui, sinon l'Église? Et quand la société est attaquée dans ses fondements, on lui refuserait le droit de se défendre, sous prétexte que la défense est de la tyrannie ! Le vrai despotisme trône au Vatican. Lamennais l'a dit, et on ne lui a jamais répondu que par des injures. Si les adorateurs de l'idole pontificale nous reprochent le despotisme, nous leur répondrons : C'est le voleur qui crie au vol !

Je reviens à la réserve que je tiens à faire, afin qu'on ne m'accuse pas d'être l'ennemi de toute liberté d'association. Loin de là : je crée des sociétés pour travailler à l'amélioration de la condition matérielle, intellectuelle et morale

Digitized by Google

des classes ouvrières. Je fonde des sociétés d'ouvriers et des sociétés d'ouvrières. Je suis parvenu à créer des sociétés jusque parmi les enfants de nos écoles, toujours dans le même but, l'œuvre de perfectionnement des générations naissantes. La liberté est l'âme de toutes ces associations ; je n'ai garde d'abdiquer cette liberté entre les mains de l'État, car l'État, quand les catholiques sont au pouvoir, ne m'autoriserait certes pas à diriger une œuvre qui, en définitive, conduira à l'affranchissement de la pensée, comme toute œuvre qui a pour base l'instruction et la moralisation. Comment, usant de la liberté d'association, en serais-je l'ennemi?

Reste la question de la personnification des sociétés qui se forment en vertu de la liberté. Ici encore il faut distinguer entre les ordres monastiques et les autres associations laïques ou religieuses. Les moines sont l'ennemi. Et quand on est en face de l'ennemi, on tire dessus. Il ne peut donc être question de leur accorder des droits dont ils useraient nécessairement contre l'État qui les leur donnerait. Quant aux autres associations, rien n'empêche que la loi ou le gouvernement, en vertu de la loi, les reconnaisse comme personnes civiles. Je dis la loi. Il est impossible d'admettre que toute association jouisse de la personnification ; juridiquement, ce serait une monstruosité, comme je crois l'avoir démontré. Les personnes civiles sont une fiction, et la fiction ne peut exister qu'en vertu de la volonté du législateur. La loi doit sauvegarder l'intérêt moral et l'intérêt social, ce qui exige une décision particulière pour chaque société qui réclame le privilége de la personnification, car privilége il y a. Ce privilége pourrait et devrait être accordé, dès qu'il y a des garanties de moralité et sous des conditions restrictives de la main-morte.

Si jusqu'ici on a reculé devant la personnification des associations libres, c'est à cause des dangers que présentent les ordres monastiques. Si on laisse les moines dans le droit commun, ils abuseront fatalement de la liberté qu'on leur offre : la main-morte reparaîtra avec son cortége de capta-

Digitized by Google

tions et de fraudes : quant à la moralité, on sait ce qu'elle devient là où règne le *célibat forcé*. Les ordres monastiques sont mauvais en essence ; on n'autorise pas le mal et on le perpétue encore moins. Quand les moines seront hors de cause, personne ne songera à combattre la personnification des sociétés libres. Il importe, au contraire, que ce droit entre dans nos mœurs, parce que c'est un moyen de favoriser l'esprit d'association.

S'il y a un intérêt social, c'est certes le développement de l'esprit d'ordre et d'économie dans les classes laborieuses. A Gand, l'épargne est introduite dans toutes les écoles; c'est un premier pas. Mais cela ne suffit point. Pour maintenir parmi les jeunes ouvriers les bons sentiments qu'on leur inculque à l'école, on a organisé des sociétés ouvrières. Il leur faut un local. C'est la grande difficulté. Les sociétés ne sont pas reconnues, donc elles ne peuvent pas posséder. Le danger de la main-morte n'est certainement pas à craindre, quand il s'agit de sociétés formées par des ouvriers de fabrique. Mais il y a un autre danger. Si l'on permet aux sociétés ouvrières de se personnifier, les congrégations religieuses se formeront en *sociétés d'épargne*, et il y aura de nouveau une main-morte frauduleuse. On voit que le bien même est impossible, tant que la lèpre monastique ne sera pas extirpée.

Il y a des Églises qui ne jouissent pas de la personnification : les sectes protestantes qui se forment en dehors du protestantisme officiel. Comment pourvoient-elles aux besoins du culte? Comment s'y prennent-elles pour posséder le temple où se réunissent les fidèles. Je n'en sais rien. Il est certain que légalement elles ne peuvent pas posséder. Pourquoi ne leur donnerait-on pas ce droit? Il n'y a aucun danger de main-morte. Il n'y a aucun danger pour la moralité : le célibat forcé n'existe que dans l'Église catholique. Il n'y a aucun danger pour l'État ni pour la liberté : le catholicisme seul est l'ennemi de la civilisation moderne.

Il y a des associations moins importantes, et qu'il serait néanmoins bon de protéger. Les Grecs plaçaient la musique

Digitized by Google

en première ligne dans l'instruction et l'éducation, et nous leur avons emprunté la gymnastique. Il ne saurait y avoir de sociétés de gymnastique et de chant sans un local. Ici l'État et la liberté ne sont pas en cause. Néanmoins, dans l'état actuel de notre législation, les sociétés d'agrément ne peuvent pas posséder un local. Toutes ces entraves au libre développement de nos facultés physiques, intellectuelles et morales, viennent de la crainte légitime qu'inspire la main-morte catholique. Que cette crainte disparaisse, et nous entrons dans le droit commun, qui doit favoriser au lieu d'empêcher le développement le plus large des facultés dont Dieu nous a doués.

Les réserves que je viens de faire pour la liberté d'association, je les fais d'avance pour la liberté d'enseignement dont il me reste à parler. Je repousse la *liberté* qui vise au *monopole* et à l'exploitation. J'appelle de tous mes vœux la liberté qui est la vie de l'âme.

TROISIÈME PARTIE.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

I

Notre Constitution consacre la liberté illimitée d'enseignement, de même qu'elle donne aux Belges la liberté illimitée de s'associer. Les politiques italiens ne comprennent pas la liberté sans limites : c'est ce qu'ils appellent désarmer l'État, j'ajoute en face de l'ennemi, car c'est l'Église, et l'Église seule, qui a profité de ces libertés ; disons mieux, c'est elle qui les a fait inscrire dans la Constitution pour les exploiter. L'État n'existe plus en Belgique ; il a abdiqué au profit de l'Église : ce n'est pas le roi qui règne, ce sont les évêques. Et c'est la liberté d'enseignement qui est leur instrument de domination. J'ai dit ailleurs, dans mon *Étude sur l'Église et l'État*,

Digitized by Google

dans mes *Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique*, ce que c'est que la liberté d'enseignement en Belgique : c'est la lamentable histoire de l'asservissement intellectuel de la nation. Ici je dois me borner à exposer les idées de Minghetti. Il partage les erreurs et les illusions de l'école libérale sur l'enseignement, et cependant nous pourrions nous estimer heureux si la liberté d'enseignement était réglée en Belgique comme le politique italien propose de le faire en Italie.

Minghetti admet la liberté d'enseignement comme principe. Je crois que le principe même est faux. La liberté d'enseigner n'est pas un droit de l'individu, comme la liberté de manifester sa pensée; elle s'adresse à l'enfance et à la jeunesse, c'est-à-dire à des mineurs, à des incapables. Le vrai droit qui est en cause est celui des générations naissantes; elles ont droit à l'instruction et à l'éducation, c'est-à-dire au développement le plus complet des facultés dont Dieu a doué l'homme. Qui a charge d'âmes? Qui est appelé à développer les facultés intellectuelles, morales et physiques de l'enfant? On répond d'ordinaire : le père de famille. C'est là une fiction, disons mieux, une amère dérision. En fait, le père de famille est une personne interposée, pour remettre les enfants au prêtre. C'est l'Église qui a inventé la liberté du père de famille pour s'en faire un instrument de domination, comme elle le fait de toutes les libertés. Je dis que la liberté du père de famille est une dérision. Dans les classes les plus nombreuses et les plus pauvres, il n'y a pas de famille; c'est à peine si l'ouvrier de fabrique voit son enfant, la mère cherche à s'en débarrasser le plus tôt possible en l'envoyant dans une école. Laquelle? D'ordinaire celle qui est le plus près de sa demeure, à moins qu'il n'y ait une école communale et une école cléricale; alors le curé vient lui dire que l'école *libérale* est l'école du *diable*, et que, sous peine de damnation, elle doit envoyer son enfant chez les *frères* ou chez les *sœurs*. Voilà la *liberté* du *père de famille*, et voilà comment il remplit sa charge d'âmes. Les choses se passent à peu près de même dans les familles bourgeoises. Ici l'Église

Digitized by Google

a un moyen de tyrannie de plus. Je raconte ce que j'ai vu et entendu. Le curé commence par menacer les parents des peines éternelles. Il y a des ouvriers qui se moquent de l'enfer. Alors le curé leur dit : « Je vous ruinerai vous et votre famille, si vous ne retirez pas vos enfants de l'école libérale, pour les mettre à l'école des *frères* et des *sœurs*. » Pour ne pas mourir de faim, l'ouvrier cède. Admirez la *liberté* du *père de famille!* Dans les hautes classes de la société, il est de bon ton, pour le moment, d'envoyer les filles au couvent et les garçons chez les jésuites. Quand le père est libéral, il s'excuse en disant : Madame le veut ainsi ! Quand lui-même a été crétinisé par l'enseignement catholique, il tient naturellement à ce que ses enfants soient des crétins comme lui.

Le mot de *crétins* dont je me sers n'est pas de mon invention : c'est un ministre catholique, M. De Decker, qui a stigmatisé de ce nom les livres que les jésuites mettent entre les mains de la jeunesse qui leur est confiée. Tels livres, tels maîtres; et tels maîtres, tels élèves. Voilà encore un fait dont l'État doit tenir compte, et que *Minghetti* semble ignorer. Il avoue cependant que le peuple italien végète dans la plus crasse ignorance et dans la plus ignoble superstition. A qui doit-on imputer cette sauvagerie intellectuelle et morale? C'est l'Église qui, pendant des siècles, a eu le monopole de l'instruction, et elle s'en est servie pour ne pas instruire. Aujourd'hui elle élève des écoles pour empêcher les enfants de suivre les écoles laïques où on les instruit. Il y a, en effet, écoles et écoles : il y a un enseignement qui affranchit les âmes, il y en a un autre qui les asservit, et c'est pour les asservir que l'Église enseigne. J'ajoute que ce n'est pas moi seul qui le dis. D'abord, les faits sont là, indéniables. A Gand, l'échevin de l'instruction, M. Wagener, a constaté, dans un rapport officiel, la tendance de l'enseignement religieux : il a dit, en se servant du mot de M. De Decker, que l'enseignement soi-disant religieux crétinise les élèves. Et comment en serait-il autrement quand les maîtres eux-mêmes sont des crétins?

Je dois encore relever une autre opinion de *Minghetti*, que

Digitized by Google

je considère comme une dangereuse erreur. « L'État, dit-il, doit donner l'instruction, il ne doit pas intervenir dans l'éducation ; ce serait une atteinte portée à la liberté. L'éducation donnée par l'État absorberait l'individu, comme Platon voulait le faire, et comme les jésuites l'ont fait au Paraguay. » Je viens d'écrire un livre [1] où je soutiens vivement la thèse que l'instruction doit être une éducation. Est-ce à dire que je veuille faire de l'État un Dieu-État, comme disent les catholiques? Non, certes. Le Dieu-État trône à Rome, au Vatican ; c'est le catholicisme qui veut dresser l'enfant, et le déformer, pour en faire un esclave de l'Église. Je ne veux pas non plus imiter Platon et bien moins encore les jésuites. Il y a un mot de Mirabeau que je recommande à *Minghetti :* « Avant de suivre la conscience, il faut commencer par l'éclairer. » L'éducation, telle que je l'entends, a pour objet d'éclairer la conscience, en apprenant à l'enfance et à la jeunesse quels sont les devoirs de l'homme envers lui-même et envers les autres. L'école doit développer toutes les facultés de l'homme, ses facultés morales aussi bien que ses facultés physiques et intellectuelles; elle a pour mission de former des hommes, des hommes complets. Or, développer l'intelligence sans éclairer la conscience, ce serait faire des hommes incomplets, de vrais monstres, qui se serviraient de leur intelligence pour faire le mal. Cela se voit malheureusement dans les écoles où l'éducation n'occupe pas la place qui lui appartient, et c'est la première. Pour mieux dire, le développement intellectuel souffre, quand l'homme n'a pas le sentiment de ses devoirs, et l'on essayerait vainement d'apprendre aux hommes quels sont leurs devoirs, si on laissait leur raison dans les ténèbres. Je n'entends donc pas que l'école enseigne des dogmes religieux, ni même des doctrines politiques, sauf celles qui sont consacrées par la Constitution. L'École apprend à l'enfant à penser ; elle ne le dresse point, elle l'élève. Et elle l'élève à la liberté ; ce qui exclut toute

[1] *Les sociétés ouvrières de Gand.*

Digitized by Google

absorption du citoyen dans l'État et toute exploitation de l'homme par une Église.

C'est parce que l'instruction doit être une éducation qu'elle ne peut être abandonnée à l'Église. Je viens de dire comment elle instruit, voici comment elle moralise. Nous avons dans nos écoles d'adultes des ouvriers et des ouvrières qui n'ont jamais mis le pied dans une école quelconque. La seule éducation qu'ils aient reçue, c'est celle que les fidèles reçoivent à l'église. Eh bien ! je l'atteste pour l'avoir vu et entendu : ils n'ont aucune notion du devoir. Quand je m'efforçai de leur faire comprendre que l'épargne est un devoir, ils ne savaient pas ce que je voulais dire : le seul devoir dont on leur parle à l'Église, c'est que le fidèle doit obéissance au prêtre. Hors de là leur conscience est muette. Voici donc en quoi consiste l'éducation que *Minghetti* veut abandonner au père de famille, c'est-à-dire au clergé : Dieu a donné la raison à l'homme pour qu'il s'en serve; c'est la lumière qui doit éclairer la conscience. Qu'est-ce que l'éducation catholique fait de la raison ? Elle l'abaisse devant la foi. C'est la formule théologique : la raison est la servante de la foi. Traduit en langage vulgaire, cela veut dire que les fidèles deviennent les esclaves du prêtre. Cet asservissement de l'homme à l'Église, dit-on, est la voie de salut. Qu'est-ce que le salut ? C'est le perfectionnement, c'est-à-dire le développement de toutes les facultés dont Dieu nous a doués. Cette formule est celle de la philosophie, c'est aussi la formule de Jésus-Christ : « Soyez parfaits comme votre Père dans les cieux. » Est-ce là le but et le résultat de l'éducation catholique ? En Italie on peut encore se faire illusion sur les conséquences funestes de cette éducation. Les écoles catholiques n'ont pas toujours été ce qu'elles sont maintenant.

J'exprimais un jour mes craintes à un des chefs de l'opinion libérale sur le danger de l'enseignement clérical. « Bah ! dit-il, n'ayez pas peur : ce sont les élèves des jésuites qui ont chassé les jésuites du Piémont, puis de l'Italie. » Je réponds qu'il n'en sera pas de même des élèves des jésuites belges, et ce que je dis de l'éducation jésuitique, je le dis de toutes les

Digitized by Google

écoles du clergé, séculier ou régulier : toutes n'ont plus qu'un but, c'est d'asservir les générations naissantes et de rendre à l'Église l'empire sur les âmes qu'elle a perdu. Tant que l'Église se croyait sûre de sa domination, elle n'attachait pas à l'enseignement l'importance qu'elle y attache maintenant. Il y en a une preuve évidente : c'est qu'elle a profité de son monopole pour ne pas enseigner. Et dans les écoles que le clergé dirigeait, on enseignait mal, on endormait les intelligences et les âmes plutôt qu'on ne les viciait. Les choses ont bien changé. C'est un point de la plus haute gravité, sur lequel j'appelle toute l'attention de nos amis d'Italie : les écoles sont transformées en machines de guerre, ce sont des instruments, et les plus redoutables, de la domination de l'Église. Que *Minghetti* et tous les libéraux italiens réfléchissent au mot de Leibnitz : « Donnez-moi l'éducation et je transformerai le monde. » Les écoles catholiques sont en train de transformer l'humanité moderne. La société est libérale par ses idées, ses sentiments, ses instincts : les écoles catholiques catholicisent les enfants des pères libéraux qui ont la coupable imprudence de leur confier leurs fils et leurs filles. Pour mieux dire, les maris laissent faire leurs femmes, afin d'acheter la paix du ménage, et les femmes, toutes élevées dans les superstitions catholiques, sont devenues le grand ennemi du libéralisme. Je conjure nos amis italiens de m'écouter, car je parle d'expérience. Voilà quarante-deux ans que j'enseigne ; j'ai eu bien des élèves catholiques, et je pourrais compter le très-petit nombre de ceux qui ont échappé au joug de l'Église. Comment veut-on qu'il en soit autrement? Le prêtre inocule la superstition à l'enfant, il vicie son intelligence, ce qui aboutit fatalement à corrompre son âme et sa conscience. L'Église a la funeste puissance de détruire dans l'enfant l'organe qui lui fait voir la lumière de la vérité : on dirait qu'elle pratique sur lui l'opération de l'aveuglement intellectuel. Les malheureux conservent tout juste assez d'intelligence pour se livrer au commerce ou à l'industrie, pour devenir avocats ou médecins, mais ils ont perdu à tout jamais la liberté de penser, ils sont devenus des esclaves de l'Église,

Digitized by Google

des instruments de sa domination. Voilà des faits que j'atteste comme témoin. Que les libéraux d'Italie veuillent bien en tenir compte !

II

Minghetti n'admet pas la liberté comme en Belgique ; il ne comprend pas que l'État abdique, comme il l'a fait chez nous, ses droits les plus essentiels et ses devoirs les plus impérieux. J'ai cru devoir combattre la formule qu'il a empruntée au comte de Cavour : l'Église *libre*, je le crains, deviendrait l'Église *souveraine*, et la *liberté* dans ses mains deviendrait un instrument de *servitude*. Je me hâte d'ajouter que *Minghetti* veut aussi que l'*État* soit *libre;* les droits et les devoirs qu'il reconnaît à l'État, en matière d'enseignement, empêcheront, dans une certaine mesure, les envahissements de l'Église. Il me reste une crainte, c'est que ces entraves soient inefficaces. La liberté, même restreinte, donne des armes à l'ennemi, et mon avis est qu'il ne faut lui en laisser aucune.

En Belgique, les premiers venus peuvent établir une école ; on ne leur demande ni conditions de capacité, ni garanties de moralité. Voilà l'abdication complète, je ne dis pas des droits de l'État, mais de ses devoirs. L'enseignement s'adresse à des incapables; leur droit doit donc être sauvegardé. Est-ce le sauvegarder que de permettre à des frères ignorantins d'enseigner l'ignorance, la seule chose qu'ils soient capables d'enseigner? Est-ce le sauvegarder que de permettre à des religieux idiots de présider au premier développement de l'intelligence des enfants ? Est-ce le sauvegarder que de laisser enseigner des forçats libérés ou des prêtres condamnés pour attentat à la pudeur ? Tous les jours des clercs, réguliers et séculiers, sont condamnés pour avoir abusé de l'innocence même; et ces êtres impurs auront de nouveau charge d'âmes ! Voilà ce que la Constitution belge permet. L'histoire n'élèvera pas une colonne aux hommes qui ont méconnu à ce point les droits les plus sacrés,

Digitized by Google

ceux de l'enfance, et les enfants ne sont-ils pas la société future? *Minghetti* exige ce que le bon sens et la conscience demandent, que ceux qui veulent enseigner sachent ce qu'ils doivent apprendre aux enfants, et que ceux qui se donnent la mission de moraliser soient eux-mêmes des êtres moraux : donc, conditions de capacité et de moralité.

La législation française prescrit les mêmes conditions; mais le clergé régulier est parvenu à s'y soustraire. Peut-on exiger des conditions de capacité d'un prêtre, à qui l'Église elle-même a ouvert la bouche? Et comment supposer qu'un oint du Seigneur soit un être immoral? Les religieux et les religieuses que les conciles comparent aux anges et aux séraphins, les soumettra-t-on à un examen, et exigera-t-on des preuves de moralité de ceux qui pratiquent la perfection évangélique? Oui, répond *Minghetti;* et il a mille fois raison : aux yeux de la loi il n'y a pas de prêtre, et bien moins encore des anges et des archanges. J'ai l'air de plaisanter en un sujet si grave : c'est que la prétendue perfection des clercs est une amère plaisanterie, quand ce n'est pas une insolente prétention. *Minghetti* cite un passage qui se trouve dans la *Bibliothèque des Pères de l'Église :* « Le prêtre, fût-il le pire des scélérats, est plus digne (*dignior*) qu'un laïque, fût-il le plus saint des hommes. » Voilà l'insolence cléricale. La plupart de ces *parfaits* sont d'une bêtise qui les fait prendre en pitié. Que l'on songe à l'éducation qu'ils reçoivent! Les séminaires sont des ateliers de crétinisme : peut-il en sortir autre chose que des crétins?

Les conditions de capacité et de moralité ne suffisent point. *Minghetti* veut que les écoles catholiques, comme toutes les écoles libres, respectent la Constitution et les lois. Qu'il me permette de lui dire qu'il veut la chose impossible. Le premier article du catholicisme romain est que l'Église s'identifie avec Dieu. Est-ce que les hommes auront la prétention de dicter des lois à l'Épouse du Christ? Est-ce que des législateurs faillibles commanderont au pape infaillible? C'est un non-sens que de vouloir que l'Église obéisse aux lois de l'État; l'État, au contraire, doit obéir aux lois de

Digitized by Google

l'Église. Voilà encore une fois la guerre entre l'Église et l'État ; elle éclate partout, même sous le régime de l'*Église libre* dans l'*Etat libre*. La lutte est fatale ; n'est-ce pas une raison péremptoire pour enlever à l'Église l'arme redoutable de l'enseignement? N'est-ce pas une inconséquence patente que d'exiger le respect des lois comme condition de la liberté d'enseignement, et d'accorder cette liberté à l'Église qui se moque de nos lois?

Les conditions que *Minghetti* prescrit sont excellentes en théorie, mais que deviendront ces garanties dans la réalité des choses? Pour veiller à ce que les conditions soient remplies, *Minghetti* veut que l'État se réserve le droit d'inspection. Rien de mieux. Mais qu'est-ce que cette inspection? Je n'en connais qu'une seule qui soit efficace, c'est l'inspection de tous les jours et de tous les instants. Celle-là est impossible. Et l'inspection, à des intervalles plus ou moins longs, est inefficace. C'est la tendance de l'enseignement clérical qui est funeste, et celle-là ne s'inspecte pas. Empêcherez-vous par des inspections que les jésuites et les jésuitesses ne dressent les enfants à l'obéissance et à la soumission, pour en faire des esclaves de l'Église? Toute école catholique est une école de servitude, et toutes les inspections du monde n'en feront pas des écoles de liberté. Là est le vice originel qui doit faire exclure de l'enseignement tout clerc ; car, le but suprême de l'école, comme de l'État, c'est la liberté, tandis que le but suprême de l'Église, c'est la domination, et cette domination est telle, dit Lamennais, que si elle parvenait à se consolider, le mot de liberté disparaîtrait du langage des hommes.

L'enseignement libre soulève encore une autre question. Par qui se feront les examens? Question brûlante en Belgique, et dont la solution est cependant simple et évidente pour quiconque a une notion des droits et des devoirs de l'État. Les examens sont-ils une question de *liberté?* Non, puisqu'ils ont pour objet de constater la capacité de ceux qui veulent exercer une profession libérale ou occuper une fonction publique. C'est donc l'intérêt de la société qui est en

Digitized by Google

cause ; et qui représente cet intérêt ? L'État. C'est ce que dit *Minghetti*, sans même discuter la question, tellement cela lui paraît certain. A qui confiera-t-il les examens ? A des commissions nommées par le gouvernement ou mieux encore aux universités de l'État. *Minghetti* ne parle pas d'un jury, ni central, ni combiné, ni mixte. J'ai bien des fois constaté, que les étrangers ne comprennent pas le système de nos jurys d'examen, et cela se conçoit : il est difficile de comprendre ce qui est absurde, et ce qui se passe en Belgique est l'idéal de l'absurde, si l'absurde a un idéal. Je me trompe. On a aboli les jurys et on les a remplacés par un système plus absurde encore et plus coupable, en abdiquant, au profit de l'Église, les droits et les devoirs de l'État ! *Minghetti* aime la religion, parce qu'il est un homme d'État, digne de ce nom. Il se demande si l'on doit enseigner la religion catholique, c'est-à-dire le catéchisme, dans les écoles laïques. Dans nos écoles, le clergé enseigne le catéchisme, à titre d'autorité : une autorité, un pouvoir accordé à des prêtres, alors qu'il n'y a plus de prêtres aux yeux de la loi ! Voilà une de ces absurdités que l'on ne rencontre qu'en Belgique. Et par une ironie du sort, c'est un libéral unioniste qui a déclaré au Congrès qu'il n'y avait rien de commun entre la religion et l'État, pas plus qu'entre l'État et les géométries, et que les prêtres n'étaient plus que des *individus ;* et ce même libéral unioniste, M. Nothomb, a introduit les *individus* que l'on appelle *prêtres*, dans les écoles de l'État pour y enseigner la *religion* à titre d'*autorité*. Ai-je tort de crier à l'absurdité ? Il va sans dire que *Minghetti* ne veut pas du système belge : le prêtre n'enseignera pas la religion à l'école. C'est une conséquence évidente de la séparation de l'Église et de l'État. *Minghetti* ne l'accepte qu'avec regret ; et en théorie, il a raison. L'atmosphère de l'école doit être religieuse, c'est-à-dire morale. Mais la religion catholique a cessé d'être une religion morale. Jamais il n'arrive aux prêtres d'enseigner la morale dans nos écoles, ils ont autre chose à faire : asservir les âmes par la superstition, pour en faire des esclaves dociles de l'Église !

Digitized by Google

Je l'ai dit, et je le répète, nos écoles redeviendront chrétiennes quand les prêtres en seront exclus ; chrétiennes, dans le sens de l'Évangile, dont nos prêtres ne prononcent pas le mot ; chrétiennes, comme Jésus-Christ était chrétien.

Minghetti traite une dernière question à laquelle on ne songe pas même en Belgique. Les ministres du culte doivent-ils être soumis à des conditions d'étude et d'examen? C'est le système prussien, et *Minghetti* n'hésite pas à l'approuver. Il ne veut pas que l'État enseigne la théologie, mais il veut que les futurs ministres du culte reçoivent l'instruction et l'éducation générales. La raison qu'il donne est excellente. Dans la théorie de *l'Église libre*, l'État n'intervient plus dans la nomination des ministres du culte. Il y a cependant un intérêt social à ce que ces ministres soient dignes de leur haute mission. Donc l'État a le droit d'exiger des conditions de capacité, constatées par des examens : il les prescrit aux avocats et aux médecins, donc il a le droit de les prescrire aux prêtres. Ici *Minghetti* se met en opposition ouverte avec les prétentions de l'Église. Deux fois l'on a essayé, en Belgique, ce que *Minghetti* propose de faire en Italie. Joseph II avait les meilleures intentions en érigeant son séminaire général ; cependant le clergé révolutionna le pays, et ses scribes traitèrent de vaurien et de scélérat le prince religieux qui, au témoignage de *Minghetti,* ne voulait que le bien de la religion. Le roi des Pays-Bas reprit l'idée de Joseph II en fondant le collége philosophique. Les prêtres se mirent de nouveau à révolutionner la Belgique et, cette fois, ils réussirent, grâce à l'aveuglement des libéraux unionistes qui s'unirent à un clergé ignorant et fanatique. L'Église a profité de la victoire, en mettant la Belgique au régime de l'ignorance et du fanatisme; si elle reste maîtresse, les Belges redeviendront ce qu'ils étaient devenus après deux siècles de gouvernement catholique, les Béotiens de l'Europe. Que l'Italie profite de la leçon !

F. Laurent.

Digitized by Google

LA FORTUNE DE MIRA TAVERNIER[1].

XIII

Le hasard fait singulièrement les choses. Dire qu'une défaillance d'un instant, la seule que Mira eût jamais eue, qu'une défaillance d'où pouvait sortir sa ruine et qui pouvait river à jamais sa destinée à celle de Rodolphe, devenait tout à coup la cause de sa fortune ! En vérité, le hasard fait singulièrement les choses !

Toutefois, il est juste d'ajouter que la jeune femme avait racheté sa faiblesse par une décision remarquable et qu'elle n'avait pas hésité à pousser hardiment à la roue du destin.

On le vit bien à la liquidation de la communauté Bosmans. Les affaires du menuisier étaient compliquées ; il laissait un enfant mineur. Il fallut commencer par donner un tuteur à Cécile. Bosmans n'ayant plus de famille, l'inventeur s'offrit spontanément pour remplir les délicates fonctions de la tutelle et fut accepté. Puis, on liquida, liquidation difficile ! Bosmans était mort dans un très-mauvais moment, alors qu'il se trouvait surchargé d'engagements de toute sorte, dont il fût, sans doute, sorti comme toujours à son honneur, mais qui, lui mort, devenaient désastreux. Tout compte fait, il restait quarante mille francs. L'enfant en eut la moitié, la veuve, l'autre ; car le menuisier n'avait point fait de testament.

Vingt mille francs ! Voilà ce que Cécile recueillait dans ce grand naufrage, voilà ce qui lui revenait de la fortune d'un homme qui avait possédé vingt maisons, passé pour

[1] *Voir* les livraisons des 15 janvier et 15 février 1878.

Digitized by Google

millionnaire et auquel était échu, il y avait à peine six ans, un héritage de deux cent mille francs ! Où donc, dans quel gouffre tant d'or s'était-il perdu ?

Le père Bataille essaya vainement d'en retrouver les épaves ; vainement se fit-il aider des lumières des notaires et de son neveu André, maintenant ingénieur et établi à Bruxelles. Il fallut se rendre à l'évidence ; les dépenses de luxe, la prodigalité bien connue de Bosmans, les spéculations hasardées avaient dû tout absorber. Quant à soupçonner M^me^ Bosmans d'un détournement quelconque, personne n'y songea. N'abandonnait-elle pas généreusement, en ce moment même, au profit de sa belle-fille, le mobilier de la maison, ce qui diminuait encore sa part de quelques milliers de francs ?

Grâce à cette gracieuseté insigne de Mira, Cécile se trouvait à la tête d'un petit capital donnant de dix-huit cents à deux mille francs de rente ; ce n'était pas la misère, mais ce n'était plus la fortune.

La maison de la rue Liedekerke ayant été vendue comme les autres, la jeune fille s'en vint résider, avec Siska, chez son tuteur, dans cette même chambre autrefois habitée par Mira Tavernier.

Quant à cette dernière, après avoir montré, dans ces douloureuses épreuves, un tact, un dévouement et une énergie admirables, elle manifesta le désir de retourner dans son pays.

C'est en vain que Cécile, Siska et l'inventeur essayèrent de la retenir auprès d'eux ; elle fut inébranlable. « J'ai besoin d'oublier, dit-elle ; j'ai des parents à Namur, je vais m'établir là-bas. J'y reprendrai mon ancien métier, je travaillerai et je viendrai vous voir, plus tard, dans un meilleur temps. »

Elle embrassa Cécile avec effusion et prit le train pour Namur.

C'est là que, deux mois après la mort de son mari, nous la retrouvons installée dans une petite maison le long du quai de la Meuse, avant d'arriver au vieux pont. Elle y habitait

Digitized by Google

deux chambres au premier, toutes deux donnant sur le fleuve. On y jouissait d'une vue magnifique. En face, la Meuse, à droite le pont de pierre; à gauche, à l'extrémité du tournant, les ponts du chemin de fer. Sur l'autre rive, les maisons de Jambes et les premières pentes du Condroz.

Par une belle matinée de juin, Mira se trouvait assise dans une de ces chambres près de la fenêtre. Vêtue d'une simple robe noire, elle cousait. Le soleil matinal glissant à travers les rideaux blancs baignait son front pur, attachait des reflets d'or à ses admirables cheveux blonds et donnait à sa merveilleuse beauté quelque chose de doux, de reposé et de suave qui, comme autrefois, faisait songer aux vierges de Raphaël.

De temps en temps, elle levait les yeux, ses beaux yeux gris aux éclairs magnétiques, se penchait vers la fenêtre et promenait ses regards sur les petits arbres du quai, sur la Meuse ensoleillée, sur les coteaux boisés de Bouge et d'Erpent.

Un grand silence planait au dehors; tout à coup le sifflet strident d'une locomotive déchira l'espace, et dans le lointain, sur le pont du chemin de fer du Luxembourg, le train des Ardennes passa comme un éclair, avec un sourd roulement, et se mit à gravir la longue rampe du Condroz.

Mira posa son ouvrage en soupirant. « Le train de Bruxelles, murmura-t-elle. Allons! Ce ne sera pas encore pour aujourd'hui. Siska ne lui aurait-elle pas donné mon adresse? »

En ce moment, un pas fit crier le gravier du quai sous les fenêtres; un coup de sonnette retentit.

« C'est lui, » dit Mira avec un orgueilleux sourire.

Quelques instants après, on frappait doucement à la porte.

« Entrez, » dit la jeune femme.

La porte s'ouvrit et Rodolphe Dubreuil s'élança dans la chambre.

A sa vue, Mira se leva toute droite et du ton de la plus vive et de la plus douloureuse surprise :

« Monsieur Dubreuil, s'écria-t-elle. Quoi! vous ici?

Digitized by Google

— Oui, moi, dit-il, moi qui ai retrouvé enfin vos traces, moi qui vous aime, moi qui accours pour vous consoler! »

En achevant ces mots, il courut à elle, les bras ouverts.

Mais elle l'arrêta d'un geste sévère.

« Que venez-vous faire ici? s'écria-t-elle avec violence. Qui donc a pu vous indiquer ma retraite?

— Siska que j'ai rencontrée, il y a trois jours. Elle ne voulait pas parler; mais j'ai tant supplié... Ah! cruelle, pourquoi me fuyez-vous ainsi? pourquoi m'empêchez-vous de vous voir, de vous dire que je vous aime, de...

— Taisez-vous! dit-elle avec désespoir. Au nom du ciel, taisez-vous!... Oh! pourquoi venez-vous troubler ma paix? »

Elle se couvrit la tête des deux mains; on eût dit qu'elle pleurait.

« Pourquoi?... »

Il ouvrit de grands yeux, se demandant s'il rêvait. Était-ce possible? Avait-elle oublié la soirée brûlante et fatale? Avait-elle oublié le baiser qu'elle avait donné, le baiser qu'elle avait reçu?

Un pénible silence régna pendant quelques instants dans la chambre. Tout à coup Mira écarta les mains de ses yeux et d'une voix lente et douce : « Nous avons été bien coupables, monsieur Dubreuil, murmura-t-elle; le ciel nous en a punis! »

Il ne répondit pas, déconcerté par cet accueil, cherchant des mots qui s'arrêtaient dans sa gorge.

Soudain Mira sembla prendre une résolution; elle enveloppa Rodolphe d'un long regard et lui dit avec un sourire navré :

« Oublions le passé; voulez-vous, monsieur Dubreuil?

— Oublier!... Quand je vous aime chaque jour davantage! Quand vous m'avez permis de croire que vous m'aimiez! Quand vous êtes libre! »

Elle fronça les sourcils, secoua la tête et répondit tristement :

« Ne parlons plus d'amour devant cette tombe, monsieur Dubreuil. Nous avons eu tous les deux des torts, nous devons

Digitized by Google

les expier. Comment pourrais-je songer à devenir votre femme, alors que... Non, non, après de si terribles angoisses, j'ai besoin d'oublier, de me recueillir... Je croyais ma retraite bien cachée, on vous l'a révélée ; eh bien, maintenant, que vous m'avez vue, que vous connaissez mes sentiments, je vous en supplie, partez ! Nous nous reverrons dans des jours meilleurs !

— Mais c'est impossible ! s'écria-t-il avec angoisse. Quoi ! vous quitter, vous perdre quand je viens à peine de vous retrouver !... Oh ! je vous en prie, madame, ne parlez pas ainsi ; montrez-vous généreuse, laissez-moi vous rendre visite de temps en temps ! Puisque vous le voulez, je ne vous importunerai pas de mon amour, je l'enfermerai dans mon cœur ; mais que, du moins, je puisse vous voir, vous parler !

— Soit, dit-elle ; soyons amis ; mais promettez-moi de respecter ma douleur, de ne jamais prononcer devant moi un mot d'amour.

— Je vous le promets, » dit-il en soupirant.

Elle lui tendit la main ; il la prit, mais n'osa la garder.

Alors elle le fit asseoir à côté d'elle et se mit à causer tranquillement avec lui, l'interrogea sur ses occupations, sur la vie de Bruxelles, sur les menus incidents de la politique courante, comme si elle se fût trouvée avec un ancien camarade.

Quand, au bout d'une heure, l'avocat Dubreuil prit congé de la jeune femme, il se trouvait plus épris, plus ensorcelé, mais aussi plus désorienté que jamais.

Que se passait-il dans l'âme de Mira ? Quelle énigme ce sphinx mystérieux venait-il de lui proposer ? Pendant que le train l'emportait vers Bruxelles, il se fatiguait l'esprit à en chercher le sens. « Sans doute, pensait-il, son cœur est encore froissé par le terrible événement ; sa pudeur et sa conscience protestent ; mais elle m'aime, elle sera à moi ! »

Être à lui ? Comment ? Mira n'avait-elle pas tout à l'heure parlé de mariage ? — Comment pourrais-je songer à devenir votre femme ? disait-elle. — Sa femme ? Épouser Mira ?...

Digitized by Google

Alors qu'elle était pauvre, que la liquidation de la communauté, il le savait, ne lui avait laissé qu'une aumône?... L'épouser?... Malgré tout son amour, son cœur d'ambitieux frissonnait à cette pensée! A ses vastes désirs, à ses besoins dévorants, à ses appétits de luxe, une femme ne suffisait pas; il fallait aussi la fortune! Allait-il sacrifier tous ses rêves, enrayer sa vie, se restreindre volontairement et pour jamais?...

Cette question redoutable, Rodolphe Dubreuil n'osait trop l'approfondir; il avait peur de sa propre conscience. « Bah! dit-il pour s'étourdir, au moment où le train entra en gare, ne nous mettons pas ainsi martel en tête; le temps est un grand maitre! Je l'aime, c'est le principal; le jour viendra bien où elle tombera dans mes bras! »

Il revint donc à Namur; il revit Mira, en ami, selon les conventions. Mais les jours et les mois passèrent sans que sa passion exaspérée eût franchi la moindre barrière. Mira le recevait toujours avec plaisir; quand il faisait beau, elle consentait même parfois à faire avec lui un petit tour de promenade, le long de la Meuse, jusqu'à la Plante, ou bien au-dessus de la citadelle, à travers le bois de Basse-Marlagne et les fonds de Queue-du-Loup, jusqu'à la Sambre.

Mais jamais elle ne sortait de la réserve qu'elle s'était imposée; pour elle, Rodolphe semblait toujours n'être qu'un ami dévoué, et c'est ainsi que la sirène enlaçait chaque jour davantage cet homme de tête faible et de cœur ardent.

XIV

Pendant ce temps, que devenait Cécile? Durant les premiers jours de sa retraite chez M. Bataille, la pauvre fille était restée engourdie par la douleur, tout entière au désespoir d'avoir perdu son père. Mais, à mesure que le temps s'écoulait, une douleur nouvelle venait se joindre à la première.

Où était Rodolphe? Pourquoi ne l'avait-elle plus vu? Com-

Digitized by Google

ment, lui, qui était presque son fiancé, l'abandonnait-il au milieu de ce grand deuil?

Autour d'elle, nul ne parlait de lui; ni Siska, ni l'inventeur, ni son neveu ne prononçaient son nom. Pourquoi ce silence?

Cette cruelle incertitude pesait à la jeune fille. Elle eût voulu savoir, interroger; mais qui? La seule personne dans laquelle elle eût pleine confiance, sa belle-mère, n'avait pas reparu non plus, ses lettres mêmes commençaient à devenir rares.

Lui écrirait-elle? Mais comment dire ces choses? Cécile préféra aller la voir. Un matin de juillet, après avoir averti Siska, elle partit pour Namur. Ce voyage n'avait, du reste, rien qui l'effrayât, car elle avait depuis longtemps l'habitude de sortir seule et de se garder elle-même, comme un garçon.

Ce fut une singulière rencontre que celle de ces deux femmes en deuil. En voyant sa belle-mère qu'elle n'avait plus aperçue depuis plus de deux mois, Cécile sentit se raviver en elle toutes ses douleurs; elle fondit en larmes et se jeta dans ses bras en pleurant.

Mira la consola de son mieux et la fit asseoir à côté d'elle. Au fond, la venue de la jeune fille l'inquiétait fort. Que venait-elle faire à Namur? Avait-elle eu vent des visites de Dubreuil?

Selon sa coutume, elle leva elle-même le lièvre :

« Pourquoi ne venez-vous pas nous voir, maman? lui disait Cécile.

— Mon enfant, répondit-elle, je suis si triste moi-même! J'ai besoin d'être seule, d'oublier, de me faire à ma nouvelle situation. Du reste, tu es chez un ami dévoué, cet excellent M. Bataille. Et nos autres amis, ils vont te voir aussi, n'est-ce pas?

— Nos amis?... Pas tous... Bien peu... Ah! on oublie vite les malheureux!

— C'est vrai, quand on est heureux, on a des amis de toute sorte; dans l'infortune, on ne garde plus que les vrais. Mais

Digitized by Google

il t'en reste de ceux-là, Cécile, M. Dubreuil, par exemple.

— M. Dubreuil! »

Cécile se mit à pleurer.

« Quoi donc, continua Mira, lui aussi t'aurait-il abandonnée? »

Cécile cacha sa tête en rougissant dans le sein de la veuve.

« Lui aussi! répéta Mira. Conte-moi cela, Cécile; que s'est-il passé?

— Rien, maman, il n'est plus venu.

— Ah! mon enfant, tu fais en ce moment une triste expérience de la vie... Mais il vaut mieux encore que la leçon vienne maintenant. Ce qui écarte M. Dubreuil, c'est, je le crains, ta situation actuelle.

— Mais il m'aimait, disait-il!

— Il t'aimait. Pauvre enfant! Mais pas assez pour t'épouser sans dot. »

Le coup était porté. Cécile bondit sous l'outrage et jeta sur sa belle-mère un regard où l'incrédulité se mêlait à l'indignation.

« Calme-toi, reprit doucement Mira. Dans ce monde, vois-tu bien, l'amour ne va pas sans la fortune; quelle que soit l'ardeur de ces beaux épouseurs, quoi qu'ils disent, quelque tendresse qu'ils nous témoignent, il y a toujours une arrière-pensée de lucre au fond de leurs serments. Supprimez les écus et leur amour s'envole!... Ce que je te dis là est dur; mais il vaut mieux que tu le saches. Je désire me tromper; mais si M. Dubreuil n'est pas revenu, s'il ne revient pas bientôt, c'est qu'il a fait comme les autres. Alors, oublie-le. »

Cécile se retira bouleversée. Les paroles de sa belle-mère étaient entrées dans son cœur comme autant de flèches empoisonnées; la douleur et l'indignation l'étouffaient.

Quand elle rentra vers une heure, M. Bataille terminait un dernier perfectionnement au cataphracte, de concert avec son neveu l'ingénieur.

En apercevant Cécile, il courut à elle. « Vois donc, petite, s'écria-t-il, notre cataphracte est... »

Digitized by Google

Tout à coup il changea de visage.

« Tu as pleuré? » dit-il d'une voix où grondait l'amour paternel froissé.

Et se retournant vers André : « Laisse-nous! » dit-il.

Alors, il entraîna Cécile dans un coin de l'arsenal, près d'un vieux canapé de crin flanqué de deux piles de boulets et de modèles, la fit asseoir à ses côtés et lui dit d'un ton de sollicitude inquiète :

« Voyons, Cécile, qu'est-il arrivé? D'où viens-tu?

— De chez maman.

— Tu as été à Namur?

— Oui. »

Il fronça les sourcils.

« Et pourquoi?

— Ah! mon oncle, mon oncle, s'écria Cécile d'une voix navrante, Rodolphe ne m'aime plus! »

Le vieillard se mordit les lèvres.

« Comment! dit-il. Qui t'a dit cela? »

Alors la pauvre Cécile raconta, en pleurant, son entrevue.

« Écoute, dit l'inventeur quand elle eut fini; sèche tes larmes, je te prie. Ne fais pas rougir tes beaux yeux pour un pareil olibrius. Ta belle-mère peut se tromper; j'irai voir ce monsieur, moi, et je m'expliquerai avec lui entre quatre yeux! Nous verrons bien ce qu'il osera dire! Corbleu! Morbleu! Mille catapultes! Faire pleurer ma Cécile! Le misérable!... Je vais courir chez lui. Siska, mon habit, ma canne et mon chapeau!... Où demeure-t-il, ce paltoquet?... Ah! c'est un avocat!... L'annuaire, Siska! l'annuaire! »

Quelques instants après, M. Bataille dégringolait quatre à quatre les marches de l'escalier et s'élançait dans la ruelle comme un ouragan. A le voir, brandissant sa canne, serré dans sa longue redingote boutonnée, son chapeau à larges bords fièrement campé sur son énorme chevelure grise, avec son grand nez d'aigle et ses yeux gris d'acier, certes, on ne lui eût point donné ses soixante-dix-sept ans!

Sur le seuil du passage voûté de la rue du Lait-Battu, il trouva son neveu qui fumait un cigare, les mains dans les poches.

Digitized by Google

« Eh bien! lui cria-t-il. Qu'est-ce que tu fais là, à bayer aux corneilles! Clampin! Mille tonnerres! La main me démange! Il va s'en passer de drôles! Mille catapultes!

— Qu'y a-t-il, mon oncle? dit André stupéfait.

— Il y a, il y a que vous faites une belle génération, vous autres, blancs-becs.

— Nous autres!

— Et que si la seconde moitié du dix-neuvième siècle ne produit que de pareils magots, ma foi, c'est du propre!

— Mon oncle!

— Avortons que vous êtes! Cœurs racornis! Sacs d'écus!

— Mais, mon oncle, qu'y a-t-il donc? »

L'inventeur saisit son neveu par l'épaule et le secouant avec fureur :

« Il y a qu'un de tes congénères, dit-il, le fameux avocat Dubreuil, refuse, paraît-il, d'épouser Cécile!

— Cela ne m'étonne pas, dit tranquillement André.

— Cela ne l'étonne pas, mille catapultes!

— Mais non; les gens de l'espèce de Dubreuil sont avant tout des chasseurs de dot. Épouser une femme pauvre, allons donc! C'est mal vu dans le monde, d'abord!

— Dieu me pardonne! On dirait que tu le défends?

— Non, mon oncle, dit gravement André, non, je ne le défends pas. Je constate un fait. Ils sont rares ceux qui pensent autrement.

— Toi, peut-être? dit le vieillard avec ironie.

— Qui sait!

— C'est ça, donne-toi des gants!... Assez raisonné, du reste! Je vais chez ce Dubreuil.

— Soyez prudent, mon oncle.

— Me prends-tu pour un galopin de ton espèce?

— Espérons que vous réussirez!

— Viens me voir demain; tu sauras le résultat; et n'oublie pas les plans de la fermeture autoclave du cataphracte!

— Non, non! Adieu, mon oncle! Pauvre Cécile! »

Le jeune homme s'éloigna lentement dans la direction de la chaussée de Louvain, tandis que l'oncle remontait à grandes enjambées la rue du Lait-Battu.

Digitized by Google

XV

A cette époque, Rodolphe Dubreuil demeurait rue du Marquis. C'était au moins son dixième domicile depuis son entrée au barreau. Tour à tour, il avait essayé tous les quartiers dans l'espoir d'amener la clientèle; aucun n'avait répondu à son attente. Rue du Marquis, l'avocat occupait deux chambres et un cabinet meublés, qui lui coûtaient cent francs par mois et absorbaient le tiers de son gain annuel.

C'est là que M. Bataille vint frapper.

Quand il entra, Rodolphe était assis derrière son bureau et compulsait un dossier.

A la vue du vieillard, il sourit. L'inventeur, qu'il avait vu mainte fois chez les Bosmans et qu'il prenait pour un cerveau fêlé, le mettait généralement en gaîté.

Mais l'air solennel du vieillard, la façon cérémonieuse dont il salua, s'assit et se carra dans son fauteuil en appuyant les mains sur sa canne, eurent bientôt glacé le sourire sur les lèvres de l'avocat et mis son esprit en garde.

« Monsieur, lui dit l'inventeur d'une voix contenue, vous n'ignorez pas sans doute que je suis le tuteur de M^lle^ Cécile Bosmans?

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, vous devez savoir ce qui m'amène. »

Certes Rodolphe le savait; il répondit pourtant de son ton le plus ingénu : « Mais non, monsieur, pas du tout, je vous assure. »

L'inventeur écarquilla ses énormes sourcils touffus. Cette façon de prendre la chose le désorientait un peu.

« Comment, monsieur, dit-il, vous ne comprenez pas?

— Absolument pas. »

Le vieillard se leva; un éclair luisit dans ses yeux gris; il redressa sa haute taille et d'une voix méprisante : « Monsieur, dit-il à l'avocat, que penseriez-vous de l'homme qui, après s'être fait aimer d'une jeune fille, belle, honorable, charmante, et après l'avoir courtisée quand elle était riche, l'abandonnerait quand elle serait devenue pauvre? »

Digitized by Google

L'avocat fronça les sourcils. « Que signifie cette question, dit-il, et quel rapport?... »

L'inventeur l'arrêta du geste.

« Comment appelleriez-vous cet homme? continua-t-il.

— Mais, monsieur!

— Quant à moi, monsieur, je l'appellerais tout bêtement et tout simplement un lâche! »

La voix du vieillard tremblait de colère; ses yeux étincelaient.

Rodolphe se leva d'un bond, l'insulte était directe et l'avait fouetté au visage.

« Monsieur! » gronda-t-il.

Bataille croisa les bras sur sa poitrine.

« Ah! ah! s'écria-t-il, vous comprenez maintenant!... Eh bien, qu'avez-vous à répondre? Consentez-vous à épouser M^lle^ Cécile, ma pupille?

— Je ne réponds pas à des menaces, dit Rodolphe, qui avait repris son sangfroid.

L'inventeur comprit qu'il venait de faire fausse route.

« Il ne s'agit pas de menaces, reprit-il d'un ton plus doux; en quoi ce que je viens de dire peut-il vous concerner? Vous êtes un galant homme, j'imagine, et vous connaissez votre devoir : Cécile vous aime, vous êtes son fiancé.

— Oh! son fiancé! dit Rodolphe en souriant. Vous allez loin, monsieur! »

Ce sourire, ce ton de badinage rallumèrent toute la colère de l'inventeur.

« Ne discutons pas sur les mots, je vous prie, s'écria-t-il. Je ne suis pas avocat, moi. Je m'adresse à votre honneur et j'exige que vous me répondiez! »

Il frappa violemment de sa canne contre le plancher.

« Ah çà! vous m'ennuyez enfin, répliqua Rodolphe, agacé par tout ce fracas. De quel droit m'interrogez-vous ici? Oubliez-vous que vous êtes chez moi? Avez-vous des connaissances spéciales qui vous permettent de lire dans le cœur de M^lle^ Bosmans? Je vous croyais plus occupé d'inventions et de cataphractes que d'autre chose! »

Digitized by Google

De tous les outrages que l'on pouvait faire à l'inventeur, aucun ne lui était plus sensible que de se moquer de ses engins de guerre; le persiflage de l'avocat le mit hors de lui.

Brusquement il fit un pas vers Rodolphe, se planta devant lui, et brandissant sa canne d'un air menaçant:

« Si j'avais vingt ans de moins, rugit-il, voilà des paroles que je vous aurais fait rentrer dans la gorge!

— Allons donc!

— Il n'y a pas de allons donc! Ainsi, c'est vrai! Vous, un homme du monde, un homme instruit, un avocat, c'est ainsi que vous entendez le mariage! Et cet empressement, ces flatteries, ces tendresses, tout cela n'est pour vous que pure comédie! C'est l'argent que vous aimez! Et quand, à force de manœuvres et de mensonges, vous avez séduit le cœur d'une jeune fille, quand elle en est venue à se croire aimée et qu'elle vous aime, vous l'abandonnez, parce qu'un revers de fortune la prive de son patrimoine!... C'est honteux, monsieur! c'est honteux!... Vous êtes jeune encore; mais, permettez-moi de vous le dire, vous devriez rougir jusqu'au fond de l'âme d'un semblable égoïsme! Croyez-moi, une pareille conduite ne vous portera pas bonheur! Croyez-en les paroles d'un vieillard! »

Rodolphe sourit.

« Riez! riez! continua l'inventeur. De mon temps, quand un homme avait donné sa foi à une femme, il savait l'aimer à travers tous les hasards et tous les désastres; il mettait son honneur et sa gloire à la soutenir, à la protéger, à se dévouer pour elle. Aujourd'hui, honneur, conscience, devoir, on sacrifie tout à l'argent!...En vérité, je vous plains!...Adieu, j'ai hâte de retrouver Cécile et de lui faire part de vos beaux sentiments à son égard. Ce sera le meilleur remède au funeste amour que vous avez su lui inspirer... Un dernier conseil seulement, jeune homme. Tâchez que je ne vous rencontre jamais sur son chemin! »

Il enfonça son chapeau sur sa tête avec un geste violent, brandit sa canne d'une manière terrible et sortit en fermant bruyamment la porte.

Digitized by Google

« Vieux fou ! » murmura Rodolphe.

Il fit quelques tours dans la chambre pour détendre ses nerfs exaspérés. Malgré leur gaucherie, les reproches du vieillard avaient porté ; car bien que M. Bataille se trompât sur les motifs de la rupture, l'avocat sentait qu'en aucun cas, il n'aurait pu se résoudre à épouser Cécile pauvre, quand bien même Mira ne se fût pas trouvée là ; puisque cette Mira qu'il aimait, qu'il adorait, il hésitait à la prendre pour femme à cause précisément de sa pauvreté.

Pendant que Rodolphe s'abandonnait à ces tristes réflexions, M. Bataille regagnait à grands pas la rue du Lait-Battu.

Ignorant de la vie, sans usage du monde, chevaleresque et romantique, le vieillard croyait avoir fait merveille, et se réjouissait de la façon dont il venait de conduire son ambassade.

« Comme je l'ai maté, pensait-il, le misérable ! »

L'allusion au cataphracte le chiffonnait bien un peu ; mais, au bout du compte, qu'importaient au cataphracte ou au polybaliste les railleries niaises d'un jeune imbécile d'avocat?

Quand il rentra, Cécile et Siska l'attendaient.

« C'est fini ! s'écria-t-il en jetant au loin son chapeau et sa canne. Il refuse ! Il ne t'a jamais aimée ! Il n'aimait que ton argent ! Il est indigne de ton amour ! Mais console-toi, ma petite Cécile, je t'ai bien vengée, va ! Je lui ai dit son fait, à ce sacripant sans cœur, à ce coquin, à ce scélérat ! »

Et tout entier encore au souvenir de son entrevue, l'inventeur se mit à la raconter longuement, avec des gestes et des grondements de voix formidables. Mais à quoi bon tous ces beaux discours? Cécile ne voyait qu'une chose, ne sentait qu'une chose, c'est que celui qu'elle aimait l'abandonnait ! Et son cœur brisé criait sous la douleur.

Ce fut une triste soirée ; ni les paroles de Bataille, ni celles de Siska ne purent venir à bout du désespoir de la pauvre enfant. Ces deux vieilles gens perdaient leurs consolations auprès de ce jeune cœur qui ne voulait pas être consolé.

Digitized by Google

XVI

Les grandes douleurs ont ceci de bon qu'elles portent leur remède dans leur excès même. Au bout de quinze jours, Cécile commençait à voir les choses avec plus de calme et de vérité. Le coup avait été rude; mais cette rudesse était un bien : l'infamie de Rodolphe l'avait dépouillé à jamais de son auréole héroïque. Le bel arbre d'amour qui avait grandi dans l'imagination de la jeune fille était entamé à sa racine. Sans doute, pour que cet arbre se flétrît, perdît ses rameaux, se desséchât et achevât de disparaître, il fallait le temps. Mais dès à présent il était frappé à mort.

Une noire torpeur remplaça donc peu à peu le violent désespoir de Cécile; pour la combattre, les soins dévoués ne manquèrent point à l'orpheline. Siska retrouva les paroles avec lesquelles elle berçait autrefois les enfants, Bataille oublia jusqu'au cataphracte, et son neveu André lui-même s'ingénia de mille façons discrètes à trouver les moyens d'adoucir ce grand chagrin. Si bien que, lorsque les premières feuilles reparurent aux arbres, quand les pommiers des jardins de la rue du Lait-Battu revêtirent de nouveau leur couronne blanche, de toute cette terrible crise, Cécile ne conservait plus qu'un vague souvenir, semblable à celui d'un mauvais rêve, et ses dix-huit ans se reprenaient à sourire au printemps.

Un matin de mai, le soleil se leva radieux; un doux brouillard recouvrait les jardins, le vitrage vert des serres avait des reflets d'opale et dans les buissons odorants du lilas les oiseaux saluaient le premier beau jour.

A demi couchée dans le grand fauteuil de l'oncle, à côté du polybaliste, Cécile regardait vaguement les pelouses, tandis que l'inventeur ajustait un dernier rouage au cataphracte, et que Siska donnait un coup de balai dans les coins de l'arsenal.

Tout à coup un pas léger fit craquer les marches du vieil escalier, une main vigoureuse poussa la porte et André

Digitized by Google

entra, le sourire aux lèvres, les yeux brillants, gai comme cette aube printanière dans laquelle il venait de se baigner.

« Bonjour, mademoiselle Cécile, dit-il de sa voix chaude et cordiale, comment va-t-on aujourd'hui? Bien, n'est-ce pas? Bonjour, mon oncle, voilà les nouveaux dessins de la fermeture autoclave du cataphracte! Mon Dieu! qu'il fait donc beau, ce matin!

— Bien beau! dit Cécile.

— Savez-vous bien, mon oncle, que j'ai une idée?

— Cela m'étonne, dit froidement l'inventeur accroupi sous le cataphracte.

— Bah! une fois n'est pas coutume, reprit André en riant.

— Et quelle est ton idée?

— Profiter du beau temps et conduire mademoiselle Cécile à la promenade.

— A la promenade! »

Le vieillard se dressa si brusquement que le cataphracte, soulevé sur ses épaules, retentit avec un effroyable bruit de ferblanterie.

« Pardieu! mon garçon, ton idée est excellente en effet, s'écria-t-il, et si Cécile consent?...

— Puisque monsieur André le veut bien, dit la jeune fille en souriant.

— Bravo! dit l'ingénieur. Accordé! Nous irons au bois! Le temps d'aller chercher une voiture et je suis à vous! »

Il s'éloigna en courant.

C'était un fort digne garçon que cet André Cabrère, et qui aimait beaucoup son oncle Bataille. N'était-ce pas l'inventeur qui l'avait recueilli après la mort de sa mère, n'était-ce pas lui qui l'avait placé d'abord à l'athénée de Liége, ensuite à l'Ecole des mines? N'était-ce pas lui enfin qui lui avait procuré un emploi dans l'une des plus grandes usines métallurgiques de Bruxelles, emploi qu'André occupait avec mérite depuis un an et où il trouvait, à défaut de la fortune, une position honorable et assurée?

Au physique, André Cabrère ressemblait beaucoup à son oncle, mais en beau. Agé de vingt-six ans, haut de taille,

Digitized by Google

large d'épaules, bien musclé, le teint mat et brun, les yeux très-grands et très-vifs, la bouche et le menton fermes, le nez grand et légèrement arqué, la chevelure brune, touffue, plantée dru, bouclée et découvrant un front intelligent, tel était le jeune homme. Il portait la moustache, soyeuse, épaisse, allongée. L'ensemble de ce visage énergique respirait la loyauté, la franchise, avec une pointe de jovialité narquoise. En voyant André, on devinait qu'il appartenait à cette race d'hommes vaillants qui savent allier une grande fermeté dans les affaires importantes de la vie, à beaucoup de bonhomie dans les petites. Natures éminemment sympathiques, esprits justes sans rêveries malsaines, avec eux on est sûr de ne jamais rencontrer de discussions pour les minuties ni de préoccupations pour les chimères, mais une protection puissante et intrépide dans les dangers.

Tel était André Cabrère, tel il avait connu Mira et Cécile comme étudiant, tel il se trouvait aujourd'hui comme ingénieur. Il habitait, rue de Verviers, un petit appartement très-gentil, mais très-simple, et venait voir régulièrement son oncle, dont il flattait les innocentes manies. Dieu sait à quelle contribution il mettait chaque jour le calcul intégral et l'analyse infinitésimale pour la plus grande gloire du cataphracte, du polybaliste et de toute leur séquelle ! Dieu sait les problèmes compliqués de mécanique transcendante que l'inventeur lui donnait à résoudre ! André les résolvait cependant ! Il dessinait les épures, calculait les trajectoires, déterminait les courbes et revoyait minutieusement les fantastiques calculs de M. Bataille. Il ne faut pas croire toutefois que le digne homme consultât son neveu comme une autorité. A ses yeux, André n'était qu'un correcteur intelligent, ce qui n'empêche que le correcteur ne remît bien souvent l'inventeur sur la bonne voie.

Quand Cécile était venue résider chez M. Bataille, André avait été profondément ému de cette grande douleur de l'orpheline. Elle, qu'il avait rencontrée si souvent autrefois chez son oncle, gaie comme un pinson, le rire aux lèvres, la malice aux yeux, il la retrouvait aujourd'hui, pâle et triste, ruinée, abandonnée !

Digitized by Google

Oui, abandonnée ; car André, qui connaissait les hommes, ne prévoyait que trop ce qui allait arriver et ne comptait guère ni sur le fiancé ni sur la belle-mère. Le fiancé, c'eût été miracle qu'il agît autrement ; la belle-mère, il était bien revenu de son admiration d'autrefois, quand aux vacances, il la voyait chez l'inventeur, dans toute la grâce de ses dix-neuf ans. Tout d'abord le mariage avec Bosmans lui avait fortement déplu, et mille incidents n'avaient fait qu'ajouter à cette répulsion instinctive.

Les événements lui avaient donné raison, et sa sympathie pour Cécile s'en était augmentée. Pendant des mois il avait épuisé toutes les ressources de son esprit pour arriver à rendre la vie facile et agréable à ce petit cœur endolori. Maintenant encore, il y songeait. Plonger Cécile dans ce bain de grand air et de chaud soleil, c'était à son sens le remède le plus efficace contre les rêveries maladives et les regrets stériles.

Aussi, comme ce jour-là était un dimanche et qu'il avait le temps, André n'avait pas hésité une minute.

Bientôt la voiture arriva rue du Lait-Battu, un excellent remise avec deux bons chevaux. Sur les coussins prirent place à côté d'André, l'inventeur dans son bel habit bleu à boutons d'or, Siska avec le panier aux provisions, et Cécile vêtue fort simplement d'une robe gris-perle, et coiffée d'un chapeau de même nuance. C'était la première fois qu'elle sortait sans habits de deuil, et Cabrère la trouvait charmante ainsi, avec son col blanc et ses cheveux bruns à demi cachés par les rubans gris.

On partit grand train par la chaussée de Tervueren et l'on arriva bientôt sur le haut plateau d'Etterbeek. Dans la clarté joyeuse de cette matinée de mai, le paysage était splendide. L'air vif et pur courait en larges nappes le long de la voiture, et l'immense amphithéâtre de la forêt de Soignes s'étageait à l'horizon depuis Stockel jusqu'au bois de la Cambre, au milieu d'une sorte de buée bleuâtre piquée de maisons blanches.

La voiture descendit rapidement vers Auderghem et l'on

Digitized by Google

prit la route de Wavre, jusqu'au carrefour de la chaussée de Waterloo.

Arrivés là, en pleine forêt, on mit pied à terre ; on envoya la voiture à Groenendael et l'on se promena tranquillement sur le gazon velouté des accotements, à l'ombre de ces grands arbres, au milieu de ces grands bois silencieux.

Une gaîté paisible se dégageait de cette nature sauvage, qui s'éveillait à peine sous les baisers du soleil. Le père Bataille était tout ragaillardi. Autant que Cécile, il jouissait de ce bon air sylvestre bien différent de l'atmosphère poudreuse et lourde de l'arsenal !

Pris d'une belle ardeur, il voulut prouver que ses jambes de cerf, comme il disait, possédaient encore toute la vigueur et l'élasticité qu'elles avaient jadis, quand elles arpentaient les montagnes de Tilf et de Chaudfontaine, et s'élança impétueusement par-dessus un tas de ballast. Un cri d'admiration s'élevait déjà ; mais soudain les jambes de cerf trahirent leur maître ; il trébucha et culbuta sur le gazon les quatre fers en l'air, selon l'expression de Siska.

Cécile partit d'un frais éclat de rire. Ce rire, c'était le premier qui jaillissait de ses lèvres depuis un an ! André tressaillit de joie en l'entendant, et, de bon cœur, il l'imita.

Alors Bataille, se relevant furieux, les cheveux ébouriffés :

« Comment, clampin ! tu ris ! s'écria-t-il. Mille catapultes ! Est-ce que tu ne comprends pas que c'est le gazon ! mais tu vas voir, tu vas voir ! »

Et reprenant son élan, il franchit de nouveau le tas de ballast, et cette fois, sans encombre.

« Hein ! dit-il, avec un air triomphant; que dis-tu de mes jambes de cerf?

— Je dis qu'elles font honneur à leur maître.

— Tu railles, je crois. Fais-en autant !

— Je vais essayer, » dit André ; et d'un seul bond il franchit un espace que jamais les jambes de cerf n'eussent pu mesurer.

L'inventeur fit une moue significative.

« Pas mal, grommela-t-il ; seulement, ça manque d'élasticité ! »

Digitized by Google

Ce bel épisode ayant mis le feu aux poudres, le reste de la promenade ne fut plus qu'un long éclat de rire. Cécile courut après André, Siska après Bataille ; on joua à cache-cache, on escalada les talus, on sauta les fossés, et, vers une heure, suant, haletant et soufflant, on s'arrêta dans une petite clairière à mi-chemin de Groenendael, aux environs de la chapelle de Welricke.

Là, à l'ombre des buissons verts, Siska étendit la nappe sur le gazon, dressa la table et prépara les tartines ; André déboucha le vin, et l'on attaqua le repas avec un appétit de montagnards.

Les joues de Cécile étaient roses, ses yeux brillants, son teint animé ; on eût dit une belle fleur allanguie par un vent brûlant, qui se ranime et s'épanouit. Peu à peu l'ancienne Cécile, la Cécile espiègle, rieuse et mutine reparaissait, à la grande joie d'André. Déjà elle se mettait à plaisanter avec lui comme aux anciens jours des fèves de cacao, déjà leur conversation prenait un tour plus intime et plus tendre, quand l'inventeur, émoustillé par quelques verres de bon vin, entreprit tout à coup de démontrer une trajectoire de cataphracte à l'aide d'une bouteille de champagne. En conséquence, il rompit les ficelles du bouchon, prit une pose de combat, et désigna à son neveu la place exacte qu'allait frapper le projectile. C'était un jeune tronc de bouleau placé à vingt pas.

Tout le monde devint attentif. Un, deux, trois!... Paf! Le bouchon partit comme une balle et s'en alla donner en plein sur le nez de Siska.

La vieille femme se mit à pousser des cris effroyables, et le père Bataille, stupéfait de cette trajectoire saugrenue, demeura immobile, la bouteille de champagne à la main, à demi submergé par la mousse qui coulait dans son gilet à flots précipités.

Ce fut une belle bagarre! Heureusement, grâce à André et à Cécile, tout finit par s'arranger. Siska se frotta le nez, Bataille essuya son gilet, et comme le vin s'était répandu partout, on mangea joyeusement ses fraises au champagne,

Digitized by Google

ses tartines au champagne, toute une cuisine au champagne !

Le repas fini, l'on se prépara à regagner la voiture. Pendant que Cécile et Siska emballaient la vaisselle et que l'inventeur s'efforçait de réparer les irréparables outrages que le champagne avait fait subir à son fameux gilet blanc à fleurs roses, André Cabrère alluma un cigare et se dirigea vers le bord de la route, où l'on entendait le roulement d'une voiture.

Elle approchait rapidement ; c'était une voiture de maître, en forme de landau, polie comme un miroir ; deux chevaux de sang la tiraient au grand trot ; les cuivres des harnais cliquetaient et étincelaient au soleil ; le cocher et le valet de pied se trouvaient sur le siége. Dans l'intérieur étaient assises deux personnes, un monsieur et une dame.

La voiture passa comme un éclair.

André tressaillit. « Dieu me pardonne ! murmura-t-il, voilà Mme Bosmans avec l'avocat Dubreuil ! »

Et pâle, immobile, comme cloué au sol, il suivit des yeux le landau qui s'éloignait.

La voix claire et joyeuse de Cécile le tira de sa stupéfaction.

« Eh bien, monsieur André, disait la jeune fille, que regardez-vous donc là avec tant d'attention ? »

Il se retourna brusquement, toisa Cécile d'un regard où la tendresse se mêlait à la pitié et répondit tranquillement :

« La fumée de mon cigare.

— Et qu'y voyez-vous, monsieur l'ingénieur ?

— Oh ! de bien étranges choses ! Ah ! ah ! »

Il se mit à rire d'un rire contraint et nerveux ; puis, secouant la tête :

« Bah ! bah ! dit-il, laissons ces chimères ! Le soleil brille, la forêt verdoie. Vive la gaîté ! »

Et prenant le bras de Cécile, il la fit sauter avec lui le fossé qui les séparait de la route.

La promenade s'acheva paisiblement ; la voiture attendait à Groenendael. On revint au petit trot, par le bois de la Cambre, en devisant.

Digitized by Google

XVII

Comment Mira se trouvait-elle en voiture avec l'avocat Dubreuil, en pleine forêt de Soignes, par cette après-midi de mai 1872?

C'est ce qu'il faut expliquer.

Depuis l'été de l'année précédente, Rodolphe n'avait cessé de rendre visite à Mira ; mais, à mesure que le temps passait, les espérances du jeune homme s'effeuillaient une à une. Mme Bosmans ne sortait point de son rôle de veuve et d'amie. Cette conduite ne faisait qu'exaspérer la passion de Rodolphe; il en devenait fou.

Les choses en étaient là, quand, au mois de janvier 1872, l'avocat reçut de Mira un petit billet par lequel elle le priait laconiquement de suspendre momentanément ses visites, parce qu'elle était obligée de s'absenter pour quelque temps.

Cette nouvelle plongea Rodolphe dans le plus profond désespoir. Il fut pris d'une peur horrible. Était-elle partie pour fuir ses assiduités devenues trop pressantes dans les derniers temps? L'avait-il perdue pour jamais?

Son premier mouvement fut de courir à Namur; mais les gens de la maison qu'habitait Mira ne savaient rien, sinon qu'elle était partie sans dire quand elle reviendrait.

Pendant huit jours, Rodolphe en eut le délire! C'était sa faute, après tout! Pourquoi n'avait-il pas su se décider à l'épouser? Pourquoi avait-il toujours attendu, espérant avoir un jour l'amour sans le mariage? Et maintenant, tout était fini! Il ne la reverrait plus!

Déjà, il songeait au suicide, car ces âmes mal trempées ne savent pas plus supporter les grandes douleurs que les grandes joies, quand un matin arriva le billet suivant : « Venez me voir. Mira. »

Deux heures après, Rodolphe était à Namur et sonnait à la porte de Mme Bosmans. Belle comme une reine, dans une robe d'un bleu pâle, ses magnifiques cheveux blonds relevés et tordus sur son front, l'œil clair et le sourire aux lèvres, Mira l'attendait.

Digitized by Google

A cette vue, Rodolphe pâlit. Pourquoi ce changement? Pourquoi cette robe triomphale après ces vêtements de deuil?... Ce voyage, ce costume, cet air de gaîté!... Allait-elle se marier? Le quitter pour toujours?

Épouvanté, la mort dans l'âme, il la regardait sans rien dire, avec des yeux hagards où la terreur se mêlait à l'adoration.

« Eh bien, monsieur Dubreuil, lui dit Mira de sa voix tranquille, pourquoi donc me regardez-vous ainsi? On dirait que vous voulez me dévorer? »

Il balbutia quelques mots inintelligibles et joignit les mains. « Vous êtes si belle! » murmura-t-il.

Mira l'arrêta d'un geste effarouché.

« Trève de marivaudage, monsieur Dubreuil, dit-elle; je vous ai prié de venir pour vous parler de choses sérieuses. J'ai besoin de vous demander un conseil. Asseyez-vous. »

Il s'assit; elle réfléchit quelques instants et continua :

« Telle que vous me voyez, monsieur, je suis une favorite du sort. Oui, je viens de faire un petit héritage sur lequel je ne comptais guère; un vieil oncle qui me laisse quelques milliers d'écus. Je voudrais bien vous demander votre avis sur la façon de les employer. Je ne connais rien aux affaires, moi, et cet argent m'embarrasse.

— Un héritage, dit-il sans avoir conscience de ses paroles et sur le ton dont il donnait ses consultations. Et que vaut-il?

— Deux cent mille francs, en espèces.

— Deux cent mille francs! »

Il demeura foudroyé, l'œil terne et sans regard.

« C'est une forte somme, n'est-ce pas? reprit tranquillement Mira. Aussi je ne sais vraiment comment faire. Conseillez-moi; sinon, on me volera, bien certainement. »

Une réponse vint sur les lèvres de Rodolphe : Épousez-moi! Mais un reste de pudeur arrêta cet aveu brutal de ses secrets désirs.

« Que faire? dit-il. Placer l'argent. Les fonds solides ne manquent pas : les rentes sur l'État, les emprunts de villes, les placements hypothécaires.

Digitized by Google

— Des placements hypothécaires, des emprunts, des rentes! Quels mots rébarbatifs. J'en ai peur! Mon Dieu, que c'est donc ennuyeux d'avoir de l'argent! Que vais-je devenir maintenant? »

Elle s'arrêta un instant, réfléchit, sourit et reprit d'un ton à la fois chagrin et malicieux, en regardant Dubreuil.

« Savez-vous que me voici presque devenue ce qu'on appelle vulgairement un bon parti?

— Hélas! dit-il.

— Pourquoi hélas? »

Rodolphe hésita un moment; puis, entraîné par la passion, la rage et le désespoir :

« Pourquoi? s'écria-t-il avec amertume. Parce que vous êtes perdue pour moi maintenant! Parce que vous êtes trop riche et que vous ne m'épouserez jamais!

— Comme vous dites cela! » répondit-elle. Et, se levant tout à coup, elle courut à lui, lui entoura la tête de ses deux bras et serrant cette tête contre sa poitrine.

— Mais ne vois-tu donc pas que je t'aime, grand enfant? murmura-t-elle.

— Vous m'aimez! »

Rodolphe eut un éblouissement; une joie immense dilata tout son être. Il rêvait, sans doute? Mais non, sur ses lèvres passait l'haleine parfumée de la jeune femme et les longues boucles de Mira venaient frôler son front!

« Oui, je t'aime, mon Rodolphe, reprit-elle d'une voix vibrante qui n'avait plus rien de joué, je t'aime! Voilà des mois que je lutte contre cet amour! Hélas! il me rappelait de si funestes souvenirs! Et puis, Rodolphe, j'étais pauvre! Je ne voulais pas que tu épousasses une femme pauvre! Je te voulais riche, heureux! J'espérais que mon indifférence te ferait reculer, te lasserait! Mais, à présent, tout est changé! Mon Rodolphe, je puis t'aimer hardiment et fièrement à la face du ciel et des hommes!... Maintenant, pars si tu veux; mais si tu pars, je meurs!

— Non, je ne partirai pas! s'écria Rodolphe, je resterai, Mira, et tu seras ma femme! »

Digitized by Google

Ils s'embrassèrent longuement, et pendant que leurs lèvres se touchaient, la flamme du triomphe luisait dans les yeux de Mira Tavernier. Enfin! le but était atteint! Tant de luttes, d'habiletés et d'artifices trouvaient leur récompense!

La partie était gagnée! Les deux cent mille francs de la communauté Bosmans allaient passer dans les coffres de la communauté Dubreuil!

Ce n'avait pas été sans peine. Lorsque, dans cette nuit terrible, en face du corps raidi de son mari, Mira s'était emparée du plus clair des bénéfices, son plan était fait. Devenir la femme de Rodolphe, pénétrer avec lui dans le monde, tel était son but. Depuis longtemps elle avait deviné dans l'avocat un de ces esprits brillants, souples, ambitieux, capables de tout entreprendre et d'atteindre à tous les sommets quand ils sont bien dirigés ; mais elle avait compris aussi que cet homme était de la race de ceux dont les rares qualités ne se révèlent que dans l'atmosphère chaude de la fortune, auxquels il faut de l'or pour stimuler leur énergie.

Cet or, elle l'avait; pendant quatre ans, patiemment, lentement, elle l'avait économisé, levé pièce à pièce sur toute bonne affaire, en toute occasion, comme un agent d'immeubles qui prendrait sa commission. A ses yeux, c'était prévoyance en vue des éventualités de l'avenir; c'était aussi le prix de ses peines, des soins qu'elle donnait aux entreprises de Bosmans; c'était son gain.

Ce gain était-il illicite, malhonnête, entaché de fraude? Volait-elle en retirant ces deux cent mille francs de la caisse commune? Fallait-il les abandonner à la liquidation, les partager avec Cécile? Pourquoi donc cette petite fille aurait-elle mis la main sur cet argent? Qu'avait-elle fait pour cela? N'était-il pas évident, au contraire, que sans la prudente vigilance de Mira, sans sa fermeté constante, les Rodolosse et autres parasites auraient eu vite fait de dévorer jusqu'au dernier écu du menuisier et que l'on n'aurait plus même retrouvé dans le coffre-fort les quarante mille francs que la jeune femme avait bien voulu y laisser? En vérité, loin d'avoir à se plaindre, c'est de la reconnaissance que lui devait Cécile!

Digitized by Google

Ainsi parlaient les sophismes; mais la conscience de Mira protestait invinciblement contre ces jésuitiques distinctions ; la conscience lui criait qu'elle s'attribuait le bien d'autrui, et la meilleure preuve que la veuve de Jean Bosmans se sentait coupable, c'est que jamais elle n'eût osé dire à l'avocat Dubreuil : Tiens, épouse-moi; ces deux cent mille francs je les ai prélevés sur la communauté !

Pour arriver à ses fins, Mira s'était donc vue obligée de jouer une petite comédie. Par là, elle atteignait un double but : d'abord mettre à l'épreuve l'amour de Rodolphe, l'analyser à fond, le tremper par une résistance calculée ; ensuite, gagner du temps, relâcher peu à peu jusqu'à les rompre les liens qui l'attachaient elle-même à Cécile, effacer les souvenirs du passé et mettre sa rapide fortune à l'abri de tout soupçon. Ce résultat acquis, que fallait-il encore? Imaginer une fable quelconque d'héritage inespéré, conduire habilement une conversation, et le tour était joué.

Quinze jours plus tard, en effet, la veuve de Jean Bosmans épousait l'avocat Dubreuil.

(*A continuer.*) HERMANN PERGAMENI.

Digitized by Google

LA CRISE INDUSTRIELLE.

UN PROJET DE TRAVAUX PUBLICS.

Au cours des dernières vacances parlementaires, les ministres, la presse, l'opinion publique se sont vivement préoccupés de la famine qui désole l'Hindoustan. L'on est assez généralement d'accord qu'il incombe au gouvernement britannique de venir en aide aux malheureux Hindous. Sans comparer la situation de nos classes laborieuses à celle des affamés de l'Inde, l'on a cependant reconnu, à la suite des grèves du Borinage, qu'il y avait lieu de se préoccuper du sort de nos ouvriers et de nos industries, qui sont dans un dénûment extrême. L'on espérait qu'à l'exemple de ce qui s'est fait en Allemagne, le cabinet solliciterait de la législature des crédits destinés à entretenir quelque activité dans les centres wallons. Il s'est borné à instituer une commission pour multiplier les applications du fer. Cette mesure, si elle doit produire un jour quelque bien, n'apportera aucun allégement immédiat. Nos chefs d'industrie et leur personnel seront donc déçus, et l'espoir qu'avait fait naître l'annonce de projets de chemins de fer s'est évanoui. Ils se demandent s'il n'est plus de travaux publics à exécuter en Belgique, que l'on abandonne pendant une crise aiguë ces grands foyers qui contribuent si largement à entretenir l'activité nationale. L'on s'étonne que le ministère n'ait pas songé, pour améliorer la situation, à un projet qu'on lui a

Digitized by Google

soumis depuis longtemps déjà, et qui repose sans doute aux limbes ministérielles. C'est celui des tramways routiers, dont M. Bischofsheim s'est fait le promoteur. Exécuté sur un plan d'ensemble, il assurerait d'honnêtes débouchés aux charbonnages, aux mines, à la métallurgie, à ce peuple laborieux qui sollicite un surcroît de travail sans réussir à le trouver.

Je ne balance pas de reconnaître, à la décharge du pouvoir, qu'un plan aussi vaste exige une étude approfondie. J'admettrai même, si on le veut, qu'à première vue, il est permis de concevoir des doutes sur la possibilité de le réaliser. Cependant, ces doutes cadrent mal avec la précaution qu'a prise l'État de mettre obstacle à l'extension des tramways, dont on craignait la concurrence pour le réseau national. Le doute où l'on était à ce sujet aurait dû déterminer l'administration à faire un examen complet d'une question aussi importante. Cet examen a-t-il été fait? J'ai des raisons d'en douter, car il m'a été impossible d'en recueillir les éléments les plus essentiels, soit aux ponts et chaussées, soit au ministère des travaux publics, où je les avais demandés pour élucider, sur des données officielles, certaines, indiscutables, une question d'intérêt agricole. Si donc il se glisse quelque erreur dans la discussion à laquelle je vais me livrer, sur les tramways vicinaux, c'est à cette circonstance qu'on voudra bien l'attribuer.

I

Nous nous proposons d'abord de répondre à cette question : Le projet de convertir les routes de grande communication en tramway est-il pratique?

Pour en juger, il faut déterminer le trafic que donnerait à ce nouveau réseau le mouvement général du commerce. C'est le premier point.

Il faut ensuite établir que les recettes couvriront l'intérêt du capital engagé et les frais de transport, avec des tarifs constituant une économie sur le mode actuel de traction.

Digitized by Google

II

Toutes les routes de grande communication aboutissent soit au chemin de fer, soit au canal, directement ou indirectement. Abstraction faite des établissements reliés, toutes les marchandises empruntent la chaussée pour arriver à la gare et pour aller de la station à leur destination. Sous déduction des recettes et expéditions des usines pourvues d'un raccordement et du transit, les transports des chemins de fer et des canaux correspondent, à peu près, à celui des routes. D'après l'*Annuaire de statistique*, pour 1875, ces transports s'élèvent :

	États.	Compagnies.	Canaux.
Bagages	17,150		
Petites marchandises . .	233,428	1,867,324	
Grosses.	14,150,000	12,884,078	12,000,000
	14.400,991 [1]	14,751,472 [2]	12,000,000 [3].

D'après les documents que je suis obligé d'invoquer pour les raisons citées précédemment, les voies ferrées et les canaux transportent, annuellement, quarante et un million de tonneaux. Il s'agit maintenant de savoir combien ont emprunté les routes. La patience aidant, nous arriverons, je crois, à une approximation suffisante; nous sommes réduits à faire des supputations par le mutisme des documents officiels. Il faut tout d'abord défalquer les marchandises qui transitent. Après avoir compulsé et retourné le *Tableau du commerce pour* 1875, il m'a été impossible de déterminer exactement le poids des marchandises qui ont traversé notre territoire. Le tableau ne donne que le mouve-

[1] *Annuaire statistique de la Belgique*, p. 300.

[2] *Ibid.*, p. 310.

[3] *Documents statistiques*, t. XIII, p. 319. 1867. J'ai dû recourir à ce volume, faute de documents plus récents. En 1860, M. Gendebien, membre du conseil supérieur de l'industrie, estimait à 17,640,000 tonnes le mouvement des canaux.

Digitized by Google

ment des cinquante-sept principales marchandises, et les quantités pour quarante d'entre elles seulement. La navigation nous a amené et nous a enlevé quatre millions de tonnes de marchandises[1] Quelle est la part du transit dans ce chiffre? Il est fort difficile de le dire. Si nous en jugeons d'après la valeur, qui est d'un milliard[2], elle serait de moins d'un quart, le mouvement général de notre commerce s'élevant à quatre milliards quatre cent vingt-six millions. Si, au contraire, nous prenons pour base les marchandises étrangères mises en consommation et les produits belges exportés, dont la valeur s'élève à deux milliards quatre cents millions, sur un commerce total de quatre milliards quatre cents millions, la part du transit s'élèverait à 45 p. c.[3] Pour n'être pas victime plus longtemps de cette fantasmagorie arithmétique, j'admettrai que le transit nous enlève deux millions de tonnes, au lieu d'un million. J'ajouterai à ce chiffre cinq millions de tonnes de houille exportées, et à celles-ci la moitié des transports par eau, soit six millions de tonnes, et, en tout, treize millions de tonnes, à défalquer du chiffre total des transports, comme n'empruntant pas les routes. De telle sorte que le trafic de ces dernières correspondrait à vingt-sept millions de tonnes.

Vingt-sept millions de tonnes. Ce chiffre est-il acceptable? Examinons. D'abord, il correspond précisément au mouvement des chemins de fer, moins le transit. Mais le railway transporte à l'intérieur des charbons qui n'empruntent pas la route. Il est vrai. Seulement, il nous a été impossible de découvrir, au ministère des travaux publics, la moindre donnée à ce sujet. Nous avons cru, d'autre part, qu'en diminuant de moitié le chiffre de la navigation intérieure, nous compensons la différence qui pourrait résulter de cette omission. Quoique ces supputations me paraissent avoir quelque fondement, j'avoue qu'elles ne me donnent pas une entière

[1] *Tableau du commerce pour 1875*, p. XXIII.
[2] *Ibid.*, p. XX.
[3] *Ibid.*, p. I.

Digitized by Google

satisfaction. Il faudrait quelque chose de plus certain. Ne trouverions-nous pas quelque indication utile dans le produit des barrières? En 1860, — depuis, le mouvement commercial s'est accru de 65 p. c., — en 1860, les routes de toutes catégories rapportaient 2,697,000 francs. Faisons abstraction du bénéfice du receveur d'une part, pour compenser les voitures circulant à vide de l'autre, quoique celles-ci eussent soin, en général, de gagner la traverse, afin d'éviter les frais; faisons encore abstraction de cet accroissement de 65 p. c. de trafic, depuis 1860, et admettons, après toutes ces déductions, qu'un cheval, payant dix centimes, transportait mille kilogrammes. Chaque franc perçu à titre de péage représente donc dix tonnes de marchandises. Deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille francs, autant de fois dix tonnes, ou, chiffre rond, vingt-sept millions. C'est la même quantité que nous avons trouvée par un moyen tout différent, à la page précédente. Tel serait donc le trafic du nouveau réseau, comprenant huit mille kilomètres de routes de grande communication, tant gouvernementales que provinciales et autres. Chaque kilomètre transporterait, en moyenne, trois mille trois cent soixante-quinze tonnes.

III

Examinons la seconde question. Il faut que le tarif adopté présente une économie sur le mode actuel de transport. Eh bien, admettons l'hypothèse la plus pratique : l'emploi sur le tramway du moteur animé. De combien la circulation sur le rail diminuera-t-elle les frais de transport?

Nous partons de cette donnée, tout à fait réelle, que la moyenne des marchandises circulant sur les routes ne parcourent guère plus d'une lieue et demie. Nous concédons encore que les attelages remorquant un wagon sur les rails ne marcheront pas plus vite que les chevaux traînant un chariot, transportant un poids utile égal. Nous admettons donc trois voyages, pour la journée, dans les deux cas, soit un parcours de quarante-cinq kilomètres.

Digitized by Google

	Sur la route.	Sur le tramway.
Cinq chevaux transportent en une journée . . .	15 tonnes	75.00
Traction, 5 chevaux, 1 homme, à 2 fr. 50 par jour. fr.	15.00	15.00
Par tonne, fr.	1.00	0.20
Mettre sur le chariot.	0.25	
Du chariot sur le wagon	0.25	
Par le tram, 1 chargement seul		0.25
fr.	1.50	0.45
Intérêt des capitaux pour 8,000 kilomètres de rails, plus 2,000 de raccordements, soit 10,000 kilomètres à 25,000 francs, ou 250 millions, empruntés à 4 p. c., dix millions ou, 27 sur millions de tonnes, par tonne.		0.37
Entretien de la voie, par tonne.		0.10
Un employé par commune, à 400 francs, pour 2,500 communes, 1,000,000 de francs, par tonne.		0.04
fr.	1.50	0.96
Le tramway procure par tonne une économie de	fr. 0.54	
Pour l'ensemble, 27 millions de tonnes . . . fr.	14,580,000	

Si les documents officiels expriment l'exacte vérité, nous tenons la réponse aux questions que nous avons posées : Le mouvement des affaires couvre l'intérêt des capitaux engagés, moyennant un droit de circulation de trente-trois centimes par tonne-lieue, et laisse à l'agriculture et au commerce une économie de cinquante-quatre centimes par tonne. L'on remarquera que, pour obtenir ce résultat, il n'a pas été nécessaire de tenir compte des profits à réaliser sur les voyageurs. En 1874, l'État et les compagnies en ont transporté cinquante millions. Grâce à l'habitude qu'a contractée le public de ne plus marcher, à moins qu'il ne soit impossible de se faire convoyer, l'on peut être certain que les tramways n'auraient pas moins de clients. Un bénéfice de cinq centimes par tête nous procurerait deux et demi millions. A quoi je n'hésite pas d'en ajouter autant, car pourquoi l'État n'emprunterait-il pas à 3 p. c., comme les communes, en recourant aux mêmes combinaisons. Si donc l'on estimait que vingt-cinq mille francs, par kilomètre, pour la pose des

Digitized by Google

rails, sont insuffisants, un mode d'emprunt plus économique nous permet de majorer le coût du premier établissement de quatre-vingts millions, sans altérer nos données. Si l'on croit aussi que les frais d'entretien sont estimés trop bas, nous n'avons pas tenu compte du bénéfice de deux et demi millions que l'on peut réaliser sur les voyageurs. Que conclure? Non pas que nos chiffres soient définitifs, mais qu'ils suffisent à déterminer l'État à prendre cet important problème sous considération. En trois mois, il peut réunir tous les éléments qui lui manquent aujourd'hui, et se trouver en posture d'entreprendre soit tout le réseau, soit les lignes les plus productives. La tâche de la commission créée pour multiplier les applications du fer sera singulièrement allégée.

IV

La seule inspection des chiffres nous révèle une première nécessité : celle d'une sévère économie. Il n'est guère possible de majorer le coût du premier établissement sans manquer le but : le transport à bon marché. Si, au lieu de vingt-cinq mille francs, par kilomètre, nous nous laissons aller à en dépenser cinquante mille, nous voilà contraint de porter le droit de circulation de 37 à 64 centimes, pour couvrir les intérêts du capital. L'économie de quinze millions que réalise le pays dans le premier cas, s'évanouit dans le second, et les nouvelles lignes sont exposées à manquer de clients. Je remarque, dans divers projets, des tendances fâcheuses et qui sont de nature à faire croire que cette entreprise n'est pas réalisable. A quoi bon, dans la plupart des cas, construire des gares, à grands frais? Il en faudrait deux mille cinq cent soixante-douze, et cela pourrait nous mener loin. Mais d'abord, sont-elles indispensables? Un simple hangar, l'une de ces granges qui se rencontrent dans chaque village ne suffisent-ils pas à abriter quelques wagons bâchés? Même observation pour le personnel. Pourquoi instituer sur ces voies toute une bureaucratie? Ne trouvera-t-on pas, dans chaque localité, un fonctionnaire quelconque, le secrétaire

Digitized by Google

communal, l'instituteur, le percepteur des postes ou des contributions ; l'instituteur, au besoin, pour faire un travail de peu d'importance, puisque toutes les formalités et les écritures s'accomplissent à la plus prochaine station ? Ce système est pratiqué en Angleterre, même sur de grandes lignes, et je ne me suis jamais aperçu que l'on s'en plaignît. A plus forte raison peut-il être adopté, sans inconvénient grave, sur les tramways industriels et agricoles.

N'est-il pas à craindre, si l'on organise ces voies secondaires sur le patron des lignes de l'État, que l'exploitation en devienne aussi onéreuse? Le public se montrera d'une exigence extrême, sans songer qu'il paye de sa poche toutes ces exagérations. Il faudra des trains non-seulement tous les jours, mais à toute heure et à toute minute, à des personnes qui se contentent d'aller à la ville une fois par semaine, voire une fois par mois. Le monsieur qui habite Auderghem, et qui finit de travailler à deux heures à Bruxelles, exigera un départ à deux heures dix. Le gentleman qui termine à quatre heures réclamera s'il n'en a un à quatre heures vingt-cinq ; l'avocat en voudra un au sortir de l'audience ; le propriétaire, à six heures, parce qu'il dîne à sept ; le tailleur, à neuf, parce qu'il ferme boutique à huit. N'est-ce pas ce qui se passe actuellement? Le moindre hobereau, le petit boursier, le mince épicier veulent qu'un train parte au moment où ils finissent de boire le café des portières, qu'un autre les ramène avant que le potage soit refroidi et le rôt fané. Nous assistons, à cette heure, à ce spectacle extravagant de trains qui rougissent de faire la navette avec sept voyageurs pour dix voitures, un fourgon, un mécanicien, un chauffeur, deux gardes, un chef-garde, et parfois, pour compléter, un contrôleur. Toutes ces exagérations occasionnent d'énormes dépenses, qui retombent, en fin de compte, sur les marchandises et font hausser le prix de toutes les premières utilités.

Ce régime, les lignes de l'État, quoique fort productives, ne sauraient le supporter plus longtemps. Déjà le déficit est là qui montre, à des ministres trop obligeants pour le

Digitized by Google

monde électoral, sa face grimaçante. Il m'est impossible, je l'avoue, de dissimuler l'ennui que me cause cette extravagance, et je voudrais, par tous les moyens imaginables, l'empêcher de se signaler par de nouveaux exploits.

Ainsi donc, exigeons des bâtiments, quand il est impossible d'en utiliser de construits; dépensons pour la voie le strict nécessaire. Prenons dans chaque village un fonctionnaire public qui se contentera d'une légère indemnité. C'est à quoi doit se borner le rôle de l'État. Le matériel étant celui du réseau national, nulle dépense de ce chef. Au destinataire et à l'expéditeur incombera le soin de la traction. Chacun ira chercher ses marchandises à la gare ou les y conduira, avec ses propres chevaux ou ceux du voisin. Seulement, grâce au rail, deux chevaux feront alors la besogne de cinq. Pour prix de ce service, l'État perçoit un droit de parcours de trente-six centimes par tonne-lieue, qui suffit à couvrir les frais et les intérêts des capitaux. Pour le service des voyageurs, il faudra quelques voitures de tramways. La traction se fera, comme à présent, par des entrepreneurs de malles-postes. Et l'on s'efforcera, pour le rendre fructueux, de ne pas augmenter le nombre des départs. Voilà à quoi doit se borner l'intervention de l'État, si nous voulons que les tramways soient dès le début et restent un instrument très-économique, qu'ils ne deviennent pas une machine électorale, qu'ils ne soient pas transformés en avenues luxueuses à l'usage des désœuvrés, et, pour tout dire d'un mot, si nous voulons que leur avenir ne soit pas compromis par les inépuisables complaisances de ministres éphémères. Si le gouvernement chauffe des locomotives, les tramways sont perdus.

Nous souhaitons que le ministère examine avec la plus vive sollicitude et une patriotique ardeur cette grande œuvre d'utilité nationale. Elle répondrait aux nécessités les plus pressantes, aux besoins les plus impérieux. Nécessités de l'ordre économique, de l'ordre social et de l'ordre politique.

En effet, nos concurrents exercent sur toutes nos industries, agricoles et manufacturières, une pression formidable. Cette action, au lieu d'alentir, s'accentue de jour en

Digitized by Google

jour. Il importe donc d'abaisser le prix de revient sur toute la ligne. Et quoi de plus propre à procurer cette fin, que ce réseau vicinal? Comme Briarée, il étend ses mille bras dans toutes les directions. Il va chercher, à la source même, toutes les matières premières : les pierres, la chaux, le sable, les minerais dans les carrières les plus éloignées, le chêne au plus profond de la forêt. Il amène ces produits bruts au pied des puissants engins qui les doivent transformer, puis il porte au chemin de fer, au canal, à la mer, à petits frais et à petit bruit, les fruits de notre infatigable activité. Des richesses naturelles, aujourd'hui inaccessibles, grâce à lui, voient le jour. L'abondance et le bas prix de la matière première nous fait distancer nos rivaux. Le travail est mieux assuré, et la disette quitte nos chaumines. Grâce à lui encore, le wagon amène dans l'auge, du centre de la France, de l'Allemagne, des confins les plus éloignés de la Hollande, les pulpes, les résidus, tous ces déchets dont la valeur commerciale est infime, et la valeur nutritive très-haute, qui nous fournissent, à juste compte, le laitage, la viande, des amendements de la plus grande puissance. De ces mêmes régions et de nos villes, les tramways apportent à pied d'œuvre, déversent sur nos campagnes des flots de matières fécondantes, qui rendent à notre agriculture, à notre propriété foncière, la prospérité passée, et multiplient les subsistances de la nation. Envisagé sous ce dernier aspect, ce grand travail, a tout à la fois une influence sociale et une influence économique. Une influence sociale énorme, en ce sens que la multiplication des aliments substantiels suspend l'action des causes qui débilitent la race. Une influence économique, parce que cette multiplication accroît le salaire réel, sans affecter le salaire nominal. Il exerce encore cette double action en assurant, comme il ferait, une occupation suivie aux populations laborieuses. Car, si l'on porte sa vue plus loin que l'heure présente, les privations que subissent aujourd'hui leurs enfants arrêtent le développement physique, et la prochaine génération en portera les marques. Or, la création des tramways nous assurerait, pendant dix

Digitized by Google

ans, un débouché annuel équivalent à l'exportation des rails en 1875, et elle ferait mettre en œuvre plus de cinq millions de tonnes de matériaux de toutes espèces. Enfin, envisageant cette affaire au point de vue politique, elle donne des gages à la sécurité intérieure. Il importe, en ce moment plus que jamais, de ne pas abandonner aux suggestions de la faim les populations des bassins méridionaux.

PH. NIHOUL.

Digitized by Google

DE LA LIMITATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

DANS LES MANUFACTURES.

La discussion de la loi sur le travail des enfants dans les mines a ramené l'attention sur la situation des jeunes ouvriers des fabriques. Le principe de la réglementation va être définitivement inscrit dans nos lois et il est permis d'espérer qu'il y recevra bientôt de nouvelles applications; mais on a pu constater qu'il reste encore bien des préjugés et des résistances à vaincre. Nos hommes politiques les plus éminents ne croient pas à la nécessité de ces mesures. En 1869, le ministre de l'intérieur, M. Pirmez, demandait si « dans les pays où l'on est intervenu, on a fait marcher le progrès d'un pas plus rapide que dans les autres, » et M. Frère-Orban contestait formellement qu'il en fût ainsi. Tous deux réclamaient des faits précis et des preuves décisives avant de se convertir à l'idée de la réglementation. Nous croyons que ces preuves peuvent être fournies : le but du présent travail est de faire connaître les effets produits en Angleterre par les *Factory Acts*, c'est-à-dire par la législation sur les fabriques. L'utilité des dispositions qui ont trait à l'emploi des enfants dans les manufactures en ressortira, pensons-nous, avec une évidence suffisante pour convaincre nos lecteurs.

I

Donnons d'abord une briève esquisse de la législation anglaise.

Aucun enfant ne peut être admis au travail avant l'âge

Digitized by Google

de dix ans dans les ateliers que la loi désigne. Le travail de nuit est défendu aux femmes et aux jeunes gens de dix à dix-huit ans : ils ne peuvent être employés qu'entre six heures du matin et six heures du soir ; le samedi l'ouvrage doit même cesser à deux heures, et le dimanche toute occupation leur est interdite ; en outre ils ont droit à une heure et demie d'arrêt pour les repas. En somme, le travail des jeunes gens et des femmes n'atteint pas soixante heures par semaine, ce qui est considérablement moins que le temps d'activité de la plupart de nos établissements manufacturiers. Enfin les enfants de dix à treize ou quatorze ans — suivant leur degré d'instruction — doivent se relayer par brigades ; ils ne passent qu'une demi-journée à la fabrique, et la brigade qui n'est pas à l'œuvre est à l'école ; c'est le système du *demi-temps*. Le relais peut aussi s'effectuer de jour à autre ; alors les enfants restent une journée entière à l'atelier, à condition de se reposer et de fréquenter les classes le lendemain. L'avis de toutes les autorités compétentes, ainsi que la pratique générale du pays est en faveur du *demi-temps*. Moins de dix heures de travail suffisent pour épuiser les forces de l'enfant ; à la fin d'une journée trop longue, il ne fait plus que de mauvaise besogne, et le lendemain il n'est pas suffisamment reposé pour prêter une attention soutenue aux leçons du maître ; la fatigue corporelle et la lassitude de l'intelligence se réunissent pour l'empêcher de mettre toute son application aux travaux qui lui incombent, à ceux du corps comme à ceux de l'esprit.

La loi veille de plus près encore sur la santé de l'enfant. Toute personne de moins de seize ans doit être pourvue d'un certificat médical, constatant qu'elle a une constitution assez robuste pour supporter le travail de la fabrique ; ce certificat peut être annulé, dès que les forces de l'enfant paraissent s'altérer. Des dispositions précises imposent certaines précautions aux patrons en vue d'assurer la ventilation et la propreté des usines et de garantir la sécurité des travailleurs. L'exécution de cet ensemble de règles est soumise au contrôle d'inspecteurs nommés par le gouvernement. Ces inspecteurs jouissent de pouvoirs étendus : ils ont le droit

Digitized by Google

d'entrer dans les usines, d'interroger toutes les personnes qu'ils trouvent dans leur enceinte ou dans les écoles fréquentées par les enfants de fabrique; ils peuvent rejeter les certificats médicaux qui semblent entachés d'inexactitude; enfin ils ont le droit d'intenter des poursuites contre les contrevenants et de leur faire appliquer les peines prononcées par la loi.

Pour bien juger du mérite de cette législation, il importe de consulter les personnes sous les yeux desquelles elle fonctionne, et spécialement les inspecteurs chargés de son exécution. Quoi qu'on en ait dit, les rapports de ceux-ci méritent une confiance entière: ils forment une réunion d'hommes capables et dévoués à leur mission, et le ministre de l'intérieur, M. Cross, a pu récemment dire d'eux en toute justice « qu'il ne connaissait pas de corps qui s'acquittât mieux de ses fonctions ». Au reste, qu'on écoute leur témoignage, celui des fabricants et des ouvriers soumis à la loi, celui des instituteurs et des ministres du culte qui s'intéressent au sort des classes laborieuses, ou même celui des hommes politiques des deux partis; leur langage à tous est le même: tous donnent leur approbation complète à ces mesures. Cette unanimité est d'autant plus remarquable qu'elle n'a pas toujours existé: les whigs, et surtout l'école de Manchester, représentée par Cobden et Bright, repoussaient toute limitation de travail; mais l'opinion publique força la main au cabinet libéral. On dut avoir recours à tous les moyens de propagande pour stimuler l'agitation publique; on organisa, entre autres, à Manchester, une procession d'enfants des fabriques, estropiés, malades, présentant tous les signes de la dégénérescence physique et morale; leur nombre était si grand et leur état si déplorable, au dire d'un témoin, qu'ils offraient le spectacle le plus désolant que la terre eût jamais vu. Aujourd'hui, l'écho même des discussions anciennes s'est éteint; depuis vingt ans, le Parlement a voté un grand nombre de lois sur cette matière, et dans les débats aucune voix ne s'élève plus pour réclamer l'abrogation de cette législation restrictive. Des réclamations isolées se produisent

Digitized by Google

quelquefois en temps de crise ou à l'occasion de l'extension de la réforme à de nouvelles branches de la fabrication, mais il suffit d'une reprise des affaires ou de quelques ménagements dans l'application des *Acts* pour faire cesser toutes les plaintes.

La multiplicité de ces *Acts* est donnée souvent comme une preuve de leur inefficacité. A peine a-t-on détruit le mal sur un point, dit-on, qu'il se reproduit ailleurs avec une intensité croissante; chassés des fabriques, les enfants se sont réfugiés dans d'autres établissements industriels et surtout dans les petits ateliers. Quelle preuve éclatante de l'inutilité de tous ces efforts! Combien n'est-il pas plus sage de s'en fier à la liberté qui suffit à corriger la plupart des abus qu'elle engendre! Il y a dans cet argument une part, mais assez mince, de vérité. Il est exact que des déplacements se sont opérés, mais ils n'ont pas eu l'importance qu'on leur assigne. Ainsi, il n'y avait plus en 1838 que 29,283 enfants dans les fabriques soumises aux *Factory Acts*, tandis qu'on en comptait 56,455 avant la mise en pratique de la loi; mais qu'on n'en conclue pas qu'il y ait eu une émigration de 27,000 enfants vers l'industrie libre.

Celle-ci était, en effet, suffisamment pourvue de jeunes travailleurs pour ne pouvoir fournir de l'ouvrage à tant de nouveaux venus. Leur arrivée en masse eût provoqué une forte baisse des salaires, tandis qu'une hausse correspondante se fût produite, à cause de la rareté de la main-d'œuvre, dans les fabriques qu'ils avaient désertées. Les enfants soumis au demi-temps eussent trouvé d'autant moins de profit à cette émigration que dans les petits ateliers la paye est généralement assez faible. Cela serait peut-être encore plus vrai en Belgique qu'en Angleterre; notre conviction est que les enfants assujettis ici au demi-temps resteraient à la fabrique ou cesseraient complétement de travailler. Leurs parents ne pourraient songer à les mettre en apprentissage chez de petits artisans, car ceux-ci n'ont besoin que d'un nombre très-restreint d'apprentis et ils ne leur donnent d'ordinaire aucune rémunération avant l'âge de quatorze ans. La

Digitized by Google

plupart des enfants accompagnent, du reste, leur père ou leurs frères à la fabrique, et ceux-ci aimeraient souvent mieux renoncer à leur modique salaire que de les envoyer dans un autre établissement. Mais revenons à l'Angleterre. L'état de choses que nous avons signalé remonte, qu'on veuille le remarquer, à près d'un demi-siècle, et depuis lors, la situation s'est complétement modifiée. En 1869, sous l'effet des conditions nouvelles du travail et par suite de l'accroissement des salaires, le nombre des enfants employés dans les fabriques anglaises s'élevait à 81,464. Contestera-t-on que la loi ait une pleine efficacité quand elle couvre de sa protection plus de 80,000 mineurs? Qu'importe, à côté du chiffre actuel, que dans le principe quelques enfants aient abandonné la fabrique pour accepter ailleurs du travail?

L'activité déployée par le Parlement anglais sur ce terrain est la preuve même de ce que nous avançons. La nation britannique ne s'acharne pas à faire des lois qui restent sans effet. Il suffit de connaître l'esprit pratique du peuple anglais et de ses hommes d'État pour être convaincu qu'ils n'eussent pas mis cette persévérance ou cet entêtement à poursuivre une œuvre stérile. Non, ils montrent ici le bon sens qui les distingue partout : ils procèdent graduellement, ils laissent la réforme s'implanter solidement sur un point avant de l'étendre à un autre. Le caractère partiel de ces lois successives s'explique même par d'autres raisons : grâce à l'emploi des machines perfectionnées, les enfants peuvent être utilisés aujourd'hui dans des industries où ils n'étaient guère admis autrefois: ensuite les salaires ont éprouvé une hausse sensible et les besoins croissants de la vie font de plus en plus une nécessité aux parents pauvres de tirer profit des forces naissantes de leurs enfants; le nombre des jeunes travailleurs tend donc à augmenter dans toutes les directions et les abus qui résultent de leur emploi deviennent plus manifestes. Enfin, l'opinion publique devient de plus en plus exigeante; pour faire adopter la première réforme, en 1833, il fallut une enquête qui révéla des faits épou-

Digitized by Google

vantables; des enfants de sept, six et même cinq ans étaient quelquefois portés sur le dos de leurs parents à la fabrique, et ils étaient si épuisés au bout de leur journée qu'il fallait les rapporter encore, le soir, à la maison, où ils se jetaient sur leur couche, tout habillés et sans souper, pour ne pas perdre une minute de sommeil. D'autres étaient victimes des plus terribles infirmités : estropiés, mutilés, contrefaits, et presque tous épuisés par un travail au-dessus de leurs forces. Voilà le tableau que la commission d'enquête dut soumettre à la Chambre des communes pour y réunir une faible majorité. Mais aujourd'hui le sentiment humanitaire a acquis une puissance extraordinaire en Angleterre; rien d'étonnant donc à ce qu'on prenne sans cesse des précautions nouvelles pour sauvegarder la vigueur corporelle et intellectuelle des jeunes générations.

Il faut bien le dire, les sentiments d'humanité et de charité ne se manifestent pas avec une grande force en Belgique; mais, à leur défaut, les considérations de justice devraient suffire pour appeler la protection de la loi sur la jeune population des manufactures. Qu'on ne craigne pas de violer les droits de l'autorité paternelle; la tutelle du père sur ses enfants mineurs n'a nullement le caractère d'un droit personnel; c'est un devoir qui lui est imposé dans l'intérêt de ces derniers. Le Code civil consacre ce principe dans plusieurs de ses dispositions. Prévoyant le cas où des mineurs possèdent un patrimoine propre, il établit les règles les plus minutieuses pour empêcher les parents de dilapider ces biens. Pourquoi, quand il s'agit du bien le plus précieux de tous, de la santé, de la vie même, cette dilapidation serait-elle permise? Ailleurs, le Code permet à ceux qui veulent faire une libéralité à des mineurs de priver les parents de l'usufruit des biens donnés. Quelle raison peut empêcher le législateur de formuler une disposition analogue au profit des enfants des classes pauvres, de ces malheureux qui n'ont pour tout avoir que leurs deux bras, qui ne peuvent agrandir leur patrimoine que par la conservation de leur santé et le développement de leurs facultés intellectuelles? Le gaspillage du petit avoir des

Digitized by Google

enfants nécessiteux est certainement une faute à côté de laquelle les inconvénients de l'usufruit paternel et même les actes de jouissance abusive perdent toute signification.

La législation criminelle elle-même proteste contre la licence accordée aux parents de faire trafic de la force, de la santé et de l'existence de ceux qui sont soumis à leur autorité. Les articles 418 à 420 du Code pénal déclarent punissable la mort ou les lésions occasionnées par le défaut de prévoyance ou de précaution d'un tiers. A notre avis, le père qui impose à son enfant un travail au-dessus de son âge, devrait tomber sous le coup de ces dispositions pénales. Malheureusement les moyens nécessaires pour assurer leur exécution font défaut; en fait, les tribunaux sont impuissants à réprimer les actes délictueux qui peuvent résulter de l'abus de l'autorité paternelle. Leur impuissance seule nous force à réclamer de nouvelles facilités de répression et à chercher dans une autre voie l'exécution des règles du droit commun. Loin de réclamer une loi d'exception, comme on nous le reprochera, nous ne faisons que poursuivre l'application des principes généraux de la justice et de l'équité. On ne pourrait repousser notre demande sans un véritable déni de justice. Quoi ! nous avons une police pour réprimer les moindres contraventions et on refuserait la création d'inspecteurs chargés de veiller à la sécurité des jeunes travailleurs ! On multiplie les règlements pour la conservation du gibier, des petits oiseaux et même de la verdure des arbres ; la race humaine seule serait exclue de la faveur publique; on s'opposerait à toute mesure qui permettrait de constater les attentats qui se commettent contre les membres les plus débiles de l'humanité. « La question, disait M. Pirmez en 1869, pour expliquer ses hésitations, touche aux grands principes de liberté, de moralité et d'humanité. » Rien n'est plus vrai; mais ce sont ces principes mêmes qui plaident en faveur des jeunes travailleurs; ce sont eux surtout qui exigent que la société s'interpose pour sauvegarder les droits individuels des personnes incapables de se protéger elles-mêmes. Sans vouloir entamer ici une discussion

Digitized by Google

philosophique, nous dirons que l'intervention de l'autorité publique est licite chaque fois qu'elle a pour effet d'accroître la somme des libertés générales de la nation. Or, tel est l'effet de la législation qui pose des limites au travail de la jeunesse, surtout lorsqu'elle fait coïncider le travail avec la fréquentation de l'école. Pourvoir à l'instruction de l'enfant, à la conservation de ses forces, c'est lui assurer la possession des facultés requises pour la pratique de la liberté, c'est l'armer pour le combat de la vie et lui donner le discernement nécessaire pour le faire jouir de la plénitude de son indépendance et pour le rendre capable d'une détermination raisonnée et libre. L'enfant, dans la conscience duquel l'instituteur a pu jeter les semences du savoir et de la vertu, deviendra plus aisément un citoyen, au sens vrai du mot, que l'ignorant soumis dès l'âge le plus tendre à la dure épreuve d'un travail excessif et au contact des natures grossières qui peuplent les fabriques. L'immixtion des pouvoirs publics est à l'abri de toute critique quand, au lieu d'étouffer l'activité personnelle de l'homme, elle le stimule et le rend capable d'agir par lui-même. C'est à ce titre que nous réclamons l'introduction des *Factory Acts* en Belgique ; nous y voyons une garantie de la liberté économique et morale de l'ouvrier pour tout le cours de son existence.

II

Le problème de l'organisation du travail industriel a donné lieu, depuis un demi-siècle, à un nombre considérable d'études scientifiques ; d'autre part, le cercle de l'observation et de l'expérience s'est considérablement élargi et les faits recueillis nous ont permis de juger de la valeur des théories des auteurs. C'est à la lumière des faits que nous allons examiner maintenant la question de la réglementation ; nous croyons que cette partie de notre travail suffira à lever tous les doutes et à élucider toutes les difficultés.

Parmi les vérités mises en relief par l'étude des phénomènes économiques, il en est une qu'on pourrait appeler un lieu commun, tant elle est généralement reconnue. Tout le

Digitized by Google

monde admet que le travail ne donne de résultats utiles qu'en proportion de la qualité des instruments qui servent à la production. Cela est vrai, qu'il s'agisse des instruments matériels, inanimés, ou des êtres vivants et particulièrement de l'homme. Mais qu'est-ce qui fait l'excellence du travail humain? Ici se place une observation dont on ne tient pas toujours un compte suffisant.

Le mérite des ouvriers dépend à la fois de leurs aptitudes physiques et de leurs qualités intellectuelles et morales. La besogne même la plus matérielle s'accomplit mieux par ceux qui ont la facilité de la conception, la rapidité du coup d'œil et l'esprit de persévérance. L'habileté manuelle n'est qu'un reflet de l'habileté mentale; en outre, toute tâche, si grossière qu'elle soit, exige chez l'ouvrier de l'esprit de suite et un déploiement quelquefois considérable d'énergie morale. Ces vertus, il est à peine besoin de le dire, ne s'acquièrent pas toutes seules : elles sont, sauf pour quelques natures privilégiées, le fruit de l'éducation et de toutes les influences civilisatrices qui agissent sur l'homme. Ajoutons aussi que l'activité de la pensée et la puissance de la volonté sont sujettes à s'épuiser comme les forces du corps, et que le travail cesse d'être fructueux lorsqu'il exige une attention trop soutenue et trop prolongée. Le caractère général de cette loi économique a déterminé le législateur anglais à étendre sa sollicitude à l'ensemble de la population travailleuse des fabriques. En limitant la durée de la journée des enfants, des adolescens et des femmes, il a par là même étendu la prohibition aux hommes faits dont le travail doit coïncider avec celui de ces diverses catégories de personnes.

« Mais c'est du socialisme au premier chef, s'écrient les adversaires de la réglementation! Ce système doit être repoussé en bloc et sans examen ultérieur, puisqu'il a induit le législateur anglais à céder à des tendances franchement communistes. » Nous n'admettons pas que sur le terrain de la science on proscrive une doctrine par cela seul qu'elle est malsonnante ou qu'elle offre de l'analogie avec des idées fausses et condamnables. Toute opinion doit être examinée

Digitized by Google

en elle-même et dans ses effets. Sa parenté, même rapprochée, avec un système vicieux ne suffit pas pour la faire rejeter d'emblée. On trouve, du reste, dans toutes les législations des précédents pour justifier la conduite du Parlement anglais. On a cité souvent la nullité des conventions tendant à consacrer l'esclavage d'un homme pour prouver que l'intervention de l'autorité n'est pas complétement exclue des contrats qui ont pour objet le travail des particuliers. Nous ajouterons qu'en Belgique même, certains travaux sont interdits par la loi à des jours déterminés : l'institution des jours fériés comme celle des vacances est une application de ce système. A certaines dates, la justice et toutes les administrations publiques chôment, parce qu'on a reconnu la nécessité d'assurer un temps de loisir et de repos aux hommes engagés au service public. Ce qui est juste et utile pour les fonctionnaires de l'État ne saurait être considéré par l'État comme une chose dangereuse et nuisible quand il s'agit des particuliers. La limitation du travail s'impose du reste partout : le fermier prudent restreint soigneusement le temps pendant lequel ses chevaux, et surtout ses jeunes chevaux, sont au labour ; le soldat n'est jamais tenu à l'exercice plus de cinq ou six heures par jour; les prisonniers mêmes, ceux pour qui la loi réserve toutes ses sévérités, ne sont jamais assujettis à une besogne qui détruit leurs forces. Les fabricants anglais, gens peu enclins aux utopies communistes, ont reconnu aussi et depuis longtemps la nécessité d'abréger le travail de leurs ouvriers. M. Gardiner de Preston fit des essais dans sa fabrique : il constata que la production était également abondante, que la journée fût de douze ou de onze heures ; réduite à dix heures, le déficit de la production n'était que d'un douzième. M. Gregg, un autre manufacturier, déclara que la semaine qui ne comprenait que quatre jours de travail était pour lui aussi fructueuse que celle qui en comptait cinq. Une expérience de près d'un demi-siècle a permis de calculer assez exactement la quantité d'ouvrage utile qu'un homme peut fournir en une journée. L'inspecteur Redgrave l'évalue, d'après l'opinion

Digitized by Google

de certains juges compétents, à dix heures et demie par jour, et il ajoute qu'il n'est guère d'industrie où on dépasse cette limite aujourd'hui. Cet accord universel des producteurs est d'autant plus remarquable que la population des Iles Britanniques est une race de constitution robuste et qui reçoit une nourriture beaucoup plus substantielle que celle des autres pays. N'est-ce pas, dès lors, une vraie misère de voir retenir dans nos fabriques de jeunes enfants pendant douze et quatorze heures par jour?

On avait craint d'abord que cette réduction générale des heures de travail appauvrirait les ouvriers anglais, et compromettrait l'industrie nationale, que les produits anglais seraient expulsés des marchés étrangers par la concurrence des autres peuples. Il n'en fut rien. La paye de tous les ouvriers, enfants, femmes et hommes faits, n'a pas subi de variation notable au lendemain de la réforme; la perte qu'ils peuvent avoir subie dans le principe est largement compensée depuis longtemps et leurs salaires actuels présentent sur ceux de jadis un accroissement considérable. On ne s'en étonnera point quand on saura que les fabriques produisent autant et plus qu'autrefois. La statistique des exportations en fournit des preuves décisives : le commerce extérieur de l'Angleterre grandit tous les jours, et malgré l'active compétition de ses rivales, elle conserve ses anciens débouchés et en conquiert chaque jour de nouveaux dans toutes les parties du monde. La marche ascendante de la production n'est nullement en rapport avec celle de la population; aussi les ouvriers recueillent-ils, comme les patrons, une part des bénéfices croissants que donne l'activité nationale. L'augmentation incessante de la fabrication, malgré la diminution des heures de travail, est un phénomène contradictoire en apparence, mais qui s'explique par le perfectionnement continu des machines et l'habileté supérieure de la main-d'œuvre. « Plus les outils se perfectionnent, écrit Ure (*Philosophy of manufactures*), plus le travail devient intellectuel et plus les salaires s'élèvent. Le bénéfice que donne un instrument plus parfait se répartit entre le patron et le salarié. » Depuis l'adoption

Digitized by Google

des *Factory Acts*, les métiers et tout l'outillage des fabriques ont subi une transformation complète ; le génie inventif des constructeurs et l'esprit pratique des industriels anglais ont introduit dans les manufactures des instruments de travail capables de fournir, par la rapidité de la marche et la délicatesse des opérations, des produits plus abondants et plus parfaits qu'autrefois. En un certain sens, la nouvelle législation a contribué, comme on le verra, à ces derniers progrès de la mécanique et de l'industrie textile. Les rapports des inspecteurs de fabriques ne laissent aucun doute à ce sujet.

Ce n'est pas tout. Cette législation protége aussi l'Angleterre contre la rivalité des autres peuples. « Plus l'outillage est compliqué et coûteux, dit Ure, moins la compétition étrangère est à craindre. » Grâce au libre échange, les industriels de tous les pays peuvent se procurer désormais toutes les machines perfectionnées, à quelque nationalité qu'appartienne le constructeur. Mais tous ne peuvent également tirer profit de ces installations coûteuses : il y faut, de toute nécessité, des ouvriers bien doués au physique comme au moral. Les patrons anglais regagnent les heures perdues en accélérant la marche des machines et en exigeant de leurs hommes un déploiement plus considérable de forces physiques et mentales. Il est impossible d'agir de même sur le continent. Les ouvriers n'y sont ni assez vigoureux, ni assez intelligents pour fournir un travail complétement satisfaisant au maximum de la vitesse que les métiers peuvent atteindre. Un séjour de neuf à dix heures à la fabrique laisse à l'Anglais un temps de repos suffisant pour reprendre sa besogne le lendemain, sans ressentir d'épuisement physique ou de lassitude morale ; les heures de congé dont il jouit quotidiennement sont la condition même de la perfection de son travail. Ce fait est attesté par de nombreuses autorités ; on nous permettra d'en rapporter ici quelques témoignages.

Nous citerons d'abord M. Edwin Chadwick, qui est à la fois un philanthrope convaincu et un économiste distingué. « Les journées extrêmement longues, dit-il, tant pour les adultes que pour les enfants, appartiennent à un état

Digitized by Google

inférieur d'organisation ou d'administration manufacturière et à un mode primitif de production. » Un des chefs de la démocratie anglaise, M. Edmond Potter, dit que la population des districts cotonniers peut soutenir la comparaison avec toute autre, et cela grâce à l'opération des *Factory Acts*. « Ceux-ci ont été une force véritable pour l'industrie cotonnière; veut-on maintenir cette dernière dans son état actuel, il faut laisser en usage tous les moyens employés jusqu'à présent. Les instruments perfectionnés de travail ne sont faits que pour des hommes habitués à un ouvrage régulier, dûment préparés à leur besogne et jouissant d'une bonne constitution physique. » M. Akroyd, l'un des plus grands manufacturiers du Royaume-Uni, dit : « Une race instruite de travailleurs vaut plus au point de vue industriel que des ouvriers ignorants; pour lutter contre la concurrence étrangère, les fabricants anglais auront besoin de toute l'aide que peuvent leur fournir des artisans disciplinés, instruits et habiles. » M. Ernst von Plener, qui a publié le traité le plus complet sur la législation manufacturière, adopte aussi cette opinion. « Il devint bientôt évident, écrit-il, que la simple prolongation des heures de travail ne donnait pas un accroissement correspondant de la production; échappant à l'épuisement causé par l'exagération du travail matériel, les ouvriers, et surtout les plus jeunes, effectuaient, en moins de temps que jadis, une besogne équivalente ou même plus considérable. Les fabricants eux-mêmes furent graduellement amenés à reconnaître que les deux dernières heures de la journée, considérées naguère comme indispensables, ne donnaient d'ordinaire que des produits inférieurs à ceux des heures précédentes; que l'ouvrage régulier et ininterrompu d'une journée plus courte favorisait le succès de leurs entreprises. » Tel est aussi le sentiment général des inspecteurs. L'un d'eux, M. Redgrave, a voulu s'assurer par lui-même des dangers que la concurrence étrangère offrait pour l'industrie nationale. Il a visité les manufactures du continent, il a constaté les conditions favorables dans lesquelles se trouvait, entre autres, la Belgique : on y a, dit-il,

Digitized by Google

toutes les matières premières, le fer, le charbon, le lin, la laine, le coton, à des conditions aussi avantageuses qu'en Angleterre; beaucoup de fabriques y sont pourvues d'un outillage aussi perfectionné et les salaires y sont moindres; mais la supériorité des ouvriers anglais assure la prééminence des manufactures du pays. Cette supériorité leur vient de ce qu'ils ne sont soumis à un travail excessif, ni pendant, ni après leur enfance. « Les Belges et les Français sont dépourvus de cette puissance d'application, qui est le trait caractéristique de l'Anglais. Ils sont adonnés au commérage, leur attention est moins minutieuse; ils sont entraînés et excités par les causes les plus futiles. La trop grande prolongation du travail les fatigue outre mesure; aussi sont-ils moins assidus à l'ouvrage et ne méritent-ils qu'un moindre salaire. L'insuffisance de ce salaire ne leur permet pas, quoique la vie soit beaucoup moins coûteuse sur le continent, de se procurer une nourriture substantielle; l'intempérance est une suite nécessaire de ces conditions irrégulières d'existence; l'ivrognerie, à son tour, affaiblit la puissance productive de l'ouvrier et occasionne une réduction de sa paye. Il y a là un enchaînement de causes et d'effets, une série d'actions et de réactions réciproques, qui exercent l'influence la plus nuisible sur le sort du travailleur. Des journées plus courtes, des machines perfectionnées, de gros salaires, ces trois termes se succèdent infailliblement et sont indissolublement unis. »

Telle est la situation en Angleterre. Mettons en regard celle qui existe dans les pays où le progrès industriel est beaucoup moins marqué. Dans un écrit récent, M. Léo de Leeuw établit une comparaison entre une fabrique anglaise et une fabrique saxonne. La première compte 64,000 et la seconde 22,000 broches. Les 202 ouvriers de l'une reçoivent une paye hebdomadaire de 4,400 francs, soit 26 francs par tête; les 130 ouvriers de l'autre touchent 2,000 francs par semaine, soit 16 fr. 75 c. par tête. La différence des salaires est donc de 40 p. c., et cependant la semaine de travail est beaucoup plus longue en Saxe qu'en Angleterre. Mais ici

Digitized by Google

3 ouvriers suffisent pour près de 1,000 broches, tandis que là-bas, il en faut près de 6. C'est là que réside le bénéfice de l'industriel anglais. Il paie 220,000 francs de salaires par an pour faire mouvoir 64,000 broches; en Saxe, une usine des mêmes dimensions exigerait une dépense en salaires de 300,000 francs; la différence au profit du fabricant anglais est donc de 80,000 francs. — Voici un exemple encore plus frappant. M. Redgrave nous fait connaître la situation de deux fabriques russes : l'une travaille 132 heures par semaine, c'est-à-dire avec une brigade de nuit; elle a 70,000 broches et produit par semaine un poids de 72,000 livres de fil; l'autre travaille 76 heures, a 240,000 broches et donne 180,000 livres de fil. La fabrication par broche et par heure est plus forte d'un tiers dans la seconde que dans la première.

En résumé, l'homme dont la journée est réduite à un nombre raisonnable d'heures ne perd pas une minute pendant toute la durée de son travail; il n'a pas les distractions causées par la lassitude; son attention est toujours soutenue et ne se détourne point de la besogne qu'il est tenu de surveiller et celle-ci s'exécute dans des conditions de rapidité et de régularité qu'on ne peut obtenir ailleurs. A ce point de vue, l'influence des *Factory Acts* est surtout précieuse pour les enfants : ils leur donnent le repos dont ils ont besoin pour soutenir leur travail quotidien et surtout pour devenir, à l'âge de la virilité, des coopérateurs utiles de l'industrie nationale. Si les forces de l'homme sont prématurément épuisées par un excès de fatigue, comment peut-on espérer qu'il fournisse jamais à son patron ce concours énergique et intelligent qui est nécessaire à la réussite de ses opérations? Comment cela peut-il être contesté quand on entend en Angleterre les chefs d'établissement eux-mêmes déclarer leur satisfaction d'avoir obtenu deux heures de loisir de plus par jour? Ils trouvent ainsi le temps de cultiver leur intelligence et de préparer les combinaisons et réaliser les opérations difficiles et aléatoires dont le succès contribue tant à la prééminence de la fabrication anglaise.

Digitized by Google

Enfin la diminution des journées donne une économie considérable sur les frais d'exploitation. L'usure des métiers et des machines, la consommation du charbon et du gaz deviennent sensiblement moindres. Un fabricant de Londres déclara à M. Redgrave qu'il avait en une saison, grâce à la réduction des heures de travail, opéré une économie de 750 francs sur la dépense de l'éclairage ; et le reste était à l'avenant. En voilà assez, croyons-nous, sur les effets matériels de la réforme ; nous allons à présent examiner la question sous son aspect moral et social.

III

Grâce à l'introduction du demi-temps, la loi anglaise assure à tous les enfants de fabrique le bienfait de l'instruction primaire. Chacun sait quelle influence exercent sur la vie de l'homme les enseignements qu'il a reçus dans sa jeunesse. « La culture et la fertilisation de l'esprit pendant la jeunesse, dit Bacon, ont sur l'âme une action invisible mais puissante que ni le temps ni le travail le plus assidu ne peuvent compenser. » Il est peut-être superflu en Belgique d'insister sur l'utilité de l'instruction de l'enfance : celle-ci est voulue par tous et les Chambres votent sans difficulté les sommes requises pour assurer son efficacité. Il n'en est que plus étonnant de trouver dans leur sein tant d'adversaires d'une mesure qui contribuerait puissamment à faire peupler les bancs des classes. Le rapport adressé au conseil communal de Gand, en 1867, par M. l'échevin Wagener, a permis de calculer le nombre d'enfants que le travail enlève chaque année à l'instruction. En deux années, de 1864 à 1866, les écoles communales de Gand ont ainsi perdu 2,210 élèves, et de ce nombre :

53	avaient	7	ans.
177	—	8	—
237	—	9	—
383	—	10	—
551	—	11	—

Digitized by Google

Tous ces enfants ne pouvaient avoir retiré que très-peu de fruits de leur passage dans les classes et ces chiffres, on le remarquera, ne nous apprennent rien au sujet des écoles privées ni des enfants qui n'ont fréquenté aucun établissement d'instruction. En somme, on peut évaluer à un total annuel de 1,500 enfants au moins, et pour Gand seulement, le nombre de ceux qui, sous l'empire de la législation anglaise, devraient continuer à recevoir les leçons du maître. On a signalé souvent les effets de cette législation. L'influence du demi-temps sur l'instruction de la classe ouvrière est établie d'une manière péremptoire par les rapports des inspecteurs anglais. L'un d'eux, M. Walker, nous apprend qu'à Edimbourg et à Newcastle, où ce système n'avait guère pénétré, plus de la moitié, et à Glasgow même les deux tiers des enfants ne savaient ni lire ni écrire. Au contraire, là où le demi-temps est entré complétement dans les mœurs du peuple, comme à Rochdale, à Leeds et à Blackburn, la proportion des instruits est de 66, 67 et 76 p. c. Ce témoignage est confirmé par tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation populaire. M. Akroyd, un fabricant qui a plus de 5,000 ouvriers à son service, dit : « A cet âge si tendre, aucun enfant ne peut, après avoir travaillé dix heures, assister avec fruit aux classes. Le jeu et le repos sont indispensables à son existence. Après une journée trop longue, ses forces physiques sont épuisées, son attention est émoussée et il est incapable de supporter encore la fatigue d'un travail mental. Sans une restriction des heures de travail des enfants, on ne peut procurer à ceux-ci une éducation digne de ce nom. » Tous les instituteurs sont du même avis : en 1837, une pétition de 200 maîtres des écoles dominicales déclarait qu'il est impossible de donner l'enseignement avec fruit à des enfants fatigués par l'ouvrage de toute une semaine. L'enfance est ainsi faite qu'elle peut, au contraire, soutenir aisément le travail de la classe et celui de la fabrique, s'ils alternent pendant la journée; on peut même dire que l'un facilite l'autre. Ouvert par l'enseignement du maître, l'esprit du jeune travailleur saisit plus rapidement et plus complétement tout le détail de

Digitized by Google

ses occupations ; d'autre part, la fabrique contribue à son éducation sous une forme pratique ; la vie laborieuse qu'il mène lui donne de bonne heure des habitudes d'application, d'ordre et de régularité. Divers chefs d'industrie ont assuré à M. Redgrave que la loi de 1870 sur l'instruction a exercé la meilleure influence sur les ouvriers : leur tenue est plus satisfaisante, ils subissent plus aisément la discipline de l'atelier [1] et apprennent plus vite leur ouvrage. Le système du demi-temps paraît si heureusement inventé que l'on pourrait jusqu'à un certain point en conseiller l'application à tous les enfants des écoles : les exercices corporels devraient tout au moins alterner partout avec les heures de classe.

Pour faciliter le travail, les patrons introduisent dans leurs usines toutes les améliorations hygiéniques qu'on leur signale. « Ils comprennent, dit M. Redgrave, qu'ils doivent mettre leurs travailleurs dans un milieu où ils puissent se servir librement de la plénitude de leurs facultés et de leurs forces ; il en est peu qui méconnaissent la fâcheuse influence qu'exercent l'insuffisance d'espace pendant le travail, la corruption de l'atmosphère, l'entassement pendant les repas et tous les autres désagréments propres aux ateliers. » Enfin les chefs d'industrie sentent généralement la nécessité de veiller au développement physique, intellectuel et moral de leurs ouvriers et beaucoup d'entre eux consacrent des sommes énormes à des œuvres de bienfaisance établies au profit des classes travailleuses.

Une véritable bienveillance réciproque s'établit ainsi entre le maître et ses salariés. Aussi les querelles et les grèves, qui ne sont pas moins fréquentes que jadis, sont devenues beaucoup moins violentes ; elles ne sont plus accompagnées de l'animosité et de l'irritation qui les caractérisaient autrefois. On comprend de part et d'autre que des différences d'appré-

[1] La discipline, d'après un écrivain militaire fort distingué, sir Garnet Wolseley, est bien plus facile à inculquer aux hommes des classes supérieures. Il attribue l'admirable discipline de l'armée allemande à la présence dans ses rangs de représentants de toutes les classes de la société.

Digitized by Google

ciation peuvent se produire entre acheteurs et vendeurs, au marché du travail comme sur tout autre marché, et le parti qui succombe voit dans son échec moins la victoire d'un ennemi que le triomphe des lois économiques. Ces idées si saines ont fait des progrès énormes au sein des classes industrielles de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce point : mais il est permis d'affirmer que les *Factory Acts* ont contribué, au moins indirectement, à l'institution des conseils d'arbitrage appelés à prononcer sur les différends entre ouvriers et maîtres. Quelques-uns de ces derniers ont réussi à donner un caractère d'intimité plus grande à leurs rapports avec leurs employés, en assurant à ceux-ci une part des bénéfices de l'exploitation. Cet arrangement est très-populaire, dit-on, et ceux qui y ont eu recours s'en louent généralement; les ouvriers travaillent mieux, ils se surveillent les uns les autres et renoncent aux *Trades-Unions*, c'est-à-dire aux sociétés qui organisent la plupart des grèves qui éclatent en Angleterre.

La législation restrictive inaugurée en 1833 n'a pas moins efficacement contribué à la moralisation des classes ouvrières. La réduction des heures de travail a permis de reconstituer la vie de famille, détruite par l'absence permanente du père et souvent de la mère. Ce sont les enfants surtout qui ont profité du rétablissement de la vie commune et du resserrement des liens de la famille; ils jouissent de nouveau de l'affection, des soins, de la surveillance de leurs parents. La dépravation des jeunes travailleurs, pendant les trente premières années de ce siècle, était devenue un objet général d'épouvante ; aujourd'hui, les enfants des fabriques ont une conduite aussi pure et des mœurs aussi régulières que les autres enfants du même âge. Il en est de même des adultes ; satisfaits de leur sort, ceux-ci échappent complétement aux mauvaises passions si répandues sur le continent. Nulle part l'inégalité des conditions n'est plus frappante, nulle part le spectacle de l'immense richesse des uns n'est plus propre à allumer la convoitise des autres ; mais la jalousie et la haine ne trouvent pas un terrain favorable dans l'âme de

Digitized by Google

l'ouvrier anglais. M. Edmond Potter en attribue principalement le mérite aux *Factory Acts*. « La population cotonnière, dit-il, a fait des progrès rapides et sérieux ; il n'a jamais existé dans le Royaume-Uni de population dont le niveau moral et physique fût aussi élevé. » A en croire M. Redgrave, qui est peut-être trop optimiste, les cas d'ivresse même sont devenus plus rares, et dans certaines localités, ils sont réduits au moins de moitié. Le fait peut être exact pour les ouvriers briquetiers qui travaillaient jadis quinze ou seize heures par jour, et qui cherchaient, dans l'abus des liqueurs alcooliques un stimulant pour leur corps épuisé par la fatigue ; mais il faut se garder de généraliser cette observation. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que les habitudes du peuple sont devenues moins grossières, son langage moins rude, ses plaisirs plus raffinés, et qu'il devient de plus en plus accessible aux considérations de prévoyance et d'économie. Depuis que la ville de Londres notamment a été soumise au régime de la restriction, c'est-à-dire depuis dix ans, on a vu le nombre des personnes secourues par l'assistance publique descendre de 163,179 à 97,811, malgré l'énorme accroissement de la population.

IV

Nous bornons ici nos observations sur les effets de la législation anglaise ; il nous reste à rencontrer les objections que l'on soulève contre son introduction en Belgique. Elle nécessite, dit-on, des violations perpétuelles de la liberté du domicile. Mais il semble que les opérations d'une fabrique ne doivent pas être entourées de ce secret qui couvre les incidents divers de la vie domestique. L'inspection est admise, du reste, pour les besoins du fisc à l'égard de certaines usines, et les établissements dangereux et insalubres sont soumis à la surveillance des autorités. C'est l'insalubrité des manufactures pour les enfants qui nous engage à réclamer la création d'inspecteurs chargés d'y effectuer des visites régulières.

Digitized by Google

Les abus épouvantables qui ont motivé la législation anglaise, ajoute-t-on, sont heureusement inconnus en Belgique, et la loi ne pourrait guère améliorer l'état actuel des choses. Il est vrai que la population manufacturière d'Angleterre était dans une situation horrible avant 1833; elle était en proie aux infirmités les plus variées, et la mortalité dans son sein était véritablement effrayante; elle formait une race à part au milieu de la nation, parfaitement reconnaissable au premier coup d'œil. Le mal n'a certes pas cette intensité chez nous; cependant, nos ouvriers et spécialement nos enfants de fabriques sont bien faciles à distinguer. Il n'y a aucune exagération à dire que leur santé est loin d'être satisfaisante. Qui n'a senti son cœur se serrer à la vue des figures pâles, misérables, défaites, des corps contrefaits, des complexions phthisiques qui se rencontrent dans les rues de nos villes manufacturières? Ce spectacle est certes assez affligeant pour alarmer la conscience et pour imposer l'emploi de tous les moyens propres à arrêter les ravages du mal.

On croit aussi que le nombre des enfants n'est pas assez grand pour légitimer l'intervention du législateur, surtout si on n'étend pas la réforme aux petits ateliers. Nous croyons avoir prouvé que la jeune population des manufactures n'irait pas se déverser dans les petites fabriques; reste donc à connaître le chiffre de ces jeunes travailleurs. Ce chiffre est bien restreint, dit-on; en 1858, il n'y avait à Gand, dans 39 usines, que 314 enfants de 7 à 12 ans. Trois cent quatorze enfants dont la santé et la vie sont menacées! Cela pourrait suffire, semble-t-il, pour soulever un élan irrésistible de pitié. Et ce nombre devrait être doublé ou triplé aujourd'hui, si l'on tenait compte de toute la population manufacturière du pays. Il ne faudrait donc qu'une seule génération pour que des milliers de personnes eussent joui du bénéfice de la loi.

L'introduction du demi-temps doublerait le nombre des enfants, dit-on encore, et déjà les fabricants se plaignent de la pétulance et de l'indiscipline des jeunes travailleurs! Les industriels gantois sont les premiers à réclamer une loi

Digitized by Google

restrictive et ne s'effrayent pas de ce surcroît de surveillance. Quant aux autres, leurs inquiétudes n'ont pas de raison d'être : la fréquentation de l'école, les heures de jeu concédées aux enfants auront pour effet de calmer ceux-ci et de les rendre plus obéissants. Puis, l'une brigade sortant à l'arrivée de l'autre, le nombre des enfants présents à l'usine ne sera pas plus fort qu'aujourd'hui.

L'intervention de la loi est inutile, continue-t-on, car les fabricants peuvent s'engager par convention à ne point accepter chez eux d'enfants au-dessous d'un certain âge. C'est ainsi qu'on a procédé à Verviers et l'initiative des chefs d'usine y a eu un succès complet. Le moyen peut être pratique et réussir dans une localité isolée, mais il serait absurde de croire qu'une entente sérieuse puisse s'établir entre tous les industriels belges. On s'était servi du même argument en Angleterre ; M. Akroyd répondit qu'il n'avait aucune confiance dans ces interdictions volontaires. « On les respecte aux époques de stagnation, dit-il, mais dans les temps de prospérité, les fabricants acceptent tous les bras qui s'offrent, et l'esprit de concurrence est si vif qu'il suffirait à quelques industriels de violer la convention pour la faire tomber complétement en désuétude. »

L'extension constante de la réglementation fournit encore un argument aux adversaires de ce système ; l'admettre sur un point, disent-ils, c'est lui permettre d'envahir le domaine entier de l'industrie. L'argument peut être fondé sur une prévision exacte du cours naturel des choses, mais il ne prouve rien. Les partisans de la monarchie absolue auraient pu en dire autant à ceux qui réclamaient le suffrage restreint, celui-ci ayant pour conséquence dernière l'établissement du suffrage universel. Une réforme ne doit pas être écartée par cela seul qu'elle peut conduire à de nouvelles réformes. Chacune de celles-ci devra être examinée et discutée ; celles qui offriront plus d'avantages que d'inconvénients devront être admises et on pourra même faire remonter à la première l'honneur de toutes les mesures utiles qui viennent s'y rattacher par la suite. Il ne faut pas, du reste, se laisser effrayer

Digitized by Google

par ces extensions possibles du principe restrictif. On en est arrivé en Angleterre à appliquer celui-ci à diverses industries dont l'existence semblait inconciliable avec le maintien de la réglementation. Telles sont les briqueteries où la journée avait autrefois une durée de quinze à seize heures; mais les chômages y étaient fréquents; ceux-ci ont cessé dès que le travail y a pris une durée normale. Telles sont la plupart des industries de Londres : les unes, comme la fabrication des fleurs artificielles, la couture, la confection, éprouvent des fluctuations d'après le cours des saisons; les autres, comme certaines branches de la reliure et de l'imprimerie, ont tel jour des commandes pressées et importantes à satisfaire, tandis que, le lendemain, l'ouvrage fait entièrement défaut. Qu'est-il arrivé? Les magasins ont été mieux approvisionnés, le public a été averti de donner ses ordres à temps et les maîtres ont établi dans leurs ateliers les machines et les installations propres à faciliter et à activer le travail des ouvriers. Loin d'être ruiné, le commerce londonien a pris depuis dix ans une extension inattendue. Ne nous laissons donc pas effrayer par les difficultés dont on nous menace: encore une fois, l'exemple de l'Angleterre est là pour nous montrer qu'il sera aisé de les surmonter.

Qu'importent du reste quelques légers inconvénients en regard des énormes avantages que les *Factory Acts* ont conférés à l'Angleterre? Le Parlement n'a pas voulu rester inactif devant la transformation énorme que le régime du travail en commun a produite au sein des classes laborieuses. On peut citer des pays où cette transformation s'accomplit en quelque sorte au hasard et au milieu du déchaînement des plus tristes passions, et on sait les convulsions auxquelles ces pays se sont trouvés en proie. La nation britannique avait prévu le mal et on doit la féliciter d'avoir voulu y porter remède. Elle a obtenu un résultat énorme en réduisant les heures de travail sans porter la moindre atteinte à la prospérité publique et à la richesse nationale. Le travail est la loi de l'humanité; mais aucune loi, ni divine ni humaine, ne prescrit de retenir le travailleur à l'ouvrage

Digitized by Google

au delà du temps requis pour achever sa tâche quotidienne, et aucune loi naturelle ou économique n'indique quels membres de l'humanité seront astreints aux travaux manuels et par là même privés d'une partie des bienfaits de la civilisation. Ce sont des nécessités sociales qui en décident souvent ; mais pour ceux qui en sont victimes, combien ces nécessités sont dures et terribles! Quel meilleur usage peut-il être fait de la puissance publique que de venir en aide à ceux qui sont accablés sous le poids de cette fatalité, afin d'alléger leur fardeau et de leur assurer les moyens d'améliorer leur sort? Il n'est pas bon que la vie entière de quelques hommes soit forcément vouée à des œuvres matérielles et mercenaires. L'homme ne vit pas de pain seulement, il aspire irrésistiblement à la parole de Dieu. Cette admirable pensée de l'Évangile trace à la société le plus noble de ses devoirs : celui de donner la nourriture de l'âme à ses membres. Le manouvrier, adonné aux occupations les plus grossières, doit avoir ses moments de loisir durant lesquels il puisse cultiver ses facultés et satisfaire aux besoins de la partie intelligente et morale de son être. Il y aurait quelque chose de profondément matérialiste à ne pas reconnaître cette obligation sociale dans les limites du possible; l'existence spirituelle n'est ni moins digne, ni moins noble, ni moins élevée que la vie physique, et l'assistance publique ne doit pas moins se préoccuper des besoins de l'âme que de ceux du corps. Toutes les formes qu'elle peut revêtir ne sont pas également bonnes, mais quand la pratique a montré les avantages de l'une d'elles, la société serait coupable de ne pas mettre la leçon à profit. Nulle part cela n'est plus vrai que dans cette question du travail des enfants. Le travail doit être pour l'homme un apprentissage, un moyen de perfectionnement matériel et moral. Dans les pays où l'enfance est éloignée de l'école et enfermée à la fabrique, il devient une cause de détérioration physique et mentale ; là, au contraire, où l'instruction est assurée à tous, on prépare le terrain pour la réalisation des conditions qui doivent faire du travail un instrument général

Digitized by Google

de moralisation. Ces conditions sont imparfaitement connues et leur adoption universelle est encore fort reculée ; mais un pas a été fait dans la bonne voie par le vote des *Factory Acts ;* nous les rangeons à ce titre parmi les plus solides bienfaits dont l'humanité ait été dotée dans le cours de ce siècle.

R. DE RIDDER.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Cours d'éducation et d'instruction pour les jeunes filles ; première année ; par Mlle Gatti de Gamond; in-12 de XXXIV-216 pages; Paris, Aug. Ghio, 1878. — *Idéologie lexiologique des langues indo-européennes*, par Honoré Chavée; in-8° de XV-66 pages; Paris, Maisonneuve, 1878. — *Feux Follets*, *Nuits*, poésies de Maurice comte du Chastel; in-12 de 121 pages; Bruxelles, Muquardt, 1878. — *Ma vie nomade aux Montagnes Rocheuses*, par le baron Arnold de Woelmont; in-12 de 366 pages; Paris, Firmin Didot, 1878. — *De l'abus des spiritueux, maladies des buveurs*, par le docteur Hipp. Barella; in-18 de 203 pages; Bruxelles, Manceaux, 1878. — *Du caractère de la crise économique actuelle*, par G. de Laveleye; in-8° de 39 pages; Bruxelles, Guyot, 1877. — *La Théorie du capital*, par H. Delwaide; in-18 de 126 pages; Paris, Guillaumin, 1878. — *L'Or de l'empire*, par Louis Bamberger, traduit de l'allemand par J. Arnoldy et E. Van der Rest; in-12 de 200 pages; Bruxelles, Toint-Scohier, 1877. — *L'Origine des forces musculaires*, par J. Leyder; in-8° de 30 pages; Namur, Wesmael-Charlier. Etc.

Malheureux enfants que nous étions! Combien d'idées fausses on nous a suggérées et quelle peine nous avons eue plus tard à nous en débarrasser! Quelle peine aussi pour arriver à comprendre les notions les plus simples, qui nous étaient présentées avec une aridité désolante! Et pourtant, à cette époque, si Froebel n'existait pas, il y avait eu Rousseau, il y avait eu Pestalozzi. Mais la routine entravait toutes les bonnes intentions. La routine... elle n'est pas vaincue, tant s'en faut; elle vient même d'apparaître encore, plus tenace que jamais, dans le fameux projet de réforme des écoles normales d'instituteurs. Seulement, on la bat en brèche, et quelques hommes de cœur, armés contre elle, lui feront durement expier ses résistances. Nous avons, par bonheur, à lui opposer, à Bruxelles même, la Ligue de l'ensei-

Digitized by Google

gnement avec son école modèle, et Mlle Gatti de Gamond avec ses cours d'éducation pour les jeunes filles.

Que de belles choses en théorie! nous a-t-on dit souvent. Eh bien, les voilà en pratique, ces belles choses, et elles n'en restent pas moins belles, au contraire. Soit, nous dit-on maintenant, mais vous ne pourriez pas faire de cela un corps de doctrines. A cette nouvelle objection, qui tourne au cercle vicieux, Mlle Gatti de Gamond vient de répondre victorieusement par un livre dont la valeur sera appréciée de tout le monde.

Animée de cet esprit de progrès, plus nécessaire encore dans les méthodes d'éducation que partout ailleurs, guidée par une expérience déjà suffisamment longue, l'intelligente directrice des cours normaux d'éducation institués par la ville de Bruxelles a consigné par écrit, de point en point, la marche à suivre pour la première année d'enseignement. On assiste aux leçons de chaque jour, on suit le développement intellectuel des élèves, et l'on ne s'étonne pas de leur facilité à apprendre, du charme que leur procure une pareille instruction. Tout paraît si simple, qu'il faut quelque réflexion, une sorte de retour sur soi-même, pour se dire qu'il y a là de la véritable science, en réalité bien sérieuse.

L'auteur a ajouté à son livre une introduction qui lui sert de commentaire et dans laquelle elle critique la manière dont les nouvelles méthodes sont souvent pratiquées dans les écoles primaires. C'est à cette manière qu'on s'en prend pour dénigrer les méthodes mêmes, et il importe de bien distinguer entre le principe bien appliqué et le principe mal appliqué. Des idées excellentes, exprimées en un langage sobre et élevé, qui n'exclut point la ferveur d'une conviction profonde, se trouvent en foule dans ce lumineux exposé.

L'éducation en général, à propos de l'enseignement de la langue maternelle, était aussi l'une des grandes préoccupations de feu Honoré Chavée, à qui nous consacrions dernièrement un article dans notre *Nécrologe de l'année* 1877. Cet article pourra être complété maintenant par l'autobiographie qui précède un remarquable ouvrage posthume, publié par la veuve de notre éminent linguiste. Il s'agit dans cet ouvrage de l'*idéologie lexiologique des langues indo-européennes*, c'est-à-dire des lois idéologiques qui régissent les variations de sens, car les études de l'auteur ne s'étaient portées principalement que sur la phonologie, et il restait en effet une lacune à combler dans cette vaste science.

Voici comment s'exprime Chavée lui-même à cet égard dans

Digitized by Google

son introduction : « On donne le nom de *phonologie lexiologique* à l'ensemble des lois qui régissent le devenir des sons et des bruits de la parole à travers les temps et les lieux. J'ai donné le nom d'*idéologie lexiologique* à l'ensemble des lois qui règlent le devenir des idées, en tant qu'elles sont incorporées dans les mots. »

Après avoir résumé les principes qu'il avait émis dans ses principaux ouvrages sur la linguistique, Chavée s'occupe, dans un chapitre assez étendu, de l'embryogénie de la pensée et de l'état premier de l'aryaque, puis, dans un second chapitre, de la loi de création des verbes primitifs. C'est l'œuvre d'un artiste autant que d'un philosophe, et, pour les lecteurs comme pour les auditeurs qu'il a eus en si grand nombre, il y a là un exposé succinct des belles idées dont il se fit l'apôtre. On y retrouve la science animée et vivante qui rendait l'auteur si sympathique à ses disciples.

La littérature proprement dite est représentée ce mois-ci par deux ouvrages, signés, l'un et l'autre, de noms très-aristocratiques. C'est d'abord un recueil de poésies, intitulé : *Feux Follets, Nuits,* par M. Maurice comte du Chastel, dont nous avons eu à apprécier dernièrement les poëmes dramatiques ; puis une relation de voyage intitulée : *Ma Vie nomade aux Montagnes Rocheuses,* par M. le baron Arnold de Woelmont, un jeune débutant dans la carrière littéraire.

Les poésies de M. du Chastel sont fort distinguées ; elles ont de la grâce et du sentiment. La dédicace et la lettre qui suit sont joliment tournées. Les cinq chants qui composent les *Feux Follets* ont des détails d'une charmante délicatesse, et, quoique les traductions d'Ossian soient un peu démodées, nous lisons avec plaisir plusieurs des fragments que nous donne le poëte. La forme est en général soignée, et nous en faisons un mérite à l'auteur, d'autant plus volontiers que nous nous étions montré sévère sur ce point à propos de son dernier volume.

Ma Vie nomade aux Montagnes Rocheuses nous plaît beaucoup. Nous aimons surtout voir les Belges entreprendre de ces expéditions lointaines qui donnent au « tourisme » un caractère nouveau en le faisant participer un peu du voyage de découverte. Il était temps de sortir des descriptions banales et des aventures apocryphes qui constituaient naguère une relation de voyage. M. de Woelmont est jeune : il nous l'apprend lui-même en nous disant que ses quatre compagnons et lui ne comptaient ensemble que cent et quinze ans. L'excursion a duré deux mois, et c'était une

Digitized by Google

véritable vie nomade, car il s'agissait le plus souvent de dormir sous la tente et de manger ce que fournissait la chasse. Mais, il faut tout dire, on était à cheval et bien armé, on avait un guide, on avait même un cuisinier, et l'on se faisait suivre d'une petite charrette renfermant toutes sortes de bagages et traînée par deux mules. Si ce n'était pas le confort, c'était du moins de quoi atténuer bien des inconvénients.

Le récit est fort intéressant, mais un peu long, en ce sens que les mêmes incidents s'y reproduisent trop souvent. Nous aurions aimé aussi un peu plus de description. Du reste, l'auteur n'a pas tort de mentionner ce qu'il appelle des bagatelles, et qui donnent à son récit quelque chose d'intime et de familier plein de charme.

Il n'est pas difficile de passer d'un livre sur l'Amérique à celui que vient de publier M. le docteur Hippolyte Barella sur *l'Abus des spiritueux*. On ne sait que trop les ravages que fait l'ivrognerie parmi les populations anglo-saxonnes et américaines. Il y a bien les sociétés de tempérance, et M. de Woelmont nous rapporte ce détail piquant d'une ville entière vouée à la tempérance, parce que les femmes, à qui l'on a accordé le droit de vote, ont décidé que la vente des liqueurs se ferait désormais sur l'ordonnance d'un médecin. Mais ce sont là des palliatifs. Le remède à l'ivrognerie est encore à trouver.

Le docteur Barella commence par signaler les impuretés que l'on mêle à l'alcool et appelle sur ce sujet les rigueurs des lois et de la police. Il reconnaît que l'alcool bien pur, pris à petites doses, a certains effets bienfaisants, mais il fait un tableau effrayant des maladies que procurent les excès en ce genre, surtout lorsqu'ils dégénèrent en habitude. Cette désastreuse influence s'étend sur le paupérisme et sur la criminalité : la statistique le prouve. La santé physique autant que les facultés mentales sont profondément atteintes chez les buveurs.

Mais les moyens de combattre l'alcoolisme? Nous attendions là le savant praticien, en étant sûr d'avance qu'il devrait s'avouer impuissant. Les remèdes qu'il propose se bornent à empêcher la falsification des liqueurs alcooliques; à diminuer les charges fiscales qui pèsent sur la brasserie, afin de remplacer l'usage des liqueurs par celui de la bière ; enfin, à instruire et à éclairer le peuple. Tout cela est excellent, et, en attendant mieux, le docteur Barella aura du moins appelé l'attention sur ces améliorations indispensables.

Le travail se termine par une attaque en règle dirigée contre le

Digitized by Google

tabac. Ici l'auteur, qui évidemment n'est pas fumeur, dépasse son but et ne prouve plus rien. C'est à peine s'il tolère l'usage *modéré* du tabac *léger* en ajoutant immédiatement que c'est un besoin factice. Eh! combien de besoins factices qui n'en sont pas moins tout la fois utiles et agréables! Est-ce que le café n'a pas été longtemps condamné par les médecins comme un poison lent? Il serait bien facile de réfuter phrase par phrase toute cette diatribe, sans même avoir recours à l'argument *ad hominem*. Mais nous faisons toujours, bien entendu, la distinction entre l'usage et l'abus : l'excès en tout est un défaut.

Quelques problèmes d'économie politique ont été traités récemment de manière à exciter l'attention. M. G. de Laveleye, directeur du *Moniteur des intérêts matériels*, a écrit d'excellentes réflexions « sur le caractère de la crise économique actuelle ». Il trouve que ce caractère, bien différent de celui des crises précédentes, est une énorme abondance d'argent non employé. La grande fièvre de spéculation est finie, et, même avec la paix assurée, on peut douter de la reprise du mouvement. C'est l'inconnu. A côté de cette question toute pratique, nous avons la *Théorie du capital* par M. H. Delwaide, petit livre conçu et écrit pour le peuple, mais qui s'adresse plutôt, comme le dit l'auteur même, à ceux qui conduisent le peuple et qui pensent pour lui. A ce point de vue, les idées son parfaitement exposées, dans un ordre fort juste et fort méthodique. Enfin nous avons une dissertation sur l'étalon monétaire et le change, intitulée : *l'Or de l'Empire*. L'auteur est allemand, c'est M. Louis Bamberger ; mais la traduction, très-bien faite, est de MM. Arnoldy et Van der Rest : or, ce n'est pas toujours une tâche aisée que de traduire de l'allemand dans un français bien clair, bien simple, bien « français ». C'est la transformation et l'unification des monnaies en Allemagne qui ont donné lieu à cette étude apologétique de la réforme monétaire allemande. Le travail est digne de la méditation des économistes, lesquels ont autorité pour le discuter.

Nous avons encore à signaler la conférence publique donnée à Gembloux par M. J. Leyder sur l'*Origine des forces musculaires*. Le savant professeur de zootechnie y démontre ingénieusement que, par la transmission et la transformation des forces de la nature, on peut tout rapporter à la chaleur solaire comme cause première de toute activité à la surface de notre globe. Il conclut que l'agriculture seule crée des forces, tandis que toutes les autres industries en dépensent.

Digitized by Google

Notre chronique ne peut malheureusement s'étendre à une revue des Revues belges. Cependant nous ne passerons pas entièrement sous silence le nouveau volume publié par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, qui renferme, entre autres articles remarquables, un excellent discours du président, M. E. de Puydt, sur les grèves, et des morceaux de littérature et d'histoire fort intéressants. Deux fascicules des Annales de l'Institut archéologique d'Arlon mériteraient aussi un compte rendu détaillé, car on y rencontre des travaux historiques de premier ordre, entre autres ceux de M. Émile Tandel.

Eugène Van Bemmel.

Digitized by Google

— 15 AVRIL 1878 —

ESQUISSE

D'UN

PROGRAMME DE RÉFORMES ANTICLÉRICALES.

Une politique *franchement* et *résolûment* anticléricale est seule capable de cimenter l'union du libéralisme et de soulever les masses inertes du corps électoral, outre qu'elle est impérieusement commandée à toutes les nuances de notre parti par les nécessités les plus élémentaires de leur salut commun.

(L'*Unité du parti libéral*, REVUE DE BELGIQUE du 15 décembre 1874.)

Nous ne comprenons pas qu'on puisse rêver encore une réconciliation de l'Église romaine et de la société moderne. Parce que Léon XIII, en prenant la tiare, n'a pas renouvelé aussitôt les anathèmes séniles de Pie IX, parce qu'il s'est permis quelques avances à des souverains imprudemment provoqués par son prédécesseur, parce qu'il a proclamé l'accord de l'Église avec une certaine science et une certaine civilisation, faut-il méconnaître les enseignements de l'histoire et la voix de la logique qui nous montrent la papauté indissolublement rivée à la négation du progrès et à l'asservissement de la raison? Nous concevons que des gouvernements, hostiles à l'Église quand elle se met en travers de leur despotisme, se prêtent volontiers à ces tentatives de renouer, contre le droit populaire, une alliance boiteuse du trône et de l'autel. Mais nous espérons bien que nos libéraux ne se laisseront point prendre à des semblants de modération qui, plus d'une fois déjà, les ont si cruellement déçus.

Qui ne croyait, en 1830, au libéralisme de l'Église? Et cependant la révolution issue de cette croyance avait à peine

Digitized by Google

eu le temps de refroidir, que Grégoire XVI désavouait les principes de l'Union catholique libérale et lançait ses foudres contre l'œuvre du Congrès. Pie IX aussi commença par être conciliant, voire libéral, constitutionnel, peut-être même un peu franc-maçon. Et cependant c'est sous son pontificat qu'ont été promulgués les dogmes de l'Église les plus absurdes, les plus grotesques, les plus illibéraux, les plus contraires à l'esprit du temps et à la paix du monde. Le pape, quel qu'il soit, est désormais le prisonnier de son infaillibilité : voilà le vrai cachot du Vatican. Nos ultramontains ne s'y trompent pas, témoin l'accueil que toute la presse catholique — sauf le *Journal de Bruxelles* — vient de faire à un manifeste proclamant l'urgence d'arborer jusque dans nos comices électoraux le drapeau du *Syllabus*.

On ne peut refuser quelque admiration involontaire à cette vaste Église qui, forte de son absurdité même, poursuit la loi de son développement dans une sphère inaccessible aux conquêtes de la raison comme aux révolutions des peuples, qui se meut chez toutes les nations suivant une seule pensée et dans une direction unique, qui, après chaque éclipse de son prestige, renaît sans avoir rien appris ni rien oublié, qui se croit de bonne foi la force de remonter le cours de la civilisation et qui puise dans cette illusion tour à tour une puissance d'inertie et une vigueur d'action sans analogues dans l'histoire des institutions humaines.

Mais, précisément parce que nous voyons dans cette rigidité de l'Église romaine l'explication de son ascendant, sa grandeur et, pour ainsi dire, sa seule raison d'être, nous croyons au caractère implacable et fatal de la lutte qu'elle a engagée contre le développement de la société contemporaine. Assurément, il faudra bien que l'Église y succombe, si le progrès n'est pas un vain mot. Toutefois, avant de disparaître, elle pourra encore remporter des succès partiels, et malheur aux peuples que, dans son suprême effort pour ressaisir la domination du monde, elle aura enchaînés à la fortune d'une cause perdue d'avance.

Nous n'avons pas besoin de montrer longuement que, pour

Digitized by Google

sauver notre pays d'un pareil sort, le parti libéral, devant les forces et les ressources de l'ultramontanisme, n'a pas trop de toute sa cohésion et de toute son énergie. Dans le cercle de la vie privée, les libéraux peuvent différer d'opinion sur l'attitude qu'ils ont à prendre vis-à-vis de l'Église romaine. Que les uns, distinguant entre l'influence religieuse et l'influence politique du clergé, repoussent celle-ci, en acceptant celle-là par conviction ou par tactique; que d'autres marquent leur rupture avec Rome par la mise en pratique de la négation religieuse la plus absolue; que d'autres encore cherchent à se faire un allié du sentiment religieux en favorisant le développement d'autres cultes plus rationnels ou moins dangereux, tous ont le droit de préconiser leur méthode respective, et ils ne pourraient prétexter de ces divergences pour se rejeter réciproquement hors de l'armée libérale, sans faillir à cet esprit de tolérance philosophique qui distingue notre parti des écoles fondées sur l'absolutisme des dogmes. Mais il n'en est plus de même sur le terrain politique, où la lutte contre les envahissements de l'ultramontanisme constitue le fondement essentiel du parti libéral.

Sans doute, à côté de cette résistance aux empiétements de l'Église romaine, le libéralisme, s'il veut être un parti d'avenir, ne doit pas oublier qu'il a une mission plus large, plus positive, plus féconde : poursuivre l'édification de la société nouvelle sur les ruines de l'ancien régime. Mais, avant de rien édifier, il faut vivre, et, menacé dans son existence même, le parti libéral semble malheureusement condamné à un rôle principalement défensif, tant que l'Église conservera dans le domaine de la politique ses influences et ses prétentions d'aujourd'hui. Ainsi l'avaient compris, il y a un tiers de siècle, les organisateurs de notre parti, les Verhaegen, les Delfosse, les Defacqz, quand ils lui donnèrent pour principal objectif l'*indépendance du pouvoir civil*. Aujourd'hui encore, c'est là le meilleur cri de ralliement que nous puissions lui trouver, car c'est le seul capable d'entraîner actuellement *toutes* ses fractions dans une même campagne, et plus vite

Digitized by Google

le libéralisme arrivera, par cette concentration de ses forces, à résoudre la vieille question cléricale, plus vite ses membres auront le champ libre pour lui ouvrir des voies nouvelles — dussent-ils même aboutir à une création de partis nouveaux, qui alors cesserait d'être un acte de trahison ou de suicide.

Toutefois, si l'indépendance du pouvoir civil résume actuellement le véritable objectif de notre parti, ce n'est là qu'une étiquette, une devise, et dès lors elle exige certains développements pour quiconque ne se paye pas de mots. Dans un article qui fit sensation, il y a plus de trois ans, les *Élections de juin* 1874 *et les enseignements qu'elles donnent*, un membre de la gauche rappelait, ici même, que si en 1847 le parti libéral avait entraîné les masses, c'était grâce à la possession d'un programme nouveau et détaillé; que si, en 1857, il avait encore remporté un triomphe éclatant, c'était uniquement par l'effet d'une réaction générale contre les fautes de ses adversaires; enfin, que s'il avait été battu en 1870 et en 1872, c'était pour n'avoir pas réalisé ses promesses de 1846, et s'être même refusé à tout engagement précis « sur les questions toujours jeunes, toujours nouvelles, toujours comprises des contribuables, soulevées par le Congrès libéral de 1846, mais non encore réalisées à l'heure qu'il est ». Et notre honorable collaborateur ajoutait ces paroles prophétiques : « Il en sera de même en 1876 si le parti libéral s'obstine à ne pas dire où il veut conduire le pays. » On s'est empressé de lui répondre qu'il était un prophète de malheur, que la victoire était certaine si seulement on s'abstenait de l'escompter, et que le meilleur des programmes, c'était de n'en pas avoir. A qui l'événement a-t-il donné raison? Nous sommes donc, à notre tour, quelque peu autorisé aux mêmes craintes, si l'on s'obstine dans les mêmes errements.

L'opposition n'a pas seulement pour rôle de retremper la discipline des partis, mais encore de préparer les réformes qu'ils devront réaliser au pouvoir. Un programme sans précision a l'avantage apparent de contenter le plus de monde possible, mais il offre l'inconvénient réel de n'enthousiasmer personne, de prêter à des malentendus et de stéri-

Digitized by Google

liser par avance les fruits de l'action. Les nations ne donnent pas de blanc-seings aux partis, et les partis eux-mêmes hésitent à s'engager au profit de candidats masqués. L'élasticité des programmes est surtout le triomphe des ambitieux qui n'ont pas de convictions, ou qui en ont eu trop, et que des déclarations explicites pourraient gêner dans leurs souvenirs ou dans leurs espérances. Il est certain que les libéraux se débattraient moins dans des questions de personnes s'ils avaient plus de questions de principes. Enfin, quoi de plus propre à jeter le découragement parmi les combattants que la perspective des dissensions où le manque de tout accord préalable ne manquera pas de les jeter dès qu'ils voudront user de la victoire? Il n'en faut pas davantage pour expliquer cette indifférence libérale dont nous souffrons certes autant que du fanatisme catholique. Le seul moyen de secouer cette inertie, n'est-ce pas de nous entendre sur un ensemble de réformes qui puisse nous offrir un but *précis*, *utile* et *certain*? Or, puisque nous possédons un principe commun à toutes les fractions du libéralisme, nous n'avons qu'à en chercher l'application dans toutes les sphères de l'activité législative, et, pour peu qu'on veuille nous suivre dans ce travail, on verra bientôt où notre parti pourrait trouver les éléments d'un programme à la fois assez logique pour s'imposer à tous les libéraux conséquents avec leur principe, assez complet pour atteindre notre but dans la question cléricale, enfin, assez détaillé pour fournir une besogne sérieuse à toute une série de législatures.

Beaucoup de libéraux, avec lesquels nous devons compter pour vaincre, ne veulent marcher que contre le cléricalisme. Soit! Mais du moins que sur ce terrain ils marchent jusqu'au bout, sans hésitations comme sans arrêt. C'est là, nous n'avons cessé de le soutenir dans cette *Revue*, la condition *sine qua non* de l'Union libérale.

I

A quelque système qu'on s'arrête pour régler les rapports de l'État et de l'Église, la combinaison la plus illogique, la

Digitized by Google

plus défectueuse, la plus injuste même, c'est, sans contredit, celle qui prévaut actuellement chez nous. Grâce à ce régime sans précédent dans l'histoire, l'État confère à l'Église les avantages de l'indépendance, mais ne lui en laisse aucune charge. D'une part, le clergé jouit de toutes les libertés reconnues à l'ensemble de la nation, associations ou particuliers. D'autre part, il tire de l'État ses moyens de subsistance et il en reçoit même des avantages refusés au reste des citoyens. C'est-à-dire que cette prétendue transaction entre l'État et l'Église n'est, en réalité — comme M. F. Laurent le rappelait encore dans nos dernières livraisons — qu'une duperie où l'une des parties donne tout et où l'autre ne cède rien.

Examinons d'un peu plus près la situation que nos lois ont faite au culte catholique.

La liberté d'association, telle que l'Église l'interprète, lui a permis de multiplier non-seulement les associations parasites, comme les couvents, qui accaparent improductivement une portion chaque jour plus considérable de la richesse nationale, mais encore les associations malfaisantes, comme les jésuites, qui s'attaquent directement aux principes de la société moderne — sans compter ces innombrables confréries qui rayonnent autour de chaque autel pour enlacer les populations de nos campagnes dans le réseau des influences cléricales.

La liberté d'enseignement lui a permis de développer, en concurrence avec l'enseignement public à tous les degrés, un système d'écoles où l'on s'applique à fausser l'intelligence naturelle des jeunes générations, en même temps qu'à leur inculquer le mépris de nos institutions civiles. Des faits récents — qui se sont produits avec un ensemble significatif partout où une majorité ultramontaine s'est emparée du pouvoir communal — établissent suffisamment que l'Église ne se contente même pas du droit d'élever école contre école, mais qu'elle vise encore à transformer sa concurrence en monopole, par la suppression des écoles officielles et la ruine des écoles libres.

La liberté de la parole lui a permis d'organiser dans

Digitized by Google

chaque paroisse une tribune de déclamations politiques et un instrument de pression électorale. Il reste bien dans notre Code un article frappant de 8 jours à 3 mois d'emprisonnement et de 25 à 500 francs d'amende les ministres des cultes qui attaquent en chaire la force des lois ou les actes de l'autorité; mais cette restriction, trop rarement appliquée, est amplement compensée par la protection spéciale dont ce même Code couvre le prêtre dans tous les actes de son ministère.

La liberté des cultes lui a permis de paralyser dans les faits l'usage de toutes les libertés inscrites dans les lois, et cela non-seulement pour ses adeptes qu'elle entraîne à une abdication volontaire de leurs droits, mais encore pour nombre de dissidents qu'elle place dans l'alternative de lui accorder une soumission hypocrite ou d'encourir une sorte de mort civile au milieu des populations terrorisées.

Et, pour achever de lui garantir une indépendance dont elle abuse aussi odieusement, l'État s'est interdit, par l'article 16 de notre Constitution, toute ingérence dans la nomination ou l'installation des desservants qu'il paye — si bien qu'à l'heure actuelle, le pouvoir exécutif ne possède pas encore le droit de refuser leur traitement aux prêtres condamnés pour des actes infamants commis dans l'exercice de leur ministère! En revanche, le prêtre, si indépendant vis-à-vis de l'autorité civile, est laissé, pieds et poings liés, à la discrétion d'un épiscopat qui, lui-même instrument docile de la curie romaine, a su faire de tout le clergé belge un instrument muet et passif, *perinde ac cadaver*, désormais façonné à toutes les servitudes, comme à toutes les tyrannies.

A côté de ses droits, l'Église a ses priviléges. Le budget des cultes pour l'exercice 1878 s'élève à 5,771,261 francs, dont 5,649,411 francs sont absorbés, à divers titres, par l'Église catholique[1]. Et encore n'est-ce là qu'une partie de ce que l'Église coûte aux contribuables. Il faut y ajouter, en

[1] Au budget de l'intérieur figurent aussi 54,000 francs pour l'inspection ecclésiastique des écoles.

Digitized by Google

effet, les charges qui retombent sur les communes et sur les provinces. Ainsi, les communes sont tenues de parfaire le budget des paroisses, quand les dépenses y excèdent les recettes, bien que l'autorité communale n'ait pas même le droit d'intervenir dans le règlement des frais relatifs à la célébration du culte. Les communes doivent ensuite aux ministres du culte le logement ou, à défaut, une indemnité du logement, et souvent elles y ajoutent un supplément de traitement au profit des vicaires. Les provinces, de leur côté, sont tenues vis-à-vis des fabriques cathédrales aux mêmes obligations que les communes vis-à-vis des fabriques paroissiales. De plus, sous prétexte de venir en aide aux finances des communes, l'usage s'est introduit dans les conseils provinciaux de voter des subsides considérables pour la réparation et la construction d'églises et de presbytères. Ainsi, même une province libérale comme le Brabant consacre annuellement à cet objet une somme d'environ 90,000 francs, et tous ceux qui ont suivi, depuis deux ans, les débats du conseil provincial savent combien il a fallu d'efforts pour maintenir dans ces limites les largesses du budget. Mentionnons encore, pour mémoire, le déficit que cause au Trésor l'exemption d'impôts octroyée à toutes les églises du pays, et nous aurons une énumération assez complète des dépenses qui, pour être réparties entre divers pouvoirs et disséminées sous différentes rubriques, n'en transforment pas moins les frais relatifs au culte en une des charges les plus lourdes de la nation.

Viennent ensuite les exemptions accordées aux ministres des cultes dans les diverses circonstances où la loi requiert le concours personnel des citoyens. L'article 2 de la loi sur le jury interdit de porter les ministres des cultes sur la liste des jurés et l'article 21 de la loi sur la garde civique les exempte définitivement du service — privilége qu'ils partagent seulement avec les personnes atteintes d'infirmités incurables. L'article 28 de la loi sur la milice leur attribue un privilége encore plus exorbitant en ce qu'il dispense de l'incorporation, non-seulement à titre définitif les ministres des cultes,

Digitized by Google

mais encore à titre provisoire les jeunes gens peu fortunés, élèves en philosophie ou en théologie, qui déclarent se destiner à l'état ecclésiastique.

Enfin nous arrivons au vice le plus grave du régime qui fait l'objet de nos critiques : la part que l'État fait à l'Église dans les divers domaines du pouvoir civil. En vertu de certains décrets, remontant à une époque où l'Église, subordonnée à l'État, était en quelque sorte une branche de l'administration, nous voyons les ministres du culte romain figurer officiellement dans les solennités publiques, prendre le pas sur certaines autorités civiles, faire participer à leurs cérémonies les grands corps de l'État et revendiquer l'escorte de l'armée chaque fois qu'ils sortent de leurs temples pour renouveler dans nos rues les pompeux cortéges du paganisme antique. Les envoyés du pape conservent chez nous la préséance sur les représentants de toutes les puissances étrangères et nous continuons à entretenir une mission diplomatique près du Vatican, comme si le chef de l'Église était toujours investi de sa souveraineté temporelle. A vrai dire, tous ces priviléges ne sont guère qu'honorifiques, mais ils n'en contribuent pas moins à renforcer le prestige du catholicisme sur les masses. Un autre abus, qui conduit au même résultat, c'est le droit laissé au clergé, partout où il tient en main l'administration communale, de faire « enfouir » dans le « trou aux chiens » les restes de quiconque lui a déplu. Cette véritable épée de Damoclès qu'il tient suspendue sur la tête des vivants lui fournit même un moyen d'intimidation plus redoutable qu'on ne serait tenté de le croire, si l'on n'a vécu dans nos campagnes. Aussi le parti libéral doit-il amèrement regretter aujourd'hui de n'avoir pas résolu la question des cimetières lors de son passage au pouvoir.

Plus désastreuse encore sont les conséquences du rôle laissé au clergé dans l'organisation de l'enseignement public. L'article 6 de la loi du 23 septembre 1842, après avoir inscrit la religion et la morale dans le programme de l'enseignement primaire, ajoute que ce double enseignement sera donné sous

Digitized by Google

la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves, avec ce seul tempérament que les élèves n'appartenant pas à la communion religieuse de la majorité seront dispensés d'assister à cet enseignement. Or, comme la communion religieuse de la majorité est partout le catholicisme, cette rédaction hypocrite ne fait, en somme, que consacrer le monopole de l'Église romaine, non-seulement en religion, mais encore en morale, aux dépens des dissidents et des libres penseurs. — L'article 7, tout en laissant aux communes la surveillance générale de l'école, confie spécialement aux délégués des chefs des cultes la surveillance de l'instruction religieuse et morale, ajoutant que « les ministres des cultes et les délégués du chef du culte auront en tout temps le droit d'inspecter l'école ». — L'article 9 soumet à l'approbation unique des chefs des cultes les livres de lecture destinés à l'enseignement de la religion, alors que les livres destinés aux autres branches de l'enseignement sont soumis à l'examen d'une commission centrale où figurent encore les délégués des cultes avec voix consultative! Enfin, l'article 26 décide qu'aucune école ne pourra obtenir ou conserver un subside quelconque, même de la commune, si l'autorité qui la dirige ne la soumet aux prescriptions de la loi.

Grâce à ces combinaisons machiavéliques, dont aujourd'hui encore certains libéraux ne veulent pas comprendre la portée, le prêtre, une fois admis dans l'école à titre d'autorité, est parvenu à en accaparer la direction effective, en terrorisant l'instituteur, souvent avec la complicité tacite du conseil communal[1]. Là même où l'administration locale prend parti dans ces conflits contre l'autorité ecclésiastique, elle reste encore impuissante, comme on l'a vu dans l'affaire de Nimy-Maizières, à protéger ses propres instituteurs contre les dénonciations intéressées de l'Église. Si l'on excepte nos grandes villes qui se débattent péniblement contre l'application de

[1] Qu'on se rappelle l'étrange règlement, appliqué au collége communal de Chimay avec l'approbation de conseillers communaux soi-disant libéraux, qui interdit aux professeurs de s'abonner à aucune feuille libérale et de faire partie de l'association libérale elle-même.

Digitized by Google

cette loi néfaste, on peut dire que la moitié de la Belgique est formée dans des écoles cléricales et l'autre moitié dans des écoles où domine l'influence du clergé. En faut-il davantage pour expliquer la persistance de l'ascendant que l'Église romaine exerce sur nos populations, malgré les progrès de la science et les bienfaits de la liberté?

Non contente de dominer l'école primaire, l'Église a obtenu, par la loi du 1er juin 1850, l'entrée de l'école moyenne, et partout, où elle s'est heurtée dans l'exécution de cette loi aux légitimes résistances de l'autorité locale, elle s'est efforcée de ruiner les colléges communaux en les frappant ouvertement d'interdit.

Dans l'enseignement supérieur, elle n'a pas eu l'audace de formuler les mêmes prétentions. Mais elle a récemment obtenu que les diplômes délivrés par son université de Louvain donnassent l'accès des professions libérales, sans autre garantie qu'un entérinement de pure forme. — Du reste, elle touche directement des subsides pour l'enseignement du *Syllabus*. En effet, c'est l'État qui paye les traitements au personnel des principaux séminaires épiscopaux. Bien plus, le gouvernement a fondé, depuis 1834, un certain nombre de bourses dans chacun de ces établissements, et c'est au pouvoir provincial que la loi du 30 avril 1836 impose l'entretien de leurs locaux.

En faut-il davantage pour montrer qu'actuellement l'Église est partout dans l'État, alors qu'elle ne devrait y être nulle part?

Et pourtant ce n'est pas tout encore. Après avoir ainsi exposé les avantages que l'Église tient de la loi, il nous reste à parler des avantages qu'elle s'est assurés contrairement à la loi.

En instituant les fabriques d'église pour recevoir les donations des fidèles et administrer le temporel des cultes sous la surveillance de l'État, les adversaires de la main-morte avaient cru faire la part du feu. Mais ils avaient compté sans les couvents qui, à côté et en dehors des fabriques, reconstituent peu à peu la propriété monas-

Digitized by Google

tique de l'ancien régime. D'après le recensement officiel de 1866, le nombre des couvents s'élevait à 1,216, soit une augmentation de 543 depuis 1846, et on sait comme ils se sont multipliés dans les douze dernières années, grâce surtout à l'immigration des religieux étrangers chassés de leur pays. Aujourd'hui il n'y a plus guère de village qui n'ait son couvent. M. F.-G. Haghe, dans son *Code du patriotisme belge*, évalue à 50,000 hectares environ les terres accaparées par les couvents en Belgique, et M. Em. de Laveleye portait, en 1866, à 23,297,964 francs la valeur des immeubles qu'ils détiennent dans nos sept principales villes seulement [1]. Pour obtenir des renseignements plus complets, il n'y aurait qu'à faire l'enquête réclamée à la *Fédération libérale* par l'association de Bruxelles. L'Association cantonale d'Ixelles, par son initiative récente, a montré combien il serait facile de dresser cette statistique d'une façon complète, en y employant l'organisation officielle de notre parti, depuis les associations d'arrondissement jusqu'aux sous-comités des communes ou des cantons. Il suffirait, en effet, d'un individu par commune pour relever au cadastre les biens des couvents et transmettre ce renseignement, par la filière des associations libérales, à une commission centrale ou à la Fédération elle-même, qui serait ainsi en possession de tous les éléments nécessaires pour évaluer d'une façon irréfutable la partie de notre sol soustraite à la circulation, enlevée aux familles et plus ou moins affranchie de l'impôt par la rapacité cléricale.

Nous n'avons pas à exposer en détail les procédés qui permettent aux corporations religieuses d'éluder leur incapacité légale : simulations de ventes, contre-lettres, donations entre vifs, personnes interposées, etc. Mais nous ferons observer que la fortune mobilière des couvents, sans être plus pure dans son origine ou plus légale dans son fondement, échappe, par sa nature même, à toute possibilité de constatation. Or, ce doit être de beaucoup la part la plus con-

[1] On a vu ces jours derniers, par les résultats de l'enquête due à l'Association libérale d'Ixelles que ce seul canton renferme aujourd'hui vingt couvents possédant des immeubles pour plus de six millions de francs.

Digitized by Google

sidérable de leurs richesses, précisément parce qu'elle se transmet de la main à la main, qu'elle ne paye rien au fisc, qu'elle déroute les investigations des familles frustrées dans leur héritage, échappe au contrôle d'un public malveillant et, en cas de péril, disparaît sans laisser de traces.

Cette immobilisation de richesses n'est pas d'ailleurs le seul grief que nous ayons à formuler contre les couvents. Nous nous bornerons à rappeler qu'ils jouent encore un rôle actif dans la conspiration ultramontaine contre les libertés de notre pays; que, par leur influence sur leur clientèle commerciale ou agricole, ils servent puissamment les intrigues électorales du cléricalisme; enfin, qu'ils ne manquent jamais de s'ouvrir aux malfaiteurs tonsurés pour les soustraire aux poursuites de la justice civile.

Et pourtant, si incroyable que le fait puisse paraître, un grand nombre de ces corporations sont actuellement en possession de la personnification civile par le fait même de l'État. La façon dont ils l'ont acquise constitue un chef-d'œuvre de politique cléricale, où le pouvoir civil a été joué comme toujours. Un décret impérial du 18 février 1809, d'une légalité douteuse à cette époque, d'une inconstitutionnalité évidente aujourd'hui, reconnaissait à l'empereur le droit d'accorder la personnification civile aux congrégations dites *hospitalières*. Toutefois, ces corporations devaient exclusivement s'adonner à la bienfaisance; le chiffre de leurs succursales était strictement limité par les arrêtés d'autorisation; leurs membres conservaient la propriété de leurs biens personnels, et il leur était même interdit d'en faire don à la communauté; enfin, les comptes étaient soumis à l'approbation du pouvoir administratif[1]. Il faut lire dans la remarquable étude de M. Ernest Allard sur les rapports de l'Église et de l'État, par quelle succession d'empiétements et de résistances habilement gradués, les corporations hospitalières en sont arrivées à s'affranchir de toutes ces entraves gênantes, pour

[1] D'après M. Ernest Allard, il existait en Belgique, à la chute de la domination hollandaise, 108 corporations religieuses dûment autorisées. 39 autorisations nouvelles ont été accordées de 1835 à 1847.

Digitized by Google

se transformer en autant d'ordres claustrés, contemplatifs et enseignants. Ajoutons que ces associations rayonnent désormais de chaque maison mère en un nombre de succursales illimité, élevant partout des écoles en concurrence avec l'enseignement de l'État.

Toute l'organisation du temporel des cultes n'est, du reste, qu'une vaste machine introduite dans nos institutions pour en fausser l'esprit ou en éluder les termes. Il faut aux fabriques d'église l'autorisation du gouvernement pour accepter des donations ou des legs; mais quand donc cette autorisation leur est-elle refusée? Un journal de Bruxelles, *la Gazette*, qui fait chaque mois dans le *Moniteur* le relevé des legs faits aux fabriques d'église pour des célébrations de messes, rapporte que, dans le seul mois de janvier, ces legs ont atteint 76,474 francs, plus 6 hectares 90 centiares de terre, à charge de célébrer 752 messes annuelles. Si encore ces fondations profitaient aux fabriques d'église, elles pourraient servir à alléger la part éventuelle des communes dans les frais du culte. Mais, sauf un droit fixe de minime importance, elles vont tout entières aux prêtres qui officient dans ces messes, et, comme le clergé des paroisses ne peut suffire à une besogne qui s'accumule tous les jours depuis trois quarts de siècle, il repasse le trop-plein de sa besogne au clergé des couvents, qui deviennent ainsi de plus en plus les seuls bénéficiaires des fondations nouvelles.

Le principe qui restreint aux fabriques le privilége de recevoir des dons et des legs se trouve violé plus directement encore par les libéralités que la loi du 19 octobre 1864 autorise « au profit de l'enseignement spécial, donné dans les églises paroissiales, succursales ou consistoriales ». La loi ajoute, il est vrai, que ces fondations sont réputées faites à la fabrique de l'église. Mais, comme toute libéralité en faveur d'un enseignement spécial revient d'ordinaire à celui qui le donne, c'est-à-dire, dans l'espèce, au curé ou au desservant, on trouve ainsi moyen de rétablir les bénéfices des cures supprimés par la révolution française.

Il ne faut pas oublier, en outre, que les fabriques d'église

Digitized by Google

peuvent toujours se soustraire au contrôle de l'État sur leur gestion. Il suffit, pour atteindre ce but, qu'elles renoncent à réclamer les subsides de la commune en cas de déficit dans leur budget, et elles ne se font pas faute d'en profiter, dès que le développement de leurs richesses ne leur permet plus d'invoquer décemment l'insuffisance de leurs ressources. C'est, du reste, l'évêque seul qui arrête définitivement toutes les dépenses relatives à la célébration du culte et qui nomme aux places vacantes du conseil chaque fois que celui-ci néglige de se compléter lui-même. Quant à l'administration communale, quoiqu'on lui permette de « donner son avis », elle n'a, en somme, qu'un seul droit : celui de payer.

On voit bien maintenant quelle fut l'erreur de nos pères quand ils s'imaginèrent conclure une paix définitive avec l'Église romaine au moyen de concessions réciproques. L'Église ne transige jamais ; elle exige tout et ne cède rien, ou plutôt, quand elle paraît subir la nécessité des temps, c'est avec la ferme intention de reprendre d'une main ce qu'elle paraît céder de l'autre.

C'est cette erreur qu'il s'agit de réparer aujourd'hui.

II

Détailler, comme nous venons de le faire, la situation légale de l'Église romaine en Belgique, c'est faire l'exposé des réformes que doit poursuivre le parti libéral. Ici pourtant, deux voies s'ouvrent devant nous. Ou bien on laissera à l'Église les priviléges qui en font sous certains rapports une branche de l'administration publique, et alors il faut la subordonner, comme tous les rouages de l'État, au contrôle du pouvoir central. Ou bien on lui laissera le bénéfice de son indépendance, et alors il faut lui reprendre les avantages administratifs dont elle s'est abusivement emparée sans rien offrir en retour.

Pour nous, entre ces deux systèmes, notre choix est fait : nous estimons que l'idéal du libéralisme, voire l'objectif immédiat de sa politique, doit rester la séparation absolue de l'État et de l'Église.

Digitized by Google

Assurément nous n'avons pas la naïveté de voir dans cette formule la solution définitive de nos difficultés religieuses. Nous savons que nos mœurs, sous ce rapport, sont encore plus mauvaises que nos lois, et nous nous rappelons trop le précepte de Tacite pour nous flatter qu'un simple changement de législation nous débarrasse à jamais des empiétements ecclésiastiques dans les affaires de l'État. Mais on ne doit pas méconnaître qu'en supprimant tous les priviléges administratifs de l'Église, d'une part, on diminuerait considérablement son prestige sur les masses qui trouvent aujourd'hui dans le prêtre la double autorité d'un directeur spirituel et d'un fonctionnaire public; d'autre part, on affaiblirait ses moyens d'action en la forçant à trouver elle-même les ressources nécessaires à son fonctionnement. Ou bien, alors, elle ne tarderait pas à lasser même la générosité des dévots par l'accroissement immodéré de ses demandes, ou bien elle détournerait à son profit le principal courant des largesses catholiques que les fidèles, s'en remettant à l'État pour l'entretien du culte, déversent aujourd'hui sur le *Denier de Saint-Pierre,* les écoles catholiques, l'université de Louvain, la presse cléricale, l'organisation des confréries, le développement des couvents, et, en général, sur toutes les institutions parasites ou militantes du papisme[1]. Dans les deux hypothèses, ce serait tout bénéfice pour les idées libérales, et peut-être l'Église, absorbée par les soucis de son existence matérielle, se trouverait-elle pour longtemps dans l'impuissance de poursuivre sa lutte contre les droits de l'État si même elle ne laissait prendre l'avance aux partisans de l'esprit moderne dans la lutte qu'ils lui livrent pour s'emparer des générations nouvelles. Il faut aussi tenir compte des subsides que la sécularisation du budget permettrait de consacrer directement au développement de l'instruction publique, comme aux autres objets d'intérêt général actuellement laissés en

[1] Rien que dans le diocèse de la Flandre orientale, le denier de Saint-Pierre a produit en 1877, d'après un rapport officiel reproduit par le *Bien Public*, 183,314 francs et les Étrennes pontificales 92,176 francs, soit ensemble 275,490 francs.

Digitized by Google

souffrance par la pénurie du trésor. Enfin, la séparation de l'Église et de l'État est une idée simple, générale, systématique, capable de séduire et même d'enthousiasmer les esprits, qui, après avoir réussi aux États-Unis, n'a pas encore eu l'occasion de faire ses preuves en Europe et qui figure depuis plus de trente ans déjà au programme de notre parti. Or, ce parti n'est pas déjà si riche en questions de principe et en vues d'ensemble pour qu'il s'empresse de renoncer à la seule théorie qui, en dehors de ses visées purement défensives, donne à sa politique quelque caractère de généralité et de grandeur.

Malheureusement, dès le début, nous nous heurtons dans cette voie à la difficulté d'obtenir la majorité parlementaire des deux tiers indispensables pour réviser la disposition constitutionnelle qui met à charge de l'État les traitements et pensions des ministres des cultes. Mais rien ne nous force à commencer par cette réforme, quand nous avons également à nous débarrasser de tous les priviléges accordés à l'Église par des lois qui peuvent se réviser à la simple majorité de voix. Lorsque, de tout cet échafaudage, l'article 117 de la Constitution restera seul debout, il faudra bien qu'il disparaisse d'une législation où il fera tache. En attendant, nous allons résumer les diverses réformes que le parti libéral pourrait opérer, sans toucher à la Constitution, dans le sens de la séparation entre l'État et l'Église; nous exposerons ensuite quelles mesures transitoires il pourrait prendre sans sortir du droit commun pour parer aux abus les plus criants de la situation actuelle.

§ I. — Mesures tendant a la séparation de l'État et de l'Église.

I. *Dans l'organisation de l'enseignement public. a*) L'ignorance n'est pas le seul, mais c'est le principal fondement de la superstition. L'énergie que les catholiques mettent à combattre l'enseignement obligatoire prouve combien ils en craignent les effets. Toutefois, avant de décréter cette mesure, il faut la rendre possible. Le premier acte des

Digitized by Google

libéraux devra donc être la création d'écoles normales et la construction d'écoles primaires en nombre suffisant pour satisfaire à tous les besoins de la situation nouvelle. La meilleure solution serait peut-être de formuler immédiatement le principe de l'enseignement obligatoire, de forcer les localités à compléter, dans le plus bref délai possible, l'outillage de leur instruction primaire et de fixer partout l'expiration de ce délai pour la mise en vigueur de la loi.

b) En même temps que le programme scolaire serait développé suivant les exigences modernes, il faudrait séculariser l'instruction publique *à tous les degrés*, en fermant au prêtre l'entrée de l'école et en excluant du programme toute espèce d'enseignement confessionnel. La direction des écoles normales devrait aussi passer exclusivement à des mains laïques. La position des instituteurs serait améliorée et leur indépendance garantie vis-à-vis des influences locales.

c) La loi de 1876 sur les jurys d'examen devrait être corrigée par l'institution d'un jury central qui, nommé par l'État, aurait seul le droit de délivrer aux gradués des diverses universités les diplômes donnant accès à certaines professions.

Nous savons que ce projet ne plaira pas à tous les libéraux; mais, s'ils veulent s'en tenir à la nouvelle loi, qu'ils cessent, du moins, de maintenir l'assimilation actuelle entre l'université de Louvain et les trois autres universités du pays. A Liége et à Gand, comme à Bruxelles, on fait de la science pour la science, sans s'inquiéter à quelle école, à quelle secte, à quel parti profitera l'application rigoureuse des méthodes scientifiques. Ajoutons que ces trois universités restent ouvertes aux jeunes gens sans qu'on s'inquiète de leurs opinions politiques ou religieuses. Enfin, le recrutement du corps académique s'y opère — même dans les universités de l'État, où l'on pourrait cependant faire une part plus grande à l'avis des Facultés — de façon à garantir suffisamment l'indépendance du professeur et l'impartialité de la science. Tout autres, comme chacun sait, sont les conditions que présente l'université de Louvain. Le corps professoral y es

Digitized by Google

directement choisi par les évêques et l'indépendance de l'enseignement strictement limité par le respect du dogme. De plus, les cours de droit, et en particulier de droit constitutionnel, y sont la contre-partie des principes sur lesquels reposent toutes nos institutions, comme on peut s'en assurer dans les publications faites par M. le professeur Ch. Perrin. Dès lors, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu de retirer à cette université l'espèce de reconnaissance que l'État lui accorde *par pure faveur*, en attachant à ses diplômes certains effets civils. Puisqu'elle se met spontanément en dehors de la science et du droit moderne, eh bien, qu'on l'y laisse! C'est ce qu'a déjà fait le conseil provincial du Brabant en lui refusant toute part dans les subsides qu'il accorde à l'enseignement supérieur et notamment à l'université de Bruxelles.

II. *Dans la réglementation des cimetières*, déclarer abrogées les dispositions du 23 prairial an XII, qui admettent la division des cimetières par cultes et introduisent le clergé à titre d'autorité dans les lieux de sépulture. La loi devrait laisser aux autorités communales la police des lieux destinés aux inhumations, mais en leur interdisant d'y établir la division des cultes.

III. *Dans les lois sur le jury, la milice et la garde civique*, supprimer toutes les exemptions accordées aux ministres des cultes. S'ils soutiennent que ces priviléges sont indispensables à la dignité du sacerdoce, on pourra leur répondre par l'exemple du pays où le clergé est le moins persécuté du monde, l'Italie, qui a tranquillement astreint son clergé aux charges communes des citoyens. Toutefois, nous ferions bon marché de ces petites faveurs, si ces messieurs — toujours dans l'intérêt de leur dignité — voulaient bien y ajouter l'exemption d'être portés sur les listes électorales.

IV. *Dans les rapports entre les autorités administratives et les ministres des cultes*, supprimer tous les priviléges honorifiques reconnus à ces derniers par le décret du 24 messidor an XII qui assigne une place au clergé dans les cérémonies publiques, réglemente la présence des fonctionnaires à certaines solennités religieuses, accorde une escorte armée

Digitized by Google

aux manifestations extérieures du culte et, dans l'ordre des préséances, fait passer le « saint sacrement » même avant le souverain.

V. *Dans la loi communale et provinciale*, supprimer toutes les dispositions qui mettent à charge des communes et des provinces certaines dépenses relatives à la célébration du culte, à ses édifices ou à ses ministres. C'est là une des dispositions les plus radicales qu'on puisse prendre sous l'empire de notre Constitution dans le sens de la séparation entre l'Église et l'État.

VI. *Dans le budget des cultes*, supprimer tout ce qui ne se rapporte pas strictement à l'obligation contenue dans l'article 117 de la Constitution, par conséquent, *a*) le « traitement du personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires; » *b*) les « bourses affectées aux grands séminaires; » *c*) les « subsides pour construction ou réparation des édifices affectés au culte, » sans préjudice des sommes affectées à la réparation des monuments; *d*) enfin, les « secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses ».

§ 2. — Mesures de protection contre les empiétements de l'Église.

VII. Nous appelons de tous nos vœux le jour où l'article 117 disparaîtra de notre Constitution, mais, tant que les partisans de cette réforme n'auront pas réuni la majorité des deux tiers nécessaire à toute révision constitutionnelle, nous estimons qu'ils continueraient à jouer un rôle de dupes s'ils ne forçaient l'Église à accepter toutes les conséquences de ses liens avec l'État. La majorité catholique a elle-même dû reconnaître la légitimité du projet déposé par M. Frère-Orban pour supprimer le traitement des prêtres condamnés par suite d'attentats aux mœurs. C'est ainsi que le principal organe de la droite, le *Journal de Bruxelles* s'est donné beaucoup de peine, dans ses numéros des 1er et 8 août derniers, pour démontrer aux exagérés de son parti la parfaite constitutionnalité de la mesure. « Un prêtre condamné à

Digitized by Google

l'emprisonnement, dit-il, est éloigné de sa cure pour subir sa peine; on le met ainsi dans l'impossibilité de remplir les fonctions auxquelles il été nommé. Néanmoins, qui a jamais songé à invoquer l'article 16 pour empêcher l'exécution du jugement? Qui a jamais songé à soutenir qu'on porte atteinte au droit de l'évêque en annulant par l'emprisonnement du titulaire les effets de la nomination? Or, la privation de traitement n'a pas même de semblables conséquences, puisqu'elle n'empêche pas à la rigueur l'exercice de la fonction; comment donc pourrait-on prétendre que cette privation serait inconstitutionnelle? Ce serait donner à l'article 117 une portée plus grande qu'à l'article 16, ce qui est inadmissible. En effet, en mettant les traitements du clergé à la charge de l'État, l'article 117 se borne à proclamer un principe général, susceptible, quant aux titulaires, des exceptions de droit commun auxquelles la Constitution ne défend pas à la loi de les soumettre, tandis que l'article 16, au contraire, défend formellement l'intervention du gouvernement dans les nominations, ce qui n'a pas empêché qu'en cas de délit commis, on ne fît prévaloir le principe d'égalité devant la loi, au risque d'annuler en fait une nomination de l'autorité religieuse. »

Quelques publicistes, tels que MM. Haghe, de Bonne et Gérard, soutiennent que, d'après l'esprit de la Constitution, l'État est absolument libre de déterminer, non-seulement le taux, mais encore les conditions auxquelles il subordonne le payement du traitement. Ainsi, il pourrait dans ce système arriver indirectement à rétablir pour le clergé subsidié le serment de fidélité à la Constitution institué par l'Assemblée constituante de la première révolution française; il pourrait également forcer les séminaristes qui veulent exercer des fonctions ecclésiastiques salariées par l'État, à terminer leurs études dans des établissements d'instruction analogues aux colléges théologiques de Joseph II et de Guillaume Ier.

Nous n'irons pas aussi loin pour le moment. Mais, nous en tenant à la thèse du *Journal de Bruxelles*, que le législa-

Digitized by Google

teur peut, même à l'égard des prêtres, attacher la déchéance des traitements à certaines condamnations prononcées par les tribunaux, nous demanderons l'extension de ce principe à tous les cas où un prêtre serait tombé sous l'application de l'article 268 du Code pénal belge, pour avoir attaqué dans l'exercice de son ministère, « le gouvernement, une loi, un arrêté royal ou tout autre acte de l'autorité publique ».

VIII. En même temps, nous voudrions que des instructions fussent transmises aux parquets pour que cette disposition pénale fût plus sérieusement appliquée; nous voudrions même qu'elle fût rédigée de façon à atteindre les attaques calomnieuses dirigées contre les écoles publiques au profit de la concurrence cléricale, les mandements antipatriotiques de nature à compromettre nos relations vis-à-vis de l'étranger, enfin, les tentatives pour entraver les fonctionnaires publics dans l'accomplissement de leurs devoirs.

IX. Nous désirerions surtout frapper les cas de pression religieuse où le clergé abuse de son autorité spirituelle pour violenter le libre choix des électeurs[1]. En d'autres termes, de même qu'en Angleterre, non-seulement les faits de *clerical intimidation* devraient suffire à vicier une élection; mais encore les prêtres qui s'en seraient rendus coupables devraient être assimilés à celui « qui, pour déterminer un électeur à s'abstenir de voter ou pour influencer son vote, aura usé à son égard de voies de faits, de violences ou de *menaces* ou lui aura fait craindre de perdre son emploi ou d'*exposer à un dommage quelconque sa personne*, sa famille ou sa fortune.

X. Nous avons développé récemment, dans cette *Revue*, notre façon de penser sur les abus du régime censitaire; nous avons ajouté que nous voudrions chercher un remède dans la substitution de la capacité au cens et nous avons même rencontré l'objection que toute extension de suffrage profiterait aux cléricaux, en proposant de conférer le droit de vote à tous les citoyens ayant suivi un cours complet

[1] Nous avons déjà longuement développé l'urgence de cette mesure dans la livraison du 15 novembre 1876.

Digitized by Google

d'instruction primaire dans une école communale, c'est-à-dire laïque. Les individus sortis des écoles libres, c'est-à-dire cléricales, auraient également le droit de se faire porter sur les listes électorales, mais à condition de passer un examen sur les matières du programme officiel. Ainsi nous sauvegarderions la liberté de l'enseignement, tout en accordant certains avantages aux jeunes gens qui n'auraient pas été façonnés par une éducation cléricale. Cependant, comme les libéraux ne sont pas d'accord sur le principe de cette réforme, — qui, du reste, pour être appliquée aux élections législatives, exigerait une majorité parlementaire des deux tiers, — et comme nous cherchons en ce moment à formuler un programme qui puisse être accepté par *toutes* les nuances du libéralisme belge, nous nous bornerons ici à réclamer de nouveau, comme palliatifs, l'introduction du vote alphabétique entre tous les électeurs de l'arrondissement et le mélange des bulletins au bureau central du chef-lieu. Il ne suffit pas de protéger l'électeur contre toute tentative de contrôle illégal; il faut encore lui inspirer la conviction que ce contrôle est désormais impossible.

Quant à la fabrication des faux censitaires, nous laisserons aux défenseurs du cens le soin d'y trouver un correctif efficace. Cependant, dans l'intérêt de la moralité publique, nous appelons l'attention de nos amis sur l'urgence de réprimer par des pénalités, surtout pécuniaires, les fraudes de cette nature qui restent aujourd'hui complétement impunies.

XI. Le trafic des messes, comme nous l'avons montré plus haut, est devenu un scandale qui rappelle la vente des indulgences au moyen âge. Il n'est aucune philosophie religieuse digne de ce nom qui ne proclame l'absurdité d'attacher à la récitation de certaines formules ou à la célébration de certaines cérémonies une influence quelconque sur les destinées de l'âme après la mort. Quand cette superstition se traduit en une source de profits pour ceux qui l'exploitent, elle devient — nous ne dirons pas une escroquerie, car nous voulons croire à la sincérité des prêtres qui prétendent

Digitized by Google

fournir un avantage réel pour l'argent qu'ils reçoivent — mais une immoralité, comme toutes les doctrines qui émoussent le sentiment de la responsabilité individuelle et tendent à exagérer la puissance de l'argent. Que l'État tolère de semblables pratiques, c'est une conséquence légitime de la liberté des cultes ; mais qu'il y prête les mains en autorisant les fabriques d'église à recevoir des fondations dans ce but, c'est un abus dont nous rougissons pour l'esprit qui devrait inspirer tous les actes des pouvoirs publics. Quand la loi n'autorise aucune fondation à perpétuité, même dans l'intérêt réel de notre famille, il est assez étrange qu'elle permette de fonder à perpétuité dans le prétendu intérêt de notre âme ! Le prêtre, sous la législation actuelle, reçoit un salaire fixe pour accomplir tous les actes de son ministère ; de quel droit se fait-il encore payer une seconde fois par les particuliers? Est-ce que l'instituteur primaire, moins favorisé sous le rapport du traitement, bien qu'il ait souvent une famille à soutenir, réclame une rémunération personnelle aux parents dont il élève la progéniture? Est-ce que les secrétaires communaux qui crient partout famine, — et avec raison, devant l'insuffisance de leur salaire, — oseraient prélever la plus légère contribution pour les actes dont ils font la délivrance? On leur appliquerait bien vite l'article 246 du Code pénal punissant tout fonctionnaire ou officier public qui, en dehors de son traitement, aurait reçu des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi. Pourquoi donc le clergé salarié par l'État échapperait-il à la règle commune?

XIII. Les mesures qui peuvent atteindre et supprimer la propriété des couvents, sans sortir de la Constitution, mériteraient une longue étude sur laquelle nous reviendrons quelque jour. En attendant, nous ne pouvons que nous rallier au principe ainsi formulé, dans la séance du 7 juin 1877, par le membre de la gauche qui, certainement, a le plus étudié sur le vif les procédés et les abus de la captation.

« La mainmorte est en état d'insurrection permanente contre l'article 544 du Code civil qui dit : La propriété est

Digitized by Google

le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements. — Consacrer des biens à un usage de mainmorte religieuse, c'est faire de sa propriété un usage prohibé par les lois et par les règlements. Je me conforme donc aux principes du Code civil en demandant que cet usage de la propriété contraire à la loi soit réprimé.

« La mainmorte est encore une fraude au droit civil, en ce sens qu'aux termes des articles 529 et 713 du Code civil, tous les biens qui n'appartiennent pas à des personnes physiques ou à des personnes morales créées par la loi doivent nécessairement appartenir à l'État, et que l'État a le devoir, non pas de les confisquer, — on ne confisque pas ce dont on est le propriétaire, — mais de les revendiquer, ce qui est fort différent. »

Il nous semble, en effet, qu'il y a place dans notre législation pour une loi autorisant l'État à revendiquer devant les tribunaux, comme biens « sans maître », les biens illégalement détenus par des corporations religieuses. Il ne faut pas confondre le droit à la liberté avec le droit aux faveurs de l'État : d'après la lettre et l'esprit de notre Code civil, les associations non reconnues ne peuvent posséder que par une tolérance de l'État. Dès lors, quoi de plus naturel et de plus juste que d'enlever le bénéfice de cette tolérance à quiconque en abuse au détriment des intérêts privés et publics? Dans tous les cas, il faudrait frapper les captations dans la personne de tous ceux qui y auraient trempé, depuis les religieux qui en auraient profité jusqu'aux individus qui auraient sciemment servi de personnes interposées et même les notaires qui, ayant connaissance de la fraude, y auraient prêté leur ministère.

Nous croyons du reste savoir qu'un projet de loi, conçu dans cet ordre d'idées, pourrait bien être déposé prochainement à la tribune de la Chambre en vertu de l'initiative parlementaire.

XIV. Avant tout, il faut retirer la personnification civile

Digitized by Google

aux congrégations hospitalières qui ne respectent plus les dispositions restrictives du décret du 18 février 1809, et, comme elles se trouvent toutes dans ce cas, le décret lui-même devrait être abrogé.

XV. Il faudrait rendre obligatoire pour chaque maison religieuse, sous la responsabilité de son supérieur, le registre imposé par l'article 555 du Code pénal aux hôteliers, aubergistes et logeurs pour y inscrire « les noms, qualités et domicile, dates d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leurs maisons ».

XVI. Enfin, on ne doit pas oublier d'étendre au charlatanisme catholique les règlements généraux en vigueur sur l'art de guérir. De temps à autre, nous voyons un malheureux pharmacien condamné à l'amende pour avoir vendu des remèdes de fantaisie sans une ordonnance de la Faculté. Pourquoi donc les mêmes pénalités ne s'appliqueraient-elles pas aux trafiquants d'eau de Lourdes, aux exploitants de la grotte d'Oostacker et de la vierge de Montaigu? C'est, encore une fois, le droit commun dont nous demandons simplement une application générale, car nous ne voulons pas même laisser à l'Église l'auréole dont elle ne manquerait pas de s'affubler à la moindre apparence de persécution.

§ 3. — Réforme du temporel des cultes.

XVII. L'organisation actuelle du temporel des cultes nous paraît définitivement condamnée au point de vue libéral. Mais les libéraux ne semblent pas d'accord sur la réforme qu'il faudrait y apporter. Trois systèmes sont en présence. L'un, développé par M. E. Allard, dans son ouvrage sur *l'État et l'Église,* consiste à supprimer purement et simplement l'existence légale des fabriques; quant à leurs biens, on devrait distinguer entre les édifices du culte, qui feraient retour aux communes, les biens provenant des libéralités gouvernementales, qui rentreraient dans le domaine de l'État, et les biens dus aux largesses des fidèles, qui, après

Digitized by Google

avoir été réalisés, seraient répartis entre les diverses paroisses proportionnellement au nombre de leurs fidèles.

Le second système serait de subordonner plus étroitement la gestion des fabriques au contrôle de l'autorité administrative et même de faire régir le temporel des cultes, comme le service de la bienfaisance, par les délégués directs du pouvoir communal ; c'est l'idée émise par M. Janson, dans une conférence donnée, il y a deux ans, à la *Libre pensée*.

Le troisième système, produit naguère par la *Flandre libérale*, consisterait en quelque sorte à *démocratiser* les fabriques d'église en faisant élire leurs membres par la communauté des fidèles, c'est-à-dire par tous ceux qui appartiennent nominativement à l'Église. — Dans cette combinaison, il nous semble que les paroisses devraient être placées à peu près dans la situation légale des sociétés anonymes. Les actes de leur gestion seraient soumis à la publicité ; l'État veillerait à ce que leurs administrateurs observassent toutes les prescriptions de leur acte constitutif ; leurs comptes seraient affichés chaque année au secrétariat de la commune, les développements de leurs ressources limités par le chiffre de leurs membres actifs ; enfin, leurs propriétés immobilières restreintes aux édifices du culte ainsi qu'au logement de ses ministres.

Le premier de ces trois systèmes serait évidemment le plus conforme au principe de la séparation absolue entre l'État et l'Église. Toutefois, il aurait pour résultat indirect de légitimer en quelque sorte, aux yeux de l'État, l'existence d'associations religieuses, acquérant et administrant des fonds sans avoir la personnification civile, et cela à l'heure même où nous cherchons par tous les moyens légaux à paralyser ce genre de propriété entre les mains des ordres monastiques. Le second supprimerait les principaux abus du régime actuel ; mais il aurait peut-être pour conséquence d'immiscer trop directement le pouvoir civil dans les affaires intérieures du culte. Le troisième est un peu compliqué, mais, s'il pouvait être appliqué sérieusement, il aurait l'avantage de sécula-riser l'administration temporelle des paroisses, sans intro-

Digitized by Google

duire l'intervention des pouvoirs publics autrement que pour assurer l'exécution de la loi et le respect des contrats. On peut ensuite se demander si cette application du principe électif aux fabriques d'église ne servirait pas indirectement les intérêts du libéralisme? Non pas que nous croyions à la possibilité de libéraliser l'Église romaine en Belgique; autant croire du coup à la possibilité du miracle. Mais il se pourrait que le clergé, s'il trouvait dans les fabriciens non plus les instruments dociles de l'épiscopat, mais des mandataires responsables vis-à-vis de la communauté, mît sur bien des points une sourdine à ses prétentions d'aujourd'hui. En tout cas, partout où domineraient ces libéraux, encore si nombreux aujourd'hui, qui veulent bien de la religion catholique, mais non du catholicisme politique, les nouvelles fabriques laisseraient-elles encore organiser dans les églises ces quêtes pour le Denier de Saint-Pierre, l'Université de Louvain, etc., qui servent uniquement à alimenter les institutions de combat fondées par l'ultramontanisme? N'hésiteraient-elles pas à sanctionner certaines dépenses d'ornementation qui sont de vrais actes d'idolâtrie destinés à séduire les esprits faibles? Enfin, ne regarderaient-elles pas à deux fois avant d'ouvrir leurs chaires à ces tribuns de carême, qui vont d'église en église calomnier nos libertés et prêcher la guerre civile? Tout au moins, dans ces conseils, où chacun aujourd'hui opine du bonnet, surgiraient des discussions où les questions de principe se mêleraient bientôt aux questions de chiffres, et ainsi l'esprit d'examen serait dans la place.

Quoi qu'il en soit, c'est entre ces trois systèmes que nous devons choisir, car nous ne pouvons admettre plus longtemps qu'une organisation, établie pour concilier les besoins réels du culte avec les règles d'une bonne administration, l'intérêt des familles et les exigences de l'ordre public, devienne un simple paravent légal pour abriter les gaspillages et les usurpations d'une Église en pleine possession de son indépendance temporelle aussi bien que spirituelle, devant un État tributaire et désarmé.

Qui sait même si la perspective de ce régime, parfaite-

Digitized by Google

ment conciliable avec la Constitution, n'amènerait pas les catholiques à réclamer, comme nous, la révision de l'article 117 de la Constitution, pour se constituer en Église libre? Assurément, si un gouvernement libéral, décidé à poursuivre une politique d'énergie, voulait diriger contre l'Église catholique toutes les mesures compatibles avec nos prescriptions constitutionnelles, peut-être serait-elle la première à demander la rupture de tous ses rapports avec l'État. Mais c'est là une thèse qu'il serait prématuré aujourd'hui de développer davantage; car une pareille tactique ne deviendra possible que si l'Église accentue encore davantage son hostilité à l'égard de nos institutions, et, comme nous visons à être pratique, nous ne voulons rencontrer ici que les nécessités de la situation présente.

Non pas que cette situation n'ait d'autres exigences encore. Il y a, dans un autre ordre d'idées, des questions qui nous serrent de plus en plus près : la question électorale, la question militaire, les questions économiques déjà mentionnées au programme de 1846. Mais sur ces divers terrains nous ne pourrions que développer nos opinions personnelles, car il serait illusoire d'y chercher, — actuellement du moins — un principe commun à tous les membres du parti libéral.

III

En exposant ainsi les réformes plus ou moins importantes parmi lesquelles les libéraux pourraient chercher le texte d'un programme sérieux et précis, nous n'avons pas la prétention d'apporter la moindre panacée nouvelle. Bien au contraire, nous sommes heureux de constater que, de ces diverses solutions, les unes sont déjà admises par la généralité de nos coreligionnaires, les autres soutenues dans la presse et même à la tribune par des esprits de plus en plus nombreux et résolus. Mais nous avons cru le moment opportun de les réunir et de les condenser dans une vue d'ensemble, pour donner corps à cette aspiration chaque jour plus accentuée de l'opinion libérale qui, devant les provoca-

Digitized by Google

tions de l'ultramontanisme, veut enfin substituer la politique des faits à la politique des paroles, l'action à la déclamation.

On commence à comprendre qu'il ne suffit pas de crier au loup pour le mettre en fuite et que les plus beaux principes du monde ne franchissent pas les bornes de la théorie, tant qu'ils n'ont trouvé la formule pratique de leurs applications. Voici trente ans que nous réclamons à cor et à cri l'indépendance du pouvoir civil. Voici bientôt un demi-siècle que nous célébrons sur tous les tons les bienfaits d'une Constitution naguère la plus avancée du continent. Voici plusieurs générations que nous aboyons au jésuite, au moine, voire au prêtre, et le principal fruit de toute cette bruyante symphonie, c'est que nous restons le seul peuple d'Europe en possession d'un gouvernement clérical, sans même prévoir avec certitude comment nous nous en débarrasserons.

Il est temps d'essayer une tactique nouvelle, et c'est ce qui nous enhardit à réclamer, avec une fraction importante de notre parti, l'essai d'une politique plus mâle, plus positive, plus pratique, plus conforme à la dignité comme au but du libéralisme belge. La *Fédération libérale* a rendu de grands services à notre cause, non-seulement en donnant un centre à nos forces éparses, mais encore en fournissant parfois un but précis à notre activité, comme on l'a vu dans l'agitation de l'année dernière pour la répression des fraudes électorales. Mais, si elle veut définitivement substituer son action à l'intervention de ces assemblées plénières qui, décrétées en 1846 pour formuler périodiquement les aspirations du parti, n'ont plus reparu après une première et brillante manifestation, elle ne doit pas seulement s'occuper de fonder des associations nouvelles, de recueillir des subsides, de favoriser les œuvres libérales et d'assurer la révision des listes. A côté de ce rôle éminemment utile, elle doit reprendre et développer l'œuvre même du Congrès libéral en élaborant, sans retard, un de ces programmes positifs et homogènes sans lesquels il ne peut y avoir de persévérance dans l'élan, de discipline dans l'action, de fécondité dans la victoire.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

CAROLINE GRAVIÈRE.

27 MAI 1821 — 4 MARS 1878.

Jeune fille, elle s'appelait Estelle Crevecœur. Depuis 1848, dans sa maison d'épouse et de mère, dans son salon de femme de lettres, ce fut M^me^ Ch. Ruelens. L'écrivain fut longtemps à adopter un pseudonyme : en 1837 (elle avait seize ans) ses *Méditations* portent son prénom : Estelle ; en 1840, ses quatre premiers contes : *Histoires du peuple*, sont signés E. Urbain ; ses trois *Nouvelles méridionales* et sa *Servante du curé :* E. Raphaël ; en 1845, nous trouvons une page importante : *Sarah*, par Camille Urbain. Ces œuvres sont inédites, elles datent d'avant son mariage. En 1865, son dernier fils courant seul, son premier livre put paraître ; *une Histoire du pays* (plus tard *Sainte Nitouche*) avait pour auteur Michel Fleury. La *Revue trimestrielle* en était alors à sa seconde série ; c'est là que l'incarnation définitive eut lieu ; *une Expérience in anima vili* y parut : Caroline Gravière était née.

Mais on ne peut jamais, et ici moins que jamais, séparer l'écrivain de la femme. Caroline Gravière était un tempérament nerveux, un esprit ardent et un cœur profond.

Ce qui est vrai pour la famille et pour les amis réunis dans une même douleur devant une tombe, doit l'être aussi pour la petite patrie et pour la grande république des lettres : à l'heure des adieux suprêmes, on sent mieux ce que l'on a perdu ; il semble qu'on ne comprenne bien une vie que

Digitized by Google

lorsqu'elle s'éteint, un talent que lorsqu'il disparaît. Les traducteurs, flamands, allemands et anglais, de Caroline Gravière, l'écrivain français qui s'est fait à Paris l'éditeur de ses Nouvelles, diront à l'étranger ce qu'elle valait. Faudra-t-il qu'on l'apprenne à son pays?

S'il le fallait, c'est au groupe d'écrivains dont elle fit partie et qui, après la *Revue trimestrielle*, lui donna la publicité de la *Revue de Belgique*, qu'appartiendrait ce devoir ; car ils sont de ceux qui aiment la patrie jusque dans les écrivains qu'elle produit, et les belles-lettres même chez leurs compatriotes qui y réussissent. Mais c'est bien plus pour nous tous un besoin de cœur de dire ce que fut Caroline Gravière.

Elle fut surtout une personnalité; dans sa jeunesse, on eût dit : une âme; on dirait aujourd'hui : une nature. Le foyer intérieur en elle était d'une profondeur et d'une activité qui étonnaient d'abord, puis intéressaient et captivaient, captivaient d'autant plus que, dans cette force originale, on sentait la trempe de la douleur.

Son père avait été notaire et s'était allié à une famille italienne. Les Triponetty étaient venus, dans le XVII^e^ siècle, établir une banque à Bruxelles. Un de leurs descendants, avocat au conseil de Brabant, fut en 1788 si bon « patriote » que ses adversaires l'appelaient l'infâme Triponetty ; il faisait des vers, quels vers ! Il eut trois filles, dont l'une, restée célibataire, ne quitta jamais sa sœur qui avait épousé le notaire d'Archennes, près de Seneffe : M. Crevecœur. Ce furent la tante et la mère d'Estelle et de la sœur qui lui survit.

Cette famille de cinq personnes, dont le chef a vécu presque autant que sa fille aînée, s'était retirée à Bruxelles, place de Saint-Michel, aujourd'hui des Martyrs, et y menait une vie bourgeoise, parcimonieuse et froide aux jours ordinaires, luxueuse aux jours de fête, inquiète et dévouée aux moindres souffrances. Beaucoup de familles soignent ainsi l'hygiène et l'instruction des enfants, sans songer à leur assurer la santé du corps et de l'esprit par l'exercice de toutes les facultés et la pleine possession de la vie.

Digitized by Google

On allait cependant au théâtre, au bal, au cirque établi place Saint-Michel et où la beauté d'un écuyer et son enlèvement firent tant de bruit que l'auteur de *Vieux Bruxelles* en rappelait le souvenir à près de quarante ans de distance. Mais, pour une imagination dont nous verrons la précocité et l'exubérance, l'existence acceptée par tant de jeunes filles semblait une sphère trop étroite ; l'éducation rigide, à l'horizon borné, où dominaient les inquiétudes d'une mère et les « taquineries » d'une tante, devait paraître une prison, être comme une serre chaude.

La jeune fille en cage se jette à corps perdu dans l'étude et la lecture. Elle apprend l'espagnol, l'italien, l'anglais, le flamand, le latin [1] ; elle a un professeur de français ; elle prend des leçons de dessin, de peinture, et fréquentera bientôt l'atelier de Paelinck. Dans un roman inédit, où l'on sent des échos de sa vie, elle a dit :

« J'appris six langues, j'entassai dans ma mémoire toutes les digressions des philosophes, tous les rêves des poëtes. Des absurdités et des révélations... Nommez au hasard le livre classique que vous voudrez, je l'ai lu. J'ai flairé la pédanterie, allez ! J'ai essayé sa cuirasse de papier... mais impossible de la garder une minute : mon cœur bat bien trop fort ! » (*Sarah*, 1845.)

Bientôt, elle veut mettre de l'ordre dans ses lectures et pour ne jamais manquer de livres, « ne pas les dévorer tous en un jour. » (*Journal*, 17 septembre 1840.) Elle traduira Dante et Shakspeare, lira l'Arioste que lui enverra un de ses danseurs, lira surtout, mais en secret, les romans de l'époque.

Des lectures furtives ne peuvent guère être choisies. Un autre passage du même roman fait supposer qu'elles ne le furent point. Elles hâtèrent sans doute cette maturité, rare chez les femmes du Nord et que le sang italien de ses aïeux maternels ne suffit pas à expliquer.

« Il y avait là, dit Sarah, trois mille volumes, livres de philosophie, de droit, de théologie, de science ; romans absurdes, magnifiques, infâmes ; poésies diverses, passionnées, licencieuses, livres moqueurs. Je lus tout !... C'était là une belle méthode d'instruire

[1] Journal inédit, p. 47.

Digitized by Google

ma jeunesse, n'est-ce pas? Pour voir clair au milieu de la nuit de mon ignorance, c'était mettre en quelque sorte le feu aux quatre coins de mon individu. » (*Sarah.*)

Ces liqueurs fortes ne suffisent jamais et font que l'esprit exige toujours davantage :

« Laissons dire à ceux qui ont l'âme intacte : L'étude est une consolation infaillible, dit-elle en parlant d'elle-même. Pour moi qui me sens dévorer par ce mal dont j'alimente la source, je le dis avec effroi et sincérité : quand l'abîme est ouvert dans le cœur, il n'y a aucun moyen de le combler. (*Méditations. De l'étude,* 14 décembre 1838.)

Aucune lecture ne pouvant combler « l'abîme », la jeune recluse écrit ses *Méditations*, où l'on sent des effets de serre chaude avec des odeurs de romantisme. Les plus graves sujets y sont abordés avec des hardiesses qui s'ignorent : *Dieu*, *la conscience*, *la religion*, *la destinée*, *le doute*, *les mystères*, *la mort*, *le jugement dernier ;* puis *l'égoïsme* et *l'espérance*, *les sacrifices* et *les misères humaines*, *les femmes*, *la mélancolie* et *le bonheur*, enfin *les passions* et *l'amour :* tels sont les principaux titres. L'enfant qui se croit femme et qui rêve d'être écrivain ne recule devant rien, à un âge où les jeunes filles apprennent la syntaxe.

Tous ces chapitres marquent les agitations prématurées d'un jeune esprit. Parlant de l'amour : « Alors commence et « s'anéantit l'existence, » dit-elle.

Puis :

« Que de lèvres impures le prononcent!... Que d'hommes austères le méprisent sans le connaître! Que de philosophes le définissent sans l'avoir jamais senti! Pourquoi l'égarement de la raison, le trouble des sens s'appellent-ils parfois amour? » (15 octobre 1838.)

Quelques-uns de ces chapitres sont consacrés directement à elle-même. Celui intitulé : *Mon cœur et moi* commence ainsi : « Il est un don du ciel dont on n'apprécie la valeur qu'en le possédant, c'est l'amour, » (3 août 1839.) Celui qui a pour titre : *Le dernier jour de mes seize ans*, termine cette

Digitized by Google

première période de sa vie en ces termes : « Que seront mes années futures si à seize ans je n'aime pas la vie? » (26 mai 1838.) Tous ces essais mêlent à l'affirmation d'une foi vive : « Malheur à qui ne croit point ! » des élans de découragement, de prétendues expériences et des allusions à des désenchantements précoces : « L'amour peut encore embellir ma vie, la détruire, jamais ! »

Commencées le 7 janvier 1837, ces pages forment comme les premiers cahiers de son journal. Des thèmes italiens les continuent, par des lettres *A lui* où les aspirations de seizième année s'accentuent davantage dans une langue plus discrète. Souvent, en prenant la plume, dira-t-elle plus tard, elle ne sait si elle doit « traduire ses pensées en italien, en français, en flamand, en espagnol ou en anglais. » (19 février 1841.)

Capisci questo, dit la première lettre de cet idée inconnu, non aver più de sedici anni, veder la vità aperta davanti di se, et metter la sua felicità presente et le sue speranze seguenti in uno sgueardo ! (il 2 maggio 1838.)

Bientôt Estelle commence ce journal de sa vie que Caroline Gravière ne devait abandonner que quelques jours avant sa mort, après y avoir noté une des péripéties de sa maladie dernière.

Les parents qui espèrent modérer par la compression une imagination dont l'ardeur les effraye, au lieu de lui ouvrir de prudentes soupapes, ignorent à quel point le manque d'expansion peut faire bouillonner une nature vierge : les rêves d'amitié et de passion ; la recherche au hasard d'un idéal, dans un homme qui passe ou dans un nom qu'on invente ; des lettres jetées au vent dont on attend la réponse pendant des années ; le rêve de rompre tout lien pour se jeter n'importe où : littérature, art, théâtre, couvent; l'idée de renoncer à l'amour pour le premier mariage d'intérêt qui serait la délivrance : « La liberté, c'est plus que l'amour d'un homme. —J'attends qu'on me tende la main... pour ne donner qu'un doigt de la mienne ; »—le cauchemar d'un désespoir précoce ou la tentation du suicide avant d'avoir vécu ! Révoltes de

Digitized by Google

l'imagination plus que du cœur, sans doute; jeux de plume du romantisme et non du scepticisme, mais situation délicate et qui n'est pas sans danger.

Celle qui devrait être Caroline Gravière donne à son imagination une carrière vertigineuse, où jaillissent des éclairs de réflexion et de bon sens.

« Ce qui est malheureux, c'est d'être si dissemblable de mon entourage! » (2 octobre 1840.) J'accepte la vie sérieuse, je fais le vœu (et j'espère avoir assez de force sur mon cœur si ardent, si tourmenté, pour le remplir) de n'apporter jamais la désunion et le trouble dans ma famille, de ne donner que le bon exemple à ma sœur, et de rendre à mon père, à ma mère, à ma tante, ce que je leur dois en affection, en reconnaissance, en estime. » (21 septembre 1840.)

Elle lit George Sand, après M^me^ de Genlis; elle lit les *Lettres d'un voyageur* et voudrait devenir l'amie de l'écrivain « première tête de la littérature » dont elle proclame « le génie », « sans être admiratrice passionnée, dit-elle, de ses principes et de ses novations ». Elle lit le *Compagnon du tour de France* et trouve ce livre « beau et dangereux ».

« Dangereux pour les jeunes imaginations, pour les jugements légers qui y trouveront la justification de ce que le monde condamne et de ce que le cœur approuve... Ce livre devrait être lu comme ouvrage sérieux plutôt que comme roman. Quelle mère ne tremblerait à l'idée de voir sa fille lever les yeux sur son tapissier ou son coiffeur, et s'écrier que ce sont là des spécialités méconnues! » (1^er^ juin 1841.)

Les mesquineries l'irritent :

« L'ordre! la conduite d'une maison! l'économie! Mais ce n'est pas cela, bon Dieu! Vous vous trompez! C'est la défiance à sa plus haute expression et la méchanceté qui, faute d'aliment, taquinerait Dieu lui-même. » (4 septembre 1840.)

Après les résolutions de vie sérieuse et de respect pour ses parents, elle a ajouté :

« Cependant je conserve l'arbitre de ma volonté que je reconnais supérieure à leur expérience. Quand ils voudront s'opposer à moi dans ce qui sera juste et droit, je parlerai! » (21 septembre 1840.)

Digitized by Google

L'auteur de *Lélia* et les *Lettres d'un voyageur* n'aurait pas dit mieux. Mais dans tous ces rêves d'indépendance, où se montre bientôt la volonté d'être écrivain, le même esprit sérieux reparaît :

« Je me marierais, dit-elle, pour voir mes ouvrages, chers enfants de mes heures méditatives, imprimés; pour avoir un salon... Alors, ma jeunesse comprimée, mes vocations détruites, mes aspirations éteintes éclateront. Il me faut changer d'air et d'habitudes. Je dois respirer de nouvelles espérances, fussent-elles empoisonnées! Liberté! Célébrité! Vie conforme à mes goûts, habitudes distinguées dont j'ai l'instinct... Voilà le mariage... » (31 août 1840.)

En attendant, elle essaye la publicité sans le mariage. Une lettre, qu'elle tient en main avec autant d'émotion que si c'eût été « une lettre d'amour parfumée », a été envoyée à un libraire par l'écrivain de dix-neuf ans; cinq longues semaines se passent à attendre la réponse, et quand elle arrive, le journal ne porte à cette date qu'un seul mot : NON!

Une lettre à George Sand ne devait pas produire un meilleur résultat.

De petits succès cependant l'empêcheront bientôt de se décourager. Son professeur de français, M. Mauvy, publiait à Bruxelles un journal d'éducation : *le Bon Génie*, où il ouvrait un concours hebdomadaire pour des articles de ses abonnés. La jeune fille y réussit à plusieurs reprises sous l'anonyme, et c'est là qu'elle se vit imprimée pour la première fois. Ces articles n'ont pas été retrouvés.

Restait le mariage. Mais quand Estelle se mariera, après dix ans de « prison », elle oubliera l'impression des « chers enfants de ses heures méditatives » pour les devoirs de la femme et de la mère.

Le mariage n'est pas l'indépendance, c'est une seconde famille, flamande cette fois, à satisfaire ; c'est une famille à créer. C'est le devoir enfin, mais le devoir dans la possession de soi-même.

Une de ses œuvres de jeune fille, encore inédite (1845),

Digitized by Google

semble mettre en scène son caractère, esquisser d'elle un portrait qui, sauf quelques points poussés au relief, comme la laideur de Sarah, doit être vrai, devait rester en partie vrai pendant toute sa vie.

Un Parisien, obligé de danser chez son oncle dans une petite ville du Hainaut, choisit, de guerre lasse, une petite cousine d'un neveu de son oncle, dont l'air « fort simple et fort passif » ne lui permet aucune objection sarcastique. Son invitation est acceptée d'une manière brusquement originale qui pique son intérêt :

« Je regardai la singulière personne avec laquelle le hasard et mon oncle m'avaient mis aux prises... Elle était droite comme un jonc, petite à lui tendre la main, immobile comme une novice. A quelques pas, son visage se confondait avec les objets qui l'entouraient... De près, elle était laide, mais d'une laideur qui donnait à réfléchir. Elle aurait été belle, sans une pâleur mortelle...

« Je songeais à cela sans lui parler, pendant un repos, entre deux mesures, quand tout à coup, levant sur moi ses yeux qu'elle avait tenus jusque-là baissés, je rencontrai son regard. Toute la vie qui animait son être s'était réfugiée là!... »

« Ses grandes prunelles couleur agathe-claire, avec une pupille de velours noir, disaient la malice poussée jusqu'au sarcasme, en même temps que la douleur jusqu'au désespoir. Ils avaient le pouvoir de changer d'expression en une seconde et de s'adoucir jusqu'à promettre la tendresse d'une courtisane... »

Le Parisien, un peu gêné, recommence la conversation d'une manière banale, et l'esprit incisif de Sarah reparaît et provoque l'esprit parisien du héros :

« — Mademoiselle, vous êtes certainement la personne la plus originale que j'aie rencontrée. — Dans quel sens l'entendez-vous, monsieur? — Mais de la tête aux pieds et sans doute encore de la tête au cœur. Une robe noire au milieu de ces toilettes tricolores est une originalité implacable. — N'étant ni jolie, ni ridicule, ni coquette, il fallait nécessairement choisir un autre lot. — Et vous n'avez pas choisi le moins difficile à conserver: une répartie aussi spirituelle... — Ah! pas de sots compliments, je vous prie. Je ne vise pas à l'esprit pour plaire; je raille un peu, voilà tout, *pour me dérider le cœur.* »

Digitized by Google

Charles, la tête montée, chante, et l'on cause musique. Il s'excuse de ses premières impertinences ; la causerie continue, toujours piquante, et il en arrive à lui demander la permission de se présenter chez elle, pour faire de bonne musique, dans cette sotte petite ville.

« Ses yeux s'éteignirent, elle perdit toute la grâce coquette avec laquelle elle m'avait écouté et me dit d'une voix humiliée et triste : Je n'ai pas de chez moi, monsieur. J'ai été élevée par une tante chez qui je demeure et ne voit créature vivante si ce n'est moi, la servante et sa propre image reflétée dans le miroir. — Mais il y aurait moyen... — Ma tante tricote toute la journée et joue aux cartes avec sa servante tant que la chandelle brûle. Le moyen de changer de pareilles habitudes! — Et vous, que devenez-vous pendant ce temps-là? — J'étudie le jour et je rêve la nuit. — Cette vie à votre âge... — Est un parti pris, interrompit-elle brusquement. »

La conversation continue, on parle d'amour.

« Rêveuse comme vous semblez l'être..., que pensez-vous de l'amour platonique? — Infiniment de mal. Je le méprise comme un traître qui change de nom, répondit-elle en éclatant de rire. — Ainsi, si vous étiez aimée, si vous aimiez, ce ne serait pas de cette manière mystique? — Ce serait avec toutes les facultés de mon être à la fois! Mais pour moi, l'amour, c'est l'impossible, ajouta-t-elle en me lançant le plus étrange des regards...

« Nous en étions là de cette causerie commencée en raillant, et qui se terminait presque par des confidences, quand une espèce de matrone, dont je n'avais pas remarqué la présence, se leva du coin où elle dormait sans doute, s'enveloppa d'un manteau de ratine et fit signe à la jeune fille de s'approcher. Soit que la conversation l'absorbât, soit qu'elle n'eût pas voulu apercevoir le signe du départ, elle ne bougea point. Alors, cette vieille créature tourna vers nous un visage de carlin... et dit d'une voix que les vieilles filles ont seules : Ma petite Sarah, voilà deux heures que vous êtes ridicule, c'est assez. »

De cette jeunesse, avec « son trophée de déceptions, » Caroline conserva deux choses : un culte et un sentiment profonds de l'amour-passion, et une haine des préjugés qui entravent le développement de l'être humain, un besoin de

Digitized by Google

flageller ou de ridiculiser les petites tyrannies et les travers de la famille bourgeoise, dont elle souffrait d'autant plus qu'elle en avait reçu de la nature ou acquis dans ces épreuves les qualités d'ordre, de travail, de devoir, que, dès l'âge de dix-neuf ans, elle résumait en deux mots : « la régularité de la conduite et *la pensée de bien faire s'adaptant à tout.* » (*Histoires du peuple, le Galérien*, 1840, inédit.)

Je dois m'arrêter sur le seuil de son journal. Rien n'est plus délicat que de pénétrer dans ces sortes de confidences qu'on se fait à soi-même, sans doute parce qu'on n'oserait les adresser à sa mère ou à sa fille. En y touchant, on éprouve la subite réserve qui fait reculer quand on surprend deux amis dans un entretien intime dont on craint de saisir malgré soi quelques paroles. Plus tard, lorsque les générations ont passé, que les personnes qui peuvent être mises en cause sont oubliées, que les gens qui s'amusent à écouter aux portes ont disparu et que l'écrivain a grandi dans l'intérêt public, on peut chercher, dans les mémoires de sa vie, une explication plus exacte, plus humaine, de ses œuvres. Qu'importent alors les jugements ou les révélations qui s'y trouvent? Ses amis étaient habitués à l'échange d'un libre-parler original, et la malignité des ennemis ne se transmet pas aux générations nouvelles. Si donc aucune de ces pages n'appartient aux intéressés d'aujourd'hui, toutes me semblent devoir être léguées à l'impartialité de l'avenir. On y verra la flexibilité de sa plume, la multiplicité de ses lectures, l'étendue de son horizon, le caractère de ses jugements artistiques et littéraires, le croquis de son époque. Alors, un biographe respectueux pourra étudier les influences nouvelles qui ont agi sur une nature trop puissante pour rester toute sa vie sous la domination de ces révoltes de jeunesse; alors, on pourra présenter dans le détail la vie intime d'un écrivain dont il doit nous suffire aujourd'hui d'avoir constaté la précocité et l'exubérance.

C'est dans ses œuvres désormais que nous aurons à chercher Caroline Gravière.

Digitized by Google

II

La première qualité de l'écrivain est cette spontanéité qui fait qu'il ne procède que de ses impressions, ne suit que sa pensée et ne cherche pas son style. Avec le feu de l'âme que nous avons vu à la jeune fille et que les péripéties de la vie ne pouvaient qu'attiser chez la femme, on n'est pas longtemps d'une école. Quoique Caroline Gravière eût beaucoup lu Mme de Genlis, aimât fort George Sand, adorât Balzac, elle s'était affranchie de toute imitation, et le genre de courtes nouvelles où elle excellait marque déjà son individualité.

L'art a partout besoin de cet élément de perpétuelle rénovation : l'originalité. En Belgique, il y a plus de motifs encore de résister aux attractions étrangères, pour un peuple qui doit maintenir ses droits, former ses mœurs selon son propre génie. Caroline vit passer bien des engouements, dut sourire à bien des recherches; elle ne fut jamais de ceux pour qui le mot est dieu, que l'effet matériel satisfait et qui se font un idéal du relief d'une forme qui étonne ou d'une mise en scène qui frappe. Il lui suffisait que sa pensée jaillît avec l'éclat qu'elle comportait, valût la peine d'être exprimée, prît ses développements naturels, et elle arrivait ainsi à la vérité, à l'intérêt, au style.

Sa forme avait des vigueurs, mêlées d'hésitations : éclairs sortant de nuages. Peut-être avait-elle été trop bercée dans l'étude des langues, trop nourrie des littératures étrangères, pour posséder toujours le génie de la langue française, si délicate et si logique, et en avoir fait sa langue maternelle. Par moments, le mot se trouble, les images prennent des tournures exotiques, les détails de l'idée vont en zig-zags au lieu de suivre leur déduction naturelle. Mais, sous l'impression d'une vision nette d'un objet, d'un paysage ou d'un caractère, sous l'impulsion d'un sentiment ou d'un enthousiasme, le style devient d'une puissance artistique ou philosophique, d'une âpreté ou d'une hauteur qui saisissent.

Digitized by Google

Elle aimait aussi à peindre son pays : ses paysages, ses villes, ses mœurs d'hier et d'aujourd'hui, tout ce qu'elle y connaissait, aimait ou détestait, et ce fut un nouvel élément d'originalité.

Mais l'art n'était pas tout pour elle. L'idée en est l'indispensable matière. Quand elle écrivit ses premiers contes, la vogue des sujets scabreux régnait, le roman semblait destiné à satisfaire les curiosités les plus malsaines et n'être écrit que pour ce public qu'on devait appeler bientôt le demi-monde. Il n'y a évidemment à condamner de ce genre que les abus et les erreurs. Dans plusieurs pays, principalement en Angleterre, le roman s'arrête encore devant une série de questions qu'on ne peut cependant pas résoudre en les écartant. Telles sont la religion et le repos du dimanche, le droit d'aînesse et le respect dû au chef de famille, la mésalliance, même l'adultère. Les écrivains anglais laissent bien percer leurs sentiments ; ils n'abordent jamais en face ces nids de préjugés : l'opinion leur impose un respect de pure forme qui rend l'art complice de ce qu'il y a de conventionnel, de faux, de vicieux dans les mœurs. Les romanciers ne sont pas autorisés à lever la pourpre que ce peuple libre veut étendre sur ses inégalités et ses hypocrisies. La littérature française, fille de la révolution moderne, n'accepte pas ces compromis, ne reconnaît à rien ces immunités, veut lever tous les masques, sonder toutes les plaies, dénoncer toutes les oppressions. C'est là une supériorité que nul ne pourrait contester si la mission réformatrice n'était pas si souvent trahie, le droit outrepassé, le but manqué dans des œuvres qui semblent bien plus exploiter le mal que le combattre.

Caroline Gravière « dévorait » ces œuvres qui répondaient par bien des points aux tourments dont, bien jeune, elle se plaisait à « alimenter la source ». Elle en accepta le genre, en scruta le but, en prit le ton. Elle n'était pas femme à n'oser se placer au beau milieu d'une situation équivoque ; n'a-t-elle pas commencé deux de ses meilleures nouvelles ainsi : « J'étais l'amant de M^me^ Dollins, la femme de mon patron, et, sauf le mari, tout le monde le savait. (*Choses*

Digitized by Google

reçues.) — Elle avait tout quitté pour le suivre : son pays, sa famille, son mari et ses deux enfants ! » (*Sur l'Océan.*) Mais, en s'emparant de l'entière liberté des lettres, en ne reculant devant aucun problème, et sans tomber dans les banalités honnêtes et ennuyeuses, elle tint ses analyses les plus hardies dans une sévérité morale pleine de hauteur autant que de passion. J'ai pu, quand elle vivait encore, l'appeler la moraliste belge [1] et le mot a été répété après sa mort [2].

Cette double originalité la distingue d'abord. C'est l'indépendance de la forme et de la pensée.

Le nom de moraliste suppose, dans les œuvres littéraires, le don de l'observation, avec des principes qui permettent de juger ce qu'on observe et un but qui règle l'usage qu'on fait de ce qu'on a vu. Caroline Gravière avait l'œil du peintre et l'esprit du penseur avec le pinceau de l'artiste.

L'idée générale qui sert de trame à son œuvre est la défense de la vie moderne avec ses vocations libres, dans l'art et dans l'amour, contre les préjugés survivant au passé et les petitesses renaissantes du présent. Elle a dû beaucoup souffrir de se sentir comme sous le boisseau avec une flamme au cœur. Dès l'âge de dix-neuf ans, craignant que ses essais fussent surpris par sa mère et sa tante, elle s'écriait : « Qu'elles tremblent en me voyant tant de puissance pour porter les épines de ma couronne ! » Et l'on a pu dire, pour résumer sa vie, qu'elle avait « la passion du tourment moral. » Tout ce qui touchait, de près ou de loin, à elle ou aux siens, à sa liberté ou à celle d'autrui, à la haute idée qu'elle se faisait de l'existence et de l'amour, lui était ennemi. Avec violence, avec aigreur, elle sentait, repoussait, vengeait ces offenses qui lui semblaient personnelles, et son cœur saignait de tous les attentats contre l'esprit et le cœur humains.

De là deux éléments littéraires qui se mêlent dans ses

[1] Séance de la classe des lettres de l'Académie, du 4 mars. (*Moniteur* du 15 mars.)

[2] « S'il fallait lui trouver un nom, ce serait moraliste, etc. » (Cam. Lemonnier, *l'Artiste,* 31 mars.)

Digitized by Google

œuvres : la guerre aux travers bourgeois et aux préjugés gentilshommes, et la peinture, le panégyrique de la passion.

D'abord, elle porta dans la satire un procédé où la crudité des types, dénonçant une vindicte personnelle, altère la vraisemblance. Sa première œuvre publiée : *une Histoire du pays*, serait évidemment meilleure si elle se bornait au contraste bien inventé de personnages bien analysés. Mais une belle-mère y est présentée comme un monstre de ruse, tandis que le seul choc des caractères et des intérêts eût suffi à tout. L'auteur a réussi sans doute à mettre au pilori une intrigante qu'un petit nombre d'initiés aura reconnue sous le nom de Sainte-Nitouche ; mais le but de l'art a été dépassé.

L'*Énigme du docteur Burg* laisse deviner de même un fait, vrai peut-être, mais qui ne pouvait le paraître qu'à la condition de n'être pas dépouillé de tout ce qui l'expliquait.

C'est là le danger des lambeaux d'histoires vraies, mis en roman : on doit changer les professions, déplacer les personnages, déguiser certaines nuances, négliger tout ce qui serait une dénonciation directe, et la ressemblance échappe, le portrait n'est qu'une chimère. Tant l'art, obligé aux observations exactes, aux fortes analyses, aux études sur nature, ne peut créer rien que par la synthèse !

Parmi les nouvelles qui s'attaquent directement aux travers de la noblesse ou de la bourgeoisie, il en est aussi, comme *Gentilhommerie d'aujourd'hui*, qui poussent la satire en dehors des choses croyables. Mais l'auteur nous montre avec vérité, avec rigueur : la lutte d'une vocation artistique contre les préjugés de famille (première partie d'*un Paradoxe*) — ou les impudences d'une femme qui « marche précédée d'une particule » à se jouer d'un cœur d'homme (*le Sermon de l'abbé Goyet*) — ou les ridicules des filles à marier et des parents qui ont de ces filles ; (*une Parisienne à Bruxelles*) — ou l'égoïsme après la possession ; (*un Lendemain*) — ou les lâchetés de l'abandon, suivies des roueries d'une conquête nouvelle (*un Héros*) ; — ou la rancune de la vieille fille contre un mariage d'amour, rancune qui survit à la prétendue coupable et se perpétue contre son orpheline ; (*Le bon vieux*

Digitized by Google

temps) — ou la puissance des idées de caste sur un esprit, si généreux qu'il soit né, qui en a pris le pli ; (*une Expérience in anima vili*) — ou la domination de ce préjugé, même sur les cœurs les plus dévoués dont les sacrifices et le martyre le condamnent plus que tout le reste (*la Servante*).

Dois-je le dire : j'aime moins la partie satirique que l'analyse des passions dans ces œuvres. Il est si difficile de peindre les mesquineries en restant artiste et force est bien de ne pas poétiser ce qu'on veut mettre au pilori ! Caroline Gravière a l'observation indignée de ces bassesses ou de ces nullités, et le mordant du style qui les déchire : « la malice poussée jusquau sarcasme. » Ses mots emportent la pièce comme de fortes lanières, et elle ne néglige pas de marquer le contraste par des figures aimantes, des portraits pleins de grâce et des mots d'une charmante fraîcheur.

Rien ne surpasse cependant ses analyses de la passion.

Trois de ses plus courtes nouvelles suffiraient à montrer sa puissance de pensée et de style.

Jacques a séduit sans amour la femme de son patron. Ce fut une œuvre de démoralisation profonde, que l'auteur détaille et burine. Jacques comptait la pervertir pour lui seul, dans la mesure qui lui convenait, pas plus loin, pas pour d'autres. De tels calculs seraient trop faciles ! L'élève distance et effraye le maître. Elle va se perdre, lui dit-il, comme s'il ne l'avait pas perdue. Rien n'y fait, et cette première conséquence de la séduction n'est pas la seule ; corrompue, elle lui échappe, le laisse à ses jalousies de vanité, à ses remords après coup, à ses craintes d'homme qui ne veut pas rompre avec tout honneur. Mais qu'importe ce qu'on veut ? C'est ce que l'on a fait qui compte, et ses actions continuent à produire leurs fruits naturels. Sa maîtresse se compromet ; le mari, qui n'a pas soupçonné un premier amant, découvre le second, et quoi de plus simple qu'il prenne pour témoin d'un duel son stagiaire, devenu son ami ? Alors, la situation de Jacques devient cruelle : recevoir la confidence d'une noble douleur, dont il est la première cause ; être obligé d'assister à la vengeance d'un crime, qu'il a commis avant

Digitized by Google

tout autre ; et, pour que rien n'y manque, voir tuer le mari par le second amant dont il est jaloux ! Le *héros* n'y peut tenir : « Vous n'ignorez pas que c'est à présent mon tour ! » crie-t-il, et il tombe bientôt, blessé, près du mari mort. Qui apaisera désormais cette existence troublée ? Le prêtre, appelé à son lit de fièvre, n'y comprend rien. Elle ! il ne guérit que pour la voir s'enfoncer dans l'ornière qu'il lui a creusée. Il lui reste : « la ressource du Juif-errant condamné à rester sur la terre sans y vivre. »

Est-il besoin de faire remarquer la logique serrée et vengeresse de cet engrenage ? Ce conte est intitulé : *Choses reçues*. Il a paru d'abord dans la *Revue trimestrielle*.

Après le vice, voici l'amour. Maurice est peintre ; sa mère lui a ouvert la voie avec toutes les intelligences et tous les dévouements ; mais elle ne comprend que l'amour légitime. Or, son fils aime ; une idylle l'a conduit au bonheur secret, Marie a cru en lui. « Les mères ne supposent guère que leurs fils puissent avoir séduit une fille honnête, leurs fils ne sont coupables que de s'être laissé prendre. » Ce qui fait que la mère vertueuse va tuer un noble amour, d'un mot : *une maîtresse*. Bien des fois Maurice veut faire appel à sa conscience, à sa raison, à son cœur. Il n'a pour réponse que les préjugés de la vertu et les pleurs d'une mère. « Les mères devraient y prendre garde, s'écrie-t-il ; un homme est capable de préférer sa mère à sa conscience ! » Et déjà — coup d'œil audacieux jeté dans le cœur de l'homme — l'effet se produit : le mépris de celle qu'il aime, éclatant dans l'attitude et dans les paroles de sa mère, a commencé à démoraliser l'artiste. Désespérant d'épouser son amie, il en fera sa victime. Et voilà qu'il la dégrade, comme à plaisir, et que, dans la rage de s'étourdir, il l'affiche, la compromet, lui fait prendre des toilettes et des mœurs de la seule classe de femmes qu'on ait le droit de mépriser. « En l'accusant de m'avoir corrompu, on m'avait poussé à la déshonorer. » L'intimité de la vie de famille, la vie à cœur ouvert, perdues entre cette mère et ce fils, demandaient un holocauste : l'amant y sacrifie l'honneur d'une femme dont il a reçu le dépôt avec des serments d'amour.

Digitized by Google

Dès lors, la séparation est bien facile, un voyage de peintre l'a préparée, un autre amour la rend urgente : « Si des gants serrent trop, on les déchire ! »

Mais « les hommes sont tout étonnés quand, croyant n'avoir brisé qu'un jouet, ils se trouvent avoir brisé un cœur. » La séparation est facile, ce n'est pas Marie qui y mettra obstacle : la victime est dévouée jusqu'au martyre. Qu'y a-t-il donc à craindre? Rien... que la conscience de cet homme. Tout allait donc au mieux, lorsque la mère vertueuse apprend que son fils obéissant, son unique fils, se meurt. Il allait se mettre à peindre lorsqu'un journal, ouvert machinalement, lui a fait jeter un grand cri, et il est tombé sous le coup d'un délire qui menace sa vie. Ce journal annonçait le suicide d'une jeune fille abandonnée. Ce n'était pas elle, mais il l'a pensé, et la mère va perdre son fils; son dévouement, la science des médecins, l'amour d'une vierge n'y peuvent rien. Leur victime seule peut le sauver. Elle le sauvera : il verra qu'elle n'est pas morte, elle verra l'éclair de l'égoïsme sortir du cœur d'un homme, même au réveil du délire des remords, et elle en sera plus forte pour suivre les conseils de l'honneur et la route du travail.

Cette courte nouvelle, publiée d'abord dans la *Revue de Belgique*, a des mots qui président, comme des juges, à une situation cruellement vraie. Et qui ne maudirait ce préjugé de la vertu qui manque de faire d'une mère parfaite le bourreau d'une noble femme et presque l'assassin de son fils?

Sur l'Océan, qui n'a paru que dans la *Revue de Belgique*, montre mieux encore les côtés puissants de ce talent. Dans une époque tourmentée de romanesque comme celle qui ne commence pas à *Werther* et ne finit pas à *Madame Bovary*, bien des femmes, et des plus honnêtes, ont dû se trouver en présence de ce dilemme : tout sacrifier à une passion que le divorce peut sanctionner — ou se sacrifier tout entière au monde et à la famille. Celles qui ont pris le premier parti ne reviennent pas nous dire si le bonheur trouvé a répondu à l'espérance qui les a emportées. Les autres cachent, dans les

Digitized by Google

profondeurs les plus discrètes, un rêve qui peut y devenir d'autant plus beau qu'il n'a pas été réalisé. Supposez-le satisfait au delà même de ces visions d'un grand cœur exalté par le sacrifice. L'absorption d'une femme dans l'homme aimé n'aura jamais peut-être été mieux rendue que dans les premières pages de ce petit conte. « Cette femme n'avait jamais ni faim, ni soif, ni chaud, ni froid, ni sommeil : elle avait son amour. » Et pour que rien ne manque à cette passion réussie, un mariage, après divorce, vient y ajouter « quelque chose de filial, quelque chose qui ressemblait à du respect. »

C'est alors que devant l'amour sublime apparaît la morale éternelle. Écoutez ce ton qui semble placer le roman dans la chaire :

« Cependant, le vent d'Europe apportait quelquefois sur « sa grande aile noire une ombre sinistre qui descendait sur « le front de Pauline : l'impunité complète ne pouvait la « défendre contre toutes les atteintes, et celles de ses souve- « nirs étaient implacables, étant lois de nature. »

Mme Martel pensait à ses enfants ; car, pour obéir à sa passion, elle avait « volé une mère à deux enfants ! »

L'heure du châtiment ne tardera pas à sonner. Un motif, n'importe lequel, force Pauline à retourner en Europe, et le drame va se jouer sur l'océan. La mère y retrouvera sa fille, sa fille mariée et mère ; elle adorera sa petite-fille, et l'on sait tout ce qu'il y a d'émotion dans cet amour maternel à la seconde puissance. Mais elle entendra Adrienne confier à une amie les souffrances d'une famille sans mère : la mort de son frère, le règne d'une belle-mère ; elle-même, ne connaissant « que l'ombre d'une famille », perdant un mariage d'amour que fait manquer le souvenir de la faute de sa mère, forcée à un mariage de raison, et ne pardonnant pas à la coupable.

« — Cependant, ma chère, lui dit son amie, le divorce et « le second mariage de tes parents ont beaucoup diminué la « gravité de l'événement.

« — On ne divorce pas d'avec ses enfants ! »

Digitized by Google

Mis ainsi en présence, rien ne rapprochera ces êtres unis par la maternité, mais séparés par la passion; rien, pas même le plus terrible accident, comme le choc de la *Ville du Havre*, leur navire, troué par le *Loch-Earn;* pas même l'intrépidité de Pauline, qui sauve du gouffre l'enfant de sa fille et la rend à Adrienne, folle de douleur de l'avoir perdu. Rien!

Après cet acte d'héroïsme, la mère n'ose pas encore regarder sa fille, qui baise cependant sa robe en pleurant. Tremblante, elle essaye de lui parler de sa mère.

« — Non, non, dit Adrienne, toujours à genoux devant Mme Martel et se cachant le front, ne prononcez pas le nom de ma mère, il porterait malheur à mon enfant!

« — Qu'était-elle donc? reprit l'autre avec une singulière résistance.

« — Une misérable! »

S'il est une femme atteinte de cette passion tenace qui survit à son immolation et se plaît à se perpétuer dans les souffrances du devoir accompli, qu'elle lise ces pages, elle y trouvera son rêve, plus beau peut-être qu'elle n'avait osé le faire avant d'y renoncer, mais elle sentira un baume sur sa blessure en comprenant la sainteté de son sacrifice.

Nul genre n'est plus facile à la médiocrité, ne prête plus à des succès d'un jour comme le roman banal, le conte de pacotille, réduit à des aventures ramassées ou inventées au hasard, mises en scène avec d'adroites ficelles et un style *ad hoc*, et dont s'accommodent les lecteurs, les journaux et les revues. Pour traiter la nouvelle comme ces trois œuvres, il faut avoir jeté des regards bien profonds dans la vie, en avoir senti bien vivement l'idéal, bien durement les réalités, et juger les hommes avec la clairvoyance de ceux qui ont souffert.

Caroline Gravière a moins réussi dans des œuvres plus étendues. Serait-ce que l'inextinguible passion qui la portait à écrire ne lui laissait pas la liberté d'esprit pour embrasser un large ensemble, dans l'équilibre de ses facultés, ou que son avidité de lectures nouvelles, qui lui fit étudier l'allemand dans un âge avancé, après tant d'autres langues, lui

Digitized by Google

fît négliger les études de cet art d'agencement et de conception? Balzac a ainsi des romans qui commencent par une analyse profonde et qui vont bientôt à la dérive d'inventions mélodramatiques. Une autre cause devrait s'ajouter à celles-là : Quand elle reprit la plume, il ne lui fut plus possible d'admettre des dénouements heureux. La mort de deux enfants, des sacrifices pénibles, des ruptures cruelles, des déceptions amères, une maladie incurable, que sais-je? lui avaient donné cette répugnance ou ce parti pris. Elle ne s'était pas courbée sous la destinée, elle s'était raidie. C'est pour cela sans doute que *Sarah* ne parut jamais, que la fin d'*un Paradoxe*, heureuse dans le premier manuscrit qui en reste, a été transformée, et que l'*Énigme du docteur Burg* a négligé un beau sujet : le contraste entre les amours faciles, promptes à la satiété, et l'amour vrai dont les pudiques abandons consacrent la femme aimée et éternisent le bonheur.

Après bien des œuvres, pour ainsi dire personnelles, où déborde l'amertume, où éclate la passion, Caroline Gravière avait abordé des récits plus désintéressés. Le nouveau problème de son art était de faire passer dans ce genre nouveau les vigueurs d'idée et de style qu'elle devait à une expansion spontanée de sentiments. De cette catégorie sont : *Vieux Bruxelles* et *la Servante*, que ses traducteurs flamands, anglais et allemands, ont préférée.

Quelques contes inédits compléteront l'œuvre, sans y ajouter ni la transformer. Le journal de sa vie entière (1837-1878) la montrerait sous un jour nouveau sans doute. Mais ses mémoires, aussi bien que ses confidences reçues dans l'intimité, doivent être fermés longtemps, non pour toujours.

Nous en savons assez pour pouvoir résumer sa vie, avant de la voir s'éteindre. Sa jeunesse, nous l'avons esquissée : on dirait toute une époque de romantisme : *Werther*, *René*, *Oberman* et *Manfred*, *Corinne*, *M^me^ de Nucingen* et *Lélia*, bouillonnant dans un cerveau d'enfant précoce. Sa vie de femme fut remplie par ces deux choses : la maternité, la littérature. Pendant trente ans, on a pu la voir dirigeant une maison, instruisant elle-même sa fille; prête à

Digitized by Google

tout, sans craindre les contradictions, pour la fortune et le bonheur de ses enfants; ayant deux familles de parents à satisfaire, mais ferme pour les siens et ne sacrifiant qu'elle-même. Puis, quand tout était en règle, ses comptes tenus, sa correspondance faite, l'écrivain ouvrait sa porte, le jour, à l'étude et au travail littéraire, le soir, à un cercle d'amis. Dans ce salon ont passé bien des personnages, savants, poëtes, proscrits, de tout pays, de toute robe, de toute taille, de tout parti; là se sont contractées bien des amitiés durables, en tête desquelles j'aime à placer un artiste, Van Moer, un philanthrope, Visschers, un démocrate, Félix Delhasse, et j'oserai ajouter : un poëte.

Dans ses essais de jeunesse, elle avait comparé ses tourments dans le goût romantique, à un cancer moral. Ce mot écrit là fait frémir. Car cette mère, toujours au poste, cet écrivain toujours fécond, portait un mal physique qui la rongeait. Dans les premiers jours, elle eût pu se faire enlever l'horrible parasite, mais c'était s'exposer à la mort, et tant qu'elle se sentait utile à ses enfants, elle voulut assurer sa vie, plus de vingt années de vie, au prix d'une oppression cruelle. Tout ce qu'elle a donné de soins à sa famille, tout ce qu'elle a publié d'œuvres littéraires a été fait avec ce vautour au cœur.

Lorsqu'il y a deux ans environ, tout retard devint mortel, sa constance à subir les opérations égala sa fermeté à les ajourner. Il était trop tard; le mal avait des racines de vingt années, il devait triompher des soins admirables d'un grand praticien [1], dont elle se plut, entre deux crises, à marquer les nobles sentiments dans une histoire d'enfant : *la Vocation du docteur*.

Le 20 mars 1878, elle s'éteignait sous la lente étreinte du vampire.

Il y a bien vingt-cinq ans, l'occasion s'offrit aux époux d'habiter Paris. Mais cette indépendance qu'elle avait rêvée dans le mariage n'existe guère. Deux familles s'inquiétèrent,

[1] Le docteur Bougard.

Digitized by Google

au lieu d'une. Dans son premier conte, elle avait représenté un prêtre savant, tout à ses devoirs, ne consacrant que des heures perdues à une œuvre qui ne devait l'illustrer qu'après sa mort, et elle avait dit : « Cette espérance le faisait plus tressaillir que la perspective de l'éternité bienheureuse. » (*Le Galérien*, 1840.) Elle aussi dut tressaillir à l'idée d'aborder la littérature sur cette grande scène. Son œuvre à Paris eût été tout autre. Eût-elle été meilleure? Elle eût été sans contredit plus nombreuse et plus connue. Caroline Gravière sacrifia alors la chance d'une réputation européenne.

Que de fois aussi ne dut-elle pas sourire à l'espoir d'honorer au moins sa patrie, dont elle se plaisait à peindre les sites et qu'elle réclamait « le droit d'aimer, sans partialité, à droite et à gauche, » en Flandre et au pays wallon. (Préface du second volume des Nouvelles.) Mais ceux qui voudraient reprocher à son pays de lui avoir ménagé l'attention avec trop de parcimonie, à la grande presse d'avoir montré devant sa mort une indifférence inique, ne doivent pas oublier les grandes satisfactions, les jouissances d'esprit, les apaisements, les élévations de cœur que l'art procure par lui-même. Dût vivre signifier souffrir, Caroline Gravière a vécu de cette existence supérieure de la pensée et de l'art, où l'on met tout son être, que les plus vives passions alimentent, où de viriles amitiés apportent leur part, et que la gloire ne couronne qu'après la mort ; elle se survit dans bien des cœurs et dans quelques livres ; des amis ont pleuré devant son lit de mort : sa vie a été remplie. Ceux qui sont à plaindre, ce sont ceux qui n'ont ni aimé, ni souffert, ceux dont le cœur n'a point de flamme et dont l'esprit, vivant à l'étranger, n'a point de patrie.

CH. POTVIN.

Digitized by Google

DE LA CONFESSION.

I

Les philosophes de l'antiquité ont reconnu que l'homme, à cause de la faiblesse de sa nature et par l'effet de ses passions, est sujet à commettre des fautes plus ou moins graves, plus ou moins nombreuses.

Cratès disait qu'il est impossible de trouver quelqu'un exempt de fautes, et Pline l'ancien énonce la même opinion en ces termes : « Existe-t-il un seul mortel qui, à chaque instant de sa vie, mette en pratique les préceptes de la sagesse? »

Les anciens avaient compris que le repentir seul peut justifier l'homme, et c'est cette idée primitive, dénaturée par les prêtres, ou plutôt par Rome, qui a fait imaginer d'expier les crimes au moyen de formules et de pratiques mystérieuses.

Dans tout l'Orient, chez les Indous, chez les Siamois, chez les Chinois, la confession était faite, ou publiquement, ou à des prêtres, mais en présence d'un certain nombre de personnes, avec certaines cérémonies qui variaient suivant les pays.

Il est très-remarquable que l'on trouve dans la religion de Zoroastre des pratiques et des préceptes relatifs à la confession, parfaitement identiques à ce qui a été observé aux différentes époques dans la religion chrétienne. Ainsi l'on y reconnaît l'aveu, le regret, le pardon public des péchés, puis

Digitized by Google

la confession auriculaire faite aux prêtres, la punition qu'ils imposent, l'absolution qu'ils donnent, même une espèce de pape à qui Dieu a accordé les clefs du ciel. Il faut convenir que nous avons beaucoup emprunté à l'Orient.

C'était donc une opinion généralement reçue dans l'antiquité que l'aveu ou la confession faite aux prêtres était une condition nécessaire pour obtenir le pardon, soit aux yeux des hommes, soit à ceux de Dieu.

Mais l'*Ezour-Vedam* dit que le péché étant une offense faite à Dieu, il n'y a que lui qui puisse pardonner, et, chose plus importante à noter, nulle part il n'est dit que la confession est obligatoire.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à ces origines lointaines de la confession. Il existe, chez les nations parvenues à un certain degré de civilisation, des opinions religieuses, politiques et morales, qui, transmises d'âge en âge et de peuple à peuple, ont tellement changé de nature qu'il est difficile de remonter à leur source.

La confession, telle qu'elle a été usitée par l'antiquité païenne, et même telle qu'elle a été entendue par les premiers chrétiens, se trouve formulée par Épictète. « Apprenez, dit-il, quelles sont mes pensées, et découvrez-moi quelles sont les vôtres : corrigeons-nous mutuellement. »

C'est ce qui convenait aux premiers chrétiens, ce qu'ils adoptèrent et pratiquèrent; ce fut leur : « Confessez-vous les uns les autres. »

II

Le grand progrès du christianisme fut dû à ce que la promesse de la faveur divine, au lieu d'être bornée à la postérité d'Abraham, était accordée universellement à l'homme libre et à l'esclave, au Grec et au barbare, au juif et au gentil. Les premiers chrétiens n'étaient pas les riches, les grands, les heureux de la terre : ce furent les déshérités, les malheureux, les esclaves. Il y eut même à cet égard quelques disputes, car il ne plaisait pas à tous que la nouvelle religion s'annonçât comme devant être universelle.

Digitized by Google

Au commencement du IIe siècle, en 111, le ferme noyau des chrétiens n'était pas très-nombreux. Mais, autour d'eux, se groupaient des foules sympathiques, à demi initiées, inconstantes, capables de dissimuler leur foi pour éviter un danger, mais au fond ne s'en détachant jamais[1]. Le progrès fut lent, mais continu : la belle et consolante morale de Jésus fut adoptée et généralement reconnue.

Dans la primitive Église, le mot confession signifiait profession de foi. C'était l'initiation, la conversion, la déclaration faite de bouche ou par écrit de la foi qu'on professe. On dit encore dans ce sens la confession d'Augsbourg.

Lorsque Gondebaud demande le baptême à saint Avit, le pontife lui dit : « Si tu crois réellement, tu dois suivre ce que le Seigneur lui-même nous a enseigné en ces termes : Celui qui me confessera, je le confesserai... *Si quis me confessus fuerit coram hominibus, confitebor et ego eum coram patri meo*[2]. »

Quand un païen voulait se faire chrétien, entrer dans l'association et recevoir l'initiation, pour l'admettre et lui conférer le baptême, on lui demandait l'aveu de ses fautes. Or, qui pouvait le lui demander? Un prêtre, qui devait juger s'il était digne ou non de recevoir le baptême. C'était une espèce d'enquête sur sa moralité. Mais si ce même homme retournait au paganisme, et revenait ensuite à la foi en redemandant la communion, pouvait-on l'admettre de nouveau sans pénitence et sans une confession préalable? La confession alors devenait une nécessité : elle était légitime. Il fallait bien, d'ailleurs, imposer au coupable une *pénitence publique* pour satisfaire la société chrétienne qu'il avait scandalisée et offensée.

Il y a dans l'histoire de l'Église un fait souvent cité, qui prouve incontestablement que la confession sacramentelle fut à son origine un acte de justice sociale.

Les historiens Socrate et Sozomène, qui écrivaient au

[1] Renan, *les Évangiles*, p. 473.

[2] Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, liv. II, c. 34; t. I, p. 230, édition de la société de l'hist. de France.

Digitized by Google

milieu du v^e^ siècle, rapportent que la persécution de l'empereur Dèce, vers l'an 250, ayant fait retourner beaucoup de chrétiens aux idoles, et ces *tombés* (*lapsi*) étant revenus ensuite au christianisme, il y eut grande division dans l'Église pour savoir si on les recevrait. Les plus rigides, les *purs*, comme ils se nommaient (on dirait aujourd'hui *les pointus*), ne voulaient pas les admettre : ce fut le commencement du schisme des novatiens.

L'usage était alors que les *tombés* à qui l'Église pardonnait fissent une pénitence publique. Une confession, également publique, faisait partie de cette pénitence. Il n'était pas rare de voir ceux mêmes qui n'avaient eu que la pensée de mal faire, et qui n'en étaient point venus jusqu'à l'exécution, imiter la pénitence des autres et décharger leur conscience en public, en face de toute l'assemblée. De là une multitude de scandales, de dénonciations, de reproches mutuels, de calomnies et de médisances. Il fallut restreindre cette ardeur de confession publique, qui d'ailleurs faisait fuir d'autres coupables, à cause de la honte. On institua un prêtre pénitencier pour entendre les confessions de ceux qui étaient tombés après le baptême. La charge de ce prêtre ne consistait qu'à *écouter*.

Socrate [1] rapporte que cet usage durait encore de son temps dans plusieurs épiscopats, mais qu'à Constantinople le patriarche Nectaire, placé sur ce siége l'an 381, supprima le pénitencier (vers l'an 390), parce que l'on sut, par la confession d'une femme, qu'elle avait péché avec un diacre. Nectaire laissa *chaque fidèle libre d'approcher de la communion sans rendre compte de sa conscience qu'à ceux qu'il voudrait*. Sozomène rapporte la même chose avec de légères variantes [2].

Ainsi la confession ne passait pas encore, à la fin du IV^e^ siècle, pour être de droit divin et pour avoir été fondée par Jésus et ses apôtres, puisque l'évêque de Constantinople et d'autres évêques catholiques d'Orient l'abolirent sans croire

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 429.
[2] Thomassin, *Anc. et nouv. discipline de l'Église*, t. I, p. 487.

Digitized by Google

commettre une impiété, et laissèrent à chacun la liberté de se présenter à la communion selon sa conscience (ce sont les termes mêmes des historiens cités).

Si la confession avait été une loi pour tous les fidèles et l'instrument nécessaire du rachat des péchés, aurait-on pensé à l'abolir même pour les *tombés ?*

Si elle eût été d'un usage général, comment, dans une Église aussi populeuse que celle de Constantinople, un seul prêtre aurait-il été chargé de ce ministère?

On n'a jamais rien répondu de raisonnable à ces conclusions.

Il est donc bien constant que la confession, prise dans le sens d'un jugement et d'une absolution par le prêtre, ne s'exerça d'abord qu'à l'égard des hommes étrangers à la société chrétienne (les néophytes) ou bien à l'égard des tombés (*lapsi*) qui, s'étant mis en dehors de cette société, voulaient y rentrer. Voilà l'origine de la confession publique.

Saint Jean Chrysostome, successeur de Nectaire à Constantinople, nous dit même que, dans l'initiation d'un gentil, les criminels n'étaient pas obligés de faire une confession de leurs péchés, et saint Grégoire de Nazianze, prédécesseur du même Nectaire, parlant de la confession faite au baptême, n'entend parler que d'une confession qu'un homme s'impose volontairement [1].

III

Il est évident que la confession n'est pas strictement un devoir : elle peut être elle-même une nouvelle faute, et nous pouvons nous sentir condamnés à retenir en nous notre repentir.

Rappelons-nous comment les hommes les plus vertueux, les plus pieux, chez tant de peuples où l'usage de la confession n'existait pas, se purifiaient de leurs erreurs et de leurs vices. C'est ainsi que l'on arriva à une confession volontaire

[1] Bingham, *Antiquities*, t. IV, p. 141 et 142.

Digitized by Google

et tout à fait facultative. Pour des hommes naïfs et sans instruction, c'est un besoin de révéler à d'autres leur repentir, de le manifester aux yeux de tous : c'est l'expansion naturelle de tout ce que nous sentons de bon en nous. Dans certains cas, l'aveu d'une faute, d'un délit ou d'un crime est le seul moyen de réparation qui nous soit offert. Quand nous avons blessé l'honneur d'une personne par une calomnie, il n'y a que la confession, l'aveu de la calomnie qui puisse satisfaire la personne offensée. Il en est de même dans une foule d'autres circonstances.

Nous croyons avoir démontré surabondamment que la confession ou déclaration de ses fautes, soit en public, soit en secret à un prêtre, mais toujours volontairement, fut à son origine toute facultative et nullement obligatoire.

Durant douze siècles, les fidèles, selon leur sentiment ou leur opinion, observèrent de la sorte les prescriptions de leur culte, les uns se confessant aux prêtres, les autres se bornant à la contrition et au repentir.

Ce fut Innocent III qui, sentant tout l'avantage à obtenir de cet usage, fit déclarer par le concile de Latran, en 1215, la confession auriculaire *obligatoire* et *un devoir nécessaire*. Et ce ne fut plus à un haut évêque qu'elle devait être faite, mais à un simple curé de paroisse [1].

Il y avait là, à la fois, un moyen de gouvernement et de police. Dans cet esprit, elle ne devait point être secrète, car elle eût été sans utilité. Mais Innocent III n'en fit pas moins déclarer, par le même concile de Latran, le secret de la confession *inviolable* sous peine de la perte des fonctions [2], et la chose était indispensable pour inspirer de la confiance dans une innovation qu'aucune loi de l'Église ne justifiait. Aussi ce secret a-t-il fait l'objet d'un précepte de droit divin, et l'Église, pour obtenir la confiance, je dirai même *la foi*, établit des conditions un peu oubliées aujourd'hui.

Il est absolument nécessaire qu'un confesseur, outre le pouvoir de l'ordre et de la juridiction, ait encore toutes les

[1] Milman, *History of the latin christianity*, t. IX, p. 5; t. VI, p. 2.
[2] Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. I, p. 295.

Digitized by Google

qualités requises, lesquelles peuvent se réduire à cinq principales[1] :

1° La science, soit éminente, soit au moins compétente ou convenable;

2° La prudence;

3° L'intégrité de vie, c'est-à-dire une vie pieuse et une conduite sage, vertueuse et exemplaire;

4° La charité envers ses pénitents, soutenue par une patience capable de lui faire supporter les imperfections, les faiblesses, l'ignorance, etc., des pécheurs qui s'adressent à lui;

5° Enfin, en règle générale, le confesseur doit inviolablement observer le secret, sans aucune exception, pour quelque raison et en quelque cas que ce soit : *Quia est sacrilegium*, dit saint Thomas.

Ce dernier principe a été reconnu et adopté, de nos jours même, par la jurisprudence civile, et l'arrêt de la Cour de cassation de France, du 30 novembre 1810, est si remarquable à cet égard, que nous ne pouvons nous dispenser de le rapporter ici[2].

Vu l'article 1 et suivants du concordat du 26 messidor an IX et de la loi du 18 germinal an X, contenant les articles organiques du régime de l'Église catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'État;

Attendu que la religion catholique est placée sous la protection du gouvernement; que ce qui tient nécessairement à son service doit conséquemment être respecté et maintenu; que la confession tient essentiellement au rit de cette religion; que la confession cesserait d'être pratiquée dès l'instant où son inviolabilité cesserait d'être assurée; que les magistrats doivent donc respecter et faire respecter le secret de la confession, et qu'un prêtre ne peut être tenu de déposer, ni même être interrogé sur les révélations qu'il a reçues dans cet acte de sa religion. . . . . .

. . . . . .

Qu'une décision contraire dans cette espèce, en ébranlant la

[1] Pontas, *Dict. des cas de conscience*, t. I in fine; André, *Cours de droit canon*, verb. *confession*.

[2] André, *Cours du droit canon*, t. II, p. 232.

Digitized by Google

confiance qui est due à la confession religieuse, nuirait essentiellement à la pratique de cet acte de la religion catholique; qu'elle serait conséquemment en opposition avec les lois qui en protégent l'exercice et qui sont ci-dessus citées; qu'elle blesserait d'ailleurs la morale et l'intérêt de la société;

D'après ces motifs, la Cour casse et annule, etc.

IV

L'institution de la confession auriculaire a été l'acte le plus politique de la cour de Rome, et les conséquences en ont été et seront toujours l'arme la plus puissante pour conserver et augmenter, si c'est possible, sa domination sur la conscience des fidèles.

Le siècle d'Innocent III est l'époque où les papes parvinrent au plus haut degré de puissance. Conciles, croisades, anathèmes, codes canoniques, ordres monastiques, légats, missionnaires, inquisiteurs, toutes les armes spirituelles, retrempées et aiguisées en ce moment, ont été, durant ce siècle, dirigées contre les trônes et ont souvent triomphé. Innocent III avait légué une monarchie universelle à ses successeurs, qui ne surent pas la conserver intacte [1].

Innocent III n'admettait pas que l'on contestât les décrets du pape. Quoique né de race pécheresse, il prétendait que, depuis qu'il occupait la place de celui qui fut sans péché, celui qui le méprisait méprisait le Christ.

Chose étrange, les faiblesses, les vices, la tyrannie des empereurs avaient déconsidéré ces derniers, tandis que les humiliations qu'on faisait subir aux papes furent envisagées comme des peines subies pour la cause de Dieu et de la vérité [2].

Toutefois, nous ne trouvons pas dans l'histoire ecclésiastique de détails précis sur l'influence qu'eut d'abord l'institution du nouveau sacrement. Il est probable que le clergé ne

[1] Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, t. I, p. 235.

[2] Milman, *History of latin christianity*, t. V, p. 171.

Digitized by Google

comprit pas tout de suite le parti qu'il avait à en tirer. Il semble même qu'on n'ait pas fait grande attention, au XIII^e^ siècle, à cette prescription obligatoire : on était encore en plein moyen âge, et l'ignorance du peuple était grande.

L'obligation de la confession ne fut bien établie que dans le cours du siècle suivant ; mais ensuite les prescriptions en furent de mieux en mieux observées, et elles devinrent, après le concile de Trente, la pierre fondamentale de la puissance romaine. C'est la confession obligatoire qui contribue le plus, de nos jours, à accroître cette puissance sans limites ni raison.

On est loin des premiers siècles de l'Église, où les disciples de Jésus donnaient le simple conseil de se confesser les uns aux autres ; mais, aujourd'hui comme alors, il y a des hommes d'un esprit faible, timide, indécis, pour qui c'est un besoin de révéler leurs fautes, et c'est naturellement aux prêtres qu'ils s'adressent de préférence. Combien de ces fidèles, simples d'esprit, vont incessamment ennuyer leur curé de ces communications naïves ! On connaît le cas de ce curé de village qui, fatigué des importunités de ses paroissiens pour de semblables puérilités, leur faisait répondre qu'il étudiait ; ce qui donna lieu à la réponse : Pourquoi l'évêque ne nous a-t-il pas donné un curé qui ait fait toutes ses études ?

Mais cette simplicité des habitants de la campagne, chez qui, quoi qu'on fasse, l'ignorance sera toujours le partage du plus grand nombre, exige précisément que leurs pasteurs soient d'un certain âge, sans passions politiques, capables de guider au besoin leurs ouailles dans la voie de l'ordre et de la tranquillité, du travail et de l'amélioration de leur sort.

On a vécu pendant douze siècles, fort chrétiennement, sans éprouver le besoin d'aller à certaines époques de l'année conter et rapporter à quelqu'un les actes de sa vie intime : de quelle utilité peuvent être ces confidences périodiques ? L'intérêt de la religion n'est ici que fictif : c'est la domination, la police du clergé qui veut s'immiscer dans la vie privée des citoyens.

Digitized by Google

Nous devons reconnaître toutefois que des prêtres intelligents, sages et sincèrement religieux ont donné à cet égard d'excellents exemples et prescrit des règles de conduite irréprochables.

En 1629, l'évêque de Gand recommandait aux confesseurs de bien se garder, à l'occasion de la confession, de rechercher pour eux ou les leurs des avantages temporels, mais d'écouter les confessions simplement, *non inani gloria, non lucri cupiditate, non curiositate, non denique ullo humano affectu ductus, sed salutis fidelium*, etc. [1] Ainsi, pas de vanité, de cupidité, de curiosité, mais le salut des âmes, voilà ce que les confesseurs doivent avoir en vue.

Malheureusement ces avis ont été bien peu observés, et l'histoire moderne nous montre à chaque instant les confesseurs des monarques jouant un rôle prépondérant dans la politique et allant jusqu'à violer le secret que tant de décrets leur imposaient.

Sans parler du père Coton, le confesseur d'Henri IV, ni du père Le Tellier et du père Lachaise, les confesseurs de Louis XIV, ne sait-on pas aujourd'hui, sans en pouvoir douter, que le père jésuite Parhammer (peut-être l'appelait-on *père Hammer*) transmettait à Rome les confessions de Marie-Thérèse, et que la suppression de la compagnie de Jésus ne fut arrêtée par l'impératrice que sur la remise d'une copie découverte par le prince de Kaunitz [2]?

V

En résumé, il résulte, de tout ce que nous venons de rappeler, que la confession ne fut d'abord ni un dogme ni un sacrement;

Que, dans les premiers siècles du christianisme, elle était facultative, pratiquée par des hommes simples, timides, qui

[1] Van Espen, *Jus ecclesiasticum*, Sect. I, tit. 6, cap. 5, n° 16.

[2] Cette confession fut lue à Paris par Daunou, conservateur des archives de l'empire, après la réunion de Rome à l'empire.

Digitized by Google

croyaient suivre les préceptes du Christ parce que le Nouveau Testament porte : Confessez-vous les uns aux autres ;

Que, lors de l'établissement des ministres du culte, les chrétiens, par sentiment religieux et par respect, crurent plus efficace la confession faite à un prêtre, et que cet usage continua jusqu'au XIII^e^ siècle sans donner lieu à aucun vice ou à aucun abus ;

Qu'Innocent III, en faisant décréter le dogme, n'a eu pour but que d'accroître le pouvoir du pape, et que ce fut là un acte purement politique, sans caractère religieux ;

Que la confession obligatoire n'a causé que des maux graves à la religion et parfois de grands scandales ;

Que la saine raison s'oppose à ce que l'on déclare ses fautes au premier prêtre venu, qui peut être jeune, inexpérimenté, nouvellement sorti du séminaire, sans la moindre connaissance du monde et de ses usages, et que ce n'est pas là un dépositaire sérieux pour des hommes graves, des femmes, de jeunes filles inquiètes et craintives.

Nous ne concluons pas qu'il faille abroger ou abolir la confession : nous pensons qu'il suffirait de la rendre facultative, comme elle était à son origine.

Nous pensons aussi que l'autorité ecclésiastique ferait acte de sagesse en ne donnant le pouvoir de confesser et d'absoudre qu'à des prêtres se trouvant à cet égard dans toutes les conditions exigées par le simple bon sens.

J. DE BONNE.

Digitized by Google

LA FORTUNE DE MIRA TAVERNIER[1].

XVII

Et voilà comment, par une belle après-midi de mai, André Cabrère avait vu Mira et Rodolphe assis côte à côte dans le même landau.

Cet incident n'avait pas laissé d'impressionner beaucoup le jeune ingénieur. Bien qu'il ne se fît aucune illusion sur les hommes, un pareil mariage entre deux personnes qui sacrifiaient à leur égoïsme une jeune fille que le devoir leur commandait de protéger, lui semblait monstrueux. Il se sentait pris d'une pitié infinie pour l'innocente victime d'un semblable complot, et son cœur, déjà porté vers Cécile, s'emplissait pour elle d'une tendresse émue.

Et pourquoi donc ne l'épouserait-il pas, lui ? Quelle femme meilleure, plus douce, plus aimable et plus vaillante pourrait-il souhaiter ?

Désormais, on le vit tous les jours rue du Lait-Battu. Cette promenade de Groenendael avait réellement produit des résultats merveilleux. Il semblait qu'un lien plus intime unissait ces honnêtes gens. Un grand souffle d'amour les enveloppait tous et quand le soir ils se trouvaient réunis autour du cataphracte et du polybaliste, on eût dit qu'ils ne formaient qu'une seule famille.

Cécile surtout se transfigurait; ses fraîches couleurs avaient reparu, sa gaîté aussi, et les noirceurs du passé se repliaient lentement, comme un brouillard, dans les profon-

[1] *Voir* les livraisons de janvier, février et mars.

Digitized by Google

deurs de sa mémoire. C'était une véritable renaissance qui s'accomplissait en elle. A quel magicien devait-on ce prodige? Sans doute à la jeunesse, à la pureté du cœur, peut-être aussi à la présence d'André!

Sur ces entrefaites, par une chaude matinée de juillet, André Cabrère entra dans l'arsenal. Cécile était seule, occupée à arroser un pauvre petit pied de réséda, tout dépaysé et tout triste au milieu de ces mastodontes de bois et de fer.

André souhaita le bonjour à la jeune fille, et s'assit sur le vieux canapé de crin en poussant un grand soupir.

« Eh! monsieur André, lui dit gaîment Cécile, quel soupir! On dirait que vous venez d'avaler le monde! »

Il sourit d'un air contraint.

Elle se rapprocha de lui et le dévisageant curieusement :

« Mais oui, dit-elle, vous avez l'air soucieux!

— Moi, mademoiselle, ah! je vous assure bien que non! »

Sur quoi, il poussa un nouveau soupir, plus grand encore que le premier.

« Là! dit Cécile en riant. Vous voyez bien que vous êtes préoccupé.

— Eh bien, oui, dit-il tout à coup, je suis préoccupé, je l'avoue.

— Et pourrait-on, monsieur, savoir l'objet de cette préoccupation?

— C'est vous.

— Moi! »

Elle rougit jusqu'aux oreilles et demeura tout interloquée.

« Oui, vous, Cécile, continua-t-il d'une voix saccadée. Vous ne l'avez donc pas deviné? Ce secret m'étouffe; je ne peux le garder plus longtemps. Je vous aime, Cécile. Voulez-vous être ma femme? »

Elle le regarda avec un beau sourire un peu timide, un peu malicieux, et mettant brusquement sa main dans la main qu'il lui tendait :

« Oui! dit-elle.

— Cécile!

— André! »

Digitized by Google

Il la prit dans ses bras et, sur ces lèvres pures qui n'avaient jamais menti, il déposa le chaste baiser des fiançailles.

Brusquement la porte s'ouvrit et l'inventeur parut sur le seuil.

« Eh bien! eh bien! s'écria-t-il. En voilà des belles! Qu'est-ce que cela signifie?

— Cela signifie, mon oncle, lui dit André d'une voix ferme, que j'ai l'honneur de vous prier de m'accorder la main de mademoiselle Cécile, votre pupille.

— Mille catapultes! s'écria l'oncle en bondissant jusqu'au plafond. Voyez un peu les deux scélérats! C'est trop fort!

— Enfin, mon oncle, donnez-vous votre consentement?

— Je n'ai plus à le donner, puisque tu l'as pris, brigand!... Mariez-vous, mes enfants; mariez-vous!... Bon! Est-ce que je vais pleurer à présent!... Mille catapultes!... C'est que vous y allez avec une brusquerie, vous autres, jeunes gens!... Ma parole, on dirait une décharge du cataphracte!... Ah! sacrebleu! que c'est bête de pleurer ainsi.

— Non, que c'est bon, mon oncle! dit Cécile en courant à lui et en l'entourant de ses deux bras, pendant qu'il se frottait les yeux et frappait du pied.

— Brave enfant! s'écria l'inventeur en la serrant contre sa poitrine. Mon trésor!... Tiens, laisse-moi te dire! Tu as fait un bon choix. Malgré tout, c'est un homme, sais-tu, que cet André! Tu verras, tu verras!... Ah! mes enfants, mes enfants, vous allez être heureux comme des rois!

— Et vous aussi, mon oncle, dit André. Car nous ne vous quitterons pas; vous resterez avec nous.

— C'est ça! c'est ça!... Mille catapultes, voilà que ça recommence! »

Et cela recommençait en effet, et de douces larmes coulaient sur les joues ridées du vieillard. Il se laissa tomber sur le canapé de crin en se couvrant le visage de ses deux mains. Puis, se levant impétueusement : « Mon camphre ! mon camphre ! » s'écria-t-il, et fouillant dans sa poche, il en retira le morceau de camphre qui ne le quittait jamais et se mit à s'en frotter les yeux avec frénésie.

Digitized by Google

C'était son remède habituel ; mais, cette fois, le remède se trouva en défaut ; tout le camphre du monde n'aurait pu empêcher ses larmes de couler : c'étaient des larmes de joie.

Le mariage eut lieu quelques semaines après ; les deux époux firent un court voyage de vacances et revinrent s'installer rue du Lait-Battu, en attendant l'aménagement de leur nouvelle demeure.

C'était une jolie petite maison située rue de Birmingham, à Molenbeek-Saint-Jean, dans les environs des ateliers métallurgiques d'André. Grâce aux vingt mille francs de Cécile, aux économies de l'ingénieur et de son oncle, on avait pu l'acheter, à fort bon compte du reste.

C'est là que, vers le mois d'octobre 1872, vinrent s'installer M. et Mme Cabrère, en compagnie de Siska et de l'inventeur. Au fond du jardin, André avait fait construire, pour son oncle, un nouvel arsenal, plus grand et mieux aéré, où les cataphractes, les polybalistes et toutes les machines de guerre de M. Bataille étalaient à l'aise leurs gueules de bronze et leurs monstrueux châssis.

De Mira Tavernier il n'était plus question ; Cécile en parlait parfois, s'étonnant de son silence ; mais André répondait d'une manière évasive, ne voulant pas chagriner inutilement sa jeune femme. Cependant un soir, au théâtre, Mira leur apparut dans sa loge à côté de Rodolphe ; dès lors, il fallut bien révéler la vérité. Mais Cécile était forte maintenant, et l'amour d'André la rendait insensible à toutes ces vilenies. Une seule chose la froissa, c'est la conduite de sa belle-mère, de celle que dans la candeur de son âme, elle avait toujours appelée maman.

XVIII

Pendant que le roman de ces chastes amours suivait son cours paisible, l'astre de Mira s'élevait majestueusement dans le ciel bruxellois.

Mme Dubreuil ! Enfin ! Mira s'y trouvait donc de plain pied, dans ce monde qu'elle avait si ardemment désiré

Digitized by Google

pendant sept ans, qu'elle entrevoyait jadis en rêve dans la petite école de la rue du Lait-Battu, qu'elle avait cotoyé sans y pénétrer, quand elle s'appelait Mme Bosmans ! Fortune, considération, beauté, rien ne manquait à son triomphe, pas même l'amour passionné d'un homme supérieur !

Jamais mariage ne commença sous de plus brillants auspices ; car jamais époux ne trouvèrent dans leur union plus complète réalisation de leurs désirs.

Riche de la fortune de sa femme, Rodolphe prit enfin le rang que ses talents le rendaient digne d'occuper. Déjà reçu dans plusieurs salons fort distingués, il vit toutes les portes s'ouvrir devant lui, le jour où il put y présenter Mira. La radieuse beauté de Mme Dubreuil, alors à son apogée, éblouissait tous les yeux, renversait tous les obstacles.

En quelques mois, cette femme, élevée en dehors du monde, s'y était façonnée, comme si elle y avait toujours vécu ; on eût dit qu'elle avait été créée pour ce milieu chatoyant et factice ; elle se promenait avec une aisance incomparable à travers ces lustres, ces dîners, ces bals, ces fêtes ; elle y était dans son domaine ; elle y régnait en souveraine. Et comme son intelligence savait profiter de cette heureuse situation ! Bientôt les procès affluèrent chez son mari ; plus de petites chicanes de justice de paix, de tribunal de commerce ou de police correctionnelle, mais de grandes affaires, de gros intérets de famille, de puissantes combinaisons financières !

La finance ! C'était là surtout que s'affirmait la personnalité brillante de l'avocat Dubreuil ; non qu'il fût un calculateur, bien au contraire ; mais il avait l'intelligence vive, l'imagination féconde et de large envergure. Aussi fut-il bientôt lancé en plein dans le monde des manieurs d'argent et des sociétés anonymes, administrateur dans l'une, commissaire dans l'autre, tant et si bien, que deux ans après son mariage, Rodolphe Dubreuil était devenu une des puissances du jour.

Rien ne lui était plus impossible désormais ; on parlait déjà de lui pour en faire un député, un sénateur, plus encore peut-être ! Il n'avait qu'à s'abandonner au courant.

Digitized by Google

En attendant, il s'était fait bâtir à l'avenue Louise un magnifique hôtel en pierre blanche dans le style moderne.

Dans cette splendide demeure, encombrée d'objets précieux et d'œuvres d'art, et dans les écuries de laquelle piaffaient les chevaux de sang, se réunissait à certains jours ce qu'on peut appeler une société d'élite, bien qu'un peu bigarrée. Tous les mondes s'y coudoyaient, depuis les ministres et les membres du corps diplomatique, les sommités du barreau, de la magistrature et de la finance, jusqu'aux artistes, sculpteurs, peintres, musiciens.

Par un de ces soirs de réception, au mois d'octobre 1873, pendant que les fenêtres rayonnaient de la clarté des lustres, et qu'on dansait dans les salons, au bruit d'un orchestre choisi, Mira se trouvait assise dans la serre décorée de plantes rares. Elle était seule. Par les portières de velours rouge, nonchalamment relevées, on voyait les danseurs passer en tourbillonnant; dans le fumoir, les messieurs graves causaient, d'autres jouaient à l'écarté. En un mot, la fête battait son plein, et Mira Tavernier rêvait.

Toute sa vie se déroulait devant elle. Ses premières années, les gâteries de son père, les vacances d'Onoz, les courses le long de l'Orneau et dans les rochers de Mielmont; et puis les jours d'épreuves, la mort de Guillaume Tavernier, la douloureuse et sombre année de l'école de la rue du Lait-Battu, son mariage avec Bosmans, ses amours avec Rodolphe, ses habiletés, ses luttes et son triomphe! Quel long chemin rempli de ronces, de cailloux et d'obstacles! Qui donc les avait tournés, franchis, surmontés, sinon son énergique volonté!

Alors elle songeait à l'avenir. Son mari serait député, puis ministre. Elle deviendrait la femme d'un ministre! Son ambition le voulait, et cela serait, elle le sentait! Après tout, n'était-il pas plus facile de faire du célèbre avocat Dubreuil un ministre du roi, que d'une pauvre petite institutrice une reine du monde élégant?

Mais il ne fallait pas se hâter! Un essor comme celui-là demande de fortes ailes. En attendant, on ferait de la poli-

Digitized by Google

tique; on en faisait déjà du reste. Les salons de Dubreuil étaient un terrain neutre, où se rencontraient les modérés de tous les partis, avec une légère tendance au libéralisme. C'était la ligne choisie par l'avocat, c'était aussi celle de Mira. Cependant elle y mettait beaucoup de discrétion; dans ces années troublées, on ne voyait pas bien encore se dessiner la situation. Il serait toujours temps d'accentuer les choses au moment favorable, et de transformer l'hôtel Dubreuil en puissant foyer de politique militante.

Mira en était là dans ses rêves, quand tout à coup Rodolphe entra dans la serre avec un long et maigre monsieur, auquel ses cheveux en broussailles, son grand nez, sa grande bouche et sa grande barbe noire descendant sur la cravate blanche donnaient un air fort singulier.

« Ma chère, dit l'avocat en s'avançant, permets-moi de te présenter un de nos meilleurs agents de change, M. Rodolosse. »

Mira s'était levée. Avant que son mari eût ouvert la bouche, elle avait d'un seul coup d'œil reconnu son vieil ennemi, l'ornemaniste parasite de la rue Liedekerke.

Mais chez les femmes de la trempe de Mira, les résolutions sont bientôt prises. Elle accueillit Rodolosse avec un gracieux sourire et lui dit :

« Monsieur sera toujours le bienvenu chez moi. »

Rodolphe était déjà parti. Rodolosse s'assit et se mit à causer de choses indifférentes, sans faire la moindre allusion au passé.

Tout en parlant, Mira se demandait avec inquiétude pourquoi ce personnage avait désiré lui être présenté, et ce qu'il pouvait bien avoir à lui dire. Mais Rodolosse demeurait impénétrable.

Après quelques instants de conversation, il se leva, salua courtoisement M^me^ Dubreuil, et se retira.

Cette apparition troubla profondément Mira et la rendit soucieuse le reste de la soirée; elle flairait un danger. Cet ancien témoin de son passé lui semblait un oiseau de sinistre présage.

Digitized by Google

La fête terminée, elle interrogea adroitement Rodolphe sur Rodolosse.

« C'est un très-bon garçon, répondit l'avocat, un excellent agent de change, hardi comme pas un, et avec cela une chance inouïe ! Il n'y a personne comme ce gaillard-là pour faire mousser une affaire ou pour enlever un cours. C'est merveilleux !

— Sait-on d'où il vient?

— D'où il vient? Ma chère, à la bourse, c'est ce dont on s'occupe le moins ; on aurait trop de peine s'il fallait démêler les origines de tout ce monde-là ! D'où il vient? Autant demander d'où vient le grain de sable qu'on trouve au bord de la mer! Gratte-papiers ou grands seigneurs, clercs d'huissier ou fils de famille, on trouve de tout à la Bourse, même des cochers !

— Oh ! des cochers !

— Cela s'est vu, je t'assure. Peu importe, du reste; ce Rodolosse est un boursier émérite qui a la clientèle de nos meilleures sociétés. En ce moment, il fait des affaires d'or dans les charbonnages. Tiens ! Il m'a même demandé tout à l'heure si je voulais entrer dans un syndicat à ce propos.

— Des jeux de bourse, Rodolphe ! s'écria Mira, prise d'une subite inquiétude; j'espère bien...

— Bah ! tu sais bien qu'avec moi on n'a rien à craindre! Du reste, je n'ai pas accepté.

— Tu as bien fait, mon Rodolphe ! »

Et d'un élan sincère elle saisit à deux mains la tête de l'avocat et l'embrassa sur le front.

Cependant elle n'était qu'à demi rassurée, et se promit d'avoir l'œil sur le Rodolosse. Mais comment? Pour elle qui n'allait point dans les coulisses de la bourse ni dans les cabinets présidentiels des sociétés, le meilleur moyen était de recevoir l'agent de change chez elle, et de lui faire bonne figure.

C'est la voie qu'elle choisit. Désormais, Rodolosse eut ses grandes et petites entrées à l'hôtel de l'avenue Louise, et fut admis dans l'intimité des époux Dubreuil, sans que jamais, entre Mira et lui, il fût question du passé.

Digitized by Google

Cependant le temps marchait. La fièvre des affaires s'emparait de la finance, les sociétés se fondaient partout, les spéculations de bourse prenaient des proportions phénoménales, une sorte de vertige semblait avoir saisi tous les hommes d'argent; les plus fortes têtes n'y échappaient pas.

Dubreuil s'y laissa entraîner comme les autres; Mira s'en aperçut bientôt et s'efforça de l'arrêter. Cette nature froide, patiente et réfléchie, avait horreur de tout ce qui touchait aux jeux de hasard; ce tourbillon fiévreux, cette hâte effrénée lui déplaisaient. Elle ne tenait point à voir sa fortune s'augmenter si vite, et tous les millions que son mari faisait miroiter à ses yeux ne parvenaient pas à l'éblouir. A quoi bon tant d'argent, s'il faut courir tant de risques?

Mais Dubreuil était aveugle; pour la première fois il n'obéissait plus à la main de Mira, il gagnait sur la bride, il s'emportait.

Ce qui mettait le comble à l'irritation de la jeune femme, c'est qu'elle reconnaissait dans tout cela la main perfide de Rodolosse. Dubreuil ne parlait plus que de lui : Rodolosse faisait ceci, Rodolosse faisait cela, Rodolosse venait d'acheter toutes les actions d'un charbonnage, Rodolosse venait de reporter dix millions en métalliques, Rodolosse était un aigle, Rodolosse était un génie!

« Un mauvais génie, » pensait Mira.

Un soir Rodolphe rentra triomphant.

« Ma chère Mira, dit-il à sa femme, sais-tu qui tu vois devant toi?

— Mon petit mari, le grand avocat Dubreuil, répondit-elle en riant.

— Tu n'y es pas ! Tu vois un homme qui vient de gagner un million.

— Un million!

— Oui, ma chère. Un million d'un seul coup de filet! Et c'est à Rodolosse que nous le devons; c'est lui qui m'a proposé l'affaire. »

Le front de Mira se rembrunit.

Digitized by Google

« Rodolphe, dit-elle, écoute-moi, je n'ai pas confiance dans cet homme; défie-toi de lui !

— Me défier de Rodolosse? Quelle plaisanterie ! Mira, je ne sais vraiment pas ce que tu as contre ce brave garçon. Il est un peu ridicule, un peu polichinelle sans doute; il gasconne en parlant; mais, au fond, c'est un excellent homme et un malin !

— Trop malin ! dit Mira en soupirant.

— Mais qu'as-tu donc? Voyons, laisse là ces idées ! Songe que je viens de gagner un million !

— J'aimerais presque mieux que tu l'eusses perdu, dit gravement Mira.

— Par exemple !

— Oui, cela t'aurait peut-être dégoûté des spéculations. Rodolphe, je t'assure, ne ris pas. Ces jeux de bourse me déplaisent; l'argent que l'on gagne si facilement doit s'en aller de même. J'ai peur.

— Peur !

— Oui, j'ai peur, continua-t-elle d'une voix émue, en s'échauffant par degrés; qu'avons-nous besoin de tant de millions? Ne sommes-nous pas riches, puissants, honorés? Ne nous aimons-nous pas?... Pourquoi compromettre notre repos dans ces équipées malsaines?... Rodolphe, mon Rodolphe, au nom de notre amour, promets-moi de ne plus jouer à la bourse.

— C'est impossible ! Que dirait-on de moi ! Tu n'y réfléchis pas, ma chère ! Mon crédit, ma réputation seraient compromis à jamais.

— Je ne puis le croire.

— Cependant, c'est ainsi; d'ailleurs, tu te fais une fausse idée de tout cela; la hausse et la baisse ne sont pas de purs jeux de hasard, la bourse n'est pas une caverne de voleurs, comme se plaisent à le proclamer un tas d'ignorants, qui feraient mieux d'aller planter leurs choux; c'est la balance naturelle du commerce, le ressort de la fortune publique; sans elle, sans la spéculation, tout croulerait.

— C'est possible; je ne connais rien à toutes ces finesses;

Digitized by Google

je n'ai que mon bon sens et je l'écoute. Consens-tu à faire ce que je te demande? »

Rodolphe haussa les épaules.

« Promets-moi au moins, reprit Mira, de ne t'engager dans aucune spéculation quelque peu considérable sans me consulter.

— Cela, des deux mains. Dans la mesure du possible, bien entendu; car il est de ces occasions où l'on doit battre le fer quand il est chaud. Mais laissons cela, ma chérie, et, si tu m'en crois, fêtons toujours gaîment l'arrivée de ce million-ci! »

Il prit un baiser sur les lèvres de sa femme et se figura que l'incident était clos, comme il disait au palais.

Il se trompait grandement. Mira était loin d'être satisfaite, et l'enthousiaste théorie de son mari n'avait fait que raviver ses inquiétudes.

Alors, hardiment, comme toujours, elle marcha à l'inspirateur de ces doctrines délétères, Alcidamas Rodolosse.

Dès le lendemain, se trouvant seule avec le Marseillais, elle ouvrit le feu.

« Monsieur, lui dit-elle brusquement, j'ai une grâce à vous demander.

— Laquelle, madame? dit gracieusement l'agent de change en rejetant ses cheveux en arrière avec son geste favori.

— Je vous la demande au nom de l'amitié. Vous connaissez mon mari, sa générosité, sa facilité à se laisser entraîner; je vous en prie, engagez-le donc à ne plus spéculer à la bourse.

— Madame, dit froidement Rodolosse, vous n'ignorez pas sans doute que les spéculations de bourse sont parfaitement reçues en matière de finance. Quant à engager votre mari à ne pas s'exposer témérairement, je le promets bien volontiers. Mais je doute fort de la nécessité de mon intervention; M. Dubreuil est assez expérimenté pour n'avoir pas besoin de mes conseils.

— Vous êtes trop modeste, monsieur, et vous vous exa-

Digitized by Google

gérez le peu de poids de vos conseils. Soyez certain que M. Dubreuil les apprécie tout autrement. Je vous prie donc d'user de toute votre influence auprès de lui ; je vous en serai personnellement reconnaissante. »

Elle prononça ces derniers mots d'une voix pénétrée, en les accompagnant d'un très-aimable sourire.

Un éclair singulier luisit dans les petits yeux de Rodolosse.

« Il n'est rien que je ne fasse pour vous être agréable, madame, dit-il en s'inclinant profondément.

— Alors, c'est entendu ?

— Parfaitement ; comptez sur moi ! »

Lorsqu'il fut sorti, Mira demeura fort perplexe. Ne venait-elle pas de commettre une faute ? Demander un service à un ennemi, c'est toujours dangereux, c'est donner barre sur soi. L'étrange regard de Rodolosse ne lui avait pas échappé non plus. On eût dit que les dernières paroles qu'elle avait prononcées avaient eu le don mystérieux de transformer les manières du Marseillais et de changer jusqu'au timbre de sa voix.

Cette métamorphose apparut encore plus clairement aux yeux de Mira, pendant les jours suivants. Toujours courtois et respectueux, Rodolosse mettait maintenant dans ses relations une pointe de familiarité que Mira ne lui connaissait pas. Il avait, en lui parlant, des intonations, des sous-entendus qui la gênaient ; elle sentait qu'un lien plus intime et plus personnel l'unissait désormais à cet homme avec lequel elle n'avait eu jusqu'alors que les rapports banals de la politesse mondaine.

Parfois même, sous le Rodolosse cossu d'aujourd'hui, il lui semblait voir reparaître le Rodolosse famélique d'autrefois, le Rodolosse aux yeux lascifs, qui avait, un jour, osé porter la main sur elle. Ce polichinelle sinistre était-il amoureux d'elle ?

Digitized by Google

XIX

Les choses en étaient là, quand éclata soudain la débâcle financière. Coup sur coup, à Paris, à Berlin, à Vienne, à Londres, à New-York, à Bruxelles, les catastrophes se succédèrent, les ruines s'accumulèrent; et puis, brusquement, l'industrie s'arrêta; bâtisses, métallurgie, charbonnages, banques, tout croula à la fois, entraînant dans le gouffre la fortune et l'honneur de milliers d'individus.

Dans les premiers moments, Rodolphe Dubreuil se raidit contre l'orage. Il avait d'énormes engagements ; mais, comme la plupart des gens de finance, il ne voyait dans la crise qu'un accident passager. Mais bientôt le mouvement s'accentua, Rodolphe perdit pied. Alors, pour regagner le terrain perdu, il se lança dans la spéculation à outrance, fit flèche de tout bois, chercha des alliés jusque dans les coffres des sociétés dont il était le gardien, embrouilla les cartes, pipa les dés, tant et si bien qu'un beau jour, les voiles se déchirant, la ruine se dressa devant lui, hideuse et terrible, et avec la ruine le déshonneur.

Cacher la situation à Mira, c'était impossible; les journaux la lui eurent bientôt révélée. Dans le premier moment, elle fut atterrée; mais bientôt reprenant son courage, elle se jeta vaillamment dans la mêlée, confessa son mari, se fit montrer les chiffres, essaya d'éclaircir la situation, de faire la part du feu.

Hélas! il était trop tard! On eût eu plus facile de débrouiller les fils d'un écheveau de toile d'araignée que de tirer au clair la position de Rodolphe Dubreuil; affaires personnelles, affaires sociales, actions, obligations, reports, contrats, tout était perdu, enchevêtré, confondu, comme les soldats de toute arme, par un soir de déroute.

Au milieu de cet effondrement, Rodolphe perdait la tête; lui, si hardi, si audacieux, devenait tout à coup faible

Digitized by Google

comme un enfant. Ah ! si Mira avait été à sa place, si elle avait eu les connaissances qu'il possédait ! Mais elle n'était qu'une femme ignorante, étrangère aux affaires et ne pouvait que verser des larmes de rage et d'impuissance.

Alors, à son amour pour Rodolphe, amour tel, bien entendu, qu'en pouvait ressentir une pareille femme, fit place un profond mépris. Cependant elle se contenait encore, elle conservait une lueur d'espoir, car ses yeux inexpérimentés n'avaient pu sonder toute la profondeur de l'abîme.

Par une pluvieuse après-midi de février 1875, comme elle était assise dans le petit salon en songeant tristement à la ruine de tous ses rêves, Rodolphe entra tout à coup, l'air hagard, les joues pâles, les yeux rougis.

Il se jeta sur un sofa et dit d'une voix sourde :

« Mira, je suis perdu ! Je suis assigné pour demain devant le tribunal de commerce en payement de trois cent mille francs ; je ne les ai pas, je n'ai plus un sou. C'est la ruine et le déshonneur, car une plainte sera déposée aussitôt contre moi. »

Mira le regarda d'un air sombre.

« Après ? dit-elle.

— Tu comprends que je ne puis rester ici. Alors, j'ai pensé... j'ai cru... Mira, veux-tu partir avec moi ? Prends tes bijoux, nous fuirons en Amérique, au Brésil, que sais-je ? Là où nous pourrons vivre libres et essayer de refaire notre fortune... Encore une fois, j'ai tout perdu, tout, même l'honneur... Toi seule me reste... veux-tu partir ?

— Partir ? » répéta-t-elle.

Elle enveloppa son mari d'un regard sinistre. Pâle, hébété, laid de cette laideur de ceux qui tombent sans la consolation d'avoir combattu pour une bonne cause, il lui parut vil, chétif, abject. Quoi ! c'était là le brillant avocat, l'administrateur habile, le financier superbe qui remuait des millions ? Un sourire d'écrasant mépris crispa ses lèvres.

« Non ! dit-elle d'un ton glacial.

— Oh ! Mira ! Mira ! tu ne m'aimes donc plus ?

— T'aimer ? »

Digitized by Google

Elle se leva terrible; la colère grondait dans son cœur et ses yeux flamboyaient.

« T'aimer! reprit-elle. Qu'as-tu fait de ma fortune? Qu'as-tu fait des deux cent mille francs que je t'ai donnés? Qu'as-tu fait de mon bonheur?... T'aimer? toi qui, malgré mes conseils, malgré mes instances, malgré mes prières, t'es jeté dans des spéculations insensées, toi qui as gaspillé mon argent, mon repos, mon avenir aux quatre vents du ciel!... T'aimer? Non! Tout est fini entre nous! Va mendier près de ceux que tu as enrichis! Et puisque tu as préféré les conseils d'un Rodolosse à ceux de ta femme, cours retrouver ton Rodolosse! »

Il demeura anéanti, étourdi comme par un coup de massue. Jamais Mira ne s'était révélée à lui sous cet aspect sauvage et terrible de tigresse aux abois. Il se sentait enfoncer dans un abîme, il ne comprenait pas, il devenait fou.

Les derniers mots de sa femme le rappelèrent à la réalité et lui rendirent une lueur d'espoir. Rodolosse! oui, Rodolosse pouvait le sauver! Cet homme, après tout, c'était son obligé, c'était lui qui l'avait enrichi! Le meilleur de son or avait passé entre les mains du Marseillais!

« Soit! dit-il; je vais chez Rodolosse. Il aura pitié de moi, lui! »

Et prenant son chapeau, il sortit sans oser regarder Mira.

Étendu sur une chaise longue, Rodolosse fumait un excellent havane en lisant son journal.

« Eh! c'est ce cher Dubreuil, dit-il en voyant entrer l'avocat. Quel bon vent vous amène sitôt, cher ami?

— Mon ami, dit Rodolphe d'une voix saccadée, j'ai un service à vous demander, un grand service; pouvez-vous me prêter trois cent mille francs?

— Trois cent mille francs! »

Rodolosse bondit sur ses pieds en écarquillant les yeux.

« Oui, trois cent mille francs. Je suis sous le coup d'une assignation terrible; on me menace d'une plainte au parquet. Il me faut trois cent mille francs; j'en ai besoin aujourd'hui même; sinon, c'est la ruine.

Digitized by Google

— Vous plaisantez, mon cher? La ruine? Mais vous êtes bon pour dix fois trois cent mille francs!

— Hier peut-être; aujourd'hui plus. Je n'ai plus rien.

— Pas possible!

— C'est l'exacte vérité. »

Rodolosse garda le silence.

« Et la fortune de votre femme? dit-il enfin.

— La fortune de ma femme est engloutie comme le reste. Je n'ai plus rien.

— Votre hôtel?

— Hypothéqué jusqu'à la dernière brique; je n'ai plus rien!... Et si vous ne venez pas à mon secours, tout est perdu, tout; je n'ai plus qu'à me faire sauter la cervelle. Voulez-vous me prêter trois cent mille francs.

— Où les trouverais-je? dit froidement Rodolosse.

— Allons donc! Et l'argent que je vous ai fait gagner! Et les commissions que vous avez touchées? Vous seul, vous vous êtes enrichi dans toutes ces affaires. Au nom de notre vieille amitié, au nom des services que je vous ai rendus, prêtez-moi cette somme?

— Désolé! dit Rodolosse en agitant ses longs bras.

— Mais...

— N'insistez pas, je vous prie; je ne puis.

— Alors, c'est la ruine, dit l'avocat d'une voix sombre.

— Voyons, ne vous désespérez pas ainsi, reprit paternellement Rodolosse en ouvrant une caisse de cigares et en la présentant à Dubreuil; si je ne puis vous rendre ce petit service, bien d'autres personnes, Bernard, Verlière Duval, par exemple, rassembleront facilement la somme. Allez les voir, cher ami. Tenez! Bernard est précisément chez lui à cette heure-ci. De mon côté, je tâcherai d'ajouter ma petite cotisation. Parbleu! à nous dix, à nous cent, nous ferons bien vos trois cent mille francs. Eh! prenez donc un cigare, je vous prie, un brevas de Calidad.

Mais Dubreuil gagnait déjà la porte; comme Rodolosse le poursuivait avec sa caisse de cigares, il la lui arracha violemment des mains et la jetant avec fureur sur le plancher:

Digitized by Google

« Misérable ! rugit-il, et il sortit.

— L'imbécile ! » murmura le Marseillais.

Il courut à la fenêtre, souleva le rideau et suivit curieusement des yeux l'avocat qui s'éloignait dans la direction de la maison du banquier Bernard.

« Il y va tout de même ! » s'écria-t-il en ricanant.

Et devenant subitement grave, il fit quelques pas dans la chambre et vint se camper, les mains dans les poches, devant son bureau, en réfléchissant profondément.

Tout à coup il releva la tête, rejeta ses cheveux en arrière et regarda la pendule ; elle marquait trois heures et demie.

« Allons ! dit-il, le sort en est jeté ! Tentons l'aventure ! A nous deux, ma belle Mira ! »

Il sonna, fit atteler son coupé, s'habilla, bourra son portefeuille de billets de banque, écrivit rapidement quelques lettres et se fit conduire à l'avenue Louise.

« Madame Dubreuil ? » dit-il en faisant passer sa carte.

Elle y était ; on l'introduisit.

Mira l'attendait dans le petit salon.

— Madame, dit Rodolosse, le temps est précieux ; permettez-moi donc d'aller droit au but. Votre mari est ruiné, vous le savez, mais ruiné de façon à ne se relever jamais ; la prison l'attend. Je vous aime, c'est une faiblesse, mais c'est ainsi ; je suis riche, j'ai dans ce portefeuille pour deux millions de traites sur Londres et sur New-York. Voulez-vous partir avec moi ?

— Avec vous ! »

Mira se leva toute pâle ; le dégoût lui monta aux lèvres.

— Oui, avec moi, dit-il impudemment. Vous voyez si j'ai oublié les aventures de la rue Liedekerke et si je sais rendre le bien pour le mal. Je vous aime tellement que, pour vous, je m'expatrie, je quitte une position brillante, je m'exile au delà des mers. Je ne vous cache pas toutefois que Bruxelles commence à m'ennuyer et que j'ai besoin de changer d'air ; vous aussi, je suppose ? Faisons donc une alliance ; partons ensemble ! »

Pendant quelques instants un pesant silence régna dans

Digitized by Google

le petit salon; on n'entendait que le tic tac de la pendule et le crépitement de la pluie qui fouettait les vitres. Mira réfléchissait. Dans l'abîme où tout sombrait, elle voyait là une issue. Que Rodolosse eût quelque raison secrète de s'expatrier ainsi, que lui aussi, il commençât à sentir le sol trembler sous ses pieds, cela n'était pas douteux; mais au fond, qu'importe? Puisqu'il lui proposait de partager sa fuite, c'est qu'il l'aimait, et qu'il l'aimait violemment, passionnément comme savent aimer ces tempéraments de feu. Dès lors, qu'avait-elle à craindre? Si plus tard le polichinelle l'ennuyait, elle verrait à s'en débarrasser... Et Rodolphe? Bah! Rodolphe! C'était un homme fini! Qu'il s'en tirât comme il le pourrait! Chacun pour soi dans ce monde!

Elle releva la tête, regarda fixement Rodolosse et lui dit d'une voix calme :

« J'accepte. »

Il poussa un cri tellement sauvage qu'elle en fut presque effrayée, bondit jusqu'à elle, l'enlaça dans ses longs bras et la serra violemment contre sa poitrine; puis, tout à coup, se ravisant :

« Allons! dit-il, ma voiture est en bas; le train part dans une demi-heure, nous n'avons que le temps. »

Cinq minutes après, ils roulaient vers la gare du Nord.

XX

A la nuit tombante, Rodolphe rentra, épuisé, brisé, anéanti. Pendant trois mortelles heures, il avait rebattu en vain toutes les rues de Bruxelles, et tour à tour essayé tous ses anciens amis. Ni Bernard, ni Verlière, ni Duval, ni les autres n'avaient voulu prêter un écu au dieu tombé que la veille ils encensaient encore!

Ulcéré, dégoûté par tant d'ingratitude, Rodolphe venait faire une dernière tentative auprès de cette femme qu'il avait tant aimée.

Digitized by Google

Il rentra ; son pas résonna tristement dans les corridors déserts. Rapidement il monta le grand escalier d'honneur aux rampes dorées ; rapidement il parcourut la longue enfilade des salons hier encore remplis de la foule bourdonnante des flatteurs et des courtisans ; rapidement, il traversa la salle de bal à double arcade corinthienne avec ses chapiteaux lamés d'or, ses balcons de marbre et son *sun burner* superbe incrusté comme un soleil au milieu des rosaces du plafond ; rapidement enfin il suivit la galerie de tableaux dont les murs nus suaient aujourd'hui la ruine, et arriva dans le petit salon où se tenait ordinairement Mira.

Personne !

Il courut à la chambre à coucher ! Personne non plus ! Le vague pressentiment d'un suprême malheur le saisit ; une sueur froide lui mouilla les tempes ; d'un pas fiévreux il traversa de nouveau les salons, la salle de bal, la galerie, en appelant Mira ! L'écho seul lui répondait, et dans ces grandes chambres vides, hautes de plafond, déjà perdues dans les grises ténèbres du crépuscule, cet écho prenait un son lugubre.

Rodolphe revint dans son bureau et sonna le domestique.

« Madame ? dit-il d'une voix brève.

— Madame est sortie depuis plus de trois heures, dit froidement le domestique ; M. Rodolosse est venu la chercher dans son coupé.

— Monsieur... Rodolosse?... Et... où est-elle allée ! »

Le domestique haussa les épaules et du ton insolent des valets qui s'aperçoivent que la maison s'écroule :

« Je ne sais pas, » dit-il.

Rodolphe congédia le domestique d'un geste brusque et se laissa tomber lourdement dans un fauteuil.

Mira?... Rodolosse?... Le passé s'éclairait tout à coup d'une sinistre lueur ; mille incidents inaperçus des derniers jours revenaient à l'esprit de l'avocat avec une effrayante netteté.

Tout à coup ses yeux mornes, errant sur le grand bureau d'ébène surchargé de paperasses, rencontrèrent une large

Digitized by Google

enveloppe portant ces mots : Monsieur l'avocat Dubreuil.

C'était l'écriture de Mira ; l'encre était fraîche encore.

D'une main fiévreuse Rodolphe déchira l'enveloppe et en tira la lettre suivante :

« Je pars. Ne me cherchez pas, vous perdriez vos peines. J'allége le navire ; tâchez de le remettre à flot. On se sauve mieux tout seul. « MIRA. »

Un nuage de sang passa devant les yeux de Rodolphe ; la chambre, le bureau, la lettre, tout se mit à tourner autour de lui. Quoi ! sa femme, sa femme même l'abandonnait pour fuir avec ce hideux polichinelle?

Il lui sembla que quelque chose se brisait dans son cœur ; une écume amère monta à ses lèvres. Il avait le dégoût des hommes.

Alors, voyant sa vie brisée, le néant devant lui, l'infortuné saisit un pistolet dans un tiroir, l'appuya sur sa tempe et pressa la détente.

Il tomba foudroyé par la mort au pied de son bureau.

En ce moment, tendrement appuyés l'un contre l'autre, le long du bastingage de la malle de Douvres, Rodolosse et Mira regardaient fuir les dunes d'Ostende.

XXI

Deux ans s'étaient passés. Mariés depuis cinq ans, les époux Cabrère s'aimaient encore comme au premier jour ; ils avaient maintenant deux garçons, l'un de quatre ans, l'autre de trois, qui faisaient la joie de Siska et de l'oncle Bataille, car l'oncle Bataille vivait toujours et portait gaillardement le poids de ses quatre-vingt-trois ans ; était-ce le camphre qui lui valait cette prodigieuse verdeur? L'inventeur le prétendait du moins. Cependant, comme il faut tout prévoir, il avait fait son testament par lequel il instituait héritiers ses neveux, à la condition expresse de conserver précieusement

Digitized by Google

ses machines de guerre et de les donner, le cas échéant, au gouvernement belge et à lui seul, de pareilles inventions ne devant être consacrées qu'à la patrie. En attendant, le père Bataille exerçait les deux mioches à la manœuvre du cataphracte et du polybaliste, manœuvre pour laquelle les enfants témoignaient d'une aptitude vraiment merveilleuse, grâce sans doute à l'appoint des fèves de cacao et des racines de réglisse.

Pendant l'automne de 1877, Cécile et André firent un petit voyage à Paris. Un soir ils se trouvaient à l'Opéra où l'on jouait la *Reine de Chypre;* pendant l'entr'acte, leur attention fut attirée sur une loge de première, où venaient d'entrer deux personnes; l'une, un monsieur au teint olivâtre, à la mine fluette et grêle; l'autre, c'était Mira.

Éblouissante de beauté, les épaules nues, ruisselante de diamants et de perles, elle se tenait appuyée contre le bourrelet de la loge, sous le feu des lorgnettes, et promenait sur la foule un regard hautain et dur.

Tout à coup un orgueilleux et méchant sourire parut sur ses lèvres; elle avait aperçu les époux Cabrère.

« Quelle est donc cette femme? dit un jeune homme à côté d'André et de Cécile, en se penchant vers son voisin.

— C'est Mira, dit le voisin.

— Qui ça, Mira?

— Comment, tu ne connais pas Mira? La lionne du jour! Une femme, mon cher, qui a croqué plus de millions qu'elle n'a de diamants sur les épaules?

— Tu la connais donc, toi?

— Un peu.

— Tu devrais bien me présenter à elle.

— Dieu m'en garde, très-cher; ce serait un meurtre. L'amour de cette femme tue.

— D'où vient-elle?

— On ne sait trop; d'Amérique, paraît-il. Ce qui est positif, c'est qu'elle est fatale à ses amants; elle a commencé par plumer à vif un oisillon d'agent de change du nom de Rodolosse, qui s'est ensuite tué pour elle; puis, ç'a été le tour

Digitized by Google

d'une demi-douzaine de Yankees et de Brésiliens; l'hiver dernier elle avait mis la griffe sur un prince russe, et sans la guerre, Dieu sait ce que l'infortuné serait devenu; aujourd'hui, c'est ce pauvre petit marquis de Miraflor, qui ne bat déjà plus que d'une aile; demain, ce sera un autre. Ces sirènes-là ont l'appétit féroce; elles dévorent tout, votre fortune, votre vie, votre honneur! »

HERMANN PERGAMENI.

Digitized by Google

LA QUESTION DE L'ABATTOIR CENTRAL

et la fédération communale de l'agglomération bruxelloise.

Le 1er juin 1876, les conseils communaux de l'agglomération étaient solennellement réunis dans la salle gothique à l'hôtel de ville de Bruxelles, pour y jeter les bases d'une fédération entre tous les centres administratifs situés dans le rayon de la capitale.

« Nous vous avons appelés, y disait l'honorable bourgmestre de Bruxelles, président de l'assemblée, pour donner à chacun de vous l'occasion de produire sa pensée et ses vœux pour le progrès de nos services et le bien-être de nos concitoyens. Mieux éclairés mutuellement, nous serons préparés à donner à nos décisions, dans nos conseils respectifs, la largeur de vues et l'esprit de suite et d'ensemble qui sont indispensables pour la prospérité commune. »

Depuis lors, deux ans se sont écoulés et nous en sommes encore aux préliminaires. Il n'y a plus eu d'assemblée générale, et quant aux nombreuses réunions des bourgmestres qui ont lieu périodiquement à l'hôtel de ville de Bruxelles, il n'en est sorti, à notre connaissance du moins, qu'un règlement et un tarif pour le service des voitures publiques circulant dans la capitale et les communes limitrophes. Seulement, d'autres délégués ont longuement discuté la question des abattoirs généraux dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Sans doute, l'entreprise offre de grandes difficultés d'exécution. Pour la mener à bonne fin, il est nécessaire que toutes

Digitized by Google

les préventions, naguère encore si vivaces, soient entièrement dissipées; que l'on se mette à l'œuvre sans aucune arrière-pensée, avec la résolution de se faire de mutuelles concessions, de ne pas sacrifier les intérêts généraux à d'étroits intérêts de clocher; enfin, avec la conviction qu'aucune partie de l'agglomération ne saurait grandir et prospérer, sans qu'il n'en sorte de toutes parts des avantages considérables pour tous.

Nous aimons à le constater, à mesure que grandissent les communes suburbaines, les souvenirs fâcheux s'effacent, les défiances se calment, des idées plus larges se font jour au sein des conseils communaux, et l'on y arrive peu à peu à se convaincre mutuellement que si l'idée chimérique d'une absorption des communes suburbaines pouvait se produire encore, elle rencontrerait d'invincibles résistances, non-seulement parmi les intéressés directs, mais aussi dans les rangs de la représentation nationale.

Toute crainte à cet égard doit donc être désormais dissipée; l'honorable bourgmestre de Bruxelles, dans son discours d'ouverture à l'assemblée générale dont nous venons de parler, a néanmoins tenu à donner satisfaction sur ce point. Il a reconnu sans détour qu'il a existé entre la ville proprement dite et ses faubourgs une sorte d'antagonisme ou de guerre sourde, qu'on y avait considéré comme opposés et hostiles des intérêts réellement communs et également profitables à tous. Heureusement, s'est-il empressé d'ajouter, par l'essor même de la prospérité de tous et de chacun, les liens sont devenus tellement étroits et multiples, la nécessité d'une aide mutuelle s'est si bien fait comprendre que tout le monde s'est mis à chercher la formule d'une entente basée sur le respect des droits et des prérogatives de chacun.

« Je n'éprouve aucun embarras à déclarer, a-t-il dit en terminant son exorde, que nous ne poursuivons pas l'annexion des faubourgs à la capitale, que nous considérons même cette mesure comme contraire à l'intérêt financier de la ville, comme une atteinte grave aux libertés et à l'indépendance des communes, que tous nous avons pour devoir de sauvegarder et de défendre au besoin. »

Digitized by Google

Si les considérations que nous venons d'exposer, si les déclarations explicites du chef de l'édilité bruxelloise sont de nature à faciliter un accord cordial entre tous, il n'est pas moins vrai de constater que jusqu'ici nos édiles sont bien loin d'avoir trouvé la solution des problèmes qu'ils se sont donné la tâche d'étudier et de résoudre.

La lenteur avec laquelle se poursuivent les négociations entamées depuis bientôt deux ans, leur stérilité jusqu'ici, nous font grandement hésiter à croire que la voie suivie soit la meilleure, la plus facile pour aboutir à des résultats féconds.

L'établissement en participation d'abattoirs généraux à l'usage de toute l'agglomération bruxelloise est, pour ainsi dire, la seule question dont se soit sérieusement occupée la fédération depuis sa constitution.

Nous avons très-sérieusement étudié cette question, nous avons même quelque peu pris part aux délibérations des délégués des communes, et nous n'hésitons pas à dire qu'il en est peu d'une solution plus difficile, qui soit de nature à éveiller plus de susceptibilités, à provoquer plus de résistances, même parmi les parties intervenantes les plus désireuses de voir se produire au sein de la fédération une union intime, de nature à faciliter le perfectionnement de ses institutions, à contribuer à la splendeur de la capitale.

En premier lieu, elle suscite une foule d'exigences personnelles plus ou moins légitimes, elle froisse de nombreux intérêts, des habitudes contractées de longue date, des droits acquis, avec lesquels, quoi qu'on dise, les administrations suburbaines surtout doivent nécessairement compter; elle se complique d'une emprise éventuelle du territoire *extra-muros* au profit de la capitale et soulève des questions financières d'autant plus ardues qu'elles se traduisent toujours par des aggravations de charges publiques.

Rappelons également que plusieurs de nos communes suburbaines possèdent déjà des abattoirs parfaitement aménagés, construits à grands frais et dont elles retirent un revenu relativement considérable. Les bouchers de la localité

Digitized by Google

y font abattre dans des conditions faciles et peu onéreuses. Tout y est à leur portée; la police s'y fait paternellement et sans entrave d'aucune sorte. Ils craignent qu'il n'en soit plus de même dans les abattoirs généraux, que les longs et fréquents déplacements à faire ne leur occasionnent des charges nouvelles; ils redoutent surtout que, pendant la saison des chaleurs, les viandes dépecées n'arrivent sur leurs étaux, défraîchies, sinon en état de putréfaction.

Ce sont là des objections dont on ne saurait méconnaître l'importance; il n'est donc pas étonnant qu'elles aient rencontré de chaleureux défenseurs au sein des conseils communaux appelés à se prononcer.

Et cependant ces obstacles si sérieux déjà ne sont que de minime intérêt si on les met en regard des difficultés d'ordre administratif à résoudre, relativement à l'emplacement des abattoirs généraux, aux frais de construction, à la réglementation et à la police de l'entreprise, à l'organisation du service des transports des viandes dans toute l'étendue du territoire, etc.

Comme il était à prévoir, l'édilité bruxelloise, qui avait mis ce projet à l'étude, qui seule possédait les ressources nécessaires à sa réalisation, s'était réservé la direction de l'entreprise; elle offrait les capitaux pour l'acquisition des terrains et pour la construction des bâtiments, à condition d'être couverte de ses avances par un intérêt de 5 1/2 p. c. à prélever sur le produit brut de l'opération; elle y ajoutait les frais généraux et de direction, sous condition de rester seule maîtresse entière des immeubles et de tout l'avoir social.

Il suffit de parcourir les procès-verbaux des séances pour constater à chaque ligne combien a été vive la résistance des intéressés, combien peu, malgré un vif désir de s'entendre, les délégués étaient d'accord sur le principe même de l'opération, quelles répugnances chacun avait à s'aventurer dans la voie tracée par le chef de l'édilité bruxelloise.

Ainsi, par exemple, si la majorité ne s'opposait pas à laisser établir les abattoirs généraux sur le territoire de Cureghem, elle ne reconnaissait pas moins qu'au point de

Digitized by Google

vue de la salubrité publique, de la valeur relative des immeubles, il eût été préférable de les construire à l'aval de la cité, sur le territoire de Schaerbeek.

Prenant en considération que l'administration bruxelloise consent à engager un capital de 4 millions de francs dans l'entreprise, les délégués se résignent à lui en abandonner l'administration entière, y compris le pouvoir de réglementer, de tarifer, les autres communes n'intervenant qu'à titre officieux, « comptant bien, disaient-ils, que l'esprit d'équité qui anime l'édilité de la capitale vaudra mieux que la force légale. » — Puis, ajoutaient-ils, « s'il y a désaccord, on tâchera de s'entendre. Si l'entente est impossible, l'association sera dissoute. L'abattoir général deviendra l'abattoir particulier de Bruxelles. »

Enfin, chacun confessait que c'est là le côté faible de l'entreprise. Les autorités communales n'ayant pas la faculté de se lier comme le feraient de simples particuliers, il fallait bien chercher à combler cette lacune par de la bonne volonté !

Vint ensuite la grosse question de l'incorporation au territoire de Bruxelles des terrains de Cureghem et de Saint-Gilles pour l'établissement du marché au bétail, de l'abattoir, des locaux accessoires tels que glacières, bouveries, porcheries, bergeries, fondoirs de suif, triperies, etc., et aussitôt les résistances éclatent : « Toute annexion, si petite qu'elle soit, dit la sous-commission, serait considérée comme un mal pour le présent et une menace pour l'avenir. »

Un long débat s'engage sur la question et le chef de l'édilité bruxelloise n'hésite pas à faire de la solution une question *sine quâ non*. « L'opération est impossible, dit-il, si les abattoirs généraux ne sont pas situés sur le territoire de Bruxelles. Si on ne lui donne pas la plus grande part possible dans la surveillance et dans la direction, il est infiniment peu probable que son conseil communal vote les fonds sans ces garanties. »

En résumant ainsi ces négociations, nous ne cherchons pas à critiquer les négociateurs; nous voulons seulement faire ressortir l'impossibilité d'une solution pratique sur le terrain où on l'a recherchée.

Digitized by Google

Il nous paraît constant que si le principe préconisé pour les abattoirs généraux se généralisait, si toutes les communes suburbaines consentaient à s'engager de plus en plus dans cette voie, tous les services essentiels de l'administration dans l'agglomération seraient de fait remis aux mains de l'édilité bruxelloise.

On comprendra sans peine que cette combinaison n'ait guère rencontré de défenseurs au sein des conseils communaux suburbains. Selon toute probabilité, les négociations longues et ardues auxquelles ce projet a donné lieu n'auront pour résultat tangible que l'annexion à la capitale d'une zone du territoire de Cureghem, où bientôt l'édilité bruxelloise réalisera, pour son compte particulier, le projet qu'elle a conçu de créer sur son territoire de vastes abattoirs pour en faire le grand entrepôt des viandes de boucherie à l'usage de l'agglomération bruxelloise.

Probablement alors, quelques-unes des communes suburbaines situées dans le voisinage et qui n'ont pas d'abattoir communal profiteront de l'établissement créé par la capitale, mais le plus grand nombre des autres continueront comme par le passé à suivre leurs anciens errements.

Nous sommes cependant d'avis que, dans un avenir peut-être peu éloigné, les abattoirs des communes suburbaines perdront considérablement de leur importance, qu'ils finiront même par être supprimés lorsque, au lieu d'être une opération lucrative, ils ne seront plus qu'une cause grave d'insalubrité et une lourde charge pour les finances communales.

Si, comme l'espère, avec raison selon nous, l'administration bruxelloise, l'abattoir qu'elle va construire dans de vastes porportions avec tous les aménagements propres à y attirer les chalands et les vendeurs, devient, comme la Villette à Paris, un grand entrepôt pour la vente des viandes de boucherie, nul doute que les bouchers des communes suburbaines ne trouvent avantage à s'y approvisionner et que les vendeurs, de leur côté, ne s'y rendent de préférence, certains d'y rencontrer une nombreuse clientèle et des prix plus avantageux que partout ailleurs.

Digitized by Google

Ces prévisions se réaliseront-elles? L'avenir nous le dira. Il y aurait, dans tous les cas, grand avantage pour tous à réduire autant que possible le nombre des établissements insalubres existant autour de la capitale et dans ce nombre, il faut nécessairement classer les abattoirs, les cimetières, les usines à gaz, etc.

Pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous nous bornerons à dire que la question des abattoirs était une de celles dont la fédération n'eût pas dû être saisie, surtout au début des négociations. Il fallait ou que l'édilité bruxelloise fît de cette opération une affaire locale ou qu'on en ajournât l'examen jusqu'au moment où, l'expérience venant en aide, on eût trouvé un moyen pratique d'associer dans une certaine mesure toutes les parties intervenantes dans l'administration de l'entreprise faite en participation et à frais communs.

Disons cependant que si l'établissement nouveau que va créer l'édilité bruxelloise obtient le succès qu'elle en attend, la question qui nous occupe sera de fait résolue, sans qu'il ait été porté atteinte aux prérogatives des communes suburbaines, ce qui sera toujours le point le plus délicat, celui dont avant tout devront se préoccuper les mandataires des populations établies dans le rayon de la capitale.

La question des abattoirs était non-seulement presque impossible à résoudre, en ce moment, à la satisfaction de tous, mais elle était de nature à raviver les défiances à peine dissipées, et que devait surtout réveiller la demande d'annexion à la capitale d'une partie du territoire de Cureghem; elle pouvait même, provoquant des récriminations, frapper d'impuissance la fédération à ses débuts, interrompre les négociations que, dans l'intérêt de tous, il est désirable de poursuivre par l'étude de questions d'une solution moins difficile.

Pour procéder fructueusement et avec méthode, il faudrait que Bruxelles ne traçât pas seule le programme des questions à étudier, mais que chacun des conseils communaux fût invité à exprimer son opinion et, s'il y a lieu, à faire des propositions. Le collége des délégués déciderait ensuite, parmi

Digitized by Google

toutes les questions qui lui seraient proposées, quelles sont celles dont la solution lui paraîtrait la plus facile et la plus avantageuse.

Ainsi, par exemple, les questions d'hygiène, de salubrité, de police, élucidées d'avance par des spécialistes, seraient pensons-nous, aisément résolues dans l'intérêt général par l'adoption de mesures et de règlements généraux applicables dans toute l'agglomération bruxelloise. Déjà, tous les conseils communaux ont adopté sans grands débats un tarif unique pour les transports par voitures publiques ; nul doute que nombre d'autres questions arriveraient à leur solution sans plus de résistance locale, si elles étaient discutées après études préalables.

La commission centrale de salubrité publique fondée en 1863 et composée de délégués appartenant à toutes les communes de l'agglomération, s'est déjà livrée à l'examen de nombreuses questions d'un sérieux intérêt. Nous citerons notamment : les mesures à prendre pour prévenir le danger de la vente de certains toxiques ; l'organisation de postes médicaux de nuit ; l'assainissement des lieux de stationnement de voitures ; l'installation hygiénique d'urinoirs partout où ils sont nécessaires ; la proscription du plomb à l'usage des débits de boissons, etc., etc. La commission s'est également occupée de questions relatives aux hôpitaux, au transport des blessés et des morts, de la crémation des corps, etc.

Il y a là, nous semble-t-il, un vaste champ à exploiter dans l'intérêt de la chose publique, soit par la création en commun de services spéciaux, soit par l'adoption de règlements généraux, applicables dans toute l'agglomération, sous la surveillance des agents de toutes les administrations, à ce dûment assermentés et n'agissant toutefois que sous la direction et le contrôle de l'administration sur le territoire de laquelle il s'agirait de verbaliser.

Probablement alors se mettrait-on d'accord aussi pour organiser en commun un service de sûreté publique composé d'inspecteurs, de fontainiers, de pompiers, chargés de

Digitized by Google

veiller pendant la nuit à la sûreté des personnes et des propriétés ?

Enfin, plus tard, peut-être arriverait-on à une entente pour généraliser le service de la charité publique, dans des conditions telles que tous les malheureux de l'agglomération auraient indistinctement droit aux secours, soit dans les établissements hospitaliers existants, soit dans ceux à créer en commun.

Ce n'est pas dans l'organisation de mesures sanitaires et de sûreté publique que se présentent les plus grandes difficultés d'exécution ; elles surgiront surtout le jour où on voudra réaliser, comme dans la question des abattoirs généraux, des entreprises qui exigent des apports de capitaux considérables.

La ville de Bruxelles, et elle aura raison, ne consentira pas à se charger de toute la partie financière de ces entreprises, sans se réserver de grands avantages de toute nature. De leur côté, les communes suburbaines ne sauraient sans s'annihiler subir une pareille situation, et, par suite, toutes les négociations que l'on entamerait, en vue de la réalisation d'un projet de ce genre, échoueraient fatalement si, avant tout, il n'avait pas été pourvu aux voies et moyens par une intervention proportionnée de toutes les communes intéressées.

Si donc l'on veut sincèrement que la fédération bruxelloise devienne œuvre sérieuse et profitable, il faut avant tout créer un fonds commun où chacun trouvera les ressources nécessaires pour sa coopération dans les entreprises à faire en participation, et ce sans devoir recourir aux ressources de la commune, le plus souvent déjà engagées d'avance pour le service local.

Il est donc indispensable avant tout de constituer ce fonds commun, par exemple, au moyen de l'émission en participation d'un grand emprunt dont chaque commune aurait une part proportionnée à son importance et à ses ressources, dont elle ferait emploi dans les limites de ses besoins, des obligations qu'elle aurait contractées envers la fédération, et ce après résolutions régulières et conformes aux prescriptions de la loi communale.

Digitized by Google

Le principe posé et accepté, les voies et moyens créés et disponibles, on sortirait sans peine du champ des discussions infécondes pour aborder enfin la réalisation de projets sérieux d'utilité générale.

Ainsi, par exemple, la fédération ayant à sa disposition des ressources considérables, ne refuserait sans doute pas son concours pour mettre en valeur le Jardin zoologique, dont l'édilité bruxelloise a récemment fait l'acquisition. Elle pourrait notamment étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas pour tous de grands avantages à consacrer cette magnifique propriété à la science, en y établissant des collections d'histoire naturelle, un musée scolaire, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, un gymnase avec salle d'armes, une école de natation, un observatoire astronomique, etc., etc., le tout sous la direction d'un personnel spécial et à frais communs, qui donnerait des cours, soit publics, soit réservés exclusivement aux élèves des établissements des communes associées; elle aviserait subsidiairement aux moyens d'y favoriser l'installation d'internats exploités par l'industrie privée, mais surveillés par une commission à ce spécialement déléguée.

Mais la meilleure, la plus urgente mesure à prendre par la fédération bruxelloise virilement constituée serait, sans contredit, de patronner à frais communs la création de deux grandes écoles normales pour instituteurs et pour institutrices, pépinières où se recruterait non-seulement le corps enseignant de toutes les écoles de l'agglomération, mais où bientôt les communes libérales de la province viendraient réclamer des maîtres initiés à tous les perfectionnements de la pédagogie et pénétrés des fécondes doctrines enseignées à l'école modèle, dont aujourd'hui déjà l'on adopte de toutes parts les méthodes et l'enseignement.

Ce serait l'honneur de la capitale et de ses faubourgs, après avoir organisé de semblables institutions, avec un personnel d'élite capable d'initier les élèves à tous les progrès de la science, d'y admettre, à titre de stimulant et de récompense, les meilleurs élèves de nos écoles désireux de se vouer

Digitized by Google

à la carrière de l'enseignement. Ces écoles normales exerceraient bientôt une si salutaire influence sur tous les établissements d'enseignement du pays, que les écoles normales de l'État et des congrégations religieuses, pour ne pas être complétement annihilées, seraient dans la nécessité de s'approprier leurs méthodes et de pratiquer leur enseignement. Nous verrions bientôt alors arriver de toutes parts, à la tête de nos écoles populaires, à la campagne comme à la ville, non plus ces natures assouplies à toutes les pratiques surannées d'un enseignement vulgaire et fastidieux, mais des maîtres d'élite ayant conscience du rôle civilisateur qui leur serait confié, armés de toutes les connaissances nécessaires pour le remplir dignement et initier la jeunesse par l'observation et le raisonnement, à tous les progrès de la science.

Comme complément de ces institutions, la fédération pourrait aussi s'occuper de doter l'agglomération de bibliothèques populaires, abondamment pourvues d'ouvrages littéraires et scientifiques à la portée de toutes les intelligences, s'appliquer à mettre aux mains des élèves de tous nos établissements scolaires soit comme classiques, soit comme prix, des livres d'une valeur réelle et qu'elle acquerra d'autant plus avantageusement qu'elle pourra en demander aux éditeurs un plus grand nombre d'exemplaires.

Certes, nous ne méconnaissons ni l'importance, ni l'utilité des abattoirs généraux au double point de vue de l'hygiène et de l'alimentation publique, mais il faut bien convenir que les institutions dont nous parlons seraient accueillies avec bien plus de faveur et de sympathies par nos édilités libérales et qu'elles exerceraient sur les destinées du pays une plus sérieuse influence.

Tel est selon nous le programme que nos édiles devraient mettre à l'étude. Sans doute, la réalisation de pareils projets ne peut être l'œuvre d'un jour, d'une génération; il faudra pour cela lutter longtemps encore, triompher de résistances aveugles, de préjugés enracinés; mais c'est parce que la tâche est ardue qu'il faut la préparer avec sollicitude et la poursuivre avec une énergique persévérance, en nous rappe-

Digitized by Google

lant surtout, comme nous le disions au début, que rien dans l'agglomération ne pourrait se faire au profit des uns sans que les autres n'en retirent aussi de grands avantages, que nous sommes enfin, comme *les membres et l'estomac* de la fable, les parties d'un tout homogène, solidaire, où chacun, en travaillant à la prospérité de tous, travaille en même temps pour soi-même.

C'est là ce qu'il faut sans cesse redire à tous ; mais encore une fois, pour rendre viable et féconde la fédération bruxelloise, pour qu'elle puisse faire œuvre sérieuse, accomplir la tâche immense que ses auteurs lui ont assignée, il faut avant tout qu'elle possède le nerf des affaires, les capitaux indispensables pour entreprendre et mener à bien n'importe quelle mesure d'intérêt commun.

HENRI MARICHAL.

Digitized by Google

ESSAIS & NOTICES.

DE L'ORIGINE DES IDÉES POLITIQUES DE ROUSSEAU.

Le centenaire de la mort de Jean-Jacques Rousseau approche. Les compatriotes de celui qui aimait à s'appeler *le citoyen de Genève* se disposent à célébrer sa mémoire d'une façon digne de lui; d'après ce que l'on dit de leurs projets, il n'y aura guère de ces pompes superflues qu'il abhorrait, et sa fête aura essentiellement le cachet d'une fête de l'intelligence et de la pensée. Plusieurs ouvrages de circonstance verront le jour à cette occasion. Des discours seront prononcés, où Rousseau ne sera ni béatifié ni glorifié outre mesure, mais étudié, analysé, disséqué, photographié sous toutes ses faces. L'histoire générale et l'histoire littéraire y gagneront sous plus d'un rapport. Cette solennité nationale ne sera donc pas vaine et stérile. Rousseau ne la désavouerait point.

Un premier échantillon ou un avant-coureur de la *littérature jubilaire* a été communiqué déjà l'an dernier à l'Institut genevois et vient de paraître en brochure. C'est une étude fort intéressante sur l'*Origine des idées politiques de Rousseau*[1]. L'auteur, M. Jules Vuy, est un jurisconsulte érudit, un historien et archéologue d'une grande sagacité, un poëte délicat. Voici comment il définit son sujet : « Je me propose aujourd'hui, à une époque où l'on parle beaucoup de l'auteur du *Contrat social*, de rechercher, avec impartialité, froidement, brièvement, autant que possible, quelle est l'origine de l'idée la plus saillante du système politique de

[1] Par Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois. Extrait du *Bulletin de l'Institut*, tome XXIII. Genève, 1878.

Digitized by Google

Rousseau, quelle est la source à laquelle il l'a puisée, d'où venait cette source elle-même... »

L'idée la plus saillante, l'idée maîtresse du système politique de Rousseau, « qu'il a développée avec talent, à laquelle il a donné tout le prestige de son génie, » c'est que « la souveraineté « et la liberté ne se perdent pas, qu'elles ne périssent point, *qu'elles « ne peuvent être aliénées, qu'elles ne sauraient être prescrites.* » Rousseau ne sépare pas la liberté de la souveraineté. Citoyen genevois, il revendique le droit du *Conseil général* à l'exercice de la souveraineté; il proclame la souveraineté des *comices* contre le *sénat;* il fait revivre les anciens priviléges du corps auquel il appartient contre ce qu'il considère comme une usurpation oligarchique entreprise par une partie des privilégiés sur les droits de tous. « En construisant ses théories qui allèrent plus loin que sa pensée, que son intention première, Rousseau songeait uniquement au pays natal; en vain s'enorgueillissait-il de sa qualité de citoyen, qui était alors en réalité un titre aristocratique; en vain se préoccupait-il avant tout de sa patrie dans le *Contrat social :* il allait devenir bientôt le législateur de la démocratie militante... Après la publication du *Contrat social*, tour à tour bien ou mal comprise, trahie plus d'une fois par ses propres partisans, par ses plus ardents défenseurs, la liberté existera désormais à l'état de théorie, de principe abstrait revendiqué par l'humanité en bloc, pour tous les peuples, même pour ceux qui n'en voulaient ou qui n'en savaient pas user. Si Rousseau avait eu directement en vue Genève, ses écrits jetés sur un plus grand théâtre, lus de l'Europe entière, eurent une portée immense que lui-même dans le principe ne soupçonnait pas. »

Georges Sand exagère beaucoup, sans doute, lorsqu'elle s'écrie : « La grande révolution française qui a commencé leur émancipation, savent-ils, les enfants du peuple, que c'est à Jean-Jacques qu'ils la doivent? » Mais il n'en est pas moins vrai que les idées de Rousseau sont devenues en grande partie les idées de la révolution française, et qu'en recherchant leurs origines, on sonde, selon l'expression d'un critique, les origines même de la révolution et celles de la pensée moderne.

Cette idée de l'*imprescriptibilité* et de l'*inaliénabilité* des droits du souverain, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens, M. Vuy la retrouve dans la charte des *Franchises* de Genève qu'un prince-évêque dont le nom est resté populaire, Adémar Fabri, a octroyée, en 1387, à l'ancienne cité impériale du Léman. L'article 78 de

Digitized by Google

cette charte statue que *les Franchises de Genève ne peuvent être ni aliénées ni prescrites; si elles venaient à être violées, cette violation ne les détruirait pas; elles ne seraient pas perdues par le non-usage pendant deux ou plusieurs générations.*

C'est là que Rousseau a puisé son idée fondamentale. Le fait ne saurait être révoqué en doute. Très-versé dans les annales de sa patrie, l'auteur de l'*Émile* et du *Contrat social* a voulu être l'historien de Genève; on doit regretter qu'il n'ait pu réaliser ce projet. Il a exposé dans une ébauche manuscrite, qui est conservée à la bibliothèque de Neuchâtel, les principes justes de l'école historique, et son Histoire aurait été, dans tous les cas, une œuvre remarquable. « Pour bien étudier, dit-il, les lois politiques d'un « État moderne, il ne faut point commencer par les prendre en « corps pour les analyser ensuite, mais il faut, au contraire, les « prendre à leur origine et suivre l'ordre de leur composition. Car « on n'en peut bien pénétrer l'esprit qu'à l'aide des circonstances « qui les ont produites et des effets que ceux qui les ont faites « s'en sont promis... Je suis donc obligé, pour expliquer le « gouvernement présent, de remonter à sa source et d'éclaircir « souvent ce qui existe par ce qui s'est passé depuis fort long- « temps. » Puis il mentionne l'article en question : « L'évêque y « déclare qu'il ne fait que rassembler ou confirmer des franchises « si anciennes, qu'il n'est mémoire du contraire, *en telle sorte que « le non-usage ne peut prescrire contre elles,* et qu'il ne laisse ni à « ses successeurs ni à personne le droit de les révoquer. » Rousseau revient à plusieurs reprises sur la reconnaissance que Genève doit à ses évêques. « La liberté ne germa que sous l'épiscopat, et « les évêques que le peuple de Genève regarde comme les anciens « tyrans de sa patrie, en furent en effet les pères et les bienfai- « teurs. » Lorsque Rousseau écrivait ces lignes, les préjugés les plus injustes régnaient encore à Genève, à l'égard des temps antérieurs à la Réformation. Peu d'années après, cependant, un auteur estimable, qui n'était nullement hostile au régime politique moderne, le docte Senebier, énonçait la même idée dans son *Histoire littéraire de Genève.* Aujourd'hui, l'on rend généralement justice au régime épiscopal.

Les *Franchises* d'Adémar Fabri reproduisent en majeure partie les anciennes et immémoriales coutumes genevoises. Elles consacrent aussi quelques principes nouveaux, et celui de l'article 78 en est. D'où vient-il? M. Vuy, mettant très-heureusement à profit sa connaissance des chartes de la Savoie, nous

Digitized by Google

apprend qu'un bourg voisin de Genève, Cruseilles, jadis ville forte et non sans importance commerciale, avait reçu en 1371, de son seigneur Robert III de Genève qui fut le cardinal de Genève et l'antipape Clément VII, confirmation de ses anciennes franchises et octroi de franchises nouvelles dans lesquelles est proclamé ce même principe de l'imprescriptibilité en termes à peu près identiques à ceux de l'article 78. Il est permis de voir dans ce fait autre chose qu'une simple coïncidence. Adémar Fabri était originaire de La Roche, autre petite ville de la même contrée; sa famille était, comme toute la noblesse du pays, en relation constante et nécessaire avec les comtes de Genève; camérier et confesseur de Clément VII, c'est par cet antipape qu'il fut mis sur le siége épiscopal, et il a pu, très-naturellement, s'inspirer de son œuvre législative.

Voilà donc un principe *révolutionnaire* dont la filiation légitime nous mène à un pape et dans une obscure bourgade savoyarde. Il serait aisé, sans doute, de la poursuivre plus loin. M. Vuy cite d'autres chartes, plus anciennes, des environs de Genève : celle de Flumet de 1307, celle de Gex de 1292; je n'en puis parler, ne les ayant pas sous la main. Je pense qu'à une certaine époque, et peut-être dans une certaine zone, la disposition dont il s'agit a dû être fréquente et même de style plus ou moins constant. Elle a pour source première le droit romain, transmis par le droit canon. On peut voir dans son introduction un exemple de l'influence favorable au progrès social qu'ont exercée les légistes, tant canonistes que civilistes; on peut rappeler, en particulier, à propos de Clément VII et d'Adémar Fabri, les paroles d'un écrivain libéral français, aujourd'hui ministre de l'instruction publique et des cultes : « Dans la prise d'assaut des tyrannies « féodales, l'honneur d'avoir pratiqué la première brèche appar- « tient aux juridictions ecclésiastiques. Impossible de dire « jusqu'où allèrent les prétentions des doctrines ultramontaines. « Une grande part dans les respects de l'histoire n'en doit pas « moins être faite au droit canon. Après tout, il eut mission de « venger et de maintenir les salutaires notions de l'humanité « outragées violemment dans l'épaisse confusion des premières « races. »

A. Rivier.

Digitized by Google

UNE HISTOIRE POPULAIRE DE LA CIVILISATION ANGLAISE[1].

Une des qualités que nous avons le droit rigoureux d'exiger des ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse, c'est qu'ils soient d'une lecture attachante et qu'ils éveillent l'intérêt dans l'esprit du jeune lecteur.

Les auteurs scolaires semblaient cependant, il y a quelques années à peine, fort peu se soucier de donner des dehors aimables à leur science, témoins les abrégés tantôt secs et décharnés, tantôt indigestes et confus, au moyen desquels on a longtemps enseigné l'histoire. Malgré le splendide mouvement de réveil qui, depuis le commencement de ce siècle, a renouvelé et la forme et le but des études historiques, M. Duruy est, je crois, l'un des premiers écrivains français qui se soit efforcé de quitter les chemins battus et de composer des Histoires qui ne soient pas ennuyeuses et rebutantes.

L'histoire d'Angleterre, dont le titre figure en tête de cette notice, est un modèle que nous pouvons sans crainte proposer à tous ceux qui se dévouent à la tâche délicate, mais pécessaire, d'initier les jeunes générations aux épreuves et aux luttes qu'ont subies les générations qui les ont précédées.

L'auteur, M. Green, examinateur pour l'histoire moderne à Oxford, était peu ou point connu, même dans son pays, en dehors du cercle où il vivait, et pourtant, l'année qui suivit la publication de son livre, le public en enleva plus de trente mille exemplaires, succès qui ne s'est pas démenti par la suite. C'est que M. Green a au plus haut degré un accent personnel et original et qu'il est permis, sans être taxé d'hyperbole, de lui décerner le titre de brillant écrivain. Son style ample et soutenu revêt sa pensée de la forme la plus riche; il saisit volontiers le côté pittoresque et poétique de l'histoire : on peut dire de lui comme de Macaulay que chez lui elle devient scénique. Les critiques, qui combattent ses tendances et ses opinions, lui ont rendu l'hommage de déclarer qu'il importait d'autant plus de les combattre, que le plus grand nombre des lecteurs anglais se tiendrait désormais à son livre et mettrait de côté les résumés d'histoire d'Angleterre qui ont vu le jour avant le sien.

[1] *A Short History of the English People*, by J. R. Green, Examiner in the School of modern History, Oxford. 1 vol. Londres, 1874.

Digitized by Google

« Le but de cet ouvrage, lisons-nous dans la préface, est défini par son titre : c'est l'histoire non des rois anglais ou des conquêtes anglaises, mais du peuple anglais. C'est pourquoi j'ai accordé plus d'espace à Chaucer qu'à la bataille de Crécy, à l'introduction de l'imprimerie par Caxton qu'aux querelles des maisons d'York et de Lancastre, à la loi sur les pauvres d'Elisabeth qu'à sa victoire de Cadix, au réveil méthodiste qu'à la fuite du jeune Prétendant. »

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'entête des dix chapitres dans lesquels l'auteur a divisé sa matière (les royaumes Anglais — la Grande Charte — les trois Edouard — la Guerre de Cent Ans — la Monarchie Nouvelle — la Réforme — l'Angleterre puritaine — la Révolution — l'Angleterre moderne), pour s'assurer que fidèle à sa promesse, il a renoncé à ne voir dans l'histoire qu'une succession de règnes et de dynasties pour appeler surtout l'attention sur l'enchaînement des évolutions sociales et politiques du peuple anglais. Je voudrais pouvoir citer quelques-uns des passages les plus remarquables du livre sur le développement des Universités et des Monastères au XIII^e^ siècle, sur la révolte des paysans sous Richard II, sur la Renaissance anglaise et la transformation du pouvoir monarchique à l'avénement des Tudors, sur le caractère d'Elisabeth et le groupe des poëtes qui illustra son règne, sur le développement du puritanisme; mais je me restreindrai à traduire en l'abrégeant le passage éminemment caractéristique de sa manière, où l'historien nous dépeint l'influence que la diffusion de la Bible exerça sur l'esprit anglais :

« Jamais un changement moral plus grand ne se produisit « au sein d'une nation que pendant les années qui séparent « le milieu du règne d'Elisabeth de la première session du Long « Parlement. L'Angleterre devint le peuple d'un livre unique et « ce livre fut la Bible. Seul familier à tous les Anglais, lu à « l'Église, lu au foyer domestique, ses paroles, tombant dans des « oreilles que l'habitude n'avait pas encore rendues insensibles « à leur beauté et à leur puissance, excitèrent partout un enthou- « siasme indicible... Toute la littérature anglaise en prose, sauf « les écrits oubliés de Wyclef, est née depuis la traduction des « Écritures par Tyndall et par Coverdale. Aucune histoire, aucun « roman de chevalerie, aucun poëme, sauf les vers alors peu « connus de Chaucer, n'existait au point de vue pratique dans la « langue anglaise, lorsqu'il fut ordonné de déposer la Bible dans

Digitized by Google

« les églises. Les jours de semaine comme les dimanches, la « foule qui se pressait autour des Bibles de Bonner dans la nef « de Saint-Paul ou le groupe intime qui restait suspendu aux « versets de la Bible de Genève pendant les exercices de piété « domestiques, subissait le levain d'une nouvelle littérature. « Légendes et annales, chants de guerre et Psaumes, voix reten- « tissantes des Prophètes, paraboles de l'Évangile, récits de « missions et de périls bravés sur l'Océan et parmi les idolâtres, « discussions métaphysiques, visions apocalyptiques, tout fut « lancé à pleines mains à des esprits, qui n'étaient pour la « plupart distraits par aucune lecture rivale. La découverte des « trésors de la littérature grecque avait produit la révolution de « la Renaissance, la découverte de la littérature hébraïque, « plus antique encore, produisit la révolution de la Réforme. « Mais l'influence de celle-ci s'étendit et pénétra bien plus avant « que la première... Comme œuvre purement littéraire, la version « anglaise de la Bible demeure le plus imposant monument de « la langue anglaise et son usage perpétuel en fit dès son « apparition le type, le modèle, le régulateur de notre langue. « Dans le début, son influence morale fut moindre que « son influence sociale. Le pouvoir que ce livre exerça sur « la masse des Anglais se traduisit de mille manières appa- « rentes, mais aucune ne le fut davantage que celle qu'il exerça « sur le langage usuel. La foule d'allusions pittoresques et « d'exemples que nous empruntons à mille livres différents, « nos pères étaient réduits à l'emprunter à un seul ; mais « l'emprunt était rendu d'autant plus aisé et plus naturel, que « le vaste champ qu'embrasse la littérature des Hébreux la rend « apte à exprimer toutes les phases des sentiments humains. « Quand Spencer se répand dans son Epithalame en chants « d'amour ardents, il adopte les mots mêmes du Psalmiste ordon- « nant aux portes de s'ouvrir pour donner passage à la fiancée. « Quand Cromwell vit le brouillard se dissiper sur les collines « de Dunbar, il salua l'apparition du soleil par le cri de David : « « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés. Comme « le soleil qui se lève, tu les chasseras devant toi. » Cette fami- « liarité avec les images grandioses et poétiques des prophètes « et de l'Apocalypse imprimait aux esprits même ordinaires une « hauteur et une chaleur d'expression que, malgré sa tendance « à l'exagération et à l'emphase, nous devons préférer au langage « vulgaire et commun de nos boutiquiers modernes. »

Digitized by Google

Ce passage, choisi parmi bien d'autres, prouve que M. Green possède une des facultés les plus précieuses de l'historien, celle de s'abstraire du milieu où il vit, pour s'incarner dans les personnages qu'il dépeint et revivre avec eux dans l'atmosphère morale et intellectuelle, au sein de laquelle ils ont souffert et lutté. Ce n'est pas qu'il renonce à exposer ses propres idées et qu'il ne cherche à les faire prévaloir. Ses préférences le poussent à regarder d'un œil favorable la diffusion des idées démocratiques qui se font jour en Angleterre comme sur le continent; ami de la liberté religieuse il n'éprouve pas une tendresse bien vive à l'endroit des priviléges de l'Église anglicane. Sur le terrain des origines des libertés anglaises, il se rattache à la nouvelle école qui, guidée par M. Freeman et par M. Stubbs, soutient que la civilisation anglaise est exclusivement teutonique, que les conquérants germaniques qui débarquèrent en Angleterre au v^e^ siècle procédèrent par l'extermination des populations celtiques de l'île et qu'ils les supplantèrent complétement. Aussi bannit-il de son vocabulaire le mot « Anglo-Saxon », jadis si usité, et son premier chapitre est-il intitulé : « les Rois anglais », quoiqu'il parte de l'an 607.

Comme ses maîtres, c'est à Tacite qu'il demande la peinture des mœurs et des coutumes des peuplades, qui sont à ses yeux les seuls ancêtres du peuple anglais actuel. Il se constitue même tellement le défenseur de cette thèse que, dans son volume de plus de huit cents pages, il ne trouve que deux pages à accorder au tableau de la Grande-Bretagne sous la domination romaine. C'est bien peu, si nous songeons que les Romains étendirent les frontières de leur empire jusqu'à la Clyde, qu'ils couvrirent le pays d'un réseau de routes magnifiques et que Lincoln et York furent pendant cette période des municipes d'une importance considérable.

Quoi qu'il en soit de cette théorie absolue en particulier et de la confiance que doivent inspirer les théories historiques absolues en général[1], l'ouvrage de M. Green a une haute et incontestable valeur, surtout si une révision rigoureuse fait disparaître les erreurs de dates trop nombreuses qu'une correction négligente a laissées subsister dans les premières éditions et que

[1] M. Green vient de publier tout récemment le premier volume d'une Histoire d'Angleterre plus étendue, dans lequel il mitige quelque peu ce que ses idées avaient de systématique et d'absolu.

Digitized by Google

quelques critiques allemands lui ont reprochées avec un rigorisme peut-être exagéré, puisqu'il ne s'agit en somme que de taches minuscules qu'il est aisé de faire disparaître. Sa lecture intéressera les hommes faits aussi bien que les adolescents et son prix fort abordable permettrait de le donner en prix dans les classes supérieures de nos athénées : quoi de plus naturel que de donner en récompense aux élèves, qui se distinguent dans l'étude de la langue anglaise, un livre, où l'histoire non-seulement du développement politique, mais de la civilisation du peuple anglais, leur est présentée sous une forme à la fois claire et richement colorée ?

E. Castelot.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1878.

Pages.

PIERRE TEMPELS. École et caserne 5
H. PERGAMENI. La fortune de Mira Tavernier. (*Première partie.*) . . . 28
GOBLET D'ALVIELLA. Suffrage éclairé, suffrage censitaire, suffrage universel 51
C. BULS. Esthétique des arts décoratifs. Les métaux 66
EUG. VAN BEMMEL. Nécrologe de l'année 1877 93
— CHRONQUE LITTÉRAIRE. *Aux champs et dans l'atelier*, par Félix Frenay. — *Zigzags poétiques*, par Georges Eekhoud.— *De Bruxelles à Tervueren*, poëme nouveau, par Jules Bailly. — *George Dandin*, par Félix Coveliers. — *Le Directeur Montaque*, par Dominique Keiffer, et *Une saison à Blankenberghe.—Le secret de Germaine*, par H. Pergameni. — *The Reign of Rosas, or South-American sketches*, by E.-C. Fernau. — *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, par Émile Banning. — *Les fondateurs de la monarchie belge. Eugène Defacqz et Joseph Forgeur*, par Théodore Juste. — *L'autonomie communale*, discours de rentrée prononcé par M. le procureur général Faider. 104

ESSAIS ET NOTICES :

CH. POTVIN. Du théâtre italien moderne, à propos des représentations de Salvini, au théâtre de la Monnaie 111
JULES DECLÈVE. De l'abolition du serment proposée au nom des chrétiens 116

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1878.

F. LAURENT. L'Église et l'État, d'après Minghetti. (*Première partie.*) . 121
H. PERGAMENI. La fortune de Mira Tavernier. (*Deuxième partie*) . . . 149
MAX SULZBERGER. A propos du cimetière juif 177
GOBLET D'ALVIELLA. Un voyageur belge dans l'Afrique centrale au XVII^e siècle 198
ÉMILE LEFÈVRE. Une conférence de Tyndall 210

Digitized by Google

Pages

CHRONIQUES LITTÉRAIRES :

W. DE VLAEMINCK. Frans de Cort. — *Gedichten* de Rosalie et Virginie Loveling. — *Bloemeken*, par Em. Hiel. — *Kransje zangen en gedichten*, par V. Van de Walle 220

E. VAN BEMMEL. *Précis de l'histoire cléricale de Belgique*, par P.-A.-F. Gérard. — *Le Pays et l'Armée*, par le général baron Goethals.— *Conférence sur Eugène Defacqz*, par Louis Hymans.—*Mémoires sur les terrains crétacé et tertiaire*, préparé par feu André Dumont, édités par Michel Mourlon. — *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles.* — *Les Palmiers, histoire iconographique, géographie, paléontologie, botanique, description, culture, etc.*, par Oswald de Kerchove de Denterghem. — *Les Bocagères*, poésies par Octave Gillion. — *La Lyre des écoles belges*, par Mlle L. Bourgeois 227

LIVRAISON DU 15 MARS 1878.

F. LAURENT. L'Église et l'État, d'après Minghetti. (*Deuxième partie.*) — Les libertés d'association et d'enseignement 233

H. PERGAMENI. La fortune de Mira Tavernier. (*Troisième partie.*) . . . 269

PH. NIHOUL. La crise industrielle. Un projet de travaux publics . . . 295

R. DE RIDDER. De la limitation du travail des enfants dans les manufactures 306

CHRONIQUE LITTÉRAIRE :

Cours d'éducation et d'instruction pour les jeunes filles; première année, par Mlle Gatti de Gamond. — *Idéologie lexiologique des langues indo-européennes*, par Honoré Chavée. — *Feux Follets, Nuits*, poésies de Maurice comte du Chastel. — *Ma vie nomade aux Montagnes Rocheuses*, par le baron Arnold de Woelmont. — *De l'abus des spiritueux, maladies des buveurs*, par le docteur Hipp. Barella. — *Du caractère de la crise économique actuelle*, par G. de Laveleye. — *La Théorie du capital*, par H. Delwaide. — *L'Or de l'empire*, par Louis Bamberger, traduit de l'allemand par J. Arnoldy et E. Van der Rest. — *L'Origine des forces musculaires*, par J. Leyder 331

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1878.

GOBLET D'ALVIELLA. Esquisse d'un programme de réformes anticléricales. 337

CH. POTVIN. Caroline Gravière 355

J. DE BONNE. De la Confession dans l'Église romaine 389

H. PERGAMENI. La fortune de Mira Tavernier. (*Dernière partie.*) . . . 400

H. MARICHAL. La question de l'abattoir central dans l'agglomération bruxelloise 422

ESSAIS ET NOTICES :

A. RIVIER. De l'origine des idées politiques de Rousseau 434

E. CASTELOT. Une histoire populaire de la civilisation anglaise 438

Digitized by Google

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Cours de commerce et de tenue des livres, par Ch. Barlet, ancien professeur à l'athénée de Liége. (3e édition, Namur, Wesmael-Charlier.) Parmi les professeurs belges qui s'efforcent avec tant de zèle de nous donner des manuels nationaux, conformes à nos idées nationales, il faut compter M. Barlet, qui a, en quelque sorte, fondé en Belgique l'enseignement moyen, classique, des sciences commerciales. Quarante années de vaillante pratique ont permis à l'habile professeur de faire un livre tout à fait digne d'être autorisé dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes de l'État. C'est le résumé méthodique d'un grand ouvrage intitulé : *Traité complet des opérations commerciales, industrielles*, etc., que la presse et le public ont jadis accueilli avec les hommages les plus flatteuses.

Écrit dans un style simple, disant tout ce qui doit être dit pour la vraie pratique de l'école et de la vie, donnant des renseignements exacts et complets, exposant nettement les principes de comptabilité, ce livre nous paraît devoir être utile à tous ceux qui s'occupent de commerce, depuis les élèves de nos colléges jusqu'aux employés de nos usines.

Pour se maintenir au niveau de la science, cette troisième édition renferme des chapitres substantiels sur les chèques, les warrants, etc., comme la deuxième donnait déjà les tarifs de la caisse d'épargne et de retraite de l'État, lorsqu'aucun autre ouvrage n'en parlait encore.

Religion et politique, études supplémentaires et lettres, précédées d'une notice biographique par Patrice Larroque. Paris, Lévy, 1878. 1 vol. in-8°.

Ce livre est, en quelque sorte, le complément indispensable de l'*Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* et de la *Rénovation religieuse* du même auteur, qui ont été publiés pour la première fois à Bruxelles, en 1859. Il se compose d'une *notice biographique*, très-intéressante, non-seulement parce qu'elle nous fait connaître et estimer un homme digne à tous égards de l'être, mais parce qu'en même temps elle nous initie à l'existence pleine de vicissitudes et de tracas d'un membre de l'Université de France, en fonctions de 1821 à 1849, et dont le caractère répondait trop sans doute, pour beaucoup d'hommes d'église et de gouvernement, à la fermeté de ses convictions politiques, religieuses et philosophiques.

La deuxième partie du volume est consacrée à un nouvel examen des impiétés et immoralités de la Bible et de la théologie chrétienne, à la défense du déisme rationaliste contre le matérialisme, l'athéisme, le positivisme, malheureusement assez en faveur pour le moment; enfin a des réflexions sur beaucoup de questions morales et politiques à l'ordre du jour.

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE C. MUQUARDT.

ÉMILE DE LAVELEYE

L'AFRIQUE CENTRALE

ET LA

CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

DE BRUXELLES

AVEC UN RÉSUMÉ DES

LETTRES ET DÉCOUVERTES DE STANLEY

Un vol. in-18, orné de deux cartes

PRIX : 3 FRANCS

Bruxelles. 1878

Digitized by Google

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'Esprit du droit romain dans les diverses phases de son développement, par R. Von Ihering, tome III, traduit par O. de Meulenaere, juge au tribunal de première instance de Bruges. (Paris, Marescq ; Gand, Clemm.) Ce troisième volume n'est pas moins intéressant que les deux premiers, déjà analysés par la *Revue de Belgique*. Après avoir décrit la naissance et l'évolution de l'idéal juridique des Romains, l'auteur allemand (fidèlement traduit par le magistrat belge) expose le vrai caractère de la *technique du droit ancien*. Des chapitres tout à fait originaux et curieux, même pour ceux qui ne s'occupent que d'histoire, concernent l'analyse du formalisme romain. L'importance des mots est une religion nécessaire avant de dégénérer en fétichisme. « Il existe, dit le savant romantiste, un rapport particulier entre ces deux idées fondamentales du droit romain, la forme et la liberté. Malgré leur contradiction apparente, car l'une garantit la liberté la plus illimitée de la volonté *matérielle*, tandis que l'autre la restreint au point de vue *formel*, — elles trahissent cependant, par le parallélisme de leurs lignes de développement, leur dépendance réciproque et le rapport caché qui les enchaîne étroitement. »

M. Em. de Laveleye vient de publier sur l'*Afrique centrale et la Conférence de Bruxelles* (1 vol. in-12, chez Muquardt, Bruxelles, prix : 3 francs) un ouvrage où il résume nos connaissances géographiques sur l'intérieur du continent africain, d'après les voyages récents, et où il expose l'organisation de l'œuvre fondée sous les auspices du Roi des Belges pour conquérir à la civilisation ce domaine traditionnel de la barbarie. L'ouvrage contient, en outre, un excellent résumé des aventures courues par Stanley dans son dernier voyage de découvertes et il est orné de deux cartes nouvelles, l'une qui se rapporte à l'ensemble du continent, l'autre qui sert à suivre le voyage de Stanley.

La Table, *guide complet de la maîtresse de maison*, par Mme Agnès Verboom, tel est le titre d'un gros volume in-12 de 720 pages enrichi d'un nombre énorme de gravures sur bois intercalées dans le texte. Les éditeurs sont, pour Paris, ceux du *Moniteur des dames et demoiselles*, pour Bruxelles, ceux du *Journal des dames et demoiselles* (33, rue Blaes). Tout ce qu'il est possible d'imaginer en fait de repas : origine, caractère, préparation des aliments ; recettes depuis les plus simples jusqu'aux plus recherchées ; ordonnance de la table dans les diverses circonstances, conserves, confitures, boissons, enfin tout ce qui se rapporte de près ou de loin *à la table* se trouve consigné, expliqué dans ce précieux volume qui est vraiment le *guide complet de la maîtresse de maison*.

Boletin de la Institucion libre de Ensenanza. Tomo I. Ano 1877. Madrid, impr. de Aur Alaria. — Madrid a son université libre comme Bruxelles. Les deux institutions sont sœurs. Elles sont fondées toutes deux par voie d'initiative privée, sous la protection de la Constitution qui garantit la liberté de l'enseignement ; elles sont soustraites à toute ingérence officielle de l'État et de l'Église ; elles reposent sur le libre examen et sont consacrées au culte pur de la science. Les cours ont été ouverts solennellement, le 29 octobre 1876, par un excellent discours du recteur D. Laureano Figuerola et du secrétaire D. Hermenegildo Giner. A l'ouverture des cours, en 1877, le recteur D. Montero Rios se félicite des résultats acquis, malgré l'opposition des pouvoirs publics et de la presse ultramontaine. Comme gage de fraternité et comme indice de l'esprit qui l'anime, nous pouvons annoncer que M. G. Tiberghien a été nommé professeur honoraire de l'université libre de Madrid, en même temps que Carl Rœder, de Heidelberg, Tyndall et Darwin.

Digitized by Google

EN SOUSCRIPTION

A LA LIBRAIRIE C. MUQUARDT, 45, RUE DE LA RÉGENCE

A BRUXELLES

LA

BELGIQUE

ILLUSTRÉE

SES MONUMENTS, SES PAYSAGES, SES ŒUVRES D'ART

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EUGÈNE VAN BEMMEL

Collaborateurs : MM. le général A. Brialmont, Oswald de Kerchove de Denterghem, J.-B. Delmée, le docteur J. de Smeth, le chevalier Léon de Thier, Léon Dommartin, Ed. Fétis, Gustave Frédérix, Eugène Gens, le colonel Aug. Gratry, Émile Greyson, le comte Goblet d'Alviella, Théodore Jouret, Dominique Keiffer, Eugène Landoy, Émile Leclercq, Camille Lemonnier, Alph. Le Roy, H. Pergameni, Mme Caroline Popp, M. Ad. Prins, Mme Caroline Gravière (Mme Charles Ruelens), MM. Félix Stappaerts, Louis Thooris, J. Thonissen, Eug. Van Bemmel, Alp. Vandenpeereboom, Jules Van Heerswynghels, H. Van Neuss et Wagener.

L'ouvrage, illustré de nombreuses gravures sur bois, formera deux magnifiques volumes in-4°, d'environ 500 pages chacun, imprimé sur papier vélin, et sera complété par neuf cartes chromolithographiées des provinces.

LA BELGIQUE ILLUSTRÉE

paraîtra par livraisons composées chacune de quatre feuilles de texte.

L'ouvrage comprendra environ trente livraisons au prix de DEUX francs chacune.

La première livraison est en vente,
les autres se succéderont régulièrement de mois en mois.

Digitized by Google

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'administration communale d'Anvers a nommé, comme rapporteur officiel des fêtes de Rubens, M. Gustave Lagye, directeur du journal *la Fédération artistique*.

L'ouvrage formera un fort volume de trois à quatre cents pages. Un premier fascicule, composé d'un précis historique sur le maître illustre dont on célèbre la mémoire, du programme officiel des fêtes et des descriptions détaillées du cortége historique, des arcs de triomphe, de la maison Plantin, de quelques décorations de rues, de la Cantate de MM. De Geyter et Pierre Benoit, et de l'Exposition de M. Charles Verlat, paraîtra avant le 18 août. La livraison suivante, beaucoup plus considérable, sera achevée peu de temps après les fêtes elles-mêmes.

Afin de faire de son œuvre une entreprise essentiellement populaire, M. Lagye l'a mise au prix modique de CINQ FRANCS.

On souscrit au bureau anversois de la *Fédération artistique*, rempart Sainte-Catherine, 23.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CONCOURS DE 1879.

PREMIÈRE QUESTION. — *Les encyclopédistes français essayèrent, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de faire de la principauté de Liége le foyer principal de leur propagande.*

Faire connaître les moyens qu'ils employèrent et les résultats de leurs tentatives, au point de vue de l'influence qu'ils exercèrent sur la presse périodique et sur le mouvement littéraire en général.

Les concurrents trouveront d'utiles documents sur ce sujet dans la bibliothèque d'Ulysse Capitaine, léguée à la ville de Liége.

DEUXIÈME QUESTION. — *Écrire l'histoire de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise.*

Dans leur travail, les concurrents doivent s'attacher, d'une manière toute particulière, aux événements principaux de la vie et du règne de cette princesse ; ils utiliseront, sans les suivre servilement, les travaux qui ont été publiés, pour cette époque, tant à l'étranger qu'en Belgique.

TROISIÈME QUESTION. — *Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique, depuis* 1830, *en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et les principales mesures administratives qui s'y rapportent.*

Le travail s'étendra d'une manière sommaire aux finances des provinces et des communes.

QUATRIÈME QUESTION. — *Faire connaître l'influence de la poésie néerlandaise* (flamande et hollandaise) *sur la poésie allemande, et réciproquement, de la poésie allemande sur la poésie néerlandaise au moyen âge.*

CINQUIÈME QUESTION. — *Faire l'histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces belgiques et la principauté de Liége. — Rappeler à grands traits ses origines, ses caractères, son organisation, son influence, ses transformations jusqu'à la chute de l'ancien régime.*

Le prix de la PREMIÈRE, de la DEUXIÈME et de la QUATRIÈME QUESTION sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs* ; ce prix est porté à *mille francs* pour la TROISIÈME et pour la CINQUIÈME QUESTION.

A cette livraison sont joints les prospectus des *Sociétés ouvrières de Gand*, par F. Laurent, et de *L'art flamand dans l'est et le midi de la France*, par Alfred Michiels.

Digitized by Google

Digitized by Google
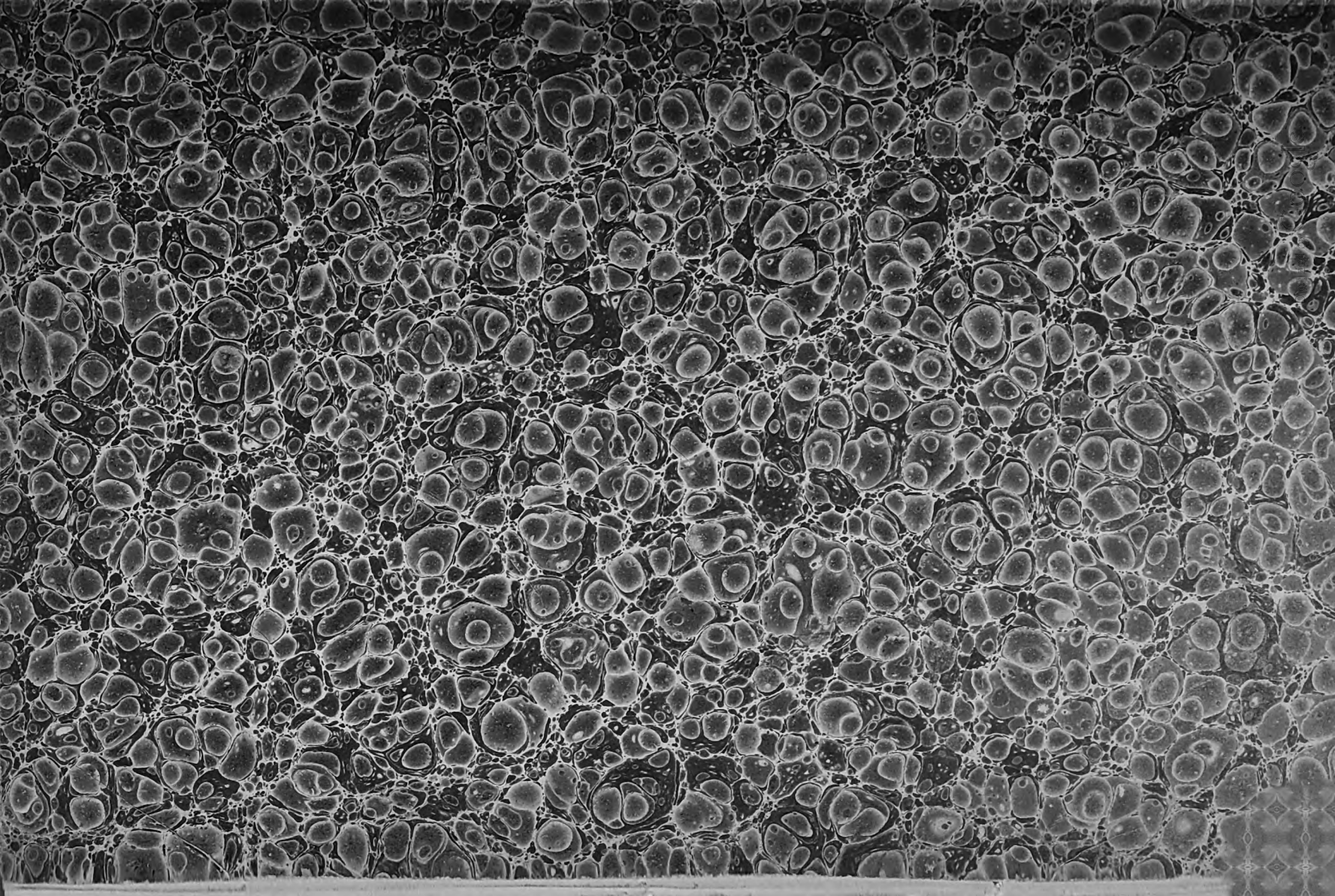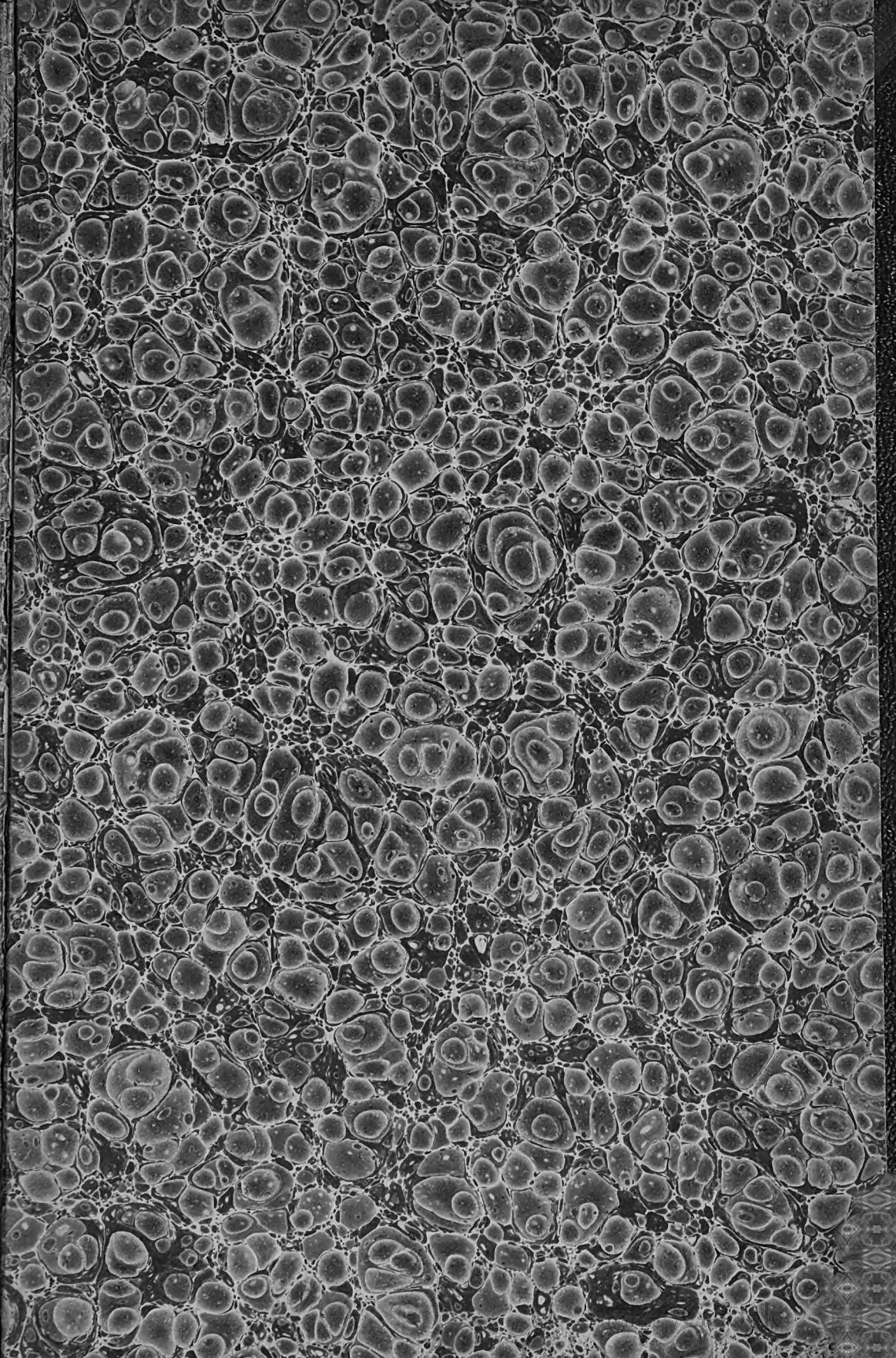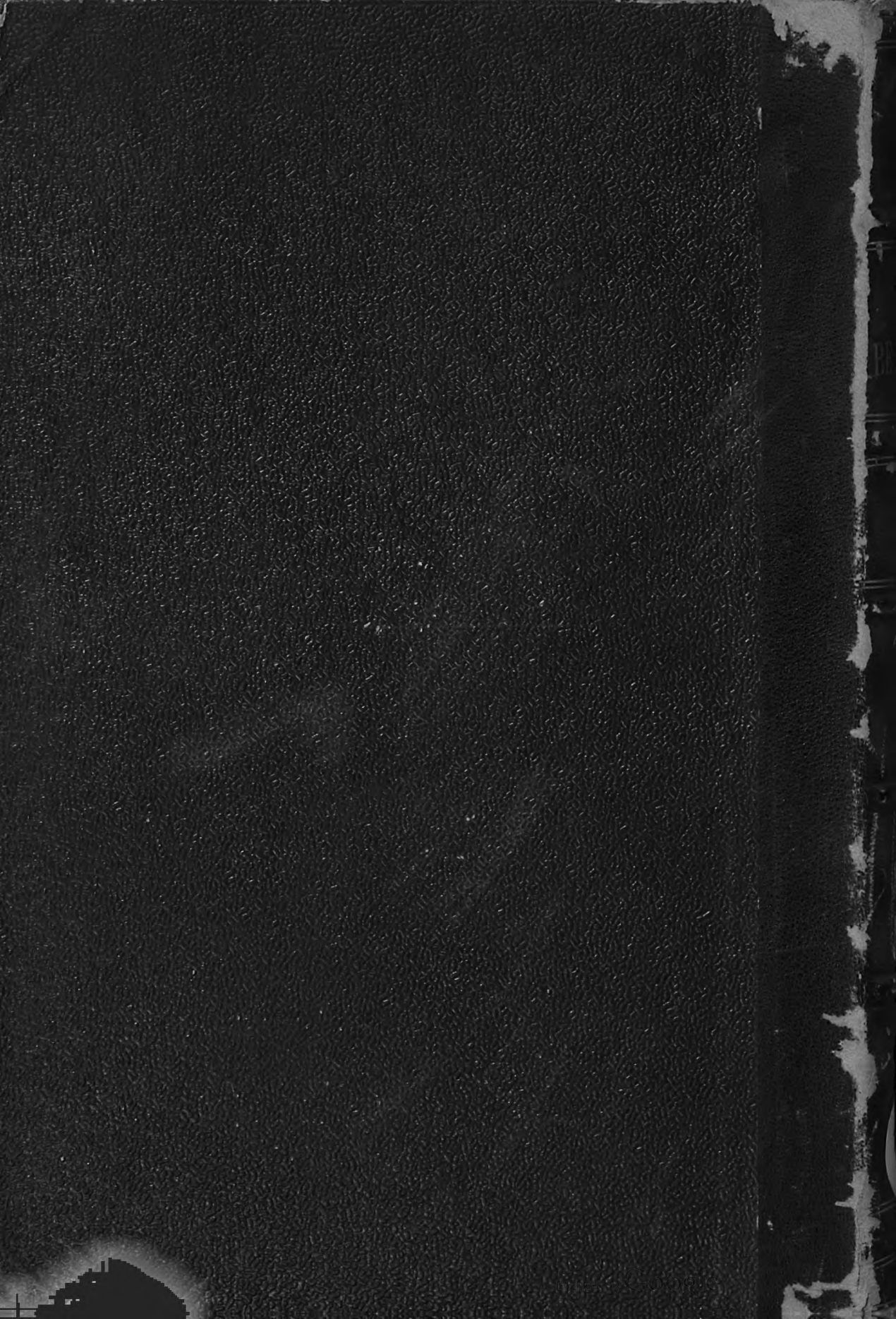
Digitized by Google